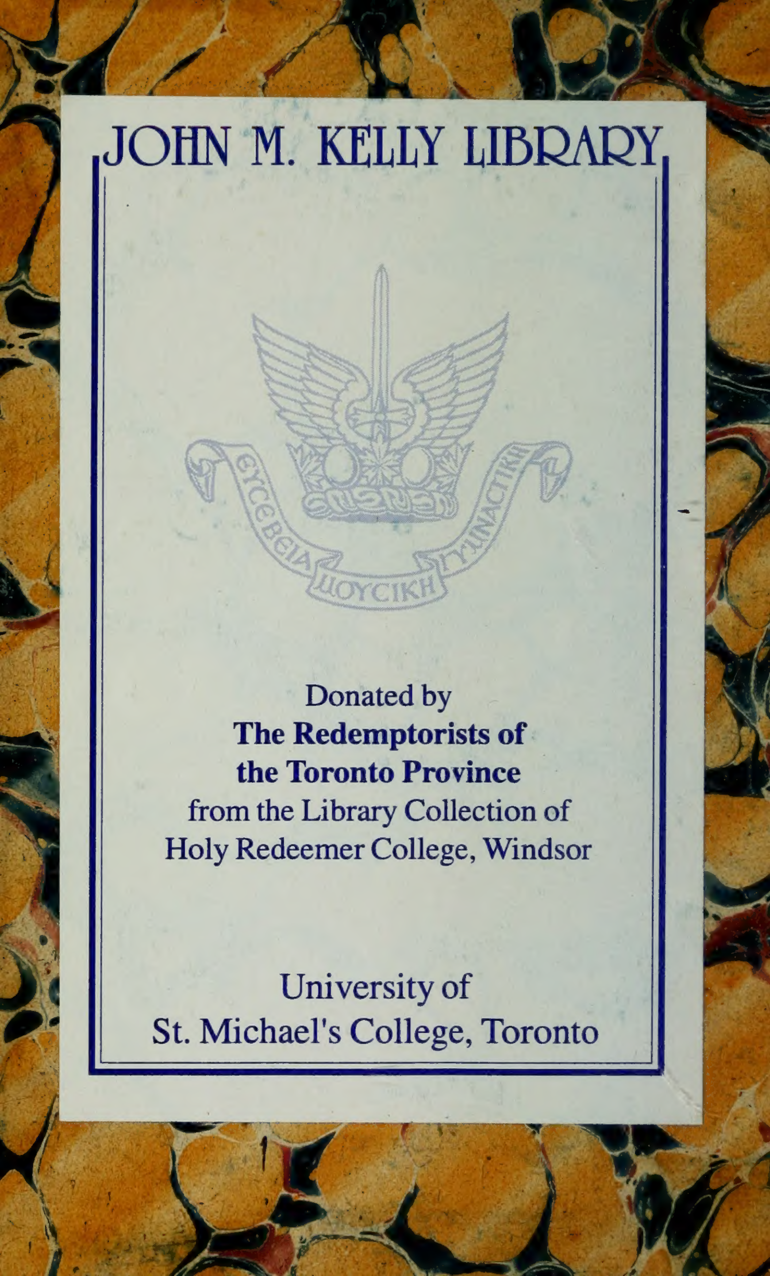
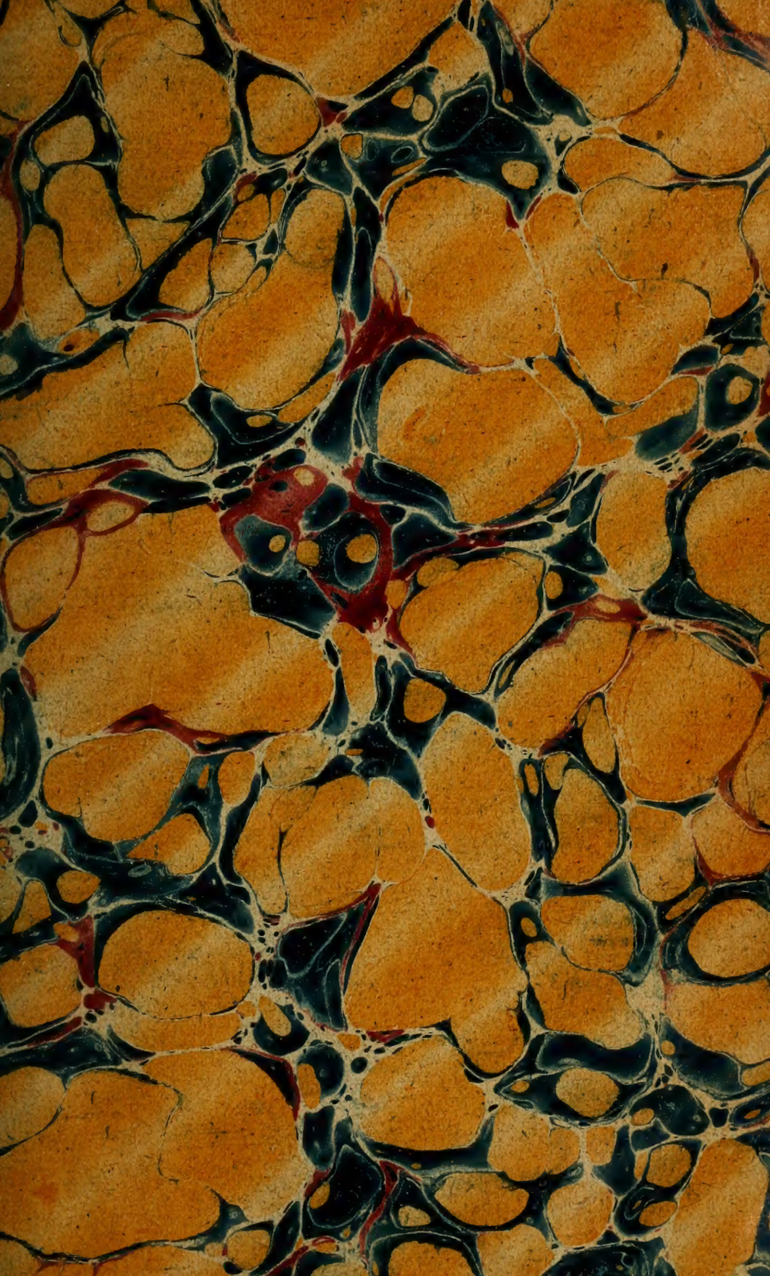

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 04341 3350



ΕΥϹΕΒΕΙΑ
ΜΟΥϹΙΚΗ
ΓΥΜΝΑϹΤΙΚΗ





HISTOIRE

DE

SAINTE CHANTAL

ET DES

ORIGINES DE LA VISITATION

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Le Christianisme et les temps présents; 5 volumes.

Tome Ier. *La Religion et l'irréligion.* — Tome II. *Jésus-Christ.* — 3e édition ; 2 beaux volumes in-8o. . . . . 15 fr.

Tome III. *Les Dogmes du Credo.* — Beau volume in-8o. . . 7 fr. 50

— Le même ouvrage ; 4e édition ; in-18 jésus (tomes I et II). . . . . 8 fr.

Tome III ; in-18 jésus. 4 fr.

En préparation : Tome IV. *L'Église.* — Tome V. *La Vie chrétienne.*

Histoire de sainte Chantal. — 6e édition ; 2 volumes in-8o. . 12 fr. 50

Histoire de sainte Monique. — 6e édition ; in-8o. . . . . . . 7 fr. 50

— La même ; 8e édition ; in-18 jésus. . . . . 4 fr.

Le Grand Péril de l'Église de France au XIXe siècle, avec une carte teintée indiquant la géographie et la statistique de la diminution des vocations sacerdotales. — 4e édition ; in-8o. . . . . 1 fr. 50



F. Vogel sculp[t]

LA VÉNÉRABLE MÈRE DE CHANTAL

A L'AGE DE SOIXANTE-CINQ ANS

d'après le portrait original fait à Paris en 1636 et conservé au second monastère de la Visitation de Paris.

V[ve] POUSSIELGUE-RUSAND Édit[r] rue Cassette 27, Paris

HISTOIRE

DE

SAINTE CHANTAL

ET DES

ORIGINES DE LA VISITATION

PAR

M. L'ABBÉ ÉM. BOUGAUD

VICAIRE GÉNÉRAL D'ORLÉANS

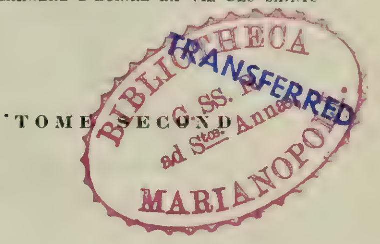
NEUVIÈME ÉDITION

REVUE AVEC SOIN ET PRÉCÉDÉE

D'UNE LETTRE DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS

SUR LA MANIÈRE D'ÉCRIRE LA VIE DES SAINTS

TOME SECOND



PARIS

LIBRAIRIE POUSSIELGUE FRÈRES

RUE CASSETTE, 15

1879

HISTOIRE

DE

SAINTE CHANTAL

ET

DES ORIGINES DE LA VISITATION

CHAPITRE DIX-NEUVIÈME

EN DEVENANT MÈRE SELON LA GRACE,
SAINTE CHANTAL NE CESSE PAS D'ÊTRE MÈRE SELON LA NATURE
— SES ENFANTS ET SES PETITS-ENFANTS

Un événement affreux, la mort du baron de Thorens et celle de sa jeune épouse Marie-Aimée de Chantal, qui ne put lui survivre et mourut de douleur, interrompit tout à coup le paisible travail de la rédaction des règles de la Visitation, déchira le cœur de saint François de Sales, brisa surtout celui de la vénérable mère de Chantal, mit les jours de celle-ci en danger, la conduisit si près du tombeau qu'elle reçut les derniers sacrements, et révéla du moins à ceux qui auraient été tentés d'en douter avec quelle vivacité Mme de Chantal avait toujours aimé ses enfants, avec quelle passion elle continuait à les aimer dans le cloître.

Qu'on nous permette de détourner un instant nos regards du spectacle de la Visitation naissante, de

les fixer sur les enfants et les petits-enfants de sainte Chantal, de passer ainsi de sa vie publique à sa vie privée, et de chercher à retrouver la mère dans la religieuse et la fondatrice.

Rappelons-nous d'abord l'état de la famille de Mme de Chantal au moment où elle quitta le monde. Des six enfants dont Dieu avait béni son mariage, il ne lui en restait que trois, deux filles et un fils, qui était l'aîné. La plus âgée des deux filles, Marie-Aimée, avait été mariée toute jeune au baron de Thorens, qui était très jeune aussi et frère de saint François de Sales. Elle habitait le château de Thorens, à trois lieues d'Annecy, venait souvent voir sa mère au couvent, et s'y établissait même toutes les fois que son jeune époux, colonel d'un régiment de Savoie, était obligé de s'absenter pour le service de son prince, ce qui arrivait fréquemment. La seconde des fille de sainte Chantal ne quittait jamais sa mère, et on pourrait la considérer comme la plus ancienne pensionnaire de la Visitation. Elle avait saint François de Sales pour directeur[1], et sainte Chantal pour institutrice; et comme le couvent d'Annecy n'avait pas encore de clôture, elle en sortait souvent, tantôt pour suivre dans les églises les sermons de saint François de Sales[2], tantôt pour faire des visites dans les familles nobles de la ville, où elle était très accueillie; souvent aussi pour aller chez sa sœur à Thorens, où elle passait toujours quelques mois de vacances et tout le temps que sa mère s'absentait.

[1] Lettre sans date. Elle est la DLXXIIIe dans les premières éditions.

[2] Lettre du 8 décembre 1612.

Quant à Celse-Bénigne, Mme de Chantal l'avait confié, en quittant Dijon, au président Frémyot, chargé depuis longtemps de son éducation ; le président mort, elle l'avait mis au célèbre collège des Godrans pour y achever ses études ; ses études finies, elle l'avait envoyé à la cour, où le renom de son père, le baron de Chantal, l'avait fait accueillir avec distinction, et où ses talents et ses défauts commençaient à lui faire une position originale, à la fois brillante et périlleuse.

Telle était la situation des trois enfants de Mme de Chantal. La fortune y répondait. Marie-Aimée, richement dotée lors de son mariage, était baronne de Thorens. La belle terre de Bourbilly, douaire de Mme de Chantal, augmentée depuis la mort du président de la riche seigneurie de Thotes, et, depuis celle du vieux baron, de la terre de Sauvigny, formait, avec le titre de baron de Chantal, la splendide part de Celse-Bénigne. Quant à Françoise, on lui réservait en dot le château de Monthelon avec ses vastes dépendances, et déjà elle en portait le titre. Et comme ces trois enfants étaient encore mineurs, la mère de Chantal, en leur abandonnant tous ses biens et même son douaire, s'en était réservé l'administration. Deux fois même, en 1611 et en 1613, elle n'avait pas hésité à quitter son cloître pour aller recueillir en Bourgogne les successions destinées à ses enfants, et par ses soins intelligents, ainsi que nous avons vu, elle avait en quelques années doublé leur fortune.

On le voit, Mme de Chantal avait admirablement rempli tous ses devoirs de mère. Les événements qui vont suivre prouveront qu'elle sut les accomplir jusqu'à la fin.

En 1617, époque où nous a conduit la suite de cette histoire, Marie-Aimée, mariée depuis 1609, vivait avec le baron de Thorens dans la plus douce et la plus sainte union, et elle allait être mère pour la première fois, lorsque, la guerre ayant éclaté entre la France et l'Espagne, celui-ci reçut ordre de conduire en Piémont le régiment dont il était colonel.

Il y a dans la vie d'étranges pressentiments. Jamais ces deux jeunes mariés n'avaient pu se séparer sans verser beaucoup de larmes ; mais cette fois leur affection parut extraordinaire ; elle inonda leurs cœurs sans qu'ils pussent ni la contenir ni la modérer. Longtemps Marie-Aimée accompagna son jeune époux sur la route, ne pouvant se détacher de ses bras ; et quand enfin il fallut le faire, « ils jetèrent l'un et l'autre tant de larmes, qu'ils en tiroient des yeux de tous ceux qui en étoient témoins ; et telle étoit la violence de leur douleur, qu'ils s'étonnoient eux-mêmes de la pouvoir soutenir. » Chrétiens tous deux, leur dernière parole fut une promesse de mieux servir Dieu et de travailler avec une nouvelle ardeur à la pratique de la vertu, si Dieu leur accordait la grâce que M. de Thorens revînt sain et sauf de l'armée. Après quoi on les sépara, car ils ne pouvaient s'arracher des bras l'un de l'autre, et M. de Thorens étant parti au galop de son cheval pour mieux cacher ses sanglots, « cette belle colombe désolée se retira, selon son usage, auprès de sa bonne mère. Et depuis lors elle eut les larmes aux yeux, sans qu'il fût en son pouvoir d'en arrêter le cours [1]. »

[1] *Vies des premières mères de la Visitation*, Marie-Aimée de

Il n'y avait que trois semaines que le jeune baron de Thorens était parti, lorsqu'on apprit, avant même qu'un coup de feu eût été tiré, qu'il était tombé malade en arrivant et qu'on désespérait de sa vie. « O mon Dieu ! mon cher monsieur de Blonay, écrit saint François de Sales à la première nouvelle, *dimitte me, ut plangan paululum dolorem meum* [1]. Hélas ! j'attends tous les quarts d'heure la nouvelle du trépas de mon frère de Thorens, qui partit d'ici il y a trois semaines, et le jour de la Trinité était à Turin, abandonné des médecins et hors de toute espérance d'échapper ; et déjà de Chambéry le bruit vient qu'il est mort. Pensez si j'aurai besoin de quinze jours pour consoler sa pauvre veuve et pour rasseoir un peu mon cœur, qui est grandement ému. »

Le lendemain arriva, en effet, un courrier qui apportait la fatale nouvelle. Quoique préparé, le saint fut profondément ému. « Il frappa fortement sur sa cuisse et jeta force larmes, ne succombant pas toutefois à sa douleur ; mais, joignant les mains et levant au ciel les yeux et les mains, il prononça tranquillement ces paroles entrecoupées de soupirs : *Oui, oui, mon Dieu, puisque vous l'avez voulu ;* ajoutant ces paroles, dont il s'étoit servi à la mort de sa mère : *Je me suis tu, et je n'ai pas ouvert la bouche, parce que c'est vous qui l'avez fait* [2]. »

Chantal, p. 80. Voir aussi une petite *Vie manuscrite de Marie-Aimée*, aux archives d'Annecy.

[1] *Donnez-moi du relâche, afin que je pleure un peu dans ma douleur.* (Job, x, 20.)

[2] *La Vie du bienheureux François de Sales*, par Charles-Auguste de Sales ; 1 vol. in-4°, 1634, p. 497.

Ce qui augmentait la douleur de saint François de Sales, c'était la pensée de Marie-Aimée, si jeune, si tendrement attachée à son mari, et qui, âgée à peine de dix-neuf ans, au moment d'être mère pour la première fois, allait être brisée par un coup si terrible et si inattendu. Il n'avait encore dit qu'un mot de la maladie du baron de Thorens, et seulement à la mère de Chantal, et l'émotion que celle-ci avait éprouvée lui faisait sentir assez à quelles scènes il fallait préparer son cœur, lorsque l'heure serait venue d'annoncer une pareille nouvelle à la jeune baronne. « Oh ! pensez, ma très chère fille, écrit-il à la mère Favre en se recommandant à ses plus instantes prières, pensez où cette affliction me touche, et voyez si la mienne n'est pas surchargée de celle de sa pauvre petite (Marie-Aimée) et de notre mère, à qui il faut que ce matin j'aille ôter le peu d'espérance qui lui étoit restée après les premières nouvelles de cet accident [1]. »

Après donc qu'il eut fortifié son âme dans une longue et fervente oraison, le saint se rendit, en effet, au monastère, et ne fit demander d'abord que la mère de Chantal. Au premier mot elle frémit de tout son corps, et tomba dans un profond silence. Elle tremblait tellement d'avoir à annoncer un pareil malheur à sa pauvre enfant, que quelques efforts qu'elle fît pour se vaincre, elle ne put jamais prendre sur elle de remplir ce devoir. Il fallut que le saint s'en chargeât; et comme, d'après son usage, Marie-Aimée devait se confesser le lendemain matin, il

[1] Lettre du 29 mai 1617.

fut convenu que la terrible nouvelle lui serait annoncée à ce moment, et qu'on la lui cacherait jusque-là.

Cependant Marie-Aimée s'était aperçue qu'on avait demandé sa mère au parloir, et, sans qu'elle sût pourquoi, elle éprouva tout à coup un serrement de cœur qui l'épouvanta. La longueur de l'entretien augmentant ses craintes, elle attendit sa mère au sortir du parloir, pour voir quelle figure elle aurait. Mais cette femme forte eut un tel empire sur elle-même, que, bien qu'elle eût le cœur brisé, elle n'en laissa rien voir à sa fille. Seulement, en s'entretenant avec elle, elle jeta de temps en temps dans la conversation, mais comme sans dessein, quelques paroles de l'amour de Dieu et de l'abandon total à sa sainte volonté, afin de la préparer ainsi à recevoir le lendemain la triste nouvelle avec plus de courage et de soumission.

Le lendemain, en effet, après que Marie-Aimée se fut confessée et que le serviteur de Dieu, par ses discours les plus doux, eut préparé son esprit : « Eh bien ! ma fille, lui dit-il, ne sommes-nous pas toute à Dieu ? — Oh ! oui, Monseigneur, reprit-elle, absolument. — Et ne sommes-nous pas prête à recevoir de sa sainte main tout ce qu'il lui plaira d'envoyer? — Oui, Monseigneur et mon père; mais, hélas! dit-elle avec un profond soupir, vous me voulez dire que mon cher mari est mort! » Le saint ne répondit que par ses larmes, et elle, éclatant en sanglots : « Ah ! mon Dieu, mon Dieu ! est-il bien vrai ? m'avez-vous ôté mon cher mari ? Hélas ! hélas ! que voulez-vous que je fasse ? »

La mère de Chantal était à la porte. Aux cris que poussa sa fille, elle entra afin de la consoler à son tour et de la soutenir. Mais elle avait compté sur une force dont elle n'était pas capable. La vue de sa fille, qui sanglotait et tombait en défaillance, brisant son cœur, elle poussa un cri et tomba elle-même évanouie.

Qu'on imagine une pareille scène : ces deux femmes, la mère et la fille, abîmées dans la douleur jusqu'à en perdre connaissance, et le saint évêque, à genoux, inondé de larmes et étouffé par ses sanglots !

Quand le premier moment de la douleur fut passé, et que la force chrétienne eut repris le dessus, le saint évêque se rendit à la chapelle et dit la messe pour le cher défunt. Marie-Aimée l'entendit dans la sacristie, afin d'être plus libre de donner cours à sa douleur. Le visage tout baigné de larmes, mais sans rien perdre de son maintien angélique, d'une voix douce elle laissait de temps en temps échapper des mots qui perçaient le cœur de ceux qui l'entendaient : « Hé ! mon Dieu, mon vrai et unique bien, qu'est-ce que vous m'avez fait ! Ah ! que la blessure est profonde ! O mon Dieu ! aidez-moi. Que votre main, qui m'a blessée, me guérisse ! »

Quelquefois, croisant les mains et levant les yeux, elle disait tout haut, sans s'en apercevoir : « Mon Sauveur, c'est vous qui m'aviez donné ce cher gage ; pourquoi me l'avez-vous donc ôté, puisque sa présence, au lieu de m'éloigner de vous, me servoit pour m'unir à vous plus étroitement ? Cependant, mon Dieu, je suis vôtre, je veux l'être tous les jours davantage ; coupez, tranchez, mais seulement donnez-

moi la force de supporter la pesanteur de votre main. O mon Dieu, je n'étois pas digne d'avoir un tel époux; ah! j'ai besoin d'un secours extraordinaire, car ma douleur va jusqu'à en mourir. »

L'heure de la communion étant arrivée, sa vénérable mère, qui ne l'avait pas quittée, la conduisit au chœur, et, quand elle fut à la table sainte, elle fit en secret vœu de chasteté perpétuelle; et, ayant reçu le saint Sacrement, elle se voua totalement et irrévocablement à l'amour de Notre-Seigneur.

A partir de ce moment, elle demeura plus calme, les mains jointes, levant doucement ses regards vers le ciel, et laissant couler de ses yeux des ruisseaux continuels de larmes, sans aucun mouvement, comme ces grandes eaux qui coulent sans bruit.

Parfois cependant ses lèvres s'entr'ouvraient, et on en entendait sortir ces paroles : « O Jésus! mon amour, votre volonté soit faite en la vie et en la mort! O Jésus, je suis toute vôtre! O passion et mort de mon Sauveur, je vous aime et vous révère! Mon Jésus! je vous embrasse et vous élis pour mon époux! »

Depuis lors ses larmes ne s'arrêtèrent plus. Vainement on la conjura de modérer sa douleur, de se conserver pour l'enfant qu'elle portait dans son sein. Qui peut se commander dans de pareils moments? Elle prit un deuil très austère, ne voulut plus porter aucune parure, commença à s'habiller toute seule et à se servir elle-même, augmenta ses exercices de piété et se donna plus entièrement à Dieu.

Trois mois s'écoulèrent dans ce mélange de douleur et d'amour, au bout desquels elle fut surprise d'un

accouchement avant terme, avec tant de violence, qu'il fut impossible de la transporter hors du couvent. Après quelques heures de douleurs épouvantables, elle mit au monde un fils, qui ne vécut qu'un instant. La mère de Chantal le reçut elle-même, le baptisa à la hâte et le vit mourir entre ses bras. La pauvre jeune mère, oubliant ses douleurs, s'informa de son enfant, et la sainte ayant répondu qu'elle avait eu un petit ange : « Hélas! reprit la mourante, ce pauvre enfant a-t-il si peu vécu, qu'il soit déjà parmi les anges? » Et les yeux au ciel : « O mon Dieu, dit-elle avec un vif accent de foi et de soumission à la volonté divine, si ce petit enfant eût vécu, j'aurois dû me conserver pour lui; maintenant je suis toute vôtre, mon Dieu je suis toute vôtre. »

Elle dicta son testament avec une parfaite lucidité d'esprit, et, ses affaires temporelles mises en ordre, elle fit paraître des lumières encore plus pures pour se préparer à paraître devant Dieu. Elle avait à peine dix-neuf ans, était pressée de grandes douleurs et presque agonisante, et cependant son esprit était libre et calme, dans une sérénité et une paix toutes divines.

Sur les huit heures du soir, le médecin jugeant que la malade était en grand danger, et qu'à peine elle avait encore trois ou quatre heures de vie, la vénérable mère de Chantal fit prier saint François de Sales de venir. Il accourut, accompagné de quelques ecclésiastiques, qui furent profondément émus et fondirent tous en larmes en voyant la ferveur de cette sainte agonisante.

Elle se confessa et reçut le saint viatique avec de merveilleux sentiments de piété; puis, joignant les

mains, elle dit à sa bonne mère : « Oserai-je vous demander une grâce? » La sainte, qui savait combien tendrement elle avait aimé son mari, s'imaginait qu'elle voulait être enterrée auprès de lui : « Ma fille, lui dit-elle, parlez, ne doutez de rien : s'il est possible, on tâchera de le faire. — Ma mère, dit alors la mourante, je vous demande en toute humilité la grâce de prendre le saint habit de la Visitation. » Et dirigeant ses regards vers le saint évêque : « Monseigneur, dit-elle, je confesse que je suis indigne de cette grâce. » A ces mots, des sanglots éclatent dans l'assemblée; les yeux du saint évêque sont inondés de larmes ; la vénérable mère de Chantal, debout au chevet du lit de mort, ne peut plus contenir le cri de sa douleur.

Aussitôt on met à la mourante un habit de novice, et, comme le danger devenait à chaque heure plus pressant, le serviteur de Dieu lui demanda si elle ne désirait pas recevoir l'extrême-onction. « Oui, de tout mon cœur, dit-elle, Monseigneur, je n'avois pas la pensée de le demander. N'ai-je pas fait une faute? » Rassurée par le saint évêque, elle reçut le sacrement des mourants avec une grande présence d'esprit, suivant toutes les cérémonies, et répondant à toutes les prières. Quand elles furent achevées : « Monseigneur, dit-elle, vous m'avez donné l'habit de novice, et j'ai mille fois fait dans mon cœur les vœux de religion : n'aurai-je pas la consolation de les faire de bouche et solennellement? » Saint François de Sales y ayant consenti : « Mon Dieu, quelle grâce, disait-elle, d'être en même temps novice et professe! Ma chère mère, que la miséricorde divine est abon-

dante en votre pauvre et indigne enfant! » Elle prononça tout haut les saints vœux, et le bienheureux lui mit le voile noir et la croix d'argent; mais on n'eut pas besoin de lui mettre le drap de mort pour lui rappeler qu'elle devait mourir au monde et à elle-même. Le lit sur lequel elle était étendue le lui disait assez.

Il faut renoncer à peindre l'état de sainte Chantal à ce moment suprême. Elle était mère; et, s'il y a quelque chose d'ineffable ici-bas, c'est le cri de la douleur maternelle. Saint François de Sales, qui craignait que cette douleur, contenue par moments, mais qui par d'autres éclatait d'une manière déchirante, ne fît mal à la mourante, conjura la sainte de se modérer un peu. La jeune agonisante l'entendit, et regardant tendrement sa mère, comme pour la consoler : « Cette chère mère, disait-elle; oh! je l'aime plus que je ne puis dire. » Et encore : « O ma mère! que je souffre! Bon Dieu! que mes douleurs sont extrêmes! Mais qu'est-ce que cela auprès des douleurs de Jésus sur la croix? »

Le serviteur de Dieu, la voyant si accablée par la douleur, et connaissant d'ailleurs la grandeur de cette belle âme, lui proposa de faire un acte extraordinaire et héroïque de vertu. « Seriez-vous pas bien aise, ma chère fille, lui dit-il, de demeurer en ces souffrances jusqu'à la fin du monde, si c'était la volonté de Dieu? — Oui, Monseigneur, reprit-elle avec une grande ardeur, non seulement dans ces souffrances-ci, mais dans toutes celles qu'il lui plairoit de m'envoyer. Ne suis-je pas toute à lui, sans réserve et sans exception? »

Après cela, elle tomba dans le silence. Ses yeux étaient fermés, ses lèvres entr'ouvertes. Il eût été difficile de dire si elle dormait, ou si elle contemplait. Sur son front commençait à se répandre une sorte de clarté ineffable, comme d'un jour qui se lève. Son visage se transfigurait insensiblement. A la voir ainsi, on n'eût jamais cru qu'elle était si proche de la mort. Elle ressemblait à ce qui va fleurir, plutôt qu'à ce qui va se faner.

Enfin, à deux heures auprès minuit, elle ouvrit les yeux, et dit fortement : « Ah! voici la mort, il s'en faut aller : elle saisit mon cœur, mais mon Jésus s'en est saisi le premier, et il en restera l'unique possesseur. » Et, prononçant trois fois le nom de Jésus, comme elle achevait de prononcer le troisième, elle expira les yeux levés au ciel, le 16 septembre 1617. Marie-Aimée de Chantal était âgée de dix-neuf ans deux mois et six jours.

Le bienheureux évêque, qui était depuis longtemps le directeur de Marie-Aimée, « l'assista jusqu'au dernier soupir, et lui fermant l'un des yeux, sa bonne mère eut bien le courage de lui fermer l'autre [1]. » Après quoi, ne pouvant plus contenir sa douleur, épuisée par de si grandes angoisses, la sainte tomba évanouie.

Pendant que la mère de Chantal, revenue de son évanouissement, restait comme anéantie sous le coup qui l'avait frappée, saint François de Sales sortait du couvent, faisait mettre les chevaux à sa voiture, et s'éloignait de la ville. « Ses gens estimoient, dit

[1] *L'Esprit de saint François de Sales,* tome I, p. 132.

Mgr Camus, qu'il vouloit aller au château de Sales, qui n'est qu'à trois lieues, pour y prendre l'air et se consoler. Quand ils sçurent que c'étoit pour me venir voir, on lui remontre que la bonne mère de la défunte étoit en une affliction extrême sur cette perte, et qu'elle avoit besoin de consolation. « Vous faites tort à mon affection, répondit-il, de l'estimer plus affligée que moi. Je connois sa force d'esprit et la foiblesse du mien; comment lui apporterois-je de la consolation, moi qui en ai plus besoin qu'elle? Ne trouvez pas mauvais que je l'aille chercher où je pense la rencontrer. » Il me vint donc voir, continue Mgr Camus, et me raconta l'histoire de cette sainte mort, précédée d'une si pieuse vie, avec tant de larmes, que je pensois avec lui fondre en pleurs. Il estimoit beaucoup, et selon Dieu, les vertus insignes de la mère; mais il faisoit un si haut état de la perfection surnaturelle que Dieu avoit répandue dans l'esprit de la fille, qu'il en parloît comme d'un ange, plutôt que d'une créature mortelle [1]. »

Quand il revint de Belley, il se rendit promptement au couvent. La mère de Chantal était accablée. Pour surcroît de douleur, un doute affreux remplissait son esprit. C'était elle qui avait baptisé à la hâte son petit-fils mourant; l'avait-elle bien fait? s'était-elle servie d'eau? avait-elle prononcé exactement les paroles sacramentelles? Elle fouillait sa mémoire en tous sens. Impossible de se rappeler exactement ce qui s'était passé. Et alors des larmes ruisselaient de ses yeux en pensant que, par son imprudence et sa

[1] *L'Esprit de saint François de Sales*, tome I, p. 132.

précipitation, elle serait peut-être cause que cette petite âme ne verrait jamais Dieu, et se lamenterait éternellement contre elle. Aussitôt qu'elle aperçut saint François de Sales, elle se jeta à ses pieds, pleurant et confessant sa faute. « Oh! mon père, mon père, que je sois cause qu'une âme ne voie point Dieu, que j'en sois cause! » Le bienheureux, dont le coup d'œil était si profond, découvrit aussitôt l'origine et le caractère de cette tentation. « Ma mère, lui dit-il, d'où vient ceci? De ce que vous vous regardez vous-même. » Ce fut une lumière. Elle comprit qu'elle était moins fâchée du mal que de la part qu'elle y avait prise, et qu'ainsi il y avait en tout cela de l'amour d'elle-même mêlé à l'amour de Dieu. Elle s'en humilia, et, le trouble quittant son esprit, elle se rappela clairement qu'elle avait accompli exactement et avec ferveur les cérémonies saintes prescrites par l'Église.

On procéda ce jour-là à l'inhumation de Marie-Aimée; car elle était encore étendue sur son lit de mort, aussi belle qu'elle l'avait jamais été pendant sa vie, et entourée d'une foule de personnes qui venaient faire toucher à son corps des chapelets et des images, et qui allaient de là demander au saint évêque la permission de l'invoquer. Elle ressemblait à un ange. On l'enterra avec l'habit de religieuse, la croix d'argent sur sa poitrine et une couronne de roses blanches sur sa tête[1].

[1] Au sortir de la cérémonie, saint François de Sales écrivit sur le registre mortuaire du couvent le procès-verbal que voici :

« Marie-Aimée de Rabutin, fille de notre mère et veuve de Bernard de Sales, baron dudit lieu et de Thorens, après mille

Rentré chez lui, après de telles secousses, saint François de Sales écrivit aussitôt à la mère Favre, à laquelle il avait hâte de raconter la merveille de cette sainte mort. « Vous vous imaginerez bien de quelle sorte nous avons été touchés ces jours passés, ma chère fille. Ce n'est pas la Mme de Thorens que vous avez vue, quoique celle-là fût fort aimable; c'est une Mme de Thorens toute dédiée à Dieu, toute relevée au dessein de ne vivre qu'à Dieu, toute pleine de clartés

et mille souhaits d'être reçue dans la congrégation de céans, étant tombée malade, et saisie d'un soudain accident en cette maison; pleine d'une nonpareille résignation, d'une rare douceur et d'une profonde humilité, avec un esprit extrêmement tranquille, d'une parole distincte, suave et claire, après avoir fait sa confession et reçu l'absolution sacramentelle, demanda l'habit de la Visitation, qui lui fut accordé pour la grande dévotion qu'elle avoit témoignée, et, ayant reçu la sainte extrême-onction, demanda de pouvoir faire les vœux; ce qui lui ayant été concédé, elle les fit d'un courage nonpareil, et trois heures après, elle expira, ayant continuellement, jusqu'au dernier soupir, prononcé très suavement et dévotement le mot de *vive Jésus*. Elle fut admise à l'habit et à la profession par son évêque, frère de feu son mari, et par sa mère, supérieure de la congrégation, et par toutes ses sœurs, qui furent présentes à son dévot et aimable trépas, le 6 septembre 1717; car ce jour-là elle tomba en cet accident mortel à huit heures de nuit; à neuf elle fut reçue à l'habit; à dix elle fit profession, et entre une et deux heures après minuit, le septième jour dudit mois, qui étoit la veille de la Nativité de Notre-Dame, elle passa à une meilleure vie, laissant un rare exemple de dévotion et une consolation spirituelle incomparable à ceux qui d'ailleurs, marris de son décès, en virent et admirèrent les pieuses circonstances.

« François, *évêque de Genève,*

qui confessa, communia, donna l'extrême-onction et admit les vœux de cette aimable sœur trépassée, âgée de dix-neuf ans deux mois et six jours.

« Sœur Jeanne-Françoise Frémyot. »

ès choses spirituelles et de la connaissance de Dieu et de soi-même; telle enfin que l'on pouvoit espérer que dans quelque temps elle seroit une autre notre mère.

« Je ne vous dirai rien de sa fin très sainte. Entre ceux qui la virent, il y en eut qui le jour suivant me vinrent demander congé de l'invoquer, et d'autres qui vinrent renouveler leur propos, émus du spectacle de cette mort toute pleine de douleur extrême et de douleur toute parsemée de : *Vive Jésus, Seigneur Jésus, tirez-moi à vous; ô Passion et mort de mon Sauveur, je vous embrasse*, et cela prononcé si suavement que merveille[1]. »

Et encore : « Mon Dieu! quelle fin a-t-elle faite? Certes la plus sainte, la plus suave, la plus aimable qu'il est possible de s'imaginer. Je la chérissois d'un amour infiniment plus que fraternel; mais, ainsi qu'il a plu au Seigneur, ainsi doit-il être fait; son saint nom soit béni. Amen[2]. »

Pendant que saint François de Sales soulageait ainsi son cœur en épanchant sa douleur, la vénérable mère de Chantal succombait à la sienne. Depuis la mort de sa fille, elle était tombée dans ce silence que nous lui verrons toujours en pareille circonstance, et qui faisait peur pour sa vie. Elle était en récréation, mais sans rien dire; filant sa quenouille, tout absorbée et étrangère à tout ce qu'on disait. Elle n'écrivait pas plus qu'elle ne parlait. Le seul billet qu'elle envoya à saint François de Sales, et que nous allons citer, car

1 Lettre du 14 septembre 1617.
2 Lettre du mois d'octobre 1617.

il est d'une beauté incomparable. elle se le reprocha, comme d'un manque de résignation.

« La paix de Notre-Seigneur, avec son éternelle bénédiction, soit toujours au milieu de votre cœur, mon vrai très cher Père. Je me sens un peu soulagée de mes maux de cœur, et mon esprit demeure tout plein de douceur et de suavité dans la soumission à la volonté divine, laquelle j'ai toujours plus de désir de voir régner souverainement en notre sainte unité.

« Mais, mon Dieu, nonobstant cela, je vois et je sens combien cette fille étoit véritablement l'enfant parfaitement aimée de mon cœur, combien elle le sera toujours, et avec justice, ce me semble. C'est un soulagement nonpareil pour moi, dans cette douleur, de sentir cet amour où vous l'avez placée, comme une goutte d'eau précieuse dans un océan.

« Je me soulage encore de vous dire ceci, mon unique et très bon Père : Dieu soit loué! mais je le dis de toute mon âme, en paix et en douceur, et avec une très grande reconnoissance de la grâce que sa bonté nous a faite; oui, Dieu soit loué de nous avoir donné une telle enfant, et de l'avoir attirée à soi si heureusement.

« Il me semble que je devrois me retrancher de parler tant de feu notre pauvre petite; car le contentement que j'y prends me laisse toujours de l'attendrissement, mon père, mon unique père, et tout ce que vous savez que vous m'êtes. Ce me sera un petit restaurant de vous avoir dit cela[1]. »

C'est ainsi que cette femme énergique contenait sa

[1] Lettre non datée, mais qui est de septembre 1617.

douleur, et qu'au lieu de ces cris d'aigle blessé que l'on s'attendait à trouver sur ses lèvres, elle n'en laissait sortir que ces doux et humbles gémissements de colombe, qu'encore elle se reprochait. Mais on ne violente pas impunément la nature. Après six semaines de luttes intérieures, d'efforts héroïques, pour contenir le chagrin qui l'accablait, et pour le cacher du moins à tous les yeux, elle tomba malade et fut bientôt en danger. L'origine de cette maladie, causée par la douleur maternelle, est attestée par tous les contemporains, non seulement par les religieuses de la Visitation, par saint François de Sales, mais par Bussy-Rabutin lui-même. « Quelques semaines après la mort de Mme de Thorens, dit-il, la mère de Chantal ayant trop pris sur elle pour cacher sa douleur, tomba malade et fut à l'extrémité [1]. » Elle fut, en effet, si bas, qu'il fallut l'administrer. Saint François de Sales entra au monastère, confessa la mourante, lui donna l'extrême-onction et le saint Viatique, et s'agenouillant au pied de son lit, toutes les sœurs présentes attendirent son dernier souffle. La sainte paraissait souffrir horriblement, moins encore du corps que de l'âme, et ses yeux, ardemment fixés sur une image de Jésus-Christ que le saint avait fait placer au pied de son lit, indiquaient à la fois et la lutte intérieure et la foi ardente de la sainte. Tout à coup le bienheureux se sent inspiré de faire un vœu à saint Charles Borromée, qu'on venait de canoniser. On apporte des reliques de ce saint archevêque, et à grande peine on en place quelques parcelles sur les lèvres de

[1] *Vie abrégée de Mme de Chantal.*

l'agonisante. A l'instant, poussant un grand soupir que l'on croit être le dernier : « Mon père, dit-elle, je ne mourrai pas. — Non, ma fille, reprit le saint, vous vivrez éternellement par la miséricorde divine. — Je sens, dit la malade, que je suis guérie et me porte fort bien, grâce à Dieu et à son saint. » Elle était guérie en effet, et en peu de jours elle eut repris ses forces sans éprouver ces langueurs qui d'ordinaire accompagnaient ses convalescences. « Aussi bien, disent les vieux *Mémoires*, Celui qui l'avoit guérie ne fait pas de cures imparfaites. »

Telle fut la mère de Chantal dans ces jours terribles de la mort de sa fille aînée : elle ne quitte pas un instant sa chère enfant ; elle reste debout à ses côtés jusqu'à son dernier souffle ; elle a, il est vrai, le courage de lui fermer les yeux, mais elle s'évanouit de douleur après lui avoir rendu ce cruel devoir ; elle essaye enfin de calmer, de contenir, de refouler dans son sein la tristesse qui l'accable ; mais elle en tombe malade, et elle meurt, pour ainsi dire, de douleur, puisqu'un miracle seul put la rendre à la vie. Devant une si grande infortune, soutenue avec un si grand cœur, on s'arrête, muet et saisi de vénération, et le mot de saint François de Sales se vient de lui-même placer dans l'esprit, comme le résumé de toutes ces scènes : « Rien n'a manqué à cette douleur : elle a été extrême ; rien n'a manqué à cette résignation : elle a été sublime[1]. »

Reposons-nous maintenant du spectacle de ces scènes douloureuses, en étudiant les rapports de la

1 *Vie abrégée*, p. 17.

vénérable mère de Chantal avec ses deux autres enfants, et en voyant grandir sous l'œil et la main de cette femme vigilante la belle jeunesse de Françoise, et celle un peu plus agitée de Celse-Bénigne.

Françoise, nous l'avons dit, ne quittait jamais sa mère. Lorsqu'on lit les lettres de saint François de Sales, on voit à tout instant, par un mot, par une petite salutation mise dans les adieux de la lettre, apparaître tout à coup le visage souriant de la jeune fille à côté de celui de la sainte. « Je salue cordialement nos sœurs et Mlle de Chantal aussi; car n'est-elle pas ma chère fille [1] ? » Et un autre jour : « Envoyez-moi notre chère Françoise, que nous confesserons ce soir [2]. » Et ailleurs : « J'ai vu au sermon notre bien-aimée fille Françoise, mais je n'ai pas osé lui demander comment ma très-chère mère se portoit; car il y avoit trop de gens qui m'eussent ouï. Je donne donc la charge à ce petit billet de vous demander l'état de votre santé, et à notre chère petite fille de vous redire quelque chose du sermon, que j'ai fait hardiment et passionnément [3]. »

C'est le même spectacle, quand on étudie les monuments contemporains. Partout et toujours Françoise apparaît à côté de sa mère. Elle joue avec les novices, dont plusieurs sont presque aussi jeunes qu'elle, et les dissipe un peu avec ses oiseaux et ses écureuils [4]. Elle se promène sous les arbres du jar-

[1] Lettre du 5 février 1617.

[2] Lettre sans date, qui doit être de 1613. Elle est la DLXXIIIe dans la première édition des *Lettres*.

[3] Lettre du 4 décembre 1612.

[4] *Mémoires* de la mère Marie-Adrienne Fichet.

din, tantôt avec la sœur Marie-Aimée de Blonay, tantôt avec la sœur Claude-Agnès de la Roche, plus souvent pourtant avec la sœur Paule-Hiéronyme de Monthouz, qui paraît avoir été spécialement chargée de son éducation[1]. Elle va même à l'oraison avec les sœurs, et il n'y a pas jusqu'à leurs macérations qu'elle ne veuille partager[2]. Au réfectoire elle a sa place tout près de sa mère, et au dortoir leurs deux cellules se touchent. Hélas! avant la mort de la jeune baronne de Thorens, à côté de ces deux cellules, il y en avait une troisième pour Marie-Aimée, afin que, quand elle venait au couvent, les deux chères enfants dormissent, pour ainsi dire, sous les ailes de leur mère. « Tous les matins, dit la mère de Chaugy, cette aimable fille (Marie-Aimée), lorsque l'on sonnoit l'oraison, se mettoit sur le seuil de la porte de sa chambre pour donner le bonjour à sa chère mère. Mais comme c'étoit le temps où il est défendu de parler, celle-ci, sans dire un mot, le lui rendoit en silence par un regard aimable et un petit enclin de tête[3]. » Françoise faisait de même. « Chaque matin, lisons-nous dans un vieux manuscrit, elle se levoit de bonne heure et alloit en sautillant devant l'avant-chœur au-devant de sa sainte mère, qui descendoit à l'oraison. La bienheureuse, d'un air gracieux, la caressoit un peu, et lui donnoit sa bénédiction en silence; puis la jeune enfant s'en alloit satisfaite[4]. »

[1] *La petite maison de la Galerie.* Vie de quelques supérieures. La sœur Paule-Hiéronyme de Monthouz.

[2] *La petite maison de la Galerie*, p. 7.

[3] *Mémoires* de la mère de Chaugy, p. 435.

[4] *Abrégé de la vie et des vertus de Marie-Françoise de Rabutin*

Et non seulement Françoise ne quitte pas sa mère, mais quand celle-ci est obligée de s'absenter, elle emmène sa fille avec elle. En 1611, lors du voyage en Bourgogne, Françoise est dans la même litière que la bienheureuse. Il en est de même en 1618, lorsque la sainte va fonder le monastère de Grenoble. Quelques mois après, au moment où la bienheureuse allait partir pour Bourges, Françoise tomba tout à coup malade. Malgré cela, car la maladie n'était pas grave, la sainte voulait absolument l'emmener; et Françoise était déjà dans le carrosse, lorsque saint François de Sales s'opposa à son départ. « Notre bon M. Michel, écrit sainte Chantal à la mère Marie-Péronne, vous dira toutes nos nouvelles, et comme ma Françoise et moi aussi sommes mortifiées de ce qu'elle n'a pu venir. Elle n'est en aucun danger, grâce à Dieu; mais, comme vous savez, elle est sujette à traîner longtemps après ses maladies. C'est pourquoi nous n'avons su l'attendre. Mais, s'il plaît à Dieu, M. de Var l'amènera à Lyon sitôt qu'elle pourra être remise; et de là nous la ferons conduire à Moulins, où nous l'enverrons prendre[1]. » Obligée ainsi de quitter sa fille, la mère de Chantal la couve, pour ainsi dire, des yeux. A chaque relais il y a un mot sur elle et pour elle. Arrivée à Bourges le 26 novembre, n'y trouvant pas de nouvelles de sa fille, la voilà inquiète. « Ma très chère sœur, écrit-elle à la mère Favre, je sais si peu de vos nouvelles et de celles d'Annecy, que cela me donne des craintes

de Chantal, publié par M. Migne. Œuvres complètes de saint François de Sales et de sainte Chantal, tome VII, p. 453.

[1] *Lettres de sainte Chantal*, édit. Migne, p. 977.

qu'il ne soit arrivé quelque chose à ma fille Françoise[1]. » Et quelques jours après, sachant que son enfant est arrivée à Lyon, elle récrit à la mère Favre : « Je ne sais si on sera déjà allé prendre Françoise, il m'en tarde; car elle ne peut que vous incommoder là. Adieu; je salue mes chères filles et ma Françoise, si elle y est encore. Qu'elle m'écrive donc[2]. » En même temps elle écrit à la mère de Bréchard, à Moulins, pour presser l'arrivée de sa fille : « J'accepte votre offre d'envoyer prendre Françoise à Lyon... Mon neveu de Neufchèze l'ira prendre chez vous si elle y vient. Voilà bien de la peine qui eût été évitée si l'on ne m'eût divertie; car la pauvre fille montoit dans le carrosse pour venir ici, lorsqu'elle reçut la défense de le faire. Prenez son sentiment[3] ! » Et tout cela se termine, comme toujours, par ce mot, que nous allons trouver au bas de toutes les lettres : « Adieu; faites prier pour mes enfants[4]. »

Élevée ainsi par la mère de Chantal, dirigée par saint François de Sales, aimée de toutes les premières mères, caressée par toutes les jeunes novices, Françoise arriva à sa dix-septième année, et il fallut commencer à s'occuper sérieusement de son avenir.

La mère de Chantal, ainsi que nous l'avons raconté, aurait désiré qu'elle se fît religieuse, et la ferveur de Françoise, en 1611, 1612, 1613, permit un instant d'espérer que ces vœux se réaliseraient. Mais, en avançant en âge, elle ne sentit naître en elle au-

1 *Lettres de sainte Chantal,* édit. Migne, p. 978.
2 *Ibid.,* p. 981.
3 *Ibid.,* p. 984.
4 *Ibid.,* p. 1071.

cune inclination pour le cloître, et saint François de Sales, qui était son directeur, se chargea d'avertir la mère de Chantal que, puisque sa fille n'avait point de goût pour la vie religieuse et qu'elle entrait dans sa dix-septième année, il était temps de lui faire voir le monde. Comme le monastère d'Annecy n'avait pas encore de clôture, et que d'ailleurs en ce temps-là les fêtes et les réunions mondaines n'avaient pas lieu la nuit, il fut très facile de produire Françoise dans le monde sans qu'elle cessât d'habiter le couvent. On put voir alors combien le monde est dangereux. Cette jeune fille qui avait été élevée si chrétiennement, dont la ferveur était telle, qu'à quinze ans, malade de la fièvre, elle attendait le jour où elle n'avait pas d'accès et envoyait querir des orties pour se donner la discipline, qui, entrant dans le monde, était dirigée par saint François de Sales et ne cessait pas d'habiter avec sainte Chantal, eut à peine paru dans la société, qu'elle se sentit toute refroidie pour Dieu. « Elle fut d'abord trop bien vue du monde, disent les *Mémoires* contemporains, pour ne pas lui rendre une réciproque complaisance. En effet, comme ses belles qualités de corps et d'esprit la firent distinguer parmi les demoiselles les plus accomplies, aussi son esprit vif, son humeur gaie, son goût fin et exquis pour les divertissements, les lui firent prendre avec un grand épanchement, gardant toujours les plus exactes réserves de l'honneur et de la vertu, mais non pas celles de la dévotion, où elle se refroidit fort. Notre saint fondateur lui en témoigna quelquefois ses sentiments en père; mais il connut bien que ce n'étoit pas le moment d'exiger de cette aimable fille les fruits mûrs

d'une parfaite vertu qu'elle donneroit par la suite; et, la traitant selon sa foiblesse présente, il lui dit une fois qu'il la prioit de dire au moins tous les jours un *Ave Maria* de bon cœur. Cette recommandation lui fut si chère, qu'elle n'y a manqué aucun jour de sa vie. Elle nous a raconté mille traits pareils de la débonnaireté de ce saint, comme de lui présenter des épingles pour fermer son mouchoir lorsqu'elle avait la gorge trop découverte. D'autres fois, remarquant de vains ajustements sur sa personne, il lui disoit : « Françon, je suis bien assuré que ce n'est pas notre « mère qui vous a ainsi habillée. » C'étoit la vérité; car elle alloit, au sortir du monastère, dans quelque maison séculière ajouter à ses parures tout ce que le monde exigeoit, et que l'austérité d'une mère morte au monde ne lui avoit pas accordé[1]. »

Dans de telles dispositions il fallait s'occuper de marier Françoise. La vénérable mère de Chantal, et même le saint évêque de Genève, commencèrent dans ce but d'actives démarches. Une première tentative eut lieu en 1618. Il s'agissait d'un noble gentilhomme de Savoie, riche et pieux, attaché à la maison du duc de Nemours, M. de Foras. Saint François de Sales, qui l'aimait beaucoup, le présenta, en 1619, lors de son voyage à Paris, à Celse-Bénigne, et bientôt une véritable intimité s'établit entre ces jeunes gens, de même race et de même esprit. « M. de Foras m'a vu ce matin, écrit le saint évêque à la vénérable, et vit hier M. de Chantal, duquel, ainsi qu'il m'a dit, il

[1] *Mémoire* in-4° inédit, appartenant au premier monastère d'Annecy, contenant la vie de Mme de Toulongeon et de Mme de Grignan, p. 209.

reçut nouvelles caresses et comme de frère à frère. Je dis ceci pour rien, mais je le dis à ma chère mère : si j'avois une sœur digne de M. de Foras et que j'eusse cinquante mille écus à lui donner, je le ferois de tout mon cœur. Plus je le vois, plus je l'aime [1]. »

Quoique le saint évêque « ne dît ceci pour rien », la vénérable mère de Chantal eut bientôt compris, et un projet de mariage ne tarda pas à s'arranger entre M. de Foras et Françoise. Comme à ce moment la sainte était à Bourges, où elle faisait une fondation, ainsi que nous le verrons au chapitre suivant, et que Françoise était en Bourgogne, chez une de ses parentes [2], il en résulta des difficultés et des lenteurs. « Le bon M. de Foras, écrit saint François de Sales le 3 janvier 1619, est un peu malade et grandement en peine sur le sujet de sa prétention. »

Et le 9 du même mois : « Ce qui tient en peine M. de Foras, c'est qu'il ne sait où aller prendre la conclusion finale de son mariage ou de sa prétention, puisque Mlle de Chantal n'est pas auprès de vous, et que ni elle sans vous ni vous sans elle ne ferez rien. Secondement, je ne sais pas encore si

[1] Cette lettre, qui a été publiée dans un numéro de l'*Ami de la Religion* du mois d'octobre 1859, n'est pas adressée, comme le pensait M. l'abbé Keller, à la mère Favre ; elle est certainement adressée à la mère de Chantal. L'archevêque dont il est question n'est pas l'archevêque de Lyon, mais celui de Bourges. La sainte était alors dans cette ville, se disposant à partir pour Paris, où saint François de Sales venait d'arriver, et où il négociait l'affaire très difficile de la fondation d'une maison. La lettre a donc été écrite du 4 novembre 1618 au 6 avril 1619.

[2] C'est tout ce que dit Bussy-Rabutin. Quelle était cette parente et en quel pays de la Bourgogne, nous ne l'avons pu découvrir.

M. de Chantal[1] le voudra; mais de cela il pourra s'éclaircir. Troisièmement, il ne sait ni combien on lui donne de dot, ni si elle sera liquidée, ou s'il faudra la prendre des mains de M. de Chantal. Pour moi, j'exprime ces choses à ma façon, n'entendant rien aux termes et cérémonies avec lesquels il faut procéder dans une affaire que je ne fis jamais, Dieu merci! et je vous assure que le pauvre garçon n'en est guère plus grand docteur que moi; mais il l'est bien en toutes sortes de vertu, piété et bonté; et il me semble qu'encore qu'il n'épouseroit pas Mlle de Chantal, laquelle pourtant il a bien envie d'épouser, il ne laisseroit pas d'être votre fils[2]. »

Ce projet n'ayant pas réussi, on ne sait pour quelles raisons, car tous les parents s'y accordaient[3], nous trouvons saint François de Sales un an après occupé de nouveau et sans plus de succès de cette affaire. « Si vous nous donniez avis, écrit-il à la sainte le 20 février 1620, que ma chère fille Mlle de Chantal ne soit point mariée ni en voie de l'être, je m'essayerois de renouer le mariage ou avec le neveu de M. Andelot, s'il revient assez tôt d'Italie, où il est auprès de son oncle, ou avec M. de Ballon, s'il n'épouse pas Mlle de Charmoisy, qu'il recherche avec un grand nombre de rivaux[4]. »

Pendant que saint François de Sales s'occupait

[1] Il s'agit de Celse-Bénigne, aîné de la famille, représentant du père défunt, et toujours consulté dans la question du mariage de sa sœur.

[2] *Lettre inédite* de saint François de Sales. Archives de la Visitation.

[3] *Lettre* de sainte Chantal du 27 février 1619.

[4] Lettre également inédite. Archives d'Annecy.

ainsi activement de ce projet en Savoie, la mère de Chantal, amenée à Paris pour des affaires dont nous parlerons plus tard, travaillait aussi à marier Françoise, et elle y réussissait mieux. Parmi ceux qui désiraient la main de sa fille, elle distingua M. le comte de Toulongeon, seigneur de grande famille, qui avait fait la guerre avec éclat au siège de Suze et de la Rochelle, « homme de grand mérite, dit Bussy-Rabutin, qui fût allé bien loin sur le chemin de la fortune, s'il eût vécu un peu davantage[1]. » Quoique jeune encore, il était beaucoup plus âgé que Françoise; mais ce défaut était compensé par de tels avantages, que ni sainte Chantal, ni même Celse-Bénigne, qui se trouvait auprès d'elle, n'hésitèrent un instant[2]. La vénérable mère en écrivit aussitôt à sa fille, et remit sa lettre à M. de Toulongeon, qui se rendait en Bourgogne, où était alors Françoise. On lira avec plaisir cette lettre, pleine d'autorité et de bon sens, comme une mère savait encore en écrire au dix-septième siècle.

« Tenez, ma chère fille, voilà M. de Toulongeon qui, se voyant huit ou dix jours de libres, s'en va vous trouver en poste pour savoir de vous, dit-il, si vous ne le trouverez pas trop noir; car pour son humeur, il espère qu'elle ne vous déplaira pas. Pour moi, je vous le dis en vérité, je ne trouve non seulement rien à redire à ce parti, mais je n'y trouve rien à désirer; et Notre-Seigneur me donne une telle satisfaction en cette rencontre, que je ne me souviens

[1] Généalogie manuscrite.

[2] *Lettre* de sainte Chantal du 12 mars 1628.

pas d'en avoir eu de ma vie une pareille pour les choses de la terre. Sa naissance et le bien que nous trouvons en sa personne n'est pas ce qui me touche le plus, mais son esprit, son humeur, sa franchise, sa sagesse, sa probité, sa réputation. Enfin, ma chère Françon, bénissons Dieu d'une telle rencontre. Mais, mon enfant, disposez-vous, par reconnoissance, à aimer et à servir Dieu mieux que vous n'avez jamais fait, et que choses quelconques ne vous empêchent de continuer la fréquentation des sacrements et de vous exercer dans la pratique de l'humilité et de la douceur. Ayez pour guide le livre de *Philothée*, il vous conduira bien. Ne vous amusez point à ces petites vanités de bagues et d'habits. Vous allez être dans l'abondance; mais, ma chère fille, souvenez-vous toujours qu'il faut user des biens que Dieu nous donne sans s'y affectionner, et c'est comme cela qu'il faut regarder tout ce que le monde estime. Que dorénavant votre ambition soit d'être parée d'honneur et de modestie, et d'une sage conduite dans la condition où vous allez entrer. Certes, je suis bien contente que ce soient vos parents et moi qui ayons fait ce mariage sans vous. C'est ainsi que se gouvernent les sages, et je veux, ma chère fille, être toujours de votre conseil. Au reste, votre frère, qui a bon jugement, est ravi de cette alliance. M. de Toulongeon, il est vrai, a quelque quinze ans plus que vous; mais, mon enfant, vous serez bien plus heureuse avec lui que d'avoir un jeune fou, étourdi, débauché, comme sont les jeunes gens d'aujourd'hui. Vous épouserez un homme qui n'est rien de tout cela, qui n'est point joueur, qui a passé sa vie avec honneur à la cour et à

la guerre, qui a de grands appointements du roi. Vous n'auriez pas le bon jugement que je vous crois si vous ne le receviez avec cordialité et franchise. Je vous en prie, ma fille, faites-le de bonne grâce, et soyez assurée que Dieu a pensé à vous[1]. »

Françoise fit ce que sa sainte mère désirait. Elle accepta de ses mains M. de Toulongeon; tous les parents applaudirent à ce projet, et bientôt il ne fut plus question, au milieu de ces deux nobles et riches familles, que de noces, de fêtes, de parures, de pierreries, de belles robes, de toutes ces choses frivoles qui précèdent le mariage, et qui souvent en font oublier la gravité. Au milieu de ce bruit mondain, on aimera à entendre encore une fois la voix de la sainte. Rarement d'ailleurs elle a aussi admirablement parlé.

« Le 13 mai 1620.

« Ma très chère fille,

« J'ai loué Dieu, qui vous a si bien et si heureusement conduite en ce commencement de votre mariage. J'espère que sa divine bonté vous y donnera un parfait repos. Je vous assure, ma mie, que plus je vais en avant, plus j'en suis satisfaite. M. de Toulongeon est un homme le plus aimable qu'il soit possible, à mon jugement. Il est revenu si content que rien plus, et nous avons tous grand sujet de l'être. Oh! certes, ma chère Françon, vous m'avez bien obligée en me témoignant une si entière confiance; mais aussi, ô bon

1 Lettre XCIII^e.

Dieu! combien je l'ai prié et désiré de vous voir heureusement logée... Écrivez-moi bien, comme vous me le promîtes, tous les sentiments de votre cœur, et si Dieu, comme je l'espère, a lié votre cœur à celui de M. de Toulongeon. Car c'est cela que je désire surtout, et je me confie que Dieu vous aura donné sa bénédiction à sa première entrevue. Pour moi, ma mie, je vous le dis véritablement, je le trouve tout à mon gré, et, selon que je vous l'ai déjà écrit, je l'aime le plus cordialement qu'il se peut dire. Au reste, tous nos parents ou amis qui le savent en sont si contents que rien plus.

« Quant à nos bagues, M. de Toulongeon s'en empresse, et me veut faire venir ici une grande partie des pierreries de Paris pour vous acheter tout ce que nous voudrons; et je voudrois que vous n'en achetiez point; car je vous dis simplement, ma très chère fille, que les dames de qualité n'en portent plus en cette cour. Cela est demeuré aux femmes de la ville. Mais je ne saurois gagner cela sur M. de Toulongeon, qui me prie au moins pour ce commencement. Il vous envoie des perles, des pendants d'oreilles et une boîte de peinture couverte de diamants, qui est tout ce que les dames portent maintenant devant leurs robes. Seigneur Dieu, ma très chère fille, je vois bien que vous voilà dame et maîtresse du cœur et des biens de notre cher et très aimable M. de Toulongeon. C'est pourquoi ce sera à vous de ménager discrètement et sagement. Il veut que vous envoyiez ici un canevas[1]: faites-le, non que je permette qu'il vous envoie plus

[1] C'est la mesure d'une robe.

d'un habit; car, cela, entre toute autre chose, n'est nullement raisonnable. Vous pourrez, si M. de Toulongeon veut vous aider, en faire un aussi; mais je voudrois qu'il nous envoyât l'argent; nous le ferions faire selon la mode qui court et avec des étoffes qui se portent maintenant, et qui sont portatives partout. Au reste, il ne faut point faire de robes de noces: on se moque de cela parmi les dames de céans et de la cour. Et aussi je désire de tout mon cœur que vous épousiez sans bruit; mais en cela je veux être crue.

« M. de Toulongeon m'a dit que vous ne désireriez pas être épousée au mois de mai. Mon Dieu! ne faites point cela par scrupule. C'est une superstition. Je crois bien qu'il ne se pourra pas aussi, quoique je le désire grandement.

« Enfin, plus je vois ce gentilhomme, plus je l'aime et vois les grandes occasions que j'ai, et vous aussi, de louer Dieu de cette si heureuse rencontre. Faites-lui une réponse fort courtoise et cordiale, et faites franchement et honnêtement avec lui, lui témoignant une réciproque affection; car il n'est plus temps de faire des cérémonies. Ma très chère Françon, je veux que vous aimiez ce promis parfaitement, et que vous ayez autant de contentement que vous avez occasion d'être contente. Pour moi, je le suis parfaitement et avec raison. Adieu, ma fille, toute chèrement bien-aimée. Écrivez-moi à cœur. »

Et comme si la sainte n'avait pas encore assez recommandé la simplicité à sa fille, elle ajoute en post-scriptum :

« *P.-T.* Il ne faudra pas laisser aller M. de Toulongeon en l'achat de tant de choses, selon son incli-

nation; car il a un désir si extrême de vous contenter en tout, que c'est chose qui ne se peut dire. Si jamais femme fut heureuse, c'est bien vous; mais vous, vous, ma mie, il faut que la discrétion soit de votre côté, et que vous le reteniez en cela. Ce sera bien mieux de ménager un peu et d'employer utilement votre argent, qu'à tant de bagatelles et niaiseries. Pour moi, je ne désire nullement que ma Françon se laisse aller à cela : il iroit de ma réputation encore; car, étant ma fille, vous êtes plus obligée à la discrétion et modestie. Mille saluts à nos chers parents. Adieu encore un coup, ma chère Françon; aimons parfaitement celui que Dieu nous a donné [1]. »

Tout était prêt pour le mariage, lorsque tout à coup, voyez les choses humaines! Françoise tomba malade, et fut à la mort. C'est ce qu'écrit sainte Chantal à la mère de Bréchard : « Ma fille a pensé mourir, ne voilà-t-il pas des traits du monde! Elle se porte fort bien, et se mariera dans huit jours, s'il plaît à Dieu [2]. »

Elle se maria, en effet, peu après, vers la fin de juin 1620, je pense; car je n'ai pu trouver encore ni la date exacte de la cérémonie, ni en quel lieu elle se fit. La bénédiction nuptiale fut certainement donnée par saint François de Sales, et elle porta bonheur à Françoise, qui, nous le verrons, goûta dans cette alliance à peu près autant de joies qu'il est possible d'en trouver en ce monde.

[1] Cette lettre, jusqu'ici inédite, se trouve dans la nouvelle édition des *Œuvres de saint François de Sales* publiées par M. Migne, tome VIII, p. 1103; mais il la date mal : elle est de 1620.

[2] *Lettre* du 9 juin 1620. Édit. Migne, p. 1040.

Pendant que la mère de Chantal achevait avec tant de succès cette importante affaire, elle en poursuivait une autre tout aussi sérieuse, plus difficile, mais qui ne réussit pas moins bien, le mariage de son fils, le jeune baron de Chantal. Celse-Bénigne était, ainsi que nous avons dit, par ses qualités et par ses défauts, la joie et le tourment de sa mère. « Quant à votre Celse-Bénigne, écrivait saint François de Sales à la sainte en lui renvoyant une lettre où il était question de son fils, gardez bien que vous savouriez délicieusement tout ce qui est dit si joliment de lui, car c'est votre enfant. Dieu lui donnera beaucoup de grandes et solides perfections s'il exauce mes prières... Voilà donc la chère lettre que je vous renvoie ; car je ne voudrois pas être plus longtemps dépositaire d'un écrit qui parle de Celse-Bénigne si agréablement[1]. » Et, le lendemain d'une pareille lettre, on apprenait quelque coup de tête, quelque duel où, comme toujours, il avait paru avec fierté, courage et bonheur. Engagé à la cour depuis plusieurs années, il y jouissait d'une faveur extraordinaire. Plein d'esprit et de gaieté, aventureux et original, dansant à merveille, montant admirablement à cheval, faisant si bien des armes, dit Bussy, que si on n'eût vu qu'il était brave aux marques qu'il en avait données à l'armée, on eût pu en juger à ces combats particuliers, tant il les faisait sûrs[2]; ami du duc de Boutteville, du duc d'Elbœuf, de M. de Noailles, du prince de Chalais, de Toiras qui fut depuis maréchal de France, sa vie

[1] Cette lettre est tirée de la partie compulsoriale du procès de canonisation de sainte Chantal. (fol. 130.)

[2] Généalogie manuscrite.

dissipée et brillante se passait dans des fêtes, dans des duels, dans des aventures qui inquiétaient horriblement sa mère.

Au moment où la mère de Chantal arrivait à Paris, Celse-Bénigne venait d'avoir un duel qui avait fait du bruit, et, malgré les grandes protections qui le couvraient, il était menacé d'un procès criminel. La vénérable mère de Chantal en fut très émue. Toutes ses lettres de cette époque portent la trace de cette émotion. « Ceci n'est qu'un mot, écrit-elle à la mère de Chatel, pour saluer très amoureusement votre cher cœur, et pour vous prier et conjurer de toute mon affection d'obtenir pour moi de nos sœurs qu'elles prient avec ferveur et persévérance pour mon fils. Faites que les plus unies à Dieu le prennent en tâche, et vous particulièrement. Il est bon et a de bons mouvements; mais la jeunesse l'emporte. Je crois que Notre-Seigneur le prépare à quelque grosse croix. Sa bonté lui fasse la grâce de la recevoir comme il faut[1] ! » Et à la mère de Bréchard : « Priez pour moi. Je suis en la saison des bonnes mortifications pour mes enfants[2]. » Et quelque temps après, à la mère de Chatel : « J'ai eu bien des croix, ma fille, et bien sensibles; et je me suis trouvée à avoir le cœur fort maternel. O Dieu, ma chère fille, soyons à Dieu sans réserve[3]. »

C'était pour soustraire Celse-Bénigne à ces dangers, qui inquiétaient à la fois son cœur de mère et son cœur de sainte, que dès 1618, bien que Celse-Bénigne

[1] *Lettre de sainte Chantal*. Édit. Migne, p. 970.
[2] *Ibid.*, p. 984.
[3] *Ibid.*, p. 985.

n'eût alors que vingt et un ans, nous voyons la sainte commencer d'actives démarches pour essayer de le marier. Deux projets ayant échoué, et aucun autre ne se présentant pour le moment, la sainte, afin d'arracher du moins son fils à cette vie de Paris et de la cour, où il perdait son âme, usa de son autorité de mère, et l'envoya en Savoie à saint François de Sales, avec prière de faire entrer Celse-Bénigne, s'il était possible, à la cour du duc de Nemours. « Je ferai tous mes efforts pour cela, écrit saint François de Sales ; mais ce que je crains, c'est que d'abord on ne lui donnera pas un grade élevé. Il faudra qu'il le gagne par sa sujétion et par sa vertu, bien que, moyennant cela, il en aura un dans la suite proportionné à sa condition. Je lui en parlerai à la première occasion, et je tâcherai de lui persuader que la douceur et la politesse sont incomparablement plus honorables que la violence et la fierté, et qu'elles seront pour lui le chemin de faire des merveilles. Vous savez, ma très chère mère, que la maison du prince est un monastère, et que pour aucune chose il ne veut souffrir les désordres, et quoiqu'en venant ici il veuille s'accommoder à la liberté du pays, néanmoins il la veut vertueuse. Je ferai tout mon possible pour le fils de ma très chère mère, le frère de ma très chère sœur, et le neveu d'un tel oncle qui m'en écrit[1]. »

Ce projet ne réussit pas, soit que le jeune baron de Chantal, habitué aux fêtes de la cour de France, n'eût pu se décider à demeurer en Savoie, soit pour

[1] *Lettre inédite.* Archives d'Annecy.

d'autres raisons. Celse-Bénigne revint donc à Paris, où était sa mère, et, à peine arrivé, nous le retrouvons compromis non pas dans un duel, mais dans une de ces attaques inopinées comme il y en avait tant au dix-septième siècle, et où il ne fit, du reste, que défendre un de ses amis maltraité. « Je le crois bien, ma très chère sœur, écrit la sainte, le 12 mars 1620, à la mère de Bréchard, que vous avez été grandement touchée de l'accident qui est arrivé à mon fils ; car vous avez un cœur si abondant en dilection pour moi, qu'il ressent tout ce qui me touche. Je ne vous en parlai pas en vous écrivant, parce que je n'y pensai plus, et que Dieu me fit la grâce d'être fort peu émue de cet accident, qui me fut dit assez crûment. Mais, en effet, ce fut une rencontre inopinée, et en laquelle un plus sage que lui n'eût dû refuser l'assistance et le secours à un ami maltraité ; mais tout cela selon le monde. Il n'a pas laissé d'en être en peine, sans incommodité toutefois, et tout cela est accordé. Le bon gentilhomme que les sergents voulaient emmener fut fort blessé, et n'est pas encore guéri. Mais, grâce à Dieu, tout le reste est sur pied. Vos prières ne seront pas inutiles à mon fils. Il en a besoin [1]. »

Et quelque temps après, au bas d'une lettre adressée à la mère de Chatel, elle ajoutait : « Je vous prie, ma très chère fille, obtenez-moi cette charité de nos sœurs, qu'elles prient fervemment et persévéramment pour mon fils ; que les plus unies à Dieu entreprennent cela. Je les en conjure, et vous particulièrement [2]. »

1 *Lettres de sainte Chantal*. Édit. Migne, p. 1022.
2 *Ibid.*, p. 1113.

Avec une pareille vie, quoique du reste Celse-Bénigne eût les plus belles qualités de l'esprit et du cœur, on conçoit qu'il se rencontrât quelque difficulté à le marier. Aussi fallut-il attendre trois ans encore, au bout desquels la sainte, après d'actives et continuelles démarches, rencontra enfin une alliance comme celle qu'elle avait procurée à Françoise, « dans laquelle elle ne trouvoit rien à reprendre, rien même à désirer. » En 1624, elle demanda pour Celse-Bénigne la main de Marie de Coulanges, fille de Philippe, seigneur de la Tour-Coulanges, conseiller d'État et secrétaire des finances. C'était une jeune fille très riche, fort aimable, de la plus solide piété et en particulier d'une douceur charmante. La demande fut agréée, et notre sainte en bénit Dieu, « qui accordoit, disait-elle, une bonne fortune à son fils. » — « Il faut dire la vérité, ajoute Bussy-Rabutin en un mot où son orgueil étincelle, c'en étoit une considérable aussi pour la demoiselle : le baron de Chantal, jeune et bien fait, l'aîné de la maison de Rabutin, étoit un des plus parfaits cavaliers de son temps, soit par la vivacité de son esprit, soit par la brillante valeur dont il se distinguoit dans ces temps malheureux où l'on acquéroit de la gloire par les combats singuliers[1]. »

Le moment des noces venu, les deux familles firent de grands efforts pour obtenir que la vénérable mère de Chantal vînt y assister. Celse-Bénigne surtout n'oublia rien pour la décider. Mais, contente d'avoir assuré le bonheur de son fils, ne voulant pas, religieuse et fondatrice d'ordre, donner au monde et au

[1] *Vie abrégée*, p. 21.

cloître un tel exemple, elle refusa absolument d'assister à la cérémonie, où elle envoya du moins son cœur et ses vœux : « O Dieu, écrivait-elle à Mme de Coulanges, avec quel soin vais-je répandre mon cœur et mes petites prières devant la douce miséricorde de Notre-Seigneur, afin qu'il lui plaise de bénir nos chers mariés de ses plus saintes grâces, en sorte qu'ils n'aient qu'un cœur et qu'une âme, et qu'ils vivent longuement et heureusement en la crainte de Dieu ! »

Ainsi, de 1617 à 1624, dans ces années fécondes qui vont se dérouler devant nous, pendant lesquelles nous allons voir la mère de Chantal parcourir une partie de la France, fonder les maisons de Grenoble, de Bourges, de Paris, de Dijon, nouer et entretenir des relations avec saint Vincent de Paul, le cardinal de Bérulle, le père de Condren, la mère Angélique Arnauld ; visiter Port-Royal, Maubuisson, les carmélites, les pénitentes, multiplier enfin les bonnes œuvres ; tandis qu'elle faisait tout cela, elle faisait encore une autre chose que les historiens n'ont pas remarquée : elle s'occupait de marier son fils et sa fille, et elle achevait cette œuvre avec la perfection qu'elle mettait à tout. « J'admire la conduite de Dieu sur nous, écrivait le jeune baron à sa mère quelque temps après son mariage : quand vous seriez demeurée au monde selon nos souhaits, et que vous auriez pris les soins de nous avancer que votre amour maternel et votre nonpareille prudence auroient su vous faire inventer, vous n'auriez pas pensé à me loger mieux que je ne suis ; Dieu m'ayant donné en mon mariage tous les avantages souhaitables à ceux de ma condition, de mon âge et de mon humeur. »

Cette œuvre accomplie, il semble que la sainte aurait pu regarder sa mission comme terminée près de ses enfants. Mais la tâche d'une mère est-elle jamais finie? Vainement les affaires tombent sur elle comme des torrents; vainement l'amour de Dieu la saisit et l'emporte loin de la terre; au milieu de ses plus vives préoccupations de fondatrice comme sur les sommets les plus élevés du détachement et de la mort à elle-même, elle n'oublie pas un instant ses enfants. Elle partage toutes leurs joies; elle souffre de toutes leurs douleurs; elle prend intérêt aux moindres événements de leur vie; elle déploie enfin, nous le verrons, dans tous ses rapports avec eux, tant de tendresse, un si grand amour, un dévouement si rare, une sollicitude si active, si constante et si infatigable, que, si sa gloire de fondatrice n'eût éclipsé toutes ses autres gloires, et si les vierges consacrées à Dieu et nées de son souffle n'eussent sollicité l'honneur de l'avoir pour leur spéciale protectrice, on en aurait fait la patronne des mères et celle des orphelins.

CHAPITRE VINGTIÈME

LA VISITATION EST ÉRIGÉE EN ORDRE RELIGIEUX
SOUS LA RÈGLE DE SAINT-AUGUSTIN — FONDATION DES MONASTÈRES
DE MOULINS, DE GRENOBLE, DE BOURGES ET DE PARIS
— LA MÈRE ANGÉLIQUE ARNAULD DE PORT-ROYAL
DEMANDE A ENTRER A LA VISITATION

1617-1620

Cependant la Visitation commençait à s'organiser et à se répandre. Les Constitutions étaient rédigées; l'autorisation pour ériger la congrégation en ordre religieux sous la règle de Saint-Augustin, demandée au Saint-Siége par saint François de Sales, était, grâce à l'appui du cardinal Bellarmin, attendue d'un jour à l'autre. Deux monastères florissaient : le premier à Annecy, sous le gouvernement de la mère de Chantal elle-même; le second à Lyon, sous celui de la mère Favre. Un troisième se fondait à Moulins par les soins de la mère de Bréchard; un quatrième se préparait à Grenoble.

On se rappelle qu'au mois de juillet 1616, saint François de Sales avait reçu des lettres très pressantes, par lesquelles l'archevêque de Lyon, administrateur du diocèse d'Autun, dont Moulins dé-

pendait, le maréchal de Saint-Géran[1], gouverneur du Bourbonnais, le maire et les échevins de Moulins lui demandaient l'établissement dans leur ville d'une maison de la Visitation; que, dans ces lettres, ils le suppliaient d'envoyer la mère de Chantal elle-même pour donner naissance au monastère; que saint François de Sales, ne voulant rien refuser à des instances si vives et à de si hauts personnages, avait tout disposé pour commencer la fondation; mais que, ne pouvant envoyer la mère de Chantal, très souffrante alors et très occupée à la rédaction des règles, il s'était décidé à envoyer à sa place la mère de Bréchard. Celle-ci, en effet, partit d'Annecy vers le 10 du mois d'août, et, après avoir séjourné un jour à Chambéry, un jour à Grenoble, deux ou trois jours à Lyon, elle était arrivée le 20 août à Moulins, accompagnée de trois sœurs professes du monastère d'Annecy. Elle avait été reçue avec politesse, mais avec réserve; car le peuple et les grands, qui avaient espéré la mère de Chantal, dont la réputation était considérable alors, s'étaient fort refroidis en voyant arriver une religieuse, dont on ne savait pas même le nom. Aussi, après quelques visites de curiosité et de bienséance, les sœurs furent presque abandonnées, et dans une telle misère, que le pain manquait souvent au réfectoire. Au bout d'un an, quand il fallut payer le bail de la maison qu'elles avaient louée, elles ne le purent pas; Mme de Gouffier, leur protectrice, fut obligée d'aller supplier sa tante Mme de

[1] Jean-François de la Guiche, comte de la Palisse, sieur de Saint-Géran, chevalier des ordres du roi, maréchal de France et gouverneur du Bourbonnais.

Buysson et Mme d'Anlezy, sa sœur, de mettre leurs pierreries en gage, sans quoi les religieuses eussent été chassées de leur maison. Heureusement les vertus des sœurs étaient plus grandes que ces épreuves. Peu à peu les rares visiteurs qui venaient au parloir de la Visitation s'aperçurent que la mère de Bréchard était une femme d'une sainteté éminente ; que la sœur Gabrielle Bally possédait la plus rare humilité dans un admirable recueillement ; que la petite sœur Jeanne-Marie de la Croix, à peine âgée de dix-sept ans, était un ange d'innocence et de candeur. Bientôt on passa de la froideur à l'enthousiasme, et il ne fut plus question par toute la ville que des merveilles de vertus qui éclataient dans la pauvre maison de la Visitation. Les ressources arrivèrent, les novices aussi, l'une surtout, Hélène de Chastelluz, de la première noblesse du pays.

La jeunesse d'Hélène avait été singulière. Cadette d'une grande maison, on l'avait enfermée toute jeune dans une riche abbaye que gouvernait une de ses tantes, avec la perspective d'en porter un jour la crosse. Mais cette tante étant morte trop tôt, quand Hélène n'avait que sept à huit ans, il fallut charger du gouvernement provisoire de la communauté une sœur, qui, une fois qu'elle eut goûté du pouvoir, le trouva trop doux pour s'en dessaisir. De là une inimitié sourde mais profonde contre Hélène, et mille persécutions afin de la dégoûter de rester en religion. Les affronts devinrent tels, que M. le comte de Chastelluz se vit obligé de retirer sa fille pour un temps. Elle rentra donc dans la maison paternelle, et vint même s'établir chez sa sœur Mme la comtesse de Roussillon. C'était

vers 1608. L'*Introduction à la vie dévote*, qui venait de paraître, tomba entre les mains de la jeune fille. Elle fut ravie. Son cœur était pur, et s'il n'avait encore rien produit, c'est qu'on ne l'avait pas cultivé. Ce livre admirable la changea, et à partir de ce jour elle commença à mener dans le monde une vie toute nouvelle.

Cependant le comte de Chastelluz, jugeant que l'absence avait adouci l'esprit de l'abbesse provisoire, et voyant qu'Hélène avançait en âge et en piété, désira qu'elle revînt dans son abbaye. Elle y apporta avec elle ce petit livre précieux qui l'avait charmée, le prêta aux sœurs, surtout aux plus jeunes, qui le dévorèrent, et toutes commencèrent à s'enflammer ensemble du vif désir de la perfection religieuse.

Qui pouvait croire qu'une telle influence dût réveiller la jalousie de l'abbesse? Elle la ralluma pourtant, et plus vive que jamais. Cette fille, fière et ambitieuse, tremblant qu'Hélène, qui avait su ainsi gagner l'esprit des sœurs, ne songeât bientôt à lui enlever sa crosse, redoubla ses persécutions, et enfin la chassa du monastère, en l'accusant de ligues et de cabales pour troubler la paix de la communauté.

Il fallut donc une seconde fois rentrer dans le monde, et Mme la comtesse de Roussillon, sa sœur, étant sur ces entrefaites tombée gravement malade, Hélène partit pour la soigner.

Roussillon n'est qu'à trois lieues d'Autun, et Monthelon est tout auprès. Mme de Chantal, qui n'était pas encore religieuse, et qui aimait tendrement Mme de Roussillon, venait très souvent visiter sa chère ma-

lade. Elle vit au pied de son lit notre Hélène, âgée alors de dix-neuf ans, pieuse, fervente, mais triste, errant du cloître au monde et du monde au cloître, incertaine de son avenir, ne sachant plus ce que Dieu voulait d'elle, et prête à se décharger. La tristesse de cette jeune fille lui alla au cœur. Elle découvrit en elle une flamme héroïque, et, tremblant que ce feu divin ne s'éteignît et que Jésus-Christ ne perdît une de ses épouses, elle s'appliqua à réveiller dans son âme une si haute idée de sa vocation, qu'Hélène repartit une troisième fois, décidée à tout souffrir, à s'humilier, à mourir plutôt que de ravir à son époux une seule des heures qu'elle lui avait consacrées. Mais c'étaient les hommes qui avaient jeté Hélène dans cette abbaye. Dieu la voulait ailleurs. Un an ou deux après, la Visitation naissait, et bientôt la mère de Bréchard traversait la Bourgogne et paraissait à Moulins. Ce fut pour Hélène comme une lumière qui se lèverait dans la nuit. Elle comprit ce que Dieu voulait d'elle. Brisant donc une crosse qui malgré tant d'intrigues ne pouvait pas lui échapper, abandonnant une des plus riches abbayes du royaume, elle entra dans une maison pauvre et inconnue, et lui apporta l'éclat d'un grand nom, l'appui d'une famille considérable, une dot opulente, et par-dessus tout une vertu et une capacité de premier ordre.

Il faut entendre la mère de Bréchard en écrire à la vénérable mère de Chantal. Elle ne sait jusqu'où remonter pour lui donner une idée du bonheur qui arrive à sa maison. « L'entrée de cette chère novice, lui dit-elle, me fait souvenir de celle de saint Bernard dans l'ordre de Cîteaux, lequel, jusqu'à l'arrivée de

cet illustre novice, étoit demeuré dans l'oubli, et qui par la réception de cet incomparable saint s'est vu multiplier comme les étoiles du ciel. Cette chère novice lui est égale en naissance. De plus, elle a l'esprit clair, net, vif, lumineux et pénétrant; l'inclination noble et généreuse et encore plus disposée à la piété et à la vertu, l'humeur douce, retenue, modeste et affable; mais, au reste, le cœur ardent et violent au bien et à la perfection. Je ne prévois pas que nous puissions avoir autre peine à sa conduite, qu'à retenir sa ferveur, crainte que, voulant trop courir, elle ne choppe[1]. »

A cette première grâce Dieu en ajouta aussitôt une seconde. Il y avait à Orléans un saint prêtre nommé M. de la Coudre, qui, pénétré d'amour pour la très sainte Vierge, s'était souvent offert à cette Reine des anges pour la servir à jamais, et toujours avait entendu une voix intérieure qui lui disait : « Va et te donne au service de mes filles. » Ne sachant quel était le sens de cette parole, il était venu servir les religieuses de la Madeleine, de l'ordre de Fontevrault, qui en furent extrêmement consolées, car il était universellement tenu pour un saint. Mais à peine arrivé au couvent de la Madeleine, il fut pris de peines et d'inquiétudes si grandes, qu'il ne pouvait même dormir; et, sortant de ce lieu, il s'achemina vers Moulins, sans savoir ni pourquoi ni pour combien de temps, se laissant conduire à l'esprit qui le poussait. Là il apprit que depuis peu il s'était établi un mo-

[1] *Les Vies de plusieurs supérieures de l'ordre de la Visitation*, 1 vol. in-4°; Paris, 1693. La Vie de la mère Marie-Hélène de Chastelluz, p. 215.

nastère nommé de Sainte-Marie. Par dévotion à la Mère de Dieu il y vint dire la messe, et au moment où il fléchissait le genou il sentit la sérénité se faire en son cœur. « Voici, dit-il, le lieu, ô Marie, ma divine princesse, où il vous plaît que votre esclave se dédie à votre service perpétuel en la personne de vos filles. » Après la messe, il demanda à parler à la supérieure, laquelle, ayant connu qu'il venait de la part de Dieu, l'accepta pour confesseur de la communauté, et il a servi le monastère de Moulins, avec une admirable utilité, l'espace de seize à dix-sept ans; menant une vie toute sainte, retirée et d'un exemple extraordinaire; vivant dans une pauvreté héroïque, et disant gracieusement, quand on lui voulait donner quelque chose : « Ne vous mettez point en souci; la dame que je sers me donne des gages si avantageux, que par respect je n'oserois en accepter d'autres; et tous les jours j'expérimente qu'il faut fort peu de chose à un homme qui veut passer cette vie en bon disciple de Jésus-Christ[1]. »

Pendant qu'un monastère se fondait ainsi à Moulins, un autre se préparait à Grenoble. Il y avait là une dame de qualité, Mme le Blanc, femme du premier président au parlement de Grenoble, douée de beauté, d'esprit, de fortune, faite pour plaire et fort adonnée au monde; en apparence la femme la plus heureuse de Grenoble; en réalité cependant, comme toutes les grandes âmes qui sont incapables d'être complètement satisfaites par l'amour des choses pé-

[1] *Fondation du troisième monastère de la Visitation Sainte-Marie en la ville de Moulins, établi le 21 août* 1616. Manuscrit in-folio, inédit.

rissables, tourmentée de secrets dégoûts au milieu des fêtes les plus splendides, et si pleine d'ennuis, que, quand elle se promenait dans la campagne, elle soupirait de jalousie en voyant les bergers s'égayer et chanter au milieu de leurs troupeaux, et elle estimait que sa vie, si brillante pourtant, « n'étoit qu'une infélicité au prix de celle des villageois, exempts, par la petitesse de leur condition, de la grandeur de ses ennuis. » Sainte Chantal ayant été, en 1615, à Lyon pour y fonder un monastère, Mme le Blanc la vint trouver, lui ouvrit son cœur, et après quelques heures d'entretien se sentit changée. La vanité du monde lui fut révélée avec l'impossibilité d'y trouver le bonheur. Elle renonça au luxe des vêtements, se réduisit à la plus grande simplicité que sa condition pouvait permettre, s'adonna à l'oraison, prit l'habitude de venir tous les ans faire dix jours de retraite au monastère de Lyon, et conçut dès lors le projet d'avoir une Visitation à Grenoble.

Pour y réussir, elle obtint d'abord que saint François de Sales prêchât dans cette ville l'avent en 1616, le carême en 1617, et, profitant de l'enthousiasme que le saint évêque excita pendant ces deux stations, elle vint à bout de louer une maison, de la meubler conformément aux règles de la Visitation, et de réunir toutes les ressources nécessaires à un établissement.

Pressé ainsi, saint François de Sales ne résista plus, et manda sainte Chantal de venir le rejoindre, afin, lui écrivait-il, de profiter des moments de Dieu. « Tout le monde, ajoutait-il, applaudit à ce dessein; notre bonne Mme la présidente le Blanc a une sainte

ardeur pour cela, et moi j'ai une espérance très douce que Dieu bénira ses intentions, si nous sommes si heureux de nous humilier comme il faut devant lui, qui veut bien se glorifier en notre petitesse. Je vous prie, ma très chère mère, de préparer doucement nos petites avettes, pour faire une sortie au premier beau temps et venir travailler dans la nouvelle ruche pour laquelle le Ciel prépare bien de la rosée [1]. »

Sainte Chantal arriva, en effet, promptement, accompagnée de la sœur Marie-Péronne de Chatel, de quatre ou cinq professes du monastère d'Annecy et de quatre jeunes filles de Grenoble que Mme le Blanc avait envoyées en Savoie pour y étudier leur vocation, qui y avaient pris l'habit, et qui allaient être les fondements de la maison naissante. Elle fut établie solennellement le lundi 8 avril 1618, par Mgr de Chalcédoine, coadjuteur de Grenoble, en présence d'une foule considérable.

L'histoire ne raconte aucune action mémorable de la mère de Chantal pendant son séjour à Grenoble, qui ne dura guère qu'une semaine. Rappelée tout à coup à Annecy pour des affaires très importantes, elle partit avant la fin d'avril, après avoir reçu quelques novices et établi supérieure la mère Marie-Péronne de Chatel, laissant du reste le nouveau monastère dans un tel état de ferveur, que c'était, au témoignage de plusieurs grands serviteurs de Dieu, un foyer d'amour divin, et dans une telle popularité, que c'était à qui comblerait les sœurs d'amitiés et de présents, jusque-là que les dimanches et les fêtes les dames de la ville

[1] Lettre du 11 mars 1618.

leur faisaient apporter leur dîner tout apprêté, afin, disaient-elles, qu'elles demeurassent tout le jour, comme sainte Madeleine, aux pieds du Sauveur, sans se divertir à l'action de Marthe[1].

Saint François de Sales n'avait pas attendu sainte Chantal pour quitter Grenoble. Arrivé le premier à Annecy, il y avait trouvé des lettres de Rome, et, parmi ces lettres, le bref depuis si longtemps attendu, par lequel le pape Paul V le déléguait pour ériger la congrégation de la Visitation en ordre religieux, sous la règle de Saint-Augustin. Il écrivit, en conséquence, à la sainte de hâter son retour, car il avait besoin qu'elle fût là au moment où il allait, par un acte solennel et souverain, mettre la dernière main à l'œuvre à laquelle ils travaillaient ensemble depuis huit ans. La mère de Chantal étant de retour, le bienheureux relut avec elles les Constitutions, les examina de nouveau, en modifia certaines parties, et après cinq mois d'un dernier et définitif examen il les approuva ; « ordonnant et établissant, de notre autorité, dit-il, ains plutôt de l'autorité apostolique à nous commise pour ce regard, icelles constitutions devoir être à perpétuité inviolablement observées et gardées. »

Huit jours après, le 16 octobre 1618, un dimanche, saint François de Sales se rendit au couvent, accompagné de son vicaire général, de son chapitre, de M. Michel Favre, confesseur de la communauté, et de deux témoins canoniquement désignés; et là, après avoir fait lire le bref de Paul V, le saint évêque

[1] *Fondation du quatrième monastère de la Visitation Sainte-Marie, en la ville de Grenoble,* établi le 8 avril 1618. Manuscrit in-folio.

érigea solennellement, au nom du Souverain Pontife, la congrégation de Sainte-Marie en ordre religieux sous la règle de Saint-Augustin; déclara, par la même autorité apostolique, que toutes les sœurs et religieuses de ladite congrégation devraient jouir dorénavant de toutes les immunités, privilèges, indults et concessions accordés aux ordres religieux qui vivent sous la même règle; leur ordonna d'observer la clôture selon le décret du saint concile de Trente, avec toutes les lois de la solennité des vœux; et, comme la mère de Chantal et la mère Marie-Madeleine de Mouxy avaient encore dans le monde quelques propriétés dont elles n'avaient pu se défaire, il fixa à toutes deux le terme de six mois pour disposer de leurs biens et se mettre en état de prononcer des vœux solennels. Acte fut dressé de cette cérémonie et inscrit sur les registres de l'évêché de Genève [1].

Ainsi furent arrêtées et fixées à jamais les lignes générales de l'Ordre de la Visitation. Il y avait loin assurément de ce plan définitif à celui qu'avait conçu d'abord saint François de Sales, qu'avait longtemps espéré sainte Chantal. Après huit années d'essais, de tâtonnements, de réflexions multipliées, contrariés par les événements, gênés par les hommes, ou plutôt conduits à leur insu par Celui qui mène les hommes et qui crée les événements, les deux saints fondateurs en étaient arrivés à faire précisément le contraire de ce qu'ils avaient conçu. Ainsi Dieu se joue, toujours doux et toujours fort, dans la fondation des ordres

[1] Voir, à la fin de ce volume, cette pièce, transcrite sur la copie authentique, déposée et conservée au monastère d'Annecy.

religieux comme dans l'établissement des empires, et les saints, aussi bien que les conquérants, ne sont, dans ses mains, que des instruments et des moyens.

Sainte Chantal partit le lendemain, 17 octobre 1618, pour Bourges. Son frère, Mgr André Frémyot, avait tout préparé dans cette ville pour l'érection d'un monastère. Elle prit son chemin par Lyon, où elle s'arrêta peu; par Moulins, où elle fut ravie de joie en voyant la simplicité, l'humilité et la ferveur des religieuses. Elle ne trouva qu'une chose à réformer: c'était la trop grande fréquence des macérations corporelles, ce qui était toujours un peu à craindre partout où se trouvait la mère de Bréchard. De Moulins elle se rendit à Bourges, dans un carrosse que son frère lui avait envoyé, accompagnée des deux sœurs Anne-Marie Rosset et Anne-Catherine de Beaumont, toutes deux venues avec elle d'Annecy, et de la sœur Gabrielle Bally, qu'elle avait prise à Moulins. Le peuple de Bourges, qui aimait Mgr Frémyot, s'était porté en foule au-devant de sa sœur [1].

Le lendemain 4 novembre, Mgr André vint célébrer la sainte messe dans le nouveau monastère acheté et meublé par lui, exposa le saint Sacrement, établit la clôture, laissa quinze cents livres pour les premiers frais d'établissement, et combla les sœurs de tant de biens, que sainte Chantal, troublée d'une telle abondance, en écrivit à saint François de Sales pour lui exposer son embarras. On prévoit la réponse du saint: ne rien demander, ne rien refuser; user de tout

[1] *Fondation du cinquième monastère de la Visitation, en la ville de Bourges,* le 4 novembre 1618. Manuscrit in-folio.

sans affection et sans scrupule, avec liberté et détachement. C'est la perfection suprême. Du reste, autant par la volonté de Dieu, qui ne pouvait pas permettre que ces commencements fussent sans épreuve, que par l'incurie d'un temps où il était plus facile de commander que d'être obéi, la pauvreté se fit sentir par moments. Telle était la négligence des officiers de l'archevêque pendant les trois premiers mois où il s'était chargé de nourrir les sœurs, que le pain manquait quelquefois sur la table. La mère de Chantal, sans se troubler, conduisit ses filles au réfectoire à l'heure fixée par la règle, les exhortant à se confier en Dieu. Il arriva deux ou trois fois que justement, quand le *Benedicite* était dit, on sonnait à la porte, et de bonnes femmes qui ne pouvaient savoir la nécessité du couvent apportaient un pain blanc et frais pour chacune des sœurs [1].

Sainte Chantal resta peu à Bourges. On l'attendait à Paris, où l'on commençait à entrevoir la possibilité de fonder une maison. Saint François de Sales, qui venait d'y arriver à la suite du prince cardinal de Savoie, après avoir pendant quelque temps sondé le terrain, écrivit à la sainte qu'elle vînt promptement pour essayer de s'y établir; que « c'étoit un coup de hasard et pis que cela, mais qu'il l'entreprenoit sous la Providence de Dieu, la protection de la très sainte Vierge et du glorieux saint Joseph ». La bienheureuse mère de Chantal avertit aussitôt Mgr Frémyot, qui fit de grandes difficultés, déclara qu'il ne donnerait point de carrosse, et qu'il défendrait de fournir aucun équi-

[1] *Mémoires* de la mère de Chaugy, p. 169.

page. « Monseigneur, dit la sainte en raffermissant son visage, l'obéissance a de bonnes jambes. Nous irons à pied plutôt que de ne pas obéir. » André Frémyot admirant et ne résistant plus, la sainte, après avoir fait venir de Moulins la sœur Jeanne-Marie de la Croix et deux novices, empruntant à Bourges une seule religieuse, la sœur Anne-Catherine de Beaumont, partit le soir du vendredi saint, s'arrêta à Orléans le jour de Pâques, et entra à Paris le 6 avril, jour de Quasimodo, dans un carrosse de louage, n'ayant dans sa bourse que dix-neuf testons[1]. »

Paris n'était pas alors ce qu'il est devenu depuis; mais c'était déjà la grande ville, un lieu plein de mouvement et de bruit, le champ de bataille sur lequel le bien et le mal se livraient les plus formidables combats. Le cardinal de Bérulle, le Père de Condren, saint Vincent de Paul et une foule d'autres y luttaient héroïquement pour le triomphe de la vérité et de la vertu, lorsqu'en 1619 saint François de Sales et sainte Chantal vinrent un instant joindre leurs efforts aux leurs, et établir dans la grande capitale de l'erreur et du mal un nouveau foyer de dévouement et de sacrifices.

A peine la mère de Chantal eut fait son apparition à Paris, que mille passions se soulevèrent. Toutes les railleries qui avaient assailli l'œuvre naissante à

[1] Sainte Chantal a écrit de sa propre main, sur le livre conventuel du monastère de Paris, l'histoire de cette fondation. C'est de ce document, le plus authentique que l'on puisse désirer, que nous extrayons tous ces détails. Les autres sont tirés de l'*Histoire manuscrite de la fondation du monastère de Paris*, histoire composée sur les notes fournies par la mère de Beaumont, et revue par sainte Chantal.

Annecy en 1610 furent entendues de nouveau à Paris en 1619, et, ce qui était plus grave, les communautés religieuses elles-mêmes s'effrayèrent. Écoutons la mère Angélique Arnauld de Port-Royal écrivant à la mère de Chantal : « Il y a des personnes qui viennent ici, qui me parlent de cet institut nouveau avec des mépris étranges, croyant qu'on ne va chez vous que pour être à son aise... Encore ce sont des religieux et des personnes d'Église qui me parlent comme je viens de dire. Ils me disent qu'en embrassant cet institut je perdrai la réputation que j'ai. Je dis pourtant tout doucement que votre règle a été faite par le plus grand docteur de la sainte Église (saint Augustin), et vos constitutions par un grand et saint évêque; qu'elles ne peuvent donc qu'être bonnes. Puis je les écoute avec humilité. Mais à quelqu'un qui me disoit qu'on alloit demander tous les matins à chacune ce qui lui plaisoit à son dîner, je dis rudement que cela étoit bien éloigné de la vérité [1]. »

Saint François de Sales nous fait connaître le secret de ces alarmes des communautés religieuses. « Croiriez-vous, écrivait-il à la mère de Chantal, que des serviteurs de Dieu m'ont dit aujourd'hui que la douceur et la piété de notre institut étoient tellement au goût des esprits françois, que vous ôteriez toute la vogue aux autres maisons religieuses, et que, quand on auroit vu cette Mme de Chantal, il n'y auroit plus que pour elle? » De tous côtés donc, et autant du côté des bons que de celui des méchants, on com-

[1] *Lettres de saint François de Sales*. Édit. Blaise, tome III, p. 364.

mença à intriguer auprès du cardinal de Retz pour empêcher la fondation. Tous les jours c'étaient des propositions nouvelles, aussi inacceptables les unes que les autres. On permettait aux sœurs de s'établir « à condition de bailler quinze mille écus pour aider un autre établissement ». Elles ne seraient pas reçues, « à moins qu'elles ne consentissent à gouverner les Andriettes et les filles de Sainte-Madeleine, qui sont les repenties[1]. » — « Si vous n'acceptez ces conditions, disait un religieux, il faut partir. — Eh bien! mon Père, répliquait la mère de Chantal, nous partirons plutôt que de faire brèche à notre institut. Nous sommes venues par obéissance, nous nous en irons par obéissance. » Et cela, elle le disait avec tant d'humilité, que ce religieux, touché d'un tel accent, lui demanda si elle avait fait vœu d'humilité. « Oh! plût à Dieu, mon cher Père, reprit-elle en souriant, que nous sachions pratiquer cette vertu comme un quatrième vœu! » Cette bourrasque dura environ trois semaines; « après quoi, dit la mère de Chantal, Mgr le cardinal de Retz, revenant de la cour, prit le papier et la plume, et écrivit lui-même notre réception, ce qui a été tenu à miracle d'un grand Père de religion[2]. »

L'établissement se fit le lendemain, 1er mai 1619. Saint François de Sales présida la cérémonie, prêcha, établit la clôture, et, comme il n'était que de passage à Paris, il chargea de la direction spirituelle du monastère celui que tout Paris appelait

[1] *Mémoires* de la mère de Chaugy, p. 157.
[2] Propres paroles de sainte Chantal.

alors M. Vincent, et que l'Église et le monde catholique honorent aujourd'hui sous le nom célèbre de saint Vincent de Paul. Qui n'admirerait ici les attentions de la Providence! saint François de Sales allait mourir; il n'avait plus que trois ans à vivre, pendant lesquels la mère de Chantal ne le reverrait plus, si ce n'est le dernier jour, à la hâte, et sans pouvoir même lui ouvrir son cœur. Et au moment où ce guide si doux et si sage disparaît, il lui montre du doigt un autre guide ni moins doux ni moins sage, et s'éteint en quelque sorte en la lui confiant. Ainsi Dieu proportionne les secours aux besoins : s'il appelle une simple femme à la plus sublime des vocations, il envoie des anges à son aide, et leur ordonne de la porter dans leurs bras.

A ces premiers orages en succédèrent bientôt de nouveaux. On fit courir le bruit que les sœurs étaient prodigieusement riches, ce qui arrêta toutes les aumônes et acheva de mettre le comble à leur pauvreté, qui était extrême. Elles manquèrent de tout, même du nécessaire. Pour comble de malheur, la peste éclata à Paris, et en chassa non seulement la cour, mais presque tout le monde, excepté les pauvres. Cette grande ville devint un désert. L'herbe croissait dans les rues. De toutes les personnes qui auparavant s'étaient intéressées à la fondation nouvelle, les unes avaient fui, les autres restaient cachées dans leur maison. Il n'y avait qu'une dame très pieuse, Mme la présidente Amelot, qui continuait à visiter les sœurs. Encore, chaque fois qu'elle venait au parloir, elle en sortait le cœur navré, et elle allait, pour se consoler, pleurer près du R. P. Binet. « Hélas! lui disait-elle,

que deviendront ces bonnes servantes de Dieu? — N'ayez peur, Madame, répondait cet homme de foi ; plus vous voyez les sœurs de Sainte-Marie humiliées, plus un jour Dieu les élèvera et les fera fleurir. »

La peste cessa, mais sans diminuer la misère du couvent. Sainte Chantal était réduite à s'asseoir par terre avec ses sœurs, n'ayant point de sièges ; et l'hiver il leur était impossible d'avoir du bois ni des couvertures pendant les nuits rigoureuses de décembre et de janvier. Plusieurs même qui étaient couchées dans des greniers par suite de la petitesse du lieu, et qui n'avaient pour lit qu'un tas de fagots, se réveillaient le lendemain couvertes de neige.

Dans ces circonstances critiques, la mère de Chantal avait son recours ordinaire à Dieu. Tous les jours, lorsque l'heure du dîner approchait, elle se rendait à l'église, et, les deux genoux en terre, elle récitait un *Pater* pour demander au Père de famille le pain quotidien dont ses chères filles avaient besoin. Arrivait-il quelque secours, elle suspendait la récitation de ce *Pater,* disant à ses sœurs que « c'étoit un délice de se trouver avec le seul nécessaire, et cela bien petitement et religieusement; qu'ayant cela il ne falloit point demander la surabondance, mais attendre ce qu'il plairoit à Dieu d'envoyer ».

Longtemps après, les sœurs qui eurent le bonheur de soutenir avec sainte Chantal la pauvreté et la disette de ces temps héroïques, assuraient n'avoir jamais passé de jours plus heureux, à cause de la grande et sainte allégresse d'esprit de la mère de Chantal; « en sorte que, si peu qu'elles eussent au vivre, au vêtir et au coucher, elles s'estimoient en-

core trop bien. » Détachement admirable de la part de jeunes filles élevées jusque-là dans toutes les délicatesses d'une vie opulente.

Ce n'était pas seulement l'esprit de pauvreté, le courage et la gaieté dans le dénuement que l'on admirait dans la mère de Chantal; elle pratiquait mille autres vertus : le zèle pour l'observation des règles, la plus rare humilité, le plus pur amour. Un jour, quelques sœurs ayant, par inattention, commis une légère irrévérence envers le saint Sacrement, elle demanda, pendant le repas, pardon à Dieu pour les sœurs, leur baisa les pieds, et dîna à terre. Un autre jour, une sœur ayant négligé une petite observance, elle l'en reprit vivement, lui ordonna de prendre la discipline, ajoutant qu'une religieuse qui néglige la moindre de ses règles, ignore le prix du sang de Jésus-Christ. « Voyez-vous, ma sœur, disait-elle un jour à une de ses filles, j'ai eu cette nuit une pensée bien profonde. Je me voyois sur les bords de l'enfer, et avec raison; car que fais-je pour Dieu? Rien du tout. » Le ton avec lequel elle disait ces choses est inexprimable.

Comme il n'y a point d'âme que Dieu prédestine à de plus grands travaux que les fondateurs d'Ordres, il n'y en a point non plus qu'il crée avec plus d'amour, et qu'il enrichisse de plus de dons naturels, de plus de vertus aimables ou héroïques. Mais, autant qu'on en peut juger par l'étude des dix ou douze personnages extraordinaires qui portent ce nom dans l'Église, le trait le plus frappant de leur physionomie, celui qui l'achève et la perfectionne, c'est le détachement, ce que les livres saints appel-

lent la mort à soi-même. Choisis pour être des instruments entre les mains de Dieu, il faut qu'ils n'aient ni plus de prétentions ni plus de mouvement propre qu'un instrument. Moins ils comptent sur eux, plus ils valent. Dès qu'ils renoncent à eux-mêmes, et dans la proportion où ils y renoncent, Dieu s'en empare, et, les trouvant souples, maniables, prêts à tout, morts à tout, il fait avec eux et en eux de grandes choses.

La vénérable mère de Chantal était de ces créatures privilégiées. Aussi Dieu, qui l'avait appliquée pendant plusieurs années à acquérir de moindres vertus, la piqua tout à coup, en 1619, du vif désir de posséder cette vertu souveraine. C'était la seconde fois qu'elle sentait cet attrait. Déjà en 1616, pendant la semaine sainte, elle avait éprouvé le plus ardent désir de mourir à tout, « de s'abandonner, de se consacrer et sacrifier entièrement et irrévocablement à Dieu, afin qu'il fît d'elle, en elle et par elle, tout ce qu'il lui plairoit. » Elle s'en ouvrit à saint François de Sales, et par ses conseils elle écrivit, le mardi saint, un acte d'abandon à Dieu par lequel elle jurait de se dépouiller de tout, « n'exceptant et ne réservant quoi que ce soit, » et de mourir entièrement et abolument à elle-même.

Mais ce n'était là que le prélude. En 1619, du 10 au 20 août, pendant une retraite, elle sentit tout à coup la nécessité de mourir à elle-même et de se dépouiller de tout dans une mesure qu'elle n'avait jamais connue, et dont la première vue l'épouvanta. Elle en écrivit aussitôt à saint François de Sales, et il en résulta entre eux, pendant ces dix jours, un

échange de lettres, les plus belles que ces deux saints se soient jamais envoyées : lettres éloquentes, hardies, de la plus profonde, de la plus divine spiritualité. C'est là qu'il faut voir quelle langue parlent les saints, et jusqu'où peuvent aller, dans certaines âmes généreuses, la mort à elles-mêmes et le détachement de tout. « Mon Dieu! mon vrai père, écrivait la sainte, que le rasoir a pénétré avant! Pourrois-je demeurer longtemps dans ce sentiment? O Jésus! Jésus daigne me continuer ce bonheur! » Et encore : « O Dieu! qu'il nous est aisé de quitter ce qui est autour de nous! mais quitter notre peau, notre chair, nos os, et pénétrer dans l'intérieur et jusqu'à la moelle, qui est ce que nous avons fait, ce me semble, c'est une chose grande, difficile et impossible à un autre qu'à la grâce de Dieu. A lui seul donc est due la gloire, et qu'elle lui soit rendue à jamais [1]. »

Et saint François de Sales répondit : « O Jésus! que de bénédictions et consolations à mon âme de vous savoir toute dénuée devant Dieu!... C'est la fin de la transfiguration, ma très-chère mère, de ne plus voir ni Moïse ni Élie, ains le seul Jésus. C'est la gloire de l'épouse de pouvoir être avec son seul Roi pour lui dire : *Mon bien-aimé est à moi, et moi je suis à lui*. Il faut donc demeurer à jamais toute dépouillée, ma très chère mère. »

En entrant, avec l'enthousiasme des saints, dans cette voie du détachement absolu, et voulant établir la mère de Chantal jusque sur les sommets les plus

[1] Voir les lettres de saint François de Sales et de sainte Chantal, du 8, du 9 et du 10 août 1619.

élevés de la mort à elle-même, il ajoutait: « Ma très chère mère, dites ce soir que vous renoncez à toutes les vertus, n'en voulant qu'à mesure que Dieu vous les donnera, ni ne voulant avoir aucun soin de les acquérir qu'à mesure que sa bonté vous emploiera à cela pour son bon plaisir. »

« Ne pensez plus à l'amitié ni à l'unité que Dieu a faite entre nous, ni à vos enfants, ni à votre cœur, ni à votre âme, enfin à chose quelconque; car vous avez tout remis à Dieu!... Oh! que mon cœur est content de vous savoir en cet état si désirable[1]! »

Pendant que la vénérable mère de Chantal avançait ainsi dans cette voie où nous la verrons faire encore plus d'un pas héroïque, le monastère de Paris se fondait, et une foule de novices demandaient à y entrer. Elles appartenaient presque toutes à de grandes familles, et la plupart étaient appelées par des vocations extraordinaires; mais « entre toutes, disent les vieux *Mémoires*, celle qui a été d'une consolation nonpareille et comme le vrai enfant de la joie à notre unique mère, et de bénédiction au monastère de Paris, fut notre très honorée sœur Hélène-Angélique Lhuillier, tirée à cette sorte de vie par des cordages d'amour ».

Hélène-Angélique était de noble maison, jeune, riche, estimée du monde, fort adonnée aux vanités et aux délicatesses; et c'est du milieu de ces séductions, lorsque toutes les choses lui riaient, selon son expression, que Dieu la tira avec tant de douceur, qu'elle ne s'en aperçut que quand elle était déjà prise. L'ins-

[1] Lettres du 9 et du 10 août 1619.

trument de cette pêche miraculeuse fut, comme toujours, le saint évêque de Genève. Il entendit la confession générale de Mlle Lhuillier, et, comme elle avait une peur effroyable du cloître, il lui dit d'attendre, de ne pas se presser, et que pour lui il ne voudrait pas jeter un grain de sable dans la balance pour la faire aller d'un côté ou d'un autre, au monde ou à la religion. Si on eût tiré plus vivement la jeune mondaine, elle eût résisté peut-être; elle n'en eut pas même l'idée en se sentant guidée par une main si douce. Et cependant Dieu faisait son œuvre. Peu à peu le détachement du monde, l'amour des vraies et solides vertus, pénétraient au plus intime du cœur d'Hélène. La voix intérieure du céleste Époux ne cessait de retentir à son oreille : « Tout est passager; moi seul demeure. Pourquoi marchander si longtemps? Il faut être à moi, quoi qu'il en coûte. » Pour apaiser cette voix, elle voulut essayer de la vie religieuse, et elle entra au monastère sous prétexte d'y faire une retraite. Mais à peine les grilles se furent refermées sur elle, que d'épouvantables répugnances s'élevèrent dans son cœur. Toujours pauvre, toujours humiliée, toujours conduite comme un enfant, elle qui possédait la liberté, l'opulence, la considération! Elle passa trois semaine malade, ne sortant plus de sa chambre, roulant dans sa tête trois croix parmi lesquelles elle ne savait que choisir : la croix du mariage, qui lui semblait un enfer selon l'esprit; la croix de la religion, vrai purgatoire selon les sens, et la croix inacceptable de rester vieille fille au milieu du monde.

Le jour de la Visitation, elle allait dans la chapelle du monastère où elle devait faire ses dévotions,

lorsque la mère de Chantal, à laquelle elle venait de donner le bonjour, lui remit une lettre de saint François de Sales. Elle la prit avec un battement de cœur et sans dire un mot, décidée à obéir enfin, quoi qu'il dût lui en coûter; elle entre à la chapelle, ouvre la lettre, et en un clin d'œil elle a tout vu, tout accepté. « C'en est fait, dit-elle à Mme de Villeneuve, sa sœur, qui lisait avec elle, c'en est fait, je suis religieuse, je ne sortirai jamais de céans. » Et Mme de Villeneuve, qui jusque-là avait fait la plus vive opposition à ce projet, touchée du même mouvement de la grâce : « Vous avez raison, ma sœur; si vous n'êtes religieuse, vous n'aurez jamais de repos. »

Le soir même, après avoir été inondée des larmes de son père et l'avoir couvert de baisers, elle entrait au monastère, et « se jetoit à corps perdu dans les bras de l'obéissance ».

Ce fut un grand bruit dans tout Paris. Les parents s'assemblèrent. On blâma M. Lhuillier et on lui persuada de venir redemander sa fille. Il la revit en effet, et, vaincu de nouveau par la constance et la fermeté de son enfant, après deux heures et demie d'entretien et un déluge de larmes, il lui permit de suivre son attrait.

La vocation de Mlle Lhuillier fut une des grandes grâces de Dieu au monastère de Paris. Elle lui apporta, outre une dot considérable et l'appui d'une grande famille, une vertu et une capacité qui en firent une des colonnes de l'instititut naissant.

Cependant sainte Chantal, ayant reçu quarante-cinq mille livres pour la dot de Mlle Lhuillier, résolut de commencer d'actives démarches afin d'obtenir des

lettres patentes du roi, et de se procurer une maison; car celle que les sœurs occupaient depuis deux ans, « sise entre deux tripots, et d'où l'on entendoit jour et nuit le tintamarre des joueurs, » était d'ailleurs trop petite, vu le nombre toujours croissant des novices. On obtint les lettres patentes par le crédit de M. Lhuillier, très influent au Parlement; mais les difficultés qu'on eut à vaincre pour trouver une maison furent immenses. Chaque jour la sainte parcourait tout Paris, et à chaque voyage inutile elle revenait aux pieds de Notre-Seigneur se plaindre amoureusement. « Mon Dieu, disait-elle, où voulez-vous donc que je loge vos épouses? » De toutes les maisons qu'elle visita, une seule convenait : c'était l'hôtel de M. Zamet, rue Saint-Antoine; mais il coûtait quarante-huit mille livres, somme énorme pour ce temps-là, et il paraissait trop beau pour un monastère. Cependant, n'en trouvant point d'autre, on se hasarda à consulter saint François de Sales. « L'hôtel de messieurs Zamet n'est, ce me semble, que trop beau, répondit-il; néanmoins, faute d'un assez beau, il se faudra contenter d'un trop beau. » On l'acheta donc quarante-huit mille livres, qui furent payées avec la dot de Mlle Lhuillier, et la vénérable mère de Chantal dit, après avoir signé le contrat, que pour avoir cette maison elle avait donné plus de larmes à Dieu que de pièces d'argent. On dépensa encore douze mille livres pour la disposer en maison religieuse, et la communauté y entra vers le milieu de l'année 1621.

Tous ces faits, l'apparition de saint François de Sales à Paris, le long séjour de la vénérable mère de Chantal, la vocation de Mlle Lhuillier, la fondation

d'un monastère de la Visitation, eurent à Paris un retentissement profond, et excitèrent un vif enthousiasme parmi les personnes de piété. On rencontrait sans cesse alors, dans les parloirs de la Visitation, les personnages les plus éminents en vertu : saint Vincent de Paul, qui avait accepté la direction d'un monastère avec le titre de supérieur; l'illustre cardinal de Bérulle, qui connaissait depuis longtemps la mère de Chantal, qui dès 1604 avait prédit le haut degré de vertu où elle parviendrait un jour, et qui, venant la voir au parloir, en sortait profondément ému et disait tout haut : « La mère de Chantal est une des plus grandes amantes que Dieu ait sur la terre. » Le Père de Condren, dont la doctrine était si sublime, que le cardinal de Bérulle écrivait à genoux tout ce qu'il lui entendait dire, que saint Vincent de Paul ne le quittait jamais sans s'écrier : « Aucun homme n'a jamais parlé comme celui-là; » et qui, après une heure d'entretien au parloir, arrachait à la mère de Chantal ce mot que nous avons déjà cité : « Si notre bienheureux père est capable d'instruire les hommes, le Père de Condren est capable d'instruire les anges. » M. André Duval, célèbre docteur et professeur de Sorbonne, dont le don principal était de porter la paix dans les âmes troublées, et qui, chargé de la direction de saint Vincent de Paul, de Mme Acarie et d'une foule d'âmes saintes, n'en appelait pas moins saint François de Sales et sainte Chantal « les deux merveilles de notre âge ». M. Gallemand, choisi par Dieu pour éclairer Mme Acarie sur sa vocation de Carmélite et pour aider Mme de Sainte-Beuve à réformer les Ursulines, et qui, ayant

rencontré Mme de Chantal à Dijon, tenta de l'entrainer au Carmel : il ne venait pas au parloir de la Visitation sans y confesser son erreur, et sans s'accuser d'avoir voulu entraver l'œuvre de Dieu, et il le faisait avec tant d'humilité, que les tourières ne l'appelaient plus que l'humble M. Gallemand; M. de Renty et Mme la comtesse de Saint-Pol, dont on trouve le nom, la bourse et le cœur mêlés à toutes les bonnes œuvres de cette époque; le commandeur de Sillery, qui faisait dater sa conversion du jour où il vit pour la première fois la mère de Chantal, et qui devint depuis ce moment l'ami, le conseil, le protecteur si puissant et si dévoué de la Visitation, que désormais le nom de « notre bon commandeur » se trouvera dans toutes les lettres de sainte Chantal et à toutes les pages de son histoire; M. de Marillac, le garde des sceaux, plus célèbre encore par sa piété et ses bonnes œuvres que par ses talents, et qui n'aimait pas tellement les Carmélites, qu'on ne le vît souvent aussi à la Visitation; le Père Binet enfin, ce religieux de grande vertu, qui n'avait pas abandonné les religieuses pendant la peste, et qui, sortant d'un entretien avec la mère de Chantal, disait tout hors de lui : « La pureté d'amour de cette sainte me ravit tout à fait! » Enfin une foule de prêtres et de laïques dont nous retrouverons les noms dans la suite, et qui vont devenir les auxiliaires de sainte Chantal dans la fondation de ses maisons.

Les cloîtres eux-mêmes s'émurent, et les plus ferventes religieuses écrivirent à la vénérable mère pour nouer avec elle une sainte amitié, lui demander des conseils et la prier de venir visiter leurs monastères

et y ranimer l'observance. Mais nulle ne s'éprit d'un plus vif enthousiasme pour sainte Chantal que la mère Angélique Arnauld, et l'histoire des rapports de la fondatrice de la Visitation et de l'abbesse de Port-Royal est trop célèbre pour que nous n'y insistions pas.

C'était saint François de Sales lui-même qui avait rapproché ces deux âmes si dignes, dirions-nous, l'une de l'autre, si la seconde n'avait pas donné un cruel démenti aux espérances qu'elle faisait concevoir alors. Au moment où le saint évêque de Genève vint à Paris en 1619, la mère Angélique était dans le plus bel éclat de sa vie. Abbesse à quatorze ans, elle avait, à peine âgée de dix-sept ans, entrepris la réforme de son abbaye de Port-Royal, avait réussi au delà de tout espoir, en avait fait une école de foi, de régularité et de ferveur; et, victorieuse d'effroyables difficultés au milieu desquelles elle avait déployé une mâle vigueur, entourée dès lors d'une gloire précoce, elle entreprenait à vingt-huit ans une autre réforme, plus difficile peut-être, la réforme de l'abbaye de Maubuisson. Non moins occupée du reste de se réformer elle-même, naturellement altière, avide de sacrifices, cherchant des directeurs, n'écoutant que ceux qui disaient comme elle, et à raison, car elle disait bien alors et mieux que qui que ce soit; inquiète pourtant de cette méthode, car c'était se conduire elle-même, à peine eut-elle appris l'arrivée du saint évêque de Genève à Paris, qu'elle conçut le projet de le voir. Elle le vit, en effet, à Maubuisson, et il lui arriva ce qui arrivait à tout le monde : elle tomba sous le charme; mais ce qui est curieux, elle fut

séduite, non par la douceur du saint, mais par sa fermeté. C'était la première fois qu'elle rencontrait un homme qui s'emparait de son âme, et qui, en applaudissant à tous ses projets, la gouvernait. Aussi l'enthousiasme fut grand. Elle lui ouvrit son cœur, lui fit une confession générale, le garda une fois neuf jours de suite à Maubuisson, l'y fit revenir le plus souvent qu'elle put, et, quand il fut parti, commença avec lui une correspondance qu'on n'a pas publiée avec assez de soin, mais qui, jointe à la correspondance de saint François de Sales et de sainte Chantal, doit servir à l'éternelle instruction des directeurs[1]. Il faut voir avec quel art profond le saint évêque analyse « ce cœur extraordinaire » tourmenté du besoin des grandes choses ; cette âme toujours « inquiète de savoir si elle sera des âmes basses ou des hautes » ; si vite émue d'indignation à la vue du mal ; si portée à la raillerie, à la moquerie, à la colère « parmi les niaiseries, les enfances, les imperfections féminines de ses sœurs qui sont trop tendres sur elles-mêmes » ; si avide de sacrifices, si impatiente de perfection : avec quelle douceur saint François de Sales calme en elle cette fièvre de pénitences corporelles, la retire peu à peu d'austérités excessives, et lui apprend à reporter toutes ses forces sur la correction de ses défauts ; avec quel tact il lui fait sentir que, si Dieu l'a appelée à une vocation extraordinaire, le chemin par où elle doit y arriver n'est pas extraordinaire ; que ce doit être une douce, paisible et

[1] Toutes les pièces de cette correspondance se retrouveraient facilement. Il y a à Annecy plusieurs lettres inédites de saint François de Sales à la mère Angélique.

forte humilité; que cette humilité, ce mépris de soi-même, doivent être pratiqués doucement, paisiblement, suavement, et surtout allègrement et joyeusement; avec quel bon sens enfin, pour lui apprendre à mettre la tranquillité et la douceur dans son âme, il lui apprend à la mettre d'abord dans ses actes : « à faire toutes ses actions, par exemple, marcher, se lever, s'asseoir, se mettre au lit, manger, à faire tout cela doucement et bellement; et vous verrez, ajoute-t-il, que dans trois ou quatre ans vous aurez rangé tout à fait cette si subite soudaineté [1]. »

Quelques mois d'une pareille direction opérèrent une révolution dans l'âme de la mère Angélique, lui ouvrirent des horizons qu'elle ne soupçonnait pas, et la préparèrent aux plus merveilleux progrès. « Si ce saint homme, écrivait-elle plus tard, fût demeuré en France, je crois que j'aurois tiré grand avantage de sa sainte conduite. » Hélas ! il ne devait pas y demeurer, et des mains du doux et sage évêque de Genève elle allait tomber, impatiente et fière, dans celles d'un imprudent et d'un insensé.

Si la mère Angélique goûta saint François de Sales, ce fut bien autre chose quand elle vit sainte Chantal. Cette femme incomparable était faite pour lui plaire. Plus jeune qu'elle de dix-neuf années, la mère Angélique la prit pour sa maîtresse, la directrice de son âme. Nous avons d'elle, adressées à la mère de Chantal, des lettres qui sont de vraies confessions, pleines de la plus touchante humilité, où elle lui

[1] Lettres du 25 juin 1619, du 12 septembre 1619, du 16 décembre 1619, du 4 février 1620, du 14 mai 1620, etc.

avoue son orgueil, « son impériosité colère, » son inclination à la moquerie, à la raillerie; cette impatience et cette ardeur intérieure qu'elle ne peut contenir, même en écrivant à la sainte; cette vivacité extérieure et cette promptitude qui fait qu'elle ne marche pas, qu'elle court; ce dont elle ne se repent pas, du reste, car il lui a semblé voir que cela ne déplaisait point à la sainte; cette certaine propriété d'elle-même, qui lui fait ressentir une douleur extrême dès qu'on la contredit; et enfin à chaque page, ce qu'elle appelle son indiscrétion et son arrogance ordinaire; et au milieu de ces défauts, trop réels, hélas! mais qu'alors elle combattait avec énergie, une volonté si forte qu'elle ne pouvait vouloir davantage; une droiture d'âme, une candeur, une soif d'humilité et d'obéissance, et mille traits enfin du plus vif enthousiasme pour le bien [1].

Peu à peu à ce contact des deux saints fondateurs la mère Angélique sentit naître en elle un désir qui à lui seul témoignerait d'une grande âme : c'était de quitter sa crosse d'abbesse, cette crosse que ses jeunes mains portaient avec tant de gloire, et d'entrer simple novice à la Visitation.

Elle en eut la première idée en 1619, et s'en ouvrit aussitôt à saint François de Sales, qui sourit sans répondre. Peu après elle lui en écrivit de nouveau, et comme il ne répondait pas davantage, elle insista et multiplia les lettres. Saint François de Sales, très embarrassé, « gauchit le plus qu'il put. » Au fond il

1 Lettres de la mère Angélique à la sainte mère de Chantal. Voir en particulier celles de septembre et novembre 1621.

n'en voulait pas. Il la trouvait trop entière, trop impérieuse, pour son humble institut [1].

Ne recevant de ce côté que des réponses évasives, la mère Angélique s'adressa à la mère de Chantal, qui lui fit un tout autre accueil. L'enthousiasme que la mère Angélique éprouvait pour la sainte, celle-ci, si j'ose ainsi dire, l'éprouvait à son tour pour la jeune abbesse de Port-Royal. Elle aimait cette âme grande comme la sienne, impérieuse et fière comme elle l'aurait été facilement elle-même, mais si décidée à dompter son orgueil, et qui, n'ayant pas peur d'un sacrifice, toute jeune, presque enfant, avait déjà fait de si grandes choses pour Dieu. Elle accueillit avec bonheur sa proposition d'entrer à la Visitation, y donna son plein assentiment, et se chargea d'appuyer auprès de saint François de Sales une nouvelle demande de la mère Angélique.

« Voilà, lui écrivait-elle, en effet, le 11 novembre 1621, voilà des lettres de cette chère fille de Port-Royal, dont les désirs croissent parmi les contradictions... Elle me dit que, pour je ne sais quoi au delà de tout ce qu'elle peut penser, elle sent que Dieu l'appelle à la Visitation. J'ai ce même sentiment. Mais pour Dieu ! mon vrai père, dites-moi franchement si c'est le vôtre; car, pourvu que vous nous parliez bien clair, comme ayant seul autorité de le faire, puisque sans réserve elle s'est remise à vous, j'espère qu'on amènera tous les autres là. Dites-moi seulement

[1] Je ne parle point ainsi au hasard, mais d'après l'étude attentive et sérieuse de tous les documents, édités et inédits, de cette affaire, dont le volumineux dossier existe dans les Archives de la Visitation d'Annecy.

si vous pensez que ce soit la volonté de Dieu qu'elle sorte de là ; car pour les difficultés, je n'en fais point d'état. On assure, et Mgr de Nantes me disoit encore hier, que ses vœux sont nuls ; elle peut donc en sortir en conscience. Il ne reste à savoir sinon s'il sera plus utile à la gloire de Dieu qu'elle demeure là contre tous ses sentiments et attraits intérieurs et la croyance ferme qu'elle a de la nécessité du secours de l'obéissance (qui est ce que je trouve de plus important pour elle et de plus considérable), ou qu'elle vienne ici, où il y a mille apparences de profit particulier pour elle. Je ne me saurois tenir d'ajouter que, Dieu lui ayant donné si fort l'esprit de cet institut, je crois que c'est pour en tirer sa gloire au service de tout l'institut ; même il a fallu contenter mon cœur à vous dire tout mon sentiment encore cette fois ; et je vous supplie, mon vrai père, que le plus tôt qu'il vous sera possible l'on ait de vos nouvelles là-dessus [1]. »

Saint François de Sales, qui avait été très embarrassé par les vives instances de la mère Angélique, le fut bien davantage en voyant la vénérable mère de Chantal s'y associer. Soit qu'il ne voulût pas la contrarier par un refus absolu, soit plutôt que l'intervention d'une personne si considérable, dont il estimait autant le jugement, le fît hésiter, il résolut de renvoyer cette affaire à la décision du Pape. Il écrivit immédiatement au Père Binet, qui avait joint ses instances à celles de la sainte, une lettre extrêmement curieuse et où ses vrais sentiments sont peints au vif : « Mon révérend Père, avec mille actions de

[1] Cette lettre est des premiers jours de novembre 1621.

grâces de la peine que vous avez prise à m'écrire, je vous dirai pour réponse qu'étant à Paris, je ne voulus jamais acquiescer au désir que Mme de Port-Royal m'a témoigné de se retirer de l'Ordre auquel elle avoit si utilement vécu jusqu'à l'heure, et véritablement je n'apportai en ce pays non pas une cogitation de cela ; mais coup sur coup je reçus par lettres force bonnes remontrances par lesquelles elle m'excitoit à trouver bonnes ses pensées et à approuver ses souhaits. Je gauchis tant que je pus, et je ne me témoignai pas seulement froid, mais contraire à ses dispositions, jusqu'à ce qu'après dix-huit mois une personne de grande considération (sainte Chantal) m'écrivit, en sorte que je jugeai convenable de ne point faire le juge souverain en cette occasion... Je lui écrivis (à Mme Angélique) que, puisqu'elle ne trouvoit pas de repos en tout ce que je lui avois dit, elle pourroit faire faire la sollicitation de ce qu'elle désiroit ; que si Sa Sainteté en faisoit la concession, il y auroit une très probable apparence que son désir est la volonté de Dieu ; que si, au contraire, Sa Sainteté l'éconduisoit, il n'y auroit plus aucune occasion de faire autre chose que de s'humilier et abaisser son cœur [1]. »

Monter d'un Ordre moins sévère dans un Ordre qui l'est davantage est chose facile et à laquelle Rome donne volontiers la main ; mais descendre d'un Ordre plus rigide, ce qui était le cas ici, dans un Ordre dont les règles sont plus douces, présente de grandes difficultés. La réponse du Saint-Siége se fit attendre.

[1] Lettre du 11 novembre 1621

Pendant ce temps, la mère de Chantal quitta Paris, saint François de Sales mourut, et, pour comble de malheur, au moment où elle perdait ses deux guides, la mère Angélique faisait connaissance avec Mgr Zamet, et par lui avec l'abbé de Saint-Cyran, homme fatal, plus orgueilleux et plus extrême encore que la mère Angélique, qui, manquant, quoi qu'on en ait dit, des qualités qui font les directeurs, au lieu d'apaiser la mère Angélique, comme le faisait saint François de Sales, l'aiguillonna encore, ajouta ses ardeurs à celles déjà trop grandes de sa pénitente, lui brouilla l'esprit avec les discussions sur la grâce, la jeta dans l'hérésie, où elle porta la passion de son âme, l'exagération de son caractère, l'opiniâtreté de son sexe, et, gardant parmi ses ruines quelques éclairs de beauté morale, restant grande encore au milieu de cette hérésie étroite et chagrine qui n'était pas faite pour elle, devint le type le plus complet de ces vierges dont l'archevêque de Paris disait qu'elles étaient pures comme des anges, mais orgueilleuses comme des démons.

Bien des années furent nécessaires pour opérer cette transformation, dont le récit appartient d'autant moins à cette histoire, que la mère de Chantal, accablée par ses nombreuses fondations, et la mère Angélique, entraînée par d'autres influences, n'eurent plus entre elles aucune relation, du moins aucune relation assez importante pour fixer le regard de l'histoire, ni assez authentique pour être acceptée par une critique sérieuse[1].

[1] Les Jansénistes ont fait des efforts considérables pour établir que la mère de Chantal avait conservé les rapports les plus in-

Nous terminerons donc ici le récit des relations de la vénérable mère de Chantal et de la mère Angélique de Port-Royal ; nous le terminerons en nous posant une question qui se présente naturellement à l'esprit. Qui se trompait de saint François de Sales ou de sainte Chantal, de celui qui pensait que la mère Angélique n'était pas faite pour la Visitation, ou de celle qui croyait qu'elle devait y entrer pour son profit et celui de tout l'institut? Si la mère Angélique eût, en effet, pris l'habit de la Visitation, que serait-il arrivé? Contenue par la mère de Chantal, qui l'égalait en fermeté et en énergie, qui la surpassait en expérience et en sainteté ; assouplie par les règles si douces de la Visitation ; associée aux travaux de la mère de Bréchard, de la mère Favre, si bien faites pour la comprendre et pour être comprises par elle ; se développant avec toute l'énergie dont elle était capable dans le sens du bien, la mère Angélique de Port-Royal aurait-elle eu un âge mûr plus brillant encore et plus fécond que sa jeunesse, et, préservée de tout danger par l'obéissance et par l'humilité, se dilatant, pour ainsi dire, dans le sacrifice, serait-elle devenue, comme elle en était capable, une seconde sainte Chantal? Ou bien, chose possible encore, ces désirs d'obéissance, sincères pourtant, n'étaient-ils au fond, et à l'insu même de la mère Angélique, que la trom-

times avec la mère Angélique et l'abbé de Saint-Cyran, même après la détention de celui-ci au château de Vincennes. Ils ont publié des lettres et cité des faits qui ont été, lors du procès de canonisation de la sainte, l'objet du plus long et du plus minutieux examen. Ayant eu entre les mains tout le dossier de cette affaire, j'ai cru devoir en rejeter l'étude à la fin de ce volume, dans une note spéciale.

perie d'une nature passagèrement lasse de commander? Une fois dans le cloître, cette âme altière ne se serait-elle pas retrouvée? N'aurait-elle pas brisé tous les freins, rejeté tous les jougs, et, lasse d'obéir, n'aurait-elle pas attristé la vieillesse de sainte Chantal et déshonoré les origines de la Visitation par une éclatante révolte? Inquiète et curieuse, n'aurait-elle pas rencontré ce jansénisme qui tourna si longtemps et si ardemment autour des monastères de la Visitation? ne l'y aurait-elle pas introduit, et n'aurait-elle pas changé ainsi *en un plomb vil l'or si pur* de l'institut naissant? C'est le secret de Dieu. Mais qu'est-ce donc que cette question de la vocation, obscure et terrible par son obscurité même, puisque des guides expérimentés comme saint François de Sales et sainte Chantal peuvent quelquefois ne pas tomber d'accord?

CHAPITRE VINGT ET UNIÈME

NOUVELLES FONDATIONS
— SAINTE CHANTAL QUITTE PARIS POUR SE RENDRE A LYON
— EN ROUTE ELLE FONDE LE MONASTÈRE DE DIJON
— DERNIÈRE ENTREVUE
SAINT FRANÇOIS DE SALES ET DE SAINTE CHANTAL

1620-1622

Cependant les monastères de la Visitation commençaient à se multiplier, et soit par les grâces dont il comblait les fondatrices, soit par les épreuves et les souffrances qu'il envoyait aux sœurs, Dieu faisait assez voir quel était son amour pour l'institut naissant.

Il y avait à Montferrand une jeune dame, la comtesse de Dalet, alliée aux plus grandes familles d'Auvergne. Elle sortait un jour de la sainte table, et elle s'était retirée dans une petite chapelle pour y faire son action de grâces, lorsque tout à coup elle fut comme ravie en extase, et elle vit, avec une admirable clarté, le bonheur des âmes qui embrassent la vie religieuse. Cet état dura près d'une heure, au bout de laquelle elle se sentit toute brûlante d'amour

pour Dieu, dégoûtée des plaisirs de la terre, aspirant à la retraite, au silence, à l'obéissance, à la pauvreté, et si changée, qu'elle ne se connaissait pas elle-même.

Rien ne l'avait préparée à cette faveur; car, bien qu'elle fût chrétienne, elle ne savait pas même faire oraison. Rien non plus ne put lui en expliquer le but, ni pourquoi Dieu lui avait donné une vue si claire du bonheur de la vie religieuse; car elle était mariée depuis quelques années seulement et parfaitement heureuse avec son mari, déjà mère de deux enfants, enceinte d'un troisième, et jamais l'idée de la vie religieuse ne s'était présentée à son esprit, même lorsqu'elle était jeune fille. Autant parce qu'elle ne comprenait rien à cette grâce que pour ne pas alarmer inutilement sa famille, elle garda le plus profond secret sur ce qui venait de se passer; seulement elle commença à s'appliquer à l'oraison, qui devint très élevée, se voua aux bonnes œuvres, et, pour répondre à ce que semblait demander la faveur dont elle venait d'être honorée, elle s'employa à aider de sa bourse les monastères qui naissaient et les jeunes filles pauvres qui désiraient y entrer.

Deux années s'étaient écoulées depuis cette vision incomprise, lorsque, le 18 janvier 1620, le comte de Dalet mourut presque subitement, laissant dans la plus profonde douleur sa jeune veuve, qui depuis onze mois seulement était accouchée de son quatrième enfant. Pour la distraire et la consoler un peu, on fit venir auprès d'elle une de ses cousines, Mlle de Blanzac, que Dieu éprouvait d'une autre manière. Après six mois d'essai fervent, elle venait de sortir

du monastère des Carmélites de Riom, et se voyait condamnée, par la faiblesse de sa santé, à rentrer dans le monde, qu'elle détestait, et à renoncer à la vie religieuse, pour laquelle elle se sentait le plus vif attrait. Au moment où, sur le seuil du monastère, elle s'arrachait tout en larmes aux mains des bonnes mères carmélites, la bonne mère lui donna comme souvenir un petit livre imprimé récemment à Lyon et intitulé : *Constitutions pour les Sœurs religieuses de la Visitation.* Les deux cousines passèrent une partie de la nuit à lire ou plutôt à dévorer ce petit ouvrage, et, ravies de la sagesse des règles, de la beauté de leur esprit et de la perfection de cette vie intérieure qui en est l'âme, elles se promirent de travailler de toutes leurs forces à établir à Montferrand un monastère de la Visitation. En faisant cette promesse, Mme de Dalet ne pensait du reste qu'à consoler sa cousine et à lui donner le moyen de suivre sa vocation; car pour elle son choix était fait. Si jamais, ce qu'elle n'osait espérer, étant mère de quatre petits enfants, Dieu lui donnait la liberté de se consacrer à lui, elle serait fille de sainte Thérèse; c'était son rêve de tous les jours. Elle ne se doutait guère alors que Dieu l'appelait, elle aussi, à la Visitation, qu'elle y entrerait après de longues années et d'immenses épreuves, et qu'elle en serait une des gloires les plus pures et un des plus fermes appuis.

Ce fut la mère Favre que saint François de Sales chargea de faire la fondation de Montferrand. Elle arriva le 7 juin 1620, et, autant par sa haute vertu que par la protection de la comtesse de Dalet, le monastère s'établit sans obstacles. « Toute la pro-

vince est embaumée de la vertu de la mère Favre, écrivait peu après Mme de Dalet, et les meilleures familles s'estiment heureuses de donner leurs filles à une mère qui est l'admiration de tout le monde. » Saint François de Sales écrivait de son côté à la mère Favre : « Enfin, ma chère fille, vous avez été accueillie avec joie en Auvergne, pays des bons esprits; et j'espère que la suite y correspondra, et que Dieu vous fera recueillir de beaux et bons fruits de votre travail. Ah! que de joie en mon cœur de savoir ma mère à Paris, et ma grande fille en Auvergne, toutes deux coopérantes avec le Saint-Esprit à un service si digne et si saint[1]. »

Six semaines après l'établissement de ce monastère, le 21 juillet, on en érigea un autre à Nevers, mais dans des circonstances bien différentes.

Rien au début n'avait fait présager l'orage qui éclata sur son berceau. Mme Marie-Aimée de Morville, mariée à M. du Tertre, qui venait de mourir, était une jeune veuve de vingt-deux ans, que saint François de Sales avait rencontrée à Paris, et qui, très inclinée au monde, s'y trouvait exposée aux plus grands périls. Touchée des pieux entretiens du saint, elle conçut la pensée de se retirer dans un monastère en qualité de bienfaitrice; et, pour la soustraire à cette société de Paris pour laquelle elle avait trop d'attrait, le saint évêque l'envoya au monastère de Moulins, gouverné par la vertueuse mère de Bréchard. Elle y fut reçue avec tout l'honneur que méritait une personne recommandée par saint François

[1] *Fondation inédite du monastère de Montferrand.*

de Sales; et quelque temps après elle écrivit à la mère de Chantal qu'au lieu d'être simplement bienfaitrice du monastère elle voulait y prendre l'habit et y vivre en vraie religieuse. Il était alors question d'avoir une Visitation à Nevers, et l'on n'était arrêté que par une question d'argent. Saint François de Sales fit proposer à Mme du Tertre, qui apportait en dot quarante mille livres à la Visitation de Moulins, de ne lui en donner que trente mille, ce qui était bien suffisant, surtout depuis la profession de Mlle de Chastelluz, et de réserver dix mille livres pour Nevers. Mme du Tertre y consentit avec joie, et offrit même de se rendre fondatrice de ce nouveau monastère, et pour cela d'y prendre l'habit et d'y faire profession. Elle n'y mettait qu'une condition, c'est que la mère de Bréchard viendrait avec elle. Ni saint François de Sales ni la mère de Chantal n'y virent de difficulté, et chargeant la mère de Bréchard d'aller faire la nouvelle fondation, ils envoyèrent pour la remplacer à Moulins, en qualité de supérieure, une religieuse jeune encore, mais excellente, la mère Paule-Hiéronyne de Monthouz. A peine ces arrangements, si sages cependant, furent-ils connus à Moulins, qu'ils y excitèrent une sorte d'émeute. Les uns ne voulaient pas que le bien de Mme du Tertre allât à Nevers; les autres, et c'était le plus grand nombre, et parmi eux le maréchal de Saint-Géran, les échevins et tout le corps de la ville, ne voulaient pas que la mère de Bréchard sortît de Moulins. Vainement celle-ci promettait de la manière la plus solennelle d'être de retour dans trois mois; telles étaient les appréhensions de perdre une religieuse de si haute vertu, que les

magistrats firent défense à la mère de Bréchard de sortir de la ville, et pour lui ôter tout prétexte et toute possibilité de s'en aller, la fondatrice elle-même fut mise aux arrêts dans son château. C'est la première fois que se rencontre dans les annales de la Visitation un fait que nous allons retrouver souvent. Saint François de Sales en fut étonné et réjoui ; mais l'hommage rendu à la vertu d'une de ses filles lui fit moins de plaisir encore que l'énergie qu'elle déploya en cette circonstance. Sans se déconcerter de ces obstacles, la mère de Bréchard, après avoir pris les ordres des saints fondateurs, change aussitôt son plan. Au lieu de partir elle-même, elle envoie à sa place la mère Paule-Hiéronyme, lui adjoint la sœur Marie-Hélène de Chastelluz et la sœur Marie-Jacqueline de Musy, toutes deux très considérées en ce pays, les fait sortir en grand secret à trois heures du matin, et elles étaient déjà loin sur la route de Nevers, que personne ne s'en doutait à Moulins.

Malheureusement on attendait à Nevers la mère de Bréchard, que précédait une grande réputation. Quand on vit cette jeune sœur dont on ne savait pas même le nom, le désappointement fut général. Comme elle était de petite taille, avec une grande fraîcheur de visage, MM. de Nevers se plaignaient qu'on leur eût envoyé une enfant pour supérieure de la maison. Ils lui demandaient sans cesse son âge, le temps de sa profession, avec mille questions plus ou moins irrévérencieuses non seulement pour elle, mais pour l'institut. Toutes les railleries que nous avons entendues en 1612 à Annecy, en 1619 à Paris, sur la mollesse de la Visitation, retentissaient autour du cou-

vent de Nevers. Il n'y avait point de novices, point de confesseur, à peine une messe tous les matins, et nulles ressources pour vivre; tout manquait à la fois, excepté la ferveur, l'énergie, la grandeur d'âme, toutes choses qui ne manquaient guère dans ces temps héroïques des origines de la Visitation.

On en cite un trait qui mérite d'avoir sa place ici. En venant à Nevers, la mère Paule-Hiéronyme avait apporté les dix mille francs de Mme du Tertre; mais cette dame, qui ne les avait donnés que dans la pensée que la mère de Bréchard ferait sa fondation, voyant que celle-ci restait à Moulins, et décidée à y rester avec elle, commença à intriguer pour les ravoir. Les avocats consultés déclaraient que les réclamations de Mme du Tertre n'étaient pas fondées; les bienfaiteurs et amis du monastère insistaient pour qu'on n'en tînt nul compte; tout le monde assurait qu'on gagnerait le procès, et les conseillères, influencées par le nombre et l'autorité des suffrages, inclinaient à porter l'affaire devant les tribunaux. Mais la mère Paule-Hiéronyme, pénétrée du vrai esprit religieux, se prosterna à deux genoux au milieu de l'assemblée, et conjura ses sœurs, les yeux pleins de larmes, de rendre les dix mille francs et de se confier en Dieu. On le fit; le monastère fut ruiné; la misère, qui était grande, devint extrême. Mais si l'on n'eût pas fait cela, disait la jeune mère Paule-Hiéronyme de Monthouz, on m'eût infailliblement portée du lieu de l'assemblée au tombeau; car je n'eusse pas survécu à la douleur de voir mépriser les intentions de notre saint fondateur. Ainsi l'esprit de saint François de Sales commençait à passer dans ses filles, et à se

révéler par des actes que n'eût pas désavoués le père.

Pendant que d'Annecy le saint évêque dirigeait lui-même deux fondations à Montferrand et à Nevers, de Paris, sainte Chantal préparait celle d'Orléans. L'idée en était venue à Mme la comtesse de Saint-Pol, de la maison de Longueville, dont le mari était gouverneur d'Orléans.

En 1619, saint François de Sales avait passé près d'un mois dans cette ville, au milieu d'un enthousiasme tel, que quand il sortait dans les rues, il fallait le faire entourer de hallebardiers pour fendre la presse. La comtesse de Saint-Pol avait eu l'honneur de le recevoir plusieurs fois chez elle, et elle en avait profité pour le supplier de lui envoyer quelques sœurs de son nouvel institut. A quoi le saint aurait répondu : « Oui, oui, Madame, puisque vous en voulez, vous en aurez de nos filles dans votre belle ville d'Orléans. » Encouragée par ce mot, la comtesse de Saint-Pol commença à agir. Mais dès les premiers pas elle vit surgir des obstacles qu'elle n'avait pas prévus. Personne à Orléans ne voulait des nouvelles religieuses, ni l'évêque, ni le corps de ville, ni le peuple. Il y avait déjà tant de monastères dans ce pays, que l'érection d'un nouveau couvent paraissait à tous une inutilité et une surcharge. Heureusement un des dons de Mme de Saint-Pol était une sainte hardiesse que Dieu bénissait. Avant d'avoir écarté un seul de ces obstacles, sûre que Dieu bénirait son entreprise, elle écrivit à saint François de Sales de préparer les sœurs et de les envoyer Paris, où elle les ferait prendre. Le saint y

consentit, et fit choix pour cette œuvre, qui paraissait devoir être difficile, de la mère Claude-Agnès de la Roche, qui n'avait point encore fait de fondation, et qu'il tenait en réserve pour quelque coup décisif; il lui adjoignit la sœur Anne-Marguerite Clément, qu'on appelait encore la grande novice, et qui fut plus tard si célèbre par l'abondance de ses lumières toutes divines, et la mit à la tête d'une petite colonie de sœurs, dont les unes devaient être laissées à Moulins, à Nevers, à Paris, et les autres enfin amenées à Orléans. Au moment du départ de cette petite colonie, saint François de Sales vint au monastère pour lui dire adieu, et fit aux sœurs, avant de les bénir, l'admirable entretien de l'Espérance, « que la mère de la Roche recueillit, ainsi que la plupart des autres[1]. » Puis l'heure de la séparation venue, comme le saint ne pouvait se détacher de ses filles, il monta sur une éminence, les suivit du regard le plus loin qu'il lui fut possible, et, au moment où les carrosses qui les emportaient disparurent, il leur envoya son cœur dans une dernière bénédiction[2].

Cependant la comtesse de Saint-Pol ne perdait pas son temps. Son mari étant gouverneur d'Orléans, par lui elle obtint le consentement du corps de ville. Quant à l'évêque, elle alla le trouver elle-même à Paris, lui exposa la nécessité de l'œuvre, sa diffé-

[1] *Annales manuscrites de la Visitation d'Orléans.* Je note ce mot avec soin et avec joie. Il en résulterait que c'est la mère de la Roche qui a recueilli les entretiens de saint François de Sales. On savait bien que le saint ne les avait pas rédigés, qu'ils avaient été écrits de mémoire par les religieuses; mais on ignorait celle qui avait tenu la plume. La voilà, c'est la mère de la Roche.

[2] Même manuscrit.

rence d'avec celles qui existaient déjà, lui montra les ressources réunies pour faire la fondation ; et, comme il hésitait, elle lui déclara qu'elle ne le laisserait pas coucher qu'il n'eût signé l'autorisation qu'elle demandait. Il le fit en effet, mais en protestant qu'il l'eût refusé à toute autre qu'à une si grande et si sainte princesse. La comtesse de Saint-Pol revint triomphante au couvent, fit presser les préparatifs de départ, et le lendemain matin les sœurs se mettaient en route, et se dirigeaient en toute hâte vers Orléans, afin de profiter de la présence du comte de Saint-Pol dans la ville. Tout n'était pas fini pourtant. La mère Claude-Agnès de la Roche arriva à Orléans le 19 septembre 1620, et, malgré de si hautes protections, elle y fut très mal reçue. Les grands vicaires et l'official, qui ignoraient que Mgr de l'Aubespine eût enfin accordé la permission, refusèrent de bénir la maison et d'établir canoniquement la clôture. A peine voulurent-ils permettre qu'on dît la messe dans la maison, en grand secret et les portes closes, et encore parce que ce jour était fêté dans la ville à cause de saint Euverte, évêque d'Orléans. Il y eut même un certain personnage d'Église qui leur demanda assez rudement « à quoi elles servoient. Elles occupoient la place de quelque bon marchand qui travailleroit pour la ville et qui iroit faire la garde à son tour ». A quoi la mère de la Roche répondit finement : « Je crois, Monsieur, que selon votre robe vous parlez de la garde du cœur, et vous puis assurer qu'il n'y a pas une de nos religieuses qui ne fasse à toute heure guet et garde sur ses sens, crainte de quelque surprise en la forteresse de son intérieur; et, quant à ce qui

est du travail, si vous nous faites la faveur de nous donner de l'ouvrage pour votre service, vous verrez que nous ne sommes point des filles fainéantes. » Le mot plut et courut la ville. L'opinion vira de bord. M. le comte de Saint-Pol parla, et les grands vicaires se virent obligés de venir dire solennellement la messe au monastère. Ils ne voulurent pas néanmoins permettre qu'on chantât le *Te Deum*, prétendant qu'il n'était pas encore temps de dire merci, qu'il n'y avait rien de fait; que, seulement pour contenter M. le comte de Saint-Pol, ils avaient dit la messe en sa présence; et ils commandèrent à la supérieure et à toutes les sœurs de les suivre dans une chambre haute pour recevoir leur bénédiction. Là ils firent plusieurs questions auxquelles la mère de la Roche répondit avec la finesse et la solidité qui la distinguaient, et enfin ils lui commandèrent de jurer obéissance à Mgr d'Orléans. « Rien ne nous est plus doux, repartit la mère, d'autant que nous sommes filles de nos seigneurs les prélats; et partant, ajouta-t-elle, nous promettons obéissance à Monseigneur en tout ce qui est conforme à nos règles, constitutions et coutumes. — Et à quoi bon toutes ces conformités? dirent les grands vicaires. — D'autant, reprit-elle, que je ne puis rien promettre à l'homme contre Dieu. Notre obligation première est tellement l'observance de nos règles, que nous aimerions mieux mourir que de les enfreindre. — Soyez donc bénies, dirent les grands vicaires, satisfaits de ces explications, et de la part de Monseigneur notre prélat nous vous recevons pour observer en cette ville ces chères règles que vous avez tant à cœur. »

Tel fut le commencement du monastère de la Visitation à Orléans. La suite y répondit. Les sœurs n'y moururent pas de faim; mais, si l'on en excepte cette extrémité, elles connurent plusieurs fois, en 1620 et 1621, toutes les horreurs de la pauvreté. Il y a des lettres de la mère de la Roche où l'on voit à quelle détresse fut quelquefois réduit le monastère d'Orléans [1].

Il faut joindre à ces trois fondations celle de Valence, qui se fit peu après, le 10 juin 1621. La bonne sœur Marie de Valence, qui en prit l'initiative, jeta sur cette Visitation naissante quelque chose de la paix dont sa belle âme était inondée. Là il n'y eut point d'obstacles à écarter, point d'oppositions à vaincre. La bonne sœur Marie de Valence voulait l'établissement; c'était plus qu'il n'en fallait pour ces chrétiennes populations du Dauphiné, aux yeux desquelles la bonne Marie était un ange. Au retour d'un voyage qu'elle avait fait à Grenoble, et pendant lequel elle vit la mère de Châtel à la tête de son fervent monastère, elle conçut le projet, et elle exprima le désir d'en voir établir un Valence. Aussitôt tous de s'empresser, les uns à apporter de l'argent, les autres à demander ou à accorder les autorisations nécessaires; et le 10 juin 1621, les sœurs, arrivant d'Annecy, entraient à Valence au milieu d'un grand concours et y étaient installées solennellement. Des différentes Visitations dont nous avons déjà vu les origines, c'est celle qui paraît avoir le moins connu

[1] *Fondation inédite du neuvième monastère de la Visitation, en la ville d'Orléans*, p. 160.

les épreuves de l'opposition et les rigueurs de la pauvreté[1].

Cependant saint François de Sales, apprenant que la maison de Paris était solidement établie, et voyant que de toutes parts, notamment à Dijon, à Belley, à Saint-Étienne-en-Forez, se présentaient de grandes facilités d'établissement, crut qu'il était temps que la mère de Chantal quittât Paris, où sa présence n'était plus nécessaire, et revînt à Annecy, où l'on souffrait de son absence. Il lui écrivit, en conséquence, de prendre quelques sœurs avec elle, de passer par Orléans, Bourges, Nevers, pour voir en quel état étaient les monastères, de faire en passant la fondation de Dijon, et de venir le joindre en Savoie le plus promptement possible. Aussitôt qu'on eut connaissance de cette nouvelle à Paris, plusieurs personnes de grande considération écrivirent au saint évêque pour le prier de leur laisser encore quelque temps la mère de Chantal. Saint François de Sales, inflexible au fond, répondit du reste avec sa grâce ordinaire: « Si Dieu avoit disposé que lui François de Sales, et la mère de Chantal, et toutes les personnes de Paris qu'il aimoit, pussent demeurer toutes ensemble, oh! que ce seroit chose suave! Mais comment faire? Nos montagnes gâteroient Paris si elles y étoient; et Paris affameroit nos vallées, s'il étoit parmi ces vallées. Ce n'est que dans l'éternité que nous serons tous ensemble. » Et il maintint l'ordre qu'il avait donné à la mère de Chantal de venir le rejoindre.

[1] *Fondation inédite du dixième monastère de la Visitation, établi en la ville de Valence,* p. 165.

Celle-ci ne le désirait pas moins que lui. Mais des circonstances imprévues retardèrent son départ jusqu'au commencement de l'année 1622. Avant de partir elle fit faire la visite du monastère par saint Vincent de Paul, qui édifia les sœurs autant qu'il en fut édifié, surtout, disait-il, de cet esprit de dévotion, mortification et cordiale union qui reluisait dans tous les esprits. Elle lui remit ensuite ses pouvoirs; car le temps de sa supériorité était à peu près expiré, et d'ailleurs le moment de son départ approchait, et les sœurs, ayant été réunies canoniquement, élurent pour supérieure la mère Anne-Catherine de Beaumont, que la sainte avait amenée avec elle d'Annecy, qui avait été pendant ces trois années assistante et maîtresse des novices, et qui, possédant avec une vraie vertu beaucoup de fermeté et de bon sens, était une des plus solides supérieures que possédât alors la Visitation. La mère de Chantal lui laissa la maison dans le meilleur état, payée et meublée, avec deux mille trois cent dix-huit livres de rente, dix-neuf professes et plusieurs bonnes novices. Après quoi, le 22 février, Rolland, intendant de saint François de Sales, envoyé par le saint évêque pour accompagner les sœurs, étant arrivé, il fallut, la mère et les filles, se résigner à la séparation si redoutée.

On nous a conservé les paroles d'adieu que la mère de Chantal adressa aux religieuses réunies au chapitre. « Je vous prie, mes très-chères filles, leur dit-elle, soyez humbles, basses, petites à vos yeux, étant bien aises que l'on vous tienne pour telles et que l'on vous traite en conséquence. Les autres Ordres ont une grande estime de leur institut; chacun pense être

le plus grand; mais nous autres, nous devons nous estimer les moindres et les plus petites. Car aussi le sommes-nous, étant venues les dernières en l'Église de Dieu... Souvenez-vous aussi que l'obéissance est la fille aînée de l'humilité, et, partant, je vous y exhorte de tout mon cœur. Obéissez en toutes choses, mes très chères filles, à Dieu dans vos supérieurs, à Dieu dans l'obéissance à vos règles, à Dieu dans le tranquille acquiescement aux événements que la Providence ordonne. Et je vous prie, mes très chères filles, de retenir ces dernières paroles. Que si les enfants du monde observent celles qu'ils entendent dire à leurs père et mère quand ils meurent, à plus forte raison devons-nous observer celles qui nous sont dites en religion. Cependant je ne meurs pas, ajouta-t-elle en voyant que les sœurs s'attendrissaient; mais plût à Dieu que la pratique de ces vertus me fasse mourir, et vous aussi, d'une mort qui nous donnera la vie éternelle! »

La sainte essaya de reprendre la suite de son discours sur l'humilité et l'obéissance; mais les sanglots l'interrompaient à chaque instant. « Mes chères sœurs, leur dit-elle, n'osant pas leur donner le nom de filles, mon départ ne doit point vous affliger. Mais dites à Dieu : Vous nous l'avez donnée, nous vous la rendons maintenant. Elle est vôtre, Seigneur, servez-vous-en ici ou là, partout où il vous plaira; et, si votre volonté étoit de vous en servir au bout du monde, et qu'il y eût de votre bon plaisir que nous l'y portassions nous-mêmes, nous le ferions de très grand cœur. Oui, mes sœurs, il faut être prêtes à cela et dire : O mon

Dieu, nous vous la rendons. Quand il vous plaira de nous la redonner, votre saint nom soit béni! Adieu donc, mes chères filles, je vous conjure de demeurer petites, basses et humbles, aimant le mépris, la mortification, l'abaissement de vous-mêmes, et de tout ce qui vous pourra rendre petites aux yeux du monde. Eh quoi! Dieu, qui est si grand, s'est fait si petit pour notre amour, et nous, qui sommes ses servantes, nous ne voudrions pas nous rendre petites à son imitation! Mon cher Sauveur, je vous recommande ces âmes que vous m'avez commises, et demande très humblement pardon à votre Majesté des fautes que j'ai commises à leur service par mon mauvais exemple. Je vous supplie, mes chères sœurs, de me pardonner, et de supplier la divine bonté pour mon amendement. Seigneur, elles sont vôtres, bénissez-les de votre bénédiction éternelle. Je les remets entre vos mains; conduisez-les, ô mon Dieu! selon l'ordre de votre providence. Rendez-les très obéissantes à votre bon plaisir, à leurs règles et constitutions, aux ordonnances des supérieurs; très souples et condescendantes à leurs égaux et inférieurs, très amoureuses du mépris. Faites, mon cher Sauveur, qu'en tout ce qu'elles feront elles cherchent à s'anéantir elles-mêmes pour vous glorifier. Oui, mes très chères filles, croyez-moi, Dieu veut tirer sa gloire de votre petitesse. Votre éclat est de n'avoir point d'éclat, votre grandeur de n'avoir point de grandeur. Tâchez d'être très petites à vos yeux, et procurez de l'être aussi en l'estime du monde. Sainte Vierge, mère de mon Sauveur et Maître, ces filles sont vôtres : prenez-les donc en votre protection, présentez-les à votre cher fils, protégez leurs cœurs,

afin de les lui rendre agréables. Adieu, mes chères filles, je vous laisse sans vous laisser; je vous donne de très bon cœur ma bénédiction, au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit[1]. »

Ayant dit ces mots, la vénérable mère de Chantal commença à embrasser toutes les sœurs. Les larmes coulaient de tous les yeux. « Soulagez vos cœurs, disait-elle, soulagez vos cœurs, je vous en prie; mais demeurez fermes entre les bras de Dieu et conformes à son bon plaisir. » Toutes les sœurs l'accompagnèrent jusqu'à la porte, où deux carrosses l'attendaient. Elle emmenait avec elle comme compagne de route la jeune sœur Gasparde Davise, que saint François de Sales lui avait envoyée récemment d'Annecy, et quatre sœurs de Paris des plus riches et des mieux dotées, pour les donner aux monastères de Bourges et de Nevers, qui étaient fort pauvres.

En sortant de Paris, la vénérable mère de Chantal se rendit d'abord à Maubuisson, où elle avait promis de faire une visite, et où la mère Angélique et ses religieuses la reçurent avec les plus vifs témoignages de joie. Elle y demeura quatre jours, parla à toutes les sœurs en particulier et en public, et les excita à poursuivre courageusement l'œuvre difficile de la ré-

[1] M. de Maupas (*Vie de la mère de Chantal*, in-4°, p. 188) donne ces adieux de la mère de Chantal, mais refaits, arrangés, méconnaissables, et bien moins touchants. Ce qu'il y a de décousu dans les paroles de la sainte, résultat de l'émotion, lui a paru contraire aux règles de l'art, et il a essayé d'y remettre de l'ordre. Il ne s'est pas aperçu qu'avec un peu plus de rhétorique il avait beaucoup moins de sentiment. Nous reprenons purement et simplement le texte primitif, d'après un manuscrit contemporain.

forme. Celles-ci, pleines d'enthousiasme et la regardant déjà comme une sainte, lui faisaient changer de serviettes à chaque repas, pour les conserver comme des reliques; et la vénérable mère de Chantal ayant été saignée au monastère, elles trempèrent des linges dans son sang.

Maubuisson n'est qu'à une très petite distance de Pontoise, où le tombeau de la bienheureuse Marie de l'Incarnation, morte depuis quarante ans, attirait déjà beaucoup de pèlerins. Sainte Chantal n'avait jamais connu cette grande servante de Dieu; mais elle en avait souvent entendu parler à saint François de Sales, et celui-ci lui avait fait partager l'admiration qu'il éprouvait pour l'humilité et la pureté de conscience de cette âme privilégiée. Ne se voyant qu'à quelques lieues de son tombeau, elle voulut y venir en pèlerinage. Les carmélites la reçurent avec tant de cordialité, qu'il lui semblait, écrivait-elle, être dans une maison de Sainte-Marie. De leur côté, ces ferventes religieuses disaient tout haut qu'elles croyaient tenir au milieu d'elles leur sainte mère Thérèse.

En allant à Pontoise vénérer les reliques de la bienheureuse Marie de l'Incarnation, sainte Chantal s'était éloignée de son chemin; elle revint donc sur ses pas, et, pressant sa marche, elle arriva à Orléans le 3 mars 1622. On l'y attendait avec impatience; car le monastère, soutenu par l'énergie et la vertu de la mère de la Roche, languissait néanmoins au milieu d'extrêmes difficultés. Sainte Chantal encouragea vivement les sœurs à la persévérance, leur fit sentir le prix de la souffrance, surtout dans les commence-

ments d'un monastère, et les laissa toutes généreuses et brûlant de se sacrifier pour Dieu. Ainsi qu'à Maubuisson, les sœurs recueillirent comme des reliques tout ce qui lui avait appartenu, et elles conservent encore aujourd'hui une serviette, une robe et un voile qui ont servi à la vénérable servante de Dieu. Elle visita aussi les principaux de la ville, et l'on commença à voir se manifester en elle cet ascendant et cette puissance sur les esprits dont nous aurons dans la suite de si admirables preuves. L'évêque d'Orléans lui-même revint de ses préjugés, et depuis, à peine s'écoulait-il deux ou trois jours qu'il ne vînt au monastère s'accusant humblement d'avoir trop longtemps méconnu l'œuvre de Dieu. La mère de Chantal répondit, avant de quitter Orléans, aux invitations des principales maisons religieuses, qui toutes sollicitaient le bonheur de l'entendre. Au couvent des bénédictines en particulier, ces pieuses filles la firent veiller toute la nuit pour lui parler de leur intérieur et apprendre d'elle les vraies maximes religieuses, auxquelles elles désiraient se former.

D'Orléans la mère de Chantal se rendit à Bourges. Aux difficultés qui résultent de la pauvreté, difficultés communes alors à presque toutes les Visitations, se joignait, au couvent de Bourges, une difficulté nouvelle, excessivement rare, qui ne se rencontre pas deux fois peut-être dans les premiers temps de l'institut : c'était le gouvernement d'une supérieure incapable, quoique ce fût une sainte : la mère Anne-Marie Rosset. Déjà, en 1619, saint François de Sales, ayant traversé Bourges, avait été frappé de la ferveur des religieuses, et de l'incapacité de celle qui

les gouvernait. Il s'était hâté d'en avertir la mère de Chantal. « A vous dire le vrai, lui avait-il écrit, j'ai trouvé la pauvre petite mère Rosset si affaiblie de corps et si déchue, que je crois qu'il la faudra retirer de dessous le fardeau. Cette pure colombe est bien plus propre à demeurer avec son bien-aimé dans le trou de la masure d'une cellule que de converser avec les hommes. Chacun admire sa vertu, et bien peu goûtent sa conduite. » En conséquence, les deux saints fondateurs avaient immédiatement envoyé à Bourges une excellente sœur, la mère Françoise-Gabrielle Bally, avec la charge d'aider et de suppléer, autant que possible, la supérieure. Cette demi-mesure n'avait pas plus réussi que ne réussissent d'ordinaire les demi-mesures. A peine arrivée, la mère de Chantal comprit la nécessité d'agir plus vigoureusement : elle déclara donc à la mère de Rosset qu'il fallait qu'elle renonçât à un pouvoir qu'elle ne savait pas exercer, fit faire l'élection qui tomba sur la sœur Gabrielle Bally, et la mère Rosset étant déchargée, elle lui ordonna de partir aussitôt et d'aller, avec la sœur Gasparde Davise, l'attendre en Bourgogne, à Alonne, chez Mme de Toulongeon. Dans ces circonstances pénibles, la sœur Anne-Marie Rosset ne démentit pas sa haute réputation de vertu. Elle ne dit pas un mot et ne fit pas un signe qui témoignât le moindre mécontentement. Elle n'éprouva qu'un instant de tristesse, non pas lorsqu'il fallut déposer le pouvoir, mais au moment de quitter ses chères sœurs de Bourges. Encore, la mère de Chantal lui ayant dit vivement et sévèrement, comme elle avait coutume de faire avec les âmes fortes : « Ma fille, négligez tout cela, et allez

à Dieu; » elle courba aussitôt la tête, et se prépara à partir pour Alonne[1].

La sainte, de son côté, partit pour Nevers, laissant le couvent de Bourges plein de ferveur, avec une excellente supérieure, vingt-cinq professes, de bonnes novices, et un peu moins de pauvreté[2]; car, ainsi que nous l'avons dit, elle avait amené de Paris deux professes très riches, qu'elle donna avec leur dot au monastère de Bourges.

La Visitation de Nevers attendait avec impatience la vénérable mère de Chantal; car elle sentait plus qu'aucune autre les dures nécessités des choses qui commencent. Pauvreté, abandon, absence de novices, mépris et persécution de la part même des maisons religieuses, rien ne manquait à sa couronne d'épines. Sainte Chantal s'arrêta quelques jours à Nevers, encouragea ses filles, leur redit dans son mâle langage ce que saint François de Sales leur écrivait dans son gracieux style : de ne pas se décourager, de ne craindre ni les railleries ni les calomnies; de ne rien répondre; qu'à la vérité ces religieuses qui se moquaient d'elles étaient plus qu'elles; mais au ciel les séraphins méprisent-ils les anges? qu'à la vérité leur institut était encore bien petit, mais que c'était pour cela que le démon le haïssait, parce que cet esprit superbe hait la petitesse, qui sert à l'humilité; qu'enfin leur institut était bien pauvre, mais que Jésus-Christ était né dans une crèche et était mort tout nu sur une croix;

[1] Les *Vies de plusieurs supérieures de l'ordre de la Visitation.* Annecy, 1683, in-4°, p. 10.

[2] *Histoire manuscrite de la Visitation de Bourges. — Vie de la mère Anne Marie Rosset.*

et qu'ainsi elles eussent courage et confiance en Dieu. Sainte Chantal visita ensuite quelques-uns des notables de la ville, et, par sa haute réputation, rendit quelque faveur à la Visitation de Nevers, laissant à la vertu et au mérite de la mère Paule-Hiéronyme de Monthouz le soin de faire le reste.

De Nevers, la sainte se rendit à Moulins, où elle s'arrêta peu, la maison florissant sous le gouvernement de la mère de Bréchard; et de là elle se dirigea sur Alonne, où elle avait donné rendez-vous aux sœurs que saint François de Sales lui devait envoyer pour fonder un monastère à Dijon [1].

Lorsque la sainte arriva à Allonne, Dieu, qui aime les humbles, venait de le manifester avec éclat. Cette bonne sœur Anne-Marie Rosset, qui avait été tant humiliée à Bourges, à peine arrivée à Alonne, y avait été comblée par Dieu des grâces les plus extraordinaires. Un jour, en particulier, priant à la chapelle du château, elle fut tout à coup ravie en extase : ses pieds s'élevèrent de terre, et elle demeura suspendue à une assez grande hauteur. Par hasard, Mme de Toulongeon était à la chapelle : après l'avoir contemplée avec admiration, elle sortit à la hâte, courut au château, appela ses gens, ses parents, ses fermiers, afin qu'ils vissent le prodige; et ils en eurent le temps, car cette suspension dura deux heures entières [2].

Il ne se peut dire avec quelle joie Mme de Toulongeon reçut sa sainte mère. Elle se traîna à genoux

[1] Lettre du 23 avril 1622.

[2] *Vies des premières supérieures. — La mère Anne-Marie Rosset*, p. 20.

au-devant d'elle, voyant déjà une sainte dans sa mère, et la combla de ses caresses. La bienheureuse demeura peu au château d'Alonne, et à peine les sœurs d'Annecy furent arrivées, qu'elle partit pour Dijon, où elle avait hâte de se rendre.

Dijon était sa patrie. C'est là qu'elle avait été initiée, par le saint baptême et par une admirable éducation chrétienne, à la connaissance et à l'amour de Jésus-Christ ; c'est là qu'elle avait commencé, après la mort de son mari, une vie de plus grand recueillement et d'union plus intime avec Dieu ; là qu'elle avait rencontré le saint évêque de Genève, senti naître en elle les idées d'une vocation supérieure, gravé sur sa poitrine le saint nom de Jésus, et étonné le monde par l'héroïsme de ses sacrifices ; c'est de là qu'elle était partie accomplissant la parole du Maître : « Si quelqu'un quitte son père, sa mère, ses enfants, ses frères et ses sœurs pour l'amour de moi, je lui donnerai au centuple des frères et des sœurs. » Et maintenant que Dieu avait tenu sa promesse, et que des sœurs et des filles spirituelles se pressaient en grand nombre autour d'elle, pouvait-elle ne pas avoir hâte de revenir dans sa patrie et d'y établir une maison de son Ordre? Il y avait dix ans qu'elle en nourrissait la pensée, et qu'elle en demandait chaque jour à Dieu la grâce ; mais depuis dix ans, ce projet rencontrait au parlement de Dijon d'invincibles obstacles. Soit par rancune pour le vertueux président Frémyot, auquel le parlement ne pardonna jamais son admirable conduite, soit pour d'autres motifs, les magistrats ne voulaient pas consentir à l'établissement des filles de sainte Chantal. Vainement le président

Odebert, si célèbre à Dijon par son inépuisable charité, multipliait ses efforts pour dissiper les préjugés des magistrats, ses confrères; vainement, à la suite de quelques morts subites qui avaient emporté plusieurs magistrats très opposés à l'érection d'un monastère, s'était-il écrié en plein parlement : « C'est en vain que l'homme essaye de s'opposer à Dieu ; lorsqu'il veut une œuvre, il change les obstacles en moyens. Ces morts subites que nous déplorons le disent assez haut. » Le parlement restait inflexible dans son refus.

Il avait été arrêté dans les desseins de Dieu que deux pauvres filles sans naissance et sans fortune accompliraient, malgré le parlement, ce que celui-ci aurait dû tenir à honneur d'accomplir. Marie Bertot était une humble et pieuse fille dont Dieu s'était déjà servi pour fonder une maison d'Ursulines à Dijon. Elle communiqua son projet à une de ses parentes, Claire Parise, fille d'un procureur au parlement de Dijon, aussi pieuse qu'elle et presque aussi pauvre; et toutes deux, avec cette naïve confiance de la jeunesse, ou, pour mieux dire, avec cette inébranlable confiance de la foi, décidèrent entre elles l'établissement de la maison.

Repoussées par le parlement, elles partirent pour Paris, pénétrèrent jusqu'au roi Louis XIII, et en obtinrent des lettres patentes pour l'érection d'un monastère. Le parlement, piqué de ces démarches, et afin d'éluder l'enregistrement des lettres patentes, renvoya les suppliantes aux gens du roi, et ceux-ci aux maires et échevins de la ville, qui, animés du même esprit d'opposition, décidèrent qu'avant de

passer outre, les suppliantes seraient tenues de donner une caution de quarante mille livres. Les deux pauvres filles n'avaient guère que leur aiguille pour vivre, on le savait; on espérait ainsi enterrer l'affaire, avec un grand respect pour les lettres patentes. Mais ces humbles filles, qui avaient trouvé dans leur foi l'audace d'arriver jusqu'au roi Louis XIII, n'hésitèrent pas, et elles s'engagèrent à payer, dans un très court délai, la somme de quarante mille livres. Elles comptaient sur Dieu : Dieu ne leur fit pas défaut. Une sainte veuve, la présidente le Grand, vint à leur aide. « Quoi! s'écria-t-elle en apprenant les conditions mises au nouvel établissement, Dieu ne sauroit trouver une caution dans cette ville? Eh bien, je la serai! »

Toutes ces oppositions, en retardant l'arrivée de sainte Chantal, devaient avoir pour résultat de la faire désirer vivement, et de lui préparer un triomphe; il fut éclatant. Le peuple, qui a le sentiment des grandes choses, se porta en foule au-devant de la sainte. Les marchands et les artisans fermèrent leurs boutiques, et il y eut dans les rues de telles acclamations et une telle presse de peuple, qu'au témoignage de sainte Chantal « on n'entendoit ni on ne sentoit rouler le carrosse. Il sembloit que ces bonnes gens le portassent à bras. Aussi demeura-t-on beaucoup de temps à faire très peu de chemin, parce qu'il étoit impossible de fendre la presse ». C'est la première ovation solennelle qu'ait recueillie cette femme illustre, destinée à en recevoir tant d'autres; il était bien juste qu'elle lui fût décernée par son propre pays.

En entrant dans la petite maison louée par les demoiselle Bertot et Parise pour commencer la fondation, la mère de Chantal dit à haute voix : « Ce nouveau monastère est destiné à honorer la vie cachée de Jésus, Marie, Joseph, dans la maison de Nazareth : » paroles qui témoignent de quels sentiments était remplie son âme au milieu de cette ovation. Sur le soir, après qu'elle eut reçu Messieurs de la ville, « il vint une innocente compagnie de deux cents villageois des environs de Dijon faire la bienvenue à la sainte, laquelle agréa si fort leur simplicité, qu'elle fit venir les sœurs dans une grande cour, et les fit dévoiler pour accueillir plus cordialement cette nouvelle visite. Elle caressa fort ces bonnes gens, et, après leur avoir dit plusieurs saintes paroles pour les exhorter à vivre dans la crainte de Dieu et à gagner le ciel en travaillant à la terre, elle les renvoya, non pas toutefois sans qu'ils eussent pris sa bénédiction ; car ils se mirent à genoux, et ne se voulurent point lever qu'elle ne la leur eût baillée[1]. »

La maison fut bénite le lendemain par M. l'abbé Fyot, grand vicaire de Mgr Zamet, évêque de Langres, dont Dijon dépendait alors. Sainte Chantal avait amené avec elle six religieuses pour servir d'éléments premiers à la fondation ; mais la Bourgogne ne devait pas tarder à lui envoyer de nouvelles filles. La première fut Claire Parise, qui avait tant travaillé à l'érection de la maison, et dont la sainte faisait une telle estime, qu'elle recommanda à la maîtresse des

[1] *Mémoires* de la mère de Chaugy, IIe partie, ch. XIII.

novices de ne lui pas épargner les épreuves, parce qu'elle était capable des plus grands sacrifices. Son amie, Marie Bertot, n'entra point avec elle à la Visitation. Dieu la conduisit deux mois après à Saint-Jean-de-Losne, et elle y fonda pour les pauvres un hôpital qui subsiste encore et où elle mourut saintement. La seconde novice qui reçut le voile des mains de sainte Chantal fut cette vénérable veuve, Mme la présidente le Grand, dont nous avons parlé. Elle avait soixante-quatorze ans; mais son cœur était jeune et d'une ardeur divine. Rien n'était assez bas et assez humble pour elle, et les jours qu'elle passait sans humiliation et sans douleur lui paraissaient si pénibles, qu'elle s'en plaignait amoureusement à Dieu. « Eh! mon Dieu, disait-elle, que vous ai-je fait pour que vous ne m'ayez pas visitée aujourd'hui! » Afin de satisfaire sa pieuse avidité d'humiliations, on l'avait chargée du soin du jardin, et elle passait ses journées à sarcler et à cueillir des herbes qu'elle apportait aux sœurs converses avec une humilité qui les ravissait. Mgr Zamet, ému de voir dans de si vils ouvrages une femme qui avait tenu un si grand rang dans le monde, lui ayant demandé un jour si ces exercices pénibles ne la fatiguaient pas : « Oh! Monseigneur, répondit-elle, quand je vois la mère de Chantal occupée aux plus basses fonctions, rien ne me coûte. »

La grille du couvent se referma peu après sur une jeune personne d'une naissance non moins illustre, Mlle Jeanne-Marguerite de Berbisey, parente de la sainte. Elle avait vingt-quatre ans, un beau nom, une grande fortune, avec le plus brillant avenir. Elle

donna tout à Dieu. C'est d'elle que sainte Chantal a fait ce bel éloge : « Nous avons une prétendante qui est une perle de vertu. »

Ainsi à Dijon, comme à Moulins, à Paris, à Grenoble, à Annecy, toutes les vocations se présentent avec le même caractère : partout le monde foulé aux pieds dans ce qu'il a de plus séduisant; partout la nature vaincue dans ce qu'elle a de plus impérieux; partout le sacrifice s'introduisant dans le cloître; et aussi partout, dans ces maisons si pauvres, des merveilles de dévouement, d'humilité, d'abnégation, des âmes pratiquant les plus sublimes vertus, et s'élevant aux plus hauts degrés de l'union avec Dieu.

Il y avait près de six mois que sainte Chantal était à Dijon lorsqu'elle reçut une lettre par laquelle saint François de Sales lui annonçait qu'il allait se rendre à Avignon, à la suite de Mgr le duc de Savoie, et qu'il la priait de venir l'attendre à Lyon, où il comptait au retour demeurer quelque temps. A cette nouvelle, la mère de Chantal fit aussitôt ses préparatifs de départ. Elle avait déjà réuni une douzaine de novices, acheté et payé en partie une grande et belle maison, meublé les appartements, construit l'église, le chœur et la sacristie, commencé les parloirs : tout cela avec la seule aide de Dieu ; car sa fille, Mme de Toulongeon, lui ayant offert une certaine somme d'argent pour commencer l'entreprise, elle l'avait refusée, et elle était entrée à Dijon avec quatorze livres seulement, économisées sur les frais de son voyage. En partant, elle confia cette maison naissante à la mère Favre, qu'elle fit venir exprès de

Montferrand ; et, tranquille de ce côté, elle se mit en route pour Lyon, le 28 octobre 1622 [1].

De son côté, onze jours après, le 9 novembre, saint François de Sales quittait Annecy, qu'il ne devait plus revoir. Il était tout plein des pressentiments de sa fin prochaine. Le matin de son départ, il vint dire la messe au couvent de la Visitation, fit un petit entretien sur ces paroles qu'il aimait tant : Ne rien demander, ne rien refuser, rester soumises et abandonnées ; et en partant : « Adieu, mes filles, leur dit-il, jusqu'à l'éternité. — Monseigneur, s'écrièrent les sœurs tout en larmes. Dieu vous ramène bientôt ! — Et s'il lui plaisait de ne pas me ramener, dit le saint, en seroit-il moins aimable ? » Au sortir de la maison, il trouva sur le seuil de la porte la sœur Anne-Jacqueline Coste, à genoux et inondée de larmes. « Ma fille, lui dit-il, j'ai bien fait d'autres voyages, et je ne vous ai jamais vue pleurer à mon départ. Pourquoi tant de pleurs aujourd'hui ? — Ah ! Monseigneur, répondit-elle, le cœur me dit que ce voyage est le dernier et que nous ne nous reverrons plus. — Et à moi, dit saint François de Sales, avec une vue prophétique de la mort prochaine de la sœur Coste, le cœur me dit que, si je ne reviens pas, nous nous reverrons plus tôt que vous ne pensez. »

D'Annecy, le saint se rendit à Belley, où deux mois auparavant, le 22 août 1622, sur la demande de Mgr Camus, il avait envoyé la mère Marie-Madeleine de Mouxy, avec cinq religieuses, fonder un mo-

[1] *Annales du monastère de la Visitation de Dijon*, p. 21.

nastère qui était déjà le treizième de l'ordre. Le saint séjourna quatre ou cinq jours à Belley, pendant lesquels il vint chaque matin dire sa messe à la petite chapelle du couvent. Le premier jour, étant à l'autel, il apparut comme tout environné de lumière, « en sorte qu'il sembloit à tous les assistants être en paradis. » Après la messe, il entra au couvent, qui était très petit, et dit qu'il se baignait d'aise de voir ses colombes en une si étroite et entière petitesse. Une autre fois, comme le saint sortait de la chambre, il rencontra Mme des Roys qui menait par la main une de ses petites filles, âgée de cinq à six ans. Le bienheureux, de son propre mouvement, s'approcha d'elle, caressa l'enfant, la nomma par son nom, quoiqu'il ne l'eût jamais vue; et comme la mère paraissait étonnée, il lui dit, en faisant une croix sur le front de la petite fille, et en la baisant sur ce signe : « Savez-vous ce que je fais? je marque la petite Marie pour être un jour fille de la Visitation. » Ce qui arriva, en effet, d'une manière surprenante.

Mais un événement plus grand a rendu célèbre dans l'histoire de la Visitation le court passage de saint François de Sales à Belley. La première fois qu'il entra au monastère, la sœur Claude-Simplicienne, aussitôt qu'elle le vit, éclata en sanglots. Et comme le saint voulait savoir la cause de sa douleur : « Ah! Monseigneur, c'est que vous mourrez cette année. » On était au 11 novembre.

Le grand évêque l'envisageant avec une douceur et une allégresse toute suave : « Que dites-vous, ma fille Simplicienne, que je mourrai cette année?

— Oui, Monseigneur, répliqua-t-elle; mais je vous

prie de demander à Notre-Seigneur et à sa très sainte mère que cela ne soit pas.

— O ma fille! reprit le serviteur de Dieu, ne me priez pas de cela, car je ne le ferois point.

— Et moi, je le ferai; je prierai tant Notre-Seigneur et la sainte Vierge, qu'il différera de quelques années.

— Gardez-vous-en bien, ma chère fille Simplicienne, dit le saint d'un ton presque suppliant. Hélas! ma chère fille, ne serez-vous pas bien aise que je m'en aille reposer? Voyez, je suis si las et si pesant, que je ne me puis plus porter. D'ailleurs qu'avez-vous besoin de moi? Vous avez vos Constitutions, où toutes choses sont bien établies; et puis je vous laisse notre mère de Chantal, qui vous suffira. Et après tout il ne faut point mettre ses espérances aux hommes, qui sont mortels, mais au Dieu vivant[1]. »

Toutes ces choses se disaient le 11 novembre 1622. Le 28 décembre de la même année, le serviteur de Dieu n'était plus.

De Belley, le saint se rendit à Lyon, où il eut à peine le temps d'aller à la Visitation, y dit la sainte messe, vit quelques minutes la mère de Chantal, lui enjoignit d'aller visiter les monastères de Saint-Étienne et de Montferrand, pendant qu'il irait à Avignon, et lui promit de l'entretenir à loisir à son retour.

De Lyon à Avignon, sur toute la route, il n'existait

[1] *Fondation inédite du treizième monastère de la Visitation en la ville de Belley*, p. 174. — *Vies des premières mères de la Visitation. La sœur Claude-Simplicienne Fardel*, t. II, p. 36.

encore qu'un seul monastère de la Visitation, celui de Valence. Saint François de Sales s'y arrêta quelques instants en descendant à Avignon, et un peu plus longtemps en revenant d'Avignon à Lyon. Il détourna les sœurs d'entreprendre un procès qu'on leur conseillait de faire pour obtenir d'un voisin qu'il leur cédât un jardin dont elles avaient grand besoin. « Mes filles, leur dit-il, attendez que le bonhomme veuille vous vendre son jardin. Il a plus le droit de le garder que vous de l'avoir. » Il décida aussi l'admission à la prise d'habit de Mme de la Grenelle, qui, malgré ses quatre-vingt-quatre ans, sollicitait le bonheur d'entrer dans la vie religieuse, bonheur qu'on lui avait refusé jusque-là. « Et pourquoi cela? dit le saint; il n'y a pas d'âge indigne d'être consacré à Dieu. » Enfin, avant de partir, il voulut visiter la dévote sœur Marie de Valence, si sainte et si chère à la Visitation. Comme ni lui ni ses gens ne savaient où elle demeurait, il fallut qu'une sœur tourière lui montrât le chemin. « La bonne fille, ayant commencé quelque chose qu'elle étoit pressée de finir, se mit devant, marchant si vite, que le saint prélat, tout las et pesant qu'il étoit déjà, car c'étoit sur la fin de sa vie, ne la pouvoit suivre; si qu'il lui dit: « Ma fille, allons un peu plus « doucement, s'il vous plaît. » Elle modéra son pas pour un peu de temps, puis, oubliant d'aller doux, elle se mit à marcher comme devant, ce que le bienheureux regardant affablement, il avança modestement le pas disant: « Ceux qui sont conduits doivent « suivre. » Quand ils furent à la porte du logis, la bonne sœur tourière se mit à genoux, et le saint prélat la bénit par trois fois et lui mit la main sur la

tête en disant : « Vous serez un jour voilée du voile « de la congrégation. » Ce qui a été vrai[1]. »

Il rentra ensuite à Lyon, et, quoiqu'un grand nombre de hauts personnages sollicitassent l'honneur de le loger, et que M. Olier, intendant de la province, lui offrît la moitié de son hôtel, il préféra une petite chambre dans la maison du jardinier de la Visitation, disant gaiement à ceux qui lui objectaient les incommodités de ce logement, qu'il y trouverait le grand avantage d'être près de ses filles, et que d'ailleurs il n'était jamais mieux que quand il n'était guère bien.

Cependant sainte Chantal, avertie du retour de saint François de Sales, se hâtait, elle aussi, de revenir à Lyon. Elle avait visité rapidement le monastère de Saint-Étienne, qui naissait à peine, n'ayant été fondé que depuis un mois, et s'était arrêtée un peu plus longtemps dans celui de Montferrand, qui avait déjà deux années d'existence, et qui, fondé par la mère Favre et édifié par la haute vertu de la comtesse de Dalet, était dans un grand état de ferveur. Elle y fit sa retraite annuelle, pendant laquelle elle sentit croître encore en elle le désir de revoir son saint directeur et de conférer avec lui d'une foule de choses qui regardaient à la fois son âme et son institut.

Saint François de Sales ne le désirait pas moins. Mais tel était le nombre des princes et des princesses qui ambitionnaient l'honneur de l'entretenir, et la présence des deux cours de France et de Savoie lui

[1] *Fondation inédite de Valence*, p. 166.

imposait de tels devoirs, que la sainte eut peine à lui parler. Aussitôt cependant qu'il la sut arrivée, il prit ses mesures, et, s'étant ménagé un peu de liberté, il la vint demander au parloir. Il y avait trois ans et demi qu'ils ne s'étaient vus, et Dieu ne voulait plus leur accorder sur la terre que ces quelques heures d'entretien. En abordant le saint évêque, la mère de Chantal fut frappée du changement qui s'était opéré en lui. Il semblait tout transformé en Dieu, et cet éclat extérieur du visage que l'on remarquait en lui depuis plusieurs années, révélation du feu divin qui le consumait, avait sensiblement augmenté; soit que le saint évêque, touchant au terme de sa carrière, et presque à la veille de sa mort, eût déjà, pour ainsi dire, sur le front comme un reflet radieux de la béatitude qui l'attendait; soit plutôt qu'il fût enfin, après des années de travaux, arrivé à cette plénitude de l'homme parfait, à cette maturité de l'âme en Jésus-Christ, que Dieu n'accorde pleinement aux plus grands saints qu'à leur dernière heure.

« Ma mère, dit le saint évêque, nous aurons quelques heures libres : qui commencera de nous deux à parler ? »

La sainte, qui était ardente : « Moi, s'il vous plaît, mon Père, dit-elle; mon cœur a grand besoin d'être revu de vous. »

Le bienheureux, voyant un peu d'empressement en celle qu'il voulait toute parfaite, lui dit suavement, quoique avec gravité : « Eh quoi ! ma mère, avez-vous donc encore des désirs empressés et du choix? Je croyois vous trouver tout angélique. »

Et sachant bien qu'il y avait quelque chose de plus

pressé que de s'occuper d'une âme que Dieu lui-même dirigeait : « Ma mère, lui dit-il, nous parlerons de nous-mêmes à Annecy; maintenant achevons les affaires de notre petite congrégation. Oh ! que je l'aime, ajouta-t-il, notre petit institut, parce que Dieu est bien aimé en icelui. » La mère de Chantal, sans dire mot, replia les papiers qui regardaient sa conscience et sur lesquels elle avait écrit ce qui s'était passé en elle depuis trois ans, et, pendant quatre heures, ces deux grands saints réglèrent ensemble tout ce qui devait achever d'établir solidement l'Ordre naissant. Le bienheureux insista surtout sur la nécessité de ne pas l'ériger en congrégation, comme beaucoup de hauts personnages le demandaient; de laisser chaque monastère libre, indépendant des autres, gouverné par les évêques et par le Saint-Siége; que plus il priait, plus Dieu lui faisait connaître que c'était là sa volonté; qu'il n'y aurait de cette manière ni moins d'unité, ni moins de stabilité, et qu'il y aurait plus de ferveur. « Voyez-vous, dit-il en terminant, nos filles, ce sont les filles du clergé, et le clergé est le premier Ordre de la religion. »

Le sentiment de vénération que sainte Chantal éprouvait pour saint François de Sales était si extraordinaire, qu'elle ne put terminer ce long entretien sans qu'il lui en échappât comme un cri : « Mon Père, lui dit-elle, je ne doute pas que vous ne soyez un jour canonisé, et j'espère y travailler moi-même. — Ma mère, reprit le saint évêque d'un ton fort sérieux, Dieu pourroit faire ce miracle; mais ceux qui doivent traiter ma canonisation ne sont pas encore nés. »

Ce furent leurs dernières paroles. Ils ne devaient plus se revoir que dans les splendeurs de l'éternité. Le lendemain, de grand matin, sainte Chantal quittait Lyon pour se rendre à Annecy, et quinze jours à peine après son départ le bienheureux était frappé d'apoplexie.

Ces quinze jours dont Dieu refusa la consolation à la mère de Chantal, virent briller à la fois et la transformation croissante du saint évêque, et l'amour qu'il portait à ses chères filles de la Visitation. Le jour de Noël, il vint leur dire la sainte messe, et il parut à l'autel comme un séraphin, avec un tel éclat de visage, que la mère de Blonay, qui était supérieure, se hasarda à le questionner à la petite grille de la sacristie. « Monseigneur, lui dit-elle, il m'a semblé, au moment où vous entonniez le *Gloria in excelsis*, avoir vu l'archange Gabriel à vos côtés. — Ma chère fille, répondit le saint en la regardant gracieusement, j'ai l'ouïe du cœur fort dure aux inspirations, et ai besoin que les anges me parlent à l'oreille du corps et me frappent les sens d'une sainte mélodie. » Cette réponse évasive ne suffisant pas à la mère de Blonay, elle insista, et le bienheureux lui dit : « C'est la vérité que je ne fus jamais plus consolé à l'autel ; le divin Enfant y a été visible et invisible. Pourquoi les anges n'y auraient-ils pas été? Mais vous n'en saurez pas davantage, il y a trop de gens autour de nous. »

Le lendemain, avant-veille de sa mort, saint François de Sales vint encore dire la messe à la Visitation, et le soir, à l'entrée de la nuit, il fit appeler toutes les sœurs au parloir, et les entretint avec une effusion extraordinaire sur cette admirable parole

qu'il avait également expliquée aux sœurs d'Annecy en les quittant : « Ne rien demander, ne rien refuser, à l'imitation de l'Enfant Jésus dans sa crèche. » Il y avait trois heures qu'il parlait, lorsque ses gens, auxquels il avait recommandé de le venir chercher à huit heures, entrèrent au parloir avec des flambeaux allumés. Le saint parut étonné de les voir sitôt, disant qu'il eût bien passé la nuit à s'entretenir de choses saintes avec ses chères filles; et néanmoins, pour imiter le Sauveur, dont il venait de parler, et pratiquer l'obéissance à l'endroit des inférieurs, il se leva, et en disant adieu à ses filles, il les assura qu'il les emportait toutes dans son cœur.

Il vint également leur dire la messe le 27 décembre, et leur donna la sainte communion. La mère de Blonay lui demanda de vouloir bien l'entendre en confession, et elle eut ainsi le bonheur d'être la dernière pénitente qui ait reçu l'absolution de ce grand directeur des âmes. Ce fut, en effet, le jour même, vers deux heures après midi, que le saint évêque eut cette attaque d'apoplexie et de paralysie dont il mourut.

On imaginerait difficilement un spectacle plus émouvant que celui de ce bienheureux, étendu sur son lit de douleur, souffrant cruellement, mais doux et, pour ainsi dire, gracieux envers la mort, comme il l'avait été pendant sa vie envers tout le monde; paralysé dans tous ses membres et comme enseveli dans un lourd sommeil, d'où les médecins essayaient en vain de le tirer par des applications de fers brûlants; mais plus facile à réveiller par le seul nom de Jésus que par les plus violents remèdes, et sortant de

temps en temps de léthargie par des accents du plus vif amour pour Dieu. Pendant toute son agonie, qui dura trente heures, la sérénité de son visage ne s'altéra pas un instant. On remarqua même que cette splendeur qui dans les dernières années de sa vie illuminait son visage, allait toujours croissant, ce qui jetait dans le ravissement tous ceux qui pouvaient le contempler. Enfin, ce long martyre touchant à son terme, les assistants se mirent à genoux pour réciter la prière des agonisants, et au moment où l'on prononçait ces paroles : *Omnes sancti Innocentes, orate pro eo :* « Saints Innocents, priez pour lui, » sa belle âme sortit de son corps, et « cette innocente prisonnière s'en alla dans l'éternelle liberté [1] ». C'était le jour des Innocents, 28 décembre 1622, sur les sept heures du soir. Le saint entrait dans sa cinquante-sixième année.

Le même jour, à la même heure, la mère de Chantal, à genoux dans la chapelle de la Visitation de Grenoble, offrait à Dieu son bienheureux Père, lorsqu'elle entendit une voix très distincte qui lui dit : « Il n'est plus ! » Tout émue encore de l'état de transformation dans lequel elle venait de le voir, et n'ayant aucun soupçon de sa mort : « Mon Dieu ! s'écria-t-elle, oh ! non, il n'est plus, il ne vit plus, c'est vous qui êtes et qui vivez en lui ! » Et elle s'entretint longtemps et tout enthousiasmée de cette pensée. Un instant, il est vrai, l'idée de sa mort se présenta à elle ; mais elle n'y fit pas attention, et elle partit joyeuse de Grenoble, pour aller au monastère de Belley.

[1] *Fondation inédite de Lyon*, p. 64.

Ce fut là qu'elle apprit la terrible nouvelle. M. Michel Favre, confesseur de saint François de Sales et du couvent d'Annecy, le sien par conséquent, ne crut pas pouvoir la lui cacher plus longtemps. « Ma mère, lui dit-il, il faut vouloir ce que Dieu veut ; prenez la peine de voir cette lettre. » A ce mot, le cœur de la sainte battit extrêmement ; elle se retira tout en Dieu pour accepter ce qu'il pouvait y avoir de douloureux dans cet écrit, et elle comprit, avant même de l'avoir lu, ce mot : « Il n'est plus. » Ses larmes commencèrent à couler, et continuèrent le reste du jour et toute la nuit, jusqu'au lendemain matin après la sainte communion, mais fort doucement, et avec une grande soumission à la volonté de Dieu, et une certitude absolue de la gloire du bienheureux.

Un religieux, étant survenu et la trouvant tout en pleurs, lui dit que la parfaite résignation devait sécher les larmes. La sainte répondit : « O mon cher Père, si je savois qu'elles fussent désagréables à Dieu, je n'en jetterois pas une ! » Et dès lors, par un effet de cette énergie de volonté qui la caractérisait, elle défendit à ses yeux de pleurer ; mais cette extrême violence lui fit enfler l'estomac avec de grandes douleurs. Il fallut que M. Michel Favre intervînt, et, lui mettant sous les yeux l'image de Jésus pleurant Lazare, lui commandât de laisser un libre cours à ses larmes.

Elle vint le soir en récréation avec les sœurs, mais sans pouvoir dire un mot ; après quoi elle se retira, se fit lire un chapitre de l'*Imitation*, puis se coucha, voulant être seule avec Notre-Seigneur pour pleurer à son aise et se consoler avec lui. Mais la supérieure

ordonna à la sœur Claude-Simplicienne de ne pas la quitter, et cette bonne sœur passa la nuit à genoux devant son lit, lui parlant du bienheureux, lui racontant le dernier entretien qu'elle avait eu avec lui, et en quels termes elle lui avait prédit sa mort, lorsqu'il avait passé par Belley. Le lendemain, de grand matin, la sainte partit pour Annecy, où elle avait hâte d'aller revoir et consoler ses sœurs, et tout préparer pour faire à son bienheureux père une sépulture digne de lui.

Cependant à Lyon la foule envahissait le petit logement où saint François de Sales était mort. On venait lui baiser les pieds. On apportait des images, des mouchoirs, des chapelets pour les tremper dans son sang, et de toutes parts on commençait à dire par la ville qu'il ne fallait pas se dessaisir d'un trésor si précieux, et que, puisque Dieu avait permis que Lyon eût le dernier soupir de ce grand évêque, elle devait en avoir le tombeau. Inquiets de ces bruits, qui prenaient chaque jour plus de consistance, le fidèle Rolland et les membres du cortège épiscopal hâtaient les préparatifs du départ; déjà le saint corps était placé sur un brancard, qui devait être porté par deux mulets loués à ce dessein, lorsque M. Olier, intendant de la province, fit tout à coup opposition au départ.

On juge des sentiments de la mère de Chantal en apprenant cette nouvelle. Déjà elle avait écrit à la mère de Blonay, supérieure de Lyon, une lettre très vive, pour la conjurer de faire tous ses efforts afin de procurer le prompt retour à Annecy des restes précieux de saint François de Sales, et, pour la première

fois de sa vie, elle avait terminé sa lettre par ces paroles, qu'elle n'employait jamais : « Je vous en supplie, et, si je l'ose, je vous le commande. » Elle se hâta d'écrire au duc de Savoie, aux mères et aux syndics d'Annecy, fit venir dans les parloirs de la Visitation l'official du diocèse et le doyen du chapitre, leur montra à tous le testament du saint, formel et irrévocable, les décida à partir pour Lyon, et, à force de démarches, obtint que l'opposition faite par M. Olier fût levée, et le corps saint rendu à la Savoie.

Le voyage ressembla à un triomphe. Ces restes précieux furent accueillis sur toute la route par les démonstrations d'un respect qui allait jusqu'à la vénération ; et, après avoir été comblés d'honneurs dans toutes les églises et surtout dans celle d'Annecy, ils furent apportés enfin dans la chapelle de la Visitation, où sainte Chantal et ses filles les reçurent avec une émotion qui ne se saurait peindre. On plaça le cercueil dans le sanctuaire, contre la grille du chœur des religieuses, et on le couvrit non d'un drap mortuaire, mais d'un voile blanc sur lequel étaient brodés en or les saints noms de Jésus et de Marie.

Dans la dernière entrevue qu'il avait eue avec elle, saint François de Sales avait dit à la mère de Chantal que, lorsqu'il serait à Annecy, elle lui rendrait compte de son intérieur. Voulant donc obéir à son saint directeur après sa mort, comme elle lui avait obéi pendant sa vie, elle vint se mettre à genoux près du tombeau, et exposa à son bienheureux Père tout l'état de son âme. Dieu seul sait ce qui se passa dans cette confidence sublime, et par quelles ineffables

consolations le saint évêque fit comprendre à la mère de Chantal qu'il l'avait entendue. Mais, quand elle reparut au milieu des sœurs, on remarqua qu'elle était radieuse et comme transfigurée.

CHAPITRE VINGT-DEUXIÈME

LA VÉNÉRABLE MÈRE DE CHANTAL
RESTÉE SEULE A LA TÊTE DE L'ORDRE DE LA VISITATION
SE MONTRE DIGNE D'UNE TELLE MISSION
— ORGANISATION DÉFINITIVE DE L'INSTITUT

1623-1624

La vénérable mère de Chantal ne se dissimulait pas la lourde responsabilité que lui imposait la mort de saint François de Sales; mais, comptant sur Dieu pour la porter, espérant dans les lumières de son saint directeur, car elle le croyait saint et déjà dans la gloire, elle prit son parti et arrêta ses résolutions avec la netteté et la fermeté qui la caractérisaient. Continuer l'œuvre commencée par le bienheureux, la défendre contre tous les ennemis du dehors, la protéger contre ceux plus dangereux encore du dedans, en faire respecter les règles, en développer l'esprit de douceur et de force, l'empêcher de s'affadir en se propageant, voilà ce qu'elle s'était juré aussitôt qu'elle avait appris la mort de saint François de Sales.

« Vive Jésus! écrivait-elle quelques jours après à la mère de Chastelluz, qu'à jamais ce très saint nom

soit béni en nos tribulations, afin que la grandeur de nos douleurs soit un parfum agréable à sa divine majesté! Ma fille! ma fille! que le coup est grand et pesant; mais que la main qui l'a donné est douce et paternelle! c'est pourquoi je la baise et la chéris de tout mon cœur, baissant la tête et pliant tout mon cœur sous sa très sainte volonté, que j'adore et révère de toutes mes forces. Il ne me reste en cette vie que le désir ardent de voir nos monastères en la parfaite et très entière et amoureuse observance des choses que ce très heureux et très saint Père nous a laissées. Il faut entreprendre cela, ma chère fille, et y porter toutes nos chères sœurs, mais doucement, suavement; car surtout il faut que cet esprit de suavité éclate parmi nous. »

Voilà, en effet, l'œuvre que se proposait la mère de Chantal, et il nous reste à exposer, pour achever cette histoire, par quelles sages et profondes combinaisons, par quels énergiques moyens, et surtout par quelles admirables vertus elle parvint à ce but.

Il y avait encore beaucoup à faire. Sans doute les lignes générales de l'Institut étaient tracées, les règles et les constitutions écrites; mais mille détails étaient restés dans le vague, et par suite il s'établissait dans chaque monastère une foule de coutumes divergentes les unes des autres, qui à la longue auraient fini par en compromettre l'unité. Sans doute encore l'Institut paraissait solidement établi, puisqu'il comptait déjà treize maisons; mais, à l'exception de trois ou quatre, ces maisons pauvres, dépourvues de sujets, mal assises encore, pouvaient périr, si la forte direction qui les avaient soutenues jusque-là venait à manquer

tout à coup. Il est vrai qu'une foule de fondations se préparaient, et que plus de vingt villes demandaient des filles de Sainte-Marie; mais il y avait là précisément un nouveau danger, celui d'affaiblir l'Ordre et, pour ainsi dire, de l'énerver en le propageant trop tôt et vite. Heureusement Dieu, qui avait donné à la mère de Chantal l'intelligence, le bon sens, la vigueur, et qui lui avait permis de joindre à ces dons si rares déjà une expérience profonde et une haute sainteté, allait lui donner encore dix-neuf années d'une belle et verte vieillesse, temps plus que suffisant à une femme comme elle pour parer à tous ces périls et pour mettre le sceau de la perfection à l'Institut naissant.

Ces dix-neuf années, si utiles à l'ordre de la Visitation, ne devaient pas l'être moins à la gloire de la sainte. Jusque-là, en effet, n'agissant que par les ordres et sous la direction de saint François de Sales; s'effaçant le plus qu'elle pouvait pour laisser paraître le saint évêque, la mère de Chantal n'avait pas eu l'occasion de montrer dans tout leur éclat les rares talents que Dieu lui avait donnés. Seule désormais à la tête de ses treize maisons, qu'elle va porter à quatre-vingts, nous allons la voir déployer toutes les qualités qui font les fondateurs d'Ordres; allier plus que jamais la douceur à la force, l'ardeur à la patience, la vivacité et la sûreté du coup d'œil à la vigueur de l'exécution, un esprit plein de ressources au tact le plus sûr dans le maniement des âmes; provoquer d'unanimes applaudissements moins encore par ses qualités extraordinaires que par ses vertus sublimes; marcher d'ovation en ovation; et, toujours humble

au milieu de ses triomphes, forte et magnanime plus que jamais, croissant tous les jours en grâces et en mérites, entrer dans une troisième phase de son existence, et, après avoir charmé le monde par sa jeunesse, après l'avoir étonné par la virilité de son âge mûr, le séduire et lui arracher d'enthousiastes applaudissements par la fécondité de sa vieillesse.

Les premiers mois qui suivirent son arrivée à Annecy, sainte Chantal les employa à préparer aux reliques sacrées de son saint directeur un tombeau digne de lui, à recueillir et à mettre en ordre les papiers du saint évêque, les lettres, les sermons, les ouvrages inédits, tout ce qui pourrait servir à le mieux faire connaître, et peut-être un jour à le faire canoniser. Ces différents soins la conduisirent jusqu'au mois de mai, époque à laquelle elle avait résolu de faire un acte qui allait avoir dans tout l'Ordre un retentissement profond.

On approchait de l'Ascension, qui, cette année, tombait le 25 mai. Or, d'après les règles de la Visitation, c'est le samedi après l'Ascension que les supérieures qui exercent le pouvoir depuis trois ans doivent solennellement le déposer, et, en attendant que la communauté les réélise si elle le juge à propos et si la règle le permet, se mettre au dernier rang, afin de réapprendre et de pratiquer l'obéissance. Mais jusque-là saint François de Sales n'avait pas voulu que la sainte se soumît à cette règle, et, depuis que l'Ordre existait, elle avait toujours été investie de l'autorité, ayant été de trois ans en trois ans réélue, sans s'être jamais déposée. Peut-être, si elle n'eût écouté que la prudence, la mère de Chantal eût hésité à changer quelque

chose à cette conduite. Les temps étaient critiques, et au lendemain de la mort du fondateur, l'œuvre naissant à peine, il semblait tout à fait nécessaire que l'autorité, ce besoin des choses qui commencent, restât concentrée dans la main de la fondatrice. Mais la vertu a des témérités que Dieu bénit. Après les plus mûres et les plus profondes réflexions, la mère de Chantal se décida à se soumettre à ce point de la règle comme à tous les autres. En conséquence, le 27 mai, toutes les sœurs solennellement réunies en la chapelle, et en présence de M. le prévôt de Sales, remplaçant Mgr Jean-François de Sales, elle se mit à genoux, et déclara se démettre de toute autorité, conformément aux règles de la Visitation. Ce fut un coup de foudre. Personne ne s'y attendait, ni la supérieure ni les sœurs. Mais la sainte fit cet acte avec tant de fermeté et quelque chose de si résolu, que personne n'osa insister. La déposition fut acceptée, le gouvernement remis entre les mains de la sœur assistante, et l'élection renvoyée au jeudi suivant, 1er juin. Les sœurs avaient quatre jours pour préparer leur revanche. La mère de Chantal alla, conformément à la règle, se mettre au dernier rang. « Nos sœurs étoient affligées au delà de tout ce que je peux dire, écrit la mère de la Croix; pour moi, ajoute-t-elle, mon voile de novice me tenoit en silence, ne faisant qu'admirer cette bénite mère qui se tenoit plus rabaissée que pas une en son dernier rang, faisant ses cérémonies du chœur et du réfectoire avec moi, s'asseyant sur les bancs au bas de la récréation parmi nous, recevant à genoux les avertissements que l'on faisoit à la plupart des sœurs; disant ses coulpes,

demandant tous ses petits congés, soit de sortir, ou d'écrire, ou de parler selon ses besoins, portant la vue entièrement baissée hors de la nécessité, ne se voulant mêler de rien que d'obéir. Une fois, ma sœur la portière lui apporta un paquet de lettres s'adressant à elle : soudain qu'elle y eut vu le mot de supérieure, elle s'en défit plus vite que du feu, disant qu'il le falloit remettre à la sœur assistante, chargée pour lors du gouvernement du monastère[1]. »

Cependant, le 1er juin étant arrivé, toute la communauté se réunit à la chapelle, et, les suffrages ayant été recueillis, la mère de Chantal fut élue à l'unanimité *supérieure perpétuelle.* Ce fut le tour de la sainte d'être interdite. Néanmoins elle ne se déconcerta pas. Elle renonça aussitôt à cette élection, déclarant qu'elle était nulle et de nulle valeur, contraire aux règles et aux constitutions de l'Ordre, et que jamais elle ne ferait aucune fonction en cette qualité. En vain les sœurs anciennes lui protestèrent avoir appris de la propre bouche du bienheureux, que c'était sa volonté qu'elle fût, tant qu'il vivrait, supérieure et mère du monastère d'Annecy; elle refusa énergiquement, disant que si le bienheureux était en vie, elle lui exposerait ses raisons, et qu'elle obtiendrait de ne pas être supérieure perpétuelle; il fallut se résoudre et la réélire seulement supérieure pour trois ans.

Tous ces faits, omis par la mère de Chaugy, incomplètement et inexactement racontés par M. de

[1] *Procès de canonisation*, manuscrit de la mère de la Croix, II, p. 510.

Maupas, par l'abbé Marsollier et les autres historiens, consignés dans plusieurs Mémoires contemporains et inédits, sont racontés par la mère de Chantal elle-même dans une lettre que nous avons eu le bonheur de retrouver, et où son humilité paraît avec trop d'éclat pour que nous ne la mettions pas sous les yeux de nos lecteurs. Elle est adressée à la mère de Blonay. « Je voudrois avoir le loisir de vous dire la surprise que je fis à nos sœurs pour me déposer. Je ne leur en avois rien dit, et elles croyoient que l'on voulût procéder à l'élection seulement[1]. Jamais il ne s'est vu un tel étonnement ni émotion; à quoi je ne m'arrêtai point, mais suivis ma règle. Elles tinrent conseil entre elles, sans m'en rien dire, où elles conclurent qu'elles avoient fait une grande faute, et qu'à l'élection elles déclareroient qu'elles ne reçoivent point ma déposition, et m'éliroient pour supérieure à perpétuité. Moi, qui ne savois rien de tout cela, je fus étonnée quand le supérieur le dit tout haut. J'acceptai la charge, non perpétuelle, mais selon la règle. Après je m'essayai de leur remontrer leur faute. Il n'y eut pas moyen de leur persuader qu'il y en eût; qu'au contraire elles étoient honteuses de ne pas s'être opposées sur-le-champ; que je n'étois point comme les autres supérieures; qu'elles me reconnoissoient pour ceci et pour cela : des belles lanternes; et que ce n'étoit point l'intention de Monseigneur que je fusse déposée, oui bien élue; que d'autres monastères me voudroient élire pour supérieure, ce

[1] On voit, d'après cela, comment les choses se passaient du vivant de saint François de Sales. De trois ans en trois ans on réélisait la mère de Chantal; mais elle ne se déposait pas.

qu'elles ne permettroient jamais. Enfin, si j'étois leur fondatrice, ou quelque personne de valeur, elles n'en diroient pas plus. Je vous prie, considérez voire si j'ai encore quelque chose à faire sur ce sujet, afin que l'on ne tire pas de mauvaises conséquences pour les autres monastères; car pour rien au monde il ne faut blesser notre Institut[1]. »

A peine réélue, ayant trois ans devant elle, et voulant, comme elle disait, que ses trois ans fissent coup dans l'Ordre, la mère de Chantal se décida à entreprendre immédiatement une œuvre très difficile, mais tout à fait importante, destinée à achever l'organisation de l'Institut. Saint François de Sales, en effet, n'avait pas eu le temps de terminer son œuvre. Après sa mort, on avait trouvé dans ses papiers une multitude d'écrits, de mémoires, en latin et en français, concernant la Visitation. C'étaient des notes sur certaines coutumes que les circonstances avaient établies à Annecy, et que le saint voulait réunir et coordonner pour qu'elles fussent adoptées partout; des formules de vœux et un essai de cérémonial pour les prises d'habit, les professions, les élections et dépositions de supérieures; un calendrier des fêtes qui seraient spécialement chômées à la Visitation, et des rubriques pour le saint office; enfin une sorte de manuel de piété à l'usage des religieuses, c'est-à-dire,

[1] *Procès de canonisation,* partie compulsoriale, fol. 271. On voit que M. Maupas était mal informé, quand il dit que le chapitre d'Annecy, *craignant* que l'humilité de la mère de Chantal ne la fît démettre du gouvernement, l'avait *devant son arrivée* élue supérieure perpétuelle. (*Vie de la mère de Chantal,* p. 200.) Les sœurs ne l'ont élue supérieure perpétuelle qu'en sa présence, et n'y ont pensé qu'après sa démission.

des vues de foi, des élévations de cœur pour chaque exercice de la journée; mais le tout mêlé, sans ordre, sans suite, comme dans un travail inachevé. Il y avait aussi des papiers de la main de sainte Chantal, annotés en marge par le saint évêque, pierres éparses d'un monument que la mort n'avait pas permis d'achever.

La sainte résolut de revoir et de coordonner toutes ces notes; mais, par humilité d'abord, et aussi afin que cette œuvre eût la plus haute autorité possible, elle assembla à Annecy les premières mères de l'Ordre, qui, ayant plus intimement connu saint François de Sales, devaient être les plus fidèles interprètes de sa pensée. Celles qui purent s'y rendre furent la mère Marie-Jacqueline Favre, supérieure du monastère de Dijon; la mère de Bréchard, supérieure de Riom; la mère de Chatel, supérieure de Grenoble; la mère de Beaumont, supérieure de Paris; la mère de Mouxy, supérieure de Belley, et la mère de Compays, supérieure de Montferrand. On leur adjoignit la sœur Marie Michel, assistante d'Annecy, et la sœur Adrienne Fichet, assistante de Chambéry, ainsi que les quatre conseillères du couvent d'Annecy. Des premières mères de la Visitation, deux manquaient : la mère de la Roche, qui était malade, et la mère de Blonay, qu'il avait été impossible d'enlever, même pour quelques jours, à la vénération et à l'amour que les Lyonnais avaient pour elle. « Mieux vaudroit, disaient ceux-ci, que le soleil cessât de luire, plutôt que de voir la mère de Blonay sortir de Lyon. » Sainte Chantal, qui savait combien saint François de Sales avait eu de confiance en cette chère fille, ne put se résoudre à être privée

de ses avis, et, bien qu'il y eût trois journées d'Annecy à Lyon, et qu'on ne pût communiquer que par des messagers exprès, on ne décida pas une question sans avoir eu par lettres le sentiment de la mère de Blonay. On consulta aussi M. Michel Favre, qui avait été, pendant tant d'années, confesseur de saint François de Sales, et qui l'était encore de sainte Chantal et du monastère d'Annecy, et, par lui, Mgr l'évêque de Genève, sans l'autorité duquel on n'eût rien voulu établir.

Une seule séculière assista à cette réunion. Ce fut la comtesse de Dalet. Sainte Chantal, qui estimait que c'était l'esprit le plus éclairé, le jugement le plus solide, et l'âme la plus candide et la plus pure qu'elle eût jamais connue, et qui disait que si elle eût été libre, elle l'aurait gardée toujours à Annecy pour se servir de ses sages conseils, chargea la mère de Compays, supérieure de Montferrand, de l'amener avec elle. Mme de Dalet se montra digne d'une telle faveur. Elle se tenait parmi les mères assemblées comme si elle eût été la servante de toutes; et le reste du temps on la trouvait à genoux devant le tombeau de saint François de Sales. Elle eut voulu y passer sa vie; si elle n'eût pas eu ses petits enfants, elle ne l'aurait jamais quitté. « Ah! disait-elle, que ce vénérable mort a une parole vivante, efficace et animante dans les âmes[1]! »

L'assemblée commença au mois de mai. Sainte Chantal en fut l'âme; mais je n'oserais dire qu'elle la présida. Elle y parut avec une humilité, une modes-

[1] *Vies des vénérables veuves. — Anne-Thérèse de Préchonnet, comtesse de Dalet*, chap. XII.

tie, un oubli d'elle-même, qui ravirent toutes les sœurs. Sur chaque point, elle citait les idées, les opinions de saint François de Sales; d'elle, de ses pensées, de ses volontés, pas un mot. Et comme les sœurs la priaient d'agir en supérieure et en fondatrice : « Non pas, dit-elle; mais puisque vous le permettez, je me tiendrai parmi vous comme la sœur aînée de la famille, qui a plus pratiqué et communiqué avec le Père que les autres. »

Lorsque le *Coutumier* eut été rédigé de cette manière, en chapitre solennel et sous la direction de la sainte, celle-ci le prit; et, suivie de toutes les premières mères, elle se rendit à la chapelle, posa ce petit cahier sur le tombeau de saint François de Sales, fit mettre les sœurs en prière, et conjura le saint fondateur d'effacer toute idée, toute parole qui serait contraire à ses intentions. Un inexprimable sentiment de paix remplit aussitôt toutes les sœurs, comme si Dieu leur eût assuré lui-même que tout y était conforme aux volontés de saint François de Sales; elles se levèrent consolées et radieuses.

Le livre, en effet, est bien du saint évêque. Son doux génie y vit partout. Ce ne sont pas seulement ses idées, c'est le charme même de ses expressions, ce je ne sais quoi de gracieux et d'embaumé qui n'appartient qu'à lui. Sainte Chantal néanmoins tient la plume, on le sent. Çà et là on rencontre des pages d'un style très différent, d'une tout autre manière; de ce style ferme, précis, un peu impératif, tout à fait exempt d'images, qui est bien le style de la sainte, et dont nous donnerons plus loin des exemples.

Au sortir de la chapelle on assembla tout le cha-

pitre. Le *Coutumier* fut lu d'un bout à l'autre en présence des sœurs, et, la lecture finie, il n'y eut qu'un cri dans l'assemblée : « Ce sont bien là, disait-on, les directoires, avis spirituels et coutumes qui nous ont été donnés et laissés par notre bienheureux instituteur, père et fondateur d'heureuse mémoire, Mgr François de Sales. » Les sœurs en dressèrent un acte afin de le faire savoir « à toutes celles qui sont et seront dans l'ordre de la Visitation », et sainte Chantal leur envoya le *Coutumier* avec une lettre dans laquelle elle conjurait toutes les sœurs, par le respect qu'elles avaient pour la mémoire de saint François de Sales, d'observer ces coutumes comme elles observaient les règles et les constitutions elles-mêmes [1].

Ainsi fut achevée la législation du nouvel Institut. Elle est contenue en trois livres : *La Règle de Saint-Augustin*, traduite en français par saint François de Sales; les *Constitutions*, dressées par le saint évêque pour expliquer cette règle et l'adapter au but qu'il se proposait; et enfin le *Coutumier*, rédigé par sainte Chantal et les premières mères sur les notes du saint fondateur. C'est un ensemble complet, et, ainsi que nous l'avons vu, une des législations monastiques les plus remarquables, les plus profondément empreintes de cet esprit de force et de douceur, de modération et de bon sens pratique, qui est le bien parfait en toutes choses.

Cette œuvre terminée, sainte Chantal en entreprit

[1] *Coutumier et Directoire pour les sœurs religieuses de la Visitation Sainte-Marie.* On en a donné récemment une magnifique édition in-4°, Annecy, 1850. La lettre de sainte Chantal est en tête. L'acte capitulaire est à la page 249.

aussitôt une autre qui n'importait pas moins à l'avenir de l'Ordre. Elle prit la plume, et elle écrivit ce fameux *Commentaire des règles de la Visitation* qui est connu sous le nom de *Réponses de notre sainte mère.* Nous avons tort de dire qu'elle l'écrivit; car elle n'écrivit jamais rien. Son génie pratique la portait aux affaires, nullement aux écritures. Elle ne savait même parler que quand on lui posait des questions[1]; mais alors nul ne parlait avec plus de netteté, de brièveté et de sens. Aussi les sœurs, qui le savaient, se faisaient un plaisir en récréation de lui poser mille questions, de lui demander mille explications sur toutes les difficultés qui pouvaient se rencontrer dans l'observation des règles de l'Institut; et, sans qu'elle s'en doutât, des sœurs prenaient des notes et recueillaient avec soin toutes ses réponses. Il en résulta bientôt des cahiers considérables qui coururent tous les monastères et qui s'augmentaient sans cesse.

Ces cahiers, formés ainsi de réponses décousues, étaient nécessairement imparfaits. Il y avait des répétitions, il y avait aussi des lacunes. L'ordre y manquait. Il aurait fallu que la sainte fondatrice les revît, les corrigeât; mais là était la difficulté. On n'osait les lui montrer; on craignait que ces cahiers, témoignage éloquent de la vénération qui l'entourait

1 « Mes filles, je n'ai rien à vous dire, si vous ne me faites quelques questions. » — « Mes filles, je ne suis pas grande prédicatrice, comme vous savez; je ne sais presque parler qu'en répondant. » (Voir les *chapitres* et *entretiens* inédits. Premier manuscrit in-4°, p. 72. Deuxième manuscrit in-8°, p. 136. Archives de la Visitation de Dijon.)

déjà, n'eussent le sort de ses propres lettres, qu'elle avait trouvées annotées de la main de saint François de Sales, et qu'elle avait jetées au feu. Cependant la chose devenait indispensable; les plus anciennes religieuses, et surtout la mère Favre, adressèrent à la sainte de telles supplications, et firent si vivement valoir l'intérêt de l'Ordre, qu'elle se décida enfin à les revoir. Il en résulta un livre auquel on laissa le titre simple, mais très expressif, que lui avaient donné les sœurs : *Réponses de ce que notre très unique mère nous a dit aux récréations, en ce monastère d'Annecy, répondant aux questions que nous lui avons faites sur nos règles, constitutions et coutumes.* Jamais titre n'a mieux révélé ce qu'est un livre.

C'est, en effet, une sorte de commentaire et d'explication de toutes les règles de la Visitation, une conversation familière sur la manière d'entendre chaque point des constitutions, avec la solution des mille difficultés qui peuvent se rencontrer chaque jour. Toutes les grandes qualités de la mère de Chantal brillent dans ce livre improvisé pour ainsi dire, formé de ses mille causeries, mais d'autant plus naturel. Il y règne un bon sens, une modération, un éloignement de tout excès et de toute exagération, une largeur d'idées tout à fait admirables; et avec cela la connaissance la plus parfaite du cœur humain, de ses besoins, de ses faiblesses, de ses étranges contradictions; une expérience consommée des voies de Dieu, et enfin, plus haut que toutes ces qualités, je ne sais quoi de ferme et de résolu qu'on rencontre rarement à ce degré. On sent une âme que rien n'ébranlerait; qui est bonne au fond, qui est sensible et très aimante, mais jusqu'à

la limite du devoir, et jamais au détriment des règles. Le ton est simple, précis, légèrement impératif, ainsi que j'ai dit, avec une certaine émotion très douce, qui court à travers toutes les pages et qui tempère l'austérité du commandement.

On peut évaluer à cinq ou six cents le nombre des questions pratiques résolues dans ce livre; toutes ne sont pas très importantes; il y en a même qui pourraient paraître futiles; et néanmoins, n'hésitons pas à le dire, cette solution des mille difficultés qui peuvent se rencontrer dans l'observation des règles est une des plus grandes grâces que Dieu ait faites à la Visitation. Et, en effet, qu'est-il arrivé? Tandis que certains Ordres religieux se sont fractionnés en plusieurs branches; que d'autres, pour conserver l'unité, ont eu besoin de réformes multipliées, celui-là, sans supérieurs généraux, sans visiteurs, sans chapitres annuels, a partout gardé la même ferveur avec la même physionomie. Qui a vu une fille de saint François de Sales les a toutes vues; qui est entré dans un monastère de sainte Chantal les connaît tous. Dans les Visitations de France et d'Italie, comme dans celles de Pologne ou d'Amérique, il n'y a pas un acte qui se fasse différemment, pas une difficulté qui ne soit résolue de même; et cela, ne cessons pas de le redire, parce que là est la merveille, sans autre ressource que les livres des saints fondateurs, qui, il est vrai, contiennent tout.

On avait eu beaucoup de peine à obtenir que la mère de Chantal revît les *Réponses* recueillies à son insu par les sœurs; on ne put jamais obtenir d'elle qu'elle les fît imprimer. La seule idée de publier un livre

épouvantait son humilité[1]. Il fallut attendre qu'elle fût déposée, et ce fut la mère Favre qui envoya le livre aux imprimeurs, mais avec des recommandations expresses que la mère de Chantal n'en sût rien. Par malheur, quelques exemplaires furent vus chez le libraire auquel on les avait donnés pour les relier. La personne qui les vit, s'imaginant qu'ils étaient à vendre, et par l'ordre de la mère de Chantal, en prévint Mgr Jean-François de Sales, qui, très étonné et très peiné, vint aussitôt à la Visitation. « Ma mère, dit-il à la sainte d'un ton sévère, je suis ici pour vous dire une chose que je viens d'apprendre, qui me touche fort. » A ces mots, la sainte fut saisie, et bien plus encore quand il ajouta : « L'on m'a raconté que l'on avoit vu en vente le livre des *Réponses* et éclaircissements que vous avez fait sur les Constitutions de notre bienheureux. Vraiment, voilà un bien grand honneur au bienheureux et à votre Institut qu'une femme se soit mêlée d'expliquer les Constitutions faites par un si grand homme! On croit que vous ne faites rien sans en conférer avec moi. » La mère de Chantal, en écoutant ces reproches, se te-

[1] Voici ce qu'écrivait la mère Favre en envoyant le livre aux monastères : « Quant à notre très honorée mère, nous avons cru qu'elle ne désagréeroit pas la liberté que nous avons prise de faire imprimer ce livre, puisqu'il l'a été avec tant de fidélité, que personne du monde ne l'a vu, et qu'il ne s'en est pas égaré une seule feuille; c'est aussi la très humble prière que nous avons à vous faire, mes très chères sœurs, qu'il vous plaise de le garder si exactement dans nos monastères, qu'il n'en sorte aucun exemplaire pour le faire voir à qui que ce soit. Car, outre que ce sont des enseignements qui ne sont propres qu'à nous, je suis assurée que l'humilité de notre très digne mère la feroit extraordinairement souffrir, si l'on voyoit ce livre imprimé pendant sa vie. »

nait debout avec un maintien humble et rabaissé, les larmes aux yeux. Quand il eut tout dit, elle répondit avec beaucoup d'humilité : « Oh! Monseigneur, est-il possible que cela soit? » Elle avoua qu'elle avait répondu sur les règles aussi bien que sur les Constitutions : « Vous savez, Monseigneur, que les filles ne savent jamais assez. J'ai répondu aux difficultés que l'on me proposoit; ce que nos sœurs ont recueilli sans que j'en susse rien, me prièrent de le revoir, et nos sœurs les supérieures aussi; surtout ma sœur Favre, qui me pressa fort de les corriger, ce que je fis simplement, sans autre vue que de leur condescendre. Voyant qu'elles gardoient ce recueil mal en ordre, je le revis donc et le corrigeai avec grande peine, parce que mes réponses avoient été recueillies avec une abondance de paroles que je n'avois point dites. » Ayant ainsi parlé, elle se retira un peu derrière la grille pour s'essuyer les yeux; car elle pleurait et ne pouvait presque parler, tant elle était attendrie. « Oh! bien, ma mère, lui dit l'évêque, il ne faut pas se fâcher, mais se consoler. » A quoi elle repartit avec une douceur incomparable : « Vous savez, Monseigneur, que les premiers mouvements ne sont pas de nous; je me guérirai avec Notre-Seigneur. Ce m'est une bonne abjection et l'une des meilleures humiliations que j'aie reçues. Que la volonté de Dieu soit faite! Nous mettrons ordre à cela promptement. » Et au sortir du parloir une sœur lui ayant dit comme pour la consoler : « Eh! ma mère, c'est la promptitude de Monseigneur. — Oh! reprit-elle, ce n'est pas ce qui me touche, mais que mes *Réponses* aient été vues au dehors; je ne pouvois avoir une plus grands mortifi-

cation que celle-là. » Et elle ajoutait : « Ah ! que mon orgueil mérite bien cela ! » Aussitôt elle fit retirer les *Réponses* de chez le libraire, et dès lors elle voulut que l'on essayât de les relier au monastère, afin qu'elles ne fussent jamais plus vues au dehors [1].

Elle eut beau faire. Quelques exemplaires s'échappèrent de temps en temps des monastères où ils étaient cachés, furent remarqués par les plus grands évêques du dix-septième siècle, lus et consultés par les supérieurs et confesseurs des Visitations, admirés par les cardinaux et les princes de l'Église, et approuvés à Rome dans les termes d'un vif enthousiasme [2].

S'il était important d'achever la publication des constitutions et des coutumes de l'Ordre, de fixer le sens précis des règles, et de dissiper toutes les obscurités des textes au moyen d'un commentaire précis et lumineux, il y avait quelque chose de plus important encore, c'était d'en bien faire comprendre l'esprit, le sens caché, ce je ne sais quoi d'enseveli sous la lettre qui en est comme l'âme et la vie ; et cela était d'autant plus nécessaire que les fondations devenaient tous les jours plus nombreuses, et que le monastère d'Annecy était une pépinière de supérieures et de fondatrices. Aussi la mère de Chantal ne négligeait rien dans ce but. Sans parler des avis particuliers qu'elle donnait à chaque sœur, des conversations qu'elle avait sur ce sujet aux récréations, du nombre immense de lettres qu'elle écrivait aux supérieures, elle tenait chaque samedi, conformément à la règle, un chapitre

[1] *Mémoires inédits de la mère de Clermont Mont-Saint-Jean.* (Archives d'Annecy.)

[2] *Circulaires*, t. II, p. 136.

ou une assemblée générale des sœurs, pendant lequel elle parlait sans cesse de l'esprit de la Visitation, essayant, pour ainsi dire, de souffler le feu divin dans l'âme de ses filles. Des notes prises en secret nous ont conservé ces entretiens, que la mère de Chantal n'a jamais revus et qui sont encore inédits[1]. Ils ne ressemblent en rien à ceux de saint François de Sales. Figurez-vous une parole plus brève, plus énergique, un peu incorrecte, tout à fait dépourvue d'ornements et d'images, mais vive, ardente, souvent émue, presque toujours éloquente. Il faut en citer quelques exemples, moins encore pour donner une idée du style de la sainte que pour faire connaître de plus en plus ce grand et mâle esprit, pour faire voir aussi de quelles fortes pensées se nourrissaient alors les filles de la Visitation.

Voici comment la mère de Chantal leur parlait un jour de la nécessité de mourir à elles-mêmes et au vain désir de plaire aux créatures : « Vous dites, mes très chères sœurs, qu'il n'y a rien qui touche tant que l'honneur. Eh ! Seigneur Jésus, quel est l'honneur que doit avoir une servante de Dieu, sinon l'humilité et l'abjection ? Il n'y a rien qui ne soit plus insupportable qu'une fille de la Visitation veuille être soigneuse du point d'honneur. Car n'est-ce pas une

[1] On trouve fréquemment dans les monastères de la Visitation de belles copies, faites au dix-septième siècle, de ces entretiens et chapitres inédits. Nous en avons deux entre les mains : l'une appartenant à la Visitation de Dijon ; l'autre, beaucoup plus belle et beaucoup plus complète, appartenant à M. le comte de Juigné, qui a bien voulu nous la communiquer. C'est de ces deux manuscrits, collationnés et confrontés ensemble, que nous tirons les citations qui vont suivre.

chose monstrueuse? Quel honneur devons-nous avoir que celui que notre Maître a choisi? Il a constitué son honneur aux mépris, aux abjections et aux calomnies. Les sottes et vaines personnes du monde mettent leur honneur à monter bien à cheval, à tirer des armes, à danser, à jouer, à sauter, à être grands cajoleurs et bien disants. Quoi! notre honneur sera-t-il aussi à des fadaises, à posséder des charges ès monastères, à être supérieure, assistante, directrice, économe?... » Et après leur avoir montré la vanité de ces charges : « Ah! mes sœurs, ajoutait-elle, mieux vaut, sans comparaison, être humble sœur domestique que d'être grande dame d'atours de l'impératrice. Voire, si j'avois à choisir, je choisirois plutôt l'humble voile blanc d'une sœur domestique et de laver toute ma vie les pots et les écuelles du couvent, que la riche couronne des plus grandes reines qui sont sous le ciel. Oui, reprenait-elle en appuyant sur ces mots, mieux vaut laver les marmites en la maison de Dieu que d'enfiler des perles aux palais des reines du monde; mille fois mieux valent les larmes, mortifications, pénitences et subjections de la vie religieuse, que les honneurs, les délices et les libertés dont jouissent les gens du monde. Oh! combien seront glorieuses celles qui auront travaillé pour le service des épouses de Dieu! Combien resplendissants ces pieds qui se seront lassés à cette œuvre! Au jour du jugement, Dieu dira à ceux qui auront servi ses serviteurs et ses servantes : Ce que vous avez fait, c'est à moi que vous l'avez fait; venez, et je vous glorifierai. Mais aux amateurs du monde, que leur dira-t-il? Retirez-vous de moi, faiseurs d'iniquités, je ne

vous connais point. Alors on verra les pauvres frères et sœurs laïques des religions assis sur les plus hauts trônes, et plusieurs rois et reines seront aux enfers; ou, s'ils sont au ciel, on les verra au-dessous et à leurs pieds. Voyez donc si c'est un mépris d'être employé aux choses petites. Certes, si c'est un mépris, il est bien désirable, et c'est une abjection bien glorieuse[1]. »

C'est là le ton habituel de sainte Chantal dans ses *Chapitres*, et le sujet ordinaire de ses entretiens : l'humilité, l'obéissance, la mort à soi-même, le dépouillement de tout ce qui n'est pas Dieu. Elle sortait rarement de ces austères pensées, et, si elle touchait par hasard un de ces sujets aimables que saint François de Sales affectionnait : la douceur, la cordialité, la simplicité, c'était d'une tout autre manière que le saint, avec énergie et vigueur[2]. Le ton quelquefois s'adoucissait cependant, c'était quand elle peignait à ses filles le bonheur de leur vocation et la paix dont elles jouissaient loin des vaines joies du monde : « La maison de Dieu, disait-elle un jour, c'est la sainte Église ; le cabinet du Roi, c'est la vie religieuse. Il y a vingt et un ans qu'il a plu à la divine bonté de s'édifier un nouveau cabinet pour nous y faire reposer et jouir en icelui de sa divine présence et de ses caresses célestes. Voyez-vous, mes très chères sœurs, quand un roi, dans quelque beau et antique château, se fait bâtir un nouveau cabinet, il l'enrichit de

[1] Manuscrit de la Visitation de Dijon, p. 8.

[2] Voir le chapitre où il est parlé de l'amour-propre et bizarrerie, lorsqu'on se trouve mal. (Manuscrit de M. de Juigné, p. 49.)

peintures, de dorures et de choses les plus précieuses, et c'est une faveur signalée à ceux qu'il mène dans ce cabinet où il s'entretient coutumièrement seul à seul avec la reine et sa très chère épouse. Certes, notre Sauveur, notre bon Jésus, notre époux très adorable et très aimable, en ce dernier siècle, a pris plaisir de s'édifier encore un nouveau cabinet dans sa royale maison, et c'est notre petit Institut, duquel il a pris un soin si paternel et si amoureux. Nous n'étions, mes chères filles, que de pauvres, indignes et chétives créatures; néanmoins Dieu, par un excès de bonté, nous a choisies pour ses épouses et nous a rendues reines. Il nous a tirées dedans son cabinet avec des chaînes d'or, d'amour et de suavité. Ses délices sont d'être avec nous et de nous combler de faveurs [1]. »

Et un autre jour, reprenant le même sujet, et, pour mieux faire comprendre à ses filles la paix de la vie religieuse, loin d'un monde dont plusieurs d'entre elles ne soupçonnaient pas les misères, évoquant ses propres souvenirs et peignant à grands traits les malheurs du temps : « Il me semble, mes chères filles, leur disait-elle, que, vu le grand bonheur de notre vocation, nous n'en avons pas assez de reconnoissance. Voyez-vous, mes sœurs, toute la chrétienté souffre, pâtit et endure : nous sommes ici dans nos cloîtres, où nous ne savons rien de tous les malheurs que la guerre produit partout aujourd'hui; nous vivons dans notre paix et sainte joie ordinaires, tranquilles et contentes en nos petits offices. Nous sommes

[1] Manuscrit de la Visitation, p. 79.

exemptes des troubles d'un ménage, des cuisants soucis des enfants, des insolences des valets, des tintamarres des beaux-pères et belles-mères, de l'inquiétude des procès, des frayeurs qu'un mari ne soit tué; exemptes de voir des soldats saccager nos biens, brûler nos métairies; enfin, nous sommes hors de mille et mille sortes de maux, trop longs à raconter, et desquels Dieu nous a exemptées pour nous mettre en la jouissance de la paix de la maison de Dieu, et au nombre de ses enfants bien-aimés... Et pourquoi pensez-vous, mes filles, que Dieu nous a traitées ainsi? C'est afin que nous le servions en sainteté et justice tous les jours de notre vie; afin que nous priions pour son peuple, pour nos bons frères chrétiens, pour ce cher prochain qui souffre tant et tant, que c'est chose intolérable d'ouïr raconter ses calamités. L'un nous vient dire que tous ses proches sont morts de peste; l'autre dit : « Nous voyons l'heure où tous nos biens seront saccagés et à la merci de nos ennemis, d'autant qu'ils ont tué nos voisins. Des filles sont insultées, des femmes déshonorées, et leurs maris tués; les veuves et les orphelins opprimés; et de tous ces désastres nous sommes exemptes par la miséricorde et douce bonté de Notre-Seigneur sur nous. Oh! mes chères sœurs, disons donc toutes d'un véritable sentiment de cœur : Que rendrons-nous au Seigneur pour les grands biens qu'ils nous a faits[1]? »

Il y a encore quelques chapitres sur ce ton; mais

[1] Manuscrit de la Visitation, p. 88. — Manuscrit de M. de Juigné, 44. Ce chapitre est incomplet dans le second manuscrit.

ce ne sont, pour ainsi dire, que des excursions de la sainte; elle rentre bien vite dans les sujets qu'elle préfère à tout, l'humilité, la mortification, l'obéissance, le dépouillement de sa propre volonté, ces grandes et difficiles vertus qui sont la base de la perfection dans tous les Ordres religieux, mais qu'il fallait particulièrement établir à la Visitation, où les mortifications corporelles et les œuvres de dévouement ne soutenaient pas les sœurs comme au Carmel et chez les Filles de Charité. Aussi, malgré la crainte d'abuser des citations, il en faut donner encore deux, empreintes de la plus mâle vigueur.

« Vous êtes venues céans, disait-elle un jour en chapitre, pour vous unir à Dieu et vous désunir de tout ce qui n'est pas lui. Vous avez quitté le monde, et votre Époux céleste vous fait monter et vous tire après lui sur le Calvaire. Là il se laisse déshabiller, clouer et couronner d'épines, abreuver de fiel, outrager à outrance et percer le côté. Bref, mille et mille millions de choses âpres et dures, douloureuses à sa sacrée humanité. Or il faut que vous soyez ainsi, mes sœurs; car, voyez-vous, il y a deux points en cette affaire. Il faut que vous vous ruiniez, je veux dire que vous travailliez fidèlement et courageusement à votre perfection. Il faut ensuite laisser faire les autres, vous laissant écorcher, dépouiller et plier tout ainsi que l'on voudra. Que si vous résistez, vous ne serez pas les vraies épouses de Jésus-Christ crucifié... Croyez-moi, mes sœurs, n'exceptez rien, donnez tout à Dieu, ruinez tout ce qui lui déplaît, méprisez le monde, oubliez-le de tout cœur. Il faut quitter surtout le propre jugement, la propre volonté, le propre

amour; ce sont les trois choses auxquelles vous aurez le plus de peine, ce sont aussi les plus nécessaires. Il faut que vous vous démettiez tellement de vous-mêmes entre les mains de ceux qui vous conduisent, qu'ils vous tordent à leur gré comme on fait un mouchoir [1]. »

Un autre jour, la sainte, revenant du réfectoire, s'agenouilla devant le très saint Sacrement, et tout à coup elle prit une splendeur de visage, une sérénité et fermeté extraordinaires; et dès qu'elle se fut assise, elle laissa échapper ces paroles pleines d'un feu et d'une énergie étranges : « Oh! Dieu, que faisons-nous en cette vie, mes chères sœurs? Je vous puis assurer que je n'eus jamais une si claire vue de la beauté et bonté de la mort comme je l'ai maintenant. Hélas! que faut-il faire ici-bas, en cette misérable vallée de pleurs éloignée de Dieu, où il ne se trouve presque point de solide vertu? Où y a-t-il une vraie humilité, une véritable simplicité, une âme totalement abandonnée à la divine Providence? Laquelle est-ce d'entre nous qui voudroit toujours être humiliée, ravalée et avilie? O Dieu! s'il faut demeurer ici-bas, que ce soit pour y pratiquer les solides vertus! Pour cela, je me résous, mes chères sœurs, de ne point flatter vos inclinations, mais de les rompre, et de n'en pas contenter une de toutes celles que je connaîtrai. Eh! Dieu, nous marchons certes trop en enfants! Cela me fâche. Il faut céans (je veux dire entre les filles de l'Institut) de vraies, héroïques et grandes vertus. Je vous puis bien assurer que, si le

[1] Manuscrit de la Visitation, p. 22.

premier pas de cet Institut étoit à faire, on y marcheroit d'un autre biais que l'on n'a fait jusqu'à présent, au moins si j'avois le sentiment que j'ai. Je suis absolument décidée de vous bien mortifier et de contrarier vivement vos inclinations. Oui, je vous le proteste, mes sœurs, à la face de mon Dieu, que je vous mortifierai et humilierai, et agirai avec plus de force d'esprit que je n'ai jamais fait, et me repens bien de ne l'avoir pas fait plus tôt. Mais dorénavant je ne veux plus de niaiseries. Il faudra rompre ou faire... Ma sœur la directrice, mortifiez bien vos novices; que s'il s'en trouve qui soient si vives qu'elles ne puissent souffrir qu'on les mortifie, savez-vous le remède? Il faut doubler, puis tripler et retripler. Et vous, nos sœurs novices, si vous ne voulez pas tomber, tenez-vous fermes... Pour conclusion, je vous mortifierai toutes sans inclination ni aversion. Je vous ai promis que je contrarierai fermement et fortement vos inclinations, et je vous proteste que je tiendrai ferme en ce dessein; et qui ne voudra pas que ses inclinations soient rompues, qu'elle soit soigneuse que je ne les voie pas; car tout autant que j'en verrai, autant j'en ruinerai, Dieu aidant[1]. »

On voit comment sainte Chantal parlait à ses filles. Et à quelles filles se plaignait-elle ainsi qu'il n'y eût point de vertu parmi elles? A des religieuses telles que la mère Favre, la mère de Bréchard, la mère de Chatel, la mère de Blonay, la mère de la Roche, glorifiées pour la plupart de dons extraordinaires, et répandant alors dans le monde entier une odeur de

[1] Manuscrit de M. de Juigné, p. 75. — Manuscrit de la Visitation, p. 78.

vertu que tous les contemporains ont célébrée. Mais voilà les saints, et la différence qui existe entre eux et les gens du monde! Ceux-ci croient toujours trop faire; ceux-là ne font jamais assez; et lorsqu'ils touchent à la vieillesse, comme la mère de Chantal, après une vie qui commande l'admiration, ils se frappent la poitrine et déclarent en pleurant que si c'était à recommencer, « ils marcheroient d'un autre biais ! »

Une religieuse d'une trempe pareille ne devait pas être d'humeur à supporter l'infraction des règles, ni la présence des abus qui déshonoraient alors tant d'Ordres religieux. Plutôt que d'accepter un pareil état, disait-elle, elle voulait qu'on ne reculât devant aucun sacrifice. « O mes filles, qu'il faut avoir de zèle pour empêcher ce malheur, surtout vous autres qui avez l'honneur d'être filles de ce monastère d'Annecy, et celles qui viendront après vous ! Vous serez les mères des autres; car enfin vous êtes celles qui avez reçu les prémices de l'esprit. De sorte que si quelqu'une de nos maisons tomboit dans le relâchement, quand elle seroit au bout du monde, il faudroit que non seulement la supérieure de céans, car c'est peu de chose qu'une créature, mais aussi le chapitre et la communauté tout entière écrivissent à l'évêque du lieu et au couvent d'Annecy; et, si tout cela ne servoit de rien, il faudroit recourir au nonce apostolique et même à Sa Sainteté, sans rien épargner, jusqu'à vendre même le calice de l'église s'il en étoit besoin. Ah ! il se faudroit faire crucifier pour la conservation de l'Institut[1]. »

[1] *Chapitres*, p. 112.

Ce que la mère de Chantal recommandait ainsi éloquemment à ses filles, nous le lui allons voir pratiquer d'une manière admirable. Ni fatigues, ni dépenses, ni voyages ne lui coûteront pour empêcher les abus de naître, pour les déraciner dès qu'ils auront paru. Qu'on nous permette d'en citer deux ou trois exemples qui sont de cette époque même, et où se révèle dans toute sa beauté le caractère de la sainte : sa vigilance, son zèle, sa fermeté à la fois douce et prudente, mais inflexible quand il s'agissait de sauvegarder les intérêts de Dieu et des âmes.

Une des plus belles et des plus sages règles de la Visitation veut qu'après six ans au plus de supériorité les mères se démettent de leur charge, afin qu'après avoir commandé elles réapprennent à obéir. Mais telle était quelquefois la paix d'une communauté, sous le gouvernement béni d'une mère de Chatel ou d'une mère de Blonay, que, le moment de la déposition venu, les sœurs ne pouvaient se résigner à exécuter la loi. C'est ce qui venait d'arriver à Grenoble, où la mère de Chatel, après six années de supériorité, avait été, malgré ses prières et ses larmes, réélue à l'unanimité. Sainte Chantal eut à peine appris cette nouvelle, qu'elle écrivit aux sœurs de Grenoble une lettre éloquente pour leur rappeler les intentions de saint François de Sales, et leur déclarer que l'élection était nulle et devait être recommencée. Vainement les premières mères de la Visitation, alors réunies à Annecy pour cette assemblée dont nous avons parlé au commencement de ce chapitre, conjurèrent la sainte de faire une exception en faveur de la mère de Chatel, elle protesta que rien ne la ferait fléchir sur ce point.

Elle prévoyait, avec son grand esprit, que ce qui serait accordé cette fois à la vertu, serait plus tard demandé peut-être par l'ambition; et, voulant détruire dans sa racine un mal si dangereux, elle exigea que l'élection fût publiquement et en assemblée solennelle déclarée nulle, contraire aux règles de l'Institut, opposée aux intentions les plus formelles de saint François de Sales. Bien plus, elle chargea les premières mères qui se rendaient en France de se détourner de leur route et d'aller à Grenoble se jeter aux pieds de l'évêque, afin de le conjurer de rompre cette élection. Cette démarche n'ayant pas réussi, la sainte, décidée à faire respecter les règles, partit aussitôt pour Grenoble. Elle y trouva les esprits émus, et de grandes ligues préparées parmi les parents des sœurs pour y maintenir l'élection. Mais il y a dans les saints une grâce de séduction qu'on ne connaît que quand on la subit. La mère de Chantal parut à peine, que tout se calma. L'évêque lui-même, qui avait résisté à tant d'autres, fut si charmé de l'humilité et de la modestie de la sainte, qu'il se rendit à sa première observation. « Il n'avoit jamais eu dessein, disait-il, de faire brèche à l'Institut; que si elle jugeoit que cette élection y fût préjudiciable, comme mère universelle, elle avait droit de la rompre. » La sainte répondit « qu'elle n'avoit nulle autorité, mais qu'elle le conjuroit, lui qui étoit supérieur de la maison, de faire procéder à une nouvelle élection », ce qu'il ordonna soudain.

En cette circonstance, du reste, l'humilité de la mère de Chatel ne fut pas moins admirable que la fermeté de sainte Chantal. Elle assista à l'assemblée

qui cassa son élection; elle y parla plus haut et plus vivement que les autres sœurs en faveur de l'observation exacte des règles; elle revint avec les premières mères se jeter aux genoux de l'évêque de Grenoble, et les larmes qu'elle ne cessa de verser, tant que son élection n'eut pas été annulée par l'évêque, témoignaient assez de l'amour qu'elle portait aux règles de la Visitation[1].

Un abus d'une autre nature, qui apparut à cette époque dans le monastère de Moulins, fut réprimé par la mère de Chantal avec non moins d'énergie et de succès.

On se rappelle ces dix mille francs donnés par Mme du Tertre de Morville au couvent de Nevers, puis redemandés par elle, et rendus par la mère de Monthouz avec une si héroïque abnégation. Or cette dame était rentrée depuis à la Visitation de Moulins; elle y avait pris l'habit, y avait même fait ses vœux, mais sans se douter de ce qu'est la vie religieuse. Mondaine sous un habit monastique, elle faisait cruellement payer au monastère de Moulins les quarante mille livres qu'elle lui avait apportées en dot. Non contente d'avoir couvert de tapis précieux les murs et le pavé de sa petite cellule, et de l'avoir remplie d'objets de vanité et de luxe, non contente de passer ses jours dans des entretiens perpétuels avec le monde, et, comme le couvent n'était pas cloîtré, « de faire des parloirs le long des haies du jardin, » elle avait surpris la bonne foi de l'évêque d'Autun, et

[1] *Fondation inédite de Grenoble*, p. 97. *Mémoires* de la mère de Chaugy, p. 195. Les *Vies des premières mères de la Visitation*, tome I.

obtenu pour sept ou huit de ses amies la permission d'entrer au monastère toutes les fois qu'elles le voudraient. Qu'allaient devenir la paix, le silence, la régularité, tous ces hôtes bénis des maisons religieuses? La mère de Chastelluz ayant refusé de laisser ouvrir les portes de la Visitation, Mme de Morville s'emporta contre elle, la noircit dans l'esprit de l'évêque, la calomnia au parloir devant les séculiers; et bientôt cette maison de Moulins, la troisième de l'Ordre, ressembla à un édifice en ruine.

On juge des sentiments de sainte Chantal en apprenant ces nouvelles. Elle écrivit aussitôt à l'évêque d'Autun, qui avait été trompé, le conjurant d'employer son autorité pour faire cesser le mal; « que si, pour mettre la tranquillité en ce monastère, il ne faut que rendre l'argent à notre bonne sœur la fondatrice, et qu'elle se loge ailleurs, certes nous en serons contentes; car nous aimons mieux vivre pauvrement en nos observances que d'abonder en richesses, et d'être traversées. »

Elle écrivit ensuite coup sur coup plusieurs lettres à la mère de Chastelluz, qui, très jeune encore, supérieure depuis un an seulement, inaugurait par cette cruelle épreuve cette suite de gouvernements de monastères qui devaient rendre son nom si célèbre. Elle l'encourage, la soutient, la dirige, lui inspire tour à tour la patience et la fermeté. « O ma fille très chère, que cet état vous doit être précieux! Quand tout le monde s'élèveroit contre vous, il faut vous affermir en Dieu, et ne perdre pas un brin de votre paix et de votre tranquillité en sa divine volonté. Ayez courage et confiance; après cette tempête, le calme revien-

dra. » Et plus bas : « Il est vrai, ma chère fille, nous sommes trop bonnes et trop indulgentes. Notre saint fondateur disoit bien qu'il faut supporter les foiblesses du prochain ; mais la malice, le scandale et le renversement d'un monastère, ô Dieu ! il n'a jamais dit qu'on le dût souffrir. Cette pauvre créature vit à sa façon, est servie et logée comme il lui plaît, s'habille comme bon lui semble et sans régularité ; elle n'est sujette à rien et veut dominer. Si, après tout cela, le prochain n'en étoit pas mal édifié, encore le souffririons-nous ; mais je crois qu'il lui faut faire puissamment entendre que l'on ne peut plus, en conscience, tolérer de tels désordres. Hélas ! que cela nous apprend d'être plus avisées à l'avenir ! »

Et dans une autre lettre : « La seule impossibilité m'empêche de vous aider à porter votre croix ; mais, ô Dieu ! que je la vois pesante ! Envoyez-nous cette femme qui exerce votre patience, et ne répondez rien à ses paroles injurieuses. Je suis bien aise que le cher Annecy rende ce service aux autres monastères en leurs tribulations. Mon Dieu, que cette femme nous en donne de terribles ! Ne lui témoignez ni méfiance, ni amertume, ni aigreur de ses injurieuses paroles. Hélas ! ma fille, les amis de Dieu sont en mépris du monde, et c'est alors qu'ils sont plus grands et plus honorés devant lui. »

En même temps qu'elle soutenait ainsi la mère de Chastelluz, sainte Chantal ne négligeait rien pour réveiller, s'il était possible, dans Mme de Morville le sentiment de son devoir. Plusieurs lettres très pressantes n'ayant eu aucun résultat, et la fondatrice ayant rendu public son mépris des règles, la sainte

lui écrit de nouveau. Il faut remarquer le ton particulièrement doux et triste de ces lettres : « Ma très chère fille, puisque vous avez fait passer vos imperfections et misères jusqu'à la connoissance des sœurs, je ne puis plus me taire et m'empêcher de me plaindre de votre détraquement tout à fait scandaleux dans la maison. Mon cher Sauveur, souffrez, s'il vous plaît, que, touchée d'une intime douleur, je vous fasse cette plainte comme à mon Dieu. Permettez-vous d'admettre au bonheur de cette sainte vocation une fille si indigne de cette grâce? Si c'est pour mes péchés et imprudences, eh ! mon Seigneur, frappez sur moi, et conservez ces pauvres chères maisons en paix et unité sainte; car vous savez que rien ne m'est si sensible que le mal qui leur arrive de cette sorte. Ma très chère fille, je voudrois, par mon sang, laver les plaies de votre âme et celles que vous faites à cette maison. Au moins que l'abondance de mes larmes vous touche. Car je ne puis empêcher mon cœur de se fondre sur le recit de votre misère. La dureté et l'immortification de votre cœur vous ont jetée dans le labyrinthe, et aussi, je pense, notre grande douceur; car nous espérions qu'étant chrétienne, vous vous laisseriez gagner par cette voie. Mais je vois bien que cette félonie veut être matée. Croyez que, si j'étois auprès de vous, à mon avis et aidée de la grâce de Dieu, je vous rangerois à la soumission et vous empêcherois bien de tenir le dessus comme vous faites. »

Et quelques jours après : « Mon Dieu, ma chère fille, que vous avez d'amour-propre ! que vous estimez votre propre jugement, et que vous avez d'attache à

la vanité ! Voyez-vous, je vous parle encore comme à ma chère enfant ; car je vous écris d'un cœur tout maternel et tendre. Mais que vous dirois-je donc, sinon que l'esprit humain, les conseils, les inventions de la chair vous gâtent ? Eh ! ne voulez-vous pas sortir de ce mauvais chemin et de cette fange ? ou bien voulez-vous, en y persévérant, faire trois maux : premièrement offenser Dieu, qui est le mal le plus grand qui se puisse faire, souiller votre âme, et ajouter à la mienne douleur sur douleur ? Vous me dites une parole, sur la fin de votre lettre, qui m'a donné une nuit bien amère et un sommeil bien interrompu. Il faut que je vous avoue la vérité, que vous me faites jeter bien des larmes. Vous me dites que vous obéirez en tout, hormis à vous unir à notre sœur N. Ma fille, quels discours sont-ce là ? Ne savez-vous pas que, vous désunissant de votre prochain, vous vous désunissez de Dieu ? O Seigneur Jésus, que voilà qui m'est sensible ! Que vous a fait notre sœur N. ? Certes, je ne sais. J'ai, selon ma coutume, profondément examiné cette affaire, et presque toujours je la trouve innocente. Quand elle seroit coupable, ne savez-vous pas qu'il faut aimer ceux qui nous haïssent et bénir ceux qui nous maudissent ? Je ne vous ai, grâce à Dieu, jamais enseigné autre chose... Je ne vous écris pas davantage, à cause de ma douleur de tête. Faites profit de ceci, ma fille, et croyez que c'est d'un cœur de mère que je vous le dis. Je fais beaucoup prier pour vous, et prie beaucoup moi-même, car j'ai pitié de l'état où vous êtes. Mais j'ai confiance que Dieu mettra de la boue sur vos yeux pour les ouvrir. Vous entendez bien. »

Des lettres si aimantes et si fortes, des prières si saintes, ne devaient pas être infructueuses. La pauvre sœur commença à entrevoir ses égarements et à donner quelque espérance de retour. Il faut voir comment la mère de Chantal l'encourage, la soutient, l'éclaire, l'anime et la conduit jusqu'à une conversion entière et solide. Pénétrée de douleur à la vue de ces égarements, Mme de Morville s'alla jeter aux pieds de la mère de Chastelluz, lui demandant pardon de ses fautes, avouant ses calomnies avec tant de larmes, que la supérieure ne savait comment la consoler. Elle courut ensuite couper ses cheveux, arracher les tapisseries de sa chambre, en ôter les tableaux de prix, sollicitant la grâce d'être remise au noviciat. Elle y passa, en effet, douze mois de la pénitence la plus soutenue et de la vie la plus exemplaire, au bout desquels elle voulut renouveler sa profession à grilles ouvertes. Tous les principaux de la ville, convoqués par elle, l'entendirent demander pardon de sa criminelle conduite, et à la fin de la cérémonie elle déchira en leur présence ses privilèges de fondatrice, trop heureuse, disait-elle, d'avoir la dernière place dans une maison d'où elle avait mérité d'être chassée. Elle ne vécut plus, après cela, que l'espace de quinze mois, durant lesquels sa ferveur ne cessa de croître, et elle mourut en odeur de sainteté [1].

Pendant que la mère de Chantal achevait cette affaire, qui lui avait donné tant de soucis, et qui

[1] *Fondation* inédite de Moulins, p. 69. *Vies de plusieurs supérieures*, etc. *La mère Hélène de Chastelluz*, p. 262. Presque toutes les lettres de la mère de Chantal relatives à cette affaire et à la suivante, et il y en a une vingtaine, n'ont jamais été publiées.

lui devait procurer une si douce consolation, elle apprit une nouvelle qui lui déchira le cœur. La supérieure d'un des monastères de la Visitation avait violé la clôture. Elle était partie pour les eaux de Bourbon, et au retour elle avait été se reposer à la campagne chez un de ses frères. On ajoutait même, mais ceci ne fut pas prouvé, qu'elle avait paru aux eaux avec de tels éclats et des exigences si impérieuses, que les hôteliers avaient dit qu'ils aimeraient mieux traiter un grand seigneur que « Mme l'abbesse de Sainte-Marie »; car c'est ainsi qu'elle se faisait appeler, disait-on. Malade alors, et ne pouvant se mettre en route, la mère de Chantal écrivit à la supérieure accusée de ces fautes, pour savoir par elle la vérité : « Ma fille, premièrement je vous proteste qu'aucune de vos sœurs ne m'a écrit, et n'ai point su les choses qui se sont passées de la part de votre maison; mais oui bien de quelque autre de nos monastères. Plusieurs surtout, avertis de votre sortie pour aller aux eaux de Bourbon, m'ont marqué des particularités de ce voyage; que, si elles sont véritables, non seulement vos sœurs, mais tout l'Ordre en recevroit un notable préjudice et scandale. Car on m'a écrit que vous y êtes allée avec deux carrosses, et que dans l'un vous étiez avec une sœur, un Père minime, monsieur votre frère et un médecin, et dans l'autre trois religieuses avec une tourière et certains autres séculiers, et que vous avez tenu maison ouverte à Bourbon. Si cela est, ma très chère fille, vous m'en pouvez dire la vérité. Quant à ce que l'on a dit que vous étiez obligée sous peine de péché mortel d'obéir au commandement d'aller aux eaux, ma fille,

cela est un commandement extorqué, et non du mouvement de monseigneur votre supérieur, auquel si vous eussiez fait vos remontrances avec humilité et le respect qui lui est dû, je m'assure qu'il ne vous auroit pas derechef chargée d'un autre commandement; et c'est peut-être pour cela que vos sœurs ont dit que vous méprisiez le bienheureux et moi, parce que vous n'avez pas suivi son intention ni la mienne, selon que je l'ai mis dans les *Réponses*. Et enfin, si tout ce que l'on dit est vrai des promenades que vous avez faites depuis Bourbon, et le reste que l'on me marque, certes, ma fille, une telle conduite est tout à fait hors du train et de l'esprit de notre Institut. Mais j'attendrai d'en savoir la vérité. »

Et comme la supérieure se plaignait de ses religieuses, et que de fait celles-ci, mécontentes d'avoir une telle supérieure, en avaient beaucoup murmuré, la sainte ajoute, avec cet esprit mesuré et modéré qu'on n'admirera jamais trop : « Au surplus, vos sœurs ont grand tort de s'être révoltées contre l'obéissance; car, si elles avoient quelque chose à dire, elles devoient, avec humilité et charité, faire leurs remontrances à ceux qui pouvoient apporter remède au mal, et non pas en faire des plaintes et murmurations au dedans et au dehors, ce qui est très mal; et elles ont eu raison de croire que je n'approuve pas les murmurations, car il est très vrai; mais j'approuve bien les humbles et charitables remontrances, et ne trouve point mauvais qu'on les fasse dans la vérité. »

Et après avoir indiqué le seul remède possible, l'arrivée de quelque bon prêtre avec quelques reli-

gieuses de vertu, elle ajoute ces fortes paroles pour faire comprendre à la supérieure coupable qu'elle n'était pas dupe de toutes ses menées : « Au reste, ma chère fille, je ne puis m'empêcher de vous dire, selon ma confiance ordinaire, que je vous admire, vu que vous faites profession d'avoir une si particulière confiance envers moi, comme quoi vous faites des coups si importants à l'Institut, sans m'en rien dire qu'après qu'ils sont faits. Car voilà votre voyage de Bretagne, celui des bains, cette fondation pour laquelle vous avez déjà reçu deux filles, que je n'ai su que quand les choses ont été faites. Ce n'est pas que je veuille que vous vous assujettissiez à me les communiquer ; mais c'est pour vous faire voir que je ne suis pas encore si grue que je ne connoisse bien que vous ne me demandez mon avis qu'en de petites choses, pour m'entretenir, et qu'ès importantes où je pourrois dire ce qui vous seroit utile, vous les faites comme bon vous semble, et après vous me les demandez... Pardonnez-moi, ma chère fille, si je vous parle ainsi, je ne puis pas m'empêcher de dire la vérité à toutes celles de l'Institut, tant que je vivrai ; qu'on le prenne bien ou mal, je n'y saurois que faire. Je fais tout ce que ma conscience me dicte. Ce n'est pas que je veuille faire la mère par-dessus les autres, mais enfin je me sens obligée d'agir ainsi. »

La supérieure coupable ayant répondu d'une manière évasive, et la nécessité d'une déposition canonique devenant évidente, la sainte fondatrice, avant de s'adresser à l'autorité ecclésiastique, qui seule pouvait remédier à ces maux, résolut de faire un

dernier effort auprès de la supérieure elle-même, afin de la déterminer à demander sa déposition : « Je vous le dis derechef, ajouta-t-elle en terminant, il est tout à fait nécessaire que vous soyez déposée pour la gloire de Dieu, la restauration de votre maison, et pour la bonne odeur de notre Institut ; et ce vous seroit un plus grand honneur que ce fût à votre poursuite et instance ; et je vous conjure de le faire. Autrement monseigneur votre évêque le fera. »

Ne recevant pas de réponse, elle écrivit, en effet, à l'évêque pour le conjurer de porter remède à tant de maux en ordonnant la déposition de celle qui en était l'auteur. La première lettre n'eut pas d'effet. L'évêque était prévenu en faveur de la coupable. Mais elle lui en adressa coup sur coup deux autres conçues dans des termes si humbles et si pressants, et avec des détails si précis, que l'évêque vit clair enfin, et reconnaissant, comme il l'écrivit à la sainte, que cette supérieure n'était nullement capable d'aucun gouvernement, n'ayant pas la tête bien faite, il se rendit au monastère, résolu à frapper un grand coup. La supérieure fut canoniquement déposée pour avoir gravement enfreint les règles, et condamnée à ne plus jamais exercer aucune autorité dans l'Ordre, mais à y être en perpétuel déshonneur. On l'obligea aussi à quitter le monastère dont elle avait préparé la ruine, et on la transféra dans un autre.

Pour achever de remédier à tant de maux, on dispersa aussi dans les maisons les plus ferventes les sœurs qui avaient davantage subi l'influence de la sœur coupable, et on les remplaça par des religieuses de haute vertu, qui remirent bientôt la paix

et la ferveur dans le monastère. Et comme le couvent était criblé de dettes, la sainte écrivit à toutes les maisons de l'ordre, les conjurant de venir au secours de cette maison. On vit alors éclater d'une manière admirable l'union intime, la charité, le désintéressement des monastères. En ces années de peste et de famine dont nous raconterons bientôt les horreurs, quand chaque communauté, pour ainsi dire, souffrait de la faim, et que la sainte disait elle-même : « Il y a tant de pauvreté en nos maisons que c'est pitié ! » on vit des monastères s'imposer des charges énormes pour le temps, acquitter des dettes considérables, et quelques années après cette maison, ruinée au spirituel aussi bien qu'au temporel, comptait parmi les plus saintes et les plus florissantes de l'Ordre.

Du reste la supérieure déposée donna elle-même à tout l'Institut un immortel exemple de la manière dont se doivent publiquement expier les fautes publiques. Pendant les deux ans et quelques mois qu'elle vécut encore, accablée d'humiliations auxquelles se joignirent bientôt de grandes peines intérieures et de douloureuses maladies, elle ne laissa pas échapper un mot de plainte : Jésus crucifié était toute son étude. Les derniers mois surtout qu'elle passa en ce monde furent remplis de sentiments de la plus vive contrition et de la plus généreuse pénitence. Elle mourut saintement à peine âgée de trente-six ans, ayant consolé la mère de Chantal et tant édifié ses sœurs, qu'elles ont oublié ses fautes et lui ont conservé jusqu'à nos jours un touchant souvenir.

Toutes ces œuvres, cette réforme des abus, cette guérison des âmes, ce maintien de la régularité et de

la ferveur, comment la vénérable mère de Chantal les avait-elle accomplies? A force d'activité, d'énergie, de douceur, et sans faire une seule fois appel à son autorité. « Je ne vous dis point ceci par aucune sorte d'autorité, écrivait-elle en terminant la dernière lettre de cette malheureuse affaire. Oh! non, mes chères sœurs, car je n'en ai point ni n'en désire point, par la grâce de Dieu, que celle que la très sainte charité me donne comme étant votre sœur aînée, qui vous chérit et vous souhaite tous biens et la perfection que je désire à mon propre cœur. »

On voit, par ces lettres et par la manière dont sont menées ces affaires, ce qu'était la mère de Chantal : très forte, très énergique, ce fut toujours le côté éclatant de son caractère; mais modérée dans sa force, et tempérant son énergie par son humilité et sa prudence; prête à mourir, à se faire crucifier, comme elle disait, plutôt que de tolérer un abus, de supporter la violation d'une seule règle; prête aussi à mourir, à donner tout son sang, et, en attendant, donnant tout son cœur pour éclairer, toucher, convertir, ramener au bien celles de ses chères filles qui s'en écartaient. Elle n'a pas eu, comme saint Dominique ou saint François d'Assise, la gloire de créer son Ordre, ni, comme sainte Thérèse, la douleur de le réformer; mais elle a eu l'humble bonheur de coopérer à sa fondation, d'en achever l'organisation après la mort de saint François de Sales, de le propager dans toutes les parties du monde, de le défendre contre les mille dangers qui attendent les œuvres naissantes, d'y entretenir jusqu'à la fin de sa vie

l'ardeur, l'union, la fécondité; et à ce titre elle mérite assurément une place parmi les plus grands personnages que l'Église vénère sous le nom de fondateurs d'Ordres.

CHAPITRE VINGT-TROISIÈME

DIFFUSION GÉNÉRALE DE L'ORDRE DE LA VISITATION — VOYAGE DE SAINTE CHANTAL EN LORRAINE — DIEU MANIFESTE DE PLUS EN PLUS LA SAINTETÉ DE LA VÉNÉRABLE FONDATRICE

1624-1626

Il était impossible qu'un ordre dirigé comme l'était celui de la Visitation, où tant de vertus florissaient, où les abus étaient si énergiquement réprimés, et qui, après avoir eu pour fondateur un évêque de si sainte et si aimable mémoire, avait maintenant pour guide une femme de si étonnante vertu, ne se répandît pas avec une grande rapidité. Aussi les fondations naissent de toutes parts.

Voici l'ordre qu'on y suivait. Un peu avant le départ, les sœurs élues pour aller fonder une maison se mettaient à genoux au milieu du chapitre, et juraient solennellement de vivre et de mourir dans l'observation des règles, constitutions et coutumes de l'Institut, et de les faire garder inviolablement. On inscrivait cette protestation sur le livre du chapitre, et toutes la signaient, après quoi les sœurs se donnaient le baiser d'adieu. On ne partait point toutefois qu'on n'eût reçu

au préalable la permission du prélat et des magistrats du lieu où l'on devait s'établir [1]. Si les sœurs de la fondation allaient à cheval, ce qui était le plus ordinaire, elles portaient une cape ou un petit voile d'étamine qui avançait un peu sur les yeux, et un mouchoir au-dessous du visage [2]. Si l'on venait les chercher en carrosse, les personnes qui les accompagnaient ne devaient pas être dans la même voiture qu'elles, afin qu'elles eussent la liberté de faire leurs exercices comme au couvent. Pour la même raison, lorsqu'elles allaient par eau, elles faisaient établir une petite séparation dans les cabanes des bateaux. A leur arrivée, elles détachaient le voile de dessus leurs épaules, se rendaient à l'église, y chantaient le *Laudate Dominum*, allaient ensuite en procession à la maison qui leur était préparée, après quoi « elles envoyoient incontinent faire la révérence et présenter leur obéissance à Mgr le révérendissime évêque du lieu [3] ».

La première fondation faite après la mort de saint François de Sales, la fondation de Marseille, présenta peu de difficultés (11 mai 1623). Elle avait été préparée par le saint évêque, qui avait même désigné les sœurs qui seraient chargées de commencer l'établissement. La Provence, qui devait bientôt se couvrir de monastères de la Visitation, accueillit les premières filles de saint François de Sales avec une joie mélangée de tristesse, « comme les reliques vivantes d'un des plus saints évêques que Dieu eût donnés à son

[1] Coutumier, art. II *des fondations*, p. 6.

[2] *Petite Coutume de ce monastère de la Visitation de Sainte-Marie d'Annecy*, p. 56.

[3] Coutumier, *id.*

Église [1]. » La supérieure était la sœur Françoise-Marguerite Favrot. Lorsqu'on lui annonça ce choix qui était fait d'elle, elle courut se jeter aux pieds de la supérieure, toute baignée de larmes, la conjurant de ne pas faire à la maison de Marseille l'outrage de lui envoyer une personne aussi incapable [2]. Ce sont là de ces actes qui faisaient tressaillir de joie la mère de Chantal. Si vous saviez, écrivait-elle après cela, combien la supérieure que nous envoyons est grande servante de Dieu. Mais pour une pareille œuvre, il ne la faut pas moindre [3].

Sa fondation de Riom en Auvergne, qui suivit de quelques mois (8 décembre 1623), avait été également préparée par saint François de Sales; mais de grands obstacles avaient fait renoncer à ce projet. Elle fut reprise peu après la mort du saint évêque par la mère de Bréchard, et il faut entrer ici en quelques détails pour voir d'une part ce qu'était cette mère de Bréchard, de l'autre ce que coûtait quelquefois la fondation d'un monastère [4].

L'obstacle était dans la mauvaise volonté des consuls et des magistrats municipaux, qui sous prétexte de ne pas grever de nouvelles charges la ville, qui était pauvre, refusaient toute autorisation. Vainement Mme de Chazeron, fille du maréchal de Saint-Géran, gouverneur du Bourbonnais, et dame d'honneur de la reine Marie de Médicis, donnait une somme d'argent

[1] Archives d'Annecy. Voir la *Fondation inédite de Marseille.*

[2] *Vies des vénérables veuves. La mère Françoise-Marguerite Favrot,* ch. III.

[3] *Lettre* à la mère de Bréchard, à Riom. Juin 1623.

[4] *Fondation inédite du quinzième monastère de la Visitation, en la ville de Riom*, p. 177.

pour l'achat de la maison et une pension annuelle pour l'entretien des sœurs, vainement l'évêque de Clermont, duquel Riom dépendait, et M. Demeurat, lieutenant général de la ville, offraient leur concours, rien ne pouvait vaincre l'obstination des consuls. Il fallut que la reine Marie de Médicis écrivît pour signifier son bon plaisir; mais alors les magistrats municipaux, obligés d'accorder l'autorisation, y mirent les conditions les plus onéreuses, entre autres de fournir une forte caution, et de décharger la ville et les habitants de toute espèce de dépenses, espérant par là dégoûter les sœurs de cette entreprise. Ils ne connaissaient pas la mère de Bréchard. Informée que l'autorisation était donnée, de mauvaise grâce, il est vrai, et à de dures conditions, mais enfin donnée, elle partit aussitôt, arriva à Riom, envoya saluer les consuls et commença à visiter la ville pour y trouver une maison convenable. Ceux-ci, qui n'avaient accordé le consentement que pour la forme, et parce qu'ils n'osaient le refuser à une reine, répondirent froidement et aigrement à la mère de Bréchard, la sommant, avant d'acheter une maison, de déposer la caution exigée. La mère de Bréchard avait pris ses mesures, et, en parcourant la ville, elle avait trouvé nombre de dames heureuses de répondre pour les filles de saint François de Sales. La caution trouvée, elle acheta une maison proche du tribunal, et elle commençait à faire élever les murs de clôture, lorsqu'un huissier lui vint signifier d'avoir à s'arrêter, sous prétexte que ces murs obscurcissaient les salles du palais. La mère de Bréchard n'hésite pas; elle revend aussitôt cette maison, et en rachète une autre

dans un quartier retiré, afin d'enlever aux magistrats municipaux jusqu'à la possibilité d'une chicane. Elle croyait avoir réussi lorsqu'un orage plus furieux que les précédents éclate tout à coup et l'oblige même à sortir de la ville. Parmi les dames qui avaient répondu pour les religieuses se trouvait Mme Dalet, qui était veuve, comme nos lecteurs le savent, et mère de quatre enfants mineurs. Les ennemis des sœurs de s'emparer aussitôt de cette circonstance. Sur l'avis d'un avocat, on prend les quatre petits enfants, on les promène dans les rues de la ville, on les présente à l'assemblée municipale, conjurant les magistrats d'être les pères de ces orphelins, qu'une mère dénaturée abandonne pour servir des étrangers. Il n'en était rien assurément; mais le peuple prit feu sans savoir pourquoi, comme il arrive d'ordinaire, et la mère de Bréchard se vit obligée de sortir de la ville et de se retirer à Montferrand.

On crut qu'il faudrait renoncer à la fondation; c'était l'avis de sainte Chantal. « Puisqu'il plaît à Notre-Seigneur permettre que ces messieurs de Riom fassent de si puissantes et persévérantes contradictions pour votre établissement dans leur ville, je pense que vous feriez extrêmement bien de vous retirer humblement et doucement. » Et elle conseillait à la mère de Bréchard de ramener les sœurs à Lyon, d'où il serait facile de les envoyer à quelqu'une des villes qui depuis si longtemps sollicitaient une fondation [1].

Avant de prendre ce parti, qui répugnait à son zèle et que n'exigeait pas l'obéissance, la mère de Bré-

[1] Lettre du 17 septembre 1623.

chard voulut tenter un dernier effort. Elle revint à Riom, mais secrètement, sur le soir, malgré les conseils des amis des religieuses, qui estimaient qu'elle s'exposait à un affront. Quand on la sut revenue, il y eut, en effet, une grande émotion. Vainement elle protesta qu'elle était arrivée dans un esprit pacifique, qu'elle ne s'établirait jamais sans le consentement des magistrats; qu'elle avait seulement pensé qu'il lui serait plus facile de traiter de près que de loin; sa réponse ne satisfit pas. Une assemblée de ville fut réunie à la hâte pour statuer « sur le danger ». « On voyoit de tous côtés, disent les anciens *Mémoires*, des personnes aller à la maison de ville aussi animées à la ruine de l'établissement que si de là eût dépendu tout le bien de l'Auvergne. Quelques-uns même crioient par les rues, comme jadis les Juifs contre Notre-Seigneur, sans comparaison : « Il faut ôter ces religieuses; il les faut ôter de céans. » D'où quelques bonnes âmes prirent l'occasion de dire que les filles de la Visitation se pouvoient nommer les épouses de Jésus-Christ crucifié. » Dans l'assemblée, on opina avec violence, et il fut décidé que les religieuses se retireraient de bonne volonté ou de contrainte; « décision qu'un consul et un huissier signifièrent à la supérieure avec des paroles un peu vertes. » Celle-ci, à la fois humble et ferme, répondit qu'il ne fallait pour la faire partir qu'un mot de l'obéissance, et qu'elle allait en écrire aussitôt à ses supérieurs.

Ces événements échauffaient le peuple. On vint prévenir la mère de Bréchard qu'il y avait à craindre quelque violence pour la nuit. M. de la Lande, vieillard vénérable de soixante et tant d'années, plein de

dévouement pour les sœurs, alla chercher une hallebarde et déclara qu'il coucherait contre la porte du couvent, et qu'on n'y entrerait qu'en lui passant sur le corps; ce qui égaya un peu la mère de Bréchard et ses filles. Quelques amis du monastère passèrent, en effet, la nuit dans les parloirs, très inutilement, du reste, car personne ne bougea. Dès le lendemain, les consuls revinrent et signifièrent aux religieuses de partir tout de suite. On ne leur accorda que la liberté de demeurer quelques jours dans la ville, et encore hors de leur couvent, afin de régler leurs affaires. Toute autre que la mère de Bréchard eût été accablée. Mais elle travaillait pour Dieu, et presque chaque courrier lui apportait un mot de la sainte fondatrice, pour la consoler, l'affermir et la diriger. « Ma pauvre très chère sœur, qui n'auroit du mal de cœur de vous savoir parmi les assauts et les combats où vous êtes! Il est impossible que ces bons magistrats n'aient tôt ou tard des remords de conscience de vous traiter si indignement. Dieu leur pardonne par sa bonté, et vous donne la grâce et le courage de vous retirer de cette fâcheuse affaire avec la douceur et l'humilité que notre bienheureux Père eût pratiquées en telles occasions. Je vous prie, ma pauvre très chère sœur, de l'avoir devant les yeux en cette occasion... Il ne vouloit pas que l'on fît des violences, ni que l'on entrât dans les villes autrement qu'avec la bonne amitié du peuple. C'est pourquoi, ma très chère fille, je pense qu'il sera très à propos de vous retirer doucement, comme je vous l'ai déjà écrit[1]. »

[1] Archives de la Visitation d'Annecy. *Lettre* du 5 octobre 1623.

La sainte en revenait toujours à ce mot. Elle eût voulu que tout se terminât par un humble retour. La mère de Bréchard y était décidée, et Mme de Dalet avait déjà tout préparé pour ramener les sœurs à Lyon, lorsqu'une lueur d'espérance apparut tout à coup et fit surseoir au départ.

Chassées de leur couvent, les sœurs s'étaient réfugiées dans une maison que leur avait prêtée Mme de Montfan, mère de Mme de Dalet. Par hasard, cette maison était contiguë à celle qu'occupait cet avocat qui leur avait montré tant d'hostilité, et son cabinet était placé de telle façon, qu'il pouvait voir distinctement ce que faisaient les religieuses tout le long du jour. Leur silence, leur recueillement, la psalmodie à voix basse, car elles n'osaient chanter de peur d'être entendues de la rue, la régularité de leurs exercices, frappèrent vivement cet avocat, et changèrent ses idées et son cœur. Il devint leur ami, et pour réparer le mal qu'il leur avait causé, il essaya de leur faire rendre l'autorisation retirée par les consuls. La reine Marie de Médicis, de son côté, écrivit de nouvelles lettres très pressantes à Mgr l'évêque de Clermont, à M. Demeurat, lieutenant général de Riom, et à MM. les consuls. On crut que l'affaire allait réussir; mais que faire contre des gens dont l'amour-propre est froissé? Toutes ces lettres et toutes ces démarches n'eurent d'autre résultat que de procurer à la mère de Bréchard et à ses filles de nouvelles humiliations. Le récit en fit jeter des larmes à la sainte mère de Chantal. « Hélas! écrivait-elle aussitôt, est-il possible de ne pas pleurer, sachant que ma pauvre, très chère, très aimée et très ancienne compagne endure tant de tra-

vaux, de mépris, d'abjections et de traverses, et enfin la voyant accablée de tous côtés! O ma fille, croyez que Dieu veut sanctifier votre cœur bien-aimé par toutes ces croix[1]. »

Et après avoir envoyé ce mot de consolation, elle partit aussitôt pour Riom[2], décidée à terminer l'affaire, ou à ramener les religieuses. Elle arriva à Riom le 27 novembre 1623, et n'y resta que trois heures, se rendant à Montferrand; mais en trois heures l'entreprise qu'une reine avait essayé de faire réussir, et qui avait échoué, fut accomplie. Les consuls, visités par la sainte, accordèrent l'autorisation, « ses paroles célestes ayant plus gagné en leur naïveté, simplicité et franchise, que toutes les poursuites que l'on avoit faites depuis si longtemps. » La cérémonie fut renvoyée au 8 décembre, soit pour honorer le mystère de l'Immaculée Conception, un de ceux que la mère vénérait davantage, soit parce qu'obligée de se rendre à Montferrand, elle ne pouvait être de retour à Riom qu'à cette époque. Ce jour étant venu, dans l'humble maison d'où la mère de Bréchard avait été chassée, en face d'un autel ruisselant des pierreries de toutes les dames de la ville, au grand contentement de tout le monde, même des consuls, l'acte de fondation fut lu solennellement par l'official, la clôture établie, la messe dite, après laquelle sainte Chantal entonna elle-même le *Te Deum*, qui fut continué avec grande joie par toutes les sœurs[3].

Ce qui amenait la mère de Chantal à Montferrand,

[1] *Vie de la mère Bréchard.* Lettre de novembre 1623.
[2] *Fondation inédite de Riom*, p. 175.
[3] *Ibid.*, p. 177.

c'était une affaire non moins difficile à traiter et plus importante encore au bien de l'Institut que la fondation d'un monastère à Riom. Peu après cette grâce que Notre-Seigneur avait accordée à Mme la comtesse de Dalet, l'élevant à un haut degré d'oraison et lui faisant voir le bonheur de la vie religieuse, il lui en avait accordé une seconde plus précieuse encore. Un matin, c'était le 2 juillet, jour de la Visitation, elle venait de faire la sainte communion, lorsqu'elle fut saisie d'un profond recueillement ; il lui sembla que son esprit la quittait et s'en allait dans un pays très éloigné. Tout à coup elle aperçut un évêque vénérable qui faisait l'office de maçon. Il bâtissait une nouvelle maison, et y mettait toutes choses dans un ordre charmant. Elle voulut y entrer; mais elle n'en trouvait pas la porte, et comme elle était dans cette anxiété, il lui sembla entendre une voix qui disait : « Priez et espérez, vous la trouverez plus tard. » Quelques mois après, ayant rencontré pour la première fois saint François de Sales, elle poussa un cri de surprise : « Le voilà, le voilà, l'évêque de ma vision ! » A partir de ce jour elle fit vœu de chasteté et promit à Dieu d'entrer à la Visitation dès que ses quatre petits enfants seraient élevés.

Ce temps était loin, car l'aîné marchait à peine, et le dernier avait un mois. En attendant, elle entrait souvent au monastère de Montferrand, qu'elle avait fondé, et afin de se dédommager de ne pouvoir pas prendre l'habit de la Visitation, elle s'appliquait avec ardeur à en prendre l'esprit. Tout alla bien pendant quelques années; mais au bout de ce temps les orages commencèrent.

Un seigneur des plus puissants du royaume, jeune encore et déjà veuf, n'ayant qu'un fils et une fille du même âge que le fils et la fille aînée de Mme de Dalet, attiré à la fois par la haute réputation de vertu de la comtesse et par l'espérance de faire trois alliances à la fois, demanda sa main. Mme de Montfan accueillit la demande avec honneur, et mit tout en usage pour y disposer sa fille. N'obtenant rien, elle réunit une assemblée de théologiens et de religieux de différents Ordres pour lui faire un cas de conscience de consentir à ce mariage; et, comme les raisons de ces religieux n'ébranlaient point Mme de Dalet, on introduisit ses quatre petits enfants, auxquels on avait appris à jouer une petite scène. Les uns se jetèrent au cou de leur mère, les autres à ses genoux, la conjurant de se sacrifier à leur bonheur. Mme de Dalet avouait plus tard qu'elle avait senti à ce moment son cœur se briser.

A quelque temps de là, Mme de Dalet ayant été avec sa mère et ses quatre petits enfants visiter Mgr l'évêque de Clermont, qui était son proche parent, tout à coup, au moment où elle s'y attendait le moins, elle vit sa mère et ses enfants se jeter aux genoux de l'évêque, les arroser de larmes, le conjurant, par les sentiments de parenté et de tendresse pour l'avenir de ces petits orphelins, de vouloir bien ordonner à sa fille de ne jamais mettre le pied dans un monastère de la Visitation et de donner son consentement au mariage. Enfin, ces moyens ne réussissant pas, Mme de Montfan réunit un conseil de famille. Il n'y eut qu'une voix pour conjurer Mme de Dalet d'accepter une alliance si honorable, et pour la me-

nacer, si elle résistait, de ne plus la reconnaître pour parente. Mme de Dalet, ne sachant que répondre à de si pressantes invitations, et convaincue qu'il était temps de mettre un terme à des scènes trop émouvantes qui l'épuisaient en se renouvelant, se mit à genoux au milieu de l'assemblée et déclara que, du jour où Dieu lui avait enlevé M. le comte de Dalet, son mari, elle avait fait vœu de chasteté perpétuelle, et l'avait renouvelé plus de cent fois. Ce fut alors une explosion de colère. Mme de Montfan, hors d'elle-même, se jeta sur sa fille, l'accabla d'injures et même de coups de poing, et, bien qu'on fût au cœur de l'hiver, la chassa du château avec ses quatre enfants, et, aussitôt qu'elle fut dehors, fit tirer le pont-levis, fermer les portes, et en emporta la clef. La jeune comtesse de Dalet, mise ainsi hors de sa propre demeure, fut contrainte de prendre le plus petit de ses enfants dans sa robe, le second sur son dos et tendit la main aux deux autres, qui étaient bien jeunes encore; un paysan les abrita pendant la nuit. « Oui, ma très chère mère, écrivait-elle à cette époque à la mère Favre, il est vrai que j'ai eu l'honneur d'avoir été battue et flagellée pour ma bien-aimée vocation; mais, certes, de tous ces outrages nul n'a été égal à la honte de me voir chassée de ma propre maison à coups de poing et de pied sur ma personne et mes pauvres petits enfants. Si votre charité a jamais vu de ces pauvres femmes qui ont des enfants en leur cou et en leurs bras, j'étois en cet équipage. Mais, ma très chère mère, oh! que nous avons un Dieu plein de miséricorde! Il permit bien en cette circonstance que mes sens fissent quelque résistance à cause de mes

petits enfants; néanmoins mon cœur étoit dans une si grande paix et joie, que, n'osant chanter extérieurement à cause de la bienséance, je chantois mentalement. Une pauvre paysanne me reçut lorsque ma mère m'eut ainsi chassée, et me prêta deux de ses couvre-chefs, dont je fis des coiffes de nuit pour moi et mes pauvres enfants. Elle me céda son lit, où je couchai mes quatre petits, et, quant à moi, j'avois tant de choses à dire à mon bon Dieu, que je ne me couchai point cette nuit-là. »

Ces grandes violences ne pouvaient durer. La mère se souvint qu'elle était mère et rappela sa fille. Saint François de Sales fut choisi pour arbitre, et versa sur ces plaies le baume de sa douceur, de sa modération et de son bon sens. Il fut convenu que Mme de Dalet resterait dans le monde, vouée à l'éducation de ses petits enfants, mais qu'on ne l'obligerait pas à se marier, et qu'on lui laisserait la liberté de se consacrer à toutes les bonnes œuvres que Dieu lui inspirerait.

Malheureusement, depuis la mort de saint François de Sales, ces discussions avaient recommencé, et la fondation du monastère de Riom venait de les rendre si vives, que sainte Chantal se vit forcée d'intervenir à son tour. Prudente et modérée, mais pleine de fermeté et d'énergie, elle fit entendre raison à la mère et à la fille: à la mère, en lui persuadant que c'est un crime de vouloir jeter de nouveau dans le mariage, et par des vues d'ambition, celle que Dieu appelle à l'honneur de son service; à la fille, en lui apprenant qu'on peut excéder dans les meilleures choses, et que le mérite de sa vie serait de savoir con-

cilier ce qu'elle devait à sa mère, à ses enfants et à sa vocation. Mme de Dalet comprit ce haut enseignement. Elle resta encore plus de dix ans dans le monde, tout occupée de ses enfants, qu'elle éleva et établit honorablement, mais toujours dévouée à la Visitation, menant déjà dans le monde une vie toute religieuse, portant un cilice sous ses habits de comtesse, ne se servant plus ni de carrosses ni de litières, si ce n'est une ou deux fois par an pour les visites de cérémonies. Enfin, après quinze ans de désirs, le lendemain des noces de sa dernière fille, elle eut le bonheur de prendre l'habit, et par une rare exception, conseillée par sainte Chantal et dont on ne trouverait pas un second exemple, deux jours après sa profession elle fut élue supérieure du monastère de Montferrand [1].

Après avoir terminé cette affaire, à laquelle elle attachait une grande importance, la mère de Chantal partit pour Chambéry, où une fondation préparée depuis longtemps, et du vivant même de saint François de Sales, mais retardée par divers événements, était au moment de réussir enfin. Elle en a raconté elle-même les commencements, qui ne pouvaient qu'être faciles et heureux dans une ville si voisine d'Annecy, et retentissante encore des prédications du saint évêque de Genève, de l'éclatante conversion de la mère Favre, et de la vocation de la mère de Beaumont.

« Nous partîmes d'Annecy, dit la sainte, le 14e de

[1] *Vies des veuves. — Anne-Thérèse de Préchonnet* (dans le monde comtesse de Dalet), religieuse et fondatrice de la Visitation de Montferrand.

janvier 1624, avec nos sœurs Marie-Adrienne Fichet, Claude-Marie Thiollier, Marie-Gasparde Davise, Gasparde-Angélique Brunier, Claude-Agnès Dalos, Claude-Cécile de Chatel, et Jeanne-Étienne Guyot, accompagnées de M. Michel Favre, notre confesseur, et d'autres ecclésiastiques et séculiers de la ville d'Annecy, et arrivâmes en cette ville le 15e du susdit mois, par l'assistance de Mgr Thomas, qui nous a envoyé prendre dans l'un de ses carrosses. Ce grand prince, incomparable en vertu et en piété, favorisa entièrement notre établissement, et nous assista de grosses aumônes, notamment d'un gros parement et chasuble de damas cramoisi, avec de larges clinquants d'or. Ce bon prince nous vouloit faire recevoir à l'entrée du faubourg, par la procession de la ville, lui y assistant, et nous conduire processionnellement en notre maison; mais nous dîmes que nous serions bien aises d'arriver avec plus de simplicité et moins d'appareil, ce qu'il accorda. Nous trouvâmes notre maison si environnée de peuple, que, nonobstant le secours des gardes de Monseigneur le prince, nous eûmes très grande difficulté d'entrer dans notre église, dans laquelle le très saint Sacrement étoit déjà exposé et quantité de cierges et flambeaux allumés [1]. Le bon et pieux M. Moris, curé de Lémenc, nous vint donner de l'eau bénite et de l'encens. Incontinent la musique

[1] Mgr Thomas, n'ayant pu obtenir de l'humilité de la sainte de la recevoir avec les grands honneurs qu'il désirait, fit exposer le saint Sacrement avant son arrivée. « Voyez-vous, disait-il, la bonne Mme de Chantal sera si contente de voir Notre-Seigneur qui l'attend, que cela la réjouira plus que tout ce que nous aurions su faire. » (*Mémoires de la mère de Chaugy*, p. 192.)

de la sainte chapelle, qui étoit là présente, chanta le *Te Deum*, et ensuite le motet de jubilation et de louanges à Dieu. M. le doyen Favre donna la bénédiction avec le saint Sacrement; et après cela, ledit sieur doyen nous conduisit dans notre chœur, des enfants portant des cierges ardents devant nous. Nous chantâmes le *Laudate Dominum*, puis ils se retirèrent, car la maison avoit été bénite auparavant. Le saint Sacrement fut exposé jusqu'au troisième jour, qui fut la fête de saint Antoine. L'entrée fut encore permise aux dames ce jour-là, selon le désir de Son Altesse, et le soir, après complies et les litanies chantées, M. l'official Favre, doyen, donna la bénédiction avec le saint Sacrement à toute cette affluence de peuple qui remplissoit la maison de toutes parts. La musique chanta derechef les hymnes et cantiques de louange à Dieu, auquel soit honneur et gloire par tous les siècles des siècles. *Amen*[1]. »

Tel est en quelque sorte le procès-verbal de l'installation des sœurs de la Visitation à Chambéry. Il est écrit tout entier de la main de sainte Chantal. Malgré les réticences calculées de son humilité, on entrevoit le caractère triomphal de cette fondation : le prince qui envoie ses carrosses à la mère de Chantal, et qui veut l'aller recevoir en procession; le peuple qui se presse en telle foule, que malgré les gardes et les soldats elle a peine à arriver à l'autel; les dames qui n'ont pas assez de trois jours entiers pour visiter la maison et satisfaire leur pieuse avidité

[1] Cette relation inédite est tirée de l'*Histoire manuscrite de la fondation de Chambéry*, p. 208.

de voir la sainte; et les ecclésiastiques eux-mêmes qui remplissent le sanctuaire et qui vont la recevoir avec l'eau bénite et l'encens. Parmi ces ecclésiastiques se trouvait sans doute M. Maurice Maupéau, saint et humble prêtre, dont saint François de Sales admirait la vertu, et qui, ayant appris l'arrivée des sœurs à Chambéry, quitta une cure très importante pour avoir la consolation de devenir leur confesseur. Il les servit toute sa vie, sans vouloir accepter aucune pension, « d'autant, disait-il humblement, que je m'estime être le pauvre petit chien en la maison de Notre-Seigneur. Or le chien ne prend que la nourriture en la maison de son maître, et si n'y a-t-il rien de plus fidèle que lui; puis donc que j'ai d'ailleurs de quoi fournir mon petit entretien, cela me suffit [1]. »

Pendant qu'un monastère naissait si heureusement à Chambéry par les soins de la vénérable mère de Chantal, la mère de Blonay, supérieure de Lyon, envoyait une colonie en fonder un à Avignon, avec non moins de bonheur, mais dans de tout autres circonstances. Il y avait dans cette dernière ville une veuve d'extraordinaire sainteté, nommée Mme de Capelis. Mariée à douze ans, mère à seize, veuve à dix-sept, elle s'était donnée à Dieu avec une ardeur qui rappelait et qui dépassait même ce qu'on lit de plus effrayant dans la Vie des saints. Son confesseur, la voyant jeune et belle et tourmentée de tentations, lâcha la bride à sa ferveur et lui permit de grandes austérités. Elle prenait trois fois par jour la discipline, avec une telle effusion de sang, qu'il fallait qu'elle eût

[1] *Histoire manuscrite de la fondation de Chambéry*, p. 210.

une aiguière d'eau pour laver les murailles de la chambre où elle l'avait prise, de peur que les domestiques ne s'en aperçussent. Elle portait souvent la haire, le cilice et la ceinture de fer. Elle jeûna pendant trente années consécutives, ne mangeant qu'un pain par jour, sur les deux heures après midi. Elle avait dans sa chambre un lit richement drapé selon sa condition, et elle s'y couchait jusqu'à ce que les gens de la maison fussent retirés; puis elle se levait doucement, mettait un tapis à terre, et se couchait toute vêtue jusqu'au premier coup des matines des révérends pères Augustins, à l'office desquels elle assistait toujours. Elle faisait six heures d'oraison par jour, et employait le reste du temps à nourrir les pauvres qui affluaient à sa porte. Elle mourut à soixante-trois ans, en odeur de sainteté [1]. Le vénérable César de Bus, fondateur des Pères de la Doctrine chrétienne, son confesseur, déclarait n'avoir jamais connu d'âme plus sainte.

Autour de cette vénérable veuve s'étaient réunies un certain nombre de jeunes filles, qui vivaient de ses conseils et de ses exemples, sans règles encore, mais avec le projet de se former en congrégation. La mort de la fondatrice jeta un peu de trouble dans cette petite famille. Quelques-unes se dégoûtèrent, et rentrèrent dans le monde; d'autres se retirèrent dans des communautés cloîtrées; il en resta neuf ou dix, qui élurent pour supérieure l'une d'elles, nommée

[1] Le 31 août 1612. Voir la *Fondation inédite d'Avignon*, p. 191. Voir aussi la *Vie de Mme de Capelis*, insérée dans les *Vies des premières mères de la Visitation d'Avignon*, 1 vol. in-12. Avignon, 1684.

Blanche Morarde, et résolurent de vivre en commun sous la règle de Sainte-Ursule, qu'elles adoptèrent. Ni la ferveur ni la générosité ne leur manquaient. Cependant l'œuvre languissait. Ceux qui les dirigeaient ne s'entendaient pas entre eux. Elles ne savaient plus que devenir, lorsqu'on leur parla de la Visitation naissante, de la douceur de ses règles, de la perfection de son esprit, de la possibilité et même de la facilité pour elles d'entrer dans le nouvel ordre en appelant à Avignon quelques sœurs qui viendraient y fonder une maison. Ce projet leur plut à toutes, et l'on en écrivit à la mère de Blonay. Celle-ci, qui gouvernait alors le monastère de Lyon, où, depuis la mort de saint François de Sales, les novices affluaient, heureuse de pouvoir par cette fondation diminuer le nombre trop grand de ses religieuses, et en même temps répandre l'institut, envoya aussitôt une sœur de grande sainteté, la mère Marie-Claire de la Balme, accompagnée de cinq professes. Blanche Morarde la reçut à genoux à la porte de la maison, lui en remit les clefs et le gouvernement avec une humilité qui ne se démentit jamais, et de ce jour elle et ses neuf compagnes furent considérées comme novices.

Cependant il s'en fallait bien que tout fût terminé. D'immenses difficultés restaient à vaincre, par suite des mille formalités nécessaires alors pour l'érection d'un monastère. Nul doute que la mère de la Balme, qui joignait à une distinction supérieure d'esprit et de manières une admirable sainteté, n'eût peu à peu vaincu tous les obstacles. Mais Dieu voulut qu'elle en triomphât autrement. Elle était au plus fort des dif-

ficultés, lorsque tout à coup elle tomba malade, et mourut en quelques jours. On vit alors une chose remarquable. Cette religieuse cloîtrée, qui était arrivée voilée dans la ville, qui s'était cachée derrière les grilles de son couvent, et que si peu de personnes connaissaient, fut visitée sur son lit de mort par un peuple immense, qui la proclamait une sainte et approchait de ses restes vénérés des chapelets et des croix. Plus de dix mille personnes vinrent toucher sa robe et baiser ses pieds. Il fallut la laisser deux jours et deux nuits exposée dans la chapelle des Pères de la Doctrine chrétienne pour satisfaire la pieuse avidité des fidèles. Pendant ce temps, elle demeura fraîche, les joues et les lèvres vermeilles, le visage angélique, le corps souple, exhalant un parfum si doux, que le peuple entré dans la chapelle ne voulait plus en sortir. Douze jours après, les religieuses de la Visitation, voulant revoir cette mère bien-aimée, rouvrirent son cercueil, et la trouvèrent aussi belle, vermeille et de bonne odeur que le premier jour, ce qui les anima merveilleusement à la vertu. Devant une telle tombe, quelles oppositions étaient possibles? Les autorisations si longtemps et si vainement demandées par la mère de la Balme furent accordées, et le monastère solennellement érigé le 8 mars 1625, en présence de Mgr Cosme de Bardy, vice-légat, entouré de sa cour et de tous les magistrats de la ville [1].

Mais, si grand que fût l'enthousiasme à Avignon, il n'égalait pas celui qui accueillit à Aix en Provence, cinq mois après, les sœurs de la Visitation

[1] *Fondation inédite du monastère d'Avignon*, p. 197.

(20 août 1624). « Lorsque M. le président du parlement et sa très vertueuse femme, disent les anciens *Mémoires,* apprirent que la mère de Chantal consentoit à leur envoyer des sœurs, ainsi qu'ils l'avoient demandé, et qu'elles auroient pour supérieure la bonne mère de Chatel, ce fut dans leur hôtel et parmi tous ceux du logis une joie inexprimable. Ils s'embrassoient l'un et l'autre, et ils disoient : « Nous aurons « des filles du bienheureux François de Sales; nous « verrons ces grandes servantes de Dieu. » Le jour de l'arrivée des sœurs, qui venoient de Grenoble, les dames de qualité allèrent en carrosse au-devant d'elles et leur firent cortège pendant plusieurs lieues. M. le prévôt et son vicaire, messieurs du chapitre, les magistrats de la ville, accompagnés d'une très belle musique, vinrent les recevoir en procession. La mère de Chatel présenta ses lettres d'obédience, et, après avoir reçu la bénédiction, les sœurs furent conduites dans leur petite maison. Les acclamations populaires étoient si grandes, qu'elles surmontoient la musique. Il fut impossible aux sœurs de chanter le *Laudate Dominum,* selon leur usage, tant elles étoient pressées du peuple et dans la confusion du bruit de musique et des cris publics de réjouissance[1]. » Le lendemain, la messe fut dite avec solennité, le saint Sacrement exposé, et pendant trois jours la clôture ne fut pas établie, afin que le peuple eût la liberté de visiter la maison et de voir les religieuses. Tel fut pendant ces trois jours le concours du peuple, « qu'il étoit impossible d'approcher la porte pour ap-

[1] *Fondation inédite du monastère d'Aix,* p. 216.

porter des vivres aux sœurs ; et il fallut que la bonne présidente, qui les avoit appelées à Aix et qui les nourrit à ses dépens ces trois jours, trouvât invention de faire monter par-dessus le toit de la maison pour apporter de la nourriture aux religieuses[1]. »

Mais si pleines de consolations que fussent pour la sainte ces deux belles fondations d'Avignon et d'Aix, elle en préparait silencieusement une autre qui lui tenait bien plus au cœur ; c'était celle d'Autun. Autun était sa seconde patrie ; elle y avait vécu près de huit ans ; elle en avait aimé les pauvres plus qu'en nul pays du monde. Elle y avait beaucoup souffert. Sa fille y vivait. Ses plus chères amies, MMes de Roussillon, de Saffres, de Chastelluz, qu'elle avait laissées dans le monde, y devenaient des saintes. Elle y avait connu des prêtres d'une extraordinaire vertu. Que de raisons pour aimer ce pays et pour y envoyer un essaim de ses filles ! Depuis longtemps elle y pensait, et la fondation eût déjà été faite si, comme disait la sainte fondatrice, elle n'eût voulu choisir de sa main une pierre précieuse pour la mettre dans la fondation. Cette pierre précieuse n'était autre que cette jeune Hélène de Chastelluz, qu'elle avait découverte dans ce pays-là même, et qui, pleine de vertu dès sa jeunesse, et maintenant remplie d'expérience, commençait par le gouvernement de Moulins cette suite de grandes œuvres qui ont si justement illustré sa mémoire, après avoir sanctifié sa vie. A grand'peine la mère de Chantal put la dégager de là. Elle y réussit cependant, et le monastère s'établit

[1] *Fondation inédite du monastère d'Aix*, p. 217.

« doucement et amoureusement au milieu de ce bon peuple, qui n'avoit pas perdu mémoire de la mère de Chantal, et qui ne l'appeloit toujours que sa bonne Dame ».

Aussitôt que la sainte eut reçu la nouvelle de l'établissement, elle se hâta d'écrire à la mère de Chastelluz : « Vous voilà donc maintenant à Autun. O mon Dieu ! ma très chère, avec quelle affection je vous conjure de planter en ce petit jardin la très sainte et très douce charité et la très humble simplicité, afin que ces saintes vertus arrosent de leurs eaux sacrées toutes les plantes d'icelui, en sorte que tous ceux qui vous approcheront s'en retournent parfumés de l'odeur de vos vertus. Je m'assure que le très vertueux M. Guyon vous sera vrai père ; je le salue en tout respect[1], »

M. Guyon, dont il est ici question, et dont la mère de Chantal avait la grande vertu en souvenir quand elle envoya ses filles à Autun, était un des plus saints prêtres que la France ait eus au dix-septième siècle. Il mourut en odeur de sainteté en 1631, vicaire général d'Autun et supérieur de la Visitation ; mais depuis des années il était célèbre par les admirables exemples de sa vie austère et pénitente, par la pureté et l'innocence de ses mœurs, et surtout par les lumières surnaturelles et prophétiques qu'il tirait de ses hautes communications avec Dieu.

C'est ce même M. Guyon qui, faisant sa visite au monastère, était suivi d'une foule de peuple qui de-

[1] Tirée des *Archives de la Visitation d'Annecy*. Lettre du 24 novembre 1624.

mandait sa bénédiction et lui amenait des malades pour qu'il les guérît par son seul attouchement. « Voyant donc, disent les vieux *Mémoires*, que le peuple l'avoit suivi de si près dans l'église des religieuses, que pour la grande foule du monde les prêtres ne pouvoient aller de la sacristie à l'autel, il sortit lui-même de la sacristie, et en pleurant se courrouça et tança le peuple, lui racontant qu'il étoit, disoit-il, un grand pécheur, et qu'ils s'abusoient de croire qu'il dût faire miracle; chose qui ne se devoit attribuer qu'à ceux qui, avec la dignité, ont les vertus apostoliques; qu'ils se retirassent, et que c'étoit un grand jugement de Dieu que de voir toute une populace errer après un pécheur, et requérir de lui ce qu'ils ne devoient attendre que des saints; que, quant à lui, pour ne participer à leur coulpe, il ne les vouloit voir, ni toucher, ni bénir. Cette correction ne put faire retirer le peuple, qui dit qu'au moins oyant sa messe, il recevroit sa bénédiction, qu'il ne pouvoit lui dénier[1]. »

Pendant que l'ordre de la Visitation se développait ainsi dans le midi et au centre de la France, la vénérable mère de Chantal le propageait en Savoie et en Lorraine. Après avoir gardé pendant un an, à Annecy, deux jeunes personnes et une veuve qui avaient projeté de fonder un monastère à Évian, après les avoir formées à la vie religieuse et leur avoir donné l'habit, elle partit avec elles, accompagnée de la mère Lucinge, qu'elle destinait à être supérieure, et, étant arrivée à Évian le 6 août 1625, elle y fit la

[1] *Fondation inédite d'Autun*, p. 77.

fondation avec la solennité ordinaire et l'éclat qui commençait à s'attacher à toutes ses démarches. Les procès de canonisation nous font connaître un fait miraculeux qui arriva dans cette circonstance. « En arrivant d'Évian, dit la mère Favre de Charmette, la servante de Dieu, passant à la Roche, logea chez un nommé Chatrier, qui avoit onze filles et un fils, et qui, par l'estime qu'il faisoit de la vertu et du mérite de la servante de Dieu, la pria de bénir sa famille, et lui témoigna le désir que quelques-unes de ses filles fussent un jour reçues dans son institut. Alors la servante de Dieu, après les avoir envisagées, répondit qu'à la vérité il n'y en avoit aucune pour la Visitation, mais que saint Bernard en auroit trois, et que dans la suite il y auroit à la Visitation des filles de son fils, qui étoit encore fort jeune. Tout cela s'est vérifié; car trois de ses filles ont été Bernardines, et il y a aujourd'hui, ajoute la mère de Charmette (7 mai 1722), dans ce premier monastère de la Visitation, deux petites-filles dudit Chatrier [1]. »

A peine de retour d'Évian, la mère de Chantal se rendit à Rumilly, où une de ses meilleures amies, Mme de la Fléchère, avait préparé une fondation; elle y conduisit quelques jeunes sœurs, leur donna pour supérieure la mère Marie-Adrienne Fichet; et, comme celle-ci était vive et ardente, elle lui laissa, en la quittant, ces admirables conseils : « Croyez, ma fille, que Dieu me donne une affection toute particulière pour notre petit Rumilly, qui me semble être comme un des dortoirs d'Annecy, tant nous sommes

[1] *Procès de canonisation.* Déposition de la mère de Charmette.

voisines. O ma fille, que je désire que l'esprit de notre bienheureux Père y règne, cet esprit tout doux, tout suave et tout amoureux! Ayez du zèle pour cela, ma chère fille, je vous en conjure; je reconnais tous les jours qu'on ne fait rien autour des âmes qu'à force de suavité, de douceur et support. Travaillez suavement, soigneusement, mais amiablement autour de nos sœurs. Conduisez fort doucement ces petites jeunes âmes, qui sont si bonnes; ne les pressez point, et tenez toute votre chère troupe dans une sainte gaieté, paix et suavité. Assurez-les que je les chéris grandement, et aussi toute ma petite et chère maison de Rumilly. »

Cette fondation finie, libre, par conséquent, d'inquiétudes, ayant répondu autour d'elle aux demandes les plus pressées, la sainte mère de Chantal disposa toutes choses pour un voyage plus long, plus important aussi, celui de Lorraine. Mme d'Haraucourt, femme de haute vertu, se rendait fondatrice d'un monastère à Pont-à-Mousson, et les princes de Lorraine avaient plusieurs fois écrit à la sainte d'en venir elle-même jeter les fondements, s'estimant heureux, disaient-ils, de posséder quelque temps dans leurs États cette grande servante de Dieu.

Elle partit d'Annecy le 27 avril 1626, accompagnée de la sœur Paule-Hiéronyme Favrot, qu'elle destinait à être supérieure, de quatre religieuses professes et d'une novice. Un trait de grande obéissance édifia les sœurs au moment du départ. La sœur Favrot étant tombée malade quelques jours auparavant, on choisit pour la remplacer la sœur Bernarde-Marguerite. Cette dernière était à cheval à la porte du

couvent, prête à partir avec les autres sœurs, quand la malade s'étant levée pour dire adieu à la sainte, qui était déjà en litière, celle-ci lui demanda comment elle se portait : « Assez bien, dit-elle. — Alors montez auprès de moi, dit la mère de Chantal, et que la sœur Bernarde-Marguerite descende de cheval et rentre au monastère. » Aussitôt l'une de monter dans la litière, l'autre de descendre de cheval aussi tranquillement, doucement et paisiblement qu'elle y était montée, témoignant toutes deux qu'elles étaient également prêtes à rester ou à partir : détachement d'autant plus admirable que jamais on n'entendit ni l'une ni l'autre faire aucune allusion à ce fait. Quelqu'un ayant exprimé à la sœur Bernarde-Marguerite le regret qu'elle n'eût pas été de ce grand et beau voyage, elle ne sut rien répondre, si ce n'est que le maître a des gens au-dessous de lui, et qu'il dit à l'un : Va, et il va ; et à l'autre : Viens, et il vient[1]. »

D'Annecy, sainte Chantal se rendit d'abord à Saint-Claude, où elle éprouva de grandes consolations en revoyant les lieux témoins, il y avait bien des années, de la première des relations des desseins de Dieu sur elle. Plusieurs dames de qualité vinrent la visiter, et MM. les chanoines lui ouvrirent la châsse de saint Claude, afin qu'elle vénérât ses ossements précieux.

En quittant Saint-Claude, elle se dirigea vers Salins par des routes affreuses, où elle faillit périr. Elle s'était engagée dans un chemin très raide, lorsqu'elle se vit sur le bord d'un précipice au fond duquel écumait un torrent. Elle voulut descendre de mulet ;

[1] *Fondation inédite de Pont-à-Mousson*, p. 356.

mais le guide lui ayant crié qu'elle allât en avant : « Or, allons donc, dit-elle, au nom de Dieu, nous sommes ès mains de la Providence. » Et elle piqua son mulet pour le faire avancer. Malheureusement dans l'effort la bête fit un faux pas, ses pieds glissèrent ; les sœurs poussèrent un cri d'effroi. La sainte, sans s'émouvoir, fit le signe de la croix et s'abandonna à Dieu. Tout aussitôt le mulet se reprit de lui-même et sortit du danger. Le muletier était ravi : « Si Dieu n'eût fait un miracle pour sauver la mère, disait-il, nous étions perdus sans ressource [1]. »

Deux jours après elle arriva à Salins, où Mme de Château-Rouleau d'Andelot et plusieurs autres dames très pieuses la vinrent recevoir et s'édifier de sa conversation. Quand elles furent parties, la bonne dame de Château-Rouleau, qui était une vénérable veuve, très âgée et très sainte, se mit à genoux devant la mère de Chantal pour recevoir sa bénédiction, et la mère de Chantal se mit aussi à genoux devant elle pour recevoir la sienne. « Ces deux grandes servantes de Dieu demeurèrent longtemps dans ce combat d'humilité, et se levèrent sans avoir pu se résoudre à se bénir l'une l'autre que par des souhaits de leur sainte et cordiale affection [2]. »

A deux ou trois lieues de Salins, les sœurs rencontrèrent un carrosse que leur envoyait Mme d'Haraucourt, a fondatrice, et, y étant entrées, elles arrivèrent plus vite à Besançon. Il ne peut se dire avec quel applaudisement la mère de Chantal fut

[1] *Fondation inédite de Pont-à-Mousson*, p. 356.
[2] *Ibid.*, p. 257.

reçue dans cette ville. Les chanoines et presque tous les ecclésiastiques des paroisses la vinrent visiter. Les communautés cloîtrées lui envoyèrent leurs aumôniers. Les seigneurs, les magistrats, les dames de qualité, se succédaient sans interruption auprès d'elle. Tant que le jour durait, il y avait deux grandes salles perpétuellement remplies de personnes qui ambitionnaient le bonheur de l'entretenir. Elles se remplaçaient à tour de rôle. « Afin, disaient-elles, que tous puissent voir la sainte, il n'y faut guère demeurer longtemps [1]. » Lorsqu'elle sortait enfin d'entendre la messe, de grandes foules se pressaient pour toucher sa robe et lui couper ses habits, « ce dont elle avoit prou peine à se défendre [2]. » Partout, dans les rues et à la maison, elle était en perpétuelle contestation au sujet de sa bénédiction, que tout le monde voulait avoir, et qu'elle refusait à tout le monde. « Pour l'amour de Dieu, mes sœurs, disait-elle à ses religieuses, sortons d'ici ; ce peuple se méprend, et ne sais pas qui je suis [3]. »

En arrivant à Besançon, la mère de Chantal avait accepté un logement dans la maison de Mme de la Tour. Le prince et la princesse de Cantecroix, qui eussent désiré la recevoir dans leur palais, la prièrent au moins de venir entendre la messe dans leur chapelle. Elle s'y rendit, en effet, le lendemain. On lui avait préparé de grands tapis et de riches carreaux. Mais elle refusa de s'en servir. « Madame, dit-elle à la princesse, ne me commandez pas, s'il vous plaît,

[1] *Mémoires* de la mère de Chaugy, p. 200.
[2] *Fondation inédite de Pont-à-Mousson*, p. 257.
[3] *Mémoires* de la mère de Chaugy, p. 200.

de me mettre sur cet agenouilloir; j'y serois trop mal à mon aise. Une religieuse a toujours son agenouilloir préparé en tous lieux; à savoir la terre, qui est le carreau dont Notre-Seigneur se servit au jardin des Olives. » Ayant dit ces paroles, elle se mit à genoux par terre, au milieu des huit religieuses qu'elle conduisait avec elle; et elles firent toutes ensemble les cérémonies de l'office comme si elles eussent été dans la chapelle cloîtrée d'un couvent. Le prince de Cantecroix était ravi. « Il lui sembloit voir en ces neuf religieuses les neuf chœurs des anges dans sa chapelle. La mère de Chantal étoit comme un vrai séraphin. Il lui sortoit du visage un feu céleste [1]. »

Après la messe, M. et Mme de Cantecroix conjurèrent la sainte de visiter leur palais, qui était magnifique. Mais elle s'y refusa absolument, disant avec grâce et esprit qu'on ne pouvait rien trouver dans leur admirable logis qui approchât de ce qu'elle voyait dans leurs personnes. Elle y entra pourtant un instant après, sur ce qu'on lui dit qu'une domestique malade lui voulait parler. Le peuple fut dans l'admiration qu'elle accordât à une servante ce qu'elle avait refusé à une princesse, et il criait par les rues que c'était une vraie sainte [2].

Cependant MM. les chanoines s'étaient assemblés capitulairement, et ils avaient résolu de faire à la vénérable mère de Chantal une faveur qu'ils n'accordaient ordinairement qu'aux rois, celle de lui montrer le saint suaire dans lequel Notre-Seigneur a été en-

[1] *Mémoires* de la mère de Chaugy, p. 200.
[2] *Fondation inédite de Besançon*, p. 371.

seveli. Elle reçut cette grâce avec une humilité et une ferveur admirables, le vénérant et le baisant mille fois, et l'arrosant de larmes, surtout aux endroits où paraissaient les augustes marques des plaies sacrées des pieds et des mains [1].

A Besançon, la mère de Chantal eut une autre joie. Elle y rencontra une servante que tout le monde méprisait et tenait pour folle, mais qu'elle connaissait et aimait grandement, et dont Dieu allait se servir pour fonder, malgré les parlements et les princes, un monastère de la Visitation à Besançon. Cette humble fille se nommait Madeleine Adelaine. Il y avait plus de dix ans que Dieu lui avait révélé ce dessein, et que pendant trois nuits consécutives il lui avait montré un crucifix tout sanglant, pour lui faire entendre qu'au service qu'il désirait d'elle, elle devait embrasser la croix. Elle s'en était ouverte à son confesseur, qui l'avait rebutée. A quoi pensait-elle, n'étant qu'une pauvre fille, d'entreprendre ce que les plus grands seigneurs du pays n'osaient essayer? Elle résolut alors, mais en vain, de renoncer à ses idées, s'adressa successivement à plusieurs saints et doctes prêtres, essaya de se faire carmélite, se voua au service des pauvres, à l'éducation des enfants, et toujours tourmentée, inquiète, ne se sentant pas où Dieu la voulait, elle vint demander à saint François de Sales, qui vivait encore, c'était en 1620, de la recevoir au couvent d'Annecy. « Non, ma sœur Madeleine, ma chère fille, lui dit très sérieusement le saint prélat; avec l'aide de Dieu, il y aura de nos

[1] *Fondation inédite de Besançon*, p. 371.

sœurs en votre pays, et vous y serez religieuse. — Mais, Monseigneur, reprit-elle, il y a impossibilité à cela ; voilà M. Duloréis qui poursuit pour les mères Tiercelines, d'autres pour les Annonciades ; personne ne pense à la Visitation. — Eh bien, dit le saint, M. Duloréis poursuivra pour les bonnes sœurs Tiercelines, et vous, ma fille, vous poursuivrez, avec l'aide de Dieu, pour nos sœurs, et après vous serez religieuse parmi elles. » Elle revint donc à Besançon, pleine d'une nouvelle et plus grande ardeur. Mais elle rencontra d'insurmontables obstacles. Les uns l'assuraient que Dieu ne voulait pas cela d'elle, et qu'il fallait pour de telles entreprises des personnes de crédit. Les autres lui disaient qu'elle offensait Dieu, et qu'assurément, par ses téméraires demandes, elle nuirait aux mères Annonciades et aux mères Tiercelines. Chacun l'accablait de reproches. On la faisait passer pour folle. Sur ces entrefaites elle apprit que sainte Chantal était à Dijon (c'était en 1622), et elle vint lui conter son histoire. « O ma chère fille, lui répondit la sainte, qu'avez-vous fait à Dieu pour qu'il vous ait choisie pour une chose de si grande conséquence ? Oh ! que vous êtes heureuse ! confessez humblement que vous êtes folle, mais de la folie de la croix. Poursuivez avec zèle, et à tous ceux qui vous parleront à notre désavantage, répondez que nous sommes les plus petites et dernières servantes de Dieu ; que nous cédons à tous autres, sauf en humilité et amour de notre petitesse et bassesse. Si l'on vous dit que nous avons reçu des filles repentantes (c'était une accusation par laquelle on essayait de ternir la réputation de l'institut), ré-

pondez que vous ne le savez pas, comme de vrai cela n'est pas; mais que la sainte Vierge ne méprisa jamais la conversation de la Madeleine, depuis que de pécheresse elle fut convertie en amante; que vous croyez bien que pour quelque digne sujet nous imiterions la Mère de Dieu, puisque nous sommes ses filles. Quand on vous parlera de votre condition, de votre peu de crédit et peu de moyens, humiliez-vous et priez que l'on vous obtienne de faire la volonté de Dieu, et qu'avec cela vous serez assez grande. Confiez-vous en Dieu, et vous verrez qu'il suscitera quelque sien serviteur qui vous aidera en une si bonne entreprise. »

Ces paroles accrurent le courage de Madeleine, et, à peine de retour à Besançon, commençant de plus actives démarches, elle présenta une requête à Messieurs de la ville pour la fondation d'un monastère de la Visitation, et elle écrivit même une supplique à Leurs Majestés Impériales. L'orage amassé depuis quelque temps éclata alors. Fallait-il d'autres preuves, disait-on, que Madeleine était devenue folle, puisqu'elle commençait à semer son orgueil en public? On l'attendait dans les rues pour la huer dès qu'elle paraissait. On l'appelait insensée, orgueilleuse, téméraire. On se plaignait d'elle à son confesseur, qui la tançait vertement, et qui, à la fin, exigea qu'elle renonçât à son projet, sous peine de ne plus l'entendre en confession. Elle en était là, huée par tout le monde, chassée par son confesseur, ne trouvant personne qui voulût l'absoudre, lorsque sainte Chantal arriva, et d'un mot dissipa toute cette tempête. Madeleine Adelaine alla se jeter à ses pieds, et lui amena soixante à quatre-vingts filles qui aspi-

raient toutes à entrer à la Visitation. La bonne sainte se mit à rire très gracieusement, se voyant assiégée de cette petite armée, et elle les exhorta vivement à l'amour de Dieu. Puis elle les fit ranger autour d'une grande salle, pour dire à chacune un mot d'encouragement et de caresse; et, pénétrant avec la lumière de Dieu dans le fond des cœurs, après avoir regardé ces filles l'une après l'autre, elle en désigna vingt-quatre auxquelles elle dit qu'elles seraient reçues les premières, puis douze qui attendraient un peu, et seraient reçues ensuite; et c'est une chose admirable que pas une de celles nommées par la sainte n'a manqué de faire sa profession et dans l'ordre qu'elle avait fixé. Des quarante autres, la sainte ne dit rien. Or dans le nombre il y en avait une qui faisait sonner haut sa ferveur, se déclarant prête à entrer, et disant qu'elle ne craignait que ses parents. « Ma fille, craignez-vous vous-même, » lui dit la sainte. Et comme cette fille faisait des protestations très énergiques : « Voyez-vous, reprit la mère de Chantal, quand je trouve des filles qui font tant valoir leur fermeté, je doute fort de leur foiblesse. » L'événement justifia ces paroles prophétiques. Cette fille retourna bientôt aux mondanités, et se maria peu après [1].

Cette assemblée fit bruit. Ceux qui contrariaient l'établissement, craignant que la mère de Chantal ne profitât de l'enthousiasme du peuple pour fonder un monastère à Besançon, allèrent trouver Mgr l'arche-

[1] *Mémoires* de la mère de Chaugy, p. 198, en les complétant par la *Fondation inédite de Besançon*, p. 374.

vêque, dans le dessein de l'indisposer contre la sainte. Un des aumôniers de l'archevêque se rendit, en effet, auprès d'elle et lui fit une longue harangue pour lui persuader de ne pas s'établir à Besançon, alléguant mille et mille raisons pour appuyer ce refus. La mère de Chantal l'écouta jusqu'à la fin; puis elle le pria de dire à Monseigneur qu'elle professait trop de respect et de soumission à nos seigneurs les prélats, pour rien entreprendre dans leurs diocèses sans leur permission; qu'à la vérité la grande troupe de filles de bonne volonté qu'elle voyait en ce lieu-là lui faisait compassion, et qu'elle le conjurait de considérer devant Dieu la nécessité de ces bonnes âmes, et elle lui envoya un livre des *Épîtres* de saint François de Sales.

Elle partit le lendemain. En embrassant la bonne Madeleine, elle lui dit : « Poursuivez doucement; je crains que la longueur où les difficultés traîneront cette bénite affaire ne vous lasse. » Et comme la sœur Madeleine protestait que rien ne saurait la décourager : « Ma fille, ajouta la sainte, il faut que je vous dise que Dieu me donne ce sentiment qu'il veut être grandement servi en ce lieu-ci par les filles de la Visitation. Voilà pourquoi il ne faut pas s'ennuyer à poursuivre. Laissez humblement passer les sœurs Tiercelines, c'est justice; mais aussi ne désistez point, car Dieu bénira et couronnera votre persévérance. » Toutes choses arrivèrent comme la mère de Chantal l'avait dit, et, malgré d'immenses obstacles qui ne purent ni lasser ni décourager la patience de sœur Madeleine, après cinq années encore de démarches pénibles et humiliantes, la fondation se fit

avec grand profit pour la gloire de Dieu et le salut des âmes[1].

De Besançon, sainte Chantal se rendit d'abord à Haraucourt, où Mme d'Haraucourt, la fondatrice du monastère de Pont-à-Mousson, l'attendait, et avait réuni toute sa famille pour lui faire honneur. La sainte eut à peine franchi le seuil de la maison, qu'elle sentit que la paix et la charité n'y habitaient pas, et, ayant appris que Mme d'Haraucourt et son gendre, M. de Ville, étaient en procès, elle les accorda avec tant de bonheur que depuis ils demeurèrent toujours en parfaite union. Le jeune M. de Ville conçut même pour la vénérable fondatrice une telle affection, qu'il obtint qu'elle le nommerait son fils; il conduisit les sœurs dans ses carrosses à Nancy et à Pont-à-Mousson, et les combla de biens jusqu'à la fin de sa vie.

Aussitôt que la mère de Chantal fut arrivée à Nancy, Mme la princesse de Salzbourg, sœur de Son Altesse de Lorraine, la vint visiter avec de grands témoignages de joie et de vénération, et peu après Mme la duchesse de Lorraine et Mme la princesse Claude, s'estimant heureuses, disaient-elles, de voir une si grande servante de Dieu, et l'assurant qu'elles protégeraient de tout leur pouvoir les maisons de l'institut. M. de Lénoncourt, primat de Lorraine, y vint le même jour, accompagné d'un grand nombre d'ecclésiastiques. Enfin Son Altesse le duc de Lorraine, Charles IV, l'envoya assurer qu'il la tenait et honorait comme sa mère. On ne parlait que d'elle à la ville

[1] *Fondation inédite de Besançon*, p. 374.

et à la cour; « et c'est justice, disait Charles IV, car c'est la sainte de notre siècle[1]. »

Quelque crainte qu'eût la mère de Chantal des honneurs du monde, il était impossible qu'elle ne se rendît pas au palais du duc et de la duchesse. Elle y fut reçue par ce prince avec les plus grandes marques de vénération. Toute la noblesse de la ville et de la province avait été convoquée et se pressait dans les salles du palais pour voir cette femme admirable qui, jeune encore, possédant un nom antique et de grands biens, avait donné au siècle de si éclatants exemples de générosité, et soutenait d'une main si ferme le lourd fardeau d'un ordre naissant. La mère de Chantal, après avoir entretenu Leurs Altesses, se retirait, lorsque tout à coup, dans la foule des dames et demoiselles d'honneur, ses yeux tombèrent sur une personne d'une vingtaine d'années. La beauté et la modestie de cette jeune fille inconnue émurent son cœur, et, s'approchant d'elle, elle lui dit en souriant : « Ma fille, si vous trouvez un meilleur époux que Notre-Seigneur, je vous conseille de le prendre. » Or, en ce moment même et pendant plus d'une année, cette jeune fille hésitait entre le désir de rester dans le monde, qui lui plaisait, et le désir d'entrer dans le cloître, qui lui faisait peur. Ce fut pour elle une révélation de la volonté de Dieu, et, quelques mois après, la cour apprit que Mlle d'Auvaines, fille d'honneur de la duchesse de Vaudemont, prenait l'habit de la Vi-

[1] *Fondation inédite de Pont-à-Mousson*, p. 257. — *Mémoires* de la mère de Chaugy, p. 201.

sitation. Le duc et la duchesse, avec toute sa cour, assistèrent à la cérémonie [1].

Ce fut précédée du bruit de ces triomphes que sainte Chantal arriva à Pont-à-Mousson, et y établit, avec les formes accoutumées, un monastère de la Visitation. Son Éminence le cardinal de Lorraine présida la cérémonie, à laquelle s'étaient rendues la noblesse des environs et une foule considérable de peuple.

Une consolation d'un grand prix attendait à Pont-à-Mousson la vénérable mère de Chantal; elle y fit connaissance d'un saint prêtre, qui, mêlé au plus importantes affaires de son temps, conseiller des rois, fondateur d'un ordre religieux, réformateur d'un autre, aurait pu s'élever aux plus grands honneurs; mais qui, dévoré de la soif des humiliations, vivait caché au presbytère d'un pauvre village, détaché de tout, mortifié, plus misérable que le plus misérable de sa paroisse, et portant, comme il arrive toujours, sur sa figure desséchée par la pénitence une beauté divine dont le souvenir est encore vivant en Lorraine. Sainte Chantal en fut frappée. « Voyez-vous, disait-elle, il suffiroit d'avoir envisagé le bon père Fourrier pour avoir de lui l'idée d'un saint, quand même on ne le connoîtroit pas pour tel. » Ces deux grandes âmes se virent plusieurs fois, et s'excitèrent vivement l'une l'autre à avancer dans la pefection.

Sainte Chantal demeura à peu près quatre mois à Pont-à-Mousson; elle y fit commencer la bâtisse du

[1] *Vies de quelques supérieures*. Annecy, 1693, 1 vol. in-4°, p. 403.

monastère, reçut plusieurs prétendantes, laissa pour supérieure la sœur Paule-Hiéronyme Favrot, et, les principales affaires terminées, elle se hâta de partir pour se soustraire aux honneurs et à la vénération qui l'entouraient. Elle déclara plus tard que jamais elle n'avait eu de plus grand bonheur que de quitter Pont-à-Mousson, Nancy et Besançon, « dans lesquelles villes elle n'étoit point connue, disait-elle, et où on se méprenoit sur son compte. »

Elle ne savoit pas ce qui l'attendait à son retour dans le centre et le midi de la France. Elle allait y retrouver de plus grands applaudissements, des honneurs, une vénération plus profonde, plus enthousiaste. Pendant quelques années encore, nous verrons la mère de Chantal souffrir de ces honneurs, pleurer quand on lui coupera ses habits, se sauver des villes où on lui décernera des triomphes, et dire, comme à Besançon : « Sortons d'ici, ces gens-là se méprennent. » Puis, à mesure qu'elle croîtra en âge, en humilité, en sainteté, quand elle aura atteint le dernier degré de la mort à soi-même, nous la verrons ne plus même apercevoir ces honneurs, abandonner ses mains à tous ceux qui les voudront baiser, sans se défendre, sans se douter même qu'en cela il se pût agir d'elle. Ainsi, lorsque saint François d'Assise parcourait les villes d'Italie, et que ses stigmates, apparaissant sur ses pieds et ses mains, attiraient à lui des foules immenses, on le voyait cacher ses mains en rougissant; et si quelqu'un lui coupait sa robe ou sa corde, les larmes jaillissaient aussitôt de ses yeux, et on l'entendait murmurer : « Ces gens-là sont fous d'honorer ainsi un pécheur. » Mais plus tard, sur la

fin de sa vie, il tendait lui-même ses mains percées aux lèvres des pèlerins; et comme un jeune frère s'en étonnait : « Quoi ! mon frère, lui dit-il, vous imaginez-vous par hasard que ces gens-là pensent à moi ? » L'œil de l'amour-propre était éteint en lui.

CHAPITRE VINGT-QUATRIÈME

VOYAGE DE SAINTE CHANTAL A ORLÉANS ET A PARIS
— DES ADMIRABLES VERTUS
QUI FLORISSAIENT DANS LES PREMIERS JOURS DE LA VISITATION

1626-1630

Cependant les trois années de la supériorité de sainte Chantal à Annecy était finies. Élue, ou plutôt réélue le 27 mai 1623, son pouvoir expirait pour l'Ascension de cette année 1626. Comme elle était alors très occupée de la fondation de Pont-à-Mousson, et qu'il lui était impossible de se trouver à Annecy à l'époque de l'élection, elle envoya aux sœurs sa déposition, datée de Pont-à-Mousson, avec une lettre où elle leur rappelait sa volonté très arrêtée de se soumettre entièrement aux règles, et, par conséquent, de ne pas accepter la réélection. Les sœurs, qui avaient fait en 1623 l'expérience de sa fermeté, comprirent qu'il était inutile d'insister, et, admirant son humilité, regrettant son gouvernement, acceptèrent sa déposition, et élurent à sa place la mère de Chatel. Aussitôt que les sœurs d'Orléans eurent appris que leur sainte fondatrice n'était plus supérieure d'Annecy, elles

se hâtèrent de l'élire supérieure de leur propre communauté, et elles lui écrivirent pour la supplier de se rendre le plus tôt possible à Orléans. Malheureusement pour elles, saint François de Sales avait réglé que la mère de Chantal, afin d'être plus en état de diriger les affaires de l'Ordre, ne s'attacherait jamais à la conduite particulière d'aucun monastère, si ce n'est de celui d'Annecy, la source et le modèle de tous les autres. Ne pouvant donc accepter la charge que lui imposait l'élection d'Orléans, mais afin de donner à toutes les supérieures l'exemple de l'obéissance qu'elles doivent à la volonté des communautés qui les appellent, après s'être reposée quelque temps à Annecy et y avoir achevé quelques affaires dont nous parlerons plus tard, elle partit pour Orléans, emmenant avec elle trois ou quatre sœurs pour la fondation de Crémieux, qu'elle devait faire en route.

Au moment où elle sortait du couvent, M. de Granieux, gentilhomme de Grenoble, tourmenté depuis plusieurs années d'horribles douleurs de tête, arrivait pour chercher la santé au tombeau du bienheureux François de Sales. Apercevant la mère de Chantal, il courut la saluer, car il la connaissait depuis longtemps. Celle-ci lui rendit gracieusement son salut, et, comme en lui disant bonjour elle appuyait sa main sur sa tête, aussitôt il se sentit guéri. « J'étois venu chercher la santé près du saint, disait-il tout joyeux, et je l'ai trouvée vers la sainte[1]. »

D'Annecy, la mère de Chantal se rendit tout droit à Crémieux, emmenant avec elle la sœur Marie-

[1] *Mémoires* de la mère de Chaugy, p. 217.

Adrienne Fichet, destinée à être supérieure, et trois professes. La ville était petite, pauvre, présentant peu de secours spirituels, et on ne s'y fût pas établi sans la présence en ce pays de deux dames de grande vertu et de grand mérite, très aimées de sainte Chantal et le méritant, MMmes de Saint-Julien et de Mépieu. Elles s'étaient donné une peine infinie pour obtenir les autorisations nécessaires et tout préparer pour la fondation. La vénérable mère de Chantal les en remercia à la manière des saints. Le soir même de la fondation, tout le monde était retiré et couché, lorsque tout à coup le feu prit à la maison des deux fondatrices. Un vent violent activait et disséminait les flammes. Les horribles cris des chevaux enfermés dans l'écurie semaient au loin l'épouvante. On courut à mère de Chantal; et « ce fut une chose véritablement miraculeuse et reconnue pour telle de tous : aussitôt que cette bienheureuse se fut mise à genoux, le feu s'éteignit, comme si un déluge d'eau fût tombé dessus. Les planchers, qui commençoient à s'enfoncer, demeurèrent comme en voûte, et on trouva de la paille à moitié brûlée; un pouvoir souverain ayant arrêté ce feu, qui étoit tel, qu'il suffit de dire que de gros chevaux de carrosse de cent écus la pièce furent trouvés morts et tout grillés sous les râteliers. Chacun crioit : *Miracle! miracle!* Mais l'humble servante de Dieu ne manqua pas d'inculquer puissamment que ce miracle étoit arrivé par l'intercession de notre saint fondateur, au pied duquel elle avoit fait vœu que Mme de Mépieu offriroit une petite maison d'argent, ce qu'elle a exécuté. Mais quelque défense que cette vraie humble pût faire, chacun ne laissa

pas de lui attribuer ce miracle, et depuis, ceux de la ville de Crémieux lui ont une spéciale dévotion[1]. »

De Crémieux, où elle laissa pour supérieure du nouveau monastère la mère Adrienne Fichet, sainte Chantal, poursuivant son voyage vers Orléans, se rendit à Paray-le-Monial. Grâce à la protection du marquis de Ragny, gouverneur du Charolais, un monastère venait d'y être fondé, il y avait à peine un mois, par une colonie sortie de la Visitation de Lyon. L'humilité de la sainte éclata au moment où elle franchissait le seuil du couvent. Mme de Toulongeon, sa fille, qui la conduisait dans son carrosse, avait permission d'entrer au monastère. Lorsque la porte s'ouvrit, cette bonne dame se préparant à suivre sa mère : « Françoise, lui dit celle-ci en l'arrêtant sur le seuil, attendez que je sache si la mère de céans agréera que vous entriez en son couvent. » Et, appelant la supérieure, qui était la jeune sœur Marguerite-Élisabeth Souzion : « Ma chère sœur, lui dit-elle, voilà ma fille qui a permission d'entrer ; mais je ne veux pas qu'elle s'en prévale sans votre agrément. » Les personnes qui étaient là furent touchées jusqu'aux larmes de voir cette fondatrice agir avec si peu d'autorité et tant d'humilité envers ses religieuses, et reconnurent, à ce signe peu trompeur, la présence d'une vraie sainte[2].

Après avoir séjourné trois jours au monastère de Paray, et avoir vivement encouragé les sœurs, qui étaient encore peu nombreuses, très pauvres et tout

1 *Mémoires* de la mère de Chaugy, p. 218.
2 *Fondation inédite de Paray-le-Monial*, p. 282.

à fait mal logées, la mère de Chantal se rendit à Autun. Son entrée fut un triomphe. Pendant tout le temps qu'elle demeura dans cette ville, elle ne pouvait paraître dans les rues sans être pressée par une foule immense qui désirait la voir. Les enfants surtout y mettaient cette importunité naïve qui est de leur âge, et, quand ils avaient pu pénétrer jusqu'à elle, et qu'elle les avait caressés selon son usage, ils couraient, plein de joie, publier partout qu'ils avaient vu la sainte. Un jour, en particulier, il en vint comme une armée, qui par leurs allées et venues autour d'elles témoignaient assez de leur ardente curiosité. On les voulait chasser; mais la mère de Chantal dit qu'il était bien juste de contenter ces petites âmes innocentes, et là-dessus elle leva son voile, afin qu'ils vissent son visage, et les caressa avec bonté.

Cette curiosité des enfants d'Autun, nous allons désormais la retrouver sans cesse en avançant dans notre récit. Partout où la mère de Chantal se montrera, il faudra qu'elle lève son voile, qu'elle laisse voir son visage si grave, si sérieux, si bon, si plein d'humilité, si rayonnant de ferveur. Voilà, pour le dire en passant, le charme et une partie de la puissance des saints. On ne les voit pas seulement par le dedans, si j'ose ainsi parler, on les voit par le dehors. Jésus-Christ, qui habite leur cœur, habite aussi leur physionomie et dépose sur leur front je ne sais quoi de naturellement beau qui ravit l'âme et l'émeut sans la troubler.

Tous les religieux d'Autun vinrent plusieurs fois visiter la mère de Chantal, les uns afin de se vanter,

disaient-ils, d'avoir vu une sainte, les autres afin de recevoir ses avis. Le père recteur des Jésuites lui amena même dans ce but tous les jeunes régents de son collège; mais la mère de Chantal fut tellement touchée de cet honneur, qu'elle en demeura muette, ne pouvant balbutier que quelques paroles d'humilité. Il en arriva de même lorsque le père gardien des Capucins la loua hautement, et en présence de plusieurs personnes, d'avoir tant aidé à la fondation de l'institut. La rougeur lui monta au visage, et elle ne put rien répondre, si ce n'est que Dieu emploie quelquefois les plus vils instruments, et que pour elle elle pensait n'avoir servi en rien dans un si saint ouvrage.

Si telle était, au dehors du monastère, la vénération dont on entourait la mère de Chantal, que dirons-nous du dedans? Toutes les religieuses se pressaient comme des enfants autour d'elle, et recueillaient avec avidité, dans des cahiers qui subsistent encore, ses moindres paroles. Lorsqu'elle arriva à Autun, il y avait au monastère une novice que le chapitre avait rejetée, et qui, désolée de cette décision, faisait les promesses les plus ardentes pour l'avenir; la mère de Chastelluz, touchée de ses larmes et inclinant à lui faire continuer son épreuve, consulta la bienheureuse mère de Chantal. « Eh quoi! ma fille, répondit celle-ci avec fermeté, faites-vous si peu d'état des délibérations d'un chapitre où le Saint-Esprit préside? Il ne faut jamais aller au contraire de ce qui a été arrêté en ce lieu-là. Renvoyez-la donc, puisque ainsi on l'a conclu; aussi bien, comme il me semble, cette fille a appel ailleurs. »

On lui parla aussi d'une jeune personne de quatorze ans qui témoignait un extrême désir de recevoir l'habit de novice, et à laquelle on eût désiré donner dispense d'âge. Mais elle refusa absolument, par respect pour les règles, qu'il ne faut pas enfreindre ainsi, et surtout celle de l'âge, qui est si importante, ajoutant même, avec son coup d'œil sûr et sa grande expérience, que cette ferveur serait de peu de durée, et que cette fille ne serait jamais religieuse. Ce qui arriva en effet, mais ce dont il n'y avait alors aucune apparence.

Jusque-là les sœurs d'Autun n'habitaient qu'une simple maison de louage; elles conjurèrent la bienheureuse d'aller leur choisir elle-même un emplacement pour la bâtisse d'un monastère, persuadées que ce choix leur serait une source de consolation et de grâces. Elles ne se trompaient pas. Le lieu choisi par la mère de Chantal, outre la solitude et la paix dont on y jouissait alors, devint aussitôt le théâtre d'admirables merveilles. Les murs du couvent sortaient à peine de terre, lorsqu'on commença à y entendre des concerts et des harmonies humainement inexplicables. « On eût dit que des musiciens célestes étoient assemblés en ce lieu pour y chanter les louanges de Dieu, et y faire eux-mêmes la dédicace de ce nouveau séjour de son amour et de sa gloire. Plus tard, lorsque les religieuses eurent pris possession du monastère, on entendit plusieurs fois une voix surnaturelle se joindre à celle des sœurs qui chantaient l'office. Elle prenoit l'octave sur toutes, sans faire de désaccord, et elle causoit dans l'âme de celles qui l'entendoient un si doux sentiment de la présence de Dieu, qu'il leur

sembloit être en paradis; mais, sitôt qu'on vouloit goûter le plaisir que l'oreille recevoit de cette charmante voix, elle cessoit. C'est principalement aux grandes fêtes et pendant les antiennes de Notre-Dame qu'elle se faisoit entendre [1]. »

En quittant Autun, la mère de Chantal se rendit à Orléans, où elle fut reçue avec une joie qui ne se peut décrire, suivie d'une tristesse profonde, lorsqu'elle eut déclaré aux sœurs qu'elle ne pouvait accepter la charge qu'elles lui avaient offerte. Elle demeura néanmoins trois mois au monastère, et pendant ce temps elle condescendit à faire toutes les fonctions de supérieure avec une exactitude, une douceur et une humilité qui remplissaient les religieuses d'une rare édification. Au bout de ce temps, elle fit tenir le chapitre pour l'élection d'une supérieure, et quitta la maison, ayant donné à tout son ordre l'exemple de l'obéissance, et ayant appris aux supérieures que rien ne doit les empêcher de se rendre aux monastères où elles ont été élues.

D'Orléans, sainte Chantal vint à Paris, inquiète des nouvelles qu'elle en recevait et des lettres de plus en plus pressantes de la mère de Beaumont. Cette parfaite religieuse, qui avait gouverné si sagement le monastère de Paris, et qui venait, presque sans argent, sans ressources, avec la plus admirable confiance en Dieu, de fonder le second, était alors en butte aux plus vives attaques. Au fond, on ne lui pardonnait pas ses succès. Les éloges de tant de personnes de qualité, l'affection surtout des

[1] *Fondation inédite d'Autun*, p. 236 et suivantes.

deux reines, Marie de Médicis et Anne d'Autriche, qui passaient des heures entières près d'elle, au parloir et jusque dans sa chambre, avaient excité les plus ardentes jalousies. L'orage était si fort, qu'il était à craindre, par moments, qu'il n'emportât le monastère.

Sainte Chantal se hâta d'accourir. Un trait, conservé par les vieux *Mémoires*, montre quelle était déjà, à cette époque, la réputation de la bienheureuse. Dès qu'on la sut arrivée, telle fut la foule des personnes qui vinrent la demander, que la sœur portière, Anne-Marie Verdelot, succomba bientôt à la fatigue. Dès le second jour, ses jambes enflèrent, ses pieds se mirent en sang, et au troisième elle ne put s'empêcher de boiter et même de garder le lit.

On avait espéré que la seule présence de la vénérable mère de Chantal apaiserait les esprits. Il n'en fut rien. Voyant donc que la tempête ne cessait pas, cette grande servante de Dieu, qui savait, selon les circonstances, ou se roidir contre le torrent ou lui céder, crut qu'il fallait tout calmer par le rappel de la mère de Beaumont, et elle lui ordonna de quitter Paris et de partir immédiatement pour Annecy. Dans cette circonstance, la mère Anne de Beaumont ne se démentit pas[1]. Elle fit aussitôt ses préparatifs, consola elle-même ses filles, qui fondaient en larmes, et remercia si humblement et si généreusement la reine Anne d'Autriche, qui voulait employer son crédit pour l'empêcher de partir, que cette grande reine, sortant

[1] *Lettre* de la sainte mère de Chantal à la mère Marie-Jacqueline Favre, 30 mars 1628.

du parloir, proclamait tout haut qu'elle venait de parler à une sainte. Au milieu de ces beaux actes de fermeté et d'obéissance, un mot qui lui échappa fit voir jusqu'où allait aussi la délicatesse de sa conscience. Comme elle consolait une de ses filles, et que, presque sans y penser, il lui était arrivé de dire qu'on l'avait sacrifiée à la passion d'autrui, elle fut si troublée de cette parole, qu'elle envoya aussitôt chercher saint Vincent de Paul, son confesseur, et elle apprit de ce grand directeur, qui ne savait pas flatter les âmes, que Dieu l'avait laissée tomber dans cette faute pour rabattre l'orgueil secret que sa fermeté pouvait peut-être lui avoir inspiré [1].

La décision si prompte et si énergique de la mère de Chantal, l'obéissance si parfaite de la mère de Beaumont, l'arrivée de la mère Favre dissipèrent toutes les oppositions, et, comme il arrive souvent, on n'entendit plus que des louanges là où auparavant retentissaient de si amères critiques. La sainte fondatrice, après être restée quelque temps au second monastère, alla visiter le premier, gouverné par la mère Marie-Hélène Lhuillier, et, tout le temps qu'elle demeura à Paris, passant alternativement de l'un à l'autre, sans s'attacher exclusivement à aucun, elle les mit tous deux dans une prospérité égale à leur ferveur.

Les lettres que la mère de Chantal reçut à Paris la remplirent de joie. Plusieurs fondations commencées depuis peu s'achevaient heureusement en diverses parties de la France : celle d'Embrun, faite par une petite colonie sortie de Grenoble (26 avril 1625); celle

[1] *Vies de plusieurs supérieures*, p. 94.

de Blois, où quelques sœurs, venues de Nevers, rencontrèrent d'abord de grandes difficultés, dissipées bientôt par la prudence et l'activité de la mère de Monthouz (4 novembre 1625); celle de Bourg-en-Bresse, sortie d'Annecy, qu'on avait crue au moment de périr; mais la mère Favre venait de lui rendre la vie par un acte d'intrépide confiance en la Providence. Sommée par une bienfaitrice inconstante et de mauvaise foi de rendre les trente mille francs qu'elle avait donnés pour acheter le monastère, et avec lesquels on l'avait en effet payé, la mère Favre n'hésite pas; elle emprunte cette somme, la rend à la donatrice, et excite par cette générosité un tel enthousiasme, que les novices affluent de toutes parts (19 mars 1627); celle de Dol, en Bretagne, due aux ardentes prières d'un saint évêque, M. de Révol, ancien ami de saint François de Sales et ardent admirateur de la mère de Chantal (21 octobre 1627); enfin celle du second monastère de Lyon, sur les hauteurs de Fourvières. Bien que la maison qu'on avait en vue, disent les vieux Mémoires, méritât bien son nom d'*Antiquailles;* comme elle était au sommet de la montagne avec une belle vue découverte de tous côtés, et que surtout c'était une terre sanctifiée par le sang des martyrs et pleine encore des sacrés vestiges de saint Pothin et de saint Irénée, la mère de Blonay avait été trop heureuse de pouvoir l'acheter, et elle venait d'y établir (21 novembre 1627) le second monastère de Lyon. C'était le trentième de l'ordre. Saint François de Sales, en douze années, avait fondé les treize premiers; en cinq ans, sainte Chantal avait vu naître les dix-sept autres.

Mais ce qui, plus encore que la propagation rapide de l'ordre, réjouissait la mère de Chantal et consolait l'Église, c'étaient les grandes vertus qui florissaient alors dans tous les monastères de la Visitation. Qu'on nous permette de nous y arrêter un peu. Ces premières années d'un ordre religieux ressemblent aux premiers jours du noviciat. Elles en ont la fraîcheur, ce je ne sais quoi de jeune dans l'amour qu'on ne retrouve plus. Après les longs détails où nous sommes entrés pour faire comprendre les règles et l'esprit de la Visitation, il sera doux de nous reposer un instant dans le spectacle des admirables vertus que ces règles faisaient partout éclore.

On se rappelle que saint François de Sales, obligé de renoncer aux macérations corporelles, mais ne pouvant pas abandonner le crucifiement de la nature et la mort à soi-même, qui sont les bases de la vie religieuse, s'était appliqué à remplacer les mortifications de la chair par celles de l'esprit. Sa pensée avait été admirablement comprise. L'obéissance était pratiquée par les filles de sainte Chantal avec une ardeur étrange; toutes ces religieuses, on pouvait, selon l'expression de la sainte fondatrice, les tordre comme des mouchoirs, les prendre ou les laisser, les envoyer au bout de la terre, les pressurer de mille manières, sans arracher un refus ni une plainte. Cette mère Favre, que nous avons vue si indépendante dans le monde, qui n'estimait heureuses que les veuves, parce qu'elles étaient affranchies de tout lien, était devenue dans le cloître le modèle de l'obéissance. Appelée de Montferrand à Dijon par sainte Chantal, mais si aimée des magistrats et du peuple,

qu'on lui refusait toute voiture et qu'on gardait les portes de la ville, elle déclare qu'elle sortira lorsqu'on y pensera le moins, à pied, et, s'il le faut, sous les habits d'une pauvre femme; et de fait elle s'échappe une nuit et se jette sur la première charrette qu'elle rencontre, pour ne pas manquer à l'obéissance[1]. A Belley, les plus hauts personnages voulant retenir la mère Marguerite Michel: « Ah! dit-elle, plutôt que de rester contre le gré de mes supérieures, je voudrois, toute boiteuse que je suis, escalader les murailles de la ville[2]. » A Moulins, la mère de Bréchard était au lit très malade, lorsqu'elle reçut une lettre de sainte Chantal qui lui demandait de lui envoyer quatre religieuses, et précisément celles sur lesquelles elle comptait pour la suppléer dans sa maladie. Elle n'hésite pas néanmoins. « Voyez-vous, disait-elle, si notre mère m'écrivoit de lui envoyer un de mes yeux ou un de mes bras, j'arracherois l'un et je ferois couper l'autre pour lui témoigner mon humble obéissance[3]. » Vainement on avait assemblé un conseil de médecins, et tous avaient déclaré que si la mère de Chatel sortait de Grenoble, elle courait risque de perdre un œil à cause d'une inflammation qui lui état survenue. « Oh! disait-elle en riant, il m'importe peu de n'avoir qu'un œil, mais il m'importe beaucoup d'obéir; » et elle se met en route[4]. En se rendant à Crémieux sur l'ordre de sainte Chantal, la mère Adrienne Fichet tombe de cheval, se blesse, et reste

[1] *Vies des premières mères*, 1 vol., p. 38.
[2] *Vies de quelques supérieures*, p. 135.
[3] *Vies des premières mères*, p. 214.
[4] *Fondation inédite de Grenoble.*

deux heures évanouie au milieu de la neige dans les mcntagnes. On veut lui faire rebrousser chemin, et on l'assure qu'il y a péril de la vie si elle avance : « Oh! dit-elle, l'obéissance a parlé; marchons. » Et au prix de fatigues inouïes elle arrive à Crémieux au jour marqué par sainte Chantal [1]. Mais toutes ces paroles pâlissent devant celles que prononca un jour la mère de Blonay. Comme on la blâmait d'avoir laissé partir le corps de saint François de Sales pour Annecy : « Ah! dit-elle, non seulement j'eusse lâché le corps de mon saint fondateur à la voix de ma digne mère, mais je me serois même dépouillée du corps vivant de mon Seigneur Jésus-Christ, si je l'avois eu en ma possession [2]. » Voilà comment on entendait l'obéissance à la Visitation.

Le trait suivant, qui eut lieu un peu plus tard en 1647, sera admiré, même après ceux-là. Un jour que la communauté d'Annecy était au parloir, devant l'abbé Olier, fondateur du séminaire de Saint-Sulpice, la supérieure, voulant qu'il jugeât lui-même de la parfaite obéissance de la sœur Anne-Marie Rosset, la fit venir près de la grille et lui commanda de chanter. Quoiqu'elle eût la voix la plus désagréable du monde, cette vénérable mère, qui était alors très âgée, obéit sans un mot de réplique, et ne cessa que sur l'ordre de la supérieure. « Cinquante miracles, disait M. Olier, qui s'y connaissait, ne m'auroient pas si bien convaincu de la vertu de cette religieuse qu'un acte de soumission si héroïque [3]. »

[1] *Fondation inédite de Crémieux.*
[2] *Vie de la mère de Blonay,* p. 31.
[3] *Vies de quelques supérieures,* p. 31.

La sainte mère de Chantal tressaillit de joie en voyant l'obéissance pratiquée aussi courageusement dans ses monastères de la Visitation. « Dieu nous a fait la grâce, écrivait-elle, de donner un tel pli aux novices de céans, que si je les voulois au-dessus des nues, elles y monteroient, et si je les voulois dans le fond de la terre, elles s'y enfonceroient, et nos professes aussi. C'est pourquoi je les qualifie bonnes religieuses, et je regarde nos sœurs d'Annecy comme des trésors[1]. »

Quand on tient si peu à sa volonté, à quoi pourrait-on tenir? Aussi voyait-on reluire dans toutes les sœurs un détachement absolu de toutes les choses humaines. La pauvreté était extrême dans les commencements; on manquait souvent des choses les plus nécessaires à la vie; mais rien ne pouvait altérer la sainte gaieté des sœurs. C'était à qui aurait les habits les plus usés, à qui mangerait les restes, à qui se passerait de dîner pour que les autres ne connussent pas la faim. Rien surtout ne pouvait diminuer leur imperturbable confiance en la divine Providence. Elles avaient tout quitté pour Dieu; Dieu les devait nourrir; voilà comment elles raisonnaient; et de fait Dieu les nourrissait avec une attention, une délicatesse ravissantes[2].

[1] *Lettre de sainte Chantal,* édit. Migne, p. 1237.

[2] Je dois rappeler que les faits suivants se trouvent dans les ouvrages contemporains composés sur les notes fournies par les monastères eux-mêmes, et tous revus et corrigés par sainte Chantal elle-même, qui était trop sainte et un trop grand esprit pour tolérer le récit de faits supposés. — D'ailleurs beaucoup de ces faits ne sont pas des miracles proprement dits, c'est-à-dire des dérogations aux lois de la nature; ce sont de ces *hasards*

Un jour, le monastère d'Orléans étant sans blé et sans argent, la sœur économe en vint avertir la mère de la Roche, qui était supérieure. « Ma fille, reprit la mère, donnez votre bénédiction sur ce peu de blé qui reste, et espérez en Dieu. » La sœur hésite à le faire; et le lendemain, la conscience le lui reprochant, elle en fait sa coulpe au réfectoire. « Ma fille, lui dit la mère de la Roche, la communauté ira faire ce à quoi vous avez manqué. » Et se levant, suivie de toutes les sœurs, elle va au grenier, et, après une longue prière, elle leur ordonne d'y donner une bénédiction unanime. Dès ce jour-là le petit tas de blé ne diminua plus, quoiqu'on en usât tous les jours[1]. Une autre supérieure allait une fois en toute hâte puiser au coffre du couvent pour quelque nécessité urgente. Elle ne trouva qu'un misérable sou; les sœurs qui étaient avec elle ne purent s'empêcher de sourire de sa déconvenue, et lui demandèrent gaiement si l'ange Raphaël ne parferait pas la somme. La mère, sans se troubler, leva les yeux au ciel comme pour réveiller l'aimable Providence, selon l'expression des anciens *Mémoires*. En ce moment on frappa à la porte; c'était quelqu'un qui apportait cent louis d'or. « Filles de peu de foi, dit alors la supérieure, serez-vous enfin convaincues de la fidélité de Dieu à tenir ses promesses ? »

Ces scènes charmantes se renouvelaient sans cesse. A Crémieux, les sœurs n'avaient rien à manger. On sonne tout à coup au couvent. Une bonne femme ap-

heureux sous lesquels l'œil chrétien discerne *évidemment* la main de Dieu.

[1] *Vies des premières mères*, I, 463.

portait dans son tablier un beau pain bien blanc pour chaque sœur[1]. A Nevers, les sœurs, logées étroitement et désirant un petit jardin qu'on ne voulait pas leur céder, la supérieure les fit mettre trois par trois en oraison, protestant qu'elles ne cesseraient pas que Dieu ne les eût exaucées. Avant la fin de la neuvaine, on frappait à la porte du couvent; c'était le propriétaire du jardin qui venait offrir de le vendre[2]. A Moulins, la pauvreté fut telle un jour, qu'on n'avait pas même de pain. La mère de Chastelluz, sans se déconcerter, fit mettre les sœurs en prière. Elles n'avaient pas fini lorsqu'on apporta au monastère une somme considérable de la part d'un seigneur d'une province éloignée, et dont on n'avait jamais entendu prononcer le nom[3]. A Annecy, enfin, pendant que la mère de Blonay bâtissait la chapelle, un jour qu'elle n'avait plus d'argent, on vint l'avertir qu'un pauvre paysan boiteux et contrefait demandait à lui parler. « Je m'appelle Esseve, lui dit le pauvre; j'ai su parmi les bois que vous vouliez bâtir une église où reposera toujours mon bienheureux patron François de Sales, qui m'a confirmé quand il faisoit sa visite en Chablais, d'où je suis. Je viens vous apporter mon aumône. » Et, se mettant à genoux, il nous donna dix quarts d'écu, disant qu'il avait fait cette somme à cueillir du benjoin sur les arbres, et que, la donnant à l'église, il ne se réservait autre soin que de mendier ci-après sa vie; que, quand il serait malade et ne pourrait plus rien faire, il se trouverait assez de per-

[1] *Fondation inédite de Crémieux.*
[2] *Id. de Nevers.*
[3] *Vies de quelques supérieures*, p. 259.

sonnes qui l'assisteraient, et que d'ailleurs il avait un bon ami. La mère lui demandant qui était cet ami : « Tout le monde, dit-il, reçoit du bien de lui, et peu de personnes le connoissent. Il se nomme Jésus-Christ. Quiconque se confie en lui et possède son amitié n'aura jamais faute de rien. Il fait un jeu d'amour avec les âmes, et n'ayant besoin d'aucune chose, il veut pourtant gagner avec elles et qu'elles lui fassent des présents; mais de tous les présents, le principal est notre cœur, il n'en accepte pas d'autre [1]. »

Cette intervention de la Providence se montrait dans les plus petites circonstances. La mère de Chatel, chargée un jour d'apprêter un bouillon pour un malade : « Hélas! mon Dieu, dit-elle, ce pauvre attendra bien longtemps ce petit soulagement, puisqu'il n'y a point de feu, et que je ne sais où en prendre. » Aussitôt le feu s'allume de lui-même. La mère de Chatel, émue, se jette à genoux en disant avec cette simplicité de langage qu'on lui connaît : « Vraiment, Seigneur, je savois bien que vous étiez ici, mais je ne savois pas que ce fut pour vous rendre le serviteur de la cuisine. » Et il lui sembla entendre Notre-Seigneur qui lui répondait : « Je sers dans le ciel des bienheureux à ma table, et je veux bien encore servir dans la cuisine ceux qui m'aiment sur la terre [2]. »

Plus la divine Providence se rendait attentive à secourir les filles de sainte Chantal dans leur pauvreté, plus cette pauvreté leur devenait chère, et plus elles s'appliquaient à y demeurer. Les monas-

[1] *Vie de la mère de Blonay,* p. 204.
[2] *Les premières mères,* I, 310.

tères avaient bien peu; mais ce peu, les premières mères étaient toujours prêtes à le céder, plutôt que d'avoir des procès avec qui que ce fût. Nous avons vu saint François de Sales rendre tous les biens de Mme de Bonivars, dont les héritiers contestaient la propriété au couvent d'Annecy [1]. « A Dieu ne plaise, disait le saint évêque, que mes petites colombes aillent disputer avec les fourmis ménagères de ce monde! » A son exemple, sainte Chantal ne voulut jamais accepter un legs important qui lui avait été donné pour la fondation de Moulins, parce qu'il lui aurait fallu plaider pour l'avoir [2]. Il en fut de même de la mère Favre [3] et de la mère de Monthouz, qui préférèrent rendre des sommes considérables plutôt que d'avoir un procès. Il y a vingt exemples semblables.

Les mortifications et les sacrifices s'ajoutaient encore à la pauvreté et à l'obéissance pour achever de détruire la vie naturelle dans l'âme des filles de sainte Chantal. Sans doute on ne pratiquait pas à la Visitation ces austérités effrayantes qui faisaient et qui font encore la gloire du Carmel. Les règles et le but de l'institut ne l'eussent pas permis; mais on y vivait de sacrifices, et la grande maxime: « Ne rien demander, ne rien refuser, » pratiquée avec héroïsme, y brisait la nature mieux que toutes les haires et toutes les disciplines. A Lyon, la bonne sœur Marie Trunel, étant tombée sur un escalier et s'étant douloureusement meurtrie, continua ses exercices sans mot dire, jusqu'à ce que la mère de Chantal, s'apercevant qu'elle

[1] *Fondation inédite d'Annecy.*
[2] *Id. de Moulins.*
[3] *Id. de Bourg-en-Bresse.*

boitait et paraissait très souffrante, lui ordonna de faire connaître son mal. « Hélas! dit-elle, cette lourde bête s'est laissée choir montant les escaliers, et s'est fait un peu de mal au côté. » On la visita : elle avait trois côtes brisées [1]. Pendant cinq années, la mère de Martignat, qui avait été si élégante et si applaudie dans le monde, coucha dans une mansarde ouverte à tous les vents, sous un toit dont les tuiles désunies laissaient passer la neige, la pluie ou le soleil; et quand les sœurs lui disaient qu'elle devait y brûler en été et y geler en hiver : « Non, non, disait-elle en riant, il n'y a pas de reine sous le ciel qui soit aussi bien dans son palais que moi en mon petit coin. » On n'eût jamais su quelles mortifications elle pratiquait dans cette cellule, si la sœur économe n'y fût entrée par hasard un jour d'hiver, et n'y eût trouvé, pendant au toit, sur le lit de la mère de Martignat, « de grandes chandelles de glace dont elle porta la montre à sainte Chantal [2].

Rien ne coûtait à ces âmes généreuses; et les plus obscures d'entre elles s'élevaient à des actes d'héroïsme que les saints n'ont jamais surpassés. Un jour, la sœur Gabrielle Bally, peignant un petit pauvre dont la tête était couverte de gale et de vermine, sentit son cœur se soulever; mais au même moment, se rappelant que la perfection consiste à vaincre la nature rebelle : « O mon Jésus, dit-elle, j'apprendrai bien à cette nature perverse à n'avoir pas horreur de la tête de cet enfant. » Et ramassant

[1] *Vie de la sœur Marie Trunel*, dite dans le monde Mme d'Auxerre; manuscrit in-4°, p. 18.

[2] *Les premières mères*, II, 185.

dans sa main autant qu'elle put de cette vermine : « O chair incorrigible! s'écria-t-elle, il faut que tu avales cette vermine comme de l'anis musqué. » Et tout aussitôt, chose horrible à penser! elle l'avala généreusement[1].

Quand des âmes étaient ainsi mortes à elles-mêmes, comment l'amour divin ne les aurait-il pas possédées? Aussi vivaient-elles avec Dieu dans une union et une familiarité admirables. On a entendu la mère de Chantal affirmer que presque toutes jouissaient de l'oraison de quiétude. Beaucoup même recevaient des grâces encore plus précieuses, et les extases, les ravissements de l'ordre le plus élevé n'étaient pas rares alors. La bonne sœur tourière, Anne-Jacqueline Coste, avait le don des saintes larmes. Elle ne pouvait se mettre en présence du saint Sacrement sans qu'elles coulassent à flots, au point que la mère de Chatel, qui se cachait pour la mieux voir, en était à la fois ravie et jalouse[2]. La jeune sœur Marie-Aimée de Rabutin semblait ne connaître qu'un seul des mystères du christianisme : c'était cet esprit d'hostie et d'immolation qui consumait l'âme de Jésus-Christ victime. Elle en était si profondément pénétrée, que, dès qu'elle y pensait, son visage devenait étincelant. Elle soupirait jour et nuit et languissait dans le désir de devenir hostie à son tour. Un jour, cet attrait étant plus vif encore que d'habitude, elle se mit à genoux et s'offrit à Dieu pour être victime de sa justice irritée. Mais tant de dou-

[1] *Vies des premières mères*, II, 131.
[2] *Ibid.*, 369.

leurs et d'infirmités tombèrent sur elle, que, sans se repentir de son offrande et n'osant pas même croire dans son humilité qu'elle eût été agréée, elle conseillait aux jeunes sœurs de ne faire jamais de semblables demandes et de s'abandonner purement et simplement au bon plaisir de Dieu [1].

La mère Françoise de la Fléchère était encore plus livrée au saint amour. Elle ne rêvait qu'abjection et ignominies. Une année, pendant sa retraite, elle s'offrit à Jésus-Christ pour partager avec lui la folie de la croix, et pour passer comme une insensée dans l'esprit des créatures. La grandeur des sacrifices de cette jeune sœur enthousiasmait jusqu'à sainte Chantal elle-même. « Laissez aller la sœur Françoise selon que Dieu la conduit, disait-elle. Je vous assure qu'elle marche dans la fureur de l'amour. Je ne dis pas seulement dans la simple ferveur de l'amour, ajoutait la sainte en appuyant sur ces mots, mais je dis dans la véhémence et dans la fureur du saint amour [2]. »

Pendant la première retraite que la mère Anne-Marie Rosset fit à Annecy avant d'entrer au noviciat, saint François de Sales, qui la confessait, lui ayant dit, en lui donnant la sainte absolution : « Or sus, ma fille, voulons-nous pas souverainement aimer Dieu? » elle fut si subitement saisie par cette délicieuse idée de l'amour infini, qu'elle demeura incapable de rien répondre. Le bienheureux évêque, s'apercevant qu'elle était dans une extase, fit appeler les sœurs, qui trouvèrent cette heureuse malade sans

[1] *Vies de quelques supérieures*, p. 321.
[2] *Ibid.*, p. 370.

parole, sans pouls, sans aucun usage de ses sens. « Portez-la dans sa cellule, dit le saint, et la laissez en silence, afin que l'Esprit de Dieu achève son œuvre; seulement prenez garde à ce qu'elle dira quand elle reviendra à elle-même. » On obéit fidèlement, et les premières paroles de cette sainte fille furent celles-ci : « Ah! si j'aime Dieu! Y a-t-il au ciel, sur la terre et dans les enfers une créature qui en puisse douter? » Depuis lors sa vie ne fut qu'une perpétuelle élévation de son âme à Dieu, une suite d'extases, de ravissements, de prophéties, ayant pour pierre de touche la plus profonde humilité, et pour garantie la plus parfaite obéissance[1].

Lorsque la mère de Bréchard sortait de la sainte communion, elle tombait dans une défaillance presque entière, par l'ardeur de l'amour qui la consumait. Souvent, pendant la messe, elle était ravie en extase. La première fois que ce bonheur lui arriva, ne voulant pas laisser paraître l'état où l'amour l'avait réduite, elle fit un violent effort pour se lever, mais elle ne put se soutenir. Les sœurs la portèrent sur un lit, et, croyant que c'était une défaillance naturelle, elles se disposaient à lui faire prendre quelques soulagements. Heureusement la mère de Chatel survint, et leur montrant le visage resplendissant de la mère de Bréchard : « Voilà une bonne maladie, leur dit-elle; donnez-vous bien garde de la vouloir guérir. Puisse-t-elle être incurable! » Et les obligeant à sortir, elle laissa cette bien-aimée jouir en paix de Notre-Seigneur[2].

[1] *Vies de quelques supérieures*, p. 19.
[2] *Vies des premières mères*, I, 170.

La mère de Chatel ne recevait pas de moindres faveurs. Son don spécial était une familiarité admirable avec Dieu. Elle conversait sans cesse avec lui comme avec l'ami le plus tendre, et, bien que la douceur fût le caractère des caresses qu'elle en recevait, telle était quelquefois l'impétuosité du saint amour fondant sur elle, que même en plein hiver elle était obligée d'ouvrir sa fenêtre pour tempérer la violence de cette flamme[1]. « Ma fille, lui disait sainte Chantal, profitez bien de la présence de votre Époux, car un jour viendra que vous le chercherez et ne le trouverez plus. — Quoi! répondait la mère de Chatel, qu'est-ce cela? Je chercherois mon Dieu, et je ne le trouverois pas! Certes, si une autre que ma mère m'avoit dit chose pareille, je n'en croirois rien. » Il fallut bien le croire, lorsqu'aux caresses du saint amour succédèrent tout à coup des ténèbres, des sécheresses, un abandon complet en apparence; la mère de Chatel ne savait plus que devenir. « O très sainte Vierge! disait-elle un jour avec sa familiarité et son innocence ordinaires, permettez-moi de vous dire que, si votre bien-aimé vous avoit laissée, vous voudriez qu'on vous le rendît. Vous avez été dolente pour l'avoir perdu l'espace de trois jours, et il y a si longtemps que je le cherche sans en apprendre des nouvelles! Or, très sainte Vierge, vous tenez toujours ce cher amour sur votre sein; mais il faut que je vous fasse éprouver en figure s'il fait bon en être séparée. » Et, en disant ces mots, elle prit des ciseaux et découpa l'image de l'enfant Jésus que la sainte

[1] *Vies des premières mères,* I, 400.

Vierge tenait dans ses deux bras. « Ma douce mère, lui dit-elle alors, pardonnez-moi si je vous ai pris votre fils, vous m'y avez contrainte, puisque vous ne voulez pas me le donner. » Au même instant, elle fut saisie d'un si doux sentiment de compassion de voir l'image de la mère sans celle du fils, que, se mettant à pleurer, elle lui dit : « O sainte mère, je n'ai pas le courage de vous laisser plus longtemps sans votre enfant. » Et elle remit l'image de l'enfant Jésus au lieu d'où elle l'avait enlevée. Elle achevait à peine, que la sainte Vierge lui apparut, et lui remit, comme à saint Antoine de Padoue, l'enfant Jésus dans ses bras[1].

La mère Favre ne connaissait pas ces faveurs surnaturelles. Toujours dans les ténèbres et les peines intérieures, les yeux humides de larmes, le visage pâle et défait, n'ayant sur les lèvres qu'un mot : Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonnée? Mais au milieu de ces peines cette grande fille, ainsi que l'avait surnommée saint François de Sales, demeurait paisible comme ces poissons qui vivent en paix au milieu des flots et des orages. Voulant témoigner à Dieu sa parfaite soumission et la grandeur de son dévouement, elle fit vœu de ne s'arrêter jamais volontairement à aucune pensée que de Dieu ou tendant à Dieu. Vœu admirable, digne d'être compté parmi les plus sublimes, et d'être placé presque au même rang que celui qui a rendu si célèbres sainte Thérèse et sainte Chantal[2].

Comment peindre aussi l'ardeur de l'amour qui consumait la mère de la Roche? Un jour, étant au

[1] *Vies des premières mères*, I, 320.
[2] *Ibid.*, 25.

jardin pendant la récréation, elle fut tout à coup investie d'une odeur céleste si suave, que, ne pouvant en supporter les délices, elle se leva soudain, se jeta dans la chambre des assemblées, qui était proche, et, succombant presque à la violence de l'amour divin, elle s'appuya sur un siége. Son visage était si éclatant, qu'à peine les sœurs en pouvaient soutenir la splendeur. On la porta dans sa chambre, et la céleste odeur y était si douce et si forte, que les sœurs demeurèrent longtemps sans pouvoir faire autre chose que de jouir de cette suavité [1]. Une autre fois, comme elle était en retraite, il arriva que l'assistante, entrant dans sa cellule, la trouva à genoux les bras en croix, le visage lumineux et arrosé de larmes. N'osant la distraire dans un pareil moment, l'assistante sortit sans bruit, respectant le mystère de son union avec Dieu. Au bout d'une demi-heure, étant rentrée, elle la vit dans le même état extatique, toujours immobile, les bras en croix, les larmes dans les yeux, parlant tout haut, et le visage encore plus beau et plus radieux que la première fois. L'assistante, ravie de ce spectacle, baisa par respect le vêtement de la mère de la Roche, et, voyant qu'elle ne l'apercevait pas, s'assit à sa table, prit une plume et se mit à recueillir les paroles qui tombaient par torrents comme ses larmes [2].

Ce qu'il y avait de particulièrement admirable dans ces premières mères de la Visitation, c'est qu'en elles l'humilité égalait l'amour. Revenue de son extase, la mère de la Roche défendit à la sœur assistante d'en jamais rien dire, et, ayant trouvé le papier sur lequel

[1] *Vies des premières mères*, I, 454.
[2] *Ibid.*, 474.

elle avait écrit, elle le jeta eu feu en rougissant[1]. Lorsque la mère de Blonay revenait de ses extases, c'était pour les sœurs un plaisir de voir son embarras. Elle ne savait où se cacher pour éviter leurs regards. La moindre allusion la faisait rougir[2]. Quant à la mère de Bréchard, elle mettait dans ses actes d'humilité la même ardeur énergique qu'en tout le reste. Ayant trouvé deux portraits qu'on avait tirés à son insu, elle en fut si confuse, que d'un coup de poing elle creva la toile de l'un; et, les sœurs lui ayant arraché l'autre, de peur qu'elle ne lui fît le même outrage, elle le chercha avec un soin extraordinaire, et, l'ayant trouvé, elle le jeta dans le lieu le plus vil de la maison, et vint annoncer toute joyeuse aux sœurs qu'elle l'avait mis dans le lieu où méritait d'être mis son indigne original[3]. Un jour la mère de Chatel étant auprès du saint Sacrement, il lui vint en pensée d'examiner son cœur pour voir s'il tenait à quelque chose; elle croyait avoir renoncé à tout (c'était dans les premiers temps de sa vie religieuse), lorsqu'elle entendit une voix : « Et si on te nommoit supérieure, serois-tu indifférente? » Elle ne sut d'abord que répondre, et frémit en tout son corps. Néanmoins, ne voulant aucune réserve, elle s'offrit à Dieu pour qu'il fît d'elle ce qu'il voudrait. Mais telle fut la violence qu'elle fut obligée de s'imposer, qu'elle éprouva une sueur froide par tout le corps, ses yeux se remplirent de larmes, et elle s'évanouit[4].

[1] *Vies des premières mères*, 475.
[2] *Vie de la mère de Blonay*, par Charles-Auguste de Sales.
[3] *Vies des premières mères*, I, 196.
[4] *Ibid.*, 324.

Quand on entrait ainsi dans les charges, il est facile de conjecturer comment on en sortait. Nous venons de voir la mère de Beaumont quitter Paris, obéissante et humble, sans un mot de plainte. A peine arrivée à Annecy, elle supplia la mère de Chantal de la remettre au noviciat [1]. La mère de la Roche fit peu après la même demande; et, quoiqu'on fût dans des temps très difficiles, au milieu de fondations qui naissaient de toutes parts, et que les mères de Beaumont et de la Roche eussent déjà été supérieures et fondatrices, sainte Chantal n'hésitait pas à leur accorder leurs demandes, sachant que replonger ses filles dans l'humilité, c'était les replonger dans l'amour divin.

La charité, la plus tendre union entre toutes les sœurs, achevait et couronnait ce bel ensemble de vertus. « En vérité, disait le père Cotton, confesseur d'Henri IV, après avoir visité un monastère de la Visitation, on se croirait au cénacle, tous les cœurs n'y font qu'un [2]. » A Lyon, lors d'une visite canonique, on ne trouvait qu'un défaut à reprendre : c'est que les sœurs aimaient trop la mère de Blonay leur supérieure [3]. A Annecy, à Paris, à Dijon, partout, on n'avait pas de plus grand bonheur que de s'entretenir des vertus des absentes [4]. A Orléans, la mère de la Roche, voyant souffrir une pauvre sœur tourmentée d'une violente colique, se mit à genoux dans un coin de l'infirmerie, et, le cœur ému de cette grande et vraie charité qui donne sa vie pour ceux qu'elle aime,

[1] *Fondatian inédite de Montferrand.*

[2] *Id. de Grenoble.*

[3] *Vie de la mère de Blonay*, p. 162.

[4] Voir les *Fondations inédites* de ces maisons.

elle conjura Dieu de délivrer la pauvre sœur de sa colique, s'offrant à la recevoir et à en souffrir à sa place. Dieu exauça une si admirable prière; la sœur fut à l'instant délivrée, et la mère de la Roche atteinte aussitôt d'une douleur qu'elle conserva jusqu'à la mort[1].

Cette charité éclatait encore dans le soin qu'avaient les monastères de recevoir des infirmes, des jeunes filles sans dot, des personnes arrivées aux dernières limites de l'âge. Il n'y avait pas de maison qui n'en possédât quelqu'une, et, comme si Dieu eût voulu montrer la joie que lui causait cette courageuse obéissance aux règles du saint fondateur, c'étaient souvent ces infirmes, ces filles pauvres, ces veuves âgées ou malades, qui apportaient à l'institut naissant les plus fortes vertus et les plus douces consolations. A Chambéry, par exemple, lorsqu'elle était supérieure, la mère de Chatel vit un jour arriver au parloir sa vieille mère âgée de près de quatre-vingt-dix-sept ans, qui sollicitait à genoux l'honneur de prendre le saint habit de la religion. La mère de Chatel hésitait à la recevoir à cause de son âge; mais les sœurs et sainte Chantal y ayant consenti, cette vénérable ancienne entra dans la maison avec une joie, une humilité et une ardeur qui ravissaient tout le monde. Elle se tenait au tout dernier rang, s'estimant la moindre de toutes, remerciant les sœurs qui la voulaient bien souffrir auprès d'elles; mais les larmes venaient aux yeux lorsqu'on la voyait se mettre à genoux pour recevoir la bénédiction de sa fille, lui demander ses per-

[1] *Vies des premières mères*, I, 162.

missions et lui ouvrir son cœur pour lui rendre compte de ses actions avec la simplicité et la candeur d'un enfant. Elle mourut peu après, ayant eu le bonheur de faire ses vœux sur son lit de mort[1]. A Grenoble, Mme le Blanc, veuve du premier président au parlement, après avoir fondé le monastère, s'y retirait aussi à l'âge de soixante-dix ans, et y entrait de nuit afin d'éviter d'y être portée en triomphe par les pauvres, qu'elle avait tant aimés. Les sœurs disaient « qu'un enfant de deux jours ne seroit pas si souple et si aimable qu'elle »; et encore : « que c'étoit un cœur de cire qui fondoit au feu de l'amour divin. » Peu de temps avant la consommation de son sacrifice, son corps commença à se dessécher par l'ardeur du saint amour qui la consumait. Le dessus de ses manches fut trouvé après sa mort dur comme du cuir, par l'abondance des larmes qu'elle répandait dans la prière et qui tombaient sans cesse de ses yeux comme deux ruisseaux. Sa robe, partagée en mille morceaux, fit des miracles[2]. A Paris enfin (car il faut s'arrêter et renoncer à faire connaître tant d'autres faits semblables), à Paris, dis-je, la Visitation acquérait à cette époque, dans la personne de Mme de Bouthilliers, un trésor aussi précieux[3]. Mme de Bouthilliers

[1] *Vies des huit vénérables veuves de la Visitation,* manuscrit in-4°.

[2] *Fondation inédite de Grenoble.*

[3] Claude-Françoise Machecop, née à Dijon, épousa en Bourgogne, en 1575, Denis Bouthilliers, seigneur de Fouilletourte et du Petit-Thouars, lequel commença l'illustration de cette grande famille, dont les deux branches les plus célèbres, on le sait assez, ont été les Chavigny et les Rancé. Tous nos manuscrits et nos *Vies* imprimées l'appellent Boutelier. Moreri, le P. Anselme, écrivent Bouthilliers. La Vie de Mme de Bouthilliers a été insérée dans les *Vies des huit vénérables veuves.*

avait soixante-dix-sept ans; son mari venait de mourir à quatre-vingts, après une vie comblée d'honneur, emportant dans la tombe la réputation du magistrat le plus intègre qu'on eût vu depuis longtemps. Elle en avait eu « neuf beaux enfants ». L'aîné était ministre d'État de Sa Majesté Louis XIII; le second était évêque d'Aire; le troisième, évêque de Boulogne, et ensuite archevêque de Tours; le quatrième, établi comme l'aîné dans le monde, avait une charge considérable au parlement de Paris. Ses quatre filles étaient toutes consacrées à Dieu. Il y en avait deux qui avaient pris l'habit de saint François d'Assise; la troisième, celui de sainte Thérèse; la quatrième était abbesse de Fontevrault. Ses petits-enfants suivaient les mêmes traces; il y en avait déjà dans le monde, il y en avait aussi dans le cloître. Sa petite-fille Cécile était à la Visitation; une autre, au Carmel. Mme de Bouthilliers commençait à voir les petits-enfants de ses enfants. Fortune, honneurs, sainteté, longue vie, intarissable postérité, nulle des bénédictions des patriarches ne lui manquait, et c'était là précisément ce qui l'inquiétait : c'est ce qui la jeta dans le cloître. Elle se trouvait trop heureuse. Elle cherchait la croix sans pouvoir la trouver. Sa fille carmélite lui disait : « Venez avec moi, vous la trouverez au Carmel. » Sa petite-fille Cécile lui disait : « Venez plutôt à la Visitation. » Elle se décida pour ce dernier parti. Elle y prit l'habit à l'âge de quatre-vingt-trois ans, des mains de Mgr l'archevêque de Paris, en présence de la reine Marie de Médicis et de toute la cour, et elle le porta un an à peu près, avec une humilité ravissante. Sa petite-fille Cécile était

conseillère et assistante du parloir. Lorsque sa bonne grand'mère y était appelée, et que, par défaut de mémoire, à cause de son grand âge, elle mettait en oubli quelques-unes des observances, celle-ci l'avertissait, en plein réfectoire ou au chapitre, de ses manquements, et toutes les sœurs admiraient avec quel humble respect la grand'mère recevait les avertissements de sa petite-fille. Elle eut beau faire pourtant, elle ne parvint pas à être malheureuse; et peu avant sa mort elle disait en pleurant: « Hélas! je croyois être entrée en religion pour souffrir et faire pénitence, et j'y ai trouvé plus de joie que quand j'étois dans le monde. »

On ne se lasserait pas d'errer dans ces souvenirs, de contempler la nature humaine ainsi vaincue par la grâce, relevée de son égoïsme, de son étroitesse, de son indépendance, de ses passions honteuses, assouplie par l'obéissance, fortifiée par l'humilité, dilatée, et, pour ainsi dire, agrandie par l'amour, et s'élevant à des actes de dévouement qui honorent l'humanité au moins autant qu'ils glorifient Dieu.

Et en général qu'y a-t-il de plus beau, à ce point de vue du triomphe de la grâce sur la nature, que les origines de la vie religieuse? Des déserts de la Thébaïde, où elle naquit et qu'elle peupla d'anachorètes et de stylites, passez aux solitudes, non moins merveilleuses peut-être, de Cîteaux et de Clairvaux, dans ce court et exquis moment où saint Bernard y parut comme un astre. Contemplez ces vies d'oraison et de sacrifices, ces sens morts, ces visages défaits mais si aimables et si ardents, ces êtres épuisés par les macérations, qui n'ont qu'un souffle, et qui trou-

vent des forces pour prêcher la croisade à cent mille hommes. Entrez à Rome, assistez, un siècle plus tard, à la rencontre de saint Dominique et de saint François d'Assise; suivez l'un dans son monastère naissant de Sainte-Sabine, montez avec l'autre au sommet de l'Alverne, et dites si la nature humaine n'est pas vaincue et comme transfigurée dans ces êtres sublimes. De Rome allez en Espagne, respirez cette odeur de lis et de roses qui s'échappent des monastères réformés de sainte Thérèse; visitez à Avila ou à Tolède ces jeunes filles qui couchent sur la planche, qui marchent nu-pieds, qui meurtrissent leurs corps avec des chaînes de fer, et dont les âmes, malades d'amour, ne peuvent plus que souffrir ou mourir. De Tolède et d'Avila, rentrez en France; venez voir naître au souffle de saint Vincent de Paul, et se répandre dans les hôpitaux, dans les champs de bataille, dans les îles lointaines, ces sœurs de Charité qui arracheront à l'impie lui-même des cris d'admiration et de sympathie. Voulez-vous d'autres spectacles? Enfermez-vous avec saint Ignace dans la grotte de Manrèse; passez la mer avec saint François Xavier; ou, si vous aimez mieux, rentrons dans ces cloîtres si pieux de la Visitation, et après y avoir admiré tant d'humilité, d'obéissance, de dévouement à Dieu et au prochain, préparons-nous à voir de plus grandes merveilles encore, un plus complet triomphe de la grâce sur la nature, une plus ineffable consommation des âmes en Dieu.

CHAPITRE VINGT-CINQUIÈME

PESTE GÉNÉRALE EN FRANCE ET EN SAVOIE — ÉTAT DES MONASTÈRES PENDANT LA PESTE

1628-1631

Ce fut surtout pendant cette peste effroyable qui, vers la fin de l'année 1628, s'abattit sur la France, la Savoie, le Piémont, l'Italie, le monde entier, et y fit de si horribles ravages pendant les années 1629, 1630, 1631, qu'apparurent dans tout leur éclat cet admirable empire de la grâce et cette merveilleuse transformation des âmes dont nous venons de tracer une insuffisante peinture.

Les fléaux qui ont ravagé le dix-neuvième siècle ne peuvent pas nous donner une idée de ce qu'était alors une peste. La malpropreté des villes, la nullité des secours de l'art, l'absence d'une police régulière capable de mettre un peu d'ordre au milieu d'une telle confusion, le caractère contagieux du mal, que l'on croyait plus contagieux encore : tout contribuait à multiplier la mortalité, à augmenter l'effroi et le désespoir. En présence d'une maladie qui se communiquait par le toucher, que le pestiféré soufflait dans

son haleine, qu'il laissait imprégnée dans tout ce qui lui avait servi, on n'osait plus ni voir personne ni toucher à rien; les aliments eux-mêmes devenaient suspects; les plus chères relations cessaient. A la première apparition du fleau, on abandonnait les villes, qui devenaient désertes pendant des mois entiers, où l'herbe poussait dans les rues, et que traversaient de grandes bandes de loups, attirés par l'odeur des cadavres laissés sans sépulture. Les laboureurs eux-mêmes quittaient les champs et jetaient la pioche. Une année de peste amenait une année de famine, laquelle à son tour ramenait la peste : cercle meurtrier dans lequel on tourna longtemps.

Que devenaient cependant les monastères de la Visitation? Ils restaient seuls habités dans les villes abandonnées, privés de nourriture, de remèdes, de médecins, de confesseurs même, lorsque le fléau les leur enlevait; quelquefois épargnés, le plus souvent atteints, et dans tous les cas le théâtre du plus beau dévouement et du plus héroïque courage.

Un des premiers monastères menacés par la peste fut celui d'Autun, que gouvernait la mère de Chastelluz. A la première apparition du mal, elle réunit le chapitre et proposa aux sœurs d'user de la liberté laissée par le concile de Trente, c'est-à-dire de quitter le couvent et de se retirer toutes ensemble à la campagne, dans un château situé en bon air, que Mme de Roussillon, sa sœur, mettait à leur disposition. Mais elle eut à peine ouvert cet avis, que toutes les sœurs se récrièrent, protestant qu'elles ne voulaient pas rompre la sainte clôture, qu'elles ne craignaient pas la peste, si ce n'est celle de l'âme; et, s'embrassant

les unes les autres, elles se jurèrent de se soigner réciproquement jusqu'à la mort. Sainte Chantal, ravie en apprenant cet acte d'énergique vertu, leur écrivit, pour les féliciter, une lettre conservée jusqu'à ces derniers temps comme un trésor[1].

A Moulins, la peste éclata presque en même temps, mais avec une telle violence, qu'au bout de quatre ou cinq jours il ne resta plus dans la ville que quelques pauvres qui bravaient le fléau pour piller les maisons désertes, et les malades qui n'avaient pu s'enfuir. Le bon M. de la Coudre, confesseur du monastère, demeuré courageusement à son poste, mourut saintement un des premiers. Sa dernière bénédiction et sa dernière prière furent pour ses chères filles. Il les conjura, de son lit de mort, de rester dans la paix et de n'avoir pas peur; « d'autant, disait-il, qu'il avoit conjuré la très sainte Vierge, sa dame et princesse, qu'elle ne permît pas que ceux qui assisteroient son sien serviteur et esclave en reçussent du mal, et spécialement ses chères filles, en la personne desquelles il lui avoit consacré tous ses petits services. » Encouragées par cette voix si sainte, les religieuses demeurèrent huit mois entiers au milieu des morts et des mourants, abandonnées de tout le monde, et privées même de secours spirituels. Seulement un bon religieux qui restait encore dans la ville, et dont la journée était employée tout entière au service des pestiférés, mandait de temps en temps aux sœurs qu'elles priassent bien pour ses pauvres malades et qu'elles continuassent à n'avoir pas peur; « que tous

[1] *Fondation inédite d'Autun*, p. 239.

les jours tenant son maître, savoir le saint Sacrement, entre les mains et sur sa poitrine, le portant aux malades, il le faisoit passer autour des murailles de clôture de ses chères épouses, afin qu'il ne permît pas que le mal entrât dans le doux enclos de ces heureuses prisonnières volontaires, et que jamais il ne faisoit sa petite procession sans avoir une tendre confiance que Notre-Seigneur les préserveroit ; qu'il les en avertissoit comme ses bonnes sœurs, afin qu'elles redoublassent leurs prières envers leur adorable maître [1]. »

D'Autun et de Moulins, la peste gagna rapidement Paray, mais avec une fureur croissante. Dès le lendemain de l'apparition du mal, la ville était abandonnée ; il n'y restait plus que les sœurs, une quarantaine de ménages pauvres, le confesseur du monastère et le curé de la ville, jeune prêtre installé depuis quelques jours et qui n'avait pas voulu quitter les débris de sa paroisse disparue. Presque en même temps qu'elle éclatait dans la ville, la peste éclatait au monastère. La sœur Claude-Antoinette fut frappée la première; il lui parut sur le genou trois gros charbons. « On la fit à la hâte retirer au fond du jardin, dans une petite hutte en feuillage, construite pour recevoir les pestiférés ; et, comme toutes les sœurs sollicitoient ardemment la joie d'aller exposer leur vie pour la soigner, on tira au sort, et la sœur Jeanne-Catherine Vivian emporta le prix. Toute la communauté l'embrassa tendrement, la félicitant de son honneur et de son bonheur ; et elle, plus contente que

[1] *Fondation inédite de Moulins*, p. 79.

toutes, ayant pris la bénédiction de sa supérieure, s'enferma avec sa chère malade. Le chirurgien qui avait coutume de servir le monastère s'étoit retiré à la campagne. A grandes peines et à force de prières, on obtint qu'il reviendroit sur les fossés, hors de la ville, d'où il pouvoit entendre la supérieure, qui lui parleroit par la petite fenêtre grillée d'une tour. La consultation fut courte. Le chirurgien cria que, si la sœur n'étoit saignée, elle mourroit infailliblement, et, ayant ordonné quelques petites choses, il s'en retourna plus vite que le pas, tant il craignoit l'air corrompu de la ville. » D'obtenir qu'il entrât au monastère pour faire la saignée, il n'y fallait pas penser. Heureusement, sur le soir, « un jeune déterminé vint sur les fossés et cria qu'il faisoit tout pour de l'argent, et qu'il se chargeroit de saigner la malade; mais il vouloit cent écus, qu'on eût été bien en peine de trouver. » On s'arrangea pour cent francs. Il entra, fit la saignée, apprit aux sœurs à saigner elles-mêmes, à brûler quelques parfums, à apprêter quelques remèdes; secours bien insuffisants, et les seuls néanmoins qu'elles devaient avoir pendant la longue durée du fléau [1].

Les sœurs de Montferrand, où la peste éclata vers le même temps, eussent bien voulu suivre l'exemple de la Visitation de Moulins et d'Autun, et au premier bruit de la contagion, réunies en chapitre, elles s'étaient promis de se soigner jusqu'à la mort, sans jamais abandonner la clôture. Mais quand on sut quels ravages le fléau exerçait à Paray, le supérieur

[1] *Fondation inédite de Paray,* p. 283.

de Montferrand ne voulut plus entendre parler de ce projet, et leur vint intimer l'ordre de partir aussitôt et de se rendre à Saint-Flour, où les sœurs de la Visitation leur offraient un asile. On juge ce que dut être le voyage. A une époque où toutes les religieuses étaient cloîtrées, et où l'on eût pu parcourir le royaume entier sans rencontrer dans les rues ou sur les routes une seule femme revêtue d'un habit monastique, la vue d'une communauté tout entière voyageant à cheval et sur de mauvais chariots réunis à la hâte, et venant d'une ville pestiférée, excita une panique générale. Les maisons se fermaient sur leur passage ; les villages se barricadaient à leur approche. Le second jour il fallut coucher au milieu des bois, dans des huttes de charbonniers, aucun village n'ayant voulu loger les voyageuses. Ce fut bien pis quand on arriva à Saint-Flour. Les portes de la ville étaient fermées, et le peuple, craignant que les religieuses n'apportassent la peste, s'était réuni, menaçant, sur les places publiques. Je ne sais ce qui serait arrivé si les sœurs ne se fussent arrêtées prudemment avant d'entrer dans les faubourgs, ni où elles eussent couché si Mgr l'évêque n'eût pas mis à leur disposition sa maison de campagne, située à deux ou trois lieues de la ville. Elles y firent quarantaine. Après quoi le peuple, voyant qu'elles étaient saines et en bonne santé, les laissa entrer dans le monastère de la Visitation, où on les attendait avec impatience, et où les deux communautés passèrent sept mois ensemble dans une paix et une union dont le souvenir dure toujours [1].

[1] *Fondation inédite de Montferrand*, p. 140.

Cependant la peste, qui couvait sourdement en France depuis quelques mois, et qui n'avait encore apparu que sur quelques points, étendit tout à coup ses ravages. Des chaleurs précoces et violentes, une sécheresse obstinée qui avait fait tarir tous les puits, un air brûlant et lourd qui oppressait les poitrines, tout semblait se réunir à la fois pour accroître la mortalité. A Lyon, à Valence, à Grenoble, à Aix, à Crest, à Crémieux, la peste éclata presque en même temps, partout terrible, partout emportant des populations entières. La marche du fléau, qui était incompréhensible et déroutait tous les calculs, ajoutait encore à l'effroi. A Lyon, par exemple, il y avait deux monastères de la Visitation : l'un situé à Bellecour, au bas de la ville, entre le Rhône et la Saône, et, pour ainsi dire, au milieu des eaux; l'autre placé sur la montagne de Fourvières, à l'Antiquaille, dans la plus saine position. Le premier fut épargné pendant toute la durée de la peste. Sur le second, le mal s'acharna, pour ainsi dire, avec une telle fureur, que la moitié des sœurs périrent dès les premiers jours. « Hélas! hélas! ma mère, écrivait la supérieure à sainte Chantal, que vous dirai-je de notre pauvre maison? Sur vingt-deux sœurs, en voilà déjà sept qui sont mortes. Et quelles sœurs! c'étoient des perles de vertu. » La sœur assistante, Marie-Jacqueline de l'Étang, frappée la première, mourut en odeur de sainteté. « Je ne pense pas, continue la supérieure, qu'il se puisse rencontrer un cœur plus religieux que celui-là et plus détaché des choses de la terre. On n'a jamais remarqué, en toute sa maladie, un seul acte de résistance, et elle disoit que, si l'obéissance lui

eût ordonné d'avaler une barre de fer toute rouge, elle s'y fût tout de suite essayée. » Celle qui fut frappée la seconde n'était qu'une humble sœur tourière, nommée Jeanne; elle laissa cependant des regrets plus vifs encore. « C'est quasi une petite merveille que sa vie. Née de parents pauvres et si ignorants qu'on ne lui avoit pas même appris ce que c'est que Dieu, quand elle étoit seule dans les champs, occupée à garder ses moutons, elle alloit ruminant en elle-même, se demandant qui est-ce qui peut avoir fait la terre, les fleurs, les arbres, le soleil, la nuit, le jour; et se répondant à elle-même : Il faut, disoit-elle, que ce soit quelqu'un de bien haut et de bien relevé. Sur cette profonde pensée, elle se jetoit à genoux et disoit : Qui que vous soyez, vous méritez bien d'être aimé, vous qui avez fait le ciel et la terre, et qui m'avez faite aussi. Elle fut trois ans entiers à adorer le Dieu qu'elle ne connoissoit pas, et à ruminer ses œuvres. » Au bout de ce temps elle ouït par hasard parler de la très sainte Vierge, et elle apprit qu'elle était mère de Dieu. De question en question, elle en vint à savoir tous les mystères de la religion; et, ravie de ce qu'elle apprenait, désolée d'en avoir été instruite si tard, elle rêva une solitude plus profonde encore, afin de ne penser qu'à ces merveilles d'amour. Elle était depuis deux ans au second monastère de Lyon, avançant à pas de géant dans la vraie vertu, lorsque la peste l'ayant touchée, elle s'envola trop heureuse dans l'éternité. Cinq autres sœurs suivirent ces deux-là dans l'espace de quelques jours, ce qui mit en toutes une sainte émulation de ferveur; « chacune se croyant au moment d'être atteinte,

c'étoit à qui se pareroit le mieux de vertus pour paroître devant le divin Époux. » Le premier monastère de Lyon, jusque-là sain et sauf, ayant appris les extrémités de celui de l'Antiquaille, fit paraître une charité héroïque. Sur les instances de la mère de Blonay, qui était déposée, la supérieure, la mère de Crémeaux, écrivit aux sœurs pour les conjurer de lui envoyer celles qui avaient la peste, s'offrant de les servir et de les soigner jusqu'à la mort. Cette admirable proposition ayant été refusée et le mal faisant de tels ravages qu'il n'y avait plus d'autre remède que d'évacuer la maison, la mère de Blonay écrivit de nouveau aux sœurs de l'Antiquaille pour les supplier de venir au monastère de Bellecour, où elles seraient reçues avec bonheur. Les religieuses hésitèrent encore plusieurs jours ; mais, comme il y avait des cadavres étendus tout autour du monastère et jusque contre les portes, et que l'air se corrompait tous les jours davantage, au point qu'il n'y avait plus une seule religieuse qui ne fût souffrante et incapable de soigner les autres, elles se décidèrent enfin à accepter l'offre de la mère de Blonay. Elles sortirent donc à pied, le voile baissé, et traversèrent, en priant et fortement émues, la ville déserte. Tel était le nombre des morts qui gisaient sans sépulture, qu'une sœur se laissa choir sur un cadavre qui était en travers dans la rue. Elles furent reçues à bras ouverts par les sœurs de Bellecour, qui, oubliant qu'elles sortaient d'une maison infectée, qu'elles avaient vu et touché des corps morts, les embrassèrent avec une cordialité admirable, et les conduisirent aussitôt au chœur, où elles furent heureuses d'entendre leurs

voix se confondre dans un même cantique. Dieu, du reste, bénit la charité des sœurs de Bellecour, et pendant les quatre mois que les deux communautés demeurèrent ensemble, il n'y eut pas une seule victime parmi elles, bien que la peste continuât à faire dans la ville d'épouvantables ravages[1].

De Lyon, la peste gagna rapidement Valence, où elle éclata « avec une sorte de rage », mais où la charité d'une sœur l'arrêta presque subitement. Déjà le mal était dans le monastère, et douze ou quinze sœurs ressentaient ces malaises précurseurs trop certains de la contagion, lorsqu'une des plus ferventes, la sœur Marie-Constance Orlendin, se rendit à la chapelle et offrit à Dieu de mourir pour sauver le monastère. Elle fut exaucée, « et atteinte le jour même de plusieurs pestes qui la dépêchèrent promptement. » Elle mourut, trop fière, disait-elle, de donner sa vie pour ses chères compagnes; et le mal n'alla pas plus loin[2].

On vit quelque chose de semblable à Grenoble; mais celle qui se dévoua pour ses sœurs ne paya heureusement pas de sa vie le sacrifice héroïque qu'elle en avait fait. C'était la mère de Beaumont. Voyant que la ville entière était décimée par la peste, et que le monastère courait les plus grands dangers, car on avait établi une ambulance à sa porte, et quand on brûlait les vêtements des pestiférés, la fumée malsaine remplissait la maison, elle se voua

[1] *Fondation inédite de Lyon*, p. 33.
[2] *Id. de Valence,* p. 167.

à Dieu pour mourir à la place de ses filles, et rédigea en ces termes l'acte de sacrifice : « Mon Dieu, n'ayant point, par votre grâce, d'autre volonté que la vôtre, je viens m'offrir à vous, mon Créateur, pour mourir de peste, et payer moi seule, comme la plus criminelle, ce que votre justice voudroit exiger de la communauté que vous m'avez commise. Je vous donne et abandonne mon cœur, mon corps, mon âme et mon esprit; oui, mon cher amour, je veux et entends que toutes les palpitations de mon cœur, les pensées de mon esprit et les mouvements de mon corps soient des renouvellements perpétuels et actuels de cette mienne volonté, afin que toute ma personne soit sacrifiée à la gloire de votre service..., en union de tous les sacrifices que Notre-Seigneur Jésus-Christ a faits à son Père éternel pour le salut de toutes les créatures, dont je me reconnois la plus indigne. » Dieu agréa cet holocauste, et le fléau n'entra pas au monastère[1].

A Nevers, la mère Françoise-Jacqueline de Musy, que nous connaissons déjà, fit éclater pendant la peste un courage aussi grand et la plus admirable prudence. Se rappelant ce que dit la règle, que la supérieure doit servir les malades de ses propres mains, et ce que crie plus haut encore l'Évangile, que le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis, elle résolut de s'enfermer au fond du jardin dans les petites huttes de feuillages où se retiraient les sœurs pestiférées; mais la communauté ne voulut jamais le permettre. Obligée ainsi de demeurer loin du danger, elle s'ap-

[1] *Vies de plusieurs supérieures*, p. 98.

pliqua à entretenir parmi toutes sès filles la joie, la ferveur, le saint désir de la mort, qui sont les meilleurs préservatifs contre la peste. Elle y réussit à merveille. Les sœurs, se voyant sur le bord de la fosse, récitaient plusieurs fois le jour les prières par lesquelles l'Église console et endort les mourants; et elles trouvaient de si douces consolations dans cette attente de l'Époux, que les plus heureuses, au jugement de toutes, étaient celles qu'il visitait et qu'il emmenait les premières. On vit alors briller du plus bel éclat la tendre union qui existait entre toutes les Visitations. Chaque jour les sœurs de Nevers recevaient un grand nombre de lettres que leur adressaient les sœurs des autres monastères, avec de l'argent, des remèdes et mille offres de service de toute nature. Elles eurent bientôt plus de deux cents lettres, qu'elles copièrent avec soin et réunirent en un seul livre, pour leur être un mémorial éternel de la charité et de l'union que saint François de Sales avait tant recommandées et qu'on pratiquait si bien.

A Crémieux, le mal fut apporté par des mendiants vagabonds, et bientôt des familles entières furent atteintes de maux violents, étranges, accompagnés de symptômes inconnus, et y succombèrent. On doutait encore que ce fût la peste, ou plutôt, comme il arrive toujours, on cherchait à se persuader que ce n'était pas elle, lorsqu'un jour, à la suite d'une grande réunion sur laquelle les chroniqueurs ne donnent pas d'autres détails, tant de morts encombrèrent les rues, qu'il fallut ouvrir les yeux à la triste réalité. Par hasard, les tourières de la Visitation se trouvaient dans cette foule, et dès le soir même l'une d'elles jeta

trois gros charbons; on la fit descendre à la hâte par la fenêtre avec une grande échelle, et on lui dressa au bas de l'enclos une cabane où elle se retira avec la sœur Françoise-Augustine Pelet, qui s'était dévouée à la servir. Comme la malade était jeune et robuste, elle fut prise, pendant trois jours et trois nuits, d'accès de délire et de furies étranges, au bout desquels, la mort venant, elle s'apaisa un peu, et retrouva assez de calme et de force pour faire courageusement son sacrifice. Or le soir même où elle avait jeté les charbons, cette bonne sœur tourière avait épluché les herbes du souper, ce qui mit la communauté dans un tel péril, que le médecin, apprenant cette circonstance, vint dire aux sœurs qu'elles ne pouvaient assez tôt faire des fosses pour s'enterrer toutes. Heureusement c'était la mère Marie-Anne Rosset qui était supérieure. Elle conduisit toutes ses filles à la chapelle, et releva leur courage par une de ces ardentes prières dont plus qu'aucune autre elle avait le secret. Dès le lendemain cependant le clerc qui servait la messe jeta six charbons, et peu après le confesseur lui-même se voyait atteint mortellement. On avait hésité jusque-là à quitter le monastère; mais les supplications de ce digne ecclésiastique furent si vives, que la mère Anne-Marie Rosset se rendit. Les sœurs sortirent donc le jour même, à pied, deux à deux, le voile baissé, et, passant devant la maison de leur confesseur, elles reçurent sa bénédiction, qu'il leur donna de sa fenêtre, et qui fut la dernière. Il mourut quelques instants après, avant même que les sœurs eussent gagné la maison qui leur avait été prêtée à deux lieues de la ville, et où, en échange des

périls de la peste, elles allaient connaître les épreuves de la faim [1].

A Crest, le confesseur fut aussi frappé un des premiers. Souffrant déjà, mais sans en rien dire, il était venu passer le matin une heure au parloir avec toutes les sœurs, pour les encourager par quelques paroles de foi et d'énergie, et il leur avait même distribué des images. Tout à coup, deux heures après, « ce bon ecclésiastique, inquiet pour ses filles plus encore que pour lui, vint heurter à la porte criant adieu et disant qu'il lui était sorti deux charbons. Il chargea son lit sur ses épaules et s'en alla chez ses parents, où il mourut quatre jours après. Il n'était pas encore mort que la sœur tourière qui lui avait ouvert la porte était frappée aussi, et tout annonçait pour le monastère une prochaine et terrible invasion du fléau. Ce fut alors qu'eut lieu un de ces dévouements héroïques comme nous en avons déjà vu plusieurs, et en présence desquels il semble que l'ange exterminateur soit obligé de remettre son glaive dans le fourreau. Il y avait à Crest une jeune personne de grande famille de Provence. Elle se nommait Mlle de Bachason. C'était, pour les avantages de l'esprit et du corps, une sœur des demoiselles de Blonay, de Martignat, de Chatel. Même âge, même beauté, même fortune. Comme elles, elle avait tout méprisé, s'était vouée aux bonnes œuvres, avait fait venir des sœurs de la Visitation, et, le monastère fondé, elle y avait pris l'habit sous le nom de Marie-Catherine, et y vivait depuis quelques années dans la ferveur. Quand

[1] *Fondation inédite de Crémieux.*

la peste se prit violemment à Crest et menaça le monastère, la bonne sœur eut un remords. N'était-ce pas elle qui allait être cause de la mort des religieuses, puisque c'était elle qui les avait amenées à Crest? Émue de cette pensée, elle s'alla jeter au pied du saint Sacrement, conjurant Notre-Seigneur, si c'était sa volonté de frapper quelque sœur, de la frapper elle-même, offrant à sa justice divine de payer pour toutes. Elle sortit de l'église, convaincue intérieurement que Dieu l'avait exaucée, et elle vint, toute radieuse, annoncer à la supérieure qu'elle mourrait, mais qu'aucune sœur ne serait frappée. En effet, elle fut atteinte le soir même. « Alors cette toute innocente colombe commença à répandre devant son divin Époux des actions de grâces très grandes. Ce n'étoit qu'humilité, contrition et amour. Eh ! disoit-elle souvent au fort de ses douleurs, que mon âme a de joie quand je m'imagine qu'aussitôt qu'elle sera hors de cette prison , la sainte Vierge la présentera à son fils, et mon bienheureux Père me recevra ! Elle ne voulut pas que l'on fît entrer le père capucin qui s'étoit exposé pour lui administrer les sacrements, crainte qu'il n'apportât quelque mal nouveau aux sœurs; mais ayant appris que cela se pouvoit en cas de nécessité, elle dit ses péchés à la supérieure, laquelle les alla dire au travers d'une fenêtre; après quoi, de la rue, ce bon père donna l'absolution à la malade, qui gagna l'indulgence plénière, et demeura dans une si grande paix et sécurité, qu'elle en répandoit la suavité au cœur de celles qui la servoient. Huit heures avant de mourir, elle souffrit des douleurs étranges avec une très amoureuse dévotion. Jésus,

Marie, étoient son plus doux remède. Enfin l'heure tant désirée étant venue, dans une profonde tranquillité, les yeux fixés sur un crucifix, avec un petit sourire d'une humble confiance, elle rendit sa sainte âme, n'ayant maladié que cinq jours. Or, comme cette chère sœur avoit dit, le mal n'eut aucune suite dans le monastère, quoique l'on fût dans des périls évidents [1]. »

Qu'on juge des inquiétudes et des émotions maternelles de sainte Chantal en apprenant coup sur coup ces nouvelles. Sans doute le courage, l'énergie, l'héroïsme, l'obéissance, la charité de ses filles, la consolaient. Mais comment n'aurait-elle pas pleuré en pensant à leurs périls? Tous ces monastères envahis par le fléau étaient en même temps assiégés par la pauvreté. A Saint-Flour, les sœurs, au milieu d'une ville abandonnée, passèrent une journée entière sans pain. A Autun, elles n'avaient que des herbes qu'elles cueillaient dans leur enclos. A Crémieux, elles manquaient de vêtements et de souliers. A Crest, à Moulins, à Montferrand, la misère était plus grande encore. Dans une foule de monastères, celles qui échappaient au fléau couraient risque de mourir de faim.

Rarement la mère de Chantal fut plus admirable que dans cette circonstance. On la voit retrouver tout à coup cette ardeur qui était dans sa nature et que depuis tant d'années elle s'appliquait à calmer. « Voilà trois ou quatre lettres que je vous envoie, ma fille, écrit-elle à une supérieure dont le monas-

[1] *Fondation inédite de Crest*, p. 535.

tère était envahi par le fléau : à quoi pensez-vous de ne pas me répondre? Ne me sentez-vous pas sur des charbons. » On la voit surtout déployer cette activité industrieuse, cette science pratique, cette ardeur mêlée de sang-froid qui sont d'un si grand prix en de tels moments. Elle pense à tout, elle pourvoit à tout. Son cœur embrasse, dans une immense sollicitude, tous les besoins de ses filles; son esprit est aussi grand que son cœur. A Lyon, à Grenoble, à Chambéry, à Saint-Flour, elle envoie du blé; à Crest, des remèdes; à Crémieux, des robes, des souliers; à Autun, elle fait pénétrer jusqu'à un troupeau de moutons. Elle réunit à Paris des médecins, et leur fait rédiger des consultations sur la manière de se préserver du fléau. Elle réunit en même temps des théologiens pour savoir si les sœurs peuvent en conscience quitter la clôture pour éviter la peste, et elle envoie à toutes ses maisons des circulaires pour encourager, consoler, raffermir les sœurs et les exciter à préparer leurs âmes à la venue de l'Époux [1].

Au milieu de ces ardeurs de zèle, elle pleure, elle gémit, elle s'accuse de faire trop peu pour ses filles; elle se frappe la poitrine, en se croyant la cause de ces châtiments; et, faisant jeter à sa charité une flamme plus brillante que jamais, on l'entend s'écrier : « Nos pauvres sœurs sont en de telles nécessités, que quand je vois cela, je me voudrois vendre, si je pouvois, pour les aider [2]. »

[1] Voir, pour tous les faits que nous venons de citer, les *Fondations inédites des monastères* dont nous citons les noms, et les lettres de la sainte adressées à ces monastères.

[2] *Lettres inédites*, p. 131. Migne, 1865.

Sur ces entrefaites, elle reçut une lettre qui lui causa une pénible impression. Mgr Jean-François de Sales, ayant appris que la peste avait éclaté en France, et ne doutant pas que Paris ne fût bientôt envahi par le fléau, écrivait à la mère de Chantal pour lui ordonner de quitter promptement la capitale et de revenir à Annecy par la voie la plus courte, avec défense expresse de s'arrêter dans aucune ville et dans aucun monastère atteints de la peste. Quelque douloureux que fût pour elle un pareil ordre, car elle allait passer aux portes de ses maisons sans pouvoir consoler ses filles, elle obéit et partit aussitôt. On peut suivre sa trace en lisant les lettres qu'elle leur envoyait sur sa route, et par lesquelles elle se dédommageait de ne pouvoir aller les embrasser. Le 5 juillet 1628, elle est à Bourges, se dirigeant vers Paray, mendiant sur sa route des secours « pour les pauvres Visitations pestiférées ». Du 10 au 20 août, elle passe entre Nevers et Moulins, « bien marrie de ne pouvoir aller soigner ses filles. » Le 23 août, elle s'approche de Paray, et ne voulant pas y entrer davantage, puisque défense lui en était faite, elle s'arrête à Lamotte, petit village à deux lieues de cette ville, d'où elle écrit aussitôt à Mme de Toulongeon pour lui confier ses douleurs et lui demander des secours. « Ma très chère fille, lui dit-elle, nous sommes venues ici, à deux lieues de Paray, afin d'apprendre des nouvelles de nos pauvres sœurs. J'ai envoyé querir M. leur confesseur, qui est l'unique assistance qu'elles ont après Dieu ; il m'a dit que les quatre sœurs atteintes de la maladie étaient hors de danger. La pauvre sœur Marie-Marguerite est morte ; avertissez-

en les monastères, s'il vous plaît, afin que l'on prie pour elle. Quant aux autres sœurs, elles sont destituées de toutes sortes d'assistances humaines, que de ce bon prêtre, qui va chercher par les villages ce qu'il peut pour les nourrir, où il court fortune de la vie, car déjà l'on a manqué de l'assommer; et, si ce pauvre homme prenoit le mal, l'on ne voit par quel moyen nos pauvres sœurs seroient empêchées de mourir de faim. Outre qu'elles sont dans un très grand et évident péril de la maladie, comme tous ceux de la ville, et plus encore à cause que le cimetière des pestiférés est derrière leur maison; de plus, selon le jugement du voisinage, il est impossible, humainement parlant, que la ville soit purgée, parce qu'il n'y a nul ordre pour cela, et que même les corps demeurent dans les maisons sans être ensépulturés. Voyez en quel péril sont et seront ces pauvres filles; elles m'ont écrit, et le confesseur m'a dit qu'elles n'avoient nul moyen de se faire secourir. Elles sont destituées de tout secours. Elles ont cependant encore un peu de votre argent, de blé et de vin, mais fort peu. Certes, ma très chère fille, il faut, s'il vous plaît, pourvoir à leurs besoins [1]. »

Pour appuyer sa requête, la sainte se rendit de Lamotte à Alonne, chez Mme de Toulongeon. De là, n'osant aller à Autun, elle écrivit à la mère de Chastelluz, qui était supérieure, une lettre pleine de larmes, pour la presser d'évacuer promptement le monastère et d'accepter l'hospitalité que leur offrait M. l'abbé de Toulongeon dans son prieuré de Méière.

[1] *Lettres inédites*, p. 372.

« Croyez, ma fille, ajoutait-elle, qu'en tout ce que nous pourrons nous vous servirons cordialement et sans réserve. L'on craint fort de faire entrer des personnes dans Autun, et l'on voudrait que vous donnassiez adresse de vous parler, donner et recevoir ce que vous voudriez par-dessus la muraille de la ville qui est au droit de votre jardin; voyez si cela se pourra, et nous faites bien savoir tout ce que vous désirez de nous, tandis que je suis ici. Mon Dieu, que ce m'est une grande mortification si je ne puis vous voir et nos pauvres sœurs, que je salue chèrement avec vous [1] ! »

La mère de Chastelluz n'ayant pu, comme le désirait sainte Chantal, lui faire tenir de ses nouvelles, et sachant que la vénérable fondatrice, en s'en retournant, allait passer à une petite demi-lieue de la ville, obtint de ses supérieurs la permission de venir l'attendre au milieu d'un champ, afin que là, lui parlant de loin et au-dessus du vent, elle pût conférer avec elle de plusieurs affaires urgentes. Quand la mère de Chantal vit cette bonne supérieure éloignée d'elle, elle invoqua le secours de Dieu, et, faisant le signe de la croix : « Approchons-nous, au nom de Dieu, » dit-elle. Et, marchant à grands pas vers la mère de Chastelluz, elle l'embrassa et la fit monter dans son carrosse. Mme de Toulongeon, qui avait avec elle sa petite Gabrielle, âgée de six ans, tremblait fort. « Vraiment, disait-elle, si je n'étois assurée que ma mère est une sainte, je transirois d'appréhension. » Mme de Roussillon, au château de laquelle on

[1] *Lettres inédites*, p. 368.

se rendit, eut encore plus peur, et, se jetant à genoux devant la sainte : « Madame, lui dit-elle, si votre sainteté ne me mettoit hors de crainte, je tremblerois et laisserois ma maison à ma sœur; mais j'ai confiance qu'aucun mal n'arrivera à qui que ce soit; donnez-moi le bien de votre bénédiction. »

De là, la mère de Chantal se rendit à Dijon, où elle reçut de différents monastères des lettres « qui lui firent jeter bien des larmes ». — « Mais, écrivait-elle aux sœurs de Lyon, je relève mon esprit par-dessus toutes choses créées et au-dessus de la mort parmi tant de morts[1]. » Elle resta peu à Dijon, et vint à Châlon-sur-Saône, dont son neveu, Jacques de Neufchèzes, venait d'être nommé évêque, et où elle fut comblée d'honneurs par la population tout entière. Les Carmélites et les Bénédictines l'envoyèrent prier instamment de venir les visiter; les Ursulines la firent dîner chez elles, et, la vénérant déjà comme une sainte, lui coupèrent une partie de la queue de son voile; elle en pleura amèrement le soir en se déshabillant, et dès le matin elle alla trouver Mgr de Châlon, le conjurant de la laisser partir; « car ces religieuses, disait-elle, font en l'estime qu'elles ont en moi des choses si déraisonnables, que je ne le puis du tout souffrir. — Ma bonne tante, répondit l'évêque, plus vous trouvez qu'elles font mal, plus j'estime qu'elles font bien. » Aussi, loin de lui accorder sa demande, il exigea qu'elle donnât accès dans la grande salle de l'évêché à tous ceux qui la voudraient voir, et ils étaient si nombreux et de toutes sortes d'états,

[1] *Lettres inédites*, CCXXIV.

qu'on eût dit un concours général. Elle obéit; « mais elle se tenoit si proche contre une muraille qu'on ne pouvoit passer derrière elle pour couper ses habits; et, malgré cela, elle ne put empêcher que, tant de la robe que du voile, on ne lui en prît tous les jours quelque chose[1]. »

Au sortir de Châlon elle alla à Bourg, et de là à Crémieux, où Mme la comtesse de Disimieux, qui la vint voir, fut guérie d'une hydropisie; et enfin elle arriva à Annecy le 30 octobre 1628.

[1] *Mémoires* de la mère de Chaugy, p. 222. — La Visitation de Châlon conserva jusqu'à la révolution la croix de sainte Chantal, qui lui avait peut-être été prise à l'époque de ce voyage. Après la dispersion de la communauté, une des sœurs de ce couvent était demeurée en possession de cette croix. Elle la légua à sa mort à Mme Goudier, qui lui avait donné asile. C'est à un encan public des meubles de M. Goudier, après son décès, que ma mère, nous écrit M. de Lacuisine, président à la cour impériale de Dijon, acheta cette croix dans une intention pieuse qu'elle a sur-le-champ réalisée en la donnant aux dames de l'ancienne Visitation de Châlon vivant ensemble en attendant la restauration de la communauté. C'est ainsi que Mme Bataille de Mandelot, l'une d'elles, qui a fondé le couvent de la Visitation de la Croix-Rousse à Lyon, l'a laissée à cette maison, dont elle était la fondatrice.

Dans une lettre adressée à M. de Lacuisine par la supérieure actuelle, sœur Marie-Régis Deville, et datée de Lyon le 25 juillet 1862, on lit : « Nous désirons vivement que cette lettre vous soit un témoignage authentique et perpétuel de la reconnaissance de notre communauté pour le précieux don de la croix de notre sainte mère de Chantal, que nous constatons dans nos archives avoir été fait par Mme de Lacuisine, votre digne mère, à notre très honorée mère Marie-Victoire Bataille de Mandelot, religieuse du monastère de la Visitation de Châlon-sur-Saône et notre fondatrice à Lyon, laquelle a légué ce trésor à notre communauté. Cette croix opère bien souvent des prodiges de préservation d'accidents fâcheux dans les cas difficiles où se trouvent les dames de notre ville au moment de leur délivrance, étant constamment réclamée, dans le danger surtout. »

Ce long voyage à travers tant de pays pestiférés, les douleurs qu'elle éprouva à la mort d'un si grand nombre de ses filles, les inquiétudes dont elle était sans cesse remplie, augmentèrent dans la mère de Chantal son abandon à la sainte volonté de Dieu, et développèrent en son âme un secret désir de la mort. C'est là le fond de toutes ses lettres à cette époque. « Nous sommes à Dieu, écrivait-elle sans cesse : qu'il en soit à sa volonté. Rien n'est si utile à nos âmes, rien ne sera si doux que de nous abandonner toutes à son saint plaisir. »

« Nous mourrons ici aussi bien qu'à Lyon, écrivait-elle d'Annecy, car avant-hier nous enterrâmes une de nos sœurs ; c'étoit un trésor, une âme toute pure. Aussi crois-je en la bonté de notre bien-aimé Seigneur et Époux qu'elle vola droit au ciel comme une chaste et blanche colombe. O ma fille, qu'il importe peu de quel mal nous mourions, pourvu que nous montions à cette bienheureuse éternité ! O sainte mère des enfants de Dieu ! quand reposerons-nous en votre sein et en vos bras immortels ? Ma fille, nos âmes devraient défaillir en ce désir. Mais non, je me reprends, attendons doucement l'heure que le divin Époux a marquée pour nous combler de ce bonheur, et, en attendant, n'ayons qu'un désir, celui de lui plaire pour l'accomplissement de sa sainte volonté [1]. »

En rappelant la mère de Chantal à Annecy, au milieu de l'air pur des hautes montagnes, on avait espéré la soustraire à tout danger. Mais la peste,

[1] Lettre à la mère Catherine de Crémeaux de la Grange, supérieure de Lyon, 8 décembre 1628.

arrêtée un instant par le froid de l'hiver, reprit son cours à la fonte des neiges, envahit Belley en février 1629, Chambéry, Rumilly en mars et en avril, et éclata enfin à Annecy, peu après la fête de Pâques. Le baron Louis de Sales en eut un triste pressentiment en voyant les excès auxquels se livrait le peuple pendant le carnaval, et qui se prolongèrent bien avant dans le carême, sans que les libertins pussent être retenus ni par les prédications éloquentes qui retentissaient alors dans la ville, ni par la crainte du fléau de Dieu qui sévissait presque partout. « Vraiment, disait-il un soir en revenant du tombeau de saint François de Sales, et en rencontrant sur sa route des bandes de masques, à quoi pensent ces gens? Je serois bien étonné si d'ici peu la colère de Dieu n'éclatoit. »

Il ne se trompait pas. Quelques jours après des nouvelles de morts étranges arrivaient de différents quartiers de la ville, et les cadavres examinés laissaient voir partout les signes manifestes et terribles de la peste. Ce fut dans ces circonstances que le monastère de la Visitation d'Annecy choisit la mère de Chantal pour supérieure, le 31 mai 1629, Dieu le permettant afin que l'Ordre eût la sainte à sa tête au moment où il traversait une des plus grandes crises de son histoire.

Le bruit de l'invasion du fléau à Annecy se répandit avec la rapidité de l'éclair dans toutes les Visitations de France et de Savoie, et y excita la plus vive inquiétude. De toutes parts arrivèrent des lettres dans lesquelles on conjurait la mère de Chantal de quitter Annecy, et de mettre sa précieuse vie à l'abri du pé-

ril. De toutes parts aussi, quoique la misère fût immense, arrivèrent des secours considérables d'argent. Le prince et la princesse de Carignan écrivirent de leur côté à la mère de Chantal pour la conjurer de la manière la plus pressante de quitter la ville, et, n'ayant pu l'y déterminer, ils lui déclarèrent qu'ils s'adresseraient au duc de Savoie pour qu'il lui en envoyât l'ordre. Mais à quoi pensaient-ils d'espérer que la sainte se rendrait à de tels commandements? « Oh ! pardonnez à ma franchise, leur répondit-elle, je n'ai pas le courage d'abandonner mon troupeau, pour lequel je dois toujours être prête à me sacrifier. »

Libre de suivre son attrait, et décidée à ne jamais sortir de son monastère, quoi qu'il pût arriver, la première pensée de la mère de Chantal fut pour l'Ordre dont elle était la fondatrice. Elle lui écrivit une lettre circulaire, adressée seulement aux supérieures, et contenant, pour le cas où elle viendrait à mourir, ses derniers conseils. Se voyant, disait-elle, environnée de toutes parts de la mort, tant pour son âge qui était déjà grand, que pour la maladie qui consumait presque toute cette pauvre ville d'Annecy, elle avait mûrement pensé aux moyens d'entretenir dans l'Institut l'unité et la fécondité. Elle recommandait surtout l'exacte observance des règles sans y rien changer jamais, l'union et la conformité avec le monastère d'Annecy, la charité et la paix dans la ferveur. Elle espérait que, si l'on se maintenait dans ces saintes choses, l'Institut continuerait à produire par le monde des fruits et des bénédictions semblables à ceux qu'il avait déjà donnés : fruits et

bénédictions, disait-elle, que je sais moi seule, au delà de tout ce qui s'en peut penser.

Çette lettre, qui était comme son testament dans le cas où elle serait frappée de la peste, devait demeurer jusque-là secrète entre les mains des supérieures[1].

Ce premier acte accompli, la mère de Chantal, se voyant bientôt isolée de son Ordre par le cordon sanitaire qui enveloppait la ville, concentra toute son attention sur les pauvres malades qui mouraient autour d'elle. Elle leur fit distribuer du blé, de l'argent, des remèdes, avec une générosité égale à la misère. Dès le mois de septembre elle avait dépensé en remèdes tout l'argent qu'elle avait reçu des Visitations de France, et qui était considérable. Vainement, pour augmenter la part des pauvres, elle diminua celle des sœurs; vainement elle obtint d'elles qu'elles ne mangeraient plus que du gros pain noir. Dès la fin du mois, le blé manqua absolument. Heureusement Dieu, qui est large en miséricorde et qui ne se laisse pas vaincre en générosité, n'abandonna pas ses servantes, qui s'étaient dépouillées pour lui, et remplit lui-même leurs coffres épuisés. « La mère de Chantal, disent d'anciens *Mémoires,* voyant la misère des pauvres, leur fit distribuer une partie du blé de notre provision, tellement qu'au mois de septembre l'on se trouva sans blé et sans un sou pour en acheter. Mais un des aumôniers de notre évêque nous en acheta douze coupes, qu'il nous fit moudre; et ces

[1] Lettre du 20 août 1629. — Il y a dans les archives de la Visitation d'Annecy l'exemplaire adressé à la mère de Blonay à Lyon.

douze coupes en remplirent une arche, qui en tient plus de seize. Dieu continua à les bénir, en sorte qu'elles durèrent jusqu'à ce qu'on en eût d'autre, c'est-à-dire qu'elles nous suffirent pour six ou sept semaines de plus qu'elles n'eussent fait dans un autre temps. Et néanmoins, outre la communauté, qui était très nombreuse, on en faisoit une très grande distribution journalière aux pauvres, pour lesquels l'on faisoit toutes les semaines une fournée. Il en fut de même de la provision de vin; ce qui fut spécialement remarqué par notre chère sœur Marie-Anne Devoséry, qui étoit alors économe, et qui nous a répété bien souvent qu'elle vit cette providence de Dieu si sensiblement, qu'elle s'en souvient toujours avec un particulier respect et une spéciale reconnoissance pour la divine bonté[1]. »

En même temps qu'elle distribuait ainsi aux pauvres, sans compter, tout le blé et tout l'argent qu'elle possédait, la mère de Chantal, forcée par les inviolables lois de la clôture de ne pas aller visiter les malades, s'efforçait de leur créer des serviteurs. C'est elle qui, par ses paroles enflammées, échauffant le cœur de l'évêque, Mgr Jean-François de Sales, et d'une poignée de prêtres héroïques, les maintint pendant plus de dix mois au milieu des morts et des mourants, dont ils furent les consolateurs. C'est auprès d'elle, au parloir de la Visitation, que M. Hector de Fessigny, premier syndic de la ville, et quelques citoyens généreux, puisèrent le courage de braver aussi le

[1] *Annales manuscrites de la Visitation d'Annecy,* manuscrit in-4°. (Archives d'Annecy.)

fléau, et de se dévouer au service des mourants. Tous les monuments contemporains sont unanimes sur ce point. « Les discours embrasés de cette grande sainte, écrivait le premier syndic de la ville, me remplissoient d'enthousiasme. » Il ajoute : « Elle me donna environ deux douzaines d'*Agnus*, en m'assurant que tous ceux qui en porteroient ne mourroient pas de la peste. Je les distribuai à mes amis qui étoient habituellement parmi les pestiférés, et je leur racontai ce que m'avoit dit la mère. Notre confiance fut pleinement justifiée par l'événement. Eux et moi-même nous avons été préservés heureusement [1]. »

« O ma digne mère! disait également Mgr Jean-François de Sales, vous êtes mon Moïse et je suis votre Josué. Tandis que vous tenez vos mains élevées vers le ciel, je combats avec nos gens contre la calamité de nos peuples. »

Si la mère de Chantal échauffait ainsi à distance des âmes sur lesquelles elle n'avait qu'une action passagère, que ne devait-elle pas faire au milieu de ses filles, avec lesquelles elle vivait jour et nuit? Aussi c'est une chose admirable de contempler au milieu de ce foyer d'infection et face à face avec une mort imminente et horrible, qui faisait fuir les plus braves, la paix et la sérénité des filles de sainte Chantal. Leurs exercices ne furent pas troublés une minute. On entendait au milieu du silence morne de la cité leur cloche sonner avec la même douceur et la même régularité qu'auparavant. C'étaient les mêmes chants paisibles et pieux derrière leurs grilles. « J'ai toujours

[1] *Procès de canonisation*. Déposition de M. Hector de Fessigny, premier syndic d'Annecy.

vu nos sœurs, écrit sainte Chantal, dans leur tranquillité ordinaire, sans qu'il ait jamais paru dans la communauté ni effroi, ni trouble, ni crainte; mais elle a marché exactement et sans aucun retranchement dans les exercices ordinaires de notre état, avec sa paix et sa joie accoutumées. » Et plus bas: « Quoique deux ou trois fois on ait eu beaucoup de probabilité que le mal fût dans la maison, néanmoins je n'y ai jamais vu de l'épouvante parmi nos sœurs, qui prenoient leurs petits remèdes fort joyeusement, chacune se tenant dans la disposition du départ pour l'éternité, comme elles en étoient averties; car nous étions résolues à ne pas exposer notre bon et vertueux confesseur. Et si quelqu'une eût eu besoin de se confesser, il l'auroit entendue, mais de loin; et, pour la communier, il auroit mis le très saint Sacrement entre deux petites tranches de pain, et l'auroit posé sur le lieu préparé pour cela, où celle qui servoit les malades seroit venu le prendre le plus respectueusement qu'elle auroit pu; car c'est ainsi que l'on confère les sacrements en ce pays aux pestiférés. »

Telle était la paix dont on jouissait dans la communauté pendant ce temps, où on n'avait point de visites, ni de parloirs, ni de lettres, que sainte Chantal assurait que, si le pauvre peuple n'en avait souffert, elle eût désiré que ce temps eût toujours duré; car elle n'avait point encore eu de telle saison depuis qu'elle était religieuse[1]. Mais, comme le

[1] *Lettres des sœurs de la Visitation d'Annecy à celles du premier monastère de Lyon*, 11 février 1630. L'original de cette lettre est aux archives d'Annecy. Voir aussi une lettre à la mère de Blonay du 30 juillet 1629.

pauvre peuple souffrait cruellement, la bienheureuse ne cessait de prier, de pleurer, de gémir pour obtenir de Dieu la cessation du fléau. Outre les prières extraordinaires, tous les jours il y avait des sœurs qui jeûnaient au pain et à l'eau, qui s'imposaient des pénitences publiques au réfectoire et qui prenaient la discipline jusqu'au sang dans leurs cellules. Presque tous les jours aussi, les sœurs faisaient des processions par le cloître, pieds nus et la corde au cou, s'arrêtant à tous les oratoires, priant et pleurant sur les péchés du peuple, et après elles se donnaient toutes ensemble une forte discipline pendant un *Miserere*. Les sœurs qui en furent témoins disent que jamais on ne pourra imaginer ce qu'était la mère de Chantal dans ces circonstances, le visage à la fois triste et enflammé, les yeux baignés de larmes, se traînant à genoux nus, la corde au cou et criant : « Grâce, grâce, mon Dieu, pardonnez aux pécheurs ! »

La peste céda enfin à de si ardentes prières, et abandonna la ville, après l'avoir ravagée pendant près d'un an. Peu à peu elle disparut de la Savoie, de la France, de l'Italie même, et sur la fin de 1631 elle ne sévissait plus que faiblement et en de rares endroits.

Ce fut pendant les longues heures employées par la mère de Chantal à prier, à pleurer, à s'immoler pour ce peuple ravagé par la peste, que cette grande sainte sentit plus cruellement que jamais renaître en elle un regret que rien n'avait pu adoucir jusque-là. Ce regret, dont elle disait qu'il ne fallait pas qu'elle s'y arrêtât longtemps de peur que le cœur ne lui attendrît trop fort, c'était de ne voir nulle part des religieuses au chevet des mourants. Vingt ans

auparavant, sortant d'un monde qu'elle avait surtout édifié par sa charité héroïque, elle avait eu la sublime inspiration de combler cette lacune, et dans sa pensée première la *Visitation* devait être une école de dévouement où l'on apprendrait à *visiter*, à soigner, à consoler, à servir les pauvres. Obligée malgré elle de renoncer à cette idée née trop tôt, et, pour cette raison, incomprise, depuis vingt ans elle regardait autour d'elle pour voir si nul ne se lèverait qui sentît ce grand besoin du siècle et de l'Église, et qui s'essayât à le satisfaire. Vaine attente! personne n'avait paru. Il y avait çà et là, au milieu des villes pestiférées, des prêtres qui mouraient héroïquement, des religieux qui s'exposaient à tous les périls pour administrer les mourants; même de simples laïques, des dames courageuses qui les servaient de leurs mains; mais de vierges consacrées à Dieu et faisant apparaître la religion et la charité au chevet du lit des malades, il n'y en avait nulle part. D'impénétrables grilles cachaient à tous les yeux et séparaient absolument du monde les religieuses, dans le cœur desquelles vivait cependant un si ardent héroïsme.

En 1619, et surtout en 1628, pendant les deux pestes qui ravagèrent la France, c'est-à-dire aux deux moments où les regrets de la sainte furent plus vifs, elle était à Paris auprès de saint Vincent de Paul. Elle le voyait presque tous les jours. Que de fois elle dut verser sa douleur dans cette grande âme si digne de la comprendre! Que de fois elle dut lui montrer ce pauvre peuple souffrant et abandonné, lui rappeler le plan primitif de la Visitation, la nécessité d'y revenir, la facilité de l'exécuter! Et comme saint Vincent de

Paul était très prudent, et sainte Chantal très ardente, en quels termes enflammés ne dut-elle pas, surtout lors de la seconde peste, aiguillonner son zèle et exciter sa charité! Saint Vincent de Paul se décida enfin, et mit la main à l'œuvre vers 1634, c'est-à-dire au sortir même de ce grand fléau dont nous venons de raconter l'histoire. Vingt ans avaient mûri l'idée de sainte Chantal; deux pestes éclatant coup sur coup avaient achevé de la rendre populaire. Quand elle réapparut entre les mains de saint Vincent de Paul, elle ne rencontra plus d'obstacles, et peu d'institutions ont jamais rapporté autant de gloire à leur auteur, et fait plus d'honneur à l'Église, même aux yeux de ses ennemis, que ce bel Institut des Filles de la Charité. Mais, toujours humble dans ses succès, saint Vincent de Paul ne cessa de déclarer que l'idée première de cet Institut ne lui appartenait pas, qu'il la devait à la fondatrice de la Visitation, et parlant à ses filles de leur congrégation naissante, se plaisait à lui donner un nom caractéristique : il l'appelait l'héritage de Mme de Chantal [1].

Ainsi, dans sa vieillesse, notre grande sainte avait la joie de voir grandir l'arbre qu'elle avait voulu semer aux jours de sa jeunesse. Elle vécut assez longtemps pour en sentir les premiers parfums, en goûter les fruits, en entrevoir les magnifiques développements. Et s'il lui vint quelquefois à l'esprit que ce bel arbre avait été planté par d'autres mains que les siennes, j'imagine que, pour cette âme si humble, ce dut être un bonheur et une consolation de plus.

[1] *Saint Vincent de Paul, sa vie, son temps, ses œuvres,* etc., par M. l'abbé Maynard. 4 vol. in-8°. Paris, 1860.

CHAPITRE VINGT-SIXIÈME

LA VÉNÉRABLE MÈRE DE CHANTAL TRAVAILLE ACTIVEMENT
A LA CANONISATION DE SAINT FRANÇOIS DE SALES
— PUBLICATION GÉNÉRALE DE SES ÉCRITS
— OUVERTURE DE SON TOMBEAU

1630-1632

On se rappelle ce que disait tout à l'heure la mère de Chantal; elle déclarait que, si la peste n'eût pas fait souffrir le peuple, elle eût désiré que ce temps durât toujours, car elle n'en avait point eu de pareil depuis qu'elle était entrée en religion. Cette amante de la solitude et du silence, qui avait tout quitté pour vivre cachée à l'ombre des autels, et qui depuis longtemps se voyait condamnée à de perpétuels voyages, accablée par une correspondance européenne, et plus chargée d'affaires qu'elle n'en eût jamais eu dans le monde, venait enfin de rencontrer quelques instants de paix. Les visites, les parloirs avaient presque entièrement cessé pendant la peste; les lettres étaient devenues très rares; les fondations, les voyages, impossibles. Entre les œuvres immenses qui avaient rempli la première période de sa vie religieuse, et celles plus étonnantes encore qui vont sanctifier la

seconde, Dieu venait d'accorder à sa servante une heure de répit. C'est la seule qu'aura, pendant sa longue existence, cette infatigable ouvrière.

Tout autre qu'elle n'eût pas considéré comme un repos cette halte d'un jour, au sein d'une ville pestiférée et au milieu de si imminents périls. Mais dans le cœur des saints l'amour est plus fort que la mort. Il leur communique, avec le mépris de la vie, une présence d'esprit, une liberté d'action, une sérénité et une paix que rien ne leur peut ravir. La mère de Chantal profita de ce temps pour se plonger dans la solitude et y satisfaire cette soif de silence et de recueillement qui tourmente toutes les grandes âmes livrées aux choses extérieures. Elle en profita ensuite pour achever certains travaux relatifs à l'Institut, et qu'elle n'avait pas eu le temps de terminer jusque-là. La révision dernière de ce beau livre des *Réponses*, dont nous avons parlé, date de cette époque. C'est de cette époque aussi que date l'achèvement d'une œuvre à laquelle elle travaillait depuis longtemps, qui était depuis dix ans l'objet de ses préoccupations perpétuelles, de ses travaux incessants, et qu'il nous faut considérer maintenant dans son ensemble.

Cette œuvre était la canonisation de saint François de Sales.

La peste avait eu, entre autres résultats, celui de révéler au monde et la puissance du saint évêque de Genève et la confiance que mettait en lui le peuple chrétien. Partout où le fléau éclate, on voit les populations courir, non pas à ses autels, qui n'existaient pas encore, mais à son tombeau, à ses reliques, à ses images. A Grenoble, au premier bruit du fléau, la

mère de Beaumont attache, pleine de confiance, le portrait de saint François de Sales sur les portes du couvent. A Crémieux, la mère Anne-Marie Rosset ne s'adresse aussi qu'à son saint fondateur, et fait vœu d'envoyer à son tombeau une petite maison en argent. A Nevers, toutes les sœurs vont baiser les pages d'un bréviaire qui avait appartenu à saint François de Sales, persuadées qu'elles trouveront dans ce saint attouchement une sauvegarde infaillible. Il en est de même à Lyon, à Moulins, à Crest, à Valence; partout le nom du saint évêque, son image collée sur les murs, son souvenir présent dans les cœurs, apparaissent comme un des meilleurs préservatifs contre le fléau.

Et ce n'était pas seulement les religieuses qui pensaient ainsi. A Lyon, les sœurs ne suffisaient pas à distribuer aux populations effrayées des parcelles du linge qui avait touché son saint corps. A Orléans, la mère de la Roche ayant mis une relique du bienheureux dans l'eau, telle fut la foule qui vint demander de cette eau, que, pendant tout le temps que dura la peste, on en distribuait plus d'un tonneau par jour. A Crest, à Crémieux, le consul lui-même et les échevins vinrent dans l'église de la Visitation faire, au nom de la ville, un vœu solennel au bienheureux François de Sales, promettant d'aller en pèlerinage à son tombeau, s'il obtenait la cessation du mal. Souvent même, au milieu de l'effroi que causait partout l'approche d'un si terrible fléau, on vit des populations entières vouer la fondation d'une Visitation, aller quelquefois même chercher dans les pays voisins des filles de saint François de Sales, et les amener de

force dans leur ville, persuadées qu'elles y seraient, par la vertu de leur bienheureux Père, un préservatif et un talisman. A Arles, pour ne citer qu'un exemple, on les avait appelées pour réformer un monastère de Clarisses tombé dans le désordre; mais différents obstacles étant survenus, elles n'avaient pu s'y installer, et, incertaines si elles resteraient ou si elles s'en retourneraient à Aix, d'où elles étaient sorties, elles avaient été obligées de se loger aux portes de la ville, dans une petite maison de louage. Tout à coup la peste ayant éclaté et faisant déjà des milliers de victimes magré les précautions prudentes des magistrats, un homme se mit à crier par la ville : « Messieurs d'Arles, qui avez tant de soin de vos habitants et faites si bonne police, rendez Sainte-Claire un lieu de sainteté en y établissant les filles de Sainte-Marie. » Ce mot courut, et comme dans les temps de peste les populations éplorées accueillent avec ardeur toute espérance de salut, il n'y eut bientôt qu'un cri dans la ville : « Les filles du bienheureux François de Sales à Sainte-Claire! » L'archevêque qui les avait appelées, les magistrats qui avaient fait longue opposition, le peuple surtout, allèrent conjurer les sœurs de venir immédiatement à Sainte-Claire, et les pressèrent si vivement, qu'avant la fin du jour elles y arrivaient en triomphe, escortées d'une foule immense. Peu après le fléau ayant cessé, le peuple vint jeter des cris de joie autour de la maison, disant qu'il ne fallait pas de plus beau miracle pour voir combien Dieu aimait le bienheureux évêque de Genève[1].

[1] *Fondation inédite d'Arles*, p. 355.

Saint François de Sales, du reste, n'avait pas attendu ce moment pour révéler au monde la gloire dont Dieu l'avait couronné, et à ses chères filles de la Visitation l'affection qu'il leur portait dans les splendeurs où il était parvenu. Ces révélations, qui duraient depuis dix années, et qui se renouvelaient sans cesse sur mille points différents, avaient commencé le jour même de sa mort.

On se rappelle comment à Grenoble sainte Chantal, étant en prière, avait entendu, à l'heure où saint François de Sales mourait, une voix qui lui disait : « Il n'est plus. » A Annecy, le même jour, la bonne sœur Anne-Jacqueline Coste, s'étant mise en oraison, se vit tout d'un coup investie d'une clarté qui la remplit d'effroi et lui fit croire que le feu était à la maison. Mais à ce trouble succéda bientôt une paix ineffable, et elle entendit distinctement ces paroles : « Nous emmenons l'âme de ton père; loue Dieu. » Aussitôt la clarté disparut, et, à la lueur de cette lumière qui s'évanouissait, elle eut le temps de reconnaître dans celui qui venait de prononcer ces paroles, ce même ange qui avait servi de clerc à saint François de Sales lorsqu'elle reçut la sainte communion de sa main à Genève[1].

Le même jour encore, au monastère de Saint-Étienne, la sœur Marie-Antoinette Copier, se rendant au parloir, fut tout à coup ravie en extase, et vit saint François de Sales couronné de gloire et montant au ciel. Elle le contemplait avec admiration, lorsqu'il étendit les bras vers le monastère de Saint-

[1] *Vies des premières mères,* II, p. 360.

Étienne, le bénit et s'écria : « Oh ! que d'ici à trois ans il fera bon voir cette maison ! » Or à ce moment le monastère de Saint-Étienne n'avait que deux ou trois novices ; trois ans après, le nombre en était si grand, que la maison, rebâtie et agrandie, ne pouvait pas les contenir [1].

A Nevers, les sœurs possédaient un vieux bréviaire de saint François de Sales, qu'elles lui avaient changé pour un neuf, dans le désir de garder celui-là comme une relique. Le jour même de la mort du saint, ce bréviaire s'ouvrit tout à coup de lui-même et commença à exhaler les plus suaves odeurs. Ces baumes célestes durèrent deux ans ; mais ils augmentaient aux jours de fête, et de temps en temps ils inondaient la maison d'un parfum si pénétrant, qu'on en était enivré jusque dans les parloirs [2].

Le même phénomène se manifesta à Moulins, mais seulement l'année suivante. Le 28 décembre 1623, jour des saints Innocents, anniversaire de la mort du saint évêque, les sœurs étaient en récréation, et elles s'entretenaient de ses vertus, lorsque tout à coup la chambre où elles étaient réunies fut remplie d'une odeur si suave et si forte, qu'elle ne peut se définir ni se comparer à rien. Elle se répandit dans tout le monastère, embauma les cellules, les offices, les cuisines, n'exceptant aucun endroit, si ce n'est la petite chambre, meublée avec luxe, où habitait Mme de Morville, dont nous avons parlé plus haut [3]. Informée

[1] *Fondation inédite de Saint-Étienne*, p. 547.

[2] *Id. de Nevers*, p. 148. Voir aussi *Vies de quelques supérieures*, in-4°, p. 59.

[3] Voir chap. XXII.

de ce qui se passe, elle accourt à la salle de communauté, afin de jouir de cet inénarrable parfum, mais en vain; à mesure qu'elle approche, la sainte odeur se retire et semble fuir. Cela dura ainsi plusieurs mois, sans que la bienfaitrice y ait jamais participé, si ce n'est plus tard, lorsque, revenue de ses égarements et convertie à une vie pénitente, elle redevint capable de goûter les choses de Dieu [1].

A Lyon, les sœurs, obligées d'abandonner le corps saint François de Sales, qu'elles eussent bien voulu garder dans leur chapelle, s'étaient au moins réservé son cœur. Elles l'avaient placé sous un dais, dans un magnifique reliquaire d'or que leur avait donné Louis XIII, miraculeusement guéri par l'attouchement de ce saint cœur, et elles voyaient tous les jours les rois, les princes, les évêques et des foules de peuple se presser autour de cette relique précise et y obtenir les grâces les plus signalées. Il en sortait continuellement une liqueur douce qui ressemblait à une huile parfumée. Le peuple, ravi de ces merveilles, avait changé le nom des religieuses de la Visitation de Lyon; il ne les appelait plus que les *Filles du Cœur*.

Nulle part toutefois saint François de Sales ne révélait avec plus d'amour qu'à Annecy la vie di-

[1] *Fondation inédite de Moulins*, p. 88. Nous croyons inutile de discuter l'authenticité de tous ces faits. Nous ferons seulement remarquer que nous les trouvons racontés dans des monuments contemporains, par les témoins oculaires eux-mêmes, et que le récit de ces faits a été examiné et approuvé par sainte Chantal. Nous ajouterons que, dans le procès de canonisation, plusieurs personnes ont déposé de ces faits sous la foi du serment.

vine dont il jouissait dans la gloire. On sentait par le monastère des odeurs célestes. Vainement sainte Chantal commànda expressément à toutes les sœurs, et surtout à celle qui était chargée de la sacristie, de n'employer aucun parfum de quelque nature que ce fût : les cloîtres, les allées, le chœur, les oratoires, étaient sans cesse remplis des baumes les plus suaves. C'était comme une onction céleste qui détachait des choses sensibles et qui élevait les âmes à Dieu [1].

D'autres faits attestaient encore à Annecy la sainteté du bienheureux. Depuis dix années, la chapelle, où son saint corps avait été déposé sous une simple pierre sur laquelle on n'avait pas même mis d'inscription, ne désemplissait pas de pèlerins et se tapissait d'*ex-voto*. Les princes, les grands seigneurs, les gens riches offraient des tableaux d'argent massif, des lampes de vermeil, des têtes, des pieds, des cœurs d'or et d'argent. Les pauvres « apportoient au tombeau un peu de toile rousse, une poupée de chanvre, deux ou trois poignées de blé, quelques petites poulettes : chose de si grande consolation, que la piété de ces bonnes gens ne se peut voir sans une grande tendreté de cœur [2]. » Des prêtres venaient aussi de toutes les parties de la Savoie, de la France, même de l'Italie, pour avoir le bonheur de célébrer sur le saint tombeau, et en si grand nombre, qu'on avait été obligé de faire dresser deux autels dans la nef, et

[1] Sainte Chantal a déposé de ces faits sous la foi du serment. (Voir *sa déposition* au *Procès de canonisation* de saint François de Sales, art. 54e.)

[2] *Fondation inédite d'Annecy*, p. 33.

d'ouvrir de nouvelles portes pour laisser un libre passage à l'affluence des pèlerins.

Personne ne jouissait plus délicieusement que la mère de Chantal de ces manifestations spontanées de la vénération publique ; personne aussi ne sentait plus qu'elle le besoin de les soutenir et de les propager, en faisant de plus en plus connaître et aimer le grand saint qui en était l'objet. Aussi, non contente de répandre parmi les pèlerins des exemplaire de la *Vie dévote* et d'en envoyer en France, en Italie, jusqu'en Allemagne et en Canada ; non contente de faire réimprimer son traité de l'*Amour de Dieu* et de le semer dans les monastères, elle commença d'actives démarches pour retrouver ses lettres, ses sermons, ses opuscules de piété, afin de donner une première et authentique édition de ses œuvres, vraie manière de révéler au monde son grand esprit, et sa vertu plus grande encore.

Une lettre jusqu'ici inédite montre dans quels sentiments de vénération pour son saint directeur, d'oubli d'elle-même, de profonde humilité, elle travaillait à cette œuvre, et à quel point de vue elle se plaçait alors pour ordonner cette première édition des œuvres de saint François de Sales. Cette lettre est adressée au commandeur de Sillery, qui avait bien voulu présider à ce travail.

« Mon très honoré Père, voilà encore un amas que nous avons fait de tout ce que nous avons pu trouver de notre bienheureux Père, digne, ce me semble, de vous être envoyé. Vous y trouverez quantité de choses qui vous consoleront et feront toujours plus aimer et admirer l'abondance de l'esprit de Dieu dans cette

belle et très pure âme...Vous trouverez trente-quatre lettres, qui, avec les cinq que nous vous avons déjà envoyées, font le nombre de trente-neuf. Il y en a d'admirables pour faire voir la dévotion de ce saint, son esprit de force et de sagesse dans les persécutions qui procédoient des princes, lesquelles nous laissons à votre examen pour juger s'il les faudra mettre au jour; elles contiennent de riches documents, qui pourroient être fort utiles s'ils étoient connus. Vous verrez si, en changeant quelques mots qui font connoître à qui elles s'adressent et de qui l'on parle, l'on pourra les mettre au jour. L'on a trouvé dans une vieille malle qui étoit inscrite *Vieilles quittances* une explication du *Cantique des cantiques;* je pense que ce sont de ses premiers ouvrages qui s'étoient égarés, car je ne me souviens pas de lui en avoir ouï parler. Il y a dix-huit de ses sermons, des premiers qu'il fit. Il me semble qu'ils sont tous entiers, ou peu s'en faut. Il y a encore quinze autres cahiers, qui sont des mémoires de prédications en abrégé; le commencement y est seulement marqué, et la suite par points. Tous ces cahiers sont écrits de sa bénite main, et le *Cantique.* Il me semble que ces pièces-là, avec ses belles épîtres, feront bien valoir le gros volume que l'on veut faire de toutes les œuvres de notre bienheureux [1]. »

Pourquoi faut-il qu'un regret amer empoisonne ces souvenirs? C'est en fouillant ainsi tous ces papiers que sainte Chantal rencontra tout à coup, réunies en une liasse, rangées en ordre et annotées de sa main,

[1] Édit. de Barthélemy, *Lettres inédites,* p. 23.

toutes les lettres qu'elle lui avait adressées, soit du milieu du monde, soit depuis qu'elle était religieuse. Étonnée et confuse des expressions d'admiration que le bienheureux avait écrites en marge, elle versa des flots de larmes, et prenant ce paquet précieux, elle le jeta au feu. Elle relut avec un soin extrême toutes les lettres du saint, et en effaça impitoyablement tout ce qui la regardait. Elle ne put faire néanmoins que le vif sentiment de vénération que le saint éprouvait pour elle ne parût çà et là. Mais alors sa douleur éclata avec son humilité. « Certes, écrit-elle au commandeur de Sillery, il me fait mal au cœur de voir, en quelques épîtres, certaines choses que le bienheureux dit de moi ; j'ai reçu et senti de la douleur de voir le jugement qu'il faisoit de moi en ce temps-là, vu ce que je me trouve maintenant, qui est tout à fait un état de pauvreté et de misère, qui a grand besoin du secours de vos saintes prières, mon très cher Père ; je vous les demande au nom de Dieu, et celles du révérend Père général de l'Oratoire, et de M. Vincent. Que tous m'en fassent la charité, je vous en conjure, car j'en ai grand besoin[1] ! »

Elle s'inquiéta aussi, quand elle vit qu'on avait laissé, dans la première édition des lettres, tous les témoignages de la grande et sainte affection du bienheureux pour elle. « O mon Dieu, ma très chère fille, écrit-elle aussitôt à la mère de Blonay, jamais je ne me fierai à personne pour ce qui regarde les écrits de notre bienheureux Père ; certes je les verrai moi-même et exactement ; car, voyez-vous, j'ai un grand

[1] Édit. de Barthélemy; *Lettres inédites,* p. 23.

ressentiment de ce qu'on a laissé dans les épîtres trop de paroles d'affection ; le monde n'est pas capable de l'incomparable pureté de la dilection de ce saint. Oh! bien, il faut avaler tout cela doucement ; mandez-moi si, en les corrigeant, j'en retrancherai ; mais sachez cela de quelqu'un de capable[1]. »

Heureusement les personnes consultées, sachant bien que cette incomparable affection arriverait nécessairement à resplendir d'une telle lumière que le monde lui-même en serait ébloui, s'opposèrent à tout retranchement. « Hier, écrit peu après la mère de Chantal à la mère de Blonay, j'en parlais à M. le président de cette ville, qui est homme de très bon jugement ; il me dit que si l'on ôtoit des épîtres les paroles affectives, on en ôteroit l'esprit de notre bienheureux, et qu'il n'avoit vu aucune chose digne d'être retranchée. Mgr de Genève dit de même. Enfin, ma très chère fille, chacun a son goût[2]. »

En même temps qu'elle préparait ainsi une première édition des œuvres de saint François de Sales, elle s'occupait de faire écrire sa Vie. Elle s'adressa dans ce but à toutes les premières mères de la Visitation, surtout à la mère de Blonay, qui avait été confidente de ses dernières pensées, leur demandant à toutes de mettre fidèlement par écrit ce qu'elles se rappelaient du saint évêque, afin que ces notes, rédigées par des témoins oculaires, pussent servir à l'histoire du bienheureux ; et elle chargea de ce travail Mgr Charles-Auguste de Sales, neveu du saint, et le

[1] Édit. Migne, p. 1198.
[2] *Ibid.*, p. 1225.

Père de la Rivière, religieux minime, doués tous deux d'une belle imagination, d'une aimable naïveté, et de la plus tendre dévotion pour celui dont ils entreprenaient d'écrire l'histoire. Pendant qu'ils travaillaient, elle les soutenait de ses conseils, leur racontait en détail les faits dont elle avait été témoin, relisait avec eux au parloir les différents chapitres à mesure qu'ils les composaient; et, non contente de prier pour eux, elle écrivit une lettre circulaire pour solliciter en leur faveur, de toutes les maisons de l'Ordre, une communion générale. Tant elle sentait combien est redoutable la mission d'écrire la vie des saints, combien il a besoin du secours d'en haut celui qui veut raconter les mystérieuses opérations de Dieu dans le cœur des élus! « Oh! disait-elle, si Dieu ne donne sa lumière, jamais on ne parviendra à en parler comme il faut[1]. »

Cette publicité donnée aux écrits et aux actions de saint François de Sales ne suffisait pas néanmoins au cœur de la mère de Chantal. A ses yeux le bienheureux évêque de Genève était un saint, non seulement digne d'être connu, mais digne de monter sur les autels et d'y être vénéré par les chrétiens. Les miracles qui éclataient tous les jours sur son tombeau le proclamaient assez haut; son cœur le lui disait encore mieux. Pendant dix-huit ans elle avait pénétré jusqu'au plus intime de cette belle âme, et il n'était pas un de ses sentiments, même les plus secrets, dont elle n'eût mille fois admiré la sublime élévation. Ce témoignage la convainquait plus que tout le reste.

[1] Édit. Migne, p. 1223.

Aussi trois années ne s'étaient pas écoulées depuis la mort du bienheureux, que déjà elle avait pris l'initiative des démarches nécessaires à sa canonisation. Elle s'en entretint d'abord à différentes reprises et très longuement avec Mgr Jean-François de Sales, frère du saint et son successeur sur le siège de Genève. Elle en écrivit aux principaux membre du chapitre d'Annecy, aux conseils et syndics de la ville, même au duc de Savoie ; et, d'après ses instances, une première enquête, commencée à Annecy et dans le Chablais, portée à Rome par le Père dom Juste Guérin, religieux barnabite, très pieux et admirateur zélé de saint François de Sales, examinée par la congrégation des Rites, amena en 1626, quatre ans après la mort du saint, la nomination de trois commissaires apostoliques pour informer sur les vertus et les miracles de saint François de Sales. Les commissaires étaient Mgr André Frémyot, archevêque de Bourges, Mgr Pierre Camus, évêque de Belley, et M. Georges Ramus, docteur et chanoine de Louvain. Ils se réunirent à Annecy même, dans les parloirs de la Visitation, et recueillirent pendant tout le cours de l'année 1627 de nombreuses dépositions. La plus importante de toutes fut incontestablement celle de la mère de Chantal. Elle commença le 27 juillet, et continua jusqu'au 3 août, sans autre interruption que le dimanche ; on y consacrait trois heures le matin et trois heures le soir.

Le procès-verbal de cette déposition commence ainsi :

« Au nom de Dieu. *Amen.*

« L'an 1627, indiction 10e, 27 juillet, à huit heures

du matin, jour non férié ni empêché par quelque fête, mais juridique, la quatrième année du pontificat de N. S. P. le pape Urbain VIII, en présence des illustrissimes et révérendissimes seigneurs André Frémyot, archevêque de Bourges, et Jean-Pierre Camus, évêque de Belley, et très révérend sieur Georges Ramus, protonotaire apostolique, tous trois juges délégués par la sacrée congrégation des Rites pour former par autorité apostolique le procès sur la sainteté de vie et les miracles du serviteur de Dieu François de Sales, évêque de Genève; lesdits juges étant assis sur leur tribunal dans le parloir du monastère d'Annecy, qui est le lieu qu'ils ont choisi et assigné pour y recevoir les serments et les dépositions des dévotes religieuses du monastère de la Visitation... a paru Jeanne-Françoise Frémyot, première religieuse de l'Institut de la Visitation, qui, à cause de ses excellentes vertus, a été fondatrice de dix monastères du même Institut... Laquelle, après avoir été avertie par les juges subdélégués de l'énormité du parjure, a prêté serment en présence desdits juges, en tenant sa main sur sa poitrine, de dire la vérité sans aucun motif de haine, de faveur, de profit, ni aucune autre considération humaine. Ensuite elle a été examinée comme il suit.

« Interrogée sur son nom, son pays, sa profession, son âge, a répondu :

« Je m'appelle Jeanne-Françoise Frémyot, appelée communément de Chantal, native de Dijon, ville capitale du duché de Bourgogne, âgée de cinquante-cinq ans ; je suis fille de messire Bénigne Frémyot, second président au parlement de Dijon, et de dame Mar-

guerite de Berbisey, et je suis première religieuse et première mère supérieure de l'ordre de la Visitation de Notre-Dame, et en cette qualité première fille spirituelle du bienheureux François de Sales, notre fondateur. »

« Interrogée si elle s'est confessée et a communié à Pâques ou en d'autres temps, a répondu :

« Je me confesse deux fois la semaine d'ordinaire. Notre règle porte que l'on communie tous les dimanches et fêtes et le jeudi ; et par le conseil et ordonnance dudit bienheureux, notre fondateur, je communie tous les jours, et sors présentement de la communion. »

« Interrogée si elle n'est point poussée par quelque motif humain :

« Je ne suis poussée à cette déposition par aucun particulier intérêt, sinon pour rendre témoignage à la vérité et glorifier Dieu, qui se rend tous les jours admirable dans ses saints. »

« Interrogée enfin si elle connaît l'énormité du parjure :

« Oui, certes, je sais que le parjure est un très grand et énorme péché, et ne veux aucunement le commettre. »

Ces préliminaires achevés, on posa à la mère de Chantal cinquante-cinq questions qui comprenaient toute la vie, les vertus, les ouvrages, les miracles de saint François de Sales. Elle mit quarante-deux heures à y répondre, avec cet esprit clair, ferme, précis, qui la distinguait, et cette connaissance intime du cœur du saint évêque que nul ne posséda comme elle. Ces *dépositions* ont été récemment li-

vrées au public[1]; elles ont excité un véritable enthousiasme parmi les personnes pieuses et chez les meilleurs juges. « Non, s'écriait récemment l'un des derniers successeurs de saint François de Sales, Mgr Rey, évêque d'Annecy, je ne saurais jamais rendre l'impression que m'a faite cette lecture ravissante. Le cœur vous brûle en parcourant ces lignes divinement enchantées. On se sent quelquefois les yeux pleins de douces larmes; et le brasier d'amour que l'on contemple, semblable au soleil, éclaire, échauffe et fortifie l'âme qui se trouve en face de cette belle âme... Mille fois je le répéterai, et ce sera la vérité, que c'est dans les dépositions de sainte Chantal que se trouve la vraie vie de notre saint[2]. »

La première enquête ayant été terminée et envoyée à Rome, les juges se séparèrent au moment même où éclata la peste dont nous avons raconté l'histoire au chapitre précédent. Les enquêtes se trouvèrent ainsi forcément suspendues pendant trois ou quatre années. Mais dès 1631, c'est-à-dire lorsqu'on commença à espérer la cessation du fléau, la mère de Chantal, qui avait hâte de terminer une œuvre si importante, écrivit aux commissaires pour les conjurer de se réunir le plus tôt possible. Ils ne purent le faire qu'en 1632. Mgr André Frémyot s'y rendit presque mourant, préférant s'exposer à tout péril plutôt que d'entraver par sa maladie une affaire

[1] On doit cette publication à M. l'abbé de Beaudry, de très regrettable mémoire.

[2] *Lettre de Mgr Rey à M. l'abbé de Beaudry,* du 27 janvier 1837.

qui lui agréait tant. Une foule de personnes de la plus haute distinction, et entre toutes Mgr le prince et Mme la princesse de Carignan, vinrent aussi; car la suite de l'enquête exigeait l'ouverture du tombeau pour constater l'identité des reliques. Le 4 août 1632, sur les trois heures de l'après-midi, les juges se transportèrent donc dans l'église de la Visitation pour faire cette ouverture. Les portes de l'église étaient fermées, mais battues par une foule immense de peuple qui se pressait impatient sous le portail, escaladant les murs et essayant de voir par les fenêtres. On n'avait admis dans l'intérieur qu'un petit nombre de personnages choisis parmi les plus distingués. Les sœurs, la mère de Chantal à leur tête, se tenaient debout derrière leur grille, les voiles levés, les cœurs battant de joie et d'émotion.

M. Ducrest, notaire apostolique, lut d'abord à haute voix le rescrit de la sacrée congrégation en date du 27 février 1627, par lequel Mgr André Frémyot, archevêque de Bourges, Pierre Camus, évêque de Belley, et le révérend Georges Ramus, docteur de Louvain, étaient nommés commissaires apostoliques pour procéder aux enquêtes sur la vie du serviteur de Dieu, François de Sales. Ceux-ci, s'approchant alors de la grille ouverte, commandèrent aux sœurs de la part du Saint-Siège de dire la vérité sur tout ce dont elles seraient interrogées. La vénérable mère de Chantal le jura solennellement au nom de toutes ses filles.

La première question des commissaires apostoliques fut relative au lieu où le corps du bienheureux avait été placé. La sainte répondit que le 10 juin 1623,

ce saint corps avait été mis dans le sépulcre qu'ils voyaient du côté de l'épître ; qu'il était habillé d'une aube avec l'étole et la chasuble de taffetas blanc, et coiffé d'une mitre de même couleur, sur laquelle on avait attaché un papier contenant le nom du défunt, le jour de son décès et celui de sa déposition en ce lieu. Les commissaires, s'étant approchés du sépulcre pour l'examiner, aperçurent une multitude de lampes, de bras, de têtes, de cœurs d'or et d'argent, des tableaux, des inscriptions appendues tout autour. Interrogée à ce sujet, sainte Chantal expliqua que c'étaient des dons faits à la mémoire du serviteur de Dieu par des pèlerins, venus non seulement des environs, mais encore des provinces les plus éloignées de France et même d'Italie, et qui, ayant été guéris par les mérites du saint, avaient laissé à sa chapelle ces témoignages de reconnaissance.

Alors, à la réquisition du révérend père dom Juste Guérin, procureur de la cause, les juges en firent le dénombrement ; et ils avaient déjà compté dans le sanctuaire, autour du tombeau, plus de deux cent cinquante vœux d'or et d'argent, lorsque, jetant les yeux dans la nef, ils la virent garnie tout au long et de tous côtés d'une immense quantité de flambeaux, de petites statuettes de marbre, de peintures, de béquilles et de bâtons, témoignage éloquent de la foule de malades qui avaient trouvé la santé à ce saint tombeau. Les villes elles-mêmes y étaient représentées, et il y en avait qui se reconnaissaient sauvées de la peste ou de l'hérésie par le grand serviteur de Dieu, François de Sales. Que pouvait-on désirer dé plus ? Tout le monde avait hâte de contempler enfin

les traits de celui dont nul ne contestait la sainteté. On donna cependant un coup d'œil au sépulcre lui-même, dont les marches étaient déjà usées par les genoux et les baisers des pèlerins, et dont le marbre avait été ratissé et comme entamé par le peuple, avide d'en emporter des parcelles. Les ouvriers s'avancèrent alors, et, la pierre du tombeau ayant été descellée, on en tira le double cercueil, qu'on posa sur le marchepied de l'autel. Celui de bois était rompu, mais le cercueil de plomb était bien fermé. Dès qu'on l'eut entr'ouvert, il n'y eut qu'un cri dans l'assemblée : « Le voilà, le voilà le bienheureux François de Sales ! » C'était bien lui en effet. Il reposait dans son cercueil comme sur un lit ; les vêtements intacts, quoiqu'un peu jaunâtres, à cause de l'humidité du lieu ; le corps entier, sans corruption et sans lésion ; le visage parfaitement conservé, si ce n'est que les yeux étaient un peu enfoncés sous les paupières ; la barbe et les cheveux tenant aussi fermes que ceux d'un homme vivant. On lui regarda les mains. Il n'y manquait ni la peau ni les ongles. La chair du bras était souple et maniable, en sorte qu'on pouvait le lui étendre. La figure surtout paraissait encore pleine de vie. Elle conservait une expression de paix et de sérénité pieuse qui donnait de la dévotion même aux cœurs les plus froids. Une suave odeur, semblable à celle qui avait tant de fois embaumé le monastère, s'échappait de ces restes précieux et achevait d'élever tous les cœurs à Dieu.

Pendant que les heureux témoins de cette scène s'oubliaient dans cette vénération prolongée, le peuple, averti par cet ineffable parfum, battait les portes avec

plus de violence, poussait de grandes clameurs, et, vainement contenu par les gardes du prince, voulait entrer à toute force. On entendait crier dans la foule : « Nous mourrons, ou nous verrons notre pasteur ! » Les uns, apportant des échelles, venaient regarder aux fenêtres, et soudain se calmaient et joignaient les mains en voyant le saint. Les autres, excités par ce spectacle, se jetaient de nouveau contre les portes avec tant de violence que l'une d'elles fut enfin soulevée de ses gonds et renversée. En un instant l'église fut envahie, malgré les efforts des gardes et même des évêques. Spectacle du reste bien touchant que celui de cette foule poussant des cris de joie en présence du corps sacré, se le montrant du doigt, déclarant qu'elle le reconnaissait bien, et lui faisant toucher des chapelets, des crucifix, des mouchoirs, des bracelets. La nuit vint dans ces saintes occupations, et alors Mgr de Bourges, ayant fait signe de la main et haussant la voix, commanda, sous peine d'excommunication, que le peuple eût à sortir : à quoi il obéit aussitôt.

Pendant ce temps, que faisait sainte Chantal ? Elle était à genoux contre la grille, les yeux fixés sur le saint corps, avec un visage si enflammé, une contenance si modeste, qu'on n'eût pu discerner ce qui la tirait hors d'elle-même, ou l'amour ou l'humilité; elle n'apercevait pas les sœurs qui étaient autour d'elle; elle ne sentait pas qu'on la pressait de toutes parts, et, les laissant se coller contre la grille pour mieux voir, elle demeurait immobile et comme plongée dans une sorte d'extase.

Le soir, sur les sept ou huit heures, quand tout le

monde se fut retiré, la mère de Chantal revint avec sa communauté, et passa plusieurs heures en oraison devant ces saintes reliques. Ce fut alors qu'elle fit cet acte célèbre d'obéissance, récompensé par un si grand miracle. Quand le peuple avait envahi l'église, les commissaires apostoliques lui avaient défendu, sous peine d'excommunication, de toucher le saint corps. La vénérable mère, prenant pour elle une défense qui ne la regardait pas, s'abstint de lui baiser la main. Mais le lendemain, en ayant obtenu la permission, elle s'approcha du bienheureux, et elle avançait ses lèvres vers la main de saint François de Sales, lorsque celui-ci, étendant le bras, pressa doucement la tête de la mère de Chantal, comme s'il eût été encore en vie. La sainte sentit distinctement, et les sœurs qui étaient présentes virent toutes le mouvement miraculeux des doigts et de la main. On garde encore aujourd'hui comme une double relique le voile qu'elle portait alors [1].

Après que les procès-verbaux relatifs à l'ouverture du sépulcre eurent été rédigés et signés, on replaça les saintes reliques dans un cercueil de plomb, et celui-ci dans un cercueil de chêne. On changea l'aube, la chasuble et la mitre, et l'on plaça sur la poitrine du bienheureux une inscription destinée à le faire connaître un jour, si par suite d'événements im-

[1] « La mère Vosery et d'autres religieuses m'ont attesté, dit le P. Fichet, avoir vu cette main s'étendre et presser doucement la tête de la mère de Chantal. » (*Vie de sainte Chantal,* par le P. Fichet. Voir aussi les *Dépositions* de la sœur Marie-Aimée de Sonnaz, de la sœur Marie-Françoise de Gruel, de la sœur Charlotte-Lucie de Bertrand de Villarrousset, *super art.* XLVI.)

prévus les inscriptions extérieures venaient à disparaître.

Après cela, les commissaires apostoliques prirent l'audition des témoins qui désiraient déposer sur la vie et les vertus du saint évêque; mais il s'en présentait chaque jour un si grand nombre, qu'après en avoir recueilli à peu près trois cents, ils arrêtèrent là l'enquête et se séparèrent, chargeant le révérend dom Juste Guérin de porter à Rome toutes les dépositions.

Sainte Chantal ne vit pas la fin de ce long procès. Il y avait vingt ans qu'elle était morte lorsque le bienheureux fut proposé solennellement à l'amour et à la vénération des fidèles. Du moins elle eut avant de mourir la consolation de voir l'enthousiasme du peuple devancer la prudente circonspection des souverains pontifes, et elle emporta dans la tombe la certitude que son bienheureux directeur monterait un jour sur les autels.

De nombreux panégyriques du saint ont été publiés, soit avant, soit après sa canonisation, par les soins de la mère de Chantal et de ses filles. Les plus illustres orateurs, Bossuet, Bourdaloue, Fléchier, ont tour à tour essayé de peindre cette ravissante figure du plus aimable de tous les saints. « Il y a quelqu'un cependant, a dit de nos jours un critique éminent, qui a parlé de saint François de Sales mieux encore que Bossuet, et qui en a écrit avec des paroles plus distinctes, plus pénétrantes et plus vives : c'est Mme de Chantal, cette fille spirituelle de saint François de Sales, et cette aïeule de Mme de Sévigné. Ceux qui ont pu se permettre quelque vaine et froide raillerie

sur la liaison du saint évêque et de cette forte et vertueuse femme n'avaient pas lu, j'aime à le croire, cette pièce, qui est la cent vingt et unième des lettres de Mme de Chantal. On n'a jamais mieux fait le portrait d'un esprit, ni rendu aussi sensiblement des choses qui semblent inexprimables. Lumière, suavité, netteté, vigueur, discernement et dextérité céleste, ordonnance et économie des vertus dans cette âme, tout s'y représente et s'y peint d'un trait ferme et distinct. De telles pages n'entrent pas dans la littérature, et ne sauraient être soumises même à l'admiration[1]. »

[1] M. Sainte-Beuve, *Causeries du lundi. Saint François de Sales.*

CHAPITRE VINGT-SEPTIÈME

NOUVELLES ET PLUS NOMBREUSES FONDATIONS EN FRANCE
— L'INSTITUT PÉNÈTRE EN ITALIE ET EN SUISSE
— MORT DE M. MICHEL FAVRE,
PREMIER CONFESSEUR DE LA VISITATION

1631-1632

Cependant les fondations religieuses, interrompues ou du moins ralenties pendant deux ans et demi par la peste, recommençaient de toutes parts avec une plus grande ardeur. Au sortir de cette effroyable contagion, qui fit plus de conversions en une année, disent nos vieux *Mémoires*, que cent prédicateurs en un siècle, il y a en France, en Savoie, en Italie, comme un nouvel élan vers la vie spirituelle et pénitente. L'esprit de Dieu souffle sur les âmes et les pousse au désert. De 1630 à 1640, pendant ces dix années, qui comptent parmi les plus fécondes peut-être qu'ait jamais vues l'Église, les monastères se multiplient dans une proportion inaccoutumée. Ceux de la Visitation en particulier deviennent si nombreux, qu'il faut renoncer au plaisir de les faire connaître en détail. A peine pourrons-nous donner une idée de ce beau mouvement, de cette propagation si

laborieuse et si vaste, et signaler çà et là quelques monastères dont les origines sont restées célèbres par plus de vertus ou par plus de souffrances.

Dans cette revue rapide des pays qui s'ouvrent les uns après les autres à la Visitation, la Savoie, où elle est née, mériterait notre premier regard. Mais cette province, que la peste quitte à peine, après l'avoir si cruellement décimée, et dont elle a augmenté la pauvreté, si grande en tout temps, n'est pas en état de faire de nouvelles fondations. Il faut à ces quatre monastères, Annecy, Chambéry, Thonon et Rumilly, quelques années de repos avant qu'ils puissent envoyer des essaims à l'Italie et à la Suisse, qui les leur demandent.

Passons donc en Bourgogne, après la Savoie la seconde patrie de l'Institut. Cette vieille terre monastique, où avaient fleuri au moyen âge de si puissantes abbayes, et qui à toutes les époques avait fait à la vie religieuse, sous quelque forme qu'elle apparût, un si sympathique accueil, continuait à être fidèle à la grande fondatrice qu'elle avait donnée à l'Église. Chaque année elle enfantait une Visitation : Dijon en 1622, Autun en 1625, Paray en 1626, Bourg en 1627, Beaune et Mâcon en 1632, Semur en 1633, Châlon-sur-Saône et Charolles en 1636. Chaque année aussi, pour peupler et multiplier ces monastères, elle tirait de son sein, de sa vieille noblesse, de sa forte bourgeoisie, de nombreuses et grandes religieuses, les Bréchard, les Chaugy, les Rabutin, les Berbisey, les Bouhier, que nous connaissons déjà, ou que nous connaîtrons plus tard, moins grandes assurément par la distinction supé-

rieure de leur esprit et la mâle énergie de leur caractère que par la sainteté héroïque et la beauté divine de leur vie.

La Visitation conquérant ainsi une à une toutes les villes de Bourgogne, il était difficile qu'elle ne pénétrât bientôt en Franche-Comté. On se rappelle le voyage de sainte Chantal à Besançon en 1626, les ovations qui l'accueillirent, cette foule de peuple qui se pressait pour toucher son vêtement, ces soixante filles surtout qui vinrent se jeter à ses genoux, sollicitant le bonheur d'être voilées de ses mains. On se rappelle aussi l'opposition de l'archevêque, qui obligea la mère de Chantal à quitter la ville sans y faire de fondation. Cette opposition tomba vers cette époque, soit que la peste ait effrayé la conscience du prélat, soit plutôt que la persévérance opiniâtre de Madeleine Adelaine, cette humble servante à laquelle saint François de Sales et sainte Chantal avaient recommandé la constance et promis le succès, ait touché son cœur; et aussitôt quatre ou cinq villes, Besançon, Gray, Champlitte, Salins, sollicitent et reçoivent des filles de Sainte-Marie. Besançon se fonde le premier, par la mère Marie-Marguerite Michel, venue de Dijon (1630), et l'on y voit entrer une à une, et dans l'ordre marqué par la sainte, les trente-six filles qu'elle avait bénies à son passage et auxquelles elle avait dit à l'oreille qu'elles seraient un jour religieuses à la Visitation[1]. Champlitte et Gray suivent de près (1633-1634), en attendant Salins, qui ne viendra qu'un peu plus tard.

[1] Voir plus haut, p. 207.

L'instrument principal de ces fondations, après la bonne Madeleine Adelaine, est une jeune fille, presque une enfant, de race patricienne. Elle se nommait Claire de Cusanges, et appartenait à l'antique famille des comtes de Bergues, de Champlitte et de Gray. Entrée à neuf ans au monastère de Besançon en qualité de pensionnaire, morte à dix-huit ans, elle a passé sur la terre comme une de ces apparitions célestes que Dieu envoie quelquefois pour consoler les regards attristés par le spectacle des misères et des lâchetés de ce monde. Son admirable pureté l'avait fait surnommer l'ange de Comté; son humilité, son obéissance, son courage à se vaincre, joints à une élévation de sentiments et à une maturité d'âme étonnantes à son âge, ravissaient tous ceux qui en étaient témoins. Conduite à treize ans à Champlitte et à Gray, pour y assister à la fondation de deux monastères dont son immense fortune la rendait fondatrice, reçue au bruit du canon, saluée par les consuls et les échevins des villes, qui lui débitaient des harangues, acclamée par le peuple, que ses pères avaient comblé de biens; et de ces ovations tombée tout à coup au milieu des horreurs de la peste, on ne sut qu'admirer davantage en elle ou de sa modestie ou de sa grandeur d'âme, l'une et l'autre poussées jusqu'à l'héroïsme. Quelques instances que lui fît sa famille, elle refusa de quitter le monastère qu'elle venait de fonder, et y demeura, sereine et courageuse, au milieu des morts et des mourants. Vers l'âge de seize ans, au moment où sa beauté croissante multipliait autour d'elle la foule des prétendants, on la vit tout à coup prise d'un immense dégoût pour le monde,

et de je ne sais quelle soif d'humiliations et de sacrifices. Et avec cela des ardeurs d'amour, des désirs du ciel, des impatiences d'éternité qui disaient assez haut, à ceux qui savent observer, qu'elle ne resterait pas longtemps sur la terre. Le cloître et le monde se disputaient ce trésor; ce fut le ciel qui l'eut. Elle était à peine âgée de dix-huit ans, lorsqu'elle mourut après quelques mois de maladie, gaie, pure, déjà céleste dans ses aspirations et dans ses regards, souriant aux sœurs, invoquant saint François de Sales, baisant une lettre que lui avait envoyée sainte Chantal, à laquelle elle avait fait demander la permission de mourir, et laissant derrière elle une mémoire si embaumée, qu'il nous faut faire violence et penser au long chemin qui nous reste encore pour ne pas en respirer plus longtemps le parfum[1].

La Lorraine, qui possédait déjà un monastère fondé en 1626 par la mère de Chantal à Pont-à-Mousson, en voyait à la même époque naître deux autres, malgré les malheurs effroyables qui pesaient alors sur cette province, et qui, s'aggravant d'année en année, allaient bientôt éveiller la grande âme de saint Vincent de Paul. Celui de Nancy, fondé en 1632, sortait de Pont-à-Mousson. Celui de Metz, établi l'année suivante, venait du fond de l'Auvergne. Rien n'est curieux et ne caractérise mieux ce temps que le long voyage des sœurs qui firent cette fondation. Il leur fallut trois mois pour venir de Riom à Metz; et en quel équipage elles y arrivent! Parties de Riom le

[1] *Les Vies de neuf religieuses de la Visitation*, par la mère de Chaugy, 1 vol. in-4°, p. 1 et suiv. Annecy, 1659.

16 novembre 1632, elles passent par Moulins, où on les retient plusieurs jours au monastère, et où on leur donne pour leur future chapelle des aubes, des chasubles, des burettes et un calice, celui-là même avec lequel saint François de Sales avait dit la messe. De là elles vont au monastère de Nevers, qui généreux quoique pauvre, partage avec elles sa petite provision de blé; puis à Orléans, où une pieuse dame dont les sœurs avaient la fille leur prête son carrosse pour se rendre à Paris, et leur donne, avec beaucoup de linge, une jupe de velours à fond d'argent et deux douzaines de serviettes pour l'autel. Arrivées à Paris, elles s'y laissent bloquer par les gelées, et y demeurent dix-sept jours sans pouvoir en sortir. Mais elles n'y perdent pas leur temps. C'est à qui les comblera de plus de cadeaux. M. de Renty, le commandeur de Sillery, Mme de Villeneuve, apportent tous les jours quelque chose : un tabernacle et des chandeliers pour l'autel, un coffre plein de linge pour la sacristie, des jupes de satin blanc à fleurs pour faire des ornements d'église, quelques centaines d'écus, et, ce qui valait mieux, une prétendante avec huit mille livres, et une bonne fille pour sœur tourière. Les gelées passées, la caravane se remet en route, continuant à recueillir des dons sur tout le chemin, et, pour ainsi dire, à chaque étape. A Pont-à-Mousson, en particulier, elles reçoivent des meubles pour huit cellules. C'est ainsi qu'elles arrivent à Metz le 14 février 1633, chargées de dons de toute sorte, traînant dans des chariots tout ce qui est nécessaire pour meubler une maison, orner une église, et, selon l'expression des *Mémoires*, commencer leur petit ménage

sans le secours de personne. Précaution prudente dans un pays et à une époque où saint Vincent de Paul allait être obligé d'envoyer pendant dix années consécutives, avec beaucoup d'argent, des voitures chargées de pain, des semences, des charrues, du bétail, et jusqu'à des vêtements pour vingt mille hommes de tous les états[1].

Enclavée dans la Lorraine, la Franche-Comté et la Bourgogne, la Champagne faisait aussi vers ce temps-là connaissance avec la Visitation, mais avec un peu plus de difficultés, par suite d'une de ces susceptibilités de corps de ville qui sont si fréquentes à cette époque. L'évêque de Troyes avait appelé la mère Favre pour réformer dans sa ville épiscopale une maison de l'ordre de Saint-Augustin. La mère Favre arrivait donc de Paris à la tête d'une petite colonie de religieuses, et se préparait à entrer dans la ville, lorsque tout à coup aux barrières se présentent les magistrats, qui arrêtent son carrosse, la somment de s'en retourner, lui disant crûment que la ville ne veut ni d'elle ni de ses religieuses. Étonnée de cette opposition inattendue, la mère Favre s'arrête, mais refuse de reculer, et en appelle à l'évêque qui l'avait demandée. Le prélat accourt, attristé de ces obstacles, et il s'établit entre lui et les magistrats la plus vive discussion. Au moment où les esprits s'échauffent davantage, le maire se tourne brusquement vers la mère Favre : « Voudriez-vous par hasard faire violence à la cité? — A la cité du ciel, oui, dit la mère avec un fin sourire, mais aux cités de la terre,

[1] *Fondations inédites de Nancy et de Metz*, p. 537-539.

oh ! non. » Le maire s'adoucit un peu à cette réponse, mais pas assez pour permettre d'entrer en ville. De son côté, la mère Favre refuse de faire un pas en arrière, et, descendant de voiture, s'établit avec ses compagnes aux barrières, dans une petite maison des faubourgs. Cependant messieurs de la ville délibèrent. Ils ont reconnu que la supérieure est prudente et accorte. Leur parti est pris. Si elle entre par supercherie, on la mettra à la porte avec honte. Six semaines se passent ainsi, la mère Favre refusant de partir, les magistrats protestant qu'elle n'entrera jamais. Ardente comme elle était, et ayant laissé à Paris les affaires les plus importantes, la mère Favre commence à s'ennuyer, à se décourager, en voyant un temps si précieux perdu, de si grandes affaires interrompues, et des obstacles qu'on ne sait plus comment tourner; car l'amour-propre se met de la partie du côté des magistrats, et de tous les obstacles celui-là est le plus invincible. Avertie de ce découragement passager, la vénérable mère de Chantal intervient. Elle soutient sa grande fille par ses lettres, l'anime à la persévérance, lui fait sentir que le temps employé pour Dieu n'est jamais perdu, que les peines et les persécutions sont les semences fécondes des maisons religieuses, et que celle-ci sera d'autant plus capable dans la suite de braver les orages qu'elle en aura été plus agitée dans son berceau[1]. Encouragée par ces fortes paroles, la mère Favre tient bon, et, comme la patience est la reine du monde, peu à peu les oppositions tombent, la raison et la foi prennent le des-

[1] Édition Migne, p. 1644.

sus sur l'amour-propre, les permissions sont octroyées, et le 6 juillet 1631 la petite colonie entre en triomphe à Troyes[1].

Pendant que ces choses se passaient en Champagne, en Lorraine, en Franche-Comté et en Bourgogne, les provinces du Nord s'ouvraient à leur tour à la Visitation naissante; plus lentement, il est vrai, parce qu'elles étaient plus éloignées de son berceau; plus difficilement aussi, parce qu'elles étaient chargées de maisons religieuses; mais ces obstacles, en arrêtant un instant l'élan de la Visitation, en le retardant de quelques années, allaient le rendre plus éclatant. A l'époque où nous sommes arrivés, ni la Flandre ni l'Artois n'ont encore entendu prononcer le nom de la Visitation. La Picardie en a ouï parler, mais vaguement et mal. La Normandie, bien qu'elle ait déjà un monastère, celui de Caen, ne paraît pas la connaître davantage. Quand Mlle de Boisguillaume, fille d'un conseiller du parlement de Rouen, touchée de Dieu, et désirant sortir d'un monde où elle réussissait trop bien pour son salut, s'enquit autour d'elle de ce qu'étaient les filles de la Visitation, elle apprit des choses étranges qui l'effrayèrent. Les uns disaient que c'étaient des religieuses fort pauvres et qui mouraient de faim. Les autres ajoutaient que ce nouvel Institut avait été établi pour les malades par un prélat très débonnaire, et que pour y être admis il fallait avoir quelque infirmité. Il y avait même une personne dans la ville qui, ayant été une fois à Paris,

1 *Fondation inédite de Troyes*, p. 429. — *Vies des premières religieuses*, tome I, p. 51.

et étant entrée par hasard dans la chapelle de la Visitation au moment du sermon, pendant lequel, les grilles du chœur étant ouvertes, on tire les rideaux des fenêtres afin que les religieuses, dont le voile est levé, ne soient point vues distinctement par les séculiers, racontait partout que les monastères de la Visitation étaient ténébreux et qu'on n'y voyait pas clair. Tel fut le découragement dans lequel ces bruits jetèrent cette jeune fille destinée par Dieu à établir la Visitation à Rouen, qu'il fallut qu'il vînt lui-même à son aide. Elle dormait une nuit; tout à coup il lui sembla qu'elle était à genoux dans une chapelle de la Visitation, entourée d'une foule de religieuses, et, pendant qu'on la dépouillait de ses habits du monde, elle entendit une voix qui lui dit: « Regarde, elles vivent comme des anges. » Émue de cette parole, qui retentissait encore à ses oreilles longtemps après qu'elle se fut éveillée, elle partit pour Paris, et, ayant trouvé le monastère plein de ferveur et tout différent de la peinture qu'on lui en avait faite, quoiqu'elle fût toute jeune encore, belle, recherchée, et affectionnée même aux choses du monde, elle brisa tous les liens, foula aux pieds toutes les espérances mondaines qui souriaient à ses yeux de vingt ans, et prit avec une grande ferveur l'humble voile des épouses de Jésus-Christ. Ses parents, qui avaient assisté à la cérémonie, retournèrent à Rouen, racontant avec enthousiasme ce qu'ils avaient vu. Ainsi naquit peu à peu l'idée d'une fondation; et, les ressources commençant à se réunir, on en parla à l'archevêque. Celui-ci, qui était prudent, voulut, avant de répondre, lire les Constitutions, dont il fut ravi; mais, comme il y a loin de la

théorie à la pratique, il partit pour Paris et vint droit au parloir de la Visitation, pour sonder les religieuses et savoir s'il trouverait en elles cet esprit doux, humble et simple qu'il avait admiré dans les règles. La première religieuse qu'il vit fut la mère Marie-Jacqueline Favre. (C'était peu avant le voyage de Troyes.) Il lui posa tout d'abord quelques questions pour l'éprouver : « Ma fille, lui dit-il, quel est le meilleur de parler à Dieu ou d'écouter Dieu parler? » Elle lui répondit humblement qu'elle n'était nullement capable de résoudre une telle question. « Il est possible, ma fille, reprit l'archevêque, que vous soyez honteuse de répondre le voile levé; baissez-le donc pour avoir plus de hardiesse. » Elle le baissa aussitôt, mais continua à s'excuser avec des paroles si modestes, si simples et si pieuses, que ce bon prélat en demeura fort édifié, et dit en sortant qu'on ne pouvait voir plus d'humilité; qu'à la vérité il craignait fort de recevoir certaines religieuses qui tranchent du grand et veulent faire la leçon aux docteurs; mais que les filles de Sainte-Marie n'étaient pas de ce nombre, et que pour cette raison il appuierait l'affaire de la fondation. Il fut plus difficile d'obtenir le consentement du parlement, qu'on trouve ici, comme partout, assez peu favorable au développement des Ordres religieux. On en vint pourtant à bout, grâce à la finesse et aux ruses un peu normandes de quelques conseillers amis de la famille de Boisguillaume, et le 27 octobre 1630 les sœurs arrivèrent de Paris pour commencer l'établissement. Au moment où sur le soir, aux dernières lueurs du jour, elles commençaient à entrevoir les clochers de Rouen, la supérieure,

qui était la mère Anne-Marguerite Guérin, et toutes les sœurs se sentirent émues de dévotion envers saint Joseph, et elles lui demandèrent instamment la simplicité pour toutes les filles qu'elles recevraient, parce qu'elles avaient ouï dire que les esprits de ce lieu étaient fort prudents [1].

Quoique moins proche de Paris que la Normandie, la rude et catholique Bretagne connaissait mieux à cette époque la Visitation, et lui ouvrait une à une toutes ses villes : Rennes, où la vénérable mère de la Roche avait, depuis Orléans, fait pénétrer malgré elle l'odeur de ses vertus, et où elle vint elle-même donner naissance à la maison, au milieu d'un applaudissement unanime; Nantes, dont le monastère fut fondé par la mère de Bressand, une de ces grandes premières mères de la Visitation que nous n'avons pas encore pu faire connaître à nos lecteurs, car comment suffire à tant de saintes biographies? qui, entrée en 1618 au noviciat de Grenoble, avait bien vite été remarquée par saint François de Sales et appelée par lui « une rare fille »; sur laquelle sainte Chantal s'était plu, pendant son noviciat, à faire tomber toute sa sévérité afin de mieux faire éclater sa vertu, et dont elle disait qu'il n'y avait pas dans l'Institut de fille plus entendue et plus parfaite. Telle était alors la réputation croissante de la mère de Bressand, que l'évêque de Nantes, Philippe de Cospéan, un grand évêque, avait déclaré qu'il ne permettrait pas que les sœurs descendissent de bateau si elles n'étaient pas conduites par la mère de Bressand; Vannes, fondé

[1] *Fondation inédite de Rouen*, p. 386.

par une colonie qui, après s'être établie d'abord au Croisic, avait été obligée d'en sortir, n'y trouvant ni les secours temporels ni les secours spirituels dont elle avait besoin; Rennes enfin, où un second monastère allait s'établir dans peu de temps, les trois autres ne suffisant pas à recueillir cette multitude de jeunes filles que l'innombrable petite noblesse de Bretagne envoyait chaque jour à la Visitation [1].

L'Anjou et la Touraine suivaient l'exemple de la Bretagne, et deux belles Visitations y naissaient à peu d'années de distance. Celle d'Angers, due à un saint prêtre que la lecture des œuvres de saint François de Sales et une conversation avec la vénérable mère de Chantal avaient enthousiasmé, et qui put, à force d'activité, d'énergie et de patience, établir l'Institut dans une ville tellement chargée de maisons religieuses, que la seule idée d'une fondation nouvelle y souleva des orages; et celle de Tours, dont la fondation, plus laborieuse encore, fut, comme à Besançon, l'œuvre d'une pauvre domestique, ce qui nous engage à nous y arrêter un peu.

Tours, avec son tombeau de saint Martin, était un des plus grands centres du catholicisme en France, un des quatre grands pèlerinages du monde. Tant d'églises, de collégiales, de chapitres, d'abbayes, de couvents s'étaient de siècle en siècle bâtis près de la crypte de Saint-Martin, qu'il paraissait impossible d'en établir de nouveaux. Voici comment cette humble fille, dont nous ne savons même pas le nom, en vint à bout. Elle s'était confessée en 1619 à saint François

[1] Voir les différentes *Fondations inédites* de ces monastères.

de Sales lorsqu'il traversait Tours à la suite de Mme Royale Christine de France, sœur de Louis XIII, et elle lui avait fait part de ses grands désirs d'être religieuse. « Oui, ma fille, lui avait répondu le saint évêque, vous serez religieuse; mais ce ne sera pas de sitôt. Assurez-vous que Dieu fera voir un jour le dessein qu'il a sur votre âme. » Plus de dix ans après, cette même fille se confessant à un religieux : « Mon enfant, lui dit celui-ci, c'est maintenant le temps de vous ressouvenir de ce que vous a dit le bienheureux François de Sales. » Et, l'ayant disposée par quelques paroles ardentes à se donner tout entière à Dieu, il l'envoya à la sainte communion, lui recommandant de revenir aussitôt après la messe lui dire ce que Notre-Seigneur lui aurait mis au cœur.

Elle revint, en effet, au sortir de la sainte table, et il fut convenu que cette humble fille s'emploierait à fonder une Visitation à Tours. Mais tant d'obstacles se dressèrent bientôt devant elle, que, déscspérant de les vaincre, abreuvée de dégoûts, elle vint conjurer son confesseur de la faire entrer dans un monastère déjà fondé. « Je vous donne la nuit pour y réfléchir, lui dit le religieux d'un air triste, et, si vous le voulez absolument, j'irai demain parler pour vous. » La nuit fut longue et sans sommeil. Dès le point du jour, cette pauvre domestique frappait à la porte du couvent. « Je me doutais bien, lui dit le bon Père, qu'aujourd'hui nous serions matinale. Allez donc, fille de peu de foi, Dieu sera avec vous. » Dès lors elle résolut d'aller en avant et de ne plus reculer devant aucun obstacle, quel qu'il fût. Il y avait à Tours un homme très riche, très influent, membre du conseil

de ville et l'un des premiers magistrats. Elle alla hardiment le trouver. « Monsieur, lui dit-elle sans autre compliment, je suis venue ici pour vous faire gagner le ciel. » Ce bon magistrat lui répondit avec gaieté que ce serait le gain le plus fortuné qu'il eût fait de sa vie, et qu'il lui saurait un gré infini de lui en procurer le moyen. Enhardie par cet accueil, elle lui confia son projet d'établir une Visitation à Tours. A ce mot, le bon M. Boutos changea de face, et lui déclara que la ville était tellement chargée de maisons religieuses, qu'il n'y fallait pas penser. Mais elle insista si vivement et si habilement, qu'il promit d'y réfléchir et de s'en occuper. Elle visita de même les vingt-quatre échevins, l'archevêque, le lieutenant général; et l'on ne sait ce qu'il faut admirer le plus, ou de cette humble domestique qui trouve dans sa foi le courage d'aborder de si hauts personnages, ou de ces magistrats chrétiens qui la reçoivent avec honneur malgré la bassesse de sa condition, discutent avec elle le projet qu'elle leur propose, se laissent vaincre par ses raisons, et apportent tout leur concours à une œuvre que tous avaient jugée impossible. Le soir de l'arrivée des sœurs, qu'on fit venir d'Orléans, cette bonne fille se jeta à leurs pieds, et leur demanda humblement le voile des épouses de Jésus-Christ. Elle l'avait bien mérité [1] !

Le Poitou, que nous trouvons de l'autre côté de la Loire, en face de la Bretagne et de l'Anjou, s'ébranle à son tour : pays de protestants et de ruines, où l'on avait brûlé les églises, pillé les monastères, brisé les

[1] *Fondation inédite de Tours*, p. 464.

grilles, chassé et ridiculisé les religieuses, et où l'on ne se fût pas établi à cette époque, si le Poitou n'eût été pour sainte Chantal une seconde patrie. C'est à Poitiers que s'était écoulée sa jeunesse et qu'avaient habité sa sœur Marguerite, son beau-frère, M. de Neufchèzes, et ses deux neveux. C'est aussi par eux que se fit la fondation. L'évêque de Châlons s'entendit avec une sœur de l'évêque de Poitiers, M[lle] Chateignier de la Roche-Posay, qui, récemment convertie du protestantisme à la vraie Église, voulait expier par une fondation religieuse ses longues années d'égarement; et, à la sollicitude de sa famille, sainte Chantal envoya à Poitiers une petite colonie sortie de Bourges et dirigée par la mère de Lage. L'abbé de Saint-Cyran prêcha à la cérémonie; ce qui prouve qu'à cette date de 1634 il n'était pas encore tenu pour hérétique, mais ce qui prouve aussi quels dangers de telles relations de la part d'un homme si inquiet et si habile auraient pu faire courir à la Visitation naissante sans le tendre attachement de toutes les sœurs à la foi de l'Église romaine [1].

Mais, si la Visitation parvenait à s'établir à cette

[1] Bérault-Belcastel accuse la mère de Lage d'avoir adopté les erreurs de l'abbé de Saint-Cyran ; c'est une erreur contre laquelle protestent tous les monuments contemporains. Partout elle est représentée comme une sainte : son nom est en vénération au monastère de Poitiers, où elle fut réélue jusqu'à six fois, c'est-à-dire aussi souvent que la règle le permit ; ce qui serait inexplicable si elle fût tombée dans le jansénisme, puisque Bérault-Belcastel reconnaît qu'*elle ne put gagner à son parti aucune religieuse de sa communauté, qui demeura toujours fidèle aux enseignements du saint fondateur.* Ce point a été si parfaitement éclairci, en 1853, par la mère Marie Chantal Delapierre, supérieure de Poitiers, qu'il est inutile d'y insister davantage.

époque à Poitiers, elle ne dépassait pas cette ville. Ni la Saintonge, ni l'Angoumois, ni le Limousin, ni la Guienne, ni la Gascogne, ne s'ouvrent devant elle ; cinq à six années sont encore nécessaires pour que le nouvel institut puisse s'y faire connaître et y pénétrer. Remontons donc vers les pays qui l'ont vu naître, et, après avoir traversé rapidement le centre de la France, où il se développe avec ardeur, préparons-nous à redescendre les belles rives du Rhône et de la Saône, les pentes françaises des Alpes, où nous l'allons voir se multiplier sans obstacles au milieu d'un enthousiasme plus vif encore.

On a remarqué comment se faisaient les fondations. Chaque monastère essaimait. Lorsque le nombre des religieuses, fixé à trente-trois par la règle, était dépassé dans une maison, il s'en échappait une petite colonie qui allait ordinairement à peu de distance, dans une ville voisine, fonder une maison distincte de la première, et qui à son tour envoyait des essaims. C'est ainsi que le centre de la France se peuple peu à peu. Les monastères de Paris, de Bourges, de Moulins, fondés dès les premiers jours, rayonnent tout autour d'eux. A la date où nous sommes parvenus, il y a des Visitations, presque toutes issues de celles-ci, dans les principales villes de la France : non seulement à Orléans, à Nevers, à Montferrand, à Riom, à Blois, dont nous avons dit les origines; mais à Montargis, à Meaux, à Mamers, au Mans, à Melun. L'Auvergne, pour sa part, en a déjà quatre : Montferrand, Riom, Saint-Flour et le Puy. Le Dauphiné, plus riche encore, en a sept : Grenoble, Valence, Embrun, Crémieux, Crest, Condrieu, Romans. Lyon

n'a pas moins de trois monastères dans ses murs, et il envoie des essaims tout autour de lui, à Saint-Étienne, à Villefranche, jusqu'à Avignon.

En Languedoc, et surtout en Provence, la propagation est plus rapide encore. Là il n'y a pas de ville si petite, si pauvre qu'elle soit, qui ne tienne à honneur et à bonheur d'avoir sa Visitation. Là, comme en Bourgogne, chaque année voit naître un monastère : Marseille en 1623, Aix en 1624, Arles en 1629, Digne en 1630; Montpellier, Sisteron, Apt et Forcalquier, en 1631; Draguignan en 1632, Pont-Saint-Esprit en 1632, Toulon et Grasse en 1634.

Et ce qui est plus consolant encore que ce développement si rapide, c'est l'enthousiasme qui prépare, qui accueille, qui fait prospérer toutes ces fondations. Déjà on en a vu quelque chose. Quand les sœurs arrivèrent à Aix, telle fut la foule qui envahit la maison, les cours, les rues adjacentes, que pendant trois jours il fut impossible de pénétrer au monastère, et que les sœurs eussent souffert de la faim si la fondatrice n'eût trouvé le moyen d'introduire des vivres en passant par-dessus les toits[1]. A Grasse, toutes les boutiques étaient fermées le jour où les sœurs arrivèrent, et un peuple immense en habits de fête s'était porté à leur rencontre. Quand les sœurs apparurent, une immense clameur, comme d'un seul homme, monta jusqu'au ciel : « Voilà, voilà les filles du bienheureux François de Sales ! » A Montpellier, la foule était si grande pour recevoir les sœurs et les accompagner à leur logis, que celles-ci furent mille fois en

[1] Voir plus haut, p. 178.

danger de se perdre et de se séparer, et qu'il fallut faire venir des gardes et en établir autour de la maison. Le lendemain elles reçurent la visite de tous les magistrats, et la supérieure, c'était la mère Louise-Dorothée de Marigny, parente de saint François de Sales, celle qui nous a laissé deux *Mémoires* inédits sur les origines de la Visitation, eut à répondre à neuf ou dix harangues, dont quatre furent solennelles. La première de MM. les consuls de la ville avec le chapeau rouge : honneur insigne qu'ils ne font qu'aux princes et princesses. M. de Bussuges, premier de cette année, porta la parole avec les plus vives expressions d'allégresse, de remerciements, de louanges et de toutes sortes d'offres de bon service. MM. les chanoines de l'église cathédrale de Saint-Pierre vinrent ensuite au nom de tout le clergé, assurant, dans leur belle harangue, que l'arrivée des religieuses était une des plus grandes grâces que Dieu eût faites depuis longtemps à la ville et à la province, et, en se retirant, ils firent présent aux sœurs d'une custode et d'un soleil d'argent. Après eux se présentèrent successivement M. le juge-mage, chef du sénéchal et présidial, MM. de la noblesse, les gouverneurs de la ville et de la citadelle, les supérieurs des Ordres religieux, faisant tous de grandes bienvenues et des offres de service.

En sortant du monastère, ils se rendirent tous à l'évêché remercier Mgr Pierre Fenouillet, évêque de Montpellier, ancien et intime ami de saint François de Sales, originaire comme lui de la Savoie, un de ceux qui contribuèrent le plus, à cette époque, à ennoblir le langage de la chaire et à préparer l'avène-

ment de la grande éloquence chrétienne. Ce bon prélat pleurait de joie en voyant une telle unanimité. « J'ai fait venir, disait-il aux religieuses, des capucins et des jésuites en cette ville ; j'y ai prêché deux carêmes entiers et fait plusieurs autres choses, dont jamais le corps de ville ne m'avoit dit grand merci. Et depuis votre arrivée, j'ai prou à faire d'écouter tous les remerciements que je reçois de vous avoir appelées. »

Le peuple ne montrait pas moins d'enthousiasme. Outre l'ovation qu'il avait faite aux sœurs le jour de leur arrivée, il se pressait en foule autour du couvent, et, comme il n'avait jamais vu de religieuses, car il n'y en avait point eu dans cette ville depuis les premières guerres de religion, pendant lesquelles on les avait maltraitées et chassées, il ne pouvait s'étonner assez de voir ces bonnes sœurs prisonnières derrière leurs grilles, et pourtant si joyeuses. Chaque jour, on voyait descendre des montagnes voisines et arriver des villages même les plus éloignés une foule de paysans et de paysannes qui se mettaient à genoux, baisaient les grilles, regardaient avec étonnement tourner le tour, et ne s'en voulaient point aller qu'ils n'eussent vu quelqu'un des anges de la maison ; car ainsi nommaient-ils les religieuses [1].

Presque toutes les fondations faites dans le Midi présentent à peu près les mêmes scènes. Des foules immenses qui se portent au-devant des sœurs ; des compliments sans fin, des harangues solennelles ; et pendant quelques jours, des amas de vivres, des dî-

[1] *Fondation inédite de Montpellier*, p. 401.

ners tout préparés envoyés par les grands, une abondance telle, que souvent on ne sait que faire de tout ce qu'on reçoit; puis peu à peu l'enthousiasme se refroidit, la foule diminue, le monde mobile va à d'autres impressions, et les religieuses commencent à sentir le charme de la solitude et souvent aussi l'aiguillon douloureux de la pauvreté.

Cependant sainte Chantal, qui gouvernait depuis trois ans le monastère d'Annecy, ayant été élue le 31 mai 1629, touchait au terme où d'après la règle elle devait déposer le pouvoir. Le 22 mai 1632, toutes les sœurs étant assemblées dans le chœur, la sainte se mit à genoux au milieu d'elles, fit sa coulpe de toutes les fautes commises en sa charge, et, après avoir renoncé à la supériorité, elle se retira humblement à la dernière place, où elle demeura pendant quatre jours dans un abaissement d'elle-même qui ravissait toutes les sœurs. Elle avait alors soixante ans, et, se croyant sur la fin de sa vie, elle suppliait ses filles de ne plus la charger d'aucun office, afin qu'elle pût se préparer à la mort. Mais, malgré ses prières, elle fut réélue le 27 mai. « Voyez-vous, ma fille, disait-elle à une religieuse, tous mes sens, tout moi-même, tout mon intérieur, répugnent à cette charge, et je l'accepte seulement pour le bon plaisir de Dieu; car, hélas! ma fille, je suis sur la fin de ma vie, et j'ai besoin de penser à moi. »

A peine réélue, elle se remit avec une nouvelle ardeur à surveiller, à diriger la grande œuvre du moment, l'œuvre des fondations qui naissaient partout, qui se multipliaient sur toute la surface de la France, avec une fécondité qui étonne, même quand

on connaît l'élan religieux du dix-septième siècle, parvenu, vers 1630, à son apogée.

Ce développement si vaste et si rapide inquiétait la mère de Chantal; elle n'en parle jamais qu'avec un soupir. « Mon Dieu, disait-elle un jour, en 1633, voilà déjà cinquante-neuf monastères! Que cette multitude de maisons qu'on n'a pas moyen de soutenir, tant au spirituel qu'au temporel, me fait grande peine! » Et quelques années après : « Hélas! l'Institut s'épanche fort; le nombre de nos maisons dépasse quatre-vingts. » Elle aurait voulu arrêter ce mouvement. Elle écrivait de tous côtés aux supérieures de ne point tant se presser, d'attendre, pour faire de nouvelles fondations, que les jeunes sœurs fussent formées. « Car, disait-elle avec son bon sens admirable et sa longue expérience, c'est chose si difficile que d'avoir une grande solidité dans une grande jeunesse et peu d'années de religion! » Elle répétait à tout venant cette belle parole, la vraie loi de la propagation des Ordres religieux : « Mon Dieu! que j'ai plus d'inclination que nous nous étendions du côté de la racine que du côté des branches! » Mais elle parlait en vain; elle n'était pas écoutée et ne pouvait plus l'être. Le fruit était mûr, et se détachait de lui-même de l'arbre.

On était arrivé à cette heure d'inexprimable joie et d'ineffable angoisse dont Notre-Seigneur disait : « Levez les yeux et voyez! les plaines jaunissent pour la moisson, » et pendant laquelle il n'y a plus qu'une chose à faire, s'adresser à Dieu et dire : « Seigneur, envoyez-nous des ouvriers. » Ce n'était plus seulement, en effet, les provinces, les villes, les bourgades

même de France, qui demandaient des Visitations; c'était la Suisse, l'Allemagne, jusqu'à la Pologne, d'une part; c'était de l'autre le Piémont, l'Italie, la Sicile même, et, par delà les mers, le Canada français, qui, ravis des merveilles dont ils entendaient parler, sollicitaient à grands cris quelques rameaux d'un arbre qui produisait de si doux fruits.

Obligée de céder à des instances qui devenaient chaque jour plus vives, la vénérable mère de Chantal choisit la plus petite et la plus humble de toutes les villes qui sollicitaient une maison de l'Institut, et, négligeant Turin, Pignerol, Gênes, Rome même, elle chargea la mère Gasparde Favier, avec quelques professes de Chambéry, d'aller fonder une Visitation au val d'Aoste.

Rien n'est doux à lire comme le récit des origines de cette pauvre maison, établie la première sur ces versants italiens des Alpes qui allaient bientôt en voir naître de si belles et de si florissantes. Une ancienne auberge abandonnée, et pour cette raison achetée à vil prix, avait été à la hâte lavée et accommodée pour servir de monastère. On avait fait la chapelle dans l'écurie, et, quelques soins qu'on eût pris de l'orner, elle conservait un aspect si misérable, que Mgr l'évêque d'Aoste ne voulut pas permettre qu'on y gardât la sainte Eucharistie. Par la pauvreté de cette chapelle on peut juger de ce que devait être celle de la maison. Souvent les sœurs n'avaient pas même de pain. La supérieure, que les *Mémoires* anciens appellent une vaillante femme, exhortait alors ses filles à profiter avec ardeur de cette disette, et à imiter ainsi Jésus-Christ pauvre. Une bonne âme, les voulant

aider dans leur misère, leur fit présent de six brebis, ce qui leur causa un grand plaisir, quoiqu'à cause de l'étroitesse de leur maison elles ne sussent où les loger. Tout le jour ce doux animal suivait les religieuses, soit qu'elles allassent au chœur pour dire l'office, ou au parloir auprès des séculiers; et, comme il n'y avait pour défendre l'entrée des salles que de petites tapisseries et point de portes, on ne pouvait les en empêcher; et ainsi, disent les vieux *Mémoires*, à tout instant ces bonnes religieuses se trouvaient bergères malgré elles; mais cette importunité étoit bien rachetée par les pieuses pensées que cette vue faisoit naître : ou du bon Pasteur, qui est mort pour ses brebis, ou de cet Agneau de Dieu qui efface les péchés du monde[1]. »

Au point de vue spirituel, la misère était encore plus profonde. Elles n'avaient point de confesseur. Les Capucins, il est vrai, et les Jésuites leur faisaient bien la charité de les confesser de temps en temps; mais ces changements perpétuels de direction leur étaient à charge et nuisaient aux progrès des âmes; elles résolurent donc de s'adresser à la très sainte Vierge, et pendant un an elles récitèrent tous les jours un *Ave maris stella* au chœur, pour obtenir la grâce de trouver un saint prêtre qui voulût avoir soin de leurs âmes. Elles furent exaucées, et voici comment. Un jour d'hiver, monseigneur d'Aoste vit passer dans la rue deux jeunes gens dont la physionomie lui plut; il les appela et s'enquit d'eux qui ils étaient et où ils allaient. Il apprit qu'ils étaient

[1] *Fondation inédite du val d'Aaoste*, p. 450.

Français, natifs de Mâcon en Bourgogne, et qu'ayant fini leurs études de théologie, piqués d'une curiosité qui n'est point blâmable dans les jeunes gens, ils désiraient aller à Rome, à Lorette, et visiter les Italies. Le bon prélat leur fit remarquer qu'on était en plein hiver, qu'un peu plus tard le temps serait plus propice pour voir les beautés de la nature, et les invita à s'arrêter à Aoste, leur offrant même, si la chose leur convenait, deux places de régent dans un collège, ce qui fut accepté avec reconnaisaance.

Le principal de ces deux voyageurs se nommait M. Besançon. Il était clerc et tendrement dévoué à la sainte Vierge. Ayant appris qu'il y avait à Aoste un monastère qui s'appelait de Sainte-Marie, il prit l'habitude de venir à la chapelle faire ses prières, et il s'offrit à servir tous les matins la messe de communauté. Ce fut là que les sœurs commencèrent à remarquer sa modestie. Un peu plus tard, étant venu au parloir et s'étant entretenu de piété avec quelques sœurs, sa doctrine fut encore plus admirée que sa modestie, au point que les sœurs disaient que, s'il était prêtre, elles croiraient que c'était la sainte Vierge qui le leur envoyait pour confesseur. Sur ces entrefaites, monseigneur d'Aoste, qui l'estimait extraordinairement, lui conféra les ordres, et, comme la théologale de son église était vacante, il le mena lui-même dans l'église et le revêtit de cette dignité. Cette élévation imprévue excita un orage. Le nouveau théologal était jeune; il était étranger ; il n'était pas reçu docteur; c'en était plus qu'il ne fallait pour provoquer un soulèvement général. Il n'y eut d'autre remède que de partir en toute hâte pour Turin, afin

de prendre le doctorat. En se rendant au lieu des examens, le jeune prêtre se sentit vivement ému, et, comme il n'avait pas depuis longtemps visité ses livres de théologie, il lui semblait qu'il serait incapable de répondre au moindre argument. Il eut alors recours à la très sainte Vierge, et fit vœu que, si elle l'assistait, il jeûnerait toute sa vie le samedi en son honneur. Au même instant il entra dans la grande salle, où l'attendait la plus vénérable assemblée, et sentit soudain son esprit dans une si grande clarté, fécondité et promptitude pour répondre, qu'il fut passé docteur avec applaudissements. Paisible alors dans la possession de sa théologale, il se voua par un vœu public au service de la sainte Vierge dans la personne de ses humbles filles de Sainte-Marie, et celles-ci, en le recevant comme confesseur, oublièrent toutes les peines et toutes les inquiétudes de leur pauvreté [1].

Ce fut là le premier pas de la Visitation vers cette Italie qui l'appelait si ardemment. Celui qu'elle fit à la même époque vers la Suisse, d'où elle allait bientôt s'élancer dans les villes riches et populeuses de l'Allemagne, eut un autre caractère. On avait reçu au monastère de Besançon une jeune fille âgée de dix-huit ans, d'une grande fortune, d'un nom plus grand encore, Mlle de Vienne de Beaufremont, de la première noblesse de France. Sa vocation s'était décidée assez brusquement, au moment où une foule de prétendants aspiraient à sa main, et lorsque dans cette foule elle avait déjà distingué et presque choisi

[1] *Fondation inédite du val d'Aoste*, p. 446.

son cousin germain, le marquis de Coligny. Cette révélation d'une vocation religieuse au milieu des préparatifs d'un mariage pour lequel on sollicitait la dispense en cour de Rome, excita parmi les parents autant d'étonnement que de colère. Quelques-uns, en très petit nombre, prirent le parti de la jeune fille et applaudirent à son courage. La plupart, imaginant à tort que peut-être elle n'était pas libre, et accusant sa belle-mère de peser, dans un intérêt personnel, sur la décision de sa belle-fille, firent éclater toute leur fureur. Quand M[lle] de Vienne de Beaufremont se rendit à Besançon, il lui fallut se faire accompagner par plus de cinquante mousquetaires et autant d'arquebusiers, autrement elle eût été enlevée sur la route. Arrivée à Besançon, elle se préparait à entrer au couvent, lorsqu'à la porte elle trouva un huissier du parlement qui venait signifier à la supérieure défense de la recevoir sous peine d'amende. De son côté, l'archevêque, intervenant à son tour, exigea qu'elle parût dans l'église pour être interrogée, en présence du conseil épiscopal et du peuple, sur la liberté et la sincérité de sa vocation. Elle s'y rendit aussitôt et répondit avec tant de sang-froid, d'énergie, d'élévation, qu'il n'y eut qu'un cri dans l'auditoire, et que le conseil épiscopal et même le parlement se virent contraints de lui laisser commencer son noviciat. Elle le fit au milieu d'épreuves sans cesse renaissantes, visitée à chaque instant par les Vienne et les Beaufremont, auxquels on n'osait la refuser, à cause de ce bruit de contrainte qu'ils avaient fait courir; par les Coligny, qui la pressaient de tenir la promesse de fiançailles qu'elle leur avait donnée;

par son cousin surtout, qui, l'aimant toujours et ne pouvant se détacher d'elle, la mettait au martyre. Tous les jours c'était quelque papier nouveau qu'il fallait réfuter ou signer, quelque scène nouvelle qu'il fallait souffrir. A la fin de son noviciat elle fut obligée de reparaître dans l'église, et là, assise sur une haute chaise, en face des religieux, des notaires, des témoins épiscopaux, de subir un interrogatoire encore plus solennel que le premier. Elle croyait être au terme de ses épreuves, ayant protesté assez haut de sa liberté, et déclaré avec assez d'énergie que Dieu seul avait pesé sur son cœur pour l'incliner à la vie religieuse, lorsque, la veille de sa profession, l'évêque de Mâcon, intervenant en qualité de parent, fit défense sous peine d'excommunication à la supérieure de recevoir les vœux de la novice, et à la novice de les prononcer. Qu'on juge de l'étonnement et de la douleur de Mlle de Vienne en apprenant cette nouvelle au sortir de sa retraite, et au moment où elle apercevait déjà cette belle couronne de roses blanches qu'on met, à la Visitation, sur le front des professes !

Elle ne put se décider à y renoncer, et, nonobstant la menace de l'évêque de Mâcon, elle prononça ses saints vœux, les grilles ouvertes, en présence de toute la noblesse du pays, et en en appelant au pape, protecteur de la liberté religieuse. L'affaire se trouva ainsi portée en cour de Rome, mais sans que les parlements consentissent pour cela à ne plus s'en occuper. Au contraire, dès le lendemain le parlement de Besançon prononçait la nullité des vœux, et quelques jours après sa profession Mlle de Vienne était citée à comparaître devant le parlement de Paris.

D'autre part, le parlement de Dôle, ayant appris que le parlement de Besançon avait autorisé cette citation, abusive à ses yeux, puisque Mlle de Vienne ne dépendait pas de la juridiction du parlement de Paris, lui faisait signifier défense de comparaître, sous peine de confiscation de tous les biens du monastère. On en était là, lorsque tout à coup la guerre éclata en Lorraine, et la mère supérieure fut avertie qu'à la faveur des troubles Mlle de Vienne allait être enlevée. Que faire en de telles circonstances? La mère Marie-Marguerite Michel ne perdit pas la tête. Voulant épargner à la jeune professe un pareil malheur, et à ses parents un tel sacrilège, elle sortit pendant la nuit de Besançon, accompagnée de Mlle de Vienne et de sept ou huit professes, et gagna à marches forcées la petite ville de Fribourg, en Suisse, où elle vint demander asile et se réfugier sous l'autorité de Mgr l'évêque et comte de Lausanne. Ce fut là l'origine du monastère de Fribourg et le commencement de la propagation de l'Institut sur les bords des lacs suisses et dans les villes populeuses de l'Allemagne. Ainsi les vents d'orage arrachent quelquefois à un arbre sa semence la plus précieuse et la portent à travers les tempêtes à des terres éloignées et fécondes, où elle fructifie au centuple[1].

Pendant que la mère de Chantal assistait ainsi, inquiète et heureuse, à ce vaste développement de sa chère Visitation, un événement, le plus triste qui pût arriver, jeta tout à coup non seulement le monastère d'Annecy, mais tout l'Institut, dans un deuil

[1] *Fondation inédite de Besançon*, p. 371.

profond. Ce fut la mort du vénérable M. Michel Favre, confesseur de saint François de Sales et de sainte Chantal, celui qui avait formé la mère Favre, la mère de Bréchard, la mère de Blonay, toutes les premières mères de l'Ordre, qui les avait aidées de ses conseils dans la fondation de tant de monastères et dans l'œuvre plus admirable encore de la perfection de leurs âmes, et dont notre sainte disait « qu'il falloit que Dieu nous eût bien aimées pour nous avoir donné le bon M. Michel Favre ».

J'ai cherché partout le portrait de ce saint prêtre. Ne l'ayant pu trouver, je veux du moins vous faire voir son âme, cette belle âme, si pleine d'humilité et de candeur.

Il était né en Savoie. Touché de Dieu dès son enfance, il entra vers l'âge de dix-sept ans chez les Pères capucins; mais sa faible complexion n'ayant pu soutenir la rigueur de cet Institut, il en sortit après avoir porté pendant plusieurs mois l'habit du noviciat, prit la soutane, et fut promu aux ordres sacrés par saint François de Sales. Quelque temps après, étant venu à Annecy pour apprendre le plain-chant, il se trouva à l'église au moment où le saint évêque allait monter à l'autel. Comme il n'y avait là qu'un de ses aumôniers pour l'assister, on fit mettre un surplis au bon M. Michel Favre, et après la messe le saint lui dit d'aller dîner en son logis. Il y vint, et y demeura trois jours de suite, n'osant pas s'en aller que le saint ne le lui eût dit, et, de son côté, le bienheureux n'y pensant plus. Au contraire, il était bien aise de le voir chez lui; car il remarquait dans toute la conduite de ce jeune prêtre une modestie vraiment sacerdotale,

et quelque chose d'extraordinairement pieux. L'ayant donc bient étudié et goûtant fort la sincérité de son âme, il lui dit un jour : « Monsieur Michel, voudriez-vous bien vous charger de la conscience d'un évêque? » Le jeune prêtre y pensa un peu, puis il répondit aussi sagement qu'humblement : « Oui, Monseigneur, d'un évêque fait comme vous; autrement je craindrois ce faix. » Dès lors le bienheureux le prit pour son confesseur. M. Michel Favre n'avait pas pas tout à fait vingt-cinq ans.

C'était en 1610; la Visitation naissait. Saint François de Sales ne crut pas pouvoir lui trouver un meilleur directeur que ce jeune ecclésiastique, si mûr déjà, si vertueux et si savant dans les choses de Dieu, et il le nomma premier confesseur de la Congrégation, afin que celui qui confessait le père confessât aussi les filles.

Dès lors il fut tellement à la Visitation, qu'il serait impossible de dire tous les bons et utiles services qu'il lui a rendus. Comme au commencement des Instituts il y a ordinairement de grandes écritures à faire, ce très affectionné confesseur s'assujettissait à écrire et transcrire plusieurs fois les mêmes choses, par exemple les Règles, Constitutions, Directoire, Cérémonial, Coutumier; et de plus, comme on était pauvre et qu'on n'avait pas de quoi acheter des bréviaires pour toutes, le bon M. Michel écrivait de petits livres à la main pour chaque sœur, avec un tel zèle et tant de soin, qu'ils étaient aussi commodes que s'ils eussent été imprimés.

Quand l'Institut commença à s'étendre et que les fondations devinrent fréquentes, c'était ordinairement

lui qui accompagnait les sœurs, leur rendant mille bons services, et les édifiant par sa charité, sa vie intérieure, et cette régularité dans ses exercices de piété qui le faisait ressembler à un religieux. Il faisait, dès le grand matin, une heure d'oraison, et le soir, après vêpres et complies, il en faisait encore une demi-heure, ordinairement à l'heure de la communauté; il disait tous les jours son chapelet, élevait fréquemment son esprit à Dieu, et vivait dans une si vraie et si solide vertu, que la communauté le chérissait. On ne savait qui pratiquait le mieux ce point des Constitutions, ou les religieuses à l'honorer comme l'ange visible député à la garde du monastère, ou lui à respecter les sœurs comme les épouses sacrées du Sauveur.

Les instructions qu'il donnait en confession étaient si moelleuses et si solides dans leur brièveté, que celles des sœurs qui avaient eu la grâce incomparable de se confesser au saint évêque de Genève disaient qu'il ne leur semblait pas du tout être privées de ce bonheur, tant ce saint prêtre s'était incorporé les maximes de ce bienheureux maître. Aux jours de fête, il disait quelquefois trois ou quatre paroles si pieuses, qu'elles ont souvent suffi aux sœurs pour leur point d'oraison. Il célébrait la sainte messe avec une rare piété, n'étant ni trop long ni trop court, à l'exemple de saint François de Sales, qui avait si bien trouvé le beau milieu de la vertu en toutes choses. Bref, comme Dieu donne aux premières personnes qu'il emploie à quelque chose d'extraordinaire des grâces et des talents particuliers, il faut avouer qu'ayant choisi ce saint prêtre pour premier con-

fesseur d'un Ordre religieux, il lui avait donné toutes les vertus et les qualités nécessaires à cet important office.

Il l'exerça pendant vingt-trois ans; après quoi il se mit au lit et connut qu'il fallait mourir. Le jour où le mal se déclara, il vint encore au parloir près de la sœur Marie-Antoinette de Vosery, vers laquelle il demeura environ une heure, le chapeau à la main, sans se vouloir couvrir, quoiqu'elle l'en pressât fort. Mais, comme c'était sa coutume de traiter avec un saint respect toutes les sœurs, elle ne le put vaincre cette fois non plus que les autres; et il avait coutume, lorsqu'on disait qu'il excédait en cette pratique, de rapporter quelque exemple fort gracieux, ou du respect des anciens envers l'Arche, ou de l'humilité de saint François de Sales, dont il avait toujours le nom sur les lèvres et au cœur.

A peine le bon M. Michel Favre se fut mis au lit, qu'on jugea son mal mortel. Quand on annonça à la sainte que peut-être il en mourrait : « Dieu voudroit-il que je visse encore cela ! » dit-elle; et après elle ferma les yeux, et joignant fortement les mains : « Sa sainte volonté soit faite ! » ce qu'elle répéta plusieurs fois. Et le soir, sortant de l'oraison : « Voici un nouveau dépouillement, dit-elle aux sœurs; ce bon homme s'en va au repos éternel, vers son cher maître. Je n'avois guère de plus douces consolations en ce monde que de conférer avec ce très bon fils de mon bienheureux Père; mais, puisque Dieu veut qu'il meure, il ne faut pas vouloir qu'il vive. »

Elle se mit aussitôt en prière et y fit mettre la communauté; car ce bon M. Michel avait été toute sa vie

très timoré. Il n'avait jamais pu penser à la mort sans trembler, à cause des jugements de Dieu. Aussi lui écrivit-elle un billet pour le rassurer, et lui dit quelques paroles de confiance et d'abandon à la miséricorde infinie de Dieu. Il en fut si ému et si consolé, qu'il manda à la sainte de n'être point en peine de lui ; que toutes ses craintes s'étaient dissipées, et que son âme était dans la paix et la sainte indifférence à la vie et à la mort entre les mains de Dieu. Il se confessa au révérend père dom Just Guérin, et l'envoya demander pardon à la communauté de n'avoir pas bien servi les épouses de Jésus-Christ.

Se sentant mourir, il crut devoir, à la gloire de Dieu et de ses saints, déclarer tout haut ce qu'il pensait de sainte Chantal, dont il avait dirigé pendant vingt-trois ans la conscience. « Hélas ! dit-il, ceux qui sont sur le lit de la mort sont sur la chaire de la vérité. Mon véritable sentiment est que notre digne Mère est l'une des plus grandes servantes de Dieu que je crois être maintenant sur la terre. Il y a vingt-trois ans que j'admire en elle une conscience plus pure, plus claire et plus nette que le cristal. J'avois toujours eu envie d'en écrire quelque chose ; mais j'en ai été retenu par mon indignité, et pour avoir souvent ouï dire à notre bienheureux Père qu'il n'étoit pas digne de parler de cette sainte femme. Dans cette vue, je me suis tu. »

Le jeudi saint, sur le soir, il se tourna tout à coup vers ceux qui étaient là : « Adieu ! » dit-il ; et, mettant au large ses bras ouverts en croix, il s'évanouit. On le crut mort, et l'on vint en toute hâte en avertir la communauté ; mais c'était une pamoison plus

d'amour que de mort. En collant l'oreille contre sa bouche, on l'entendait qui disait : « Mon Dieu, pardonnez-moi. *Ecce Homo! ecce Homo!* » Et, sur la fin, il disait : « O belle cité! ô noble cité! » Et, revenant tout d'un coup de cet état : « Nous irons, dit-il, nous irons cette nuit au festin. »

Mgr Jean-François de Sales arriva en ce moment, et, le voyant dans une si sainte joie qu'il égayait tous ceux qui étaient là, lui voulut donner des commissions pour saint François de Sales, quand il le verrait au ciel. Mais cet humble mourant se retirant en lui-même : « Hélas! Monseigneur, lui dit-il, je ne mérite pas qu'il me reconnoisse pour un de ses serviteurs et enfants, ayant si mal profité de ses exemples et instructions. » Il reçut avec une grande joie la bénédiction de son évêque, et le pria de porter son dernier adieu à la vénérable mère de Chantal et à toute sa communauté, à laquelle il se recommanda de nouveau.

La maladie achevait d'abattre son corps, mais sans diminuer sa ferveur. Ses dernières pensées furent pour la sainte Vierge. Il répétait sans cesse : *Maria, Mater gratiæ!* Un ecclésiastique lui ayant demandé s'il croyait que la sainte Vierge l'assisterait : « Eh! en doutez-vous? » reprit-il, vivement étonné qu'on pût avoir de pareilles pensées sur cette mère de bonté! Enfin, muni de tous les sacrements, plein de foi, d'espérance et de charité, riche de vertus, et âgé seulement de quarante-huit ans, il remit son esprit entre les mains de son Rédempteur, la nuit du jeudi saint, mais après minuit et dans le jour du vendredi saint, jour auquel tombait cette année l'Annonciation

et Incarnation du Verbe. « Et que pouvons-nous croire de cette belle âme, ajoutent les manuscrits anciens que nous copions, sinon qu'ayant passé entre ces deux ineffables mystères, et étant tombée, pour ainsi dire, entre ces deux bras de l'amour du Bien-Aimé, elle trouva entrée dans l'éternelle demeure de Celui qui avoit en ce même jour pris et quitté la vie pour nous ? »

Sur le soir du vendredi saint, il fut enterré dans l'église de la Visitation, selon son désir : c'était le 25 mars 1634. Sainte Chantal, revenant de la cérémonie des funérailles, écrivit cette parole : « M. Michel, notre très cher confesseur, repose entre les saints [1]. »

Un des derniers vœux de ce vertueux prêtre avait été de voir fonder à Annecy un second monastère de la Visitation. Deux jours après sa mort, le jour de Pâques 1634, sainte Chantal fut appelée au parloir, et elle y trouva quantité de filles qui se jetèrent à ses pieds, en lui demandant la grâce du saint habit. Étonnée d'abord, puis bientôt persuadée que c'était son saint confesseur qui avait obtenu au ciel ce qu'il avait tant désiré sur la terre, elle excita ces jeunes filles à la persévérance, et de ce jour la fondation d'un second monastère à Annecy fut décidée. Peu après, la sainte, étant avec deux sœurs dans l'oratoire du Calvaire, s'approcha de la fenêtre, et voyant à la distance d'un trait de pierre cette petite maison de la *Galerie*, où l'Institut avait commencé, dans laquelle

[1] Tous ces détails sont tirés des deux manuscrits contemporains : la *Fondation du premier monastère d'Annecy,* par la mère de Chaugy, et les *Mémoires de la mère Louise-Dorothée de Marigny.*

saint François de Sales lui avait donné à elle-même le saint habit de la religion, et qui était toute pleine des plus doux souvenirs, fut émue du désir d'y rentrer, et conçut aussitôt la pensée d'y établir le second monastère. Malheureusement cette maison avait été vendue, et le propriétaire ne voulut à aucun prix la rendre. Il fallut se contenter d'une maison qui était très proche, et qui plus tard, en effet, put être rejointe à la maison de la *Galerie*. L'emplacement arrêté, sainte Chantal commença les démarches pour avoir les autorisations nécessaires. Mais, le croirait-on? dans cette petite ville d'Annecy, qui pendant tant d'années avait joui de la présence de saint François de Sales, et à laquelle le monde catholique enviait la possession de son corps glorieux; dans cette petite bourgade inconnue, berceau d'un Ordre religieux, où la mère de Chantal resplendissait comme un astre, et d'où étaient parties la mère Favre, la mère de Bréchard, la mère de Blonay, toutes ces grandes et saintes femmes dont la France et l'Italie se disputaient la possession, ce fut un soulèvement général dès qu'il fut question d'y fonder un second monastère de la Visitation. Ce n'étaient que calomnies et menaces contre la sainte si elle osait passer outre. On lança dans le public, on envoya jusqu'à la cour de Savoie des libelles diffamatoires. Telle fut la force de la tempête, que la mère de Chantal, si calme et si ferme, en fut troublée, mais sans s'arrêter pourtant. Les matériaux réunis, elle fit commencer les travaux; les gens du monde ne s'arrêtèrent pas non plus, et, ne pouvant empêcher la mère de Chantal de bâtir son monastère, car elle

avait reçu toutes ses permissions de la cour de Savoie, ils continuèrent à rire et à se moquer. Les moins mal disposés avouaient que la mère de Chantal devenait folle. Ainsi nul n'est prophète dans son pays; ainsi les grandes œuvres chrétiennes, pour être durables, doivent être conçues dans les humiliations, et enfantées dans les souffrances.

Quand l'orage eut grondé pendant quelque temps, et qu'il eut secoué, sans pouvoir l'ébranler, l'âme de la sainte, Dieu fit lever son soleil, les nuages se dissipèrent, et ceux qui s'étaient tant moqués de la mère de Chantal au moment où elle posait la première pierre du monastère, assistèrent en battant des mains à la bénédiction solennelle du couvent[1]. Les sœurs y entrèrent le dimanche de la Trinité, 11 juin 1634. C'était l'anniversaire même du jour où, vingt-quatre ans auparavant, sainte Chantal, accompagnée de la mère Favre et de la mère de Bréchard, avait posé, presque dans la même maison, les fondements de son Institut. Vingt-quatre ans seulement s'étaient écoulés, et ce second monastère d'Annecy était déjà le soixante-cinquième de l'Ordre !

[1] *Fondation inédite du second monastère d'Annecy.*

CHAPITRE VINGT-HUITIÈME

SERVICES RENDUS PAR LA VISITATION AUX AMES ET AUX SOCIÉTÉS — VOCATION DE LA MÈRE DE CHAUGY

D'où venait à la Visitation naissante cette propagation si universelle et si rapide? Évidemment des vertus héroïques que pratiquaient sainte Chantal et ses filles; car c'est l'honneur des peuples chrétiens de ne savoir pas résister à la séduction des grandes vertus. Mais cette propagation avait encore une autre cause: elle était due aux innombrables bienfaits que la Visitation répandait autour d'elle. On demande souvent à quoi servent les maisons cloîtrées. Il le faut dire dans ce chapitre; il faut montrer quels inappréciables services elles rendent aux âmes et aux sociétés. Au lieu d'être, comme on le croit dans le monde, des tombes scellées d'où rien ne sort, on va voir que ce sont des sources de vie, de lumière, de sève catholique; des jardins fermés, il est vrai, mais d'où s'exhalent, à travers les grilles, comme d'un vase entr'ouvert, les plus suaves parfums.

N'est-ce rien d'abord que les grands exemples que donnaient à la société toutes ces jeunes filles dont nous avons raconté les vocations, qui, belles, riches,

spirituelles, faites pour plaire et pour briller, s'arrachaient à toutes les séductions et à toutes les joies, et, en foulant aux pieds les grandeurs de la terre, en démontraient si éloquemment la vanité? Dans une société enivrée de l'amour des plaisirs, comme l'était celle du dix-septième siècle, mais pénétrée encore à un tel degré des pensées de la foi, pense-t-on que ces éclatants sacrifices passaient inaperçus, qu'ils ne révélaient à personne la fragilité des choses d'ici-bas, qu'ils ne relevaient aucune pensée vers des biens plus hauts? On a dit de nos églises que c'étaient des dogmes bâtis en pierre; on aurait pu en dire autant de ces cloîtres silencieux qui élevaient au milieu des villes leurs dômes tranquilles et leurs saintes images. Nul ne les approchait sans sentir s'apaiser dans son âme les vains bruits de la terre. Nul, même aujourd'hui, ne pénètre dans la chapelle d'un monastère, n'écoute monter vers le ciel ces chants monotones et doux, sans éprouver je ne sais quelle impression qui détache de la terre, et qui élève l'âme à Dieu. O plaisirs du monde! joies si courtes et pourtant si chères! des voix éloquentes nous ont dit combien vous passez vite, et notre cœur ne le sait que trop; mais rien ne le fera jamais mieux comprendre que la vue d'un couvent.

A ce premier service, à cette prédication perpétuelle et éloquente de la fragilité des choses d'ici-bas, les filles de saint François de Sales ajoutaient un second service, plus grand sans nul doute, le service de la prière. Veut-on savoir ce que c'est que la prière sur les lèvres des religieuses? Qu'on nous permette, entre mille exemples, car toutes les vies se ressemblent dans le cloître, d'en choisir un, celui de cette

belle et spirituelle Mlle de Martignat, que nous avons vue s'arracher à la cour de la reine Marie de Médicis et des infantes de Savoie, pour prendre le voile de la main de sainte Chantal.

Sa vie n'était plus au couvent qu'une prière perpétuelle. Elle la passait, pour ainsi dire, tout entière à genoux; encore les journées étaient-elles trop courtes pour satisfaire cette soif de prier qui s'était éveillée en elle à son entrée dans le cloître. Souvent on prenait l'innocent plaisir de ne point l'avertir à l'heure du dîner; alors elle demeurait, sans s'en apercevoir, prosternée devant le saint Sacrement, jusqu'à une heure de l'après-midi, bien qu'elle y fût depuis le matin. Le soir, elle sortait la dernière de la chapelle, lorsque la sœur qui éteignait les chandelles et fermait le chœur lui venait frapper un petit coup sur l'épaule. Sans ce signe, elle eût oublié de s'aller coucher. A l'âge de soixante-quinze ans elle restait plus de sept heures à genoux par jour.

Et que faisait-elle dans ces longues heures qu'elle passait ainsi prosternée? Elle répandait son cœur dans d'intarissables prières. Tous les matins elle récitait la prose *Veni sancte Spiritus* pour le pape, les psaumes Graduels pour les soldats, et les sept psaumes de la Pénitence pour les hérétiques et les mauvais chrétiens.

Elle disait ensuite, et cela tous les jours, les litanies du saint Sacrement pour demander l'amour de Dieu;

Les litanies des Anges, pour ceux qui vont sur la mer;

Les litanies de sainte Anne, pour les femmes mariées;

Les litanies de la Passion, pour les juges;

Les litanies du saint Nom de Jésus, pour les étudiants;

Les litanies de saint Antoine de Padoue, pour ceux qui ont des procès;

Les litanies de la sainte Vierge, pour les filles qui n'ont pas encore choisi leur vocation.

Elle y joignait une foule de prières pour tous les besoins publics et pour les âmes qui se recommandaient à elle. A force de prier, elle en était tout altérée et en avait la bouche toute sèche. Et quand on lui disait : « Chère sœur Marie-Denise, pourquoi faites-vous tant de prières? — Ah! répondait-elle, Dieu m'a fait voir que je ne suis créée que pour cela. »

Mais ceux pour lesquels elle priait davantage, c'étaient les princes. Élevée dès son enfance à la cour, ayant vécu au sein de ces grandeurs dont elle avait compris le néant, mais dont elle avait vu aussi le charme séducteur; sachant par expérience quelle est sur les grands la fascination des splendeurs et des plaisirs du monde, elle ne cessait de prier pour eux. Souvent elle passait des heures entières à genoux, les bras en croix, les yeux en larmes, et à ceux qui lui demandaient ce qu'elle faisait ainsi : « Ah! disait-elle, je prie pour mes pauvres princes. » Lorsqu'elle apprit la mort de Louis XIII : « Hélas! s'écria-t-elle, j'ai vu naître ce roi, je l'ai vu baptiser, je l'ai vu couronner, je l'ai vu épouser, je l'ai vu régner, et voilà qu'il n'est plus. » Une sœur lui ayant demandé si elle prierait pour lui : « Oui, vraiment, dit-elle, et plus qu'on ne pense; il va dans un royaume où personne

n'entre le sceptre à la main. » Elle excitait toutes celles qui approchaient des princes, car elle recevait souvent la visite de quelques dames d'honneur des reines, à leur faire faire beaucoup de bonnes œuvres. « Ces pauvres princes, disait-elle, tant de gens les flattent! et ils descendent aux enfers sans y prendre garde, parce que leur escalier est d'or. »

Après les princes, sa grande dévotion était aux âmes du purgatoire. Elle priait sans cesse pour elles. Tous les jours elle récitait l'Office des Morts. Le dimanche, elle priait pour les âmes des papes, évêques, prêtres de la sainte Église;

Le lundi, pour les princes et princesses;

Le mardi, pour ses parents et amis particuliers;

Le mercredi, pour les sœurs de la Visitation et leurs bienfaiteurs;

Le jeudi, pour les âmes qui payent en purgatoire leurs irrévérences envers le saint Sacrement;

Le vendredi, pour tous les chevaliers de Malte et autres qui meurent dans les batailles contre les ennemis de la sainte Église;

Le samedi, pour les âmes délaissées, qui n'ont personne qui prie pour elles.

Elle joignait à ses prières une multitude de pratiques de piété et de pénitence, dont le secret lui avait été révélé, lorsqu'elle était dans le monde, par une mendiante qu'elle avait connue à Turin, où elle était en odeur de sainteté, et qu'on nommait la mère Antée, nom supposé sous lequel se cachait un des plus beaux noms de la noblesse. Cette mère Antée était, en effet, une grande dame, d'une antique famille de Turin, qui, après avoir distribué tous ses biens aux pauvres,

au lieu d'entrer dans un monastère, s'était faite mendiante. On la trouvait tous les jours dans les rues et sur les places publiques de Turin, couverte de haillons, portant une besace, demandant son pain, et, en échange de cette charité, excitant à la vertu, tançant vertement les pécheurs surtout ceux qui blasphémaient; insultée par les uns, battue par les autres, méprisée et quelquefois couverte de crachats et de boue, mais jamais plus heureuse que quand elle était ainsi rassasiée d'humiliations; très aimée d'ailleurs par le peuple et fort estimée du duc de Savoie, qui prenait toujours sa défense. Une fois même il fit donner l'estrapade à un de ses gardes qui avait frappé la mère Antée. Mais celle-ci fut si mécontente, qu'elle menaça le prince de ne plus prier pour lui, et elle cessa pendant quelque temps de mettre le pied au palais. Quand le duc l'eut fait conjurer de revenir, ce fut à condition que de pareils châtiments ne se renouvelleraient pas, et que liberté entière serait laissée au peuple de mépriser et de bafouer la mère Antée.

Or cette mère Antée n'avait, pour ainsi dire, qu'une dévotion la dévotion, aux âmes du purgatoire. Elle ne pensait qu'à elles : elle mendiait pour leur faire dire des messes. Avec les aumônes qu'on lui donnait, elle bâtissait et dotait des chapelles, afin qu'on priât jour et nuit pour ces pauvres âmes souffrantes. En quêtant à la cour, elle vit M[lle] de Martignat. La jeune mondaine et la vieille mendiante se comprirent, et nouèrent ensemble une sainte amitié qui ne cessa plus. Ce fut à cette école que M[lle] de Martignat apprit à aimer les âmes du purgatoire. Au cloître, cette dé-

votion augmenta encore. Ce n'était plus assez de prier pour elles; elle commença à s'offrir à Dieu pour être immolée à leur place, afin de diminuer leurs peines par voie de solidarité. Souvent elle passait des mois entiers dans d'horribles douleurs, après quoi elle se sentait tout à coup inondée de joie. Elle voyait des âmes lui apparaître brillantes de gloire, et la remercier de les avoir délivrées par ses souffrances. Quelquefois aussi c'était une ombre assez obscure qui se présentait à elle et lui disait : « Ma fidèle sœur, assistez-moi, je suis en purgatoire. » Alors elle redoublait ses austérités, et offrait à Dieu ses souffrances avec une ardeur nouvelle.

Une fois en particulier, pressée de vives douleurs de sa sciatique, elle se traita si durement, que la grandeur du mal fit sortir l'os de la hanche droite avec un craquement si fort, que les sœurs qui priaient à côté d'elle l'entendirent. Quand elle voulut marcher, elle trouva sa jambe raccourcie d'un grand demi-pied, et ce fut pour la vie. « Mes pauvres âmes du purgatoire, dit-elle alors, ont besoin d'œuvres pénales; je n'avois rien à souffrir, le bon Dieu m'a envoyé ceci. »

Mais la cause de ses prières les plus ardentes, de ses larmes continuelles, de ses plus sanglantes expiations, ce fut la mort du duc de Nemours, Charles-Amédée, qu'elle avait beaucoup connu à la cour du duc de Savoie. Il s'était battu en duel avec son beau-frère, le duc de Beaufort, et il avait été tué raide. Mais au moment où l'épée le toucha, dans cet éclair, il eut le temps d'élever son âme à Dieu et d'obtenir son pardon. La mère de Martignat en eut la révéla-

tion, et courut le dire à la supérieure en lui demandant la permission de s'offrir en sacrifice pour cette pauvre âme. « Oui, ma mère, j'ai vu cette âme en purgatoire, mais si bas, si profond et pour si longtemps, que j'en suis restée éperdue. Hélas! qui l'en tirera? Peut-être pas avant le grand jour du jugement. » Et comme la supérieure hésitait à croire au salut de cette âme: « Ah! disait la sœur de Martignat, un million d'âmes se seroient perdues dans une telle occasion. Il n'a eu qu'un moment pour coopérer à la lumière de Dieu, et il l'a fait. Il n'avoit pas perdu la foi; il étoit comme une mèche prête à prendre feu. L'étincelle divine l'a touché. Jamais peut-être, depuis que le démon est démon, il n'a été plus trompé dans son attente, quand il a vu cette proie lui échapper. »

Avec la permission de la supérieure, cette vénérable sœur s'offrit donc à Dieu pour souffrir et diminuer par là les douleurs du prince, et il fut bientôt évident à tous que Dieu avait accepté cette offrande. Des douleurs plus grandes que toutes celles qu'elle avait connues jusque-là tombèrent sur elle; sa gaieté ordinaire disparut; on ne lui vit plus qu'un visage défait, des yeux toujours inondés de larmes, une âme agitée de perpétuelles frayeurs. Quelqeufois elle s'échappait de sa cellule, tout éperdue, se recommandant aux prières des sœurs. Le plus souvent on la voyait immobile, les deux mains jointes, appuyées sur le bâton que les douleurs de sa sciatique l'avaient contrainte de prendre. « Chères sœurs, disait-elle, priez le bon Dieu pour mon pauvre prince. » Sa santé acheva de se perdre. Il lui prit des oppressions de poitrine si violentes, qu'elle était à chaque instant

sur le point d'étouffer. Ses poumons étaient en feu, et pendant ce temps ses jambes, enflées et froides, ne la pouvaient plus porter. La supérieure pleurant un jour en la voyant dans cet état : « Ne vous tourmentez pas, ma chère mère, lui dit-elle, il me falloit ces jambes de marbre pour courir après mon pauvre prince dans les flammes du purgatoire. » Et malgré cela, quoique ses jambes devinssent tous les jours plus lourdes et qu'elle éprouvât des peines infinies à se traîner aux exercices, elle ne manquait à aucun. A quelque moment qu'on descendît à la chapelle, on y trouvait la bonne sœur de Martignat, à genoux ou debout, appuyée sur son bâton, priant pour les âmes du purgatoire, pour tous ceux, et le nombre en était grand et augmentait sans cesse, qui se recommandaient à elle. Elle y épuisa son cœur, elle y usa sa vie. Son dernier soupir fut encore une prière[1].

Ainsi vécut la sœur Marie-Denise de Martignat; ainsi vivent toutes les religieuses. Elles prient sans cesse. A quelque heure, pour ainsi dire, qu'on passe devant leurs humbles chapelles, on entend monter à travers les grilles un chant doux, humble, pénétrant, qui n'est plus de la terre, qui a déjà l'accent céleste. Et que demandent-elles ainsi à Dieu? D'oublier les fautes, de pardonner les crimes, de consoler les douleurs, d'alléger les fardeaux, de sécher les larmes, et il y en a assez dans le monde pour qu'on accorde à quelques pauvres filles l'innocente occupation de travailler à les diminuer.

Encore n'est-ce pas tout. Les religieuses, on vient

1 *Vies des premières mères,* tome II, p. 150.

de le voir, ne se contentent pas de prier, elles expient. Elles ne conjurent pas seulement Dieu de pardonner les crimes, elles les prennent sur elles. Elles portent le supplice, elles qui n'ont pas failli, pour en décharger ceux qui sont tombés. Et c'est pour mieux faire cette action, la plus divine de toutes les actions humaines, qu'elles vivent dans une si rare innocence, dans une virginité sans tache, dans une clarté sans ombres. Elles craindraient, si la moindre souillure effleurait leurs ailes, que leurs jeûnes, leurs veilles, leurs abstinences ne pussent plus monter jusqu'à Dieu, et que leur sang ne fût plus assez pur pour lui être offert.

Voilà comment on vit, voilà ce qu'on fait dans ces cloîtres que l'impie méprise, et dont tant de chrétiens ignorants et légers disent: A quoi bon? Semblables à ces aiguilles que nous plaçons au sommet de nos édifices pour les préserver de la foudre, ces saintes maisons de prières élèvent leurs cloîtres paisibles et leurs pieuses images au milieu de nos villes, au fond de nos campagnes, sur le bord des grandes routes, partout où il y a des cœurs ou tristes, ou abattus, ou coupables; et nul ne saura qu'au dernier jour ce qu'elles ont prévenu d'orages, dissipé de tempêtes et épargné de châtiments, même aux âmes qui les méprisent le plus!

Mais les filles de sainte Chantal ne s'en tenaient pas à ces bienfaits. Non contentes d'élever les mains vers le ciel et de désarmer la colère divine par leurs supplications, elles nourrissaient les pauvres, instruisaient les ignorants, convertissaient les impies, consolaient les affligés et remplissaient enfin, à travers

leurs grilles et malgré leur inviolable clôture, tous les devoirs de la charité, avec une intelligence des besoins de leur temps et du vrai esprit de leur Institut qui n'était surpassé que par leur dévouement.

A la vérité, on ne les voyait plus, comme aux premiers jours de la fondation d'Annecy, traverser les rues des villes, portant du pain, des vêtements, des remèdes; mais si elles ne pouvaient plus aller voir les pauvres, ceux-ci venaient à elles. Il y en avait sans cesse des troupes à la grille des parloirs. Anne-Jacqueline Coste les recevait, les faisait mettre en rang et leur distribuait à chacun, avec de bonnes paroles, du pain, de la viande et des remèdes préparés dans l'intérieur du monastère. Elle avait un talent merveilleux pour quêter et pour obtenir des amies et des économes de la maison tout ce dont les pauvres avaient besoin. Si parfois on l'éconduisait, elle avait recours à sainte Chantal, qui l'écoutait toujours. On a vu souvent la sainte aller elle-même à l'économat et à la dépense demander pour les pauvres. « Ma fille, disait-elle, au nom de Notre-Seigneur donnez-moi telle ou telle chose pour nos pauvres; et elle allait toute joyeuse les porter à Jacqueline, lui disant avec une gracieuse suavité : « Je suis meilleure quêteuse que vous. Voyez, on m'a donné cela et cela. »

Elle ne voulait pas qu'on refusât jamais aux pauvres. « Oui, ma fille, répondait-elle quand on venait lui demander permission pour quelque charité, donnez l'aumône à Notre-Seigneur et pour son amour. » Si les économes hasardaient quelques observations : « Donnez hardiment, disait-elle, vous verrez qu'au bout de l'an votre dépense n'en sera pas plus grosse. »

Elle avait ordonné à la sœur lingère de lui mettre à part les chemises rompues pour les pauvres, et elle les raccommodait de sa propre main. Si on l'eût laissée faire, elle eût voulu apprendre des sœurs cordonnières à raccommoder elle-même les vieux souliers des pauvres.

Une année où les vivres étaient chers, elle réunit les sœurs et leur demanda si elles ne seraient pas bien aises de continer le carême après Pâques, pour avoir de quoi assister les pauvres; et une autre année, c'était pendant la peste, elle fit manger du pain noir à la communauté afin de pouvoir plus généreusement soulager les malades.

D'Annecy, cet esprit de charité se répandait dans tous les monastères. A Rouen, les novices avaient réuni toutes leurs pierreries, bijoux, montres, et en avaient fait un petit fonds pour les pauvres. « Voyez-vous, disait sainte Chantal, cette invention me fond le cœur de reconnoissance envers ces bonnes filles. » Au Puy, les sœurs, d'un commun avis, s'étaient décidées à jeûner pour secourir les nécessiteux. Sainte Chantal, apprenant cette résolution, couvrit la lettre de baisers. « Voilà, disait-elle, qui est sorti du cœur d'une vraie fille de la Visitation. » Elle porta cette lettre à sa ceinture pendant plusieurs jours, « afin d'offrir ces bonnes et charitables filles à Dieu, et que sa bonté me bénisse avec elles. »

En même temps qu'elle était héroïque, la charité des filles de saint François de Sales était éclairée. Là du moins, on ne voyait pas seulement les haillons, les misères physiques des pauvres. On ne croyait pas avoir payé la dette de la charité quand on avait donné

aux malheureux un morceau de pain à manger, ou une botte de paille pour dormir. Sous ces haillons on voyait leur âme, et dans leur âme des plaies mille fois plus cruelles et plus honteuses que celles qui défiguraient leur corps. « La plupart des pauvres, disait Anne-Jacqueline, qui les connaissait bien, sous prétexte de la mendicité, sont des vagabonds qui vivent sans aucune dépendance de discipline. Ils n'ont ni curé, ni pasteur, ni paroisse; ils n'obéissent à personne. Ils se tiennent aux portes des églises, et n'y entrent jamais. » Elle s'en plaignit vivement à saint François de Sales. « Monseigneur, lui disait-elle, dans tous vos sermons vous exhortez avec un si grand zèle à faire l'aumône! Je voudrois bien qu'il plût aussi à votre charité d'enseigner comme quoi il la faut recevoir chrétiennement; car la plupart des pauvres la prennent comme des bêtes, sans penser à la miséricorde de Dieu, qui en est le principal instrument. » Ce fut d'après les avis de la bonne sœur Anne-Jacqueline que saint François de Sales se décida à faire tous les jours le catéchisme aux pauvres. Jacqueline Coste y assistait et y faisait, pour ainsi dire, la police. Après la mort de saint François de Sales, elle continua elle-même cet exercice, assemblant tous les dimanches les pauvres dans les parloirs de la Visitation, leur faisant réciter le catéchisme, et leur donnant à tous, après cela, une petite aumône. On en faisait autant à Lyon, au Puy, à Clermont, à Montferrand, à Turin, partout où il y avait un monastère de sainte Chantal[1].

[1] Voir ces différentes *Fondations manuscrites*. Voir aussi la *Vie d'Anne-Jacqueline Coste*.

Ce que les sœurs tourières pratiquaient vis-à-vis des pauvres, les sœurs de chœur le faisaient pour les riches. Élevées la plupart dans le grand monde, sorties de races patriciennes, pouvaient-elles oublier à quels dangers sont exposés ceux que Dieu a comblés des dons de la fortune, avec quelle facilité ils perdent de vue leurs destinées éternelles, et quel charme séducteur exerce sur eux les fausses adulations du monde? Aussi tous les dimanches il y avait, dans les parloirs de la Visitation, des assemblées et des entretiens de dévotion pour les dames et les jeunes personnes. Sainte Chantal en avait elle-même posé la règle. « Quand il plaira à Dieu que les sœurs aient un lieu propre, avait-elle dit, elles s'essayeront les dimanches et jeudis d'attirer les filles et femmes de la ville au lieu préparé pour cela, afin de leur enseigner familièrement les exercices de piété[1]. » Partout ces assemblées étaient très suivies, partout elles faisaient un bien immense. A Annecy, sainte Chantal les présidait, et on y accourait de vingt lieues à la ronde pour avoir le bonheur de voir la sainte[2]. A Troyes, à Montferrand, les parloirs ne pouvaient suffire à la multitude des dames et des demoiselles qui voulaient entendre la mère Favre. Les dames disaient que jusqu'alors on leur avait toujours montré la vertu si austère et le chemin qui y conduit si embarrassé d'épines, qu'elles n'eussent osé l'entreprendre[3]. A Riom, la mère de Bréchard n'obtenait pas de moins grands succès. Les dames auxquelles elle faisait faire des

[1] *Réponses de notre sainte mère*, 439.

[2] *Fondation inédite d'Annecy. Mémoires* de la mère de Chaugy.

[3] *Vies des premières mères*, I, 36.

retraites en sortaient si changées, qu'elles ne se reconnaissaient pas elles-mêmes. Avec son grand esprit, sa parole un peu mâle, elle avait encore plus d'empire sur les hommes. De la grille de son parloir, elle haranguait les principaux de la ville, convertissait les hérétiques et ramenait au devoir des religieux endurcis [1]. A Dijon, la mère Marguerite Michel, « cette boiteuse qui marchait si droit, » calmait une sédition que les personnages les plus considérables avaient été impuissants à apaiser, et qui mettait en péril les premières têtes du parlement [2]. A Grenoble et à Chambéry, la mère de Chatel, dont la conversation charmante rappelait celle de saint François de Sales, attirait à elle des foules considérables de dames et de jeunes personnes, et semait de fleurs les routes de la piété [3]. A Tours enfin, la mère Louise de la Mardelière avait reçu le don de parler aux pécheurs, et le célèbre réformateur de la Trappe, Rancé, au moment où il se convertit, vint s'entretenir avec elle et lui demander conseil pour le choix d'un confesseur [4].

Les rois, les reines, les princes et les princesses se rencontraient eux-mêmes à la grille des monastères de la Visitation. Les deux reines Marie de Médicis et Anne d'Autriche venaient sans cesse voir la mère de Beaumont au faubourg Saint-Antoine, lui recommandaient les affaires du royaume, et plusieurs fois on les entendit affirmer que c'était aux prières de cette sainte fille que le roi Louis XIII devait toute

[1] *Vies des premières mères*, 212.
[2] *Vies de quelques supérieures*, p. 157.
[3] *Vies des premières mères*, I, 341.
[4] *Vie de Rancé*, par M. de Chateaubriand.

la force de ses armes et tous ses succès[1]. Le duc Charles de Lorraine, qui tenait alors sa cour à Besançon, disait tout haut que personne ne lui avait jamais dit ses vérités comme la mère Marguerite Michel, et pendant tout le temps qu'elle demeura dans cette ville, en sortant de Dijon, il venait la voir régulièrement tous les huit jours[2]. A Moulins, Mme de Montmorency attirait à elle tout ce que l'Europe comptait de plus illustre dans la noblesse et jusque sur les trônes, en particulier la duchesse de Longueville, qui y passa dix mois, la reine Christine de Suède, fille de Gustave Adolphe, et Louis XIV lui-même, qui y vint avec sa mère Anne d'Autriche et toute sa cour[3].

Mais celle qui attirait davantage les rois, les reines, les princes et les princesses, était une toute jeune novice de dix-sept ans, qui semblait avoir le don de consoler les rois, comme Mlle de Martignat avait reçu l'attrait de souffrir pour eux. Cette jeune novice s'appelait dans le cloître la sœur Louise Angélique; au monde et à la cour, où elle avait brillé du plus bel éclat, on la nommait Mlle de la Fayette. Ce n'était un mystère pour personne que le roi l'avait aimée et qu'elle avait aimé le roi. Pendant deux années entières, leur pure, touchante et tout à fait admirable liaison avait fait l'espérance de la cour et l'effroi du cardinal de Richelieu; car cette noble et pieuse jeune fille, qui avait beaucoup d'élévation dans l'esprit et de fermeté dans le caractère, avec une rare pureté et le plus noble désintéressement dans le cœur, d'au-

[1] *Vies de quelques supérieures*, p. 91.
[2] *Ibid.*, p. 162.
[3] *Vie de Mme de Montmorency*, 249-275.

tant plus attachée au roi Louis XIII qu'elle le savait plus malheureux, n'avait rien moins conçu que l'idée d'en faire un roi, et pour cela de le réconcilier avec la reine et de briser le joug du cardinal. Avec un homme aussi faible que Louis XIII, et un ministre aussi fin et aussi redoutable que Richelieu, elle faisait là un métier périlleux; mais, inclinée à la retraite, aspirant à la vie religieuse, décidée à rester à la cour tant que sa présence y serait utile, prête à en sortir sans regret et sans larmes, sentant dans sa belle âme je ne sais quel frémissement d'ailes prêtes à s'entr'ouvrir et à l'emporter au cloître, elle se trouvait en mesure de braver à la fois et les caresses et les menaces du cardinal. Pendant deux années encore, elle fut la confidente des ennuis du roi, la tendre consolatrice de ses tristesses parmi les grandeurs de la royauté. Pendant deux années, elle s'efforça noblement de diriger le cœur du roi vers la reine, qui était digne de lui, et dont d'habiles et calomnieuses délations l'avaient éloigné. Elle aurait voulu lui communiquer quelque chose de sa fière et noble indépendance d'âme pour l'amener à secouer le joug du cardinal. Le roi souriait à ces propos, et enhardi par cette toute jeune fille, il laissait déborder de son cœur, mais en grand secret et après promesse de n'en rien dire, ce que la tyrannie du cardinal y amassait chaque jour d'amertumes. C'était là tout ce que Mlle de la Fayette obtenait, avec une affection qui croissait chaque jour et qui aurait fini par devenir dangereuse. Voyant donc cela, et persuadée qu'en restant plus longtemps elle ne réussirait pas mieux dans son noble dessein; aussi belle que Mlle de la Vallière,

mais plus pure qu'elle, n'ayant point failli, elle se décida à rompre.

Au premier mot qui échappa de ce projet, ce fut à à qui l'arrêterait. « Eh quoi! si jeune, à peine âgée de dix-sept ans, quitter le monde et la cour, un roi qui l'aimait et tant de belles espérances, pour prendre un voile et s'ensevelir toute vivante entre quatre murailles ! » Louis XIII surtout fut atterré. Quand on vint de la part de M[lle] de la Fayette lui demander sa permission, il poussa un soupir et s'assit sur son lit, comme accablé de la perte qu'il allait faire. « Oh ! sans doute, dit-il, si Dieu l'appelle, quoiqu'elle me soit bien chère, je n'y mettrai point d'empêchement. » Et, comme on insistait pour un prompt départ : « Qu'est-ce qui la presse? dit-il en pleurant. Qu'elle diffère encore quelques mois ; j'irai à l'armée, et cette séparation me sera moins sensible; mais maintenant cette pensée me réduit à l'agonie. »

« J'aperçus en effet, dit le Père Caussin, confesseur du roi, qui nous raconte toutes ces choses, des agonies si violentes en son esprit et un visage si abattu, qu'il me fit pleurer moi-même. » Mais bientôt la vertu reprit le dessus; car, faible par caractère, le roi était très vertueux; et, comme le Père Caussin lui suggérait d'ordonner quelque délai : « Non, non, dit-il; car si je l'empêche à présent et qu'elle vienne à perdre sa vocation, j'en aurai regret toute ma vie. Jamais rien ne m'a tant coûté que ce que je fais à cette heure; mais il faut que Dieu soit obéi. Allez lui dire que je lui donne congé, et qu'elle peut partir quand il lui plaira. »

Mlle de la Fayette attendait avec anxiété cette permission. A peine elle l'eut, qu'avec la rapidité de l'éclair, en quelques heures, elle eut achevé les préparatifs de son départ. Elle entra dans la chambre de la reine à son lever, lui dit qu'après avoir eu l'honneur d'être une de ses filles, elle allait devenir celle de Sainte-Marie; qu'elle ne pouvait pas choisir une moindre maîtresse sans dégénérer, et elle la supplia, elle aussi, de lui accorder son congé. Elle parlait encore lorsque le roi arriva tout en larmes. La reine pleurait aussi. Mlle de la Fayette seule se contenait, et ne laissait voir sur son visage que la paix et la force d'une âme qui fait un grand sacrifice pour Dieu.

Ainsi elle quitta le monde, et dès qu'elle fut sortie de la chambre de la reine, Louis XIII, accablé de douleur, ne pouvant plus supporter un seul instant la vue des lieux qui avaient été témoins d'une telle séparation, partit sans dîner pour Versailles. Au bruit du carrosse, Mlle de la Fayette, qui était dans ses appartements, se jette à la fenêtre pour voir le roi à travers les vitres; et, quand il fut entré, et qu'elle l'eut vu partir, ne pouvant plus contenir sa douleur, elle se tourna émue vers la comtesse de Fleix: « Hélas! dit-elle, je ne le verrai plus! » De son côté, Louis XIII, arrivé à Versailles, y fut saisi d'une profonde mélancolie. Vainement les plus habiles courtisans essayaient de le divertir. Il se plaisait dans son mal, et rejetait tout ce qui pouvait l'adoucir.

Cependant tout Paris courait en foule au monastère de la rue Saint-Antoine pour y voir Mlle de la Fayette. Nulle vocation religieuse n'avait encore eu un tel éclat.

La reine y vint dès le lendemain, et pendant plusieurs jours on eut assez à faire de recevoir toutes les princesses qui demandaient à voir la jeune postulante. Louis XIII plus que personne voulut y venir, et hésitait, et dans ses promenades il tournoyait sans cesse aux environs. Enfin il se décida un jour, et se rendit à Sainte-Marie sans avoir déclaré son dessein à personne de sa suite. « Dieu des chastes amitiés! s'écrie le Père Caussin, que cette journée fut douce à l'un et à l'autre, et que les moments en furent précieux! » La mère Lhuillier conduisit la jeune postulante à la grille, puis s'éloigna un peu en disant au roi avec une généreuse liberté qu'elle la laissait à sa discrétion, et qu'elle se fiait bien à lui. A quoi le roi répondit qu'elle n'eût rien à craindre, et qu'il ne venait pas pour détourner Mlle de la Fayette d'un si beau dessein. Tous ceux qui avaient suivi le roi dans le parloir y demeurèrent, mais un peu éloignés. Nul n'entendit ce qui s'échangea à voix basse entre le roi et Mlle de la Fayette. On voyait seulement quelques mélanges de souris et de larmes. L'entretien dura trois heures, le roi toujours debout. Quand ils se quittèrent l'un l'autre, ils avaient sur la figure cette douce expression de paix et de joie contenue qui naît du sacrifice, et qui est la récompense de la vertu.

Depuis, le roi vint fréquemment. Il n'avait point de plus grand plaisir que de converser avec elle. Il en sortait fortifié et meilleur. De son côté, la sœur Louise-Angélique lui parlait à travers la grille, avec plus de force encore, de la nécessité de porter courageusement ses ennuis et ses tristesses, et de se récon-

cilier avec la reine, qu'il devait aimer, lui disait-elle, comme sa chère et légitime épouse. Elle acheva de dissiper les nuages qu'on avait fait passer dans l'esprit du roi, et nul n'ignore que la naissance de Louis XIV fut due à ses incessantes prières.

Ainsi préparée par une telle jeunesse, la sœur Louise-Angélique parut faite pour consoler les misères royales. Pendant que certaines religieuses plus humbles de naissance et de condition trouvaient facilement le chemin du cœur des petits et des pauvres; pendant que d'autres fortifiaient et convertissaient les grands, les riches, les dames du monde, son don spécial fut d'instruire et de consoler les rois. Elle en vit un grand nombre à la grille de son couvent; après Louis XIII, Louis XIV encore jeune; après Charles II roi d'Angleterre, Jacques II, son malheureux successeur; à côté d'Anne d'Autriche, Marie Thérèse; puis la jeune Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans, dont elle surveilla la première communion; la princesse Bénédicte, fille du prince Palatin, qui fut plus tard la duchesse de Brunswick, et qu'elle éleva dès sa plus petite enfance; Mlle d'Aumale, qui a été plus tard reine de Portugal et à laquelle aussi elle fit faire sa première communion; la princesse Louise, fille du roi de Bohême et petite-fille du roi d'Angleterre Jacques Ier, qui, nouvellement convertie, vint auprès d'elle se recueillir et se fortifier dans la foi; et, sans entrer dans plus de détails, une foule de personnes du plus haut rang et du sang le plus noble, qui, dans ce grand dix-septième siècle, où la foi tenait encore une si grande place dans le monde, se faisaient un honneur et une joie de venir remonter

le ton de leurs âmes et de leurs consciences au contact des vierges consacrées à Dieu[1].

On écrirait des volumes si l'on voulait réunir tous les faits qui démontrent la précieuse et sainte influence que Dieu donnait alors à la Visitation. Le bien commencé dans les entretiens faits à la grille se continuait, du moins pour les dames et les jeunes personnes, dans l'intérieur des couvents, où les entrées étaient fréquentes malgré l'austérité de la clôture. Il n'était pas alors de grande dame qui n'eût, à titre de bienfaitrice, pour elle et pour ses filles, la permission d'entrer plusieurs fois par an dans quelque monastère de la Visitation[2]. Elle y avait sa cellule, où elle pouvait venir de temps en temps se recueillir et rasseoir son âme ébranlée par le tourbillon du du monde. D'autres, auxquelles leur fortune ne permettait pas ces privilèges de bienfaitrice, obtenaient d'y entrer pour faire des retraites, des confessions générales, pour y prendre des décisions importantes,

[1] Voir pour tous ces faits les *Annales manuscrites* de la Visitation de Chaillot. En les lisant, on est ébloui. On n'y voit, dans ces cloîtres si recueillis et si fervents, que des reines, des princesses, des filles et petites-filles de rois. Tous les faits que nous ne faisons qu'indiquer y sont avec des détails. Il faut joindre à ces *Annales* les deux *Vies manuscrites* de la mère Lhuillier et de la mère de la Fayette. Ces différents manuscrits sont au premier monastère de Paris. C'est dans ces manuscrits que se trouve la lettre du Père Caussin, dont nous avons tiré tout ce qui regarde Mlle de la Fayette. Elle a été récemment publiée par le Père Ch. Daniel, de la Compagnie de Jésus, sous ce titre : *Une Vocation et une Disgrâce à la cour de Louis XIII.* Paris, 1861. Un vol. in-18.

[2] *Coutumier de la Visitation*, art. III. *Réponses de sainte Chantal*, 468.

loin du bruit et dans le silence[1]. Un plus grand nombre encore, frappées de ces coups qui sont à la fois la douleur et le mérite de la vie, venaient y chercher des consolations que le monde est impuissant à donner. Des mères qui avaient vu mourir leurs enfants, des veuves frappées dans leurs plus chères affections, des orphelines privées de leur père, se jetaient dans ces maisons silencieuses comme dans un asile où elles pleuraient plus à leur aise et où on les consolait en pleurant avec elles.

C'est ce qui amenait la reine d'Angleterre, l'infortunée veuve de Charles Ier. Vainement on lui offrit des appartements au Louvre; elle aima mieux, pour pleurer et pour souffrir, l'humble cloître des filles de la Visitation. Elle y passa douze années auprès des deux mères Lhuillier et de la Fayette, qu'elle appelait ses chères amies. Qui ne connaît ce passage d'une admirable éloquence où Bossuet, dans l'oraison funèbre de la reine d'Angleterre, prononcée à la Visitation de Chaillot, s'arrête tout à coup et apostrophe ces deux mères Lhuillier et de la Fayette: « Saintes filles, ses chères amies, car elle vouloit bien vous nommer ainsi, vous qui l'avez vue si souvent gémir devant les autels de son unique protecteur, et dans le sein desquelles elle a versé les secrètes consolations qu'elle en recevoit, mettez fin à ce discours en nous racontant les sentiments chrétiens dont vous avez été les témoins fidèles : combien de fois a-t-elle en ce lieu remercié Dieu humblement de deux grâces, l'une de l'avoir faite chrétienne; l'autre, Messieurs... qu'at-

[1] *Réponses*, 118.

tendez-vous? peut-être d'avoir rétabli les affaires du roi son fils? Non! c'est de l'avoir faite reine malheureuse. Ah! je commence à regretter les bornes étroites du lieu où je parle; il faut éclater, percer cette enceinte, et faire retentir bien loin une parole qui ne peut être assez entendue : que ses douleurs l'ont rendue savante dans la science de l'Évangile, et qu'elle a bien connu la religion et la vertu de la croix, quand elle a uni le christianisme avec les malheurs!... Touchée de ces sentiments, elle a aimé cette humble maison plus que ses palais, et, dédaignant les trônes qui peuvent être usurpés, elle attacha son affection au royaume où l'on ne craint point d'avoir des égaux, et où l'on voit sans jalousie des concurrents[1]. »

Bossuet achevait à peine de peindre de si grandes douleurs, si admirablement consolées dans la paix de la Visitation, qu'une autre reine d'Angleterre, une autre veuve non moins infortunée, la veuve de Jacques II, venait se réfugier dans le même asile, et s'y consoler d'un trône perdu et d'une couronne à jamais brisée[2]. C'est dans ce même monastère de Chaillot que la reine Anne d'Autriche se retirait de temps en temps pour s'y reposer des tracas et des soucis de la régence[3]. La jeune reine Marie-Thérèse ne tarda pas à venir aussi à la Visitation pour y pleurer, loin des regards de la cour, les froideurs et, hélas! les infidélités de Louis XIV[4]. C'est là encore

[1] *Oraison funèbre de la reine d'Angleterre,* IIe partie.
[2] *Fondation inédite de la Visitation de Chaillot.*
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*

que se réfugia la duchesse de Nemours, Élisabeth de Vendôme, à la suite de ce duel horrible dans lequel son propre frère le duc de Beaufort lui tua son mari, Charles-Amédée de Savoie, duc de Nemours[1]. Elle vint s'y cacher tout en larmes et presque désespérée, amenant avec elle ses deux filles, lesquelles y demeurèrent pendant de longues années et n'en sortirent que pour devenir l'une duchesse de Savoie, et l'autre reine de Portugal[2]. Et cette noble et belle Mme de Hautefort, qui avait tant aimé la reine Anne d'Autriche quand elle était l'épouse délaissée de Louis XIII, qui avait bravé pour elle la colère de Richelieu, brisée enfin par Mazarin, chassée par lui de la chambre de la reine, où se retira-t-elle dans sa disgrâce? « Je vous assure, Madame, dit-elle à Anne d'Autriche en la quittant, que si j'avois servi Dieu avec autant d'attachement et de passion que j'ai fait toute ma vie pour votre personne, je serois une grande sainte. » Et, sortant de la cour, elle vint se consoler à la Visitation comme dans un asile placé au-dessus des disgrâces et des faveurs des rois[3]. Attendons encore un peu, et cette grande duchesse de Montmorency que la hache implacable de Richelieu fit veuve à vingt-six ans, nous la verrons se retirer aussi à la Visitation, y sécher d'abord ses larmes; puis, dégoûtée d'un monde dont elle avait connu toutes les douceurs, et dont elle éprouvait maintenant les amertumes, se jeter éperdument dans les bras de Dieu, et

[1] *Les premières mères de la Visitation :* Mlle de Martignat, tome II, p. 219.

[2] *Fondation inédite de la Visitation de Chaillot.*

[3] *Mme de Hautefort,* par M. Cousin.

trouver le détachement de toutes choses et l'héroïsme de la vertu sur les pieds de ce crucifix qu'elle n'avait pris d'abord que pour se consoler [1]. Il y a des milliers d'exemples semblables. Ces saintes maisons que le monde connaît si peu, se referment sans cesse sur des âmes affligées ou sur des cœurs repentants qui s'y consolent et s'y purifient, et qui de là emportent dans le monde une vie renouvelée dans l'amour de Dieu. Ainsi la foi renaît au sein des familles. Ainsi des épouses et des mères reprennent cœur à leur ouvrage. Ainsi le christianisme résiste à toutes les tempêtes, et donne des vertus à la terre et des saints au ciel.

Ce n'était pas seulement parmi les gens du monde que les filles de sainte Chantal répandaient la piété et l'amour de Dieu; c'était jusqu'au milieu des monastères, qui apparaissaient en grand nombre dans cette belle renaissance de la foi au dix-septième siècle, mais surtout au sein de ces vieilles abbayes qui, déchues de leur première ferveur, se sentaient, elles aussi, travaillées du besoin de renaître. La célèbre abbaye de Sainte-Catherine, de l'ordre de Cîteaux, que saint François de Sales avait essayé, mais en vain, de réformer, le fut après sa mort, et dut à la Visitation un retour à la ferveur dont on avait désespéré [2]. En Bourgogne, l'abbaye de Notre-Dame de Tart, la première des filles de Cîteaux, tombée dans un grand relâchement, en sortit par les soins de la mère Favre, qui s'y établit avec deux ou trois sœurs

[1] *Vie de Mme de Montmorency.* Paris, 1864. 1 vol. in-8°.
[2] *Vie de la mère de Ballon.*

de la Visitation[1]. A Troyes, on fit venir les filles de sainte Chantal pour réformer des religieuses qui vivaient entièrement déchues. Le succès dépassa l'attente[2]. Il en fut de même à Arles, à Blois, à Cusset en Auvergne, à Orléans, à Paris[3]. On eût dit qu'il suffisait aux filles de saint François de Sales d'apparaître pour vaincre toutes les lâchetés et faire refleurir les règles. En 1644, quand le vénérable Père Eudes, fondateur des missionnaires de Jésus et de Marie, ouvrit une maison de filles repenties dans la ville de Caen, à qui s'adressa-t-il pour former les religieuses destinées à cette œuvre? Aux filles de saint François de Sales et de sainte Chantal. Cinq d'entre elles se rendirent à Caen, y dressèrent les règles, qui furent à peu près les mêmes que celles de la Visitation, y formèrent de bonnes religieuses, et ne rentrèrent dans leur couvent qu'après avoir mis la congrégation naissante dans un grand état de ferveur. Et vingt ans après, lorsque Louis XIV voulut purger du jansénisme, s'il était possible, la trop fameuse abbaye de Port-Royal, à qui confia-t-il cette difficile mission, dans laquelle avait échoué Bossuet? Encore aux filles de saint François de Sales. Et, si le succès ne fut pas complet, au moins obtinrent-elles des religieuses de Port-Royal qu'elles éliraient pour supérieure une femme capable, la seule qui ne fût

1 *Les premières mères de la Visitation*, I, 40. — *Annales de la Visitation de Dijon*, p. 20.

2 *Les premières mères*, I, 57.

3 Voir les *Fondations inédites de ces différentes villes*. Voir aussi *Vies inédites des veuves de la Visitation*, p. 166, et *Vies des premières supérieures*, p. 68.

pas infectée de jansénisme; et, quand on réfléchit à cet acte et aux difficultés qui devaient le rendre impossible, on est étonné qu'elles aient pu l'obtenir. Un peu après, lorsque Louis XIV, à la prière de Mme de Maintenon, eut fondé la royale maison de Saint-Cyr, et qu'il en donna la direction aux dames de Saint-Louis, ce fut encore aux filles de sainte Chantal qu'il s'adressa pour former ces dames à la vie régulière et aux vertus de leur importante vocation.

Tels sont quelques-uns des services que la Visitation commençait à rendre aux âmes et aux sociétés, et qu'elle n'a pas cessé de leur rendre depuis. En général, on se fait une fausse idée des religieuses cloîtrées. On ne sait pas jusqu'à quel point elles plongent, pour ainsi dire, leurs racines dans le monde. Du fond de ces maisons fermées et de la grille de leur parloir, elles communiquent avec une foule d'âmes, qu'elles éclairent, qu'elles consolent, qu'elles encouragent, sur lesquelles elles font sans cesse tomber mille rayons de soleil, mille gouttes de rosée. Si l'on en doutait, qu'on ouvre leurs correspondances. On en a recueilli quelques-unes : quelle diversité de personnes, d'affaires, d'intérêts! Voyez en particulier la correspondance de sainte Chantal, cette immense et magnifique collection éparpillée dans toutes les bibliothèques et tous les monastères. C'est là que se révèle la précieuse et admirable influence des saints en ce monde. Cette sainte mère de Chantal, qui avait tout quitté pour Dieu, qu'on avait tant critiquée, parce qu'elle allait enfouir, disait-on, et rendre inutiles ses talents et ses vertus, les princes et les princesses lui

écrivaient pour lui demander conseil et se recommander à ses prières. Les évêques la consultaient sur la manière de gouverner leurs diocèses ; des prêtres lui confiaient la direction de leurs consciences ; des écrivains lui soumettaient leurs ouvrages. Une foule d'âmes, ou tristes, ou exposées, ou tourmentées de passions, ou dévorées d'amour divin, sollicitaient son appui. Elle rayonnait à travers les grilles de son couvent, comme le soleil à travers les branches des arbres dans une forêt ; mais, à la différence du soleil, elle s'épuisait en donnant : cette correspondance immense l'accablait. Vers l'année 1631, à peu près à l'époque à laquelle nous sommes arrivés dans le courant de cette histoire, sainte Chantal ne se sentit plus capable de porter ce fardeau, qui croissait tous les jours, et elle songea à se choisir une sœur qui pût remplir auprès d'elle les fonctions de secrétaire.

Dieu, qui avait béni de tant de grâces cet Ordre naissant, se préparait à lui en faire une nouvelle d'un prix inestimable ; il allait lui donner un historien d'un style aimable comme les faits qu'elle devait raconter, d'un esprit aussi gracieux que les figures qu'elle devait peindre. Nous lui avons trop emprunté, et elle a joué dans l'histoire de la Visitation un trop beau rôle pour que nous ne nous donnions pas le plaisir de faire sa connaissance.

Elle était d'une grande famille de Bourgogne, et dans le monde on la nommait Mlle de Chaugy. Saint François de Sales, qui avait dîné un jour avec elle chez M. le maréchal de Saint-Géran, avait deviné son esprit et son cœur. Au dessert, prenant une pomme, il la présenta à Mlle de Chaugy : « Je sais, lui dit-il

en souriant, que les jeunes filles aiment les douceurs. » Puis il ajouta : « Vous serez un jour des nôtres. » Prédiction qui pendant plusieurs années ne sembla pas devoir s'accomplir. Douée de beaucoup de grâces, charmante de visage, d'une imagination brillante, d'un esprit vif et plein de feu, possédant à un rare degré l'art de causer et d'écrire, Mlle de Chaugy était à la fois éblouie et enivrée de tout le bonheur que le monde lui préparait. A peine âgée de dix-sept ans, elle vit dans la maison de son père un jeune homme d'une ancienne famille, plein d'esprit, passionné comme elle pour la poésie et la musique. Elle l'aima; son père approuva cet attachement. Encore un pas, et que devenait la prédiction de saint François de Sales? Mais Dieu veillait, et il n'avait laissé Mlle de Chaugy s'avancer ainsi dans les bonheurs du monde que pour lui donner le mérite d'un plus grand sacrifice.

La mère de Mlle de Chaugy refusa son consentement au mariage. Le jeune homme partit pour l'armée, et s'y fit tuer. M. de Chaugy mourut. En quelques jours ce ciel si pur fut couvert de nuages. Pour se consoler dans ses tristesses, et aussi pour échapper à sa mère, avec laquelle elle avait peine à vivre, Mlle de Chaugy obtint la permission d'entrer quelque temps au monastère de Paray. Là elle vit la vénérable mère de Chantal, sa tante. La sainte comprit du premier coup d'œil ce qu'il y avait de tristesses inconsolables dans le cœur de cette jeune fille; elle lui proposa de l'emmener à Annecy. Le désir de changer de pays, de s'éloigner de sa mère, qui la pressait de contracter un mariage peu en har-

monie avec ses goûts, la joie de faire le voyage de Savoie en compagnie d'une femme aussi sainte, déterminèrent la jeune fille à accepter. Au fond de l'âme, toutefois, elle avait horreur des couvents, et elle se promettait bien de n'être jamais religieuse.

Elle a raconté elle-même quels efforts elle dut faire pour franchir le seuil du monastère d'Annecy. Elle invoqua saint Joseph, afin d'empêcher son trouble de paraître, et renouvela au fond de son cœur sa résolution de ne pas demeurer longtemps dans le cloître. De leur côté, les sœurs l'eurent à peine entrevue, que, charmées de son esprit, elles commencèrent d'actives prières pour obtenir de Dieu une conquête aussi précieuse. La mère de Chatel, surtout, qui plus qu'aucune autre devait être touchée des qualités de Mlle de Chaugy, lui ressemblant par plus d'un trait, était aussi plus ardente à désirer son entrée au cloître. « Ah ! disait-elle, si Dieu se rend maître de ce cœur, il en fera un instrument de sa gloire. » Et, lorsqu'elle rencontrait Mlle de Chaugy par la maison : « Quand est-ce donc, lui disait-elle agréablement, que vous donnerez audience à la grâce? » Mlle de Chaugy ne se pressait pas. Elle composait des pièces de vers, des cantiques spirituels; elle faisait de beaux extraits des instructions qu'elle entendait; charmant les sœurs par la richesse et la fécondité de son esprit, mais sans parvenir à étouffer la voix de Dieu, qui commençait à parler. Sans cesse une question se posait au fond de son cœur : Qui vaut mieux du monde ou du cloître? Question importune qu'elle ne pouvait étouffer et à laquelle elle ne voulait pas répondre. Elle en était là, lorsqu'un prédicateur vint au couvent faire le pané-

gyrique de saint Pierre et de saint Paul. En louant leur obéissance, il parla vivement de ces âmes mercenaires, qui ne se donnent pas, qui se font acheter, et qui osent mettre le monde en comparaison avec Dieu.

Ce fut le coup de lumière. Mlle de Chaugy, frappée au cœur, fondant en larmes, s'alla jeter aux pieds de la mère de Chantal, et lui déclara que la lutte était finie et qu'elle se rendait. La sainte témoigna plus de joie que de surprise. Dieu l'avait avertie. « Mais, dit-elle, j'ai mieux aimé que vous apprissiez vous-même les volontés de Dieu par l'organe de son Saint-Esprit que par la bouche d'une pécheresse comme moi. »

Mlle de Chaugy prit le voile au mois de mai 1629, sept ans après la mort de saint François de Sales, et reçut les noms de Françoise-Madeleine. Elle fit profession l'année suivante, et ce fut peu après que sainte Chantal la choisit pour secrétaire. Depuis lors elle ne quitta plus la sainte. Elle la suivait dans ses voyages ; elle écrivait sous sa dictée. Leurs deux cellules se touchaient. Établie ainsi dans les plus intimes relations avec la vénérable fondatrice ; élève de la mère de Chatel, qui l'avait dirigée pendant son noviciat, de la mère de Blonay, qui fut plus tard sa supérieure et son amie, de toutes les premières mères de la Visitation, avec lesquelles elles eut de continuels rapports ; venue au moment précis où l'Ordre exhalait ses plus suaves parfums ; admirablement placée pour tout voir et pour bien juger, la jeune secrétaire comprit la mission que Dieu lui donnait de conserver à la postérité la mémoire de tant de faits charmants ou

héroïques, et elle prit la plume. Par le plus grand des bonheurs, ou plutôt par une de ces rares attentions de la divine Providence, il se trouva que cette jeune religieuse était de la famille des grands écrivains. Elle avait une plume admirable de naïveté, d'imagination et de grâce. Si elle eût vécu à la cour de Louis XIV, elle aurait écrit comme Mme de Sévigné, sa cousine. Reléguée dans les montagnes, enfermée au fond d'un couvent, sans commerce ni avec les bons auteurs ni avec les contemporains illustres, trop accablée d'ouvrage pour soigner son style, et ne visant d'ailleurs qu'à édifier le cloître, elle n'a pu, il est vrai, éviter bien des défauts, la longueur, le tour un peu mystique, trop de subtilité dans les allusions et les interprétations de la sainte Écriture. « Néanmoins la qualité de l'esprit est la même que dans Mme de Sévigné; cette aisance parfaite, cette imagination vive et féconde, ce don heureux de conter en souriant et en s'attendrissant, ces tournures vives, ces mots bien venus, la religieuse possède tout cela, jette en courant tout cela comme la marquise. Elle a de moins l'aimable raillerie : elle a de plus la tendre ardeur de la piété[1]. »

La sœur de Chaugy eut à peine écrit une page que sainte Chantal comprit le don que Dieu faisait à son Ordre. Pleine alors de pressentiments sur sa fin prochaine, la sainte fondatrice recueillait avec un soin empressé tout ce qui avait trait aux origines de la Visitation. Elle associa la jeune sœur de Chaugy

[1] *Les premières mères de la Visitation.* Préface de M. Louis Veuillot.

à son travail. Tantôt elle lui dictait pendant des heures entières; d'autres fois elle racontait, et elle la chargeait de rédiger. Dans tous les monastères qu'elle visitait, elle l'employait à recueillir des notes, des mémoires sur les origines de chaque couvent en particulier. A Annecy, elle lui avait donné l'ordre de mettre par écrit, mais très secrètement, tous les actes de vertu qu'elle remarquerait dans la mère de Chatel, dans la mère de Blonay, dans toutes les religieuses. Quand la sœur de Chaugy avait achevé un mémoire, elle allait le porter à sainte Chantal, qui le relisait et le corrigeait. Il y avait là un immense avantage au point de vue de l'exactitude; mais il y avait aussi un grand inconvénient. La sainte ne voulait pas qu'on parlât d'elle. Elle effaçait impitoyablement tout ce qui aurait pu être à sa gloire. Souvent même elle faisait mettre à genoux la sœur de Chaugy, et elle la tançait vertement de parler ainsi d'une pécheresse, lui ordonnant de plus recommencer. Heureusement de tels ordres n'obligent pas. Plus la mère de Chantal voulait rester dans l'ombre, plus la sœur de Chaugy mettait de zèle à recueillir ses paroles et ses actes. Seulement elle se cachait avec soin, et, pour éviter d'être aperçue par les sœurs, elle passait quelquefois les nuits à rédiger ces notes. Elle faillit y perdre la vue. La mère de Chantal, alarmée, consulta un médecin célèbre, qui déclara qu'à moins d'un repos complet la malade ne guérirait jamais et deviendrait entièrement aveugle. La sainte avait un besoin absolu de sa secrétaire. « Ma fille, lui dit-elle un soir, je vois bien que le médecin raisonne juste; mais quel moyen que je me passe de votre secours? Voudriez-

vous point unir vos prières aux miennes pour qu'elles soient plus tôt exaucées? » Et là-dessus, faisant un signe de croix sur les yeux de la malade, elle l'envoya gracieusement se coucher. Elle s'assoupissait à peine, que le bienheureux François de Sales lui apparut, revêtu de ses habits pontificaux et brillant de gloire. « Ma fille, lui dit-il, Dieu m'envoie vous guérir, en vue des services qu'il attend de vous et que vous rendrez à notre Institut. » Il disparut en disant ces mots, et elle se réveilla la vue parfaitement libre. Toute la communauté, sainte Chantal en tête, se rendirent à la chapelle, et les sœurs chantèrent le beau cantique consacré par l'Église aux actions de grâces [1].

La mère de Chaugy reprit la plume. Mais en elle l'humilité égalait le génie : jamais elle ne voulut consentir à publier aucun des nombreux ouvrages qu'elle composa [2]. Un seul parut de son vivant. Porté à Rome sans qu'elle le sût, il y avait été lu avec applaudissements par les cardinaux, et montré au pape Alexandre VII, qui, admirant tant de génie dans une humble religieuse, lui envoya l'ordre de le donner au public. Les autres sont restés enfouis dans les couvents, d'où ce siècle, qui exhume tant de choses, paraît destiné à les faire sortir.

Voilà la sœur de Chaugy. C'est l'Homère de la Visitation ; un Homère gracieux et humble comme le poème qu'elle était appelée à chanter.

[1] *Vie de la mère de Chaugy*, 2 vol. in-12. Orange, 1839.

[2] Plusieurs, néanmoins, ont été imprimés pendant la vie de la mère de Chaugy, mais seulement pour les religieuses, et avec ordre de ne pas les montrer au public.

CHAPITRE VINGT-NEUVIÈME

LES PENSIONNATS DE LA VISITATION

Voici encore un service que la Visitation commençait à rendre aux âmes et aux sociétés, qu'elle devait leur rendre de plus en plus, et qui, mieux compris et plus apprécié par le monde, allait couvrir le nouvel Institut d'une popularité croissante.

Derrière ces grilles, dans ces cloîtres ouverts sur de vastes jardins, commençaient à se réunir vers ce temps-là une multitude d'enfants appartenant aux familles riches, qui venaient y former leur esprit, leur cœur, leur conscience, sous la direction des filles de saint François de Sales et de sainte Chantal.

L'origine de ces pensionnats est assez singulière. Ils sont nés du besoin des temps, de la force des circonstances, beaucoup plus que de la volonté des saints fondateurs. Ni le saint évêque de Genève ni sa sainte coopératrice n'avaient pensé à établir des pensionnats à la Visitation; ils refusèrent même longtemps d'y consentir : le courant les entraîna. On ne parlait alors que d'éducation. Après le pre-

mier moment de stupeur causé par le nombre et l'éclat des apostasies que produisit la révolte de Luther, par la facilité surtout avec laquelle des peuples entiers s'étaient laissé séduire, il y avait eu dans le monde catholique comme un grand coup de lumière. A la lueur de l'orage on entrevit qu'il n'y avait à tant de maux qu'une cause, l'ignorance religieuse, et qu'un remède, l'éducation. Tout le monde sentit le besoin de s'emparer à la hâte des jeunes générations, de leur donner une éducation forte qui les mît à l'abri de chutes pareilles, et qui leur fît traverser sans péril les abîmes dans lesquels s'étaient englouties les générations contemporaines. De toutes parts on se met à l'œuvre avec une ardeur incroyable. Les grands et les petits séminaires commencent. Les Jésuites ouvrent des collèges pour les riches ; les Oratoriens, pour les classes moyennes ; les Pères de la Doctrine chrétienne, pour les pauvres. C'est un entraînement général. Si le présent est compromis, on veut du moins sauver l'avenir. Les saints secondent ou plutôt impriment et dirigent le mouvement. Saint Charles Borromée, dom Barthélemy des Martyrs, saint Vincent de Paul, saint Joseph Calasanz, M. Olier, le vénérable César de Bus, semés en divers lieux, mais entraînés par le sentiment des mêmes dangers et des mêmes besoins, fondent des séminaires, des collèges, des écoles, établissent des congrégations religieuses pour l'éducation de la jeunesse.

C'est la même ardeur pour l'éducation des filles. On voit naître en même temps et dans le même but les religieuses de Notre-Dame, fondées par le bien-

heureux Pierre Fourrier; celles de la Doctrine chrétienne, établies par César de Bus; les sœurs de la Croix, les sœurs de Sainte-Geneviève, les sœurs de Saint-Joseph, les sœurs de la Présentation, les sœurs des Écoles chrétiennes, qui se répandent dans les campagnes et y ouvrent des écoles gratuites pour l'éducation des enfants pauvres. Les Ursulines renaissent dans les villes, et en renaissant elles réveillent les Dominicaines, les Cisterciennes, les Bernardines, vouées depuis longtemps à l'éducation des filles appartenant à des familles riches. Il n'est pas jusqu'à ces vieilles abbayes, jusqu'à ces chapitres nobles dans lesquels se retiraient les filles cadettes des grandes familles, qui ne se sentent rajeunies, et qui n'essayent de revivre aussi.

Dans un tel entraînement il était difficile que les yeux ne se tournassent pas du côté de la Visitation, et qu'une multitude de mères ne désirassent pas faire élever leurs enfants par les filles de ce doux prélat qui, dans sa *Philothée,* avait mieux compris que personne et si aimablement expliqué les devoirs de la piété dans le monde. L'enthousiasme qui avait accueilli le livre de l'*Introduction à la vie dévote,* cet enthousiasme tous les jours plus vif, qui faisait qu'on le traduisait dans toutes les langues, qu'on le mettait en vers français, et qu'il était, selon l'expression de Mgr Camus, le bréviaire des gens du monde, cet enthousiasme, dis-je, pour les idées, les maximes si saintes et si aimables de l'*Introduction à la vie dévote,* voilà ce qui a créé, malgré saint François de Sales lui-même, les pensionnats de la Visitation. Joignez-y l'admiration pour sainte Chantal et ses

premières filles, qui, nées dans le monde, en avaient répudié les grandeurs sans en abdiquer les charmes, et qui sous le voile conservaient je ne sais quoi de gracieux et d'humble, de distingué et de modeste dont on était ravi. Avoir l'*Introduction à la vie dévote* pour programme d'éducation, et pour maîtresses chargées d'expliquer ce programme la mère de Chatel, ou la mère de la Fayette, ou la mère de Chaugy, ou la mère de Blonay, quel rêve! Est-il étonnant que le dix-septième siècle en ait été épris?

Aussi, à peine saint François de Sales eut-il établi les premières maisons de la Visitation, que de toutes parts on lui écrivit pour le supplier d'y recevoir des pensionnaires. Le saint refusa d'abord. Il avait déjà changé son plan: fallait-il le modifier une seconde fois? D'un Ordre actif, destiné au soulagement des malades, il avait fait un Ordre cloîtré et contemplatif: fallait-il maintenant le transformer en un Ordre enseignant? Le saint ne le croyait pas. « Dieu n'a pas élu votre Institut, écrivait-il à une supérieure, pour l'éducation des petites filles, mais pour la perfection des femmes et des filles[1]. » Sainte Chantal répondait dans le même sens à un évêque: « Ma sœur la supérieure nous écrit que messieurs de votre ville désirent bien fort que nos sœurs s'appliquent à l'éducations des jeune filles; je vous assure, Monseigneur, que si notre condition nous le permettoit, nous le ferions de tout notre cœur pour votre seul respect, bien que ce soit chose de grande distraction. Ce que nous pourrons contribuer en cela sans

[1] *Lettres de saint François de Sales*, lettre 356.

contrevenir aux intentions de notre saint fondateur, nous le ferons franchement[1]. »

Heureusement, si le saint évêque de Genève n'avait pas voulu ouvrir la porte du cloître devant cette foule de pensionnaires qui demandaient à y entrer, il ne l'avait pas complètement fermée. Il avait permis qu'on y reçût, dès l'âge de dix à douze ans, quelques jeunes filles que leurs parents destinaient à la vie religieuse, et qui y demeureraient « en pension et attente » jusqu'à ce que la volonté de Dieu fût manifestée. Il prévoyait bien que ce serait une grande charge. « Mais, disait-il avec sa grâce ordinaire, est-il mieux qu'en notre jardin il y ait des épines pour y avoir des roses, ou de n'avoir pas de roses pour n'avoir pas d'épines[2]. »

Décidé donc à avoir des roses, saint François de Sales prit des précautions pour qu'elles fussent un parfum et une joie dans les maisons, et qu'elles n'y fussent jamais un embarras et un obstacle. Dans ce but, il régla qu'elles seraient en petit nombre, qu'on n'y laisserait entrer que des enfants de familles recommandables, inclinant, s'il était possible de le savoir à un âge si tendre, vers la vie religieuse, et en tout cas disposées à la vertu et capables de réjouir un jour l'Église par leur piété[3].

Dès les premiers jours, en effet, si loin que nous puissions regarder dans ces monastères naissants, nous y voyons des enfants. En 1610, à l'ouverture même de la maison, Mme de Chantal a avec elle sa

[1] *Lettres de sainte Chantal*, lettre 50.
[2] Lettre 454.
[3] *Réponses de sainte Chantal*, 468.

petite Françoise. Mme Colin, qui arrive de Lyon avec Mme de Gouffier, amène aussi sa petite Anne, âgée de dix ans; une nièce de saint François de Sales, Jeanne-Marie de la Croix, qui n'a que quinze ans, vient les rejoindre; d'autres, qui n'habitent pas le monastère, comme Claude-Agnès de la Roche, y entrent sans cesse; et l'on ne peut pas ouvrir un seul des anciens manuscrits sans voir à chaque instant apparaître, à côté de la figure grave et recueillie des sœurs, le visage souriant de quelque petite fille.

Un jour, par exemple, saint François de Sales étant venu demander à parler à la mère de Chantal, celle-ci s'y rendit, conduisant par la main sa chère petite compagne Anne Colin; car, quand elle voyait le saint évêque de Genève, elle se faisait assister. Ils causaient ensemble; la petite jouait autour d'eux. Tout à coup la porte s'ouvre, et l'on annonce « monseigneur l'archevêque de Lyon ». Le bienheureux de se lever aussitôt et d'aller au-devant du prélat avec une humilité ravissante. Pendant que les deux saints évêques se rendaient l'un à l'autre de grands respects réciproques, la sainte fait signe à sa petite assistante, l'approche de la grille et lui montre d'un doigt ravi l'aimable modestie et l'incomparable humilité du saint fondateur.

Un autre jour, ce n'était plus la mère de Chantal qui était au parloir auprès de saint François de Sales, c'était la mère de Blonay; Anne lui servait aussi d'assistante. Après un instant d'entretien, la mère de Blonay s'aperçut que deux portes étaient ouvertes, et, craignant que le saint n'en fût incommodé, elle lui en témoigna son inquiétude. Le saint

se leva aussitôt pour en fermer une; mais il revint sans y toucher. « Ma fille, lui dit-il avec son incomparable suavité, il y a là tout plein de petits enfants qui me regardent d'un si bon courage, que je n'ai pas le cœur de leur fermer la porte au nez. « Ravie d'une bonté si aimable, la mère de Blonay fit signe à la petite Anne, qui courut fermer de l'autre côté[1].

Voilà donc des enfants à la Visitation dans l'année même de sa fondation. Pour leur laisser toute liberté, saint François de Sales défendit de leur donner l'habit religieux; mais en même temps, pour leur rappeler qu'elles étaient là en attente du grand honneur de la vie religieuse, il leur tailla lui-même un petit costume mi-religieux et mi-mondain. « Pour l'habit (religieux), je ne pense pas, écrivait-il à la mère de Chatel, qu'il le faille donner avant l'âge, mais oui bien leur en procurer un fort simple et une petite écharpe qu'elles tiennent sur la tête, en sorte qu'elles ressemblent à des religieuses; et sera bon qu'il soit noir ou tanné (brun), sans ornement, comme j'ai vu à Saint-Paul de Milan, où il y a environ cent cinquante religieuses, et vingt ou vingt-cinq novices, et bien autant de prétendantes qui y étoient en pension et attente, et celles-ci étoient toutes vêtues d'une même couleur bleue et les voiles de même, et tout leur appareil égal[2]. »

[1] *Les Vies de plusieurs vénérables mères de l'Ordre de la Visitation décédées au monastère d'Avignon*, 1 vol. in-12. Avignon, 1634, p. 58.

[2] Lettre 454. Ce petit costume est décrit d'une manière plus précise par sainte Chantal. « On leur donnera (aux petites filles) une robe noire toute simple, coupée au corps sans plis et cochée au col, et les manches un peu larges; un petit collet joint au

Ce petit habit était donné avec quelques cérémonies aux enfants qui l'avaient mérité. Dès lors on leur permettait de suivre quelques exercices de la communauté. Elles allaient en récréation avec les sœurs; elles psalmodiaient les vêpres et complies; elles observaient le grand silence dans les lieux réguliers; elles portaient la vue basse au chœur et au réfectoire, et on commençait à les considérer comme de petites religieuses. On ne leur changeait pas encore leurs noms de baptême et de famille; mais on les nommait déjà *les sœurs du petit habit.*

On le voit, nous sommes encore loin des pensionnats; mais prenons patience. La porte est entr'ouverte, c'est par là que les pensionnaires passeront. Ce sont ces petites filles, dont le nombre est si limité, qui portent sur leurs têtes de petites écharpes pour ressembler à des religieuses, ce sont ces sœurs du petit habit qui tendront la main aux pensionnaires et qui les feront toutes entrer.

Ce serait, du reste, une erreur de croire que dans ces premiers temps il n'y avait dans les monastères que des sœurs du petit habit. Françoise de Chantal ne le porta jamais, et elle est ainsi la première et la plus ancienne pensionnaire de la Visitation. Anne Colin, au contraire, le prit de bonne heure. « La vénérable mère de Chantal, dit un vieil historien, conçut pour ce cher enfant une tendresse particulière; elle lui donna le petit habit, et la fit apparem-

col, sans empois; un voile blanc fort court, qui ne replie pas sur la tête, sans barbette ni bandeau, ains une bandelette serrant les cheveux, afin qu'ils ne tombent point sur leur visage. » (*Coutumier*, p. 28 et 337.)

ment la première de l'Ordre qui a consacré ce voile préparatif à celui du noviciat. Notre chère petite Anne le porta avec une innocence et un amour qui lui ont mérité un progrès et une persévérance admirables[1]. » Nous tenons, on le voit, dans les deux premières enfants qui entrèrent à la Visitation, les vraies origines des pensionnats sous leurs deux formes principales : les sœurs du petit habit et les pensionnaires proprement dites.

Ce qui avait fait hésiter au début saint François de Sales et la vénérable mère de Chantal à admettre des enfants à la Visitation ; ce qui les avait conduits à prendre de si grandes précautions pour en limiter et en restreindre le nombre, c'était la crainte qu'il n'y eût là un embarras, et, comme disait la sainte, une chose de grande distraction pour les religieuses[2]. Mais avec le temps cette crainte se dissipe ; peu à peu on s'aperçoit que, s'il y a quelques inconvénients, il y aura aussi, et même pour les religieuses, de véritables avantages ; que, quand le temps des grandes fondations sera passé, les sœurs jeunes, actives, y trouveront une occasion d'occuper leur esprit, leur cœur, leur zèle, et que la chose, bien conduite, n'empêchera pas la vie contemplative d'avoir toute sa perfection. Aussi la vénérable mère de Chantal, qui d'abord avait refusé l'établissement des pensionnats, à la fin n'hésite plus. Elle écrit à l'archevêque de Tarantaise : « Quant aux jeunes filles, Monseigneur, que Votre Seigneurie illustrissime trouve

[1] *Les Vies des mères d'Avignon*, p. 58.
[2] *Lettres de la mère de Chaugy.* Lettres 14[e] et 15[e].

bon qu'on en reçoive, nos sœurs suivront en cela vos avis, m'assurant, Monseigneur, que vous ne trouverez pas à propos que le nombre en fût grand, ni que leur âge fût si tendre qu'elles fussent encore incapables de recevoir des instructions en piété et bonne éducation. Enfin nous nous en remettrons à votre jugement et sainte dilection paternelle[1]. » Elle exhorte vers le même temps la mère de Beaumont à établir un pensionnat à Pignerol[2]; et enfin elle charge la mère de Chaugy d'écrire aux différentes maisons de recevoir sans scrupules les pensionnaires qui se présenteraient[3]. Aussi, vers 1635, il y en a partout. Et lorsque l'année suivante la mère de Chantal commence son long voyage à travers la France, on voit sur toute sa route, à Paris, à Lyon, à Autun, à Montferrand, à Montpellier, à Avignon, partout où elle s'arrête, les petites pensionnaires aller au-devant d'elle, lui réciter des vers et lui chanter des couplets. Partout elle les caresse, les bénit, et leur donne de petites pratiques avec de petites récompenses.

Et non seulement le nombre des enfants élevées à la Visitation augmente, mais le doux esprit de saint François de Sales, le mâle et grand esprit de sainte

1 *Lettres de saint François de Sales.* Édit. Migne, tome VI, p. 849.

2 *Circulaire des sœurs de Pignerol,* 14 avril 1857. Elles déclarèrent avoir trouvé ce fait dans leurs anciens *Mémoires.*

3 *Lettres de la mère de Chaugy,* 14e et 15e lettre. « Pour vos « pensionnaires, je vous dirai que notre digne Mère m'a souvent « fait écrire à nos maisons qu'il valoit mieux en prendre que de « s'endetter. Ce n'est pas, certes, que je veuille en faire une loi, « mais oui bien, comme nos premières Mères ont fait, jouir dans « le besoin de cette liberté et puis la retrancher lorsque la néces« sité est passée. »

Chantal commencent à les pénétrer. Elles remplissent les monastères des premiers parfums de leurs vertus naissantes, en attendant qu'elles s'épanouissent au milieu du monde. A Pont-à-Mousson, par exemple, une petite fille de douze ans, Anne-Henriette d'Haraucourt, d'une famille princière, apprend tout à coup que sa mère va la retirer du couvent pour la faire abbesse de Saint-Pierre, à la place de sa tante, qui était gravement malade. Cette aimable enfant ne dit mot; mais la nuit suivante elle se coupe les cheveux, et le matin, au sortir de la prière, ôtant son bonnet et montrant sa tête rasée, elle dit à sa mère: « Voilà maintenant une belle madame l'abbesse; je ne saurois être religieuse en un couvent où l'on se sert de ses cheveux pour se coiffer[1]. »

A Montferrand, Marie-Séraphique de Chamflours, âgée de douze ans, esprit vif et violent, qui s'emportait à la moindre observation, devenait un ange de douceur en lisant la vie de saint François de Sales. On voyait encore les veines du cou lui enfler et son visage rougir, mais plus un mot d'emportement. « Que la colère bouille en moi, disait-elle en se servant d'une parole du saint évêque de Genève, si ne ferois-je rien en sa faveur[2]. » A Chambéry, un jour qu'un grand vent avait fait tomber beaucoup de fruits, entre autres de fort belles prunes, les petites filles qui se promenaient en déjeunant, loin de prendre ces beaux fruits, se détournèrent pour ne pas marcher dessus. Sainte Chantal, qui était alors au monastère de Chambéry,

[1] *Fondation inédite de Pont-à-Mousson*, p. 261.
[2] *Id. de Montferrand*, p. 144.

ravie de la retenue et de la mortification de ces enfants, envoya les sœurs converses cueillir les plus belles prunes du jardin pour les leur porter de sa part, en récompense de leur sagesse[1]. A Besançon, Marie-Claire de Cusanges, dont nous avons déjà parlé, revenant de ce voyage où elle avait accompagné, en qualité de fondatrice à cause de sa grande fortune, les sœurs qui avaient été établir les monastères de Gray et de Champlitte, répondait à ses jeunes compagnes qui lui demandaient ce qu'elle avait pensé au milieu de tant d'honneurs, et pendant que les maires des villes lui faisaient des discours : « Ce que je pensois, dit l'enfant, c'est que, si j'étois fille de bergère, on ne me loueroit pas tant. » Et un autre jour, comme son frère et quelques jeunes seigneurs, ses cousins, étaient venus la voir, et lui parlaient avec enthousiasme des fêtes du monde auxquelles ils assistaient, Marie-Claire, impatientée, se lève, ramasse de la poussière et des balayures dans un pan de sa robe, et vient les secouer devant eux en disant : « Tenez, je les connois, vos plaisirs du monde. Voilà ce qu'ils valent ! »

On n'en finirait pas si l'on recueillait les mots charmants tombés des lèvres de ces premières pensionnaires de la Visitation, les actes d'innocence, de modestie, d'obéissance, de sainte force qui éclatent, à chaque page des anciens mémoires, dans des petites filles de douze ans. C'étaient là les premiers fruits de la Visitation.

Du reste, on n'y formait pas seulement le cœur, on

[1] *Fondation manuscrite de Chambéry.*

y formait l'esprit, et nulle part, il faut l'avouer, une jeune fille ne pouvait être mieux pour acquérir non pas une grande instruction, on ne la donnait pas alors aux femmes, mais cette délicatesse de pensées, ce charme exquis de conversation, ce don d'écrire une lettre, ce goût pour les choses de l'esprit, qui étaient tant recherchés alors, et qui sont, après la vertu, la vraie éducation et la grande distinction d'une femme. Or tout cela, la Visitation le possédait autant qu'aucune société de cette époque. « Comme dans les commencements des Ordres, dit la mère de Chantal, il y a beaucoup d'écritures à faire, il n'était pas une des premières mères qui à tout instant ne fût obligée de tenir une plume. Les unes recueillaient et rédigeaient les œuvres de saint François de Sales. A ce travail excellait la mère de la Roche. Les autres, telles que la mère de Bréchard, la mère de Marigny, la mère de Clermont-Mont-Saint-Jean, telles surtout que la mère de Chaugy, qui les surpassait toutes, écrivaient l'histoire de la fondation des monastères ou les pieuses biographies des sœurs qui décédaient. Il y en a qui tenaient au courant, année par année, les annales de l'Ordre, et les annales de chaque couvent, annales si peu connues, si rarement consultées, et qui jetteraient pourtant sur l'histoire particulière d'une cité et des grandes familles d'une province des lumières inattendues. Toutes enfin, mais surtout les supérieures, écrivaient une foule de lettres, dont il reste encore une quantité considérable, et qui, avec tous ces écrits dont je viens de parler, histoire des fondations, biographies des sœurs, annales des couvents, mémoires sur les fondateurs et bienfaiteurs, circulaires à l'Ordre,

forment ces manuscrits précieux, qu'on trouve dans toutes les Visitations, reliés en beau parchemin blanc, écrits de cette belle et grande écriture du dix-septième siècle, et remplis, à travers les longueurs, les incorrections, les négligences d'une langue qui n'est pas fixée, de ce tour original qui annonce le grand siècle, et de ces pensées élevées et fécondes qui révèlent de grandes âmes.

Qu'ajouterai-je encore? Il n'y a pas jusqu'à la poésie qui ne fût cultivée dans toutes les Visitations. J'entends la poésie sainte, celle des hymnes et des cantiques. Sous ce rapport, la mère de Chatel brillait entre toutes. Elle qui, étant jeune, avait aimé les vers « plus que fille de son temps », à peine entrée dans le cloître, avait retrouvé sa veine de poésie plus brillante encore qu'au milieu du monde. Elle avait une rivale cependant, c'était la mère Anne-Marie Rosset, la plus contemplative, on le sait, de toutes les filles de sainte Chantal, et dont la douce piété s'épanchait souvent en cantiques qui faisaient les délices du cloître. La mère de la Roche, élevée à de si hauts états d'union avec Dieu, éprouvait aussi à de certains moments le besoin de laisser déborder dans une poésie ardente comme son cœur les sentiments qui le remplissaient. Il n'était pas jusqu'à la mère de Bréchard et à la mère Favre qui ne payassent leur tribut, et qui, aux jours de fêtes, pour égayer saintement les sœurs, n'apportassent quelque cantique ou quelque noël.

La seconde génération des filles de sainte Chantal ne le cédait pas sous ce rapport à la première. Beaucoup y cultivaient la poésie, et entre autres la mère

de Chaugy, dont le talent flexible se prêtait à tout ce qu'on demandait d'elle; la mère de Rabutin, qui donnait un tour gai et gracieux à tout ce qu'elle touchait, et surtout la sœur Emmanuel-Philiberte de Monthouz, qui paraît avoir laissé sous ce rapport une mémoire incomparable.

Sainte Chantal, loin de désapprouver cette innocente coutume, y applaudissait vivement. On se rappelle que lorsqu'elle était dans le monde elle portait toujours avec elle les psaumes de David mis en vers par Philippe Desportes, et, si elle allait en voyage, elle les pendait à l'arçon de sa selle, afin de pouvoir chanter en route. Elle avait conservé ce goût au cloître. Sa voix était belle et forte; elle chantait beaucoup. Lorsque quelque sentiment profond remplissait son cœur, elle chargeait une de ses filles de le lui mettre en vers. Elle se souciait peu de la rime, remarque la mère de Chaugy, pourvu que l'idée fût belle et exprimée d'une manière vive et frappante. La mère de Chaugy ajoute même que quelquefois, mais rarement, elle se hasardait à faire des vers, et à payer comme les autres son tribut aux jours de fêtes.

Dans un milieu pareil, quand à tant de sainteté se joignait tant de distinction, une si belle culture de l'esprit unie à une telle élévation du cœur et à une telle beauté de l'âme, est-il étonnant qu'un grand nombre de familles aient ambitionné d'y faire entrer leurs enfants, qu'elles aient, pour ainsi dire, forcé les portes des monastères, qu'elles y aient pénétré malgré saint François de Sales et sainte Chantal, et qu'avant la mort de celle-ci on rencontre des pensionnats partout?

Ce ne sont plus, en effet, des enfants isolés, ce sont de vrais pensionnats qui apparaissent dans la plupart des monastères. A Annecy, en particulier, dès 1655, il y avait déjà douze pensionnaires. C'est ce qui résulte d'un manuscrit dont nous demandons à citer une page charmante.

C'était en 1655, pendant le conclave qui se termina par l'élection du souverain pontife Alexandre VII, celui-là même qui reprit le procès de canonisation de saint François de Sales interrompu depuis trente ans. Les sœurs d'Annecy s'étaient mises en prières solennelles pendant neuf jours pour demander un pape qui canonisât leur bienheureux Père. « On jeûnoit au pain et à l'eau; on gardoit un rigoureux silence; on portoit la haire la matinée; on prenoit la discipline le soir; on faisoit des mortifications au réfectoire; la sainte communion étoit donnée et permission d'entendre des messes toute la matinée; enfin on étoit tout le jour en oraison, et à la récréation du soir on alloit dans l'église parler à l'oreille de notre saint fondateur. » Des grâces extraordinaires récompensaient cette ferveur et semblaient prédire l'heureux succès du conclave. « Un soir, continue la sœur qui nous transmet ces détails, j'étois au lit, car il étoit presque onze heures; je m'occupois fortement en la pensée des grâces que nos sœurs recevoient, et, me connoissant très indigne de ces faveurs, je me plaignois à mon bienheureux Père de ma privation : il me vint en pensée, comme par distraction, que peut-être on s'en imaginoit beaucoup, car mon foible est de ne pas croire facilement les choses extraordinaires. Connoissant mon imperfection, je fis d'abord un désaveu de ma pensée.

Au même instant, il parut une grande clarté d'un petit tableau que j'ai toujours eu au pied de notre lit, qui a été fait du vivant de notre saint fondateur, et que M. le marquis de Sales m'a donné (l'ayant eu de son père, M. Louis de Sales). La chambre, qui est fort grande, étoit tout en feu, et *douze petites pensionnaires qui y étoient couchées* s'éveillèrent à l'odeur des parfums et à la clarté, qui dura si longtemps, que tous ces enfants et nous, nous nous levâmes toutes, jusqu'à la petite nièce de notre saint fondateur, qui n'avoit que quatre ans. Elle se jeta à bas du lit, et cette enfant, nous voyant toutes à genoux devant cetableau que je tenois à la main, et voyant que j'avois des larmes aux yeux : « Je sais pourquoi, me dit-elle en me caressant, maî« tresse chérie; c'est mon saint oncle qui revient du « paradis pour nous dire qu'il sera bientôt saint ; ne « pleurez donc pas, nous le dirons à la bonne ma« man. » Et cette chère enfant prenant le tableau, le baisoit amoureusement. La clarté étoit si grande, que l'enfant courut au bout de la chambre ramasser notre rosaire que j'avois perdu. En me le donnant, elle me dit : « C'est mon saint oncle qui me l'a apporté. » Et craignant qu'elle ne s'enrhumât, je la pris entre mes bras. Elle serroit toujours plus le tableau. Puis la lumière s'évanouit peu à peu comme un feu qui s'éteint[1]. »

Voici la plus lointaine vue que nous puissions avoir d'un pensionnat à la Visitation. Quelle scène charmante, et ne croirait-on pas y assister? C'est un

[1] *Recueil des miracles de notre saint fondateur,* manuscrit petit in-folio de 41 pages, inédit, appartenant à la Visitation de Dijon.

dortoir où couchent douze petites pensionnaires. Une sœur couche auprès d'elles, et ne les quitte pas. On l'appelle maîtresse chérie, chère maîtresse, comme aujourd'hui. Son faible est de ne pas croire facilement aux choses extraordinaires. Elle y croit pourtant quand il le faut. A un esprit ferme elle joint un cœur de mère. Si émue qu'elle soit du prodige, et tout en larmes, elle n'oublie pas le soin de ses enfants. Elle a peur qu'elles ne s'enrhument, et, après les avoir fait prier un instant, elle les prend dans ses bras et les remet dans leurs lits.

D'autres monuments confirment ces détails. « La plupart de nos maisons ont des pensionnaires, écrit en 1664 la mère de Chaugy : la deuxième d'Annecy en a ordinairement douze à quinze; il est vrai qu'elles ont un lieu séparé. Rumilly et Chambéry de même. Notre digne prélat, faisant la fondation de Turin, en établit si bien la coutume, qu'elles en ont ordinairement vingt à vingt-cinq[1]. Plus on avance, plus ce nombre augmente, et avant la fin du dix-septième siècle les pensionnats sont partout nombreux et florissants. On écrit des manuels pour les demoiselles pensionnaires de la Visitation[2]; on compose des tragédies pour elles[3]. On commence à rencontrer dans le monde, et jusque dans la plus haute

[1] *Lettres de la mère de Chaugy,* 14 et 15.

[2] *Exercices spirituels selon l'esprit de saint François de Sales pour les pensionnaires de son ordre de la Visitation Sainte-Marie.* Dijon, chez Desaint. Troisième édition, 1756. La seconde était de 1693. La première est attribuée aux premières mères.

[3] Nous citerons entre autres la tragédie du Départ de sainte Chantal, imprimée à Avignon sans nom d'auteur.

société, une foule d'élèves de la Visitation. Au dix-huitième siècle, le nombre en augmente encore; vainement l'impiété se moque des couvents; vainement Voltaire, Rousseau, Diderot, d'Alembert, sifflent une éducation admirée par Fénelon, par Mme de Maintenon et Mme de Sévigné. En dépit de ces hommes qui n'avaient ni le sens du passé ni celui de l'avenir, les élèves affluent dans les monastères de la Visitation. Elles n'en sortent qu'avec les religieuses, en 1792, lorsque les commissaires de la Convention viennent en chasser les sœurs; elles y rentrent avec elles après la Terreur, plus nombreuses que jamais.

C'est qu'à part l'éducation des familles, qui est la meilleure quand elle est possible, il n'en existe point pour une jeune fille ni de plus simple, ni de plus solide, ni de plus aimable que l'éducation des couvents. Là, par un heureux concours de circonstances, se trouve réuni tout ce dont l'enfant a besoin pour le développement de ses facultés, ce qui élève l'esprit, ce touche le cœur, ce qui forme le jugement avec ce qui préserve l'innocence; ce qui hâte la maturité de l'âme avec ce qui entretient la candeur et la grâce. Ce qu'est un prêtre pour l'adolescent qui a conservé son innocence, la religieuse l'est pour la jeune fille. Par son caractère et son habit, elle lui commande le respect; par son dévouement, elle lui inspire l'amour; par le spectacle de sa vie humble, mortifiée, obéissante, elle la prépare à comprendre ces grandes vertus sans lesquelles il n'y a pas plus de vie chrétienne que de vie monastique. Et qu'ils sont bien faits aussi pour être le théâtre d'une éducation sérieuse et sainte, ces cloî-

tres silencieux, avec leurs grands jardins tranquilles, leurs images bénites, et ces chants doux et pieux qui y retentissent, pour ainsi dire à chaque heure! De quelque côté que la jeune fille lève les yeux, elle ne voit que paix et modestie, recueillement. On ne subit pas impunément un pareil spectacle, et à pareil âge. Peu à peu cette paix pénètre l'enfant, ce doux recueillement saisit son âme; le goût des joies saintes, des plaisirs purs et paisibles naît en elle et la prépare admirablement à la vie cachée de l'épouse et de la mère. Il n'est pas jusqu'à ces grilles, contre lesquelles on déclame, qui n'apportent à l'éducation le plus précieux secours. Par elles sont écartées de l'enfant, et les laides images qui souilleraient son imagination, et les livres mauvais qui gâteraient son cœur, et la vue des scandales, des impiétés, des blasphèmes, qui étonneraient son jeune esprit; par elles se conserve l'innocence, mère de la sensibilité, de la tendresse et de la force.

Et avec l'innocence la gaieté, qui est sa sœur. Il faut dire de toutes ces maisons et des enfants qu'on y élève le mot admirable que Bossuet a écrit de la princesse de Clèves et du monastère où avait grandi sa belle jeunesse. « Dans la solitude de Sainte-Fare, autant éloignée des voies du siècle que sa bienheureuse situation la sépare de tout commerce du monde; dans cette sainte montagne, où les épouses de Jésus-Christ faisoient revivre la beauté des anciens jours, où les joies de la terre étoient inconnues, où les vestiges des hommes du monde, des curieux et des vagabonds, ne paroissent pas; sous la conduite de la sainte abbesse, qui savoit donner le lait aux enfants aussi bien

que le pain aux forts, les commencements de la princesse Anne étaient heureux [1]. »

Le monde n'ignore ni ce bonheur ni cette innocence. Aussi, plus les temps deviennent tristes et mauvais, plus les désordres augmentent, plus l'impiété et l'immoralité s'affichent, plus aussi les enfants affluent dans les couvents, plus les familles même irréligieuses jettent les yeux sur ces maisons fermées comme sur un asile impénétrable, sur une arche sainte, où dans ce déluge universel du mal elles pourront cacher leurs filles, loin des troubles, des passions, des scandales qui sont la honte et l'effroi de notre époque. Voilà le flot qui jette aujourd'hui tant de jeunes filles dans l'éducation des couvents, et qui, joints à d'autres flots qui ont toujours coulé, explique la popularité croissante des pensionnats religieux [2].

1 *Oraison funèbre* de la princesse Anne de Gonzague de Clèves, Ire partie.

2 La popularité des pensionnats de la Visitation est telle, et les élèves y arrivent en si grand nombre, malgré les précautions prises pour le restreindre, que dans quelques monastères on a conçu la crainte de manquer aux intentions de saint François de Sales, et l'on a cru devoir consulter le S.-P. Pie IX. « Il est vrai, écrivent les sœurs de Pignerol, que de nos jours l'œuvre du pensionnat est devenue infiniment plus laborieuse et difficile à remplir pour les circonstances et pour des exigences bien délicates; mais nous avons été bien puissamment encouragées par ce que nous en a écrit la très honorée et bien chère mère François de Sales. Elle a eu la bonté de nous écrire qu'ayant été visitée par le cardinal légat, S. Ém. lui dit que notre saint-père le Pape approuvait que nous eussions des pensionnats, et que, si notre saint fondateur vivait encore, il en établirait, parce que c'est le bien de l'Église, et qu'il aimait trop l'Église pour ne pas faire tout ce qui dépendait de lui pour son bien. »

(*Circulaire* du 14 avril 1857.)

Ce ne sont là, du reste, que les grandes lignes de l'éducation dans les couvents; chacun des Ordres voués à l'enseignement y joint ensuite son trait particulier; celui de la Visitation, c'est la simplicité et la suavité. « Elles seront conduites et stylées ès choses spirituelles fort suavement, selon leur petite portée, par une sœur bien douce et bien discrète[1]. » C'est là le seul mot que sainte Chantal ait écrit sur l'éducation des jeunes filles; mais tout y est : suavité, douceur, discrétion. Il faut y joindre, pour avoir au complet l'esprit des pensionnats de la Visitation, la première et la dernière des règles faites du temps de la sainte pour les petites filles qui demeuraient « en pension et attente » dans les maisons de l'Ordre :

« Premièrement, elles aimeront Notre-Seigneur de tout leur cœur, faisant toutes choses pour l'amour de lui;

« Elles observeront bien fidèlement leurs petites règles, gaiement et de bon cœur[2]. »

Voilà l'esprit dans tout son parfum : suavité, douceur, discrétion, tout par amour, tout avec gaieté. C'est, on le voit, le pur esprit de saint François de Sales. A cette époque se forment des jeunes filles qui n'étonneront pas le monde par l'austérité de leur vie, mais qui ne l'effaroucheront pas non plus par la tristesse et la sauvagerie de leur piété; qui l'attireront et qui l'enchanteront par la douceur de leur caractère, et qui, alliant l'amabilité à la ferveur, porteront dans la société, avec la solidité et l'ardeur de sainte Chantal,

[1] *Coutumier*, art. V, p. 27.
[2] *Ibid.*, p. 336.

quelque chose de la grâce de saint François de Sales.

Il faudrait en donner un exemple avant de terminer ce chapitre. Mais où le prendre? le dix-septième siècle est déjà loin; le dix-neuvième est trop proche. Il faut vous laisser dans l'ombre où Dieu vous a mises, jeunes filles que nous avons vues sortir des cloîtres de la Visitation, qui n'avez apparu qu'une heure au milieu des sociétés dont vous étiez le charme; qui avez ébloui un instant le monde, que vous méprisiez, et qui avez quitté la vie, gaies, souriantes, jouant avec la mort, et ne regrettant rien de la terre, parce que vous n'en avez rien aimé. Et vous aussi, qui ornez du souvenir de votre innocence les annales de la Visitation naissante, dont nous pourrions à force de recherches recomposer les belles vies et admirer les morts sereines, restez aussi dans l'ombre : vous allongeriez trop ces récits. La mère de Chantal nous réclame, et nous n'écrivons que son histoire.

D'ailleurs, s'il fallait absolument donner un exemple de cette belle, grande et solide éducation, qui s'inaugurait alors sous les yeux, et, pour ainsi dire, au souffle de la sainte, n'avons-nous pas les propres enfants de la mère de Chantal? Ne les a-t-elle pas élevés elle-même? Ne les a-t-elle pas pénétrés les premiers de ce grand esprit qu'elle a déposé ensuite dans les pensionnats naissants de la Visitation? N'est-ce pas à elle qu'on doit, je ne dis pas seulement sa petite Charlotte, cet esprit angélique, comme disait saint François de Sales, qui a passé trop vite pour qu'on ait pu la connaître et l'admirer, mais cette autre enfant plus angélique encore, Marie-Aimée, qui par la beauté de son adolescence, par la grâce

modeste de sa jeunesse, par la tendresse et la fidélité de ses souvenirs pour le baron de Thorens, par l'héroïsme de sa mort, restera à jamais l'incomparable modèle des jeunes filles destinées à vivre dans le monde? N'est-ce pas enfin la vénérable mère de Chantal qui a formé Françoise et Celse Bénigne : celle-ci légère, vaniteuse et mondaine, dont elle a fini par faire une des femmes les plus solides, les plus distinguées et les plus vertueuses du dix-septième siècle; celui-là original, aventureux, impatient de tout frein, et qui, surveillé, averti, dirigé par la sainte, marié chrétiennement par elle, soutenu des prières de sa mère et des conseils de sa jeune et vertueuse épouse, est devenu non seulement un brave et brillant gentilhomme, mais un chrétien sincère? Laissons donc des exemples et des vies qui, tout aimables qu'elles sont, nous entraîneraient trop loin, enfermons-nous dans notre projet, et achevons l'histoire de l'éducation des enfants et des petits-enfants de la mère de Chantal.

CHAPITRE TRENTIÈME

LA VÉNÉRABLE MÈRE DE CHANTAL S'OCCUPE, JUSQU'A SON DERNIER SOUPIR, DE SES ENFANTS ET DE SES PETITS-ENFANTS

Dans l'immense correspondance de sainte Chantal, pendant les années que nous venons de parcourir, au milieu de détails interminables sur les fondations et les œuvres qui occupaient et absorbaient sa vie, on rencontre tout à coup ce petit billet, sous la date de janvier 1631. Il est adressé à la comtesse de Dalet, qui venait d'entrer à la Visitation, et qui, nommée supérieure de Montferrand le lendemain de sa profession, avait appris peu après la mort de sa mère, à laquelle elle avait confié la garde de ses enfants, restés dans le monde.

« Enfin, ma pauvre très chère sœur, je viens d'apprendre le décès de votre bonne mère. Vous ne doutez pas de ma douleur à cette nouvelle, et je ne doute pas de la vôtre, ni de votre soumission au bon plaisir de Dieu. O Thérèse, ô ma fille, ô ma bien-aimée, vraiment Notre-Seigneur vous traite un peu comme il m'a traitée. Presque aussitôt que j'eus l'honneur d'être professe, Dieu me dépouilla de mon très bon père, auquel j'avais laissé le soin de mon fils et de

mes filles. C'est pourquoi, comme Dieu me fit la grâce de m'avoir donné notre vénérable fondateur pour le père de mon âme, et pour consolateur et directeur en cette affliction, j'estime que vous devez prendre pour vous les avis qu'il me donna, et faire pour messieurs vos enfants ce qu'il m'ordonna de faire pour les miens, c'est-à-dire que vous veilliez doucement et maternellement à la conduite de leurs affaires. Dieu vous fournira lumière, loisir et bénédiction pour l'une et l'autre maternité[1]. »

Ce n'étaient pas seulement les avis de saint François de Sales que la sainte aurait pu donner pour guide à Mme la comtesse de Dalet, c'était sa propre conduite. Qui porta jamais plus noblement le poids de cette double maternité? Qui mieux qu'elle trouva lumière, loisir et bénédiction, pour gouverner chrétiennement et tendrement ces deux familles que Dieu lui avait données? Accablée par les soucis et les fatigues de l'une, elle n'oublie jamais l'autre. Elle reste la meilleure, la plus tendre, la plus vigilante, la plus infatigable de toutes les mères. Elle conserve sous les grâces de l'âge, à ses enfants et ses petits-enfants du monde, un cœur que rien ne peut faire vieillir.

Arrêtons-nous donc une dernière fois devant ce grand et doux spectacle, et donnons-nous la joie de voir avec quel amour la mère de Chantal veilla jusqu'à la fin sur le bonheur et le salut de ses enfants.

Hélas! le nombre en est bien diminué. Ces six enfants dont Dieu avait béni son saint mariage, et

[1] *Lettres de sainte Chantal.* Édit. Migne, p. 1628.

qui avaient par leur naissance réjoui les belles années de sa jeunesse, elle les a, pour ainsi dire, semés le long de sa route. Ses deux aînés sont morts au berceau. Charlotte s'est éteinte à dix ans ; Marie-Aimée vient de mourir à dix-neuf. Il en reste encore deux, Celse-Bénigne et Françoise. Encore un instant, il n'y en aura plus qu'un. Voilà la vie.

Françoise, nous l'avons vu, avait épousé en 1620 M. de Toulongeon. Elle l'aimait, et elle en était aimée. De plus, il était riche, grand seigneur, considéré, reçu dans le plus grand monde. C'étaient tous les bonheurs à la fois. Mais que Dieu sait bien mêler la douleur à nos joies les plus pures ! Déjà Françoise avait eu deux enfants, tous deux très désirés, tous deux nés avant terme, et tous deux morts au berceau. Elle était enceinte du troisième, mais dans une inquiétude et une appréhension faciles à comprendre.

La sainte mère de Chantal avait partagé toutes les émotions de sa fille. A chaque nouvelle grossesse, elle avait fait éclater sa joie ; à chaque nouvelle mort, elle avait envoyé à Françoise, avec l'expression de sa douleur, toutes les consolations que peut trouver un cœur de mère et un cœur de sainte. Inquiète, cette troisième fois, plus qu'elle ne l'avait encore été et plus qu'elle ne le laissait voir, comme en allant de Paris à Annecy elle pouvait passer par Alonne, qui était le château de M. de Toulongeon [1], elle en profita, et elle écrivit à sa fille toute sa joie de pouvoir l'embrasser. On vit alors éclater la vénération dont la

[1] Alonne, situé sur le territoire de la Chapelle-sous-Uchons, à deux lieues de Montcenis, à trois d'Autun. Alonne a été érigé en comté sous le nom de Toulongeon, en 1631.

sainte était l'objet même de la part de ses enfants, et la tendresse ainsi que la profondeur de l'affection qu'elle avait pour eux. Quand Françoise, qui était au lit et malade, apprit que sa bienheureuse mère approchait, elle s'habilla à la hâte, et, quoiqu'elle fût enceinte de près de huit mois, elle se traîna à genoux au-devant d'elle sans qu'on pût l'empêcher. On craignait qu'elle ne se blessât et que son enfant n'en souffrît, et on cherchait à la retenir; mais, voyant déjà une sainte dans sa mère, et persuadée que celle-ci pourrait lui obtenir un accouchement heureux, elle persista à demeurer à genoux. La sainte la releva profondément émue, et Dieu sans doute entendit la prière qu'elle lui adressait alors, car quoique plus tard Françoise eût encore des accouchements funestes, cette fois elle mit au monde une belle fille, Gabrielle [1], ce qui fut estimé de tous un prodige.

La mère de Chantal était repartie depuis un mois, et elle était occupée à fonder à Dijon un monastère lorsqu'elle apprit cette nouvelle. Elle en bénit Dieu, et en félicita sa fille. Mais sa joie fut plus vive encore dix-huit mois après, lorsqu'elle apprit que Françoise était heureusement accouchée d'un fils. « Dieu soit béni éternellement, ma très chère fille, lui écrit-elle aussitôt. Votre cousin m'assure que vous êtes accouchée heureusement d'un fils. J'en ai loué et remercié Notre-Seigneur. Pensez un peu le mouvement de mon âme sur ce sujet. Du reste, nous nous verrons, s'il plaît à Dieu, et nous en parlerons à souhait. Que mille et mille bénédictions veuillent arriver de la

[1] C'est elle qui épousa Bussy-Rabutin.

part de l'Esprit de Dieu sur la mère et sur l'enfant! » Et, après le mot de la mère, elle ajoute aussitôt le mot de la sainte : « Conservez-vous, ma fille, et rendez-vous tous les jours plus agréable à Dieu en la reconnoissance de tant de miséricordes; mandez-moi de vos nouvelles, il y a si longtemps que je n'en ai point de vous [1]. »

De son côté, Françoise était ravie. Elle avait les honneurs, la fortune, la considération, la jeunesse. Dieu y ajoutait, après une fille charmante, un fils qui perpétuerait le beau nom de son mari. Toutes les douleurs étaient oubliées. L'avenir lui apparaissait souriant. Le monde, qu'elle avait toujours aimé, lui semblait plus aimable que jamais. Moment périlleux où il est à craindre que la tête ne tourne, et que la séduction des choses humaines ne nous captive. Aussi, avec quel soin, quel zèle, sa sainte mère la surveille! Tremblant pour son salut, elle prie et fait prier partout pour elle. Toutes les lettres de cette époque ont le *post-scriptum*. A la mère de Chatel, par exemple : « *P. S.* Priez et faites prier pour notre fille du monde, elle en a besoin. Son mari et elle sont ici. » A la mère de Mouxy : « *P. S.* Je vous supplie, priez et faites prier nos sœurs pour ma fille, elle en a besoin. » A la mère de Bréchard : « Oh! que notre Françoise a besoin qu'on prie pour elle! Dieu la

[1] Migne, *Lettres nouvelles*, p. 1567. Mais la lettre n'est pas de 1630, puisqu'il y est question du frère de Mme de Toulongeon, Celse-Bénigne, qui mourut en 1627. Elle doit être de 1627, car il y est question d'un siège où M. de Toulongeon et Celse-Bénigne se trouvent ensemble, et ce siège doit être celui de la Rochelle.

comble. Ne l'oubliez pas, ma chère fille, dans vos prières[1]. »

Et en même temps qu'elle demandait ainsi partout qu'on soutînt son enfant contre les enchantements et les séductions qui menaçaient sa jeunesse, elle lui écrivait lettres sur lettres pour l'éclairer, la fortifier, lui rappeler tous les grands principes chrétiens dont elle l'avait nourrie dès son enfance. « Je veux croire, ma chère fille, lui écrit-elle, que vous êtes reconnoissante de toutes ces prospérités, et que vous comprenez que Dieu ne vous les envoie pas pour les employer à la vanité. Dites-moi, ma très chère fille, mais dites-le-moi avec toute franchise et vérité, à quoi en êtes-vous sur ce sujet? Car je crains toujours un peu que l'affluence des biens et dignités de cette vie ne vous offusque de leur fumée, et ne nous étouffe si nous ne sommes bien sur nos gardes, et attentives à leur inconstance et à l'incertitude de notre départ de cette vie, où il les faut quitter[2]. »

A tous ces bonheurs se mêlaient toutefois dans le cœur de Françoise quelques inquiétudes. Après avoir mis au monde quatre enfants, dont deux à la vérité étaient morts, elle ne tarda pas à être enceinte d'un cinquième, et, comme il arrive quelquefois, la pensée qu'après celui-là il en viendrait encore d'autres la jeta dans le trouble. D'une part, ces grossesses continuelles l'empêchaient de jouir du monde, qu'elle aimait un peu; d'autre part, elle regardait l'avenir

[1] Édition Migne, *Lettres nouvelles*, p. 1121, 1122.
[2] *Ibid.*, p. 417.

et elle craignait, s'ils devenaient nombreux, de ne pouvoir établir ses enfants selon leur rang. Il faut entendre avec quel zèle et avec quel accent la sainte mère de Chantal soutient sa fille contre de telles défaillances, et la rappelle au sérieux de la vie, à la grandeur de sa dignité de mère, et à l'abandon de son âme et de son avenir à Dieu. « O Dieu, ma très chère fille, vous êtes trop affectionnée aux choses de cette vie; vous les prenez trop à cœur. Que craignez-vous? Que la multitude des enfants ne vous ôte les moyens de les placer et élever selon leur naissance? N'appréhendez point cela, je vous supplie; vous faites tort en cela à la sage providence de Celui qui vous les donne, lequel est assez bon et assez riche pour les nourrir et les pourvoir selon qu'il sera expédient à sa gloire et à leur salut. Voilà tout ce que nous devons désirer pour nos enfants, et non des agrandissements en ce misérable et mortel siècle.

« Or sus, ma très chère fille, recevez donc avec beaucoup d'amour et comme de la main de Dieu toutes ces petites créatures qu'il vous donne; ayez-en très grand soin; chérissez-les tendrement, et les élevez entièrement dans sa crainte et non avec vanité, et vous verrez que, faisant ainsi et remettant à la divine Providence toute la sollicitude que vous en avez, elle pourvoira à tout avec autant de suavité que vous aurez grand sujet de la bénir, et de vous y reposer entièrement.

« Croyez-moi, ma très chère fille, jetez-vous du bon côté, servez Dieu, quittez la vanité, vivez parfaitement avec celui que Dieu vous a donné, appliquez-vous soigneusement au gouvernement de

votre maison, travaillez à cela et prenez meshui les habitudes et façons de vivre d'une vraie mère de famille[1]. »

Ces avis, si sages et si fermes, « donnés, disait la mère de Chantal, d'un cœur qui est tout cordialement affectionné au vrai bonheur de son unique bien-aimée et très chère fille, » étaient d'autant plus nécessaires à Françoise que Dieu la comblait, pour ainsi dire, et que le cours des événements la jetait de plus en plus dans le grand monde. Après un siège et plusieurs campagnes où il avait déployé de rares qualités de soldat et de général, le comte de Toulongeon fut nommé gouverneur de Pignerol; et, en attendant le bâton de maréchal de France qui ne pouvait guère lui échapper, sa terre d'Alonne fut érigée en comté[2]. A cette nouvelle la mère de Chantal reprend la plume. Sans doute elle est heureuse de ces élévations et de cette grandeur; mais, ayons le courage de l'avouer, elle est encore plus inquiète qu'heureuse. Elle tremble que Françoise ne se laisse prendre au charme du monde, qu'elle ne néglige ses devoirs de chrétienne, et puis elle a entendu dire que Françoise devient railleuse, maligne (Françoise avait l'esprit des Rabutin), et elle a peur que l'orgueil et les enchantements du monde ne finissent par lui enlever sa fille.

« J'apprends, ma chère fille, lui écrit-elle, que Dieu verse à pleines mains ses prospérités chez vous; je veux croire pour ma consolation que vous en êtes reconnoissante, et que vous comprenez bien que Dieu

[1] Édition Migne, *Lettres nouvelles*, p. 1254.

[2] *Description du duché de Bourgogne*, par Courtépée. Nouvelle édition, tome III, p. 158.

ne vous les envoie pas pour paroître ni pour les employer à la vanité, mais pour vous avancer à la sainte humilité et à l'amour de Celui qui vous les envoie... Pensez, ma fille, qu'il les faudra bientôt quitter, et tenez-vous sans cesse attentive au bonheur de ceux qui auront fait plus d'estime de la félicité éternelle que des moments périssables de cette caducité. Vous savez, ma très chère fille, que dès votre tendre jeunesse je me suis essayé de graver bien avant dans votre cœur cet amour de Dieu, et que je vous ai toujours recommandé d'obéir à ses volontés. Dites-moi, ma fille très chère, où vous en êtes pour ce sujet. »

Et après quelques mots sur l'amour, le respect et l'obéissance qu'elle doit à son mari, « qui mérite tant tout cela » : « Hé! pour Dieu, ma fille, que l'abondance des biens et honneurs ne vous jette dans une pompeuse gravité. L'on m'a dit que vous vous mettez sur la raillerie : croyez-moi, ma très chère fille, rendez-vous remarquable par la modestie chrétienne, par la suave, affable et gracieuse conversation que vous devez avoir avec un chacun. La raillerie n'est pas séante à celles de votre condition et de votre âge. Tachez de réduire et d'attirer les cœurs par les moyens que je viens de dire, et que la sagesse et sainte retenue en vos actions surpasse tout. Recevez ces avis comme de votre mère, qui vous chérit et désire que vous soyez toute parfaite en votre condition. »

Voilà, à notre sens, ce que c'est qu'une vraie mère. A ce grand nom, à cette dignité sublime, le cœur ne suffit pas, il y faut l'âme tout entière et une âme de chrétienne. Ce n'est rien d'aimer ses enfants, ou

plutôt on ne les aime pas si l'on ne sait pas les élever jusqu'à la fin, les protéger contre les périls du monde, les défendre contre eux-mêmes, les empêcher de défaillir, les aider à s'élever et à s'envoler à Dieu. C'est là ce que la mère de Chantal comprenait admirablement, ce qu'elle fit jusqu'à son dernier soupir, sans que jamais ce zèle, cette vigilance, cette préoccupation des idées et des intérêts éternels nuisissent à la tendresse, si j'ose ainsi dire, tout humaine de son affection.

On en peut donner une preuve touchante. La vénérable mère de Chantal a fait peu de miracles en sa vie; mais les plus grands et les plus célèbres, elle les a tous faits en faveur de ses enfants et de ses petits-enfants. Nous venons de voir Françoise, en 1622, se traîner à genoux au-devant de sa bonne mère, et en obtenir, après deux accouchements funestes, la naissance de Gabrielle. Plus tard, un de ses fils lui donnant par sa santé délicate de continuelles inquiétudes, elle le faisait souvent porter à la mère de Chantal, « afin, disait-elle, que celle qui m'a donné ma fille me conserve aussi le fils[1]. » Et plusieurs années après, en 1636, quand ce fils unique était à l'extrémité et qu'on n'attendait plus que son dernier souffle, que fit cette mère infortunée? Elle monta en voiture, courut à Autun, où se trouvait alors la vénérable mère de Chantal, et celle-ci, touchée jusqu'au fond de l'âme de la douleur de sa fille, bien que ses lettres d'obédience ne portassent pas qu'elle dût s'arrêter en aucun lieu qu'aux monastères, cédant à un

[1] *Mémoires* de la mère de Chaugy, p. 179.

mouvement de tendresse, partit aussitôt pour Alonne, et, chose admirable, permise par Dieu pour glorifier l'amour maternel dans cette femme incomparable, elle eut à peine fait le signe de la croix sur le front de son petit-fils, qu'il fut aussitôt guéri.

Pendant que la vénérable mère de Chantal dépensait ainsi tout son zèle et tout son cœur pour faire de Françoise une vraie chrétienne, elle n'oubliait pas Celse-Bénigne. Elle avait eu le bonheur, nous l'avons dit, de lui faire contracter un beau mariage. Outre la noblesse de son origine et la distinction parfaite de sa personne, Marie de Coulanges était une jeune fille d'une rare piété, et en particulier d'une ravissante douceur de caractère, admirablement préparée à la mission de contenir Celse-Bénigne en le rendant heureux. Aussi la vénérable mère de Chantal, rassurée de ce côté, bénissant Dieu d'avoir donné à son fils une telle compagne, aimait Marie de Coulanges de l'amour le plus tendre et le plus élevé, comme l'épouse de son cher fils, et comme l'ange gardien de sa chère âme [1]. Elle l'accable sans cesse des témoignages de son affection. « Il me tarde infiniment, écrit-elle à Mme de Coulanges la mère, de savoir des nouvelles de notre tant aimée et tant aimable fille. Croyez que je la porte toujours au milieu de mon cœur. Dieu lui donne un heureux accouchement [2]. » Et, quand elle a appris que sa petite-fille est morte en naissant, avec quelle grâce elle fait assurer la jeune mère qu'elle ne l'en aimerait pas moins ! « Or sus, il faut bénir Notre-

[1] *Lettres à Mgr Frémyot.*

[2] *Lettres anciennes.* Lettre CIIe *bis.*

Seigneur de ce qu'il lui a plu mettre cette petite en paradis, où éternellement elle louera sa bonté et priera pour ses chers père et mère. Il en donnera d'autres, s'il lui plaît; mais ne pensez pas que ma fille m'en soit un brin moins chère. Et pourquoi cela? la pauvre petite n'en a-t-elle pas le plus grand déplaisir? C'est assez de consolation de la savoir en santé et d'en espérer bientôt un autre, Dieu aidant [1]. »

Et, quand cette autre, qui fut Mme de Sévigné, est donnée par Dieu, en quels termes de vraie affection elle écrit encore à Mme de Coulanges! « Je prie continuellement notre bon Dieu qu'il plaise à sa divine bonté conserver votre très chère fille et lui donner un heureux accouchement. Mon Dieu! Madame, que cette petite femme-là m'est chère! certes, je l'aime et la chéris insignement. Aimez-moi, ma très chère dame, en la personne de mon fils [2]. »

Il faut lire toutes ces lettres de sainte Chantal à M. et à Mme de Coulanges, pour voir le cœur de la sainte. Elle les comble l'un et l'autre des mille témoignages de la plus vive affection, et, profondément émue de ce qu'ils font pour son fils, elle épuise tous les termes de la reconnaissance pour les remercier.

Cependant Celse-Bénigne, malgré le fidèle amour dont il entourait sa jeune épouse, malgré le respect et la reconnaissance qu'il avait pour son beau-père et sa belle-mère, malgré les qualités éminentes de son cœur, était pour sa famille et pour sa mère surtout

[1] Lettre CIIIe.
[2] Lettre CIVe *bis*.

un sujet continuel d'angoisse. Son esprit caustique et railleur, sa franchise poussée jusqu'à la rudesse et quelquefois à l'insulte, son caractère aventureux, ses périlleuses amitiés, l'entraînaient sans cesse dans des duels, d'où il sortait toujours heureux, tant il maniait bien les armes, toujours couvert de gloire, tant il méprisait le danger; mais où il jouait son âme, et où, sous le gouvernement de Richelieu, il allait bientôt jouer sa tête.

Un de ces duels fit beaucoup de bruit. Celse-Bénigne venait de communier à sa paroisse le jour même de Paques, avec sa jeune femme et la famille de Coulanges, lorsqu'un laquais entra dans l'église et lui vint dire que Boutteville de Montmorency, son ami, l'attendait à la porte Saint-Antoine et avait besoin de lui pour être son second contre Pont-Gibaud, de la maison de Lude. Aussitôt Celse-Bénigne quitte l'église, et, quoiqu'il fût en souliers à mule de velours noir, court au rendez-vous et se bat avec son courage et son bonheur ordinaires. On juge de l'éclat et du scandale. Les prédicateurs en parlèrent en chaire; le roi fut très irrité; et Celse-Bénigne se vit obligé de quitter Paris à la hâte et de se retirer en Bourgogne, où il fut caché à Alonne, par son beau-frère, M. de Toulongeon. Quelque temps après, il revint à Paris, puis peu à peu à la cour, « où le roi, peu jaloux de son autorité, dit Bussy, ne lui fit pas plus mauvais visage[1]. »

Mais si le roi tenait peu à son pouvoir, il n'en était pas de même de Richelieu. Voyant donc que les lois

[1] Bussy, *Généalogie manuscrite.*

étaient méprisées, que le sang le plus noble et le plus précieux du royaume coulait sans profit pour la France dans des combats singuliers, le premier ministre résolut de faire un coup d'éclat, espérant qu'en versant quelques gouttes de sang il en épargnerait des flots. En conséquence, il fit arrêter Boutteville de Montmorency et lui fit trancher la tête. Tous les amis du baron de Chantal tremblèrent aussitôt pour lui. « Le cardinal de Richelieu, dit Bussy, qui venoit de faire couper la tête à Chalais, et qui haïssoit Chantal à cause qu'il étoit son ami, celui de Boutteville et celui de Toiras, avoit fait entendre à Sa Majesté que Chantal avoit de grandes liaisons avec Chalais; et, comme cela ne détournoit pas assez l'inclination que le prince avoit pour Chantal, le ministre, qui connoissoit le roi extrêmement défiant, lui dit que Chantal se moquoit de tout le monde. Ce fut assez pour le faire haïr que de le faire craindre[1]. »

On juge des angoisses de sainte Chantal dans des circonstances aussi critiques. Mais son courage fut encore plus grand que sa douleur. « Comme on lui apporta, dit la mère de Marigny, la nouvelle que M. de Boutteville et M. de la Chapelle avoient été exécutés, je pense par ordre du roi, pour s'être battus en duel, cette bienheureuse mère, entendant cela, fit dessein de s'en aller en France, avec résolution d'assister au supplice de son fils, qui étoit coutumier de se battre en duel, et de l'aider à bien mourir, si elle en pouvoit obtenir la permission, nonobstant toute

[1] Bussy, *Généalogie manuscrite.*

l'infamie qu'elle pourroit recevoir tant pour sa condition que pour être sa mère [1]. »

Sur ces entrefaites on apprit que les Anglais, pour secourir les protestants de la Rochelle, avaient préparé une descente sur les côtes de France, et qu'une armée allait partir, sous les ordres du marquis de Toiras, pour s'opposer au débarquement. Celse-Bénigne, « qui voyoit le mauvais visage que Sa Majesté lui faisoit depuis quelque temps, » crut trouver une occasion de sortir de sa fausse position par un coup d'éclat, et il s'engagea comme volontaire, avec Noailles, Sombran et quelques autres gentilshommes presque aussi compromis que lui.

Aussitôt que sainte Chantal eut appris cette résolution, elle se hâta d'écrire à son fils. Les conseils qu'elle lui donne sont graves comme les circonstances. Plus inquiète mille fois des périls de son âme que de ceux de son corps, le voyant parmi les hasards de la guerre, elle s'efforce de ranimer en lui la pensée de l'éternité ; elle le conjure d'avoir un soin extraordinaire de sa conscience et de la mettre en l'état où il voudrait qu'elle fût à l'heure de la mort ; elle insiste vivement sur les dangers qu'il va courir, sur la vanité de ce monde, qui n'est que fumée et illusion ; et elle termine en l'assurant qu'elle s'estimerait heureuse de mourir pour lui acquérir la grâce de vivre en l'observance des divins commandements et de posséder enfin le bien incompréhensible du paradis [2].

[1] Deuxième manuscrit de la mère Louise-Dorothée de Marigny. Procès de béatification, tome II, p. 978. Voir aussi le manuscrit de la mère de la Croix, *id.*, p. 516.

[2] *Lettres de sainte Chantal,* lettre LXXXe.

Elle écrit en même temps à la jeune baronne pour soutenir et encourager son cœur, que l'approche de la guerre avait jeté dans une inquiétude facile à concevoir. « Oh! ma très chère fille, lui dit-elle, je ne doute point que votre pauvre cœur ne soit en peine de sentir Celse-Bénigne dans les hasards de la guerre. Certes, quand j'y pense, j'en ressens aussi. Croyez que je prie plus soigneusement que jamais pour lui, et j'ai confiance que Dieu le tiendra en sa divine protection, et que, quoi qu'il arrive, sa bonté le recevra entre ses mains paternelles[1]. » Et non seulement elle prie, mais elle fait prier partout pour lui. Elle écrit à la mère Favre, à la mère de Bréchard, à Mgr Frémyot, à M. et à Mme de Coulanges. Elle se plaint d'être sans nouvelles, et elle multiplie les lettres, afin d'obtenir qu'on la tienne jour par jour au courant de ce que devient son cher enfant.

Cependant la guerre était commencée, et au milieu du péril chaque jour croissant, Celse-Bénigne, soutenu par les conseils de sa mère et de sa jeune épouse, protégé par tant de prières, avait senti se ranimer sa foi. Sans rien diminuer de sa hardiesse et de sa gaieté toute française, il y avait joint le sérieux et les pensées élevées que toute âme chrétienne doit porter en face de la mort. Le 22 juillet 1627, les Anglais ayant apparu en mer près des côtes de Rhé, et tout préságeant que la bataille aurait lieu le soir, il se confessa et communia avec une piété extraordinaire, et, en paix du côté de Dieu, il ne songea plus qu'à faire vaillamment son devoir.

[1] *Lettres nouvelles*. Édit. Migne, p. 1367.

L'action fut sanglante et dura six heures. Celse-Bénigne fit des prodiges. Il eut trois chevaux tués sous lui. Il reçut vingt-sept coups de pique. Le dernier, dit-on, lui fut porté de la main de Cromwell, et l'acheva. « Joignant les mains, il réclama la miséricorde de Dieu, et mourut ainsi glorieusement[1] » « pour la défense de l'Église et du roi[2]. » Il n'avait guère que trente ans. « S'il eût vécu davantage et qu'il eût servi, comme il auroit fait assurément, dans les guerres qui durèrent pendant le règne de Louis XIII, avec la naissance, l'esprit et le courage qu'il avoit, vraisemblablement, dit Bussy, il seroit allé aux honneurs de sa profession. Je dis vraisemblablement; car de certitude il n'y en a point. La fortune empêche bien des gens sages de s'assurer de rien[3]. »

Celse-Bénigne fut regretté de tout le monde[4]. L'archevêque de Bourges, son oncle, fut inconsolable, et, n'ayant pas la force d'apprendre cette nouvelle à la mère de Chantal, il pria l'évêque de Genève, Mgr Jean-François de Sales, de lui présenter lui-même le calice. Choisissant donc le moment où elle venait de communier, celui-ci la fit appeler au parloir après la sainte messe. Une précaution si-

[1] *Mémoires* de la mère de Chaugy, p. 221.

[2] Bussy, *Généalogie manuscrite.*

[3] *Généalogie manuscrite.* Bussy ajoute en note : « Les morts extraordinaires et avant le temps de Christophe et de Celse-Bénigne de Rabutin font bien voir que les prospérités de ce monde ne sont pas les récompenses des gens de bien, puisque la sainte vie de Jeanne Frémyot ne put pas détourner ces malheurs; et, au contraire, il semble que Dieu lui envoya ces afflictions pour l'attirer davantage à lui. »

[4] *Vie abrégée.*

gnificative fut prise. Mgr de Genève manda à la mère de Chatel « qu'elle se tînt prête à la porte du parloir, afin que si notre digne mère venoit à se trouver mal, elle la secourût [1] ». On se souvenait de ce qui était arrivé à la mort de Marie-Aimée. « Eh bien, ma mère, dit Mgr de Genève, nous avons des nouvelles de guerre; il s'est donné un rude choc dans l'île de Rhé; le baron de Chantal, avant d'y aller, a entendu la sainte messe, s'est confessé et a communié. — Et enfin, Monseigneur, reprit la sainte en tremblant, il est mort. » Le bon prélat se mit à pleurer sans pouvoir proférer une seule parole. De son côté, la mère de Chantal demeura muette de douleur. Elle était à genoux, les mains jointes, sans dire une parole, avec des torrents de larmes dans les yeux. « Les paroles sont au-dessus de telles douleurs, écrit Bussy-Rabutin. La mère de Chantal ne témoigna la sienne que par un accablement qui fit peur pour sa vie [2]. » Après un long silence : « Mon Seigneur et mon Dieu, dit-elle enfin, souffrez que je parle pour donner un peu d'essor à ma douleur. Et que dirois-je, mon Dieu, sinon de vous rendre grâces de l'honneur que vous avez fait à ce fils unique de l'appeler lorsqu'il combattoit pour l'Église romaine. » Puis elle prit un crucifix, et baisant les deux bras de la croix : « Mon Rédempteur, dit-elle, recevez ce cher enfant dans les bras de votre miséricorde. » Et pleurant abondamment : « Mon cher enfant, dit-elle, que vous êtes heureux d'avoir scellé par votre sang la

[1] *Vie abrégée.*
[2] *Ibid.*

fidélité que vos aïeux ont toujours eue pour l'Église romaine! En cela, je m'estime bien heureuse d'avoir été votre mère. »

Elle se leva, et, pleurant doucement sans sanglots, elle dit à Mgr de Genève : « Je vous assure, Monseigneur, qu'il y a plus de dix-huit mois que je me sentois intérieurement sollicitée de demander à Dieu que sa bonté me fît la grâce que mon fils mourût à son service, et non dans ces duels malheureux où ses amis l'engageoient quelquefois. » Comme elle disait cela, Mgr de Bourges, son frère, entra au parloir avec tant de larmes et de soupirs qu'il émouvait tout le monde; racontant par le détail les perfections, le mérite et le bon naturel de son neveu, augmentant et soulageant sa douleur par ces petits souvenirs qui sont si chers dans la perte d'une personne aimée. Après avoir un instant mêlé ses larmes à celles de son frère, la sainte se retira sans qu'aucun de ceux qui étaient présents au parloir (et il s'était successivement rempli de prêtres et de religieux) eût le courage de lui adresser un seul mot. La douleur et l'admiration les rendaient muets.

Pendant plusieurs jours, la sainte demeura dans cet accablement et ce silence, « qui faisoient peur pour sa vie. » Elle était, en récréation, les yeux fermés, filant sa quenouille, sans dire un mot, comme absorbée. Il y avait pourtant un rayon de joie dans cette immense douleur. Elle avait eu près de dix ans tant d'inquiétudes sur le salut de cet enfant! Elle avait si souvent tremblé de le voir tué dans un duel, que son cœur de chrétienne respirait, pour ainsi dire, le sentant hors du danger de perdre son âme. « Hé-

las! dit-elle, la moindre des appréhensions que j'avois de le voir mourir dans la disgrâce de Dieu, parmi ces duels où ses amis l'engageoient, me serroit plus le cœur que sa mort, qui a été bonne et chrétienne; mais la consolation que ce fils a donné son sang pour la foi a surpassé ma douleur. »

Dès le lendemain du jour où elle apprit cette triste nouvelle, quoique accablée elle-même, elle tourna sa pensée vers la jeune veuve de Chantal, et lui écrivit, non pour la consoler, il était encore trop tôt : et se console-t-on d'ailleurs jamais de séparations si cruelles! mais pour essayer du moins d'élever son âme à des pensées qui lui donnassent un peu de force. Marie de Coulanges était chrétienne, et, comme la vénérable mère de Chantal, elle avait tremblé mille fois que Celse-Bénigne ne pérît dans un de ces duels où la perte de sa vie terrestre eût été le moindre malheur. La pensée qu'au lieu de cela il était mort vaillamment et noblement, les armes à la main pour le service de l'Église et de la France, était la seule qui pût tempérer un peu sa douleur, et la seule qu'elle essayât de lui présenter. « Eh bien, ma bonne et très aimée fille, ne faut-il pas aimer, bénir et embrasser généreusement cette très sainte et très douce volonté de Dieu en tous les événements qu'elle ordonne? Oui, certes, ma très chère petite, il le faut faire de bon cœur et amoureusement, et, bien que la plaie soit grande, et la douleur très sensible, si la faut-il chérir pour l'amour de la main qui l'a faite. Or voilà l'exercice que je désire que votre chère âme pratique en son affliction. Votre bon mari étoit mortel comme sont tous les hommes. Hé! Dieu, ma fille,

repensez aux hasards qu'il a tant de fois courus de perdre la vraie vie de l'éternité. Hé! voilà que la douceur de notre bon Dieu lui a donné un trépas si chrétien, si glorieux, que nous avons tout sujet de nous confier qu'il a commencé une vie de gloire et de félicité interminable. Prenez cette solide consolation, ma très chère chère fille, et espérez une réunion avec ce digne mari qui rendra notre société avec lui exempte de toute crainte et pleine de joie qui ne finira jamais. Ç'a toujours été là le véritable bonheur que je vous souhaitai de votre béni mariage, et n'en puis désirer d'autre. Conservez-vous, ma très chère fille, pour élever en la crainte du Seigneur le cher gage qu'il nous a donné de ce saint mariage[1]... Je vous assure que je ne ressentis jamais une plus étroite liaison avec vous que je fais maintenant; car, outre l'intérêt de l'amour immortel que j'ai pour mon très cher fils, je veux vous aimer avec tout l'amour que Dieu m'a donné pour lui et pour vous. Je prie cette souveraine douceur d'être lui-même votre consolation, et demeure d'une affection incomparable votre plus humble mère[2]. »

Non contente de lui avoir adressé cette lettre admirable, la mère de Chantal, qu'un voyage amenait à Orléans, écrivait à la jeune veuve de l'y venir joindre. Marie de Coulanges accourut aussitôt se jeter dans les bras de la sainte, qui la fit entrer près d'elle au couvent, la combla des marques de la plus vive affection, et n'oublia rien pour la consoler.

[1] Marie de Chantal, depuis marquise de Sévigné.

[2] *Lettres de sainte Chantal*, lettre XCI^e^.

Hélas! Marie de Coulanges ne devait guère plus survivre à Celse-Bénigne que Marie-Aimée n'avait survécu elle-même au baron de Thorens. En 1632, la mère de Chantal apprit tout à coup que sa jeune belle-fille était gravement malade et que ses jours étaient en danger. « Mon très bon et très honoré seigneur, écrit-elle aussitôt à son frère l'archevêque de Bourges, qui l'en avait informée, votre lettre m'a sensiblement touchée par la maladie de ma pauvre très chère fille. Hé! Dieu nous la voudroit-il aussi ravir? Si c'est sa volonté, je l'adore de tout mon cœur. Car en tout et partout nous la voulons embrasser amoureusement... Me voici donc dans l'occasion de plusieurs résignations, attendant ce qu'il aura plu à Dieu de faire d'une chère créature qui causeroit par son départ tant d'afflictions à sa bénite maison; mais je sens l'autre, mon très cher seigneur, au-dessus de tout: c'est la perte irréparable que feroit sa pauvre petite fille[1]. Mais enfin il faut subir les coups de fouet que notre bon Dieu nous donne et baiser tendrement ses verges, car il ne nous frappe que par amour. Vous pouvez penser, mon très cher seigneur, si nous prierons soigneusément pour cette chère fille et pour tous les affligés. Je confesse qu'il me tardera fort d'en avoir des nouvelles[2]. »

Les nouvelles ne se firent pas attendre. La mère de Chantal fut foudroyée en apprenant la mort de la jeune baronne. Néanmoins elle ne dit qu'un mot: « Dieu nous l'avoit donnée, Dieu nous l'a ôtée, son

[1] Marie de Chantal.

[2] *Lettres de sainte Chantal,* lettre xv[e].

saint nom soit béni! » Et elle tomba pendant plusieurs jours dans ce silence et cet abattement qui lui étaient habituels en semblables circonstances, « ayant un cœur fort sensible aux pertes de ceux qu'elle aimoit [1]. »

« Je me trouvai dans sa chambre, écrit la mère de Marigny, une demi-heure après qu'elle eut reçu la nouvelle de la mort de Mme de Chantal; elle me dit : « Je ne croyais pas que la nature eût fait un tel effet en moi; car, si je fusse été droite quand j'ai vu la lettre de Mgr de Bourges, je crois que je fusse tombée, tant je suis été saisie. Elle est bienheureuse, cette pauvre fille; mais sa mort ne laisse pas de me toucher extrêmement et plus que de longtemps je ne l'avois tant été, et me semble que la mort de mon fils ne me saisit pas tant. Mon Dieu, qui eût dit cela de cette fille! je n'ai jamais vu femme qui promît une plus longue vie : voilà comme l'apparence trompe. » Après ceci nous parlâmes de Mlle de Chantal; et elle dit : « La sainte Vierge sera sa mère! » et on lui voyait couler fort doucement les larmes des yeux [2]. »

« Hélas! écrivait-elle quelques jours après à Mgr de Neufchèse, son neveu, ne vous dirai-je pas la sensible touche que mon cœur de chair a reçu par le trépas de ma pauvre chère fille de Chantal, que j'aimois tendrement, comme en vérité sa vertu et son bon naturel m'y obligeoient. Voilà comment notre bon

[1] *Mémoires* de la mère de Chaugy, p. 213.

[2] *Mémoires* de la mère Dorothée de Marigny. *Procès de béatification*, tome II, p. 951.

Dieu nous tire pièce à pièce tout ce qui nous est plus cher ici-bas[1]. »

Elle en écrivit autant à sa fille Françoise, et elle la conjurait, à cause de l'intime union qui existait entre ces deux jeunes femmes si chrétiennes et si aimables toutes deux, de modérer ses larmes, lorsqu'elle apprit une triste nouvelle. M. de Toulongeon venait de mourir quinze jours après la jeune baronne de Chantal, et Françoise restait veuve avec deux petits enfants. La sainte était au parloir avec Charles-Auguste de Sales. Elle changea de couleur. « Voilà bien des morts, » dit-elle. Et se reprenant à l'instant même : « ou plutôt bien des pèlerins qui se hâtent de gagner le logis éternel. » Et joignant les mains : « Recevez-les, mon Dieu, entre les bras de votre miséricorde. » Et après avoir prié un peu, elle versa des larmes en pensant à M. de Toulongeon, qu'elle aimait beaucoup, et à sa chère Françoise, qui demeurait veuve si jeune avec deux si petits enfants.

De son côté, accablée par un coup si inattendu et si cruel, Françoise n'eut qu'une pensée, ce fut de courir à sa mère, sûre de trouver en elle un cœur qui la comprît, et qui pût la consoler et la soutenir. Elle arriva donc aussitôt à Annecy, et ce fut là, dans ce monastère où elle avait passé son heureuse jeunesse, et où elle revenait blessée et meurtrie, qu'elle retrouva sur les lèvres de sa mère, avec des embrassements et une tendresse qui croissait avec son malheur, ces pensées élevées de la foi et ces solides consolations de la religion, qui seules peuvent quelque chose pour la

1 Lettre de juillet 1632.

paix de l'âme dans les grandes douleurs. C'est là qu'elle prit ces résolutions de vie recueillie, modeste, éloignée du monde, vouée tout entière à l'éducation de ses petits enfants, qu'elle exécuta si généreusement. Quand, après plusieurs mois de séjour à Annecy, elle s'arracha tout en larmes aux bras de sa bonne mère pour retourner à Alonne, elle voulut que la sainte lui donnât un règlement de vie, et, l'ayant obtenu, elle le garda avec vénération, l'observa constamment et courageusement, et elle lui dut sans aucun doute de devenir, malgré sa jeunesse et sa grande fortune, une des femmes les plus sérieuses, les plus distinguées et les plus chrétiennes du dix-septième siècle.

Nous pourrions clore ici l'histoire des rapports de sainte Chantal avec ses six enfants. Mais il y a encore une petite fille qui nous appelle, une orpheline, l'enfant de Celse-Bénigne et de Marie de Coulanges, celle qui sera plus tard Mme de Sévigné. Où est-elle? Qui s'occupe d'elle? Que devient-elle depuis la mort de ses parents? Que pouvait pour elle la vénérable mère de Chantal, et qu'a-t-elle fait? Encore un mot sur ces questions pleines d'intérêt avant de terminer ce chapitre.

On se rappelle que Celse-Bénigne et Marie, sa femme, habitaient ordinairement chez M. et Mme de Coulanges. Après la mort de son mari, la jeune baronne s'y retira tout à fait avec sa petite fille; et c'est là qu'elle mourut, confiant à sa mère le soin de son enfant. Marie de Chantal demeura donc chez sa grand'mère, Mme de Coulanges. Rien n'était plus naturel assurément, et, puisqu'elle ne pouvait demeu-

rer à la fois chez ses deux grand'mères, il était plus simple qu'elle restât chez sa grand'mère de Coulanges qui vivait dans le monde, que d'être enfermée à cinq ans et demi dans le cloître avec sa grand'mère de Chantal. Celle-ci accepta cet arrangement si naturel, remercia avec la plus vive gratitude M. et Mme de Coulanges de vouloir bien prendre ainsi soin de sa chère petite orpheline et de ses biens, et, moins inquiète de son avenir depuis qu'elle la sent en si bonnes mains, elle ne la perd néanmoins pas un instant de vue, prête à la recueillir et à l'élever elle-même au monastère d'Annecy, s'il en était besoin.

Qu'on ouvre, en effet, la correspondance de la sainte. Les lettres ne trompent pas : le cœur s'y peint au vif. Même avant la mort de la jeune baronne, la petite Marie étant encore au berceau, jamais la mère de Chantal ne l'oublie. Elle a toujours un mot d'affection « pour notre petite », « pour cette pauvre petite pouponne que M. et Mme de Coulanges aiment si paternellement et maternellement[1] », « pour ce cher gage que Celse-Bénigne a laissé de son mariage[2] ». Mais après la mort de la baronne, quand Marie de Chantal est tout à fait orpheline, la sainte en parle plus souvent encore, et avec une plus vive tendresse. Toutes ses lettres sont pleines des témoignages de son affection et de sa sollicitude. « J'écris à M. et à Mme de Coulanges, écrit-elle à l'archevêque de Bourges, lesquels, je m'assure, ont reçu un grand coup par la rude perte de leur fille. Je crois que leurs

[1] *Lettres de sainte Chantal*, lettre c^e^.
[2] *Ibid.*, lettre xci^e^.

cœurs seront toujours les mêmes qu'ils ont été envers la pauvre orpheline. Mon Dieu! quand mes yeux se tournent de ce côté-là, il ne faut pas que je les y arrête guère [1]. » Et à Mme de Coulanges, qui lui avait écrit qu'elle se chargerait de Marie et qu'elle l'élèverait avec ses autres enfants : « Pour notre petite orpheline, je ne la plains pas, tandis qu'il plaira à Dieu de conserver mon très honoré frère (M. de Coulanges), et vous, ma très chère sœur; car je sais plus que jamais vous lui serez vrais père et mère, et que messieurs vos enfants la chériront toujours. Le cœur m'attendrit fort quand je la regarde dans ce dépouillement de père et de mère [2]. »

Mme de Coulanges étant tombée malade, voilà la mère de Chantal inquiète de nouveau sur l'avenir de sa petite-fille. « Je suis en peine, écrit-elle à Mme de Toulongeon, de ce que votre oncle m'a dit de l'incommodité de Mme de Coulanges, ma très chère sœur. Dieu nous la veuille conserver! Elle m'a infiniment obligée pour l'amour maternel qu'elle porte à la pauvre petite orpheline, et encore sa bonté s'étend jusqu'à avoir soin de servir de maîtresse à la petite [3]. »

Trois ans après, en 1634, M. et Mme de Coulanges étant toujours inconsolables, et la petite orpheline étant au moment de faire sa première communion, la sainte écrit une lettre admirable de sentiment et de foi, et

1 *Lettres de sainte Chantal,* lettre LXXVIIIe.

2 *Ibid.,* lettre CIV^{e}.

3 *Lettres de sainte Chantal.* Édit. Migne, p. 596. Mais il la date mal : elle est de 1634, et non de 1632. Marie, née en 1626, fit sa première communion en 1635, âgée de neuf ans.

qu'il faut néanmoins abréger : « Mon Dieu! mon très cher frère, que votre lettre m'a vivement touché le cœur! Les larmes m'en sont venues aux yeux, voyant la grandeur de l'affliction où est ma pauvre très chère sœur... Mais vous me consolez bien par les nouvelles que vous me dites de cette petite orpheline. Qu'elle sera heureuse, si Dieu vous conserve et ma pauvre très chère sœur, pour lui continuer votre pieuse et sage conduite! C'est la vérité que j'aime cette enfant comme j'aimois son père, et tout pour le ciel. Je me réjouis de la grâce qu'elle aura de communier à Pâques. J'en aurai bien mémoire, et prie Dieu qu'à cette première réception de notre doux Sauveur il lui plaise de prendre une si entière possession de cette petite âme, qu'à jamais elle soit sienne! Que je vous suis obligée en cette petite créature! »

Cette lettre est la dernière que nous trouvions adressée à M. et à Mme de Coulanges, qui moururent l'un et l'autre peu après. Il se tint en 1636 une assemblée de famille pour pourvoir à l'avenir de la jeune orpheline. Deux partis se présentaient : ou la renvoyer à sa grand'mère de Chantal, qui l'eût élevée au monastère d'Annecy, comme elle y avait élevé Françoise; ou la confier à son oncle Christophe de Coulanges, abbé de Livry, qui la demandait. On préféra ce dernier parti. D'une part, la mère de Chantal était alors âgée de soixante-quatre ans, et l'on craignait de ne plus la conserver longtemps. D'autre part, l'abbaye de Livry est aux portes de Paris, et présentait pour l'éducation de la jeune orpheline mille ressources qui eussent entièrement fait défaut au fond des montagnes de la Savoie. Les événements justifiè

rent la prudente conduite du conseil de famille. Marie de Chantal avait à peine quinze ans lorsque sa sainte grand'mère mourut. Confiée à cet excellent abbé de Coulanges, qu'elle nous a fait connaître sous le nom du *bien bon*, élevée dans cette belle abbaye de Livry, entourée de solitude et de livres, formée par Ménage et Chapelain, elle put cultiver dans sa jeunesse ces rares talents qui peut-être seraient morts étouffés au fond des montagnes de la Savoie, ou qui du moins n'auraient pu échapper au mauvais goût et aux mille imperfections de la langue telle qu'on la parlait en province, et dont la mère de Chaugy elle-même n'a pu se débarrasser.

Telles furent, dès l'origine et jusqu'à la fin, les relations de sainte Chantal avec ses enfants et les enfants de ses enfants. On voit comment elle a compris ses devoirs de mère, et quelle place tenaient dans son âme les saintes affections de la nature. Elle avait un cœur chaud, comme toutes les grandes âmes, et qui aimait puissamment, selon la parole de saint François de Sales. Elle a exprimé dans un style inculte, si l'on veut, mais naïf et mâle, toutes les nuances de l'affection : la tendresse, la joie, l'inquiétude, la douleur, le dévouement, et il suffit d'ouvrir ses lettres pour voir avec quelle passion elle aimait. Aussi Dieu, qui connaissait cette âme mieux que nous, et qui, pour l'élever à une éclatante sainteté, voulait lui infliger ce martyre de l'amour dont elle a si divinement parlé, après l'avoir affligée de maladies horribles, après avoir abandonné son grand esprit à toutes les ténèbres et à tous les doutes; cherchant en elle quelque place plus sensible pour lui faire de

plus douloureuses blessures, la frappa dans son cœur, dans toutes les saintes et fortes affections de famille. Toute jeune encore, elle perd ses deux premiers enfants au berceau; son mari meurt sous ses yeux, sa petite Charlotte dans ses bras. Voilà les premiers coups. Et, quand la sainte, mûrie dans la solitude, est devenue capable de souffrir davantage, Dieu lui envoie de nouvelles douleurs. Elle perd successivement son père, son beau-père, son gendre, sa fille, son petit-fils; et après un instant de repos, son fils, sa belle-fille, son second gendre. Douze tombes en quelques années s'ouvrent et se ferment sous ses yeux. Son nom s'éteint, et de cette brillante famille qui croissait autour d'elle il ne reste qu'une jeune veuve et trois orphelins. Épreuves terribles, qui mirent dans le plus beau jour non seulement la foi de sainte Chantal et sa soumission à la volonté de Dieu, mais la vivacité et l'ardeur de sa tendresse maternelle, et tout ce bel ensemble de qualités naturelles et divines qui en faisaient une si grande âme.

CHAPITRE TRENTE ET UNIÈME

VOYAGE DE SAINTE CHANTAL A PARIS
— ELLE VISITE PRESQUE TOUS LES MONASTÈRES DE FRANCE
— ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ORDRE

1635-1636

Vingt-cinq années s'étaient écoulées depuis la fondation de l'ordre de la Visitation, et déjà soixante-cinq maisons s'étaient établies en France, en Suisse, en Savoie, en Piémont, dans la Lorraine espagnole. Une dizaine d'autres monastères étaient au moment de se fonder. Cette propagation rapide et qui croissait tous les jours, en excitant l'admiration, provoquait aussi des craintes. Tant que la mère de Chantal vivait, il n'y avait nul danger sans doute; elle était le lien de l'Ordre, son centre, sa vie; elle le gouvernait par son titre de fondatrice et de fille aînée de saint François de Sales, par son éclatante vertu, par l'activité et la mâle énergie de son caractère. Mais qui pourrait répondre de l'avenir? Que deviendraient après elle ces maisons isolées, indépendantes les unes des autres, qui n'avaient ni supérieurs généraux, ni visiteurs, ni assemblées et chapitres annuels? Qu'étaient devenues

tant d'abbayes constituées de la même manière, si ferventes à leur origine, tant déchues depuis? Et si, au dix-septième siècle, l'Église avait la consolation de les voir renaître à une vie plus sainte, à quoi le devait-on? N'est-ce pas à ce qu'on les avait tirées de leur isolement, à ce qu'on les avait érigées en congrégations sous un supérieur général? N'est-ce pas ainsi que s'opéraient alors les réformes des Bénédictins, des Feuillants, des Récollets, des Ursulines, qui faisaient refleurir la piété dans une foule de monastères?

Ces pensées préoccupaient vivement alors les bons esprits. Saint Vincent de Paul y pensait sans cesse. Beaucoup d'évêques, plus spécialement chargés de la Visitation, manifestaient tout haut leurs inquiétudes. Comme il allait y avoir, en 1635, une assemblée générale du clergé à Paris, on crut l'occasion favorable pour faire examiner sérieusement cette question par les évêques qui devaient s'y trouver réunis. Mgr Jean-François de Sales, auquel on en écrivit, entra dans ces pensées, et, comprenant que la présence de la mère de Chantal à Paris était absolument nécessaire dans une circonstance aussi grave, il se résolut à l'envoyer en France.

Il voulut néanmoins la consulter auparavant, et l'ayant fait venir à la grille, il lui demanda ce que son cœur lui disait de ce voyage. « Il y a longtemps, répondit-elle, que je ne le consulte plus sur quoi que ce soit; mais, quand je l'aurois consulté, il n'a rien à me dire, sinon que je dois obéir. » Le voyage fut donc définitivement résolu; seulement, comme la mère de Chantal achevait en ce moment ses six an-

nées de supériorité, on attendit pour le départ qu'elle eût été déposée, et que par l'élection d'une nouvelle supérieure il eût été pourvu au gouvernement du premier monastère d'Annecy.

Le 19 mai, toutes les sœurs étant réunies au chœur, la mère de Chantal se mit à genoux et déposa son pouvoir avec une humilité et une joie qui éclataient jusque sur son visage. Elle fit ensuite sa coulpe en ces termes : « Monseigneur, je dis très humblement ma coulpe d'avoir souvent rompu le silence, même celui du soir, sans nécessité; de m'être dispensée des assemblées de communauté sans urgentes occasions, et de n'avoir pas servi nos sœurs selon que je le devois, dont je leur demande très humblement pardon, et à vous, Monseigneur, des mécontentements que je vous ai donnés. »

Monseigneur repartit que, grâce à Dieu, il ne s'était pas aperçu qu'il y eût rien dans la maison qui n'allât bien; mais que, pour suivre les bonnes coutumes de l'Ordre, elle dirait pour sa pénitence trois *Pater* et trois *Ave;* après quoi elle se retira à la dernière place[1], et cinq jours après, le 24 mai, la mère de Chatel fut élue pour lui succéder.

A peine déposée, la mère de Chantal se préparait à partir, lorsque Mgr Jean-François de Sales tomba malade et mourut saintement. Cette perte, qu'elle ressentit vivement, l'obligea à demeurer à Annecy

[1] *Mémoires inédits de la mère de Mont-Saint-Jean.* La mère de Mont-Saint-Jean dit que ces choses se passèrent lors de la dernière déposition de la sainte; c'est l'avant-dernière qu'elle voulait dire. Car la dernière déposition se fit d'une tout autre manière, ainsi qu'on le verra plus loin.

pendant quelque temps encore. La mère Favre, récemment déposée, y était aussi, et c'était grand plaisir de voir la sainte fondatrice entre ces deux premières filles, prenant quelquefois la mère Favre par la main et lui disant : « Ma grande fille, allons dire nos coulpes; il nous est si bon à nous autres qui avons été si longtemps mères, de faire un peu les actions d'humilité des inférieures. »

Cependant le voyage de la mère de Chantal ne pouvait se retarder longtemps. Elle partit donc d'Annecy sur la fin de juin, et, après s'être un peu reposée à à Moulins, elle arriva à Paris le 25 juillet. Dès le lendemain se réunirent au parloir du premier monastère de Paris quelques-uns des évêques les plus affectionnés à la Visitation, et avec eux saint Vincent de Paul, le commandeur de Sillery et les principaux bienfaiteurs de l'Institut. On agita longuement la question. Tous étaient d'accord sur ce point, qu'il fallait trouver quelque moyen d'union entre les monastères, quelque lien qui, les rattachant les uns aux autres, les tirât de leur isolement. On se divisait sur la question de savoir quel serait ce lien. Les uns voulaient que la mère de Chantal fût nommée générale de l'Ordre, et qu'elle transmît ce titre à celle qui lui succéderait. Les autres, pensant qu'après la mort de la sainte une simple religieuse n'aurait pas les mains assez fermes pour tenir le gouvernail dans un Ordre si répandu, désiraient qu'on lui donnât un supérieur. La mère de Chantal, recueillie et abaissée en elle-même, ne disait mot. Quand on eut bien discuté, elle prit la parole. Elle rappela d'abord que la question n'était pas nouvelle; qu'elle avait été longuement et

sérieusement agitée du vivant même de saint François de Sales; que le dernier entretien qu'elle avait eu avec lui pendant plus de deux heures, n'avait roulé que sur ce point; que le saint évêque lui avait dit alors que c'était la volonté de Dieu que la Visitation n'eût point de supérieure générale, et qu'ainsi elle croyait qu'il en fallait demeurer là. Ouvrant alors le livre des *Constitutions*, elle fit voir aux évêques comment le saint avait prudemment pourvu à la conservation du même esprit dans son Ordre; qu'à la vérité, pour établir l'unité, il n'avait pas eu recours à l'autorité, mais qu'il y avait suppléé par la charité, qui valait mieux encore, et que, s'il y avait des inconvénients à tout, il y en avait là peut-être moins qu'ailleurs. Tout cela fut dit de cette façon claire, nette, précise, ardente, qui caractérisait la sainte, et fit changer d'opinion toute l'assemblée. « Que veut-on davantage? disaient les évêques, c'est le fondateur qui parle et qui laisse un moyen d'union, non d'autorité mais de charité, plus doux et plus solide. Il en faut rester là. »

Ainsi se termina cette assemblée, où brillèrent avec un vif éclat les grandes qualités de la mère de Chantal, rehaussées par une rare humilité. Elle profita encore de la présence des évêques pour leur exposer quelques points difficiles du *Coutumier* et du *Cérémonial*, sur lesquels elle demanda leur avis, et pour faire imprimer, avec leur autorisation, le *Petit Office de la sainte Vierge* à l'usage de religieuses de la Visitation [1].

[1] Tous ces détails sont tirés de la lettre circulaire que la mère de Chantal adressa elle-même à l'ordre de la Visitation, pour lui rendre compte de ce qui s'était passé à Paris dans l'assemblée des évêques. (Archives d'Annecy.)

Cependant le bruit de l'arrivée de sainte Chantal à Paris s'était répandu rapidement dans tout l'Ordre. Il y avait alors dans les nombreux monastères qui se fondaient tous les jours une multitude de religieuses qui n'avaient jamais vu la sainte fondatrice. Pouvaient-elles la laisser mourir sans contempler une fois au moins les traits vénérés de leur mère? De son côté, la sainte pouvait-elle ne pas désirer voir celles qui étaient ses filles en Jésus-Christ? Pouvait-elle quitter ce monde sans avoir visité tant de maisons qui lui naissent tous les jours, sans s'être assurée que l'esprit de son bienheureux père y était bien compris, qu'on y suivait fidèlement les règles et les usages de l'Institut?

Pressée donc par son cœur autant que par les lettres de tous les monastères, elle résolut, avant de rentrer en Savoie, de faire la visite générale de son Ordre [1].

Après avoir écrit à Annecy pour en demander la permission, elle se rendit d'abord, au commencement de septembre 1635, au monastère de Melun, qui naissait à peine, ayant été fondé le 25 mars de la même année, et s'arrêta ensuite successivement dans les maisons de Montargis, de Blois, d'Orléans et de Tours, où elle éprouva « la plus douce satisfaction, en y

[1] La mère de Chaugy et tous les historiens qui l'ont copiée ne disent qu'un mot de ce long et important voyage. Nous allons essayer de le reconstituer tout entier, en recherchant les traces de la mère de Chantal dans les souvenirs particuliers de chacun des monastères qu'elle a visités. Partout on voit les sœurs mettre par écrit tout ce qu'elle leur disait. Ces cahiers ont péri en partie; mais les fondations inédites nous seront du plus grand secours.

voyant reluire l'esprit d'humilité, de pauvreté et d'exacte observance[1] ». Elle se proposait de visiter encore les maisons de Nantes et de Rennes. Mais, la veille du jour où elle allait partir, elle tomba malade à Tours, de sorte que son voyage fut rompu. Elle rentra donc à Paris vers la Toussaint, et elle y séjourna tout l'hiver.

Soit qu'elle fût encore sous l'influence de ce qui avait été dit à l'assemblée des prélats, soit que la vue des richesses qui abondaient dans les deux maisons de Paris lui fît craindre qu'un jour elles ne voulussent s'arroger quelque autorité sur l'Ordre et se conduire sans consulter l'humble et pauvre maison d'Annecy, la mère de Chantal, pendant tout l'hiver, n'eut qu'un mot sur les lèvres : l'union avec Annecy. « C'est notre source, disait-elle, le principe de notre vie. C'est là que nous sommes nées, et c'est là seulement que nous retrouverons la lumière et la force. » Elle assurait à chaque instant que s'il ne fallait que le sacrifice de sa vie pour maintenir à jamais cette bienheureuse union, elle le ferait à l'instant même. « Hélas ! mes sœurs, répétait-elle sans cesse, notre bien-aimée Visitation est un petit royaume de charité : si l'union et la sainte dilection n'y fait son règne, il sera bientôt divisé, et par conséquent désolé. »

Les sœurs du premier monastère de Paris résolurent de profiter de ces sentiments de la mère de Chantal pour obtenir d'elle une faveur inappréciable, celle de posséder son cœur après sa mort. Sous prétexte qu'un moyen infaillible d'établir l'union serait

[1] *Lettres inédites de sainte Chantal,* lettre CCXLIX^e.

qu'Annecy ayant le corps de la sainte fondatrice, Paris eût son cœur, les sœurs se hasardèrent à lui faire cette demande. La vénérable mère, à la première proposition, recula épouvantée. « O Dieu, ma fille, que dites-vous? Ce misérable cœur mériteroit, pour son infidélité, d'être jeté à la voirie et non d'être gardé! — O ma mère, reprit la supérieure en feignant d'entrer dans ces humbles sentiments, ce n'est pas précisément pour le garder que nous vous le demandons, c'est qu'il nous semble que cela contribueroit beaucoup à l'union tant désirée. — Ma chère fille, dit alors sérieusement la mère de Chantal, pour cela je donnerois mille cœurs, et plût à Dieu que le mien fût anéanti et brisé en mille pièces pour un si bon objet! » Et, les sœurs faisant de vives promesses d'éternelle union, elle consentit à dresser un acte authentique par lequel elle donnait son cœur à la maison de Paris. Elle n'y mettait qu'une condition, où se révèle l'aimable pureté de la sainte : « à la charge toutefois qu'on le puisse tirer sans m'ouvrir à la façon ordinaire, mais seulement par le côté, et que ce soit une de nos sœurs qui me rende, s'il se peut, cet office[1]. »

Ce long séjour à Paris ne fit pas moins éclater l'humilité de la mère de Chantal que son amour pour l'union et la paix. Comme elle n'était plus supérieure, non contente de ne vouloir nulle part faire acte d'autorité, elle se tenait au dernier rang, se mettait à

[1] L'original de cette pièce, dont une copie a été donnée par M. de Maupas, p. 240, est aujourd'hui entre les mains de M. le comte d'Hauterive, ancien chef de division au ministère des affaires étrangères, demeurant à Paris.

genoux pour prendre la bénédiction de la supérieure, et en ordre pour recevoir l'obéissance, et disait gracieusement qu'elle n'était pas venue pour enseigner la vertu aux sœurs, mais pour l'apprendre d'elles.

Cependant le printemps approchait et la mère de Chantal avait hâte de reprendre cette visite générale des monastères que la maladie et l'hiver l'avaient obligée d'interrompre, et dont l'importance n'avait pas cessé de croître à ses yeux. Elle partit donc de Paris au commencement d'avril 1636, accompagnée de M. Marchez, son confesseur, de la mère Favre et de la sœur de Chaugy, et prit son chemin à travers la Champagne. Il n'y avait encore dans cette province qu'un seul monastère, celui de Troyes, fondé par la mère Favre, au prix de peines inouïes. La mère de Chantal y arriva le 12 avril, et y fut reçue au son des cloches par toutes les sœurs rangées en procession, la croix en tête, et chantant le *Benedictus*, à son grand déplaisir, car elle disait : « Cessez donc, cessez donc; » mais elle ne le put obtenir. Toutes les sœurs étaient si transportées de joie de voir cette grande sainte que beaucoup ne connaissaient pas, qu'elles ne voulaient rien écouter. Tout le reste du jour elles se pressèrent autour d'elle, pleines de vénération, lui ouvrirent leurs âmes, lui confièrent leurs peines, lui demandèrent enfin ces mille conseils de perfection dont toute vraie religieuse est avide. La mère de Chantal visita ensuite la maison avec le plus grand soin, pour se bien assurer que les règles de l'Institut, même les moindres, y étaient fidèlement observées. Une seule chose la peina. On bâtissait alors le monastère, et l'architecte, comme il arrive souvent, trop

épris de son art, y avait fait des embellissements comme dans une maison séculière. Peu s'en fallut que la vénérable mère, pour donner à son Ordre une leçon éternelle de simplicité et de pauvreté, ne fît détruire tous ces ornements. Elle exigea du moins que le reste du monastère fût bâti plus simplement, comme il convient, disait-elle, aux épouses de Celui qui n'a pas eu où reposer sa tête[1].

Après avoir donné un jour entier à ses filles, elle alla voir le lendemain les mères carmélites, qui avaient singulièrement aidé et assisté la Visitation de Troyes dans les jours laborieux de son établissement. Elle les remercia vivement de cette affection. Elle disait que cette bonne intelligence entre les Ordres religieux était la marque d'une parfaite union avec Dieu, et le signe qu'on était vraiment les enfants chéris du même Père céleste. Telle fut la vénération qu'elle inspira aux filles du Carmel, que pendant qu'elle visitait leur maison elles lui coupèrent un pan de sa robe.

Ce fut là, au monastère des Carmélites, que la sainte eut une joie qu'elle désirait depuis longtemps. Elle y revit la bonne mère Marie de la Trinité, qu'elle avait connue si intimement à Dijon il y avait plus de trente ans, à laquelle elle avait, étant encore dans le monde, confié ses aspirations vers le Carmel, et de laquelle elle avait reçu cette prophétique parole : « Non, non, vous ne serez pas fille de sainte Thérèse, vous serez sa sœur, et, comme elle, fondatrice d'un Ordre religieux. » Depuis cette époque, la mère Marie de la Trinité avait fondé un monastère de Carmélites

[1] *Fondation inédite de Troyes*, p. 429.

à Rouen, un à Caen, un à Châtillon, deux à Troyes, où elle vivait, en 1636, dans une réputation de sainteté si grande, que dès lors il y avait dispute entre les monastères à qui aurait son cœur après sa mort. Sainte Chantal brûlait de la revoir. « O ma mère! lui écrivait-elle, je pense que mon âme se fondroit en une sainte suavité si je recevois ce bonheur de traiter avec vous cœur à cœur de l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ. » L'entrevue fut admirable. « La communauté se croyoit au ciel, disent les *Chroniques* du Carmel, en voyant ces deux séraphins, dont les entretiens représentoient au naturel ceux dont parle le prophète Isaïe, s'écriant l'un l'autre : Saint, saint, saint! C'étoit un plaisir de les regarder de loin épancher leurs cœurs. La nuit les obligeant à se séparer, ce furent mille saintes tendresses de part et d'autre. La bienheureuse mère de Chantal fit à la sainte prieure un présent de ce qu'elle appeloit son précieux trésor, pour marque de son inaltérable affection. C'étoit une petite miniature d'une rose, au milieu de laquelle étoit la figure du saint enfant Jésus, que saint François de Sales lui envoya un jour pour le bouquet de sa fête. Elle avoit collé au dos ces mots, qu'elle avoit coupés de la lettre du saint qui accompagnoit ce pieux présent :

Ma mère, en cette rose
Notre vie est enclose.

« Elle la tira de ses *Constitutions*, qu'elle portoit toujours sur elle, en disant à la mère Marie de la Trinité : « Je vous donne, comme à ma plus chère « mère, ce que j'aime le mieux en ce monde. » Elle

lui recommanda ensuite en des termes pleins d'humilité la maison de Troyes, l'en nomma la mère, lui témoigna son ardent désir qu'il y eût une étroite liaison entre l'ordre de la Visitation et celui des Carmélites ; et en quittant ce monastère elle le laissa embaumé de l'odeur de Jésus-Christ et de ses vertus, qu'elle répandoit partout [1]. »

De la Champagne, sainte Chantal passa en Bourgogne et s'arrêta quelque temps à Dijon, où les sœurs, pleines du vif sentiment de sa sainteté, s'empressèrent de recueillir et de cacher tout ce qui avait été à son usage, une de ses robes, un voile, quelques linges, sa croix d'argent, reliques précieuses qu'elles ont conservées jusqu'à la Révolution. Elles recueillirent aussi avec un soin filial, dans des cahiers qui ont subsisté longtemps et dont il ne reste plus aujourd'hui qu'un trop court abrégé, tous les avis qu'elle leur donna en particulier et en public, avis admirables sur l'humilité, la pauvreté, l'obéissance, le détachement d'elles-mêmes, l'amour de la croix ; car, à mesure qu'elle avançait dans la vie, cette grande sainte ne savait plus parler que de ce qu'elle appelait les vraies vertus [2].

Une grande consolation l'attendait à Autun, où elle ne demeura qu'un jour. Il y avait au monastère tant de paix, d'union entre les sœurs, de simplicité et d'ouverture à la supérieure, que chaque sœur n'avait rien à dire à la mère de Chantal, et qu'en moins de trois heures elle put entendre la reddition de compte

[1] *Chroniques de l'ordre des Carmélites.* Troyes, 1856, t. III, p. 465.

[2] *Annales de la Visitation de Dijon,* p. 60.

de trente-neuf religieuses qui composaient la maison. Elle en était dans le ravissement. « Mais, ma fille, répéta-t-elle plusieurs fois à Mme de Toulongeon, diriez-vous pas qu'il ne m'a fallu que trois heures pour parler à toutes les filles de céans ? Je ne saurois avoir une meilleure marque de la bonté de la supérieure et des inférieures. » Sa prodigieuse expérience lui avait appris, en effet, que les maisons ne se divisent et ne se perdent que le jour où les sœurs demandent à parler au dehors, et ne veulent plus se contenter de ceux à qui Dieu a confié le soin de leurs âmes. Aussi insistait-elle auprès des supérieures pour qu'elles s'opposassent le plus qu'elles pourraient à toutes ces ouvertures extraordinaires, où il entre souvent, disait-elle, tant de légèreté, de curiosité et d'amour du changement. « Vivons de notre pain, répétait-elle sans cesse, c'est le meilleur. »

Jugeant donc que sa présence n'était pas nécessaire en une maison si pleine du vrai esprit de l'Institut, elle partit, malgré les vives sollicitations de toutes les sœurs. Au moment du départ, ses trente-neuf filles étant rangées sur son passage : « Adieu, mes filles, leur dit-elle, je crois que vous êtes toutes bonnes. » A quoi la supérieure ayant répliqué qu'il n'y avait pas assez de recueillement dans la maison, et qu'elle en était la cause, car elle en avait moins que personne : « Je veux croire, reprit la Bienheureuse, que vous parlez ainsi par humilité ; car un monastère sans recueillement seroit plutôt un désordre qu'une religion. »

Elle sortait du monastère, lorsqu'un homme des plus considérables de la ville, apprenant à la fois

son arrivée et son départ, accourut à la hâte, la conjurant de venir appliquer des reliques du bienheureux François de Sales sur une personne sa parente, affligée depuis plusieurs années d'une grave infirmité. Plein de foi, il disait tout haut que cette application des reliques d'un saint par une sainte amènerait infailliblement la guérison. La vénérable mère de Chantal, dont la bonté ne savait rien refuser aux malades ou aux pauvres, allait s'y rendre, lorsqu'elle apprit qu'il y avait quelque chose de providentiel dans le mal de cette personne. Elle s'excusa donc, faisant voir en cette occasion quel respect elle portait aux moindres indications de la volonté de Dieu [1].

D'Autun elle se rendit à Mâcon, où elle trouva une foule immense qui l'attendait sur la route; car elle n'avait jamais paru dans cette ville, et son apparition y était un événement. Toutes les dames la vinrent voir, et dans le nombre Mme la présidente de Framaye, qui tenait sur ses bras sa petite fille âgée de deux ans. La bienheureuse s'approcha d'elle, et, caressant l'enfant : « Voilà une petite qui sera pour nous, » dit-elle. Quelques années après, cette enfant voulait absolument être religieuse, au point qu'elle escalada la nuit les murs du couvent. Elle mourut jeune, ayant embaumé le monastère du parfum de ses vertus.

La mère de Chantal ne demeura que deux jours à Mâcon. Le second jour, la supérieure, pour la récréer un peu, sachant qu'elle ne prenait plaisir qu'aux choses de dévotion, fit chanter à ses filles devant elle un *Stabat* en musique à quatre parties.

1 *Fondation inédite d'Autun*, p. 230.

Elles avaient de fort belles voix et savaient jouer des instruments. La mère de Chantal écouta avec un grand recueillement, et, quand elles eurent fini : « Mes filles, leur dit-elle d'un air grave et sérieux, voilà qui est beau; mais je désire que vous n'en fassiez plus jamais autant, et que vous vous souveniez que cela est contraire à la simplicité de l'Institut. » Elle gronda ensuite la supérieure, qui se mit à genoux et reçut la réprimande avec une profonde humilité[1].

A Lyon, où la mère de Chantal se rendit ensuite, elle demeura quinze jours, tant au monastère de Bellecour qu'à celui de l'Antiquaille. Ce dernier, qui venait de donner l'hospitalité aux sœurs de Villefranche, menacées par les dangers de la guerre, contenait en conséquence quatre-vingt-dix religieuses. La sainte ne se sentait pas d'aise de voir un si grand nombre de filles, dans un silence, un recueillement, une cordialité tels, qu'il ne se peut rien désirer de plus. Elle admira surtout la parfaite union qui régnait entre la supérieure nouvellement élue et celle qui avait été récemment déposée, et elle disait tout haut que ce spectacle lui avait procuré la plus vive consolation[2].

En sortant de Lyon elle s'arrêta à Valence, et adressa aux sœurs quelques bonnes paroles, que celles-ci recueillirent aussitôt avec le plus grand soin. Comme elle leur disait adieu sur le seuil de la porte, une sœur lui présenta une petite boîte d'*Agnus Dei*,

[1] *Fondation inédite de Mâcon.* (Archives de ce monastère.)
[2] *Id. du deuxième monastère de Lyon*, p. 325.

s'excusant de lui offrir si peu de chose. La sainte l'écouta gracieusement et la remercia, mais en ajoutant : « O ma fille, j'aurois encore été plus contente de vous savoir dans une si entière pauvreté, que vous n'eussiez rien eu à me présenter [1]. »

Ayant pris le Rhône, la mère de Chantal descendit au Pont-Saint-Esprit, où elle arriva le 23 juin, et où elle trouva le monastère dans une extrême pauvreté. Elle encouragea les sœurs à la patience, visita la ville pour y trouver un endroit propre à bâtir un couvent, l'acheta, et dit à la mère supérieure de se confier en Dieu pour le payement, l'assurant qu'il viendrait bientôt à leur aide. Ce qui arriva peu après d'une manière admirable [2].

Au moment où elle quittait le Pont-Saint-Esprit, et allait reprendre le bateau sur le Rhône pour descendre à Avignon, le ciel se couvrit de nuages, et tout annonçait une tempête. On voulut l'arrêter et l'empêcher de se mettre en route. « S'il y a du danger, dit-elle avec cette prudence qui la caractérisait, il ne faut pas tenter Dieu ; sachons donc ce qu'en pensent les bateliers. » Ceux-ci ayant regardé l'air et les nues, et déclaré qu'on aurait gagné le gîte avant l'orage : « C'est assez, reprit la sainte, notre bienheureux Père se fût mis à la merci de la divine Providence sur la parole des bateliers ; car Dieu leur a donné l'intelligence dans les choses de leur métier. » Elle arriva à Avignon la veille de la Pentecôte 1636, et y fut reçue comme presque partout, processionnellement, au son des cloches, et avec toute la solennité possible. La

[1] *Fondation inédite de Valence*, p. 165.
[2] *Id. du Pont-Saint-Esprit*, p. 482.

mère de Villars, supérieure, lui présenta les clefs de la maison, et l'assistante, l'eau bénite, pour en asperger les sœurs. Mais elle ne le voulut jamais faire. Les choristes entonnèrent le *Benedictus,* qu'elle essaya aussitôt d'interrompre inutilement, du reste, car les sœurs étaient si pleines de joie, qu'elles n'écoutèrent rien et chantèrent encore le *Laudate Dominum,* pendant que la mère de Chantal adorait le saint Sacrement. Au sortir du chœur, les filles du petit habit, « revêtues en anges, lui récitèrent des vers pour témoigner l'allégresse de la communauté. La vénérable mère demeura cinq jours au monastère, parlant à chaque sœur en particulier, assistant à tous les exercices, répondant à toutes les questions, et entretenant sans cesse les sœurs « du saint amour de Dieu et de leur petit Institut ». « Croyez, mes très chères sœurs, leur dit-elle en les quittant, que je vous emporte toutes dans mon cœur. Je vous demande aussi cette grâce que je demeure dans les vôtres, afin que vous priiez Notre-Seigneur que ce qui me reste de vie soit employé selon son bon plaisir, et qu'il me fasse miséricorde[1]. »

La Provence reçut ensuite cette grande fondatrice, et lui prépara dans chaque ville des ovations. On a remarqué qu'au moment où elle mit le pied dans cette province, le temps changea tout à coup. De petites pluies commencèrent, contre la coutume, à tomber deux ou trois fois par semaine, et rafraîchirent l'atmosphère embrasée par les étouffantes chaleurs du jour. Les habitants en étaient émerveillés et

[1] *Fondation inédite d'Avignon*, p. 191.

criaient au miracle. On eût dit que la terre se sentait touchée par les pieds d'une sainte. Elle fut, cette année, d'une fertilité extraordinaire[1]. »

A Arles, par où la mère de Chantal pénétra en Provence, le peuple se porta en foule au-devant d'elle, et l'accompagna, en poussant des cris de joie, jusqu'au monastère. Elle y passa la nuit; et le lendemain, comme elle se préparait à partir, une dame inconnue la vint supplier d'accepter à dîner dans sa maison. La sainte ne le faisait jamais dans les villes où se trouvait un monastère. Mais en cette circonstance elle réfléchit un instant, leva les yeux au ciel, et, se tournant vers cette dame : « Oui, ma fille, avec plaisir. » Celle-ci, pleine de foi, au lieu de s'asseoir à la table avec la mère de Chantal, la voulut servir de ses propres mains. La Bienheureuse laissa faire, au grand étonnement de la sœur qui l'accompagnait; car elle n'avait pas coutume d'agir ainsi. Le dîner fini, la mère se préparait à partir, lorsque cette dame, tout émue et ne pouvant plus contenir le cri de sa reconnaissance, se jette à ses pieds et lui dit : « Ma mère, il y a trois mois que je languis tourmentée par la fièvre; vous êtes venue dans ma maison, et me voilà guérie[2]. »

En sortant d'Arles, la sainte mère se rendit à Aix, où la réception fut plus solennelle encore. A plus d'une journée de la ville, on commença à trouver sur la route une multitude de voitures appartenant aux

1 *Dépositions* de la mère de Sonnaz et de la mère de Monthouz, *super art.* XLIX.

2 *Fondation inédite d'Arles,* p. 355. — *Mémoires* de la mère de Chaugy.

dames les plus qualifiées du pays qui venaient souhaiter la bienvenue à la vénérable mère et lui faire cortège. A mesure qu'on avançait, la foule devenait plus nombreuse ; la route était encombrée ; le peuple criait sur le passage de la Bienheureuse : « Voici la sainte! voici la sainte! » Dès qu'elle fut entrée au couvent, MM. du parlement et de la chambre des comptes la vinrent visiter en corps, et peu après Mgr l'archevêque d'Aix, qui, au sortir d'un long entretien avec elle, disait à la supérieure : « Vraiment on ne sauroit voir votre incomparable mère sans remarquer en elle la sainteté. » Mgr Pierre de Cornulier, évêque de Rennes, qui se trouvait par hasard dans la ville, fut tellement touché de la seule vue de la bienheureuse fondatrice, qu'il se mit à genoux et lui demanda sa bénédiction. Mais cette humble mère se prit à trembler à cette vue ; les larmes lui vinrent aux yeux, et elle demeura interdite sans pouvoir dire un mot. Dès lors ce digne évêque, ravi de ce qu'il voyait, résolut de faire le voyage de Savoie, « afin, disait-il, de jouir à souhait, une bonne fois en ma vie, des salutaires discours de cette sainte[1]. »

D'Aix elle se rendit à Marseille, où elle fut reçue avec des démonstrations de joie et de respect non moins vives. Les sœurs, heureuses de posséder leur vénérable fondatrice, qu'elle ne connaissaient pas encore, changèrent son voile, son linge, sa robe, et les gardèrent comme des reliques. De son côté, la Bienheureuse ne pouvait se lasser de contempler le recueillement des sœurs et leur application à Dieu.

[1] *Fondation inédite d'Aix*, p. 216.

« Oh ! si vous aviez vu cette maison, écrivait-elle, vous en eussiez été dans l'admiration. Je ne sais où j'ai eu plus de satisfaction pour le vrai esprit d'oraison, d'union, d'exactitude, et la très grande simplicité qui y règne [1]. »

Les autres monastères de Provence étant trop éloignés pour que la mère de Chantal les allât voir, il fut convenu que les supérieures de Sisteron, Digne, Toulon, Draguignan, Grasse, Forcalquier, viendraient à Aix y conférer avec elle de l'état de leurs maisons. Il faut renoncer à peindre la joie de ces vénérables anciennes quand elles se virent réunies autour de la sainte fondatrice. Plusieurs écrivirent à leurs communautés qu'elles ne mourraient pas sans avoir eu un parfait bonheur en ce monde, puisqu'elles avaient vu leur vénérable mère. Les quatorze jours qu'elles passèrent ensemble furent employés à examiner et à résoudre une multitude de difficultés pratiques, résultant des mœurs et des habitudes du Midi, si différentes de celles du Nord, et à verser leurs cœurs dans le sien, avec des témoignages réciproques de confiance, d'affection et d'honneur. Des larmes abondantes trahirent au jour de départ les sentiments de toutes les sœurs. Ce qu'elles contemplaient avec émotion dans la vénérable mère de Chantal, ce qui les effrayait en leur faisant craindre sa fin prochaine, ce n'était pas précisément sa vieillesse, qui était belle et verte, et pouvait promettre encore de longs jours ; c'était plutôt ce haut état de consommation en Dieu, sorte de maturité divine qui indique, quand elle ap-

1 *Fondation inédite de Marseille.*

paraît dans les saints, que l'heure du départ éternel n'est pas loin. Aussi, convaincues qu'elles ne la reverraient plus en ce monde, elles ne pouvaient en détacher leurs yeux ni en rassasier leurs cœurs. Ses dernières paroles furent particulièrement remarquées. Elle recommanda instamment aux supérieures qu'elles fissent fleurir de plus en plus la sainte observance dans leurs maisons, qu'elles délivrassent leurs filles de la tendreté tant du corps que de l'âme, et qu'elles eussent grand soin de leur inculquer profondément cette parole du divin Maître : « Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il se renonce lui-même, qu'il porte sa croix et qu'il me suive ; » qu'à ces trois pratiques, renoncer à elles-mêmes par une sainte abnégation, prendre leur croix, c'est-à-dire toutes les mortifications avec une vraie fidélité, et suivre Notre-Seigneur avec une généreuse pratique des vertus, elles leur fissent joindre trois amours : celui de Dieu, celui du prochain, et celui de leur propre abjection ; qu'avec cela elle espérait qu'elles se verraient toutes au ciel et y demeureraient dans une éternelle joie. En disant ces mots, elle les bénit, les embrassa, et les chargea de porter à toutes leurs filles les plus vives expressions de son amour maternel, que rien, disait-elle, n'affaiblirait jamais dans son âme. Les supérieures partirent émues et enthousiasmées de tout ce qu'elles avaient vu, et leur plus grand bonheur, tant qu'elles vécurent, fut de redire et de raconter sans cesse à leurs communautés les paroles et les exemples de celle qu'on n'appelait plus que la sainte [1].

[1] *Fondation inédite d'Aix*, p. 216.

Toutes ces affaires terminées, la mère de Chantal, avant de quitter le Midi, voulut encore visiter la maison de Montpellier. Lorsqu'en 1631 la mère de Marigny en était venue faire la fondation, elle avait dû se résigner, on s'en souvient, à subir force harangues et compliments de la part des gouverneurs, des magistrats et du clergé : qu'allait-ce donc être lorsque la mère de Chantal viendrait elle-même? Aussi, à peine le bruit de son arrivée eut circulé dans la ville, que tout se prépara pour une manifestation solennelle. Le clergé, la noblesse, la justice vinrent successivement en corps lui adresser des discours si pleins d'éloges, qu'elle en devenait « toute rouge comme une jeune fille qui reçoit une humiliation ». Et elle disait tout haut, quand les députations étaient parties, que si, selon l'esprit de son bienheureux Père, elle n'eût dû faire profession de civilité, elle se fût allée cacher au fond d'une cave pour ne point ouïr de telles paroles [1].

Parmi les hommes de mérite qui la vinrent consulter, on cite un procureur du roi, homme d'éminente vertu, nommé M. Ramisce, incliné depuis longtemps au désir de tout quitter pour s'enfermer dans un couvent, hésitant à le faire, et pour cette raison tourmenté de grandes inquiétudes. « Mais, Monsieur, lui dit la mère de Chantal, que deviendroit la barque du monde, si tous les bons s'en retiroient! » Et elle lui expliqua en termes vifs et ardents tout le bien dont un homme dans sa position était capable. Depuis il vécut dans la paix, occupé de bonnes œuvres,

[1] *Fondation inédite de Montpellier,* p. 401.

et persuadé que Dieu lui avait parlé par cette sainte femme.

De Montpellier pour se rendre à Avignon, la mère de Chantal passa par Nîmes, et fut obligée d'y coucher. Comme toutes les hôtelleries étaient tenues par des protestants, elle refusa d'y descendre, et préféra se loger « dans une pauvre petite bicoque où l'on vendait le vin au pot ». Quand elle s'y présenta, ces bonnes gens lui dirent : « Madame, nous sommes pauvres ; mais nous sommes bons catholiques. — Oh ! leur répondit-elle, que vous êtes riches d'avoir la pureté de la foi ! » Et elle les exhorta avec ardeur à garder soigneusement ce précieux trésor. Il n'y avait dans cette pauvre maison qu'un lit délabré et malpropre. Elle le rangea de ses propres mains, et disait gaiement, en partant le lendemain, qu'elle ne se souvenait pas d'avoir mieux dormi de sa vie.

On touchait à la fin du mois d'août, quand la mère de Chantal arriva à Avignon, et, comme les chaleurs étaient très contraires à son tempérament sanguin, et que d'ailleurs ce voyage durait depuis cinq mois, elle avait beaucoup souffert, mais sans se plaindre et sans s'arrêter. Au contraire, elle ne voulait accepter aucune espèce de soulagement, et l'on ne pouvait s'étonner assez qu'à l'âge de près de soixante-dix ans, elle eût tant d'activité et d'énergie. Souvent elle se levait vers les deux heures après minuit, afin de partir de bonne heure, et de pouvoir entendre la messe avant. « En l'âge où elle étoit, dit la mère de Chaugy, elle étoit le réveille-matin de tous ceux qui l'accompagnoient. » Il lui arrivait quelquefois aussi, après s'être levée dès le point du jour, de ne pouvoir

trouver de la nourriture que sur les trois ou quatre heures du soir, et souvent même elle ne pouvait se procurer dans les villages que du lait, du pain noir et du fromage blanc; mais, au milieu des plus grandes privations comme des plus rudes fatigues, sa gaieté était inaltérable : elle tenait tout le monde en joie.

Sa vertu brillait encore plus que son activité et son énergie. Chacun des pas de son voyage était marqué par un acte ou d'humilité, ou de pauvreté, ou de mortification, ou d'amour de Dieu. Quand elle la vit partir pour un si long voyage, et pendant l'été, Mme de Toulongeon voulut remplacer sa robe, qui était usée et pesante, par une robe plus légère de raz de Milan. « Comment, ma chère fille, lui répondit-elle, si j'avois sur les épaules une robe de raz de Milan, quelque légère que soit cette étoffe, je m'en estimerois si chargée, que je n'aurois point de repos que je ne l'eusse mise bas. » Et Mme de Toulongeon la priant au moins de l'avertir quand elle entrerait en Bourgogne, afin qu'elle l'allât mener dans les monastères : « Que ferons-nous là? dit-elle gracieusement à la mère Favre. Dieu sait quelle consolation ce me seroit d'avoir une fille avec moi; mais c'est une pitié. Il faut avoir litière, carrosse, train; tout cela me déplaît extrêmement. Quand nous arriverions en quelque ville, on diroit : C'est la mère de Chantal qui va à Sainte-Marie. Cela ressent le monde, et m'est à contre-cœur. J'aime tant, ajouta-t-elle, notre litière fermée, notre ecclésiastique et deux muletiers. »

En arrivant dans les villes, elle évitait avec le plus grand soin toute réception solennelle. D'ordinaire on

la mettait dans les plus belles chambres de parade; on lui disait quelquefois qu'on lui donnait la chambre où le roi avait couché et les mêmes meubles qui avaient servi à Sa Majesté. Elle en était profondément humiliée, et le soir venu elle pliait avec sa compagne les grandes couvertures de soie, et ne se couvrant que de ses habits : « Pour Dieu, ma sœur, disait-elle à sa compagne, levons-nous demain de bon matin pour nous en aller et nous ôter de cet appareil mondain. » Jamais elle n'était plus heureuse que de coucher en de méchants logis, sur la paille ou sur des feuilles, ayant à peine soupé, comme cela lui arrivait de temps en temps, à une époque où ni les routes n'étaient entretenues, ni les relais et les hôtels préparés comme de nos jours.

On remarquait la même humilité et la même mortification lorsqu'elle descendait dans un monastère. Elle ne voulait ni s'asseoir au siège de la supérieure, ni dire le bénédicité ou les grâces, ni jamais parler aux religieuses au chapitre, disant que, n'étant pas supérieure, elle ne pouvait ouvrir la bouche en cet endroit. Souvent on mettait sur la table un petit tapis de serge verte par honneur; mais elle l'enlevait dès qu'elle s'en apercevait. « Sommes-nous dame? disait-elle; nous faut-il des appartements du monde? » Elle repoussait aussi tous les agenouilloirs ou coussins qu'on lui préparait au chœur. « Otez cela, mes sœurs: où est la pauvreté? » Et elle s'agenouillait à plate terre.

Le voyage n'interrompait aucun de ses exercices de piété, et la diversité des lieux qu'elle traversait n'était pas capable de la tirer de son recueillement.

Rencontrait-elle de beaux points de vue, elle y donnait un coup d'œil, rapidement relevé vers le ciel, comme pour dire que ces beautés de la nature n'étaient rien à côté des splendeurs célestes. Se trouvait-on sur des chemins scabreux, bordés de précipices, elle souriait en voyant l'effroi de ses jeunes secrétaires, et nul péril n'était capable de lui arracher un cri ou une expression d'effroi. Elle avait coutume de charmer la longueur de la route en chantant des cantiques ou en parlant de Dieu, et souvent dans ces moments son visage devenait étincelant comme un astre.

Mais c'était surtout quand elle était dans les monastères, en présence de toutes ses filles, qu'il faisait bon l'entendre. Ses discours étaient courts, vifs, enflammés, semés de paroles ardentes, qui s'enfonçaient dans la mémoire comme un trait : tantôt recommandant l'humilité, l'abjection, le mépris de soi-même; tantôt démasquant les mille petites misères qui se cachent quelquefois sous l'habit religieux; le plus souvent prêchant l'union, la concorde, l'amour, l'amour surtout, qui devint dans ses dernières années l'objet presque unique de ses discours; et dans tous ces cas trouvant sur ses lèvres, sans apprêts, sans recherches, de ces belles paroles qu'on n'oublie pas quand on les a entendues une fois [1].

Il en faut citer quelques-unes : « Mon Dieu, disait-elle un jour, que j'ai de grandes appréhensions que, par cette multitude de maisons que l'on établit par-

[1] Voir toute la troisième partie des *Mémoires* de la mère de Chaugy. Y joindre un petit recueil manuscrit composé par la mère Favrot, et intitulé : *Des Vertus que notre bienheureuse mère pratiquait en voyage.*

tout, l'esprit ne se relâche, faute de n'avoir pas de filles et de supérieures solidement vertueuses! Oh! qu'il y faut prendre garde! autrement on fera plusieurs colombiers où nos colombes mourront de faim, tant au spirituel qu'au temporel. »

Pour éviter ce malheur, elle conjurait les supérieures de chercher de bonnes vocations. » Ne cherchez pas les dots, disait-elle sans cesse, cherchez les vocations. Qui veut avoir des filles d'argent n'en aura jamais d'or. » Les vocations trouvées, elle voulait qu'on arrachât du cœur de ses filles jusqu'à la dernière racine de vanité. « Si je savois, disait-elle, que la vanité entrât dans un monastère, je serois tentée de demander à Dieu le feu du ciel pour brûler cette maison et en nettoyer l'Institut. On dira que je ne connois quel esprit me pousse; mais si on savoit ce qu'est l'humilité dans la vie religieuse et ce qu'y produit la vanité, on se mettroit de mon parti. » Et s'attendrissant en prononçant ces dernières paroles : « Non, non, disait-elle, rien ne seroit capable d'abréger mes jours comme de voir la vanité et la désunion entre les filles de l'Institut. »

Elle joint ici la vanité et la désunion, comme on joint la mère et la fille, la cause et l'effet. « Oh! plût à Dieu, disait-elle, qu'on me perçât les lèvres d'un fer rouge, et qu'à jamais la bouche des filles de la Visitation fût fermée à la moindre parole contre la charité, l'union et la suavité qui doivent être parmi elles! » Aussi ne cessait-elle de parler de l'humilité, qui unit les cœurs, comme l'orgueil les divise. Elle ne trouvait point de paroles assez ardentes pour louer cette divine vertu. C'est la générale de notre Ordre,

disait-elle, et si tous les monastères y obéissoient, il n'y auroit jamais ni désunion ni péril. »

A l'humilité elle voulait qu'on joignît l'obéissance : mais quelle obéissance? non seulement prompte, joyeuse, généreuse, mais tout aveugle pour être toute surnaturelle. « Jésus! disait-elle, que j'ai d'aversion à cette recherche inquiète que les sœurs font d'avoir des supérieures capables et d'une grande expérience! Voyez-vous, cette imaginaire croyance des grandes capacités nécessaires à une supérieure ruine entièrement la pureté de l'obéissance; car il n'est pas difficile d'obéir à un ange. Quant à moi, ajoutait-elle, si l'on me donnoit pour supérieure la plus jeune de nos professes, je l'aimerois de tout mon cœur. »

Mais plus haut que l'obéissance, plus haut que l'humilité, pour unir les âmes et les faire progresser, elle mettait l'amour : l'amour, qui est le premier et le dernier mot de la perfection. Elle ne parlait plus que de cela. « En ces derniers actes de ma vie, je ne veux plus parler que de charité et d'amour, parce que les choses dites les dernières demeurent plus gravées au cœur. La charité, l'amour mutuel, voilà la bonne bouche que je veux laisser à nos sœurs en mourant. » Elle y revenait si souvent, que la sœur de Chaugy lui dit un jour en souriant : « Ma mère, je vais écrire partout que vous êtes en votre vieillesse, et que, comme votre parrain saint Jean, vous ne parlez plus que d'amour. — Ma fille, reprit la sainte avec un sérieux plein de douceur, ne faites point cette comparaison, car il ne faut pas profaner les saints en les comparant aux chétifs pécheurs; mais il est vrai que si je suivois mon attrait et si je ne craignois d'ennuyer

nos sœurs, je ne leur parlerois jamais que d'amour. »

En même temps qu'elle semait ainsi dans les monastères qu'elle visitait cette belle doctrine, exprimée en de si belles paroles, la mère de Chantal n'oubliait pas les autres monastères qu'elle n'avait pas encore vus ou qu'elle n'espérait pas visiter. Elle promenait sans cesse ses yeux de mère et de fondatrice sur ses quatre-vingts maisons. Elle entretenait avec toutes les supérieures, j'allais presque dire avec toutes les sœurs, une correspondance immense, que trois ou quatre secrétaires ne suffisaient plus à défrayer. Souvent elle était obligée de s'arrêter plusieurs jours de suite pour répondre à la multitude de lettres qu'elle recevait. Cette correspondance des dernières années de la mère de Chantal révèle de plus en plus son grand et mâle esprit, son immense expérience, sa sainteté croissante. Gouvernement général des maisons, rapport des supérieures et des sœurs, choix des novices, discernement des esprits, appréciation des voies de Dieu dans la conduite des âmes, indication des moyens pour arriver à la perfection, tout y est examiné à fond, et en même temps indiqué d'un trait, mais si vif et si vrai, que l'âme n'en regrette pas la brièveté. La fermeté, l'énergie, la virilité, forment toujours le fond de cette correspondance; mais la bonté, la douceur, la tendresse, y prennent chaque jour plus de place. Évidemment, à mesure qu'elle avance, l'amour inonde cette grande âme et y déborde. Elle ne peut plus se passer de ses filles, elle les prie, elle les presse de lui écrire souvent; elle gronde si elles perdent la moindre occasion de lui envoyer de leurs nouvelles; mais quelles gronderies! sortant du cœur et y

allant tout droit. « Ce n'est que pour vous faire la correction, ma mie, écrit-elle à la mère de Blonay, et pour vous dire que vous ne nous traitiez point comme cela, de laisser passer des occasions d'écrire sans le faire : certes, si je vous tenois, je vous embrasserois bien serrée pour vous mortifier. Oh ! bien, je pardonne tout le passé, mais n'y retournez plus ; ne savez-vous pas que j'aime bien ma pauvre vieille fille et ses lettres aussi[1] ? »

Cependant l'hiver commençait, et, comme la mère de Chantal se proposait de visiter les maisons de Franche-Comté, de Lorraine, de Picardie et de Normandie, elle se hâta de quitter le Midi. Elle se rendait d'Avignon à Grenoble, lorsqu'on lui remit une lettre de l'évêque de Genève qui la rappelait. Averti que son voyage l'avait beaucoup fatiguée, et craignant pour sa santé, surtout à cause de son grand âge, il lui ordonnait d'interrompre sa visite, et de revenir par le chemin le plus court à Annecy. Elle y rentra avec le besoin de solitude et de silence qui ne l'avait jamais quittée, mais qui augmentait tous les jours. Elle espérait se reposer enfin. Elle ne devait se reposer que dans la tombe.

[1] Il y a une multitude de lettres de ce ton, malheureusement inconnues jusqu'à présent. M. Migne et M. Ed. de Barthélemy, en en éditant récemment un grand nombre, ont rendu un service considérable.

CHAPITRE TRENTE-DEUXIÈME

DERNIÈRES ÉPREUVES DE LA MÈRE DE CHANTAL — SES PEINES INTÉRIEURES — MORT DE LA MÈRE DE CHATEL, DE LA MÈRE FAVRE, DE LA MÈRE DE BRÉCHARD — FONDATION DE LA VISITATION DE TURIN

1637-1640

Cependant sainte Chantal touchait au terme de sa carrière et à la réalisation de sa mission. Elle allait fonder la soixante-seizième maison de son Ordre, et elle préparait l'établissement de quatre ou cinq autres, ce qui élèverait à quatre-vingts le nombre total des monastères de la Visitation. Elle avait successivement parcouru la Lorraine, la France, la Savoie, la Suisse, partout vénérée comme une sainte, et, pour ainsi dire, portée en triomphe. Pour la diriger dans une carrière aussi extraordinaire, Dieu lui avait donné les deux plus grands saints de ce siècle, saint François de Sales et saint Vincent de Paul; et, ayant eu besoin de femmes fortes pour lui servir d'instruments, elle avait eu le bonheur d'en rencontrer dont la vertu surpassait ses besoins et son attente. Il ne restait plus, après tant de couronnes déposées sur sa tête, qu'à y mettre cette couronne suprême de l'adversité,

qui donne du prix à toutes les autres, et sans laquelle il manque quelque chose à la plus belle vie; ce je ne sais quoi d'achevé, dit excellemment Bossuet, que le malheur ajoute à la vertu.

Mais Dieu n'avait pas attendu jusque-là pour faire à la mère de Chantal le don inestimable de la douleur. On n'arrive guère à soixante-huit ans sans avoir beaucoup souffert, et, quand une âme surtout se donne à Dieu avec la générosité de notre sainte, Jésus-Christ crucifié ne la laisse pas de si longues années sans la toucher de son sceptre. « Et moi, ma fille, disait la vénérable fondatrice à une jeune sœur qui goûtait pour la première fois les amertumes de la croix, il y a quarante et un ans que les tentations m'écrasent. Faut-il pour cela que je perde courage? Non, je veux espérer en Dieu, quand même il m'auroit tuée et anéantie pour jamais. » Et elle ajoutait ces humbles et magnifiques paroles : « Mon âme étoit un fer si enrouillé de péchés, qu'il a fallu ce feu de la justice divine pour un peu la nettoyer[1]. »

Qu'étaient-ce pourtant que ces peines intérieures, souffertes depuis quarante et un ans, auprès de celles qui fondirent sur elle au déclin de ses jours? Vers 1632, Dieu enfonça jusqu'au sang sur sa tête cette couronne d'épines qu'elle portait depuis si longtemps, et commença à la préparer à la mort par une agonie de neuf années.

Elle entrevit dans une extase le sens, la durée et l'utilité du martyre qui l'attendait.

C'était le 14 juin, jour de saint Basile. Elle était

[1] *Mémoires* de la mère de Chaugy, p. 460.

en récréation, lorsque tout à coup elle fut assaillie par l'amour divin avec une telle violence, que la parole lui manqua. Elle demeura les yeux fermés, le visage enflammé, cherchant à se distraire en filant sa quenouille, et tout à coup s'arrêtant malgré elle et restant prise à la moitié de son aiguillée. Quand elle vit qu'elle ne pouvait faire autrement, afin de dissimuler la grâce qu'elle recevait, elle fit chanter et essaya de chanter elle-même quelques couplets d'un cantique composé par la mère de Bréchard. Ces chants la calmèrent un peu, et, se sentant plus maîtresse d'elle-même, elle commença à parler avec des paroles de feu : « Mes chères filles, dit-elle, saint Basile et la plupart de nos saints Pères et piliers de l'Église n'ont pas été martyrisés : pourquoi vous semble-t-il que cela soit arrivé? »

Après que chacune eut répondu : « Et moi, dit-elle, je pense que c'est qu'il y a un martyre qui s'appelle le martyre d'amour, dans lequel Dieu, soutenant la vie de ses serviteurs, les rend à la fois martyrs et confesseurs. Et voilà, ajouta-t-elle, le martyre auquel les filles de la Visitation sont destinées. » Une sœur demanda en quoi il consistait : « Donnez votre volonté à Dieu, dit-elle, et vous le sentirez. Le divin amour fait passer un glaive dans les plus intimes parties de nos âmes, et nous sépare de nous-même. Je sais une âme, continua-t-elle, que l'amour a séparée des choses qui lui étoient le plus sensibles, mieux que si les tyrans eussent séparé son corps de son âme par le tranchant de l'épée.

— Et combien de temps dure ce martyre? dit une sœur.

— Depuis le moment où l'âme se livre à Dieu jusqu'à l'heure de la mort. Mais cela s'entend des cœurs généreux, et qui, sans se reprendre, sont fidèles à l'amour; car les cœurs foibles, Notre-Seigneur ne s'applique pas à les martyriser; il se contente de les laisser rouler leur petit train, de crainte qu'ils ne lui échappent s'il les pressoit.

— Ce martyre d'amour, reprit une autre sœur, peut-il égaler le martyre corporel?

— Oui, certes, l'un ne le cède pas à l'autre, car l'amour est fort comme la mort, et les martyrs d'amour souffrent plus en gardant leur vie pour faire la volonté de Dieu que s'il en falloit donner mille pour témoignage de leur foi, de leur amour et de leur fidélité. »

Le lendemain du jour où Dieu avait montré à la sainte mère de Chantal la perfection du martyre d'amour, commença son agonie, qui ne se termina qu'un mois avant sa mort. Son âme fut abandonnée à tant de peines intérieures et de si cruelles qu'elle ne se connaissait plus elle-même. Elle n'osait ni baisser les yeux sur son intérieur, ni les relever vers Dieu. Son âme lui apparaissait souillée de péchés, noire d'ingratitude, défigurée, horrible à voir. Plus elle faisait de grandes choses pour Dieu, plus sa perfection éclatait aux yeux du monde, plus aussi elle se voyait nue de toutes vertus et dépouillée de tous mérites, même de ceux de Jésus-Christ. Si l'on excepte les pensées d'impureté, dont elle ne fut jamais assaillie, il n'y a pas de mauvaises idées dont son esprit ne fût rempli, pas d'actions détestables qui ne se présentassent à son imagination. Les doutes sur les plus

adorables mystères, les blasphèmes contre les plus miséricordieux attributs de Dieu, les plus abominables jugements sur le prochain, se disputaient son imagination. Elle disait que son esprit était comme un grand parc où circulaient en liberté de hideux reptiles, sans qu'elle pût ni les détruire ni les chasser. Aussi, quand elle parlait de ses peines, de grosses larmes coulaient le long de ses joues. La nuit on l'entendait soupirer comme un malade à l'agonie. Le jour elle en oubliait le boire et le manger. Et ce qu'il y avait de plus affreux, c'est qu'au milieu de ces tentations il lui semblait que Dieu l'avait abandonnée; il ne la voyait plus; il ne se souciait plus d'elle. Elle lui tendait les bras, mais comme l'on fait dans les ténèbres à un ami disparu pour toujours. Ou plutôt Dieu était plus qu'absent pour elle; il était ennemi : il la repoussait. Vainement essayait-elle, pour calmer son effroi, de se rappeler ces images aimables de pasteur et d'époux ou d'ami sous lesquelles elle se l'était représenté si souvent; dès qu'elle pensait à Dieu, elle le voyait apparaître comme un juge irrité, comme un maître méprisé et demandant vengeance. Peu à peu tous les exercices où il est question de Dieu lui devinrent à charge. Le tremblement la prenait quand il fallait aller à l'oraison, surtout à la sainte communion, où l'idée de ses crimes et l'idée de la sainteté de Dieu la perçaient de deux glaives. Il n'était pas jusqu'à la lecture spirituelle, qu'elle avait tant aimée, qui ne lui devînt à charge, parce qu'on y parlait de Dieu. Elle disait à une de ses sœurs qu'elle ne pouvait l'entendre au réfectoire sans ressentir comme des dards qui lui transperçaient le cœur.

Jusque-là du moins, même quand elle avait été plongée dans les plus violentes peines intérieures, elle avait conservé toute sa lumière pour la direction des autres. Il n'en fut plus ainsi, et ce ministère devint pour elle une source d'épouvantables tentations. Elle ne pouvait plus entendre parler d'une peine sans en souffrir, ni entendre nommer un péché sans s'imaginer qu'elle le commettait. Un jour, la mère de Blonay lui parlant de quelques peines intérieures: « O ma mère, lui dit-elle les mains jointes et les larmes aux yeux, ne poursuivez pas; je serois accablée de cette tentation; je la vois déjà venir; la voici qui m'attaque. » Et à une autre sœur: « Si vous saviez, ma sœur, la douloureuse disposition de mon esprit! De toutes les tentations spirituelles dont les filles me parlent, je suis soudain attaquée. Dieu me donne de quoi leur dire et les consoler, et moi je demeure dans ma misère. Ne dois-je pas désirer d'être entre les mains d'une bonne supérieure qui me conduise dans cet état caduc et de si pénible aveuglement? »

Spectacle digne d'une éternelle méditation! La voilà, cette femme forte, cette ferme et grande intelligence, la voilà anéantie, abattue, incapable de se conduire, obligée d'aller à tâtons sur cette route de la vie spirituelle, qu'elle connaît si bien pour les autres, dont elle a si admirablement parlé, et où elle ne voit plus clair pour elle-même! C'est ainsi que Dieu la réduit à l'humilité; c'est ainsi qu'il y maintient ces grands saints que nous admirons dans l'histoire, qui ressuscitent les morts, qui annoncent l'avenir, et dont nous nous demandons quelquefois en tremblant comment ils font pour être humbles. Pendant qu'on les

porte en triomphe et qu'on leur baise les pieds, Dieu les humilie dans le secret de leur âme ; il leur inflige de honteux soufflets, et leur fait subir au fond du cœur une agonie qui les rend insensibles à tous les honneurs du monde.

Rien ne peut donner une idée de la violence des tentations qui assaillirent la mère de Chantal dans les dernières années de sa vie. « Voyez-vous, mes filles, disait-elle, je suis maintenant réduite à un tel point, que rien de tout ce monde ne me peut donner de soulagement, sinon ce seul mot : LA MORT. Je furète partout dans mon esprit pour voir combien mes père, grand-père et aïeux ont vécu, afin de donner du soulagement à mon âme par la pensée que je n'ai plus guère à rester dans ce monde. »

Et dans une autre circonstance : « Je ne veux plus penser quand je mourrai, j'ai eu scrupule de perdre du temps à considérer que mon père n'a vécu que soixante-treize ans, et que je ne vivrai pas plus que lui ; cela n'est que soulagement inutile. » Son mot ordinaire était « qu'il se falloit sacrifier à la vie, comme autrefois les martyrs se sacrifioient à la mort ».

Au milieu de ces épreuves effroyables et capables de lui arracher de si lugubres paroles, on voyait reluire sa haute vertu. Torturée au dedans, elle était gaie et gracieuse de visage, au point que ses jeunes sœurs ne se fussent jamais doutées de ses peines intérieures. « Vainement l'orage agitoit cette rose de charité, dit la mère de Chaugy ; elle se conservoit fraîche et d'une odeur ravissante [1]. »

[1] *Mémoires*, p. 450.

Dieu d'ailleurs n'abandonnait pas sa servante. Il envoyait ses anges la conforter dans son agonie. Une fois qu'elle était plongée dans une profonde tristesse, elle entendit tout à coup une voix qui lui dit : « Lisez le livre huitième des *Confessions* de saint Augustin. » Une autre fois qu'elle versait d'abondantes larmes, la même voix lui dit : « Lisez le chapitre trente-septième du troisième livre de l'*Imitation.* »

Un autre jour que son âme était comme noyée dans la douleur, saint François de Sales lui apparut, vêtu pontificalement, assis sur un trône, plein de majesté et de gloire. Soudain elle se jeta à genoux, en disant : « Mon bienheureux Père, que vous plaît-il que je fasse ?

— Ma fille, répondit le saint, Dieu veut que vous paracheviez avec amour et courage ce que l'amour vous a fait commencer. »

Mais ce qui, mieux encore que toutes ces apparitions, soutenait et consolait la mère de Chantal, c'était l'obéissance. Déposée alors, ainsi que nous l'avons dit, elle avait remis la direction de son âme à la mère de Chatel, supérieure d'Annecy, et elle lui obéissait comme la plus jeune des novices. De son côté, la mère de Chatel, pleine de sagesse et d'expérience, suivait avec fermeté ces mêmes principes de direction avec lesquels saint François de Sales avait pacifié la sainte au temps de ses premières peines, qu'il avait appliqués avec un si rare bonheur aux âmes ardentes de la mère Favre et de la mère de Bréchard, et dont il avait obtenu de si bons résultats dans la direction de la mère Angélique Arnauld elle-même, jusqu'au jour où elle tomba des mains prudentes de saint Fran-

çois de Sales dans celles de l'abbé de Saint-Cyran, où elle changea de vie, parce qu'elle changea de direction.

A toutes les plaintes de la sainte, à toutes ses appréhensions de mal faire, à toutes ses inquiétudes si douloureuses sur le passé et le présent, la mère de Chatel n'avait qu'un mot, le mot suprême de la vraie et de la grande direction : « N'en parlez jamais ni avec Dieu ni avec vous-même. Ne regardez jamais ce que c'est, pour le dire à qui que ce soit, et *ne faites jamais aucun examen là-dessus*. Cachez votre peine *à vous-même*, et comme si vous ne la sentiez point. *Regardez Dieu*, et, si vous pouvez lui parler, que ce soit de lui-même [1]. »

Principe de vraie et de grande direction, répétons-le, qui détache les âmes et les désapproprie, pour ainsi dire, d'elles-mêmes, qui leur apprend à ne pas tant se voir, et à voir Dieu davantage ; à s'occuper beaucoup de lui, très peu d'elles-mêmes ; et qui étouffe ainsi les peines intérieures comme on étouffe un incendie, en retranchant les aliments ; car il en est des peines intérieures ainsi que de tous les objets soumis à l'œil grossissant de l'imagination humaine ; plus on les regarde, plus elles grandissent, et le seul moyen de les détruire, c'est de ne plus les voir, même pour s'en humilier.

Sainte Chantal se trouva si bien de cette pratique, qu'elle résolut de faire vœu de ne jamais s'arrêter volontairement, ni à répondre aux tentations, ni même à les regarder. La mère de Chatel y consentit, à condition toutefois qu'elle ne ferait le vœu que pour un

[1] *Lettres de sainte Chantal*, p. 407.

jour et qu'elle le renouvellerait chaque matin [1], ce qui lui procura quelque soulagement.

A ces peines d'esprit se joignirent bientôt de grandes peines de cœur. Déjà Dieu l'avait frappée, et bien des fois, dans ses plus chères affections. Père, enfants, petits-enfants, gendres, brus, elle avait tout vu mourir. De ses six enfants il ne lui restait qu'une fille, et encore elle était veuve; de tous ses petits-enfants trois seulement survivaient, et ils étaient orphelins. Après l'avoir éprouvée dans ses enfants selon la chair, Dieu allait la frapper dans ses filles selon l'esprit. Saint François de Sales avait suivi le président Frémyot dans la tombe. La mère Favre, la mère de Chatel, la mère de Bréchard allaient y suivre Marie-Aimée et Celse-Bénigne.

La première atteinte par la mort fut la mère Favre; c'était justice, nulle n'était plus chère à sainte Chantal. Depuis vingt-cinq ans elle portait avec elle le poids de l'Institut naissant. Tour à tour supérieure à Paris, à Lyon, à Dijon, à Chambéry; fondatrice des Visitations de Troyes, de Montferrand, de Bourg-en-Bresse; éclatante en vertus, d'une pauvreté et d'une pureté angélique, obéissante comme un enfant, forte comme un lion, incapable d'être découragée ni abattue, elle avait rendu à l'Ordre les plus éminents services et conquis au plus haut degré l'estime et l'affection de sainte Chantal. C'était sa *grande fille*, comme elle se plaisait à la nommer, en se servant d'un mot de saint François de Sales.

Ce qui avait ajouté, s'il est possible, à l'affection qu'elle lui portait, c'est que Dieu conduisait la mère

[1] *Mémoires* de la mère de Chaugy, p. 463. Maupas, p. 247.

Favre par la même route douloureuse que la sainte fondatrice arrosait alors de ses larmes. Cette communauté de souffrances avait encore rapproché ces deux âmes si fortes l'une et l'autre, toutes deux si ardentes, mais alors enveloppées des mêmes ténèbres et brisées des mêmes coups.

Afin que rien ne manquât à sa douleur, sainte Chantal n'eut pas la consolation de fermer les yeux de la mère Favre. Elle apprit tout à coup sa mort au moment où celle-ci, à peine âgée de quarante-huit ans, pouvait espérer de donner encore à Dieu et à l'Institut de longues années et d'éclatants services. Comme elle souffrait depuis longtemps d'horribles coliques de foie, les médecins avaient ordonné les eaux; mais pour les prendre d'une manière utile il eût fallu violer la clôture : la mère Favre préféra mourir. Sa fin prochaine lui fut annoncée par une colique plus épouvantable que les autres. Telle était la violence des douleurs, que son âme si généreuse fit ce qu'elle n'avait jamais fait de sa vie : elle pria la sainte Vierge de lui obtenir un peu de relâche; elle craignait de devenir folle; ses cris faisaient pitié : « on eût dit des cris de prisonniers auxquels on donne la torture. » Un peu avant de mourir, ses peines intérieures cessèrent, et elle goûta ainsi sur les bords du tombeau cette paix qu'elle avait si peu connue en ce monde, et dont elle devait être inondée dans l'autre. Une joie tout extraordinaire se répandit sur son visage, qui parut beau comme celui d'un ange. Son dernier soupir fut si doux, que nul ne l'entendit passer [1].

[1] 15 juin 1637. *Vies des premières mères*, I, 112.

Sainte Chantal partit aussitôt pour Chambéry, afin de rendre les devoirs suprêmes à sa grande fille, et elle fut témoin des regrets universels et des marques publiques de vénération qui la suivirent dans la tombe. Tout le monde la proclamait sainte, et se partageait ses vêtements comme des reliques.

La mère de Chantal revenait attristée et consolée de cette mort si prompte et si heureuse, lorsqu'elle trouva à Annecy la mère de Chatel, qui, elle aussi, faisait ses préparatifs pour mourir. Elle avait cinquante et un ans, une forte santé, une vieillesse à peine commencée; mais, à la manière dont elle parlait, il était impossible de douter que l'heure de sa mort ne fût prochaine. Elle le disait à tout le monde; elle terminait à la hâte tout ce qu'elle avait commencé; elle n'entreprenait plus rien de nouveau. « Dépêchons-nous, disait-elle à la mère de Chaugy, à laquelle elle dictait des *Mémoires* sur les origines de la Visitation; je n'ai plus qu'un peu de temps, ma fille. » Et la pressant encore davantage d'écrire sur la vie et les vertus de sainte Chantal : « Interrogez-moi, ma fille, disait-elle, afin que je n'oublie rien, car dans peu je ne pourrai plus rien dire. »

Toutes ses affaires terminées, elle se mit au lit avec la paix d'un voyageur qui attend l'heure du départ. Elle venait un matin de s'assoupir, lorsque la mère Favre lui apparut tout à coup, belle, gracieuse, lui tendant les bras. Elle comprit que l'heure approchait; car c'était chose convenue entre elles deux, que la première qui verrait Dieu lui demanderait la permission de venir chercher l'autre.

Pendant sa maladie, la mère de Chatel fut ce

qu'elle avait toujours été, enivrée de délices et de consolations spirituelles. « Ma mère, disait-elle à sainte Chantal, je n'ai jamais rien eu à cœur que Jésus, Marie, Joseph, notre incomparable Père et fondateur, votre charité et notre petit Institut. » Étant tombée dans un assoupissement léthargique, d'où les médecins essayaient de la faire sortir par des moyens douloureux, elle n'avait qu'un mot : « Ma mère, ma bonne mère. » On lui demanda qui elle appelait ainsi : « J'ai deux bonnes mères, dit-elle, la sainte Vierge, ma très sainte mère qui est au ciel et qui me tend son secours, et ma digne mère de Chantal, qui a soin de moi sur la terre. » Elle avoua qu'elle s'était confessée comme d'une témérité d'avoir voulu survivre à la sainte, afin de ne pas la laisser dans sa vieillesse sans l'appui de ses premières filles. « Mais c'étoit par orgueil, dit-elle aux sœurs, car vous êtes bien plus capables que moi de la servir et de la consoler. »

La mère de Chantal avait le cœur brisé d'entendre ces protestations et de voir s'en aller cette supérieure dont elle avait tant besoin dans ses peines. Oter la mère de Chatel à la mère de Chantal, c'était briser le bâton dans les mains d'un aveugle. Mais elle avait dit : « Quand même Dieu me tueroit, je l'aimerois toujours. » Debout au pied du lit de la malade, souffrant dans son cœur plus que celle-ci ne souffrait dans son corps, les yeux pleins de larmes, elle assista jusqu'à la fin à la marche lente de la maladie qui allait lui enlever la seule consolation que Dieu lui eût donnée dans ses peines.

La mort de la mère de Chatel ressemble à celle

de tous les saints; mais on ne se lasse pas de voir ces faibles créatures jouer avec la mort et sourire à ses coups. « Ma mère, disait-elle de temps en temps, oh ! que Dieu est bon ! Vanité ! vanité ! ajoutait-elle, soit pour insulter à ses joies passées, soit pour rire des douleurs présentes; je suis chrétienne, je suis chrétienne ! » Si la parole manquait aux lèvres de la mourante, sainte Chantal lui suggérait des mots d'amour. « Vive Jésus, disait la sainte. — Et mon âme vivra en lui ! murmurait l'agonisante. — Jésus et Marie ! reprenait l'une. — Et le grand saint Joseph encore ! » ajoutait l'autre.

Toute la nuit se passa ainsi. Sur les quatre heures du matin, tenant la tête haussée, le visage serein, ouvrant les yeux, qui parurent doux et clairs plus que pendant sa vie, et les élevant au ciel, elle frappa sur la couverture de son lit pour faire entendre, ainsi qu'il en était convenu, que, si sa langue ne pouvait plus parler, son cœur était toujours fidèle au Bien-Aimé. Le confesseur lui donna une dernière absolution.

Alors la mère de Chantal, se penchant vers la malade, lui dit en pleurant : « Allez donc, ma chère mère, allez en paix dans les bras de Dieu, qui vous appelle. Ayez souvenance de nous, ma chère mère, et emmenez tous nos cœurs dans le ciel avec vous. » Aussitôt, comme si elle eût attendu cette permission pour partir, elle regarda amoureusement la sainte, baissa la tête pour recevoir sa bénédiction et expira. Au même instant son visage devint resplendissant comme si l'éclat du divin Soleil, que cette sainte âme contemplait, eût rejailli sur sa figure. Loin de

causer de la peur, ainsi qu'il arrive quelquefois, même entre personnes très chères, elle avait un attrait si doux, que les sœurs du petit habit ne pouvaient elles-mêmes être arrachées d'auprès de son lit; et, lorsqu'elle fut mise dans la bière, elles se pressaient en foule pour la baiser [1].

Trois semaines après, le 18 novembre 1637, la mère de Bréchard mourait à son tour à Riom. C'était la seconde fille de la Visitation, parente de la sainte, marraine d'un de ses enfants, fondatrice de plusieurs monastères, et si célèbre par sa vertu, que son procès de canonisation fut commencé avec celui de sainte Chantal, et que son corps fut trouvé, huit ans après sa mort, frais, souple, odorant, exhalant les plus suaves parfums. Elle reçut la mort avec la même ardeur qu'elle avait toujours apportée à ses entreprises. La supérieure, essayant de lui faire entendre à mots couverts que sa dernière heure approchait : « Comment, ma mère, fit-elle vivement, vous voulez dire peut-être qu'il faut mourir ! Oh ! la douce parole, il faut déloger du bannissement. » Et elle se jeta au cou de la supérieure pour la remercier de cette heureuse nouvelle ; puis s'adressant aux sœurs : « Eh bien, que dites-vous de cette aimable mère, qui vient m'annoncer que je vais aller voir bientôt mon Dieu ! Oh ! que de joie ! quel bonheur ! » Ses yeux, aux approches de la mort, devinrent resplendissants ; son front s'illumina. On remarque souvent ces choses au lit de mort des justes. On dirait que la lumière du

[1] *Vies des premières mères*, I, 427. — *Lettre* de sainte Chantal à la mère Angélique, p. 407.

ciel les inonde en proportion que la lumière de la terre les délaisse. C'est ainsi qu'elle mourut, âgée de cinquante-sept ans, chargée de travaux et de mérites!

Sans doute de telles morts, si radieuses et si saintes, consolaient la mère de Chantal; mais elles n'en brisaient pas moins son âme, la laissant de plus en plus seule avec le fardeau de ses peines, qui croissaient tous les jours. Elle écrivait à une supérieure « que sa chétive vieillesse étoit bien dépouillée; que ses chères premières compagnes s'en alloient au ciel, et la laissoient en terre pleine de misères; qu'elles étoient des fruits mûrs prêts à être servis à la table du Roi céleste; mais qu'elle étoit demeurée sur la branche, parce qu'elle étoit encore toute verte, ou peut-être pourrie ou vermoulue[1]. » Et en écrivant ainsi elle inondait le papier de ses larmes.

Cependant, la mère de Chatel était morte, il fallait élire une supérieure au monastère d'Annecy.

Tous les yeux se tournèrent vers la mère de Chantal, qui était alors déposée, et, bien qu'elle suppliât à genoux les sœurs de lui laisser la liberté, dans ses vieux jours, de ne plus penser qu'à elle, elle fut élue supérieure. A cette nouvelle, elle ne put s'empêcher de jeter quelques larmes; mais bientôt, reprenant son énergie, et persuadée que c'était son dernier triennal, elle se résolut de l'employer vigoureusement à l'avancement de son Ordre. « Ce triennal, disait-elle, doit servir pour l'éternité; il faut que ce soit la racine toujours vive de l'obéissance parfaite et de l'esprit de la Visitation. »

[1] *Vies des premières mères*, I, 205.

Le samedi après son élection, elle réunit toutes les sœurs au chapitre, et elle leur adressa des paroles où l'on retrouve la mâle énergie de cette grande âme. « Puisque Dieu, leur dit-elle, m'a encore commis le soin particulier de vous, je me résous, moyennant la divine assistance, de ne rien laisser en arrière pour votre avancement en la voie de Dieu. Oui, je crois que c'est Dieu qui m'a donné cette charge; car j'ai grandement prié en cette occasion; sa bonté sait que ce n'étoit pas mon inclination, et que je n'y vois que sa seule et pure volonté. Mais, mes très chères sœurs, je ne vous le cèle pas, je vous le dis ouvertement, ce sera mon dernier triennal, pendant lequel, Dieu aidant, je me consumerai à votre service; je vous consacre mon âme à cet effet, et j'emploierai les forces de mon corps et le peu d'esprit que Dieu m'a donné pour vous aider et vous servir. Je ne prétendois de tant vivre, ni que mon pèlerinage fût tant prolongé çà bas; personne ne le croyoit; mais, puisqu'il plaît à Dieu qu'en la fin de ma vie je fasse encore ce triennal, je mettrai ma dernière main à cette vigne et consumerai toute ma force et ma substance à la faire fructifier. Je ne sais pas, mes chères sœurs, si Dieu me laissera vous servir pendant tout ce triennal, car ma vie en ce vieux âge est fort incertaine; mais, soit que Dieu me tire au commencement, au milieu, ou à la fin, cela m'est du tout indifférent : soit fait ce que Notre-Seigneur trouvera bon. Toutefois sa bonté me donne espérance qu'après ce triennal il m'accordera quelques mois ou quelques années de repos, selon ce qu'il lui plaira, pour penser à moi. Car, hélas! mes sœurs, il y a vingt-sept ans que je pense aux

autres, et n'ai presque pas le loisir de penser à moi. Dieu disposera de mes ans, de ma vie et de ma mort selon sa sainte volonté, et je ne m'en mets pas en peine; mais je vous dis, mes sœurs, ne soyez pas étonnées si vous me voyez plus veillante sur vous que jamais; car j'ai ce sentiment au cœur qu'il faut que ce triennal porte coup, et que sur la fin de ma vie vous me donniez ce contentement de vous voir coopérer davantage aux desseins de Dieu sur vous, et à mon petit service, ce qui vous est tout dédié[1]. »

Ces fortes et graves paroles, recueillies aussitôt par les sœurs d'Annecy, coururent l'Institut. Elles y excitèrent un frémissement de crainte et d'ardeur. On trembla de perdre bientôt la vénérable mère de Chantal, ainsi qu'elle semblait l'annoncer. On résolut de redoubler de zèle pour profiter de ses derniers avis et de ses exemples.

Sainte Chantal venait à peine d'être réélue, lorsqu'elle reçut un message de la reine Anne d'Autriche, qui, enceinte de Louis XIV, se recommandait à ses prières et la conjurait de faire prier pour elle tout son Institut, afin que Dieu lui donnât un fils et un héritier à Louis XIII. La sainte, chez laquelle les hautes pensées de la foi ne diminuaient pas les légitimes affections de la patrie, ordonna aussitôt des prières publiques; mais ni les instances de son frère l'archevêque de Bourges ni celles des sœurs ne purent la déterminer à écrire à la reine. « Eh ! qui suis-je, disait-elle, pour me hasarder d'écrire

[1] *Recueil inédit des chapitres de sainte Chantal,* manuscrit in-4° appartenant à la Visitation de Dijon.

à cette grande reine? Nous devons être, ajoutait-elle, si basses et si cachées, que nous ne cherchions pas d'inventions humaines pour pénétrer chez les grands[1]. »

Cependant la Visitation continuait à se répandre et à se multiplier partout. Les provinces qui avaient déjà des monastères en augmentaient le nombre; celles qui n'en avaient pas encore en recevaient. La Picardie préparait la fondation d'Amiens, la Guienne celle de Bordeaux, les Landes celle de Bayonne, l'Albigeois celle d'Alby. L'Italie, à laquelle la mère de Chantal avait fait une première avance en posant à sa porte la Visitation d'Aoste, n'avait pas voulu s'en contenter, et deux fondations italiennes s'achevaient : celle de Pignerol et celle de Nice. Une troisième allait naître, celle de Turin.

Il y avait longtemps qu'il était question de cette dernière. Dès 1618, la duchesse de Mantoue en avait parlé à saint François de Sales, qui avait applaudi à ce dessein, et l'on avait pu croire un instant que la maison de Turin serait une des premières de l'Ordre. Repris en 1620, ce projet fut poussé avec tant d'ardeur, qu'on crut toucher enfin au moment de son exécution, et la mère Favre fut désignée par saint François de Sales pour aller commencer l'établissement. Mais la mort du bienheureux évêque de Genève, les guerres et la peste qui ruinèrent ce malheureux pays; plus tard, la mort de la mère Favre, désignée de nouveau pour cette fondation, celle de la mère de Chatel, qui devait la remplacer, et par-dessus

[1] *Lettres de sainte Chantal*, p. 39.

tout des préjugés répandus contre la Visitation, et qui avaient indisposé l'esprit de l'archevêque et même du nonce; toutes ces causes avaient fait ajourner d'année en année, pendant plus de vingt ans, l'établissement projeté.

On le désirait pourtant toujours et vivement à Turin. Les infantes, sœurs du roi Victor-Amédée, le prince Thomas de Savoie, Mme Mathilde, fille de Philibert-Emmanuel, duc de Savoie, le marquis de Pianesse, son fils, ne cessaient d'écrire et de faire écrire à la sainte, pour la conjurer de hâter l'établissement du monastère; ils insistaient surtout pour que la mère de Chantal vînt en personne, afin de satisfaire le désir qu'avait le roi Victor-Amédée et toute sa cour de voir cette grande servante de Dieu.

Mais, quelque vives que fussent ces instances, ni l'évêque de Genève ni la communauté d'Annecy ne se pouvaient décider à laisser la vénérable mère de Chantal, âgée de soixante-six ans, entreprendre un si long, si fatigant et si périlleux voyage. Pour cette raison, l'affaire traîna encore en longueur. Mais enfin, les bulles ayant été obtenues à Rome, et les prières de la cour de Turin devenant chaque jour plus pressantes, il fallut se résigner, et la mère de Chantal partit d'Annecy le 14 septembre 1638.

Elle se rendit d'abord à Rumilly, où elle fut reçue avec grande joie, et de là à Chambéry, où elle demeura plusieurs jours, et où elle combla toutes les sœurs, et même les novices, de toutes sortes de caresses. Au moment où l'une d'elles, très pâle et très délicate, s'approchait pour l'embrasser : « En voilà une, dit-elle, qui a une grande course à faire. » Ce

qui étonna tout le monde; car elle était condamnée par les médecins. Et néanmoins elle vécut soixante-douze ans, et fut longtemps supérieure de plusieurs monastères[1]. Les sœurs converses vinrent à leur tour recevoir les embrassements de la vénérable mère; et l'une d'elles, qui avait de grandes crevasses aux mains, et qui pour cette raison remplissait très difficilement son emploi, eut à peine mis ses mains dans celles de la sainte, qu'elle fut aussitôt guérie. On a conservé encore, à Chambéry, la mémoire d'un fait peu important en apparence, mais qui montre toute l'estime que la mère de Chantal avait pour l'obéissance. Un mercredi, toutes les sœurs prenant la discipline, quand le terme fixé fut venu, la sainte donna le signal pour cesser. Une sœur qui probablement n'avait pas entendu continua encore quelques coups. Le lendemain, à la récréation, la vénérable mère voulut savoir quelle était cette sœur qui n'avait pas obéi au signal. « Ma fille, lui dit-elle sérieusement, sachez qu'autant de coups vous avez donnés de plus, autant de sacrifices vous avez faits au démon. »

Au sortir de Chambéry, elle prit son chemin par la Tarantaise, et comme le bruit de ce voyage s'était répandu, elle trouva la route bordée par des foules de paysans descendus de leurs villages pour la voir. Du plus loin qu'ils apercevaient sa litière, ils se mettaient à genoux et demandaient sa bénédiction. Benoît-Théophile de Chevron, archevêque de Tarantaise, vint la recevoir à trois lieues de

[1] *Procès de canonisation de sainte Chantal.*

Moutiers, avec son grand vicaire, qui était Charles-Auguste de Sales. « Elle étoit partout traitée comme une sainte, écrit ce dernier. J'en suis témoin oculaire pour ce qui regarde les peuples de la Tarantaise, qui fléchissoient les genoux quand elle passoit. L'archevêque ne voulut pas qu'elle logeât autre part qu'en son palais. Il la reçut comme si Dieu lui eût envoyé une ambassade extraordinaire. Il conféra autant qu'il put avec elle, et le lendemain il voulut lui montrer le chemin du petit Saint-Bernard par le val d'Aoste. Il nous dit avec joie : « Allons accompagner une sainte. » Et quand nous fûmes de retour : « Dieu soit béni, « dit-il, cette journée n'est pas perdue, car nous « avons rendu, selon notre petit pouvoir, nos hom-« mages à une sainte [1]. »

Quoique la route du petit Saint-Bernard fût plus pénible que celle du mont Cenis, la mère de Chantal l'avait choisie, parce qu'elle désirait visiter le monastère du Val d'Aoste. Elle fut reçue dans la ville avec un enthousiasme difficile à décrire. Le marquis de Pianesse vint au-devant d'elle, accompagné d'un grand nombre de seigneurs. Le peuple s'était porté en foule sur la route; toutes les cloches sonnaient, et les églises étaient parées comme pour un jour de fête. Après avoir vénéré les reliques qu'on avait exposées, la mère de Chantal fit son entrée au monastère de la Visitation le 21 septembre 1638.

« Son abord nous parut un peu sérieux, écrivirent peu après les religieuses, mais si humble, si recueilli,

[1] *Oraison funèbre de la mère de Chantal*, par Charles-Auguste de Sales.

si céleste, que, quand même elle n'auroit pas été notre vénérable fondatrice, nous n'aurions pas laissé de nous jeter à ses pieds pour vénérer le temple du Saint-Esprit, comme firent plusieurs séculiers et un très dévot chanoine de la cathédrale, qui vint lui rendre compte de sa conscience. On lui coupa son voile pour avoir de ses reliques[1]. »

En sortant du val d'Aoste, il arriva une chose fort extraordinaire. Le lieutenant de la province, M. Derriard, s'était chargé de trouver des porteurs pour la litière de la sainte, et il avait choisi, entre autres, « un étranger qui faisoit trophée de sa force, et avec raison, car c'étoit un homme qui portoit des fardeaux que trois auroient eu peine à soulever. Or, continuent les auteurs de la relation manuscrite, à peine les porteurs eurent fait quelques pas sous leur respectable et précieuse charge, que cet homme, qui passoit pour le plus fort et le plus adroit, commença à chanceler, et se sentit tout d'un coup saisi d'un accablement si universel de tous ses membres, que malgré les efforts incroyables qu'il faisoit, jusqu'à être tout trempé de sueur, il ne put plus la soutenir. Le lieutenant de la province se mit alors à le menacer, et ne lui épargna pas même les coups de houssine pour le faire avancer. Ce malheureux porteur n'en fut pas moins contraint, dans la prodigieuse foiblesse qu'il éprouvoit, de plier sous sa charge, et enfin de la laisser tomber. Cet événement extraordinaire surprit

[1] *Relation manuscrite du passage de notre très digne mère de Chantal au monastère de la Visitation du val d'Aoste.* Cette relation, signée par quatre sœurs témoins oculaires, se conserve dans les archives du monastère d'Annecy.

beaucoup le lieutenant de la province, qui voulut en approfondir la cause; c'est pourquoi il ordonna à ce porteur, tout tremblant et tout confus, d'essayer de remuer une pierre qu'il lui montra. Chose étonnante! quoique cette pierre fût d'une grosseur énorme et telle que trois ou quatre hommes des plus vigoureux auroient eu de la peine à l'ébranler, il ne laissa pas cependant d'en venir à bout et de la faire rouler à diverses reprises, avec tant d'aisance, qu'il sembloit se jouer. On ne peut dire combien tous les spectateurs de cet événement furent étonnés; mais, se rappelant bientôt tout ce que le bruit public leur avoit appris de la vie scandaleuse de ce malheureux, ils comprirent que le doigt de Dieu se montroit dans cette occasion, et que le Seigneur n'avoit pu souffrir qu'un vil esclave de Satan fût chargé d'un si précieux dépôt[1]. »

Les religieuses assurent, dans leur relation, avoir appris peu après que cet homme, qui avait été banni de son pays, y étant retourné, fut pris, jugé, et condamné au dernier supplice pour expier ses crimes.

Du val d'Aoste à Turin, nous ne raconterons pas toutes les ovations que reçut la mère de Chantal. Ce sont partout les mêmes scènes. On tirait la canon sur son passage; les évêques venaient la saluer, « comme le plus grand trésor qui fût alors au monde. » Les princes et les princesses lui faisaient cortège sur la route; des foules se mettaient à genoux et lui demandaient sa bénédiction.

[1] Voir la *Lettre de Pierre-François de Sales, évêque d'Aoste, au pape Benoît XIV,* insérée dans un recueil de lettres pour demander la canonisation de la mère de Chantal.

Au moment d'entrer à Turin, elle reçut un message de Madame Royale, qui la priait de venir dans un de ses châteaux à la campagne, où elle veillait son fils aîné qui était mourant. La mère de Chantal, qui s'y rendit aussitôt, fut reçue avec toutes sortes de marques de vénération, et conduite par la mère désolée au lit du duc malade. Madame Royale disait tout haut que, dès que la mère de Chantal aurait prié, son fils serait guéri. Mais la sainte se fut à peine agenouillée, qu'elle éprouva un vif attrait de prier pour la prospérité de Charles-Emmanuel, second fils de Madame Royale, et elle ne se sentit aucune liberté de prier pour la santé du malade. Elle se leva donc avec une vue très claire qui Dieu appelait au trône le second fils du roi, et en avertit Madame Royale, l'exhortant, avec des paroles ardentes, à se soumettre à la volonté de Dieu. L'événement montra combien sont sûres les lumières que les saints puisent en Dieu.

La mère de Chantal entra à Turin le 30 septembre 1638, et il arriva dans cette ville ce qu'on avait déjà admiré dans plusieurs autres. Devant l'humilité de cette femme admirablé, toutes les difficultés tombèrent. Monseigneur le nonce la vint visiter, et, après quelques heures d'entretien, il revint de tous ses préjugés contre l'ordre de la Visitation, qu'il connaissait peu, et dont on lui avait fait d'étranges récits. Il en fut de même de deux grands personnages qui depuis des années contrariaient ce projet, et qui, après avoir vu la sainte, y donnèrent généreusement leur concours.

Sept mois néanmoins furent nécessaires pour mener

cette œuvre à bonne fin, et assurément une autre main moins adroite et moins estimée que celle de notre bienheureuse mère eût eu de la peine à en venir à bout. Outre les soins donnés à sa communauté naissante, elle employa ce temps à visiter les églises, qui sont très riches en reliques, les monastères, celui des Annonciades et des Carmélites, et à exciter à la vertu les dames piémontaises qui se pressaient en grand nombre dans les parloirs de la Visitation du Turin.

Cependant des bruits de guerre commençant à se faire entendre en Piémont, Mgr dom Juste Guérin, évêque de Genève, écrivit à la mère de Chantal pour lui ordonner de revenir promptement. Elle réunit donc une dernière fois toutes les sœurs, les exhorta vivement à la pratique de toutes les solides vertus, à l'humilité, à l'amour des règles, à l'union entre elles, au respect envers la maison d'Annecy, source de l'Institut. Elle les embrassa toutes, leur remit à chacune une image sur laquelle elle avait écrit quelques mots pour leur consolation et leur progrès, et leur donna en pleurant sa bénédiction. Ce fut au pied d'un grand arbre, à la récréation du matin, que cette vénérable mère leur fit ce tendre et dernier adieu. Souvent, dans ce même endroit, elle leur avait fait part des vives lumières et des saintes ardeurs dont son âme était éclairée et embrasée. Une fois entre autres, son visage y avait paru « éclairant comme un astre. ». Depuis lors cet arbre fut appelé l'arbre de la Vénérable Mère, et il a porté ce nom tant qu'il a subsisté. A sa place on a élevé dans la suite une chapelle, et l'on y a mis un tableau où la mère de

Chantal est représentée recevant les Règles des mains de saint François de Sales.

De Turin, d'où elle sortit le 19 avril 1639, elle alla d'abord à Pignerol, où elle s'arrêta peu, tant on la pressait de sortir du Piémont; et, comme le pas de Suze était fermé, elle prit la route du Dauphiné, et rentra à Annecy, en passant par Embrun. Elle se reposa huit jours à la Visitation de cette ville. Le jour de Pâques, 24 avril, à la récréation du matin, elle parut comme ravie en parlant sur le mystère du jour; son visage était tout enflammé; elle frappait des deux mains sur ses genoux, et elle disait : « Alleluia, mes sœurs, alleluia[1] ! »

Elle continua sa route, toute troublée et émue du danger dans lequel elle laissait les monastères du Piémont. La mort de Victor-Amédée avait été le signal de la guerre civile et de la guerre étrangère. Les deux partis qui se disputaient la régence, car il ne laissait qu'un fils en bas âge, avaient appelé à leur aide l'un l'Espagne, l'autre Louis XIII. Les deux armées espagnole et française se trouvèrent donc aux prises, et le Piémont était le champ de bataille. Qu'on juge des inquiétudes de la mère de Chantal, d'autant plus que, toute communication étant interrompue, on restait des mois entiers sans avoir de nouvelles! La sainte passa ainsi la fin de de l'année 1639, priant, faisant prier, pleurant souvent, et par moments agitée des plus vives craintes.

Le monastère de Turin était, en effet, dans un grand péril. L'armée française avait entrepris le

[1] *Fondation inédite de la Visitation d'Embrun.*

siège de la ville et le poussait avec vigueur. Les sœurs, placées entre les batteries espagnoles et françaises, voyaient les boulets de canon percer leurs murailles, briser les couverts et les planches, passer sur leurs lits et tomber dans le réfectoire et dans le chœur. L'excellent M. Truitard, confesseur des religieuses, travaillait jour et nuit à porter de la terre et des pierres pour faire des tranchées et des fortifications autour de la clôture, et le soir il s'armait de toutes pièces pour faire la garde, tandis que les sœurs passaient la nuit dans une profonde paix au pied du saint Sacrement[1]. En même temps une bonne sœur converse, employée au jardin à cueillir des herbes, poussait, sans s'en douter, le courage jusqu'à l'héroïsme. « Ma mère, dit-elle à la supérieure, combien de coups de canon votre charité veut-elle que j'entende avant de me retirer du jardin où je cueille ce qu'il faut pour la communauté? — Trois, » répondit la supérieure. Jeanne-Bénigne Gojos, c'était son nom, prit cet ordre à la lettre et n'y manqua jamais. Quand elle se trouvait au bout de l'enclos, au troisième coup tiré elle partait; mais, avant qu'elle fût de retour, une douzaine de boulets frappaient à ses pieds ou passaient sur sa tête, sans qu'un péril si évident pût la faire sortir de sa paix et de son recueillement. Elle revenait d'un pas posé, avec ses paniers de fruits et d'herbes sur la tête, les yeux baissés, d'un air doux et tranquille, dans un profond silence. Une fois le canon emporta la moitié d'un arbre sous lequelle elle était, sans lui faire aucun mal. Une autre fois le boulet

[1] *Fondation inédite de la Visitation de Turin.*

brisa le panier qu'elle portait, sans parvenir à la distraire ou à l'effrayer [1]. Enfin la ville fut emportée d'assaut, mais heureusement les sœurs furent épargnées ; pas un soldat ne franchit la clôture et ne déroba même une pomme du jardin.

Les sœurs de Pignerol eurent aussi de grandes frayeurs, mais qui furent dissipées plus vite. Le comte d'Harcourt, qui commandait les troupes française, se voyant en face d'une armée beaucoup plus considérable que la sienne, écrivit à la mère Anne-Catherine de Beaumont, supérieure de Pignerol, pour se recommander aux prières de sa communauté, et, comme il savait la maison pauvre, il lui envoya cinq cents livres. Quelques jours après, on apprit que le comte d'Harcourt avait battu les Espagnols [2]. Et ce général, persuadé qu'il devait cette grande victoire aux prières des sœurs de Pignerol, leur envoyait de nouveaux présents. Plusieurs officiers généraux l'imitaient, l'un donnant vingt pistoles, un autre trente, celui-ci une cloche. Bref, la guerre n'était pas finie que les sœurs, jusque-là dans la misère et manquant de tout, achetaient une grande et belle maison. Ainsi tout prospère aux âmes qui aiment Dieu. Ainsi l'orage qui devait briser un arbre fortifie ses racines et lui fait lever vers le ciel des branches rafraîchies et plus fécondes.

Ces nouvelles arrivèrent à la mère de Chantal dans les premiers mois de l'année 1640, et lui arrachèrent des cris de reconnaissance. Elle achevait en ce mo-

[1] *Vie de la dévote sœur Jeanne-Bénigne Gojos, religieuse domestique de la Visitation*. Turin, 1846, p. 34.

[2] *Vies de quelques supérieures*, in-4°, p. 109.

ment une œuvre qui lui tenait fort à cœur, parce qu'elle en espérait beaucoup pour la gloire de Dieu : c'était l'établissement d'une maison de Lazaristes à Annecy. « Voyez-vous, disait-elle, quand je pense que ces bons pères se fourrent dans les buissons et les épines pour retirer du vice et de l'erreur les chères brebis de notre bienheureux père et pasteur, il me semble que je rajeunis de les voir venir en ce diocèse. » Sa joie eût été parfaite si, au moment où elle terminait ces choses, elle n'eût tout à coup appris la nouvelle de la mort de son frère, Mgr de Bourges. C'était un saint prélat, qui avait fait, depuis plusieurs années surtout, sous la direction de la mère de Chantal, des progrès étonnants dans la vertu. Il mourut à Paris, de la mort des justes, entre les bras de son neveu, Mgr de Chalon, et de sa nièce, Mme de Toulongeon. Sainte Chantal le pleura beaucoup, et écrivit de tous côtés pour demander des prières pour l'âme de son cher défunt, et pour qu'on lui obtînt à elle-même la grâce d'une sainte mort.

Ce fut dans ces préoccupations et ces peines que s'écoulèrent les trois années de sa supériorité, et qu'arriva le jour de sa déposition. Elle le vit venir avec la joie d'un prisonnier dont on va briser les fers. Plusieurs jours auparavant, elle importuna si vivement Mgr l'évêque de Genève, qu'elle obtint de lui qu'elle ne serait plus jamais élue supérieure, et défense fut faite aux sœurs de la mettre sur le catalogue. Le samedi avant l'Ascension, 11 mai 1641, elle réunit donc le chapitre, se démit pour toujours de son autorité, et demanda pardon à toutes les sœurs des fautes

qu'elle avait commises. Elle parlait avec une ardeur de séraphin et une humilité de vraie sainte. Elle voulut ensuite que toutes les sœurs se missent en rang, et, ce qu'elle n'avait jamais fait au chapitre, elle les embrassa les unes après les autres, leur disant le dernier adieu en qualité de supérieure, et les assurant qu'elle ne cesserait jamais de les aimer, et qu'elle se sentait pour elles « l'affection tendre des pauvres vieilles grand'mères pour leurs petits-enfants ».

La mère de Chantal étant déposée, il fallait songer à la remplacer. On jeta les yeux sur la mère de Blonay, que la sainte fondatrice appelait sa chère cadette, que saint François de Sales avait surnommée la crème de la Visitation, et qui, depuis la mort des mères Favre, de Bréchard et de Chatel, avait le plus grand nom dans l'Ordre. L'évêque d'Annecy la demanda au cardinal de Lyon, qui l'accorda. A cette nouvelle, la mère de Chantal fait éclater sa joie. Elle écrit à la mère de Blonay : « Alleluia ! ma très chère fille, alleluia ! Enfin, grâce au bon Dieu, parole d'homme a eu vertu. Notre bon Mgr de Genève a reçu très honorable et très favorable réponse de l'Éminence Mgr le cardinal. Bientôt vous serez toute nôtre, s'il plaît à Dieu. Hélas ! combien y a-t-il d'années que je travaille pour cela, vous le savez. » Et quelques jours après, lui parlant de la joie universelle qui a accueilli la nouvelle de son retour : « Mais il me semble que nul contentement n'est égal au mien, de voir revenir auprès de moi ma chère cadette pour passer le reste de mes jours avec elle, l'avoir pour mère très chère, pour fille uniquement aimée, et

pour sœur de parfaite confiance. J'écrirai partout ma joie [1]. »

Ce n'était pas seulement, dans la mère de Chantal, la joie de revoir une sœur tendrement aimée et pour laquelle elle avait toujours eu la plus profonde estime. C'était surtout la joie de se remettre sous son obéissance, et de retrouver un peu de cette paix que lui avait procurée la direction de la mère de Chatel. Elle ne parlait que de l'arrivée prochaine de la future supérieure, excitant les sœurs à la bien aimer, à lui obéir parfaitement et à s'entre-chérir les unes les autres. Au sortir des récréations et des assemblées, si elle rencontrait les sœurs, elle leur disait avec un visage enflammé : « Mes chères sœurs ! amour ! amour ! amour ! »

La mère de Blonay arriva la veille de la Fête-Dieu 1641. Sainte Chantal, avertie qu'elle était à la porte du monastère, s'y rendit en toute hâte, pleine de joie, accompagnée des religieuses, et, dès que la porte fut ouverte, elle se jeta à genoux devant elle, et lui dit en l'embrassant : « Enfin, voici ma mère, ma fille, ma sœur, mon âme et mon propre cœur. » La mère de Blonay était aussi à genoux, mais si confuse de voir la sainte dans cette posture d'humilité, qu'elle ne savait que lui répondre [2].

S'étant relevée, sainte Chantal voulut que toute la communauté allât remercier Notre-Seigneur de cette heureuse arrivée, et, souriant à une de ses filles : « Que fais-je en cette vie, lui dit-elle, puisque voilà

[1] *Vie de la mère de Blonay,* par Charles-Auguste de Sales, p. 174.

[2] *Ibid.*, p. 178.

mon cher Annecy si bien pourvu d'une mère telle que je la désirois ? »

Dès le lendemain, la mère de Chantal se rendit dans la chambre de la mère de Blonay, pour lui donner le bonjour, et savoir comment elle avait passé la nuit. Elle lui remit ensuite le soin de son âme et la conjura de la faire obéir; car elle en avait, disait-elle, grand besoin. Elle lui fit connaître toutes ses pratiques, pour savoir si elle les pouvait conserver, lui montrant jusqu'aux papiers de ses protestations de foi, qu'elle portait dans un petit sac pendu à son cou, et même une petite image de Jésus, Marie, Joseph, qu'elle tenait toujours dans ses *Constitutions*, demandant la permission de les garder. Elle tira aussi le tiroir de sa table, et lui fit voir qu'elle n'avait rien qu'un petit bout de taffetas vert, dont elle avait quelquefois besoin pour ses yeux [1].

On vit alors éclater entre la mère de Blonay et la mère de Chantal une de ces luttes que le monde ne connaît pas, mais que l'Église de Dieu offrira jusqu'à la fin aux regards étonnés de ses ennemis. La mère de Blonay ne pouvait souffrir que la vénérable mère de Chantal, cassée de vieillesse et rayonnante de sainteté et même de gloire humaine, se tînt au tout dernier rang avec une sœur du petit habit, et elle voulait lui donner une place d'honneur, comme à la fondatrice et à la mère universelle.

Mais la bienheureuse refusait d'y consentir. En ses vieux ans, comme elle disait, on eût dit qu'elle n'avait plus qu'un besoin, celui de se plonger dans l'humi-

[1] *Mémoires* de la mère de Chaugy, p. 386.

liation. Au chœur, au réfectoire, elle se plaçait la dernière. A la cuisine, elle allait laver les écuelles, et balayait les escaliers. Au chapitre, elle se mettait à genoux au moindre avertissement de la supérieure, et disait humblement ses coulpes. Tout cela fâchait la mère de Blonay, qui ne pouvait se résigner à voir à ses pieds cette vénérable fondatrice. Il en résultait de perpétuels conflits. A chaque instant, la mère de Blonay allait prendre la sainte par le bras pour lui faire quitter le dernier rang, où elle retournait toujours. Si celle-ci venait dire ses coulpes, la mère de Blonay se précipitait au-devant d'elle, et, la soutenant dans ses bras, l'empêchait de se mettre à genoux : « Hélas ! ma mère, disait la sainte, vous m'ôtez toujours toutes mes joies. » On la trompait tant qu'on pouvait pour l'empêcher de venir laver la vaisselle à son rang ; mais elle s'en doutait, et surveillait avec soin, pour qu'on ne la privât pas de ce qu'elle appelait son bonheur et son grand honneur. On prenait des précautions plus minutieuses encore pour lui épargner l'humiliation du Chapitre. La mère de Blonay lui donnait de l'occupation, ou la faisait appeler au parloir à l'heure où il se tenait ; mais elle trouvait toujours moyen de s'échapper, et elle arrivait au moment précis où il commençait. Une fois, sur la fin de la récréation, la mère de Blonay s'en alla tenir le Chapitre avant qu'on eût sonné, pensant ainsi la surprendre ; mais ce fut en vain. La sainte s'en douta, et rompit brusquement l'entretien qu'elle avait au parloir. La mère de Blonay, la voyant venir, lui dit de se retirer ; que le Chapitre était commencé ; qu'elle n'y viendrait pas cette fois ; que ce serait pour le samedi suivant.

La sainte obéit et se retira, mais en sanglotant. Elle alla trouver une malade à l'infirmerie et se recommanda à ses prières, lui disant qu'elle était indigne d'être de la communauté, qu'on l'en avait séparée, et que c'était justice ; et elle pleurait et sanglotait si fort en disant ces choses, que la malade et l'infirmière ne purent s'empêcher de pleurer avec elle.

Ces scènes se renouvelaient tous les jours, et ce débat alla si loin, qu'il fallut que l'évêque y vînt mettre ordre. Mais la sainte plaida avec tant de force et fit valoir de si bonnes raisons, que Mgr de Genève lui donna gain de cause ; et, quoi que pût dire la mère de Blonay, il ordonna qu'on laisserait à la mère de Chantal la consolation de s'humilier tout à son aise, à l'exemple, disait ce bon évêque, de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui, fondateur du monde et de l'Église, s'était fait le dernier de tous et avait baisé les pieds de ses disciples. Mgr Guérin était dans le ravissement en contemplant de pareilles scènes. Il levait les mains au ciel. « Plût à Dieu, disait-il, que tout à cette heure il me fallût donner ma vie, et qu'il n'y eût jamais d'autre différend que celui-ci entre les supérieures élues et les supérieures déposées de la Visitation [1]. »

« En ce temps-là, disent les anciens Mémoires, la bienheureuse paroissoit si extraordinairement douce et aimable, et dans une si continuelle occupation de Dieu et des choses éternelles, que cela donnoit du frémissement à quelques-unes d'entre elles, crainte que ce sacré flambeau ne fût dans son dernier éclat [2]. »

[1] *Vie de la mère de Blonay*, p. 181.
[2] *Mémoires* de la mère de Chaugy, p. 270.

CHAPITRE TRENTE-TROISIÈME

PORTRAIT DE SAINTE CHANTAL

L'heure approche, en effet, où la bienheureuse mère de Chantal va entrer dans l'éternité. Recueillons-nous donc un instant, et donnons-nous la joie de contempler une dernière fois et dans leur ensemble ses traits vénérés.

Il existe au second monastère de la Visitation de Paris un tableau original qui porte la date de 1636, et au-dessus duquel on lit : « Notre très honorée mère Jeanne Frémyot, première de l'Ordre, âgée d'environ soixante-cinq ans [1]. » Cette toile, non signée, mais qui est d'une bonne main, et qui fut peinte à Paris lors du voyage de 1636, nous permet d'entrevoir la mère de Chantal dans tout le lustre de sa belle vieillesse. Ce sont bien les mêmes traits, le même ensemble que dans son portrait de jeune fille. Seulement, sous l'influence de l'âge et sous l'action de la vertu, la physionomie a un peu changé. Ce qu'il y avait d'ardent, j'allais presque dire de fier, dans le

[1] C'est ce beau portrait que nous donnons au commencement du deuxième volume de cette histoire.

visage de la sainte à vingt ans, a disparu. La flamme brillante du regard s'est adoucie. Les lèvres se sont empreintes d'une ravissante bonté. Le menton, un peu raide, s'est arrondi; ce qui a achevé de donner à tout l'ensemble une expression de douceur. Mais voilà bien encore ce même front haut et large, ces tempes fortement dessinées qui témoignaient de l'énergie de son caractère, ces pommettes saillantes, ces joues pleines et colorées, couvertes, comme on le voit souvent en Bourgogne, de petites veines sanguines qui attestent la chaleur du tempérament, ce nez fin et légèrement aquilin, cette bouche aimable, tout ce grand air si plein de distinction, de majesté et de grâce, tempéré maintenant, plus encore que dans sa jeunesse, par la modestie, et transfiguré par la bonté.

Il serait curieux de placer en face de cette peinture le beau portrait de sainte Thérèse, tel que l'ont publié récemment les Bollandistes. On verrait d'un coup d'œil en quoi ces deux grandes âmes se ressemblaient: l'une et l'autre pleines d'intelligence, de vivacité, d'ardeur, de force; mais avec un trait marqué qui fait leur différence. L'esprit de sainte Thérèse est, comme son regard, clair, limpide, élevé. C'est une intelligence pure, montant sans efforts aux plus sublimes idées et se plaisant dans les hauteurs. L'esprit de sainte Chantal a un autre caractère. C'est un esprit tout pratique, d'une vive pénétration aussi, mais porté aux affaires, peu aux idées, plus solide que brillant, et presque dépourvu d'imagination, mais d'un jugement et d'un bon sens rares. Après sa mort, quand les médecins ouvrirent son corps pour l'embau-

mer, ils déclarèrent n'avoir jamais vu un cerveau si sain ni une tête si bien faite, et dirent qu'il ne fallait pas s'émerveiller si elle avait le jugement si bon et l'esprit si bien composé [1].

De la différence des esprits naît la différence des paroles. L'éloquence de sainte Thérèse est célèbre. Elle n'avait qu'à ouvrir les lèvres, à prendre sa plume, et aussitôt les idées, les images, les comparaisons brillantes coulaient abondamment. Sainte Chantal tarissait plus vite. En général elle parlait peu et courtement. « Interrogez-moi, disait-elle à ses filles, car je ne suis pas grande prédicatrice ; je ne sais guère parler qu'en répondant. » Elle écrivait encore moins. Placée pendant trente ans à la tête d'un ordre nouveau, élevée à de hauts degrés d'oraison, versée profondément dans les choses de Dieu, elle n'a rien écrit. Le peu que nous avons d'elle a été recueilli de ses conversations, de ses Chapitres, et encore à son insu. Ses lettres n'ont été réunies qu'après sa mort. Elle les écrivait très vite. Elle les dictait souvent; quelquefois même à trois ou quatre secrétaires à la fois [2], les faisant très courtes, n'y mettant que juste ce qu'il fallait, avec quelques mots de bonté et de cordialité à la fin. Instructions, discours, lettres, réponses, tout était pour elle action; elle n'y attachait ni d'autre pensée ni d'autre importance. Ces lettres cependant, si négligées qu'elles soient, donnent l'idée d'un grand esprit. Tout y est si net, si ferme, parfois si vif et si ardent; il y a tant de pensées et si peu de

[1] *Mémoires* de la mère de Chaugy, p. 292.
[2] *Id.*, p. 492.

mots, un tel dédain de la forme avec une telle facilité d'y atteindre sans s'en douter; de si beaux éclairs de passion dans une lumière si sereine de raison et de bon sens, qu'évidemment l'esprit qui tient la plume est de l'ordre le plus élevé.

Ce qui est plus évident encore, c'est que cette âme est de la famille des grandes âmes. Comme intelligence, sainte Chantal a des rivales, et nous ne faisons aucune difficulté de lui préférer sainte Thérèse; comme caractère, elle en a peu. Elle possédait au plus haut degré les qualités les plus rarement réunies, et l'on pourrait presque dire les plus opposées: la vivacité et la patience, l'ardeur irrésistible et la plus inébranlable constance, une fermeté sur elle-même avec un ton d'autorité sur les autres qui la rendaient maîtresse de tout. On eût dit qu'elle était née pour commander, tant elle commandait facilement et presque sans y penser. Elle avait le port d'une reine, l'œil, la voix, le geste du commandement: si elle n'y eût pris garde, là eût été son écueil; elle serait devenue haute, fière, impérieuse, inclinée à trop de sévérité, ne supportant pas une résistance. Heureusement la grâce de Dieu, la douceur communicative de saint François de Sales et la sainteté corrigèrent ce défaut, en développant dans son âme une humilité et une douceur d'autant plus admirables qu'elles lui étaient moins naturelles.

Elle avait d'ailleurs un cœur excellent. Qui pourrait en douter après avoir lu cette histoire? Sa vie n'est qu'une suite de liaisons et d'affections les plus nobles, les plus légitimes, les plus saintes, mais aussi les plus ardentes, les plus constantes, les plus inébran-

lables qui se puissent imaginer. On peut trouver des cœurs plus tendres; en aucun on ne trouvera jamais plus de chaleur, de fidélité, de dévouement, et par conséquent de véritable amour: elle aimait puissamment et passionnément, suivant l'expression de saint François de Sales, et c'est ce qui achevait de lui faire une grande âme.

De si beaux dons n'étaient évidemment en sainte Chantal que des pierres d'attente, des moyens d'arriver à quelque grand but. Qu'en aurait-elle fait, si elle eût demeuré toute sa vie dans son château de Bourbilly? Elle y eût aimé ses enfants, je le veux: les eût-elle aimés davantage? Elle les eût mariés: eût-elle mieux réussi? Elle leur eût fermé les yeux, car, en demeurant avec eux, elle ne les eût pas empêchés de mourir, et, restée vieille veuve au fond d'un château de province, elle y eût enterré ces magnifiques dons, destinés à faire réussir les plus belles entreprises. Probablement elle eût pris avec elle sa petite-fille, Marie de Chantal, devenue orpheline; elle l'eût élevée à la campagne d'une manière très solide, mais peu brillante; elle l'eût mariée à quelque gentilhomme des environs de Bourbilly ou de Monthelon, qui ne l'eût peut-être jamais menée à la cour; et ainsi le résultat de la conduite que tant de gens reprochent à notre sainte de n'avoir pas suivie eût été d'enlever Mme de Chantal à l'Église, et Mme de Sévigné au monde! Elle fit mieux pour nous et pour elle de suivre sa vocation, et ici comme toujours les intérêts de Dieu se trouvèrent d'accord avec les intérêts de l'humanité.

Sur ce fond de qualités éminentes Dieu sema de

bonne heure le germe des plus hautes vertus. On a vu dans cette histoire quelle fut dans son berceau, et plus tard et toujours, la foi de sainte Chantal. C'était cette foi ferme, profonde, qui n'hésite pas, selon l'expression de la sainte Écriture, et à laquelle aussi sont promis les succès. Elle avait écrit avec son sang la grande profession de foi du concile de Trente, et elle la portait jour et nuit sur son cœur. Quand elle était à l'église, son bonheur était d'entendre chanter le *Credo*. Elle disait que cette union de toutes les voix et de tous les cœurs dans un même acte de foi lui ravissait l'âme. Elle honorait d'un culte particulier le saint patriarche Abraham, nommé dans l'Écriture le père des croyants, et, après qu'elle eut comme lui sacrifié son fils pour obéir à Dieu, sa dévotion augmenta encore. Elle célébrait aussi d'une manière particulière la fête des saints martyrs, parce qu'ils ont donné leur vie pour la foi, et celle des grands docteurs de la primitive Église, parce qu'ils l'ont défendue par leurs beaux écrits. Quoiqu'elle lût avec le respect le plus profond tous les livres de la sainte Écriture, nul ne lui plaisait comme le livre des *Actes des Apôtres*. Ces pages héroïques où éclatent à chaque instant la foi de saint Pierre, l'ardeur de saint Paul, et qui sont toutes pleines des triomphes de l'Église naissante, enflammaient sa grande âme. Elle en parlait avec enthousiasme. Quand elle avait fini sa lecture, elle disait en baisant le livre : « *Credo et Confiteor*. Je crois de cœur et je confesse de bouche, » avec une énergie qui ravissait tous ceux qui la voyaient. De tous les mystères de la religion, celui pour lequel elle avait le plus de dévotion, c'était le mystère de la sainte Eucharis-

tie, parce que l'Église elle-même l'a appelé mystère de foi. Elle avait appris par cœur l'hymne admirable de saint Thomas : *Adoro te devote;* et les strophes qu'elle se plaisait à répéter étaient celles où le grand docteur fait, en termes si magnifiques, de si belles protestations de foi. Elle soupirait après le martyre. « O Dieu, disait-elle à ses religieuses, quel sujet d'humiliation pour nous de n'avoir pas été jugées dignes de confesser notre foi devant tous les tyrans de la terre ! »

Cette foi si forte s'appuyait sur la seule parole de Dieu, et c'est ce qui la rendait invincible. A l'exemple de saint Louis, elle ne se souciait ni d'entendre les raisons qui établissent la vérité des dogmes, ni le récit des miracles que Dieu a permis pour la soutenir, et d'ordinaire elle les faisait passer, quand on lisait au réfectoire la Vie des Saints ! « Qu'avons-nous affaire, disait-elle, de ces preuves, de ces miracles et des révélations, sinon pour bénir Dieu, qui les a faits pour quelques-uns qui en avaient besoin? Nous avons sa parole donnée à la sainte Église, et c'est assez. » Et un autre jour : « Je suis plus assurée, disait-elle, de la vérité de tous les articles de foi que je suis sûre d'avoir deux yeux dans la tête. »

Sur ce fondement inébranlable de la parole de Dieu elle appuyait toutes ses entreprises. « Il n'est pas besoin de soutiens humains, disait-elle un jour en commençant une fondation, il suffit de croire fortement que la parole de Dieu a toujours son effet. » Et une autre fois, dans des circonstances excessivement difficiles : « Le ciel et la terre se peuvent bouleverser; mais la parole de Dieu demeure éternellement. Il a dit

que, si nous cherchions le royaume de Dieu, il nous fourniroit le reste; j'y crois et je m'y fie. » Aussi toutes les créatures l'eussent abandonnée, qu'elle n'aurait éprouvé aucun trouble. Cet abandon même rehaussait et affermissait son espérance. Moins elle trouvait sous sa main d'appuis naturels, plus elle y rencontrait d'obstacles, plus aussi elle agrandissait son cœur du côté de Dieu, et, faisant faire à sa foi un effort extraordinaire, elle s'appuyait avec d'autant plus de résolution sur Dieu que tout manquait davantage autour d'elle. On l'entendait, aux moments les plus difficiles, s'écrier : « Dieu est fidèle ! Dieu est fidèle ! » et encore : « Quand Dieu même m'écraseroit, j'espérerois en lui. » De là cette paix dans le péril, cette joie et cette sérénité dans les mille embarras et les extrêmes pauvretés des fondations, cette douce gaieté, même au milieu des peines intérieures les plus horribles, cette constance enfin, et cette force inébranlable, qui la rendaient maîtresse de toutes les difficultés. En elle s'est accomplie cette belle parole de la sainte Écriture : « La victoire par laquelle nous triomphons de tout, c'est notre foi. »

A cette foi ferme, à cette espérance inébranlable, elle joignait l'amour le plus fort pour Dieu, le plus hardi dans les entreprises, le plus constant dans les difficultés, le plus discret et le plus humble, le plus généreux surtout; un amour qui la faisait vivre tout abandonnée à la sainte volonté de Dieu, qui la portait à s'anéantir totalement elle-même pour exalter son bien-aimé, et qui l'inondait de joie à la pensée de participer aux douleurs, aux mépris, aux humiliations de son Sauveur, trop heureuse, disait-elle, de

suivre nue Jésus-Christ nu, et de s'unir à lui dans l'humiliation d'elle-même. Les plus grands personnages du dix-septième siècle ne parlaient qu'avec enthousiasme de la grandeur de cet amour. « Je ne sais, disait un religieux, si l'amour divin a jamais eu domination plus absolue sur une âme, et s'il s'en pourroit trouver en toute la terre une plus abandonnée à l'amour. » C'était un mot devenu banal à force d'avoir été répété, que la mère de Chantal était une des plus grandes amantes que Dieu eût jamais eues sur la terre.

Cet ardent amour de Dieu était si pur et si élevé en sainte Chantal, qu'elle ne se souciait ni des jouissances, ni des consolations, ni même des récompenses de l'amour. « Savourer les suavités de Dieu, disait-elle, n'est pas amour solide; mais s'humilier, souffrir et pâtir, mourir à soi-même, vouloir n'être connue que de Dieu seul, voilà véritablement l'amour. » Et dans une autre circonstance : « Si la gloire et la félicité se pouvoient séparer de Dieu, je ne ferois pas un pas pour les acquérir, ne voulant tendre qu'à Dieu seul. » Elle ajoutait : « J'ai souvent dit à Notre-Seigneur, au fort de mes travaux, que s'il lui plaisoit de marquer ma demeure aux enfers, pourvu que ce fût sans que je l'offensasse, et que mon tourment fût à sa gloire, je serois contente, et que toujours il seroit mon Dieu! »

Aussi toute son application était de se donner, de se livrer tout entière à la grâce de Dieu. « Dieu seul! Dieu seul! » disait-elle sans cesse. « Livrez-vous, livrez-vous sans cesse au saint amour! » répétait-elle à ses filles. Et un jour que l'une d'elles lui disait

que c'était bien difficile! « Oh! si vous saviez ce que c'est d'être livrée à la grâce! » Et, en disant ces mots, ses yeux se levèrent ardemment vers le ciel comme si elle eût été en extase.

Un témoin entendu au procès de canonisation raconte que son « âme paroissoit quelquefois toute submergée en Dieu ». Et elle-même avoua qu'elle avait reçu de Dieu par moments un si grand don d'amour divin, « qu'il lui sembloit que son corps n'étoit plus qu'un étranger associé avec elle, » tant elle se sentait élevée par le saint amour au-dessus des choses terrestres.

Mais quelque pur et quelque ardent que fût son amour, sainte Chantal ne tombait pas dans ces raffinements de spiritualité qui commençaient à apparaître, et qui allaient troubler et compromettre les plus belles aspirations de la piété au dix-septième siècle. Son ferme bon sens la protégea toujours contre de tels écarts. Étant un jour dans une des plus grandes villes de France, une religieuse de vertu éminente désira conférer avec elle de son intérieur. Dans la conversation, cette religieuse lui dit que depuis quelque temps elle était dans des sécheresses et des délaissements tels, qu'il lui fallait se contenter de savoir que Dieu est Dieu, sans qu'elle osât l'appeler son Dieu, ni même penser qu'il le fût. « Oh! pour ce point, reprit vivement sainte Chantal, je vous laisse, ma chère mère, et ne pratiquerai jamais cette abnégation. Pour abattue qu'ait été mon âme, elle n'a jamais été si bas qu'elle n'ait dit : « Mon Dieu, vous « êtes mon Dieu et le Dieu de mon cœur. » Cette religieuse lui répliquant qu'en ce mot de *mon Dieu*,

l'on n'était pas encore dans le parfait dénuement d'esprit : « Quoi! reprit la sainte, notre dénuement d'esprit égalera-t-il jamais celui du Fils de Dieu? Et cependant, au milieu du plus grand de tous les abandons imaginables, il a dit : « Mon Dieu, mon « Dieu, pourquoi m'avez-vous délaissé? »

Cet amour pour Dieu, si fort, si solide, et, pour ainsi dire, si austère, s'alliait cependant à la piété la plus tendre et la plus simple. C'était un plaisir de voir, aux fêtes de Noël, avec quelle dévotion elle allait elle-même envelopper l'Enfant Jésus pour le poser dans la crèche qu'elle faisait faire; avec quelle joie naïve elle chantait et entendait chanter des noëls composés par les sœurs elles-mêmes, se souciant peu des rimes, pourvu qu'elle y trouvât de la piété. Même elle aimait qu'on y entremêlât quelques traits innocents et récréatifs. Elle célébrait avec la même joie naïve et simple la fête de l'Épiphanie; elle avait chargé la sœur Marie-Péronne de Chatel de mettre en couplets tout le voyage des rois mages.

Pendant le carême, c'était la même tendresse de piété, avec un autre caractère. Elle ne parlait que de la Passion. Elle disait que son cœur se fondait de douleur et d'amour au souvenir des humiliations et des souffrances de l'Homme-Dieu. Les paroles qu'elle répétait le plus volontiers étaient celles-ci : *Nous l'avons vu, et nous ne l'avons pas reconnu. Il a paru semblable à un lépreux. C'est un homme de douleurs.* Elle se les fit mettre en vers, et elle les chantait souvent à la récréation. Le Jeudi saint, elle lavait et baisait les pieds des sœurs avec une dévotion qui rejaillissait sur son visage. Le Vendredi et Samedi

saints, elle parait elle-même un calvaire ou un petit tombeau, et elle y passait des heures entières dans les larmes. Le jour de Pâques, elle allait, à la tête de sa communauté, faire sept stations, en l'honneur des sept apparitions de Notre-Seigneur. Le jour de l'Ascension, elle ne manquait jamais de se trouver au chœur, un demi-quart d'heure avant midi, pour accompagner Notre-Seigneur montant au ciel. Elle faisait tirer les dons du Saint-Esprit au jour de la Pentecôte, et elle mettait un soin particulier à bien comprendre et à pratiquer le don qui lui était échu.

Presque toujours, la veille de ces fêtes, elle accomplissait quelque acte de pénitence, au réfectoire, en présence des sœurs. D'ordinaire, elle priait tout haut, les bras en croix, demandant à Dieu l'esprit du mystère qu'on devait célébrer le lendemain. La ferveur de son cœur montait alors à son visage et l'illuminait de telle sorte, qu'il devenait quelquefois « brillant comme un astre ».

Pendant tous ces jours de fête elle présidait elle-même à l'office, et jusqu'à sa soixante-dixième année elle n'y a jamais manqué, à moins qu'elle ne fût déposée, auquel cas elle se tenait humblement en son petit coin. Sa voix était belle et forte, et en même temps si pénétrée de piété, qu'elle donnait de la dévotion à celles qui l'entendaient. Les plus minces cérémonies lui étaient en vénération, et surtout le chant de l'office. Elle reprenait jusqu'aux moindres fautes, et tel était son respect pour la sainte psalmodie, que, soit à Annecy, soit dans ses voyages, elle prenait les plus grandes précautions, faisait chanter devant elle, chantait elle-même, multipliait les avis, afin que

l'office divin fût partout célébré avec gravité, piété et modestie.

Mais c'est surtout envers le saint Sacrement de l'autel qu'éclatait la tendresse de sa piété. Entre les papiers qu'elle tenait toujours attachés sur sa poitrine se trouvait une action de grâces à Notre-Seigneur de ce qu'il avait bien voulu l'admettre tous les jours à la sainte table. Pendant trente et un ans, elle eut le bonheur de faire la sainte communion chaque matin, et jamais cette sainte action ne cessa de lui paraître nouvelle. Elle ne s'y habitua jamais. Si elle eût été libre, elle aurait voulu se confesser chaque matin afin d'y apporter un cœur plus pur. Elle avait un grand soin qu'il y eût de belles fleurs au jardin, et qu'on les conservât pour les mettre devant le saint Sacrement. Tous les dimanches et fêtes, les sœurs avaient coutume de lui offrir un bouquet, pour le porter à la main; mais, après l'avoir conservé un instant, elle envoyait la sœur sacristine le mettre sur l'autel. Quand ce bouquet s'était fané au pied du saint Sacrement, elle se le faisait rendre, et elle le gardait dans sa cellule, devant son crucifix. Elle avait toujours de ces bouquets séchés sur l'autel, et, une sœur lui ayant un jour demandé pourquoi elle agissait ainsi : « Mes pensées ne méritent pas d'être dites, » répondit-elle. La sœur insistant : « Ma fille, la couleur et l'odeur sont la vie de ces fleurs; je les envoie devant le saint Sacrement, où peu à peu elles se flétrissent et meurent : je désire être ainsi, et que ma vie, qui se passe peu à peu, se finisse devant Dieu en honorant le mystère de la sainte Église. » Une autre fois, cette même sœur étant travaillée de

peines intérieures, la mère de Chantal lui donna la moitié du bouquet flétri qu'on venait de lui apporter, et lui dit : « Ma fille, pliez cela et le mettez sur votre cœur en révérence du saint Sacrement; j'ai quelquefois été soulagée en mes peines par ce remède. »

Tout ce qui servait au saint autel lui inspirait un respect profond. Sa besogne la plus ordinaire était de préparer des voiles de calice, des nappes et des devants d'autel, et surtout des ornements pour le saint sacrifice. Elle en pourvoyait tous les villages qui avoisinaient Annecy, et jusqu'aux monastères les plus éloignés de France et d'Italie. Surtout elle entourait de la plus tendre vénération les prêtres entre les mains desquels s'offre tous les jours la Victime sans tache. Elle se recommandait à leurs saints sacrifices, et quand l'un d'eux lui promettait de se souvenir d'elle au saint autel, elle disait que cette promesse lui était plus chère que si tous les rois de la terre lui eussent promis de la couronner et de la rendre souveraine du monde. Telle était sa réputation de sainteté, que, même en présence des prêtres, on lui demandait quelquefois sa bénédiction; mais elle n'y voulait jamais consentir, à moins que le prêtre ne le lui ordonnât. Encore exigeait-elle qu'il se retirât un peu, disant qu'il n'appartenait à personne de bénir quand il y avait un prêtre, et que c'était un office réservé à sa dignité.

Cette tendre dévotion envers Notre-Seigneur était accompagnée, comme il arrive toujours, de la plus vive piété envers sa sainte Mère. Tout enfant, elle l'avait prise pour sa protectrice; plus tard, avant d'être religieuse, mais lorsque ses idées inclinaient

déjà de ce côté, elle l'avait choisie pour son abbesse, et, en signe de servitude perpétuelle, elle avait fait vœu de dire tous les jours son chapelet. Quand les fêtes de la sainte Vierge approchaient, elle s'y préparait avec un redoublement de ferveur, chantant et faisant chanter le *Magnificat*, l'*Ave maris stella*, ou quelques autres de ces chants admirables consacrés par la piété filiale des chrétiens à la louange de leur Mère. De toutes ces fêtes, celle qu'elle aimait le mieux, c'était celle de l'Immaculée Conception. N'ayant pu obtenir de Mgr de Genève qu'il la fît chômer dans son diocèse, elle procura au moins qu'elle fût célébrée avec une grande solennité dans l'église Notre-Dame d'Annecy. « Notre bon M. le doyen m'a toute réjouie, disait-elle aux religieuses en leur annonçant cette nouvelle; car il m'a assurée que, quand il devroit aller lui-même sonner la grande cloche de Notre-Dame, il la fera sonner pour la fête de l'Immaculée Conception comme pour les grandes fêtes. » Elle écrivit à un grand nombre de monastères et d'abbayes pour demander que l'on célébrât cette fête avec le plus de solennité possible, afin d'exciter le peuple à révérer cette sainte prérogative. « Je m'estimerois heureuse, ajoutait-elle, de donner ma vie pour la soutenir. » Elle récitait sans cesse la prière de saint Bernard, *Souvenez-vous*, et, en beaucoup de circonstances, elle ne conseillait pas d'autre remède aux âmes ou faibles, ou troublées, ou découragées, que la dévotion à la sainte Vierge. Une année, pendant qu'elle faisait sa retraite, trois sœurs allèrent la trouver pour lui demander quelques permissions. Elles la trouvèrent les bras croisés devant une image de la sainte Vierge,

et tirant les litanies : « Voyez, mes filles, leur dit-elle, comme nous avons tout en Marie. Si nous sommes enfants, elle est mère; si nous sommes foibles, elle est forte; si nous avons besoin de grâces, elle est la mère de la divine grâce; si nous sommes en ignorance, elle est le siège de la sagesse; si nous sommes tristes, elle est la cause de notre joie. » Et elle poursuivit ainsi tous les versets des litanies. Après quoi elle renvoya les sœurs, leur demandant qu'elles priassent fort la sainte Vierge pour elle. Une des sœurs lui ayant dit : « Quelle prière faut-il faire? — Ma fille, répondit la bienheureuse, la meilleure prière et la plus agréable à la sainte Vierge, c'est de louer Dieu des grandeurs qu'il a mises en elle et du choix qu'il a daigné faire d'elle pour être sa vraie mère. »

Avec cette tendre piété, avec ce vif et fort amour pour Dieu s'était développé dans l'âme de sainte Chantal le plus ardent dévouement à l'Église, à cette société des âmes que Dieu a fondée sur la terre par le sang de son Fils. Comme sainte Thérèse et d'après les conseils de saint François de Sales, elle louait Dieu sans cesse d'être fille de la sainte Église. Elle en sentait tous les besoins, en éprouvait toutes les douleurs, pleurait amèrement tous les désordres qui la déshonoraient, et bien peu d'hommes à cette époque, bien peu de prêtres même, eurent un plus véritable et plus profond apostolat. Ce qu'elle a fait de démarches, ce qu'elle a entrepris de voyages pour le bien des âmes est à peine croyable. A soixante-dix ans elle parcourait encore la Savoie, la France et l'Italie. Nous l'allons voir mourir en voyage, digne fin d'un apôtre et d'une fondatrice, laissant plus de

quatre-vingts maisons fondées par elle, une foule d'abbayes réformées, un nombre immense d'âmes éclairées, consolées, converties.

On ne fait pas de telles œuvres, on ne fonde pas surtout quatre-vingts maisons de prière, dans un siècle aussi bon et aussi mauvais que le dix-septième, sans soulever toutes les passions, sans exciter tous les enthousiasmes. La vénérable mère de Chantal connut à la fois le péril des louanges et celui des injures. On écrivit contre elle des libelles diffamatoires, on fit des chansons, on ne lui épargna pas les calomnies. Les passions qu'elle avait vaincues en elle et dans les autres se vengèrent en l'accablant d'outrages. Mais, comme il arrive dans tous les saints, ces outrages ne firent que mieux éclater la merveilleuse humilité de cette grande âme. « Il y avoit trop de plaisir, dit une religieuse, à étudier le visage de notre bienheureuse mère dans ces circonstances. Un jour entre autres, une personne qui l'avoit appelée au parloir s'étant laissé emporter à des paroles de violence, et l'accusant d'injustice et de fausse charité, la bienheureuse l'écouta sans l'interrompre avec un visage doux, rabaissé et dévot. Et quand elle eut fini : « Dieu vous bénisse, mon enfant, » lui dit-elle gracieusement ; et se tournant vers les sœurs qui étaient là : « Voyez-vous comme ce cher prochain se détraque. Ah! il le faut bien aimer; allons prier à son intention. » Souvent elle faisait lire en récréation les libelles et les chansons qu'on écrivait contre elle, et, après les avoir écoutées avec douceur, elle ne répondait aux mouvements d'indignation que ces lectures provoquaient que par les paroles de la plus profonde

humilité. Elle avouait un jour en revenant du parloir que, si elle ne se fût retenue, dans la crainte de piquer de confusion des personnes qui lui avaient parlé avec mépris, elle se serait jetée à leurs genoux et les aurait remerciées à mains jointes.

Cette humilité était plus ravissante encore au milieu des succès et des ovations qu'on lui décernait partout. Elle rougissait alors comme une jeune fille qui reçoit une abjection. « Sortons d'ici, disait-elle à ses sœurs, ces gens-là se méprennent, ils ne savent pas qui je suis. » On la vit souvent, surtout dans les dernières années de sa vie, lorsque des princesses se recommandaient à ses prières ou que des évêques lui demandaient sa bénédiction, trembler de tous ses membres, et tellement interdite, qu'elle ne pouvait dire un seul mot. Si on l'appelait sainte : « Hélas! hélas! » disait-elle; et de grosses larmes apparaissaient dans ses paupières. Elle ne souffrait pas davantage qu'on lui donnât le nom de fondatrice. Elle effaçait ce nom partout où elle le trouvait. C'était faire déshonneur, disait-elle, à une si florissante Congrégation que de lui supposer une aussi indigne fondatrice. Elle refusait même de donner aux religieuses le nom de filles, ne se regardant que comme la dernière et la servante de toutes. « J'ai été, disait-elle, comme ces grosses servantes de peine dont le père de famille se sert au temps de la moisson, et auxquelles il dit : Venez ici, allez là, retournez en ce champ, allez en cet autre. Quand ces pauvres paysannes sont devenues fort vieilles, elles ne sont plus bonnes qu'à filer leurs quenouilles, et ne se peuvent tenir de dire aux enfants : Votre père vouloit qu'on fît ceci, et qu'on

ne fît pas cela. Ainsi, ajoutait-elle avec humilité, au commencement notre bienheureux Père me disoit, comme à la servante de l'Institut : Allez fonder à Lyon, allez à Grenoble; revenez pour aller à Bourges; sortez de Bourges pour aller à Paris; quittez Paris et revenez à Dijon. J'ai été plusieurs années que je ne faisois qu'aller et venir dans le champ de ce cher père de famille; maintenant je suis une pauvre chétive vieille de soixante-cinq ans; il me semble que je ne sers plus de rien à l'Institut, sinon pour dire un peu les intentions du Père. » Et dans une autre circonstance elle écrivait ces belles paroles à la mère de la Roche : « L'âge où je suis me donne moins de difficulté qu'autrefois d'appeler filles celles dont je vois bien que ne suis ni ne mérite d'être la mère; mais parce que je suis leur première sœur et qu'elles sont orphelines de Père, elles me veulent nommer mère. O mon Dieu! qu'elles me fassent telle, et qu'elles n'aient pas honte de m'avoir pour servante! Certes, je serois bien téméraire, vu le peu de fruit que j'ai fait dans l'Institut, si je voulois autre qualité que celle de servante et de servante inutile. »

Ces humbles sentiments d'elle-même, elle les avait aussi de l'Ordre qu'elle avait fondé. Par une rare délicatesse d'esprit et de cœur, elle le mettait dans son affection au-dessus de tous, mais dans son estime elle ne lui donnait que la dernière place. Ni les vertus éclatantes de ses filles, ni la propagation de la Visitation, ni la part qu'elle y avait prise, ni même la haute sainteté de saint François de Sales, ne troublaient sur ce sujet la netteté de son jugement. « Non, certes, disait-elle, il ne faut pas exalter notre Insti-

tut, ni le louer au-dessus des autres, ni même à l'égal des autres, mais confesser franchement que, comme il est en sa naissance des derniers en l'Église, ainsi n'y est-il, comme disoit notre fondateur, que comme une petite violette de mars, qui n'a nul éclat en sa couleur. » Et à une sœur qui faisait des objections : « Ma chère fille, lui répondait-elle avec bon sens et finesse, l'on n'entend pas que vous méprisiez votre Congrégation ; au contraire, il en faut avoir une très grande estime parce qu'elle vient de Dieu, qu'elle appartient à Dieu, et qu'en effet elle est très bonne et sainte. Mais ce qu'on vous enseigne, c'est de ne la pas priser au-dessus des autres, ce que sans doute vous n'eussiez jamais fait auparavant qu'elle fût votre propre Congrégation ; car, au contraire, ces grands Ordres de Saint-Benoît et les autres, qui ont tant envoyé de saints et de saintes en paradis, qui sont si anciens, si autorisés et si remplis d'exercices pénibles, vous les estimiez et prisiez davantage que celui-ci. Il faut donc que, sans que vous vous en aperceviez, l'estime que vous en faites maintenant au-dessus des autres procède de la trop grande estime que vous avez de vous-même, ce qui est un grand orgueil que nous ne connaissons pas[1]. » Et, continuant sur ce ton, elle réprimait courageusement dans ses filles cette espèce d'orgueil, qui est si naturel, et que d'ordinaire on ne se reproche pas.

La plus rare mortification achevait dans la mère de Chantal l'œuvre commencée par l'humilité. Sans doute, par obéissance à ses règles, elle avait renoncé

[1] *Réponses*, p. 488.

aux jeûnes, aux veilles, aux disciplines sanglantes, aux macérations de toute sorte qu'elle s'était imposées lorsqu'elle était encore dans le monde. Mais, pour avoir renoncé aux austérités corporelles, elle n'avait pas renoncé à l'austérité. Lors de la fondation du monastère de Turin, M. le marquis de Lullin dit à Madame Royale, qui était présente, de remarquer un peu la splendeur de cette fondatrice d'Ordre. Ses souliers avaient deux ou trois pièces par-devant et étaient attachés avec des courroies de cuir. Tous ses vêtements étaient rapiécés et vieux; elle les aimait ainsi, pourvu qu'ils fussent bien nets. Elle pria une fois la sœur robière de lui laisser encore porter son voile, où il y avait déjà, compte fait, quatorze ou quinze pièces. Elle usait ses robes jusqu'au bout. « Je vous assure, écrivait-elle, qu'il y a huit ans que je porte la robe d'hiver que nos chères sœurs de Dijon me donnèrent, et que je n'ai point encore pensé qu'elle ne fût pas assez chaude; j'espère bien que, si Dieu me donne vie, elle me fera encore deux ou trois ans. Certes, j'ai honte de voir que les filles qui ont voué la pauvreté aient soin de leur vêture. » Lorsqu'elle allait partir pour son dernier voyage de France, elle ne voulut jamais souffrir qu'on lui fît des habits neufs, et la veille de son départ elle demanda des pièces pour raccommoder sa robe, qui était toute rompue. Jusqu'à l'âge de soixante ans elle coucha au dortoir comme toutes les sœurs, et, lorsqu'à cet âge la mère de Chatel lui eut ordonné de prendre une chambre, elle y tenait un si petit feu en hiver, qu'à peine s'y pouvait-on chauffer. Quand elle était obligée de se servir d'une lampe en sa chambre, elle vou-

lait qu'il n'y eût que trois fils de coton ou deux, quand ils étaient un peu gros. Elle disait : « Je prends grand plaisir à voir cette petite lumière; cela sent si fort la pauvreté! Elle ne voulait en quoi que ce soit avoir rien de particulier, et on l'entendit souvent demander aux sœurs, les mains jointes et les yeux en larmes, de lui laisser la liberté de vivre dans la pauvreté et la mortification.

Ce même esprit apparaissait encore dans la manière rigoureuse dont elle observait les règles, dans son exactitude à garder le silence, dans le zèle à se refuser toute jouissance, de quelque espèce qu'elle fût. « Tout à la grâce, disait-elle sans cesse, rien à la nature. » Un jour d'été qu'il faisait une extrême chaleur, elle s'assit, en rentrant du jardin, sur un escalier de pierre exposé à un petit vent frais et très agréable. Mais à peine s'en fut-elle aperçue, qu'elle se leva très vivement en disant : « La nature trouve ici trop à prendre. » Et dans une autre circonstance, comme elle n'avait rien dormi de la nuit, il lui survint pendant l'oraison un petit assoupissement; s'en apercevant, elle se leva debout avec une sainte vitesse, et passa ainsi le reste de l'oraison « avec un visage si enflammé et si dévot, qu'elle sembloit un ange ». A chaque instant elle faisait des actes semblables, révélations incomplètes mais éloquentes de ce grand esprit d'austérité qui ne l'abandonnait jamais.

C'est le propre des saints de concilier en eux les vertus en apparence les plus opposées. Cette femme si austère était singulièrement bonne, aimable et gaie. A vingt ans on l'avait surnommée la dame par-

faite, et ç'avait été à Bourbilly un proverbe parmi les gentilshommes et les dames de la société, qu'il n'y avait point de joie quand Mme de Chantal n'y était pas. Cinquante ans après, la vénérable fondatrice, touchant à sa soixante-dixième année, était encore la joie des récréations dans les monastères où elle se trouvait. « Pour se bien récréer, dit la mère de Chaugy, il falloit que notre bienheureuse mère y fût, et quand elle n'assistoit pas aux récréations, il y manquoit la meilleure part de la joie et de la suavité. Elle portoit l'une et l'autre sur son visage[1]. » Elle aimait beaucoup les vers, et on en faisait beaucoup à la Visitation. La mère Favre, la mère de Bréchard, la mère de Chatel, y apportaient souvent, surtout pour les fêtes, des cantiques que la mère de Chantal se plaisait à faire chanter. Elle chantait souvent elle-même, et, pour exciter ses filles à une sainte joie, elle faisait parfois quelques vers ou quelques petits contes de récréations, tempérant ainsi l'austérité de la vie par un incomparable don d'amabilité et de gaieté.

Mais, quelque remarquable que fût dans une même âme la réunion de tant de vertus différentes et en apparence opposées, il y avait pourtant quelque chose de plus remarquable encore, c'est la manière dont ces vertus s'étaient développées successivement et perfectionnées. Sous ce rapport, les saints ne se ressemblent pas. Il y en a, comme saint Augustin, qui ne se donnent à la vertu que tard, après avoir dissipé leur jeunesse dans les vanités et dans les passions.

[1] *Mémoires* de la mère de Chaugy, p. 431.

Il y en a d'autres, comme sainte Thérèse, qui se consacrent à Dieu de bonne heure, mais qui s'arrêtent ensuite, s'attiédissent un instant, si j'ose ainsi parler, et n'en reprennent que plus vivement ensuite leur élan vers le ciel. Quelques-uns enfin, consacrés à Dieu dès leur berceau, disposent de bonne heure dans leur cœur ces mystérieuses ascensions dont il est parlé dans la sainte Écriture, et du berceau à leur tombe leur vie est un progrès qui ne s'arrête jamais. Sainte Chantal était de ces âmes-là. D'une pieuse enfance passée à une jeunesse plus pieuse encore, et de celle-ci à un âge mûr admirable, lorsque le monde la croyait arrivée au terme de sa perfection, elle s'éleva tout à coup de la vie commune à la vie parfaite, et, renouvelant son âme dans le sacrifice, commença une nouvelle carrière où chaque année fut un progrès. Parvenue même à ces dernières années où l'âme semble n'avoir qu'à récolter et à jouir, elle sème encore, elle travaille encore, elle avance toujours. Prenez une à une les vertus de la vie religieuse, et voyez le progrès. « Plus elle avançoit en âge, dit la mère de Chaugy, plus elle se rendoit ponctuelle dans l'observation des règles ; elle ne se fût pas dispensée d'un enclin de tête, d'une cérémonie, d'une attention à relever sa robe en descendant un escalier[1]. » Et ailleurs : « On peut dire que la foiblesse du vieil âge faisoit mieux éclater la sainte force de son esprit, de son cœur et de son amour, en sorte que, sans se regarder elle-même, aucune entreprise où elle voyoit la volonté de Dieu ne l'étonnoit[2]. » Et encore : « Plus elle avançoit

[1] *Mémoires*, 425.
[2] *Ibid.*, 355.

en âge, plus elle alloit adoucissant sa conduite[1]. Dans ses dernières années, elle paroissoit d'une douceur si extraordinaire, si accomplie et si ravissante, qu'il sembloit que cette divine qualité de la bonté et de la douceur eût submergé la force éminente de son naturel et l'active ardeur de son zèle[2]. » Ce progrès dans toutes les vertus était si continuel et si rapide, que quiconque restait quelques mois sans voir la sainte en était frappé au retour. « Il faut remarquer, dit la mère de Chaugy, que, lorsqu'elle alloit faire un voyage, à son retour nous observions en elle un certain surcroît de perfection qui n'étoit pas ordinaire, quoique nous vissions que cette fidèle épouse alloit incessamment de vertu en vertu, et que cette vraie fleur du paradis croissoit sans discontinuation, d'autant qu'elle se tenoit toujours à la vue de son divin soleil[3]. »

A force de se tenir ainsi exposée aux rayons de ce divin soleil, elle participe à sa lumière et à sa chaleur. Quelque chose du feu céleste qui consumait son cœur monta à son visage, et, en l'illuminant, révéla sa transformation. Il n'est plus question dans les dernières pages des *Mémoires* que de ce visage toujours recueilli, toujours doux, toujours enflammé, qu'on ne pouvait contempler sans émotion ; que de cette beauté divine qui, apparaissant sur le visage de la sainte, faisait craindre à tous que ce bel astre ne fût sur son déclin. Il était arrivé à sainte Chantal ce que nous avons déjà signalé en saint François de Sales, et ce

1 *Mémoires*, 414.
2 *Ibid.*, 247.
3 *Ibid.*, 417.

qui se lit dans presque toutes les vies des saints. Une beauté inconnue apparaît tout à coup sur leur physionomie dans les temps qui précèdent la mort; soit que leur belle âme, à moitié échappée du corps qu'elle a vaincu, devienne, pour ainsi dire, visible sur leur visage; soit que plutôt, maîtresse enfin de leur âme et n'y rencontrant plus d'obstacle, la grâce laisse éclater ses splendeurs et y commence, avant même le ciel, le mystère de la glorification du corps.

On ne terminerait pas ce chapitre si l'on voulait recueillir ici les éloges, les cris d'admiration, les panégyriques que la vertu croissante de sainte Chantal a arrachés à ses contemporains. Nous n'en citerons que deux, célèbres entre tous, soit qu'on considère la sainteté de ceux qui les ont écrits, la sûreté de leur jugement, la grandeur de leurs lumières dans les choses divines, et par-dessus tout la connaissance parfaite qu'ils avaient de la mère de Chantal. On sent que nous voulons parler de saint François de Sales et de saint Vincent de Paul. Le premier connut Mme de Chantal aux jours de sa jeunesse; il la vit jeune veuve à Dijon, entourée de quatre petits enfants presque au berceau, maîtresse d'une grande fortune; et dès cette époque il ne s'estimait pas digne de connaître une si sainte âme; il recueillait avec respect les lettres qu'elle lui adressait, il les annotait de sa main, et se proposait déjà d'écrire un jour sa vie. Bien qu'il mourût longtemps avant sainte Chantal, et qu'il n'ait pas été spectateur de ses vingt dernières années, les plus belles et les plus fécondes en merveilles, il ne tarissait pas en éloges. C'était à ses yeux la femme forte de l'Évangile, une autre sainte

Paule, une sainte Angèle, une sainte Catherine de Gênes. « Je puis dire en vérité, écrivait-il, qu'une âme ne peut arriver à une plus haute perfection, selon l'étendue des grâces qu'elle a reçues. Je n'ai jamais vu tant de pureté d'intention, de soumission et d'obéissance, de détachement de tout, d'acquiescement à la volonté de Dieu, et de ferveur dans l'oraison, qu'en a cette bonne mère. » Et ailleurs : « Je ne parle de cette âme toute sainte qu'avec respect; on ne peut assembler une plus grande étendue d'esprit avec une plus profonde humilité; elle est simple et sincère comme un enfant; avec un jugement solide et élevé, l'âme grande, un courage pour les saintes entreprises au-dessus de son sexe; et, en un mot, je ne lis jamais la description de la femme parfaite de Salomon que je ne pense à la mère de Chantal. »

De si grands éloges, tombés d'une bouche si sincère et si sainte, eussent bien suffi sans doute à la gloire de la vénérable mère de Chantal; mais Dieu, qui avait donné à la jeunesse de sa servante un appréciateur et un panégyriste digne d'elle, n'avait pas voulu que sa vieillesse fût privée d'un pareil honneur. Au moment où sainte Chantal perd saint François de Sales, elle retrouve saint Vincent de Paul. Le premier la dirige pendant dix-huit années, le second pendant vingt. Celui-ci voit, pour ainsi dire, l'aurore de ce bel astre, et il tressaille d'admiration; celui-là assiste à son couchant, et, non moins ravi, il en trace une peinture qui passerait pour exagérée, si le nom de saint Vincent de Paul n'excluait toute idée d'exagération. Voici ce portrait; on le placera à côté de celui que saint François de Sales en a lui-même tracé, et

l'on admirera une humble femme qui a mérité être louée ainsi par de tels hommes.

« Nous, Vincent de Paul, supérieur général très indigne de la congrégation de la Mission, certifions qu'il y a environ vingt ans que Dieu nous a fait la grâce d'être connu de la très digne mère de Chantal, fondatrice du saint ordre de la Visitation Sainte-Marie, par de fréquentes communications de paroles et par écrit qu'il a plu à Dieu que j'ai eues avec elle, tant au premier voyage qu'elle fit à Paris il y a environ vingt ans, qu'aux autres qu'elle y a faits depuis, en tous lesquels elle m'a honoré de la confiance de me communiquer son intérieur; qu'il m'a toujours paru qu'elle étoit accomplie en toutes sortes de vertus, particulièrement qu'elle étoit pleine de foi, quoiqu'elle ait été toute sa vie tentée de pensées contraires; qu'elle avoit une très grande confiance en Dieu et un amour souverain de sa divine bonté; qu'elle avoit l'esprit juste, prudent, tempéré et fort, en un degré très éminent; que l'humilité, la mortification, l'obéissance, le zèle de la sanctification de son saint Ordre et du salut des âmes du pauvre peuple étoient en elle en un souverain degré; en un mot, que je n'ai jamais remarqué en elle aucune imperfection, mais un exercice continuel de toutes sortes de vertus; que, quoiqu'elle ait joui en apparence de la paix et tranquillité d'esprit dont jouissent les âmes qui sont parvenues à un si haut degré de vertu, elle a néanmoins souffert des peines intérieures si grandes, qu'elle m'a dit et écrit plusieurs fois qu'elle avoit l'esprit si plein de toutes sortes de tentations et d'abominations, que son exercice continuel étoit de se détourner du

regard de son intérieur, ne pouvant se supporter elle-même en la vue de son âme si pleine d'horreur, qu'elle lui sembloit l'image de l'enfer; que néanmoins, quoiqu'elle souffrît de la sorte, elle n'a jamais perdu la sérénité de son visage, ni ne s'est relâchée de la fidélité que Dieu demandoit d'elle dans l'exercice des vertus chrétiennes et religieuses, ni dans la sollicitude prodigieuse qu'elle avoit de son saint Ordre, et que de là vient que je crois qu'elle étoit une des plus saintes âmes que j'aie jamais connues sur la terre, et qu'elle est maintenant bienheureuse dans le ciel. Je ne fais pas de doute que Dieu ne manifeste un jour sa sainteté. »

CHAPITRE TRENTE-QUATRIÈME

MORT DE SAINTE CHANTAL — MADAME DE MONTMORENCY REÇOIT SON DERNIER SOUPIR

1641

La France, qui avait vu naître sainte Chantal, devait avoir son dernier soupir, et, pour le recevoir, Dieu avait préparé une femme héroïque à laquelle il réservait, première récompense d'une vertu incomparable, l'honneur de fermer les yeux de la sainte.

Mme la duchesse de Montmorency descendait de l'antique famille romaine des Ursins. Nièce du pape Sixte V, petite-nièce et filleule de la reine Marie de Médicis, d'une rare beauté, d'une vertu précoce, elle était entrée dès l'âge de quatorze ans dans cette illustre maison de Montmorency, la plus ancienne de France, alliée à toutes les maisons royales, et dont le cri de guerre était : « Dieu aide au premier baron chrétien ! » Son mari, le jeune Henri II de Montmorency, s'annonçait comme un des plus grands hommes de guerre d'une époque qui avait vu mourir Henri IV, et qui voyait naître Condé et Turenne. A dix-sept ans il était grand amiral de France et gouverneur du

Languedoc. A vingt-cinq il battait les calvinistes par terre et par mer, les chassait de l'île de Rhé, et démantelait leurs principales places fortes aux applaudissements du pape et de la chrétienté tout entière; et, à peine âgé de trente-trois ans, il recevait de la main de Louis XIII le bâton de maréchal de France. Placez à côté de lui, en cette année 1628, sa jeune épouse, célèbre par sa modestie comme il l'était par son courage, d'une inépuisable charité pour les pauvres, employant ses immenses richesses à guérir les misères que la guerre entraîne après elle, et vous comprendrez l'enthousiasme qui accueillit les jeunes époux dans le voyage qu'ils firent alors dans leur gouvernement du Languedoc. On a dit que ces prospérités égarèrent le jeune duc de Montmorency; on a dit aussi, et cette parole vaut mieux, que dans les temps de trouble le plus difficile n'est pas de faire son devoir, c'est de le connaître. Le duc crut servir le roi et la France en s'opposant au pouvoir croissant de Richelieu, et, ayant accueilli dans son gouvernement Gaston, duc d'Orléans, héritier présumé de la couronne, il entreprit de lutter contre le tout-puissant ministre. Il y succomba. Fait prisonnier au combat de Castelnaudary, porté, couvert de dix-huit blessures, au parlement de Toulouse et condamné à mort, vainement défendu par les larmes des témoins, des soldats, des juges eux-mêmes, il marcha à l'échafaud avec une grandeur d'âme qui arracha des cris d'admiration. Les soldats qui assistèrent à son supplice burent de son sang et y trempèrent la pointe de leurs épées, comme si ce sang eût été capable de leur communiquer la vertu du cœur d'où il sortait.

Après ce terrible coup de hache, tout trembla autour de Richelieu. La jeune duchesse, plongée dans la plus amère douleur, se vit, pour surcroît de peines, abandonnée de tous. Les uns fermaient les portes et les fenêtres de leurs maisons sur son passage, de peur qu'on ne les soupçonnât de la connaître. Les autres, c'étaient ceux qui avaient été le plus ses amis, la calomniaient auprès du ministre, pour mieux faire voir qu'ils n'avaient rien de commun avec elle. On lui reprochait jusqu'à ses larmes. Ordre fut donné de l'arrêter et de la conduire sous bonne garde au château de Moulins. Dans cet abandon si cruel, au moment où elle avait tant besoin de consolation, il lui vint en pensée que si le doux évêque de Genève vivait encore, il ne l'aurait pas abandonnée, et, apprenant que la mère de Chantal était à Lyon, elle désira la voir à son passage dans cette ville, afin de trouver dans la fille les consolations que le père ne lui aurait pas refusées. Mais les ordres implacables de Richelieu ne permirent pas à la prisonnière de voir la mère de Chantal. Elle ne put que l'envoyer saluer par sa dame d'honneur. Elle se sentait indigne, disait la duchesse, de conférer avec une sainte et de recevoir aucun soulagement dans ses peines; mais elle la conjurait de se souvenir d'elle devant Dieu. La mère de Chantal lui répondit aussitôt une lettre pleine de tendresse, lui recommandant vivement de s'abandonner à Dieu, et l'assurant que ses malheurs seraient comme des échelons par lesquels elle s'élèverait à un grande perfection.

Cette prédiction s'accomplit dans cette solitude, où rien ne venait la distraire de sa douleur. Seule

avec Dieu et le souvenir de son cher mari, visitée seulement des tourières de la Visitation, devenues les ministres de sa charité, car par elles elle distribuait aux pauvres tout ce qu'elle avait, l'âme de Mme de Montmorency mûrit dans les larmes. Quand on vint lui ouvrir les portes de sa prison, elle ne voulait plus en sortir. « A quoi bon? disait-elle, je ne vis plus que pour Dieu. » Elle en sortit cependant, mais pour entrer dans une solitude plus austère. Il y avait dans le château un cabinet obscur, qui ne recevait d'autre lumière que celle des flambeaux, et qui n'avait pour ornement qu'un grand crucifix d'ivoire et une petite miniature représentant le duc de Montmorency. Elle en fit sa demeure habituelle, passant des heures, des jours entiers à prier, à pleurer, à pardonner. Le duc d'Orléans, qui avait entraîné dans la révolte le malheureux duc de Montmorency, la vint voir, et fut à la fois effrayé de sa pâleur et ravi de sa vertu : « C'est une sainte, » répétait-il sans cesse à la cour.

Enfin, en 1634, malgré les sollicitations du roi, de la reine, du duc d'Orléans, qui la rappelaient à Paris, et quoi que fît le duc de Bracciano, son frère, qui désirait qu'elle vînt s'établir à Rome, elle se retira à la Visitation de Moulins, non pour y prendre le voile, elle n'y pensait pas alors, mais comme dans un asile où elle ne verrait plus le monde, et où rien ne l'empêcherait de se consacrer aux grandes pensées de Dieu et au tendre souvenir de son mari. Les *Mémoires* inédits de la Visitation de Moulins ne tarissent pas en racontant la manière admirable dont elle vivait, sa simplicité, son humilité, son respect pour les règles, sa mortification et les grandes charités qu'elle

versait sur les pauvres. La mère de Bréchard lui confia les novices à instruire; la mère de Chastelluz se mit sous sa direction. Nous verrons bientôt la mère de Chantal elle-même proclamer qu'elle était une vraie sainte et que Dieu la conduisait visiblement.

Elle pleurait toujours son mari; elle le pleura toute sa vie. Plus de dix ans après la mort du duc, on voyait sur le visage pâle et défait de la duchesse que la blessure n'était pas fermée. En 1642, lorsque Louis XIII, accompagné de sa cour, traversa Moulins, son premier soin fut d'envoyer saluer M[me] de Montmorency. La duchesse témoigna son étonnement que le roi eût encore conservé le souvenir d'une femme aussi malheureuse qu'elle. « Mais, Monsieur, ajouta-t-elle en s'adressant à l'envoyé, quand vous direz au roi ce que je vous prie de lui dire, n'oubliez pas, s'il vous plaît, de lui parler de ce que vous voyez. » Et, levant le mouchoir qui lui couvrait les yeux, elle lui montra son visage amaigri et sillonné par les larmes. Le cardinal de Richelieu lui envoya aussi faire un compliment. « Monsieur, dit-elle à l'envoyé, témoignez à votre maître que je lui suis obligée de l'honneur qu'il me fait; dites-lui aussi que mes pleurs durent toujours. »

Bien des années après, Louis XIV, accompagné de sa mère, Anne d'Autriche, vint voir la duchesse; et, ayant pénétré jusque dans la pauvre cellule qu'elle habitait, il en sortit pénétré de vénération. « Vous nous apprenez bien ce que Dieu demande de nous, lui dit Anne d'Autriche, par le mépris que vous faites de la vie. » Et, sur le seuil du monastère, lui montrant Louis XIV, qui était bien jeune encore :

« Il n'est pas besoin, ajouta-t-elle, que je vous recommande de prier Dieu pour mon fils, vous lui êtes assez parente pour vous intéresser à tout ce qui le touche. »

Au milieu de ces grandeurs, ce qui frappait davantage dans la duchesse de Montmorency, c'était sa profonde humilité. La reine Christine de Suède, fille de Gustave-Adolphe, l'étant venue voir, ne pouvait contenir ses sentiments d'admiration. « Jamais, disait-elle, elle n'avoit mieux compris l'anéantissement de l'Évangile qu'en voyant Mme de Montmorency. » Et parmi les novices du couvent, c'était un défi perpétuel à qui parviendrait à s'abaisser autant que madame la duchesse[1].

Telle était la femme à laquelle Dieu réservait l'honneur de fermer les yeux de sainte Chantal. Si on en excepte un embrassement rapide en 1635, ces deux grandes servantes de Dieu ne s'étaient pas vues ; elles ne se connaissaient que par leurs lettres. Mme de Montmorency, qui avait alors quarante et un ans, et qui s'était décidée après neuf ans de veuvage à prendre l'habit de religion, désirait vivement recevoir le voile des mains de la sainte fondatrice, et elle lui écrivait lettres sur lettres pour la presser de venir à Moulins. La chose paraissait impossible. D'une part, les sœurs d'Annecy conjuraient la mère de Blonay de ne pas donner son consentement, et celle-ci n'était pas plus disposée que Mgr de Genève à laisser partir la mère

[1] *Mémoires inédits de la fondation de Moulins*, in-folio. *Histoire de la vie de Henri II, duc de Montmorency,* par Simon Ducros. Paris, 1643, in-4°. *La Vie de Mme la duchesse de Montmorency,* par Cotolendi. Paris, 1684, in-12.

de Chantal. De l'autre, les principaux de la ville disaient tout haut qu'en l'extrême vieillesse où était la sainte, si elle venait à mourir hors de la Savoie, jamais on n'aurait son corps, et ils envoyèrent une députation au duc de Savoie pour qu'il fît défense à la mère de Chantal de sortir de ses États. Mais il avait été décidé dans les desseins adorables de Dieu que la sainte viendrait mourir en France, et malgré toutes les oppositions, au moment où l'on croyait le voyage définitivement empêché, la vénérable mère reçut l'ordre de partir immédiatement pour Moulins.

Les adieux furent plus tristes que jamais. On nous a conservé les dernières paroles qu'elle adressa aux sœurs. Elles sont courtes et brisées, comme ces paroles que l'émotion prononce et que les sanglots interrompent.

« Mes très chères filles, je vous conjure de vivre toutes en la dilection de notre bon Sauveur et de vous aimer cordialement en lui. Qu'il soit lui-même le lien sacré de votre dilection. Honorez-vous les unes les autres, ainsi que disent nos saintes règles, comme le temple de Dieu; et si vous faites cela, mes chères filles, votre union sera toute divine. Vous honorerez Dieu en vos sœurs, et vos sœurs en Dieu. Vivez toutes unanimement, c'est-à-dire n'ayant toutes qu'un cœur et qu'une âme en Dieu. Priez-le pour moi, mes chères filles; je vous aime toutes; je vous connois toutes. Il me semble que je vous laisse en la grâce de Dieu; je prie sa bonté de vous y maintenir et de vous donner sa bénédiction. Ne vous départez jamais de nos saintes observances. Adieu, mes chères filles, adieu encore un coup, mes chères filles. Je ne

sais si nous nous verrons encore dans cette vie; il faut tout laisser à la divine Providence. Si ce n'est en ce monde, ce sera en la sainte éternité. Je vous verrai souvent en esprit, car je vous ai fort présentes. Je ne sais ce que veut dire cela, mais je les connois toutes si bien [1]... »

Elle fut obligée de s'arrêter, et, cessant de parler, elle les embrassa toutes, disant à chacune à l'oreille un dernier mot pour sa perfection. On remarqua qu'elle ne pleurait pas, à la différence des autres voyages, où elle ne quittait jamais le couvent sans verser des larmes. Une sœur lui ayant dit : « Ma chère mère, nous ne nous verrons plus. — Si ferons, ma fille, dit-elle en souriant. — Mais, reprit la sœur, demandez-le donc à Notre-Seigneur. — Non pas, dit-elle, sa volonté soit faite. Nous nous reverrons en cette vie ou en l'autre. » Elle dit à une autre personne qui craignait de ne plus la revoir : « Soyez sûre que vive ou morte je reviendrai ici. » Et à M. Piotton, qui s'étonnait de la voir si gaie au moment d'entreprendre un si long et si périlleux voyage : « Voyez-vous, mon cher frère, je ne veux que la volonté de Dieu, et si je savois qu'elle fût que je m'allasse noyer, tout sur l'heure j'irois me précipiter dans le lac. »

A cette joie de faire la volonté de Dieu en allant en France se joignait dans l'âme de la mère de Chantal une autre joie qui était grande aussi, c'était de voir à Paris saint Vincent de Paul, qu'elle estimait extraordinairement, de conférer une dernière fois avec

[1] *Chapitres* inédits de sainte Chantal, in-4°, 106. Manuscrit de la Visitation de Dijon.

lui de son intérieur, et d'apprendre de ce saint prêtre la science de bien mourir.

Elle sortit du couvent le 28 juillet 1641, au milieu d'une foule immense qui obstruait la porte et remplissait toute la route. Elle fit alors une chose qu'elle n'avait jamais faite, tendant les mains à droite et à gauche à tous ceux qui les voulaient saisir. Chacun se mettait par les rues pour lui dire adieu; les malades eux-mêmes se faisaient placer aux fenêtres pour la voir une dernière fois. « Hélas! dit la mère de Chaugy, que nous ne croyions guère que ce dût être la dernière fois! Cette digne mère étoit dans une santé et une vigueur qui faisoient espérer encore une quinzaine d'années de vie[1]. »

Elle arriva à Moulins le 9 août 1641, après avoir traversé les Visitations de Rumilly, Belley, Montluel et Lyon, répandant partout une odeur de sainteté qui faisait dire que jamais on n'avait vu rien de pareil en elle. Mme de Montmorency la reçut avec des sentiments d'admiration et de joie que les historiens renoncent à décrire, et il se fit entre ces deux âmes, si dignes de se comprendre, une si intime union de cœurs, qu'au témoignage de sainte Chantal ils étaient désormais indivisibles et inséparables.

En prenant le voile, la duchesse avait résolu d'employer une partie de ses biens à établir une Visitation à Toulouse, afin, disait-elle, d'y recueillir les filles de ceux qui avaient tué son mari : l'autre partie de ses biens devait être donnée à la Visitation de Moulins. Mais la mère de Chantal, qui touchait à l'éternité, et

[1] *Mémoires*, 274.

qui craignait pour son Ordre et trop d'extension et trop de richesse, ne voulut consentir ni à l'un ni à l'autre de ces deux projets, et elle exigea que tous les biens de la duchesse fussent renvoyés à sa famille. A ce premier renoncement elle lui en fit ajouter un second. Ayant trouvé un jour Mme de Montmorency dans les larmes au souvenir de son mari, elle ne lui avait dit qu'un mot de résignation à la volonté de Dieu; mais ce mot fut si vif, qu'il perça l'âme de la duchesse. S'enfermant donc dans sa chambre, elle prit dans ses mains le portrait de son mari, ce portrait unique, arrosé depuis dix ans de tant de larmes, et, après l'avoir contemplé quelque temps, afin de savourer en quelque sorte l'amertume du sacrifice qu'elle allait faire à Dieu, elle le jeta généreusement au feu. Sainte Chantal ayant appris cet acte héroïque, qu'elle n'avait pas demandé, en fut dans l'admiration, et ce fut alors qu'elle dit qu'il ne fallait pas se mêler de diriger la duchesse, que c'était une vraie sainte, et que Dieu lui-même la dirigeait visiblement. Ce fut alors aussi que, pour récompenser la princesse d'une telle générosité, la mère de Chantal se sentit inspirée de se dépouiller en sa faveur d'un petit portrait de saint François de Sales qu'elle tenait de la propre main du saint évêque. Elle écrivit au dos de la miniature : « Mon bienheureux Père, impétrez à Madame le souverain amour de Dieu qui conforte et réjouisse son débonnaire cœur en toutes ses afflictions. *Amen, amen.* » La duchesse reçut ce présent avec une grande joie, et le garda toute sa vie comme une double relique[1].

[1] *Mémoires originaux de la vie de feu N. V. M. Marie-Félicie*

Cependant la reine Anne d'Autriche ayant appris que la vénérable mère de Chantal était arrivée à Moulins, conçut un vif désir de la voir, et lui députa un seigneur pour la prier de venir à Paris aussitôt que possible. En même temps elle lui envoya une litière, et quand elle sut que la mère de Chantal approchait, elle alla au-devant d'elle en carrosse avec ses deux enfants, le Dauphin, qui fut plus tard Louis XIV, et le duc d'Anjou. Elle l'accueillit avec de grands honneurs, et s'enferma avec elle, en disant tout haut : « Je veux, ma mère, vous entretenir au long pour ma consolation et recevoir vos avis. » Elle la fit asseoir dans un fauteuil auprès d'elle, lui baisant les mains en lui témoignant mille respects. Après l'entretien, la reine présenta ses enfants à sainte Chantal : « Voilà les deux princes que Dieu m'a donnés, lui dit-elle : il faut que vous priiez bien Dieu pour eux, et que vous les bénissiez. » Et, malgré toutes ses excuses, elle l'obligea à leur donner sa bénédiction, et les fit mettre à genoux pour la recevoir[1].

Ces choses se passaient à Saint-Germain, d'où la sainte se rendit à Paris. Elle y fut reçue avec enthousiasme. Telle était la foule de ceux qui voulaient conférer avec elle, qu'elle était obligée de se lever dès les trois heures du matin, et encore elle n'y suffisait pas. Les sœurs avaient assez à faire de contenter toutes les personnes qui venaient pour faire toucher des chapelets à la bienheureuse. On disait partout que ce qu'on avait admiré jusque-là en elle, n'était que l'au-

des Ursins, douairière de Montmorency. (Manuscrit de la Visitation d'Annecy.)

[1] *Déposition* de la supérieure de Moulins et d'une religieuse.

rore, et que maintenant elle était à son midi. Et au milieu de ce concours, qui augmentait sans cesse, quand on la proclamait sainte et qu'on cherchait à la toucher comme une relique sacrée, son visage restait toujours le même, modeste, affable, ardent. On lisait sur ses traits dans quelle perfection d'humilité et de ferveur était sa sainte âme. « Pour moi, dit une religieuse, j'avois une consolation si extraordinaire à voir comment cette bonne mère se comportoit avec toutes sortes de personnes et à entendre les saintes paroles qui sortoient de sa bouche, que, si l'on m'eût dit de choisir, de jeûner et prendre la discipline tous les jours pendant un an, ou de quitter une seule fois l'occasion de l'aller assister au parloir, j'aurois sans comparaison mieux aimé jeûner et prendre la discipline tous les jours. Aussi puis-je dire en vérité que pour l'ordinaire j'en sortois avec plus de ferveur et de désir de vertu que je n'aurois fait de l'oraison, et bien souvent les larmes aux yeux à cause de la suavité que ses dignes paroles et actions répandoient dans mon cœur. Je n'en dis pas moins de ce qui est de l'entendre parler aux récréations; car j'y aurois passé les jours et les nuits sans boire ni manger [1]. »

A Paris, sainte Chantal eut une grande joie, après laquelle elle soupirait depuis longtemps. Elle vit M. Vincent, comme on l'appelait encore. Elle lui ouvrit pour la dernière fois son cœur. Combien dut être douce la conversation de ces deux grandes âmes! Saint Vincent de Paul entrait dans sa soixante-cinquième année; sainte Chantal, dans sa soixante-neu-

[1] *Mémoires inédits de la mère Françoise-Hiéronyme Favrot.* (Archives d'Annecy.)

vième. L'un et l'autre touchaient donc au terme de leur vie. Leurs œuvres croissaient autour d'eux et embaumaient l'Église. Pendant que la sainte avait couru le monde, semant des monastères et faisant refleurir la piété dans les cloîtres, le saint avait bâti des hôpitaux, créé les sœurs de Charité, institué les prêtres des Missions pour les campagnes, ouvert les séminaires et renouvelé le clergé. Et ce n'était là pour l'un ou pour l'autre que la moindre partie de leurs œuvres; la plus belle, celle qui leur avait le plus coûté, c'était leur âme. Purifiée par une pénitence d'un demi-siècle, embellie par l'humilité, transformée par l'amour divin, elle rayonnait à travers leur physionomie régénérée. Ils ne se pouvaient regarder l'un l'autre sans voir resplendir en eux l'image de Jésus-Christ, et leur humilité, en cachant à chacun d'eux ses propres mérites, faisait briller d'un plus vif éclat la vertu qu'il admirait dans l'autre. O moment heureux, où se rencontrent ainsi au bout de leurs courses deux âmes transformées en Jésus-Christ! Saints entretiens, regards respectueux et émus, épanchements de foi, d'espérance et d'amour, qui vous racontera jamais! Là finirent toutes les peines intérieures de sainte Chantal; là se termina cette agonie qui durait depuis neuf ans. Dieu voulut qu'elle trouvât la paix dans les entretiens de saint Vincent de Paul et d'un saint évêque, Mgr de Bellegarde, archevêque de Sens, auquel elle fit une revue générale de sa conscience. Depuis ce jour, et pendant trois mois qu'elle vécut encore, son âme fut enivrée de délices et connut, au bord de la tombe, comme un avant-goût de la béatitude éternelle.

Avant de sortir de Paris, sainte Chantal alla passer deux jours à Port-Royal, auprès de la mère Angélique Arnauld, qui, hélas! entraînée par l'ardent et opiniâtre M. de Saint-Cyran, allait bientôt tomber dans toutes les orgueilleuses folies de l'esprit de secte. Mais elle ne le croyait pas encore, et elle put verser dans l'âme de la sainte tous ses gémissements sur l'état de l'Église, sans que celle-ci, peu préoccupée des querelles du Jansénisme naissant, se doutât de l'abîme sur le bord duquel Port-Royal était alors suspendu.

Elle visita aussi les Carmélites de Paris, et elle y apprit par la bouche d'une grande servante de Dieu, la sœur Marguerite du Saint-Sacrement, fille de Mme Acarie, que sa mort approchait. « Que dites-vous, ma mère? reprit vivement la sainte; ô Dieu! la bonne nouvelle! » Et tout le jour elle en parla avec de grands sentiments de joie.

Elle partit de Paris le 11 novembre. En sortant de la Visitation : « Adieu, mes filles, dit-elle, jusqu'à l'éternité. »

Sa première station fut à Melun. Là, une jeune prétendante la pria de permettre qu'on continuât en charge une supérieure qui avait fait ses six années. A ces mots la sainte prit un sérieux extraordinaire, et, quittant cette gaieté qui charmait tout le monde, elle dit pour toute réponse, en regardant un tableau de saint François de Sales : « Ma fille, j'aime bien ce bienheureux ; mais j'aime encore mieux mes règles [1]. »

A Montargis, elle trouva pour la seconde fois monseigneur l'archevêque de Sens qui l'attendait, et dans

1 *Fondation inédite de Melun*, p. 512.

le sein duquel elle épancha de nouveau sa belle âme. « Il me seroit malaisé, écrivait ce prélat, d'exprimer en quelle douceur, quelle tranquillité, quel amour pour Dieu, quelle conformité et désir d'union avec lui étoit cette sainte âme qui s'exhaloit à Dieu comme un suave holocauste. » Au moment de le quitter la sainte le tira à part, et lui dit : « O mon père! répétez-moi encore en quel état et en quelle disposition je dois mourir; car je ne veux pas l'oublier. »

A Nevers, elle se trouva souffrante; mais elle n'y prit garde. « Mes filles, dit-elle aux sœurs qui voulaient l'empêcher de se lever à cinq heures, il faut toujours vouloir ce que Dieu veut, et mourir quand il lui plaira. » Et voyant les sœurs s'empresser pour la servir et lui préparer quelques douceurs : « Non, non, dit-elle, laissez cela. Pauvreté, humilité, simplicité : voilà nos règles. » Comme on bâtissait alors l'église du monastère, et que le portail en était très beau : « Tout cela est contraire à la pauvreté, dit-elle, et me fait grande peine. » Elle aurait voulu qu'on le pût faire disparaître. « S'il se trouvoit quelqu'un qui voulût l'acheter, disait-elle gracieusement, il le faudroit vendre. » Elle exigea du moins que les sœurs écrivissent à tout l'Institut qu'elles avaient failli en cela, et qu'il ne fallait pas suivre leur exemple. En sortant du monastère, la supérieure lui dit : « O Dieu, ma mère, faut-il penser que je ne vous verrai plus en ce monde! » Elle l'en reprit sérieusement, et lui dit qu'il fallait servir Dieu avec générosité et abandon, et ne jamais mettre de borne à ses dépouillements.

La fatigue du voyage de Nevers à Moulins augmenta son mal. Les sœurs la trouvèrent changée en

arrivant, et la sainte elle-même, à peine de retour, sentit que son Dieu l'appelait et qu'il fallait mourir [1].

Le samedi 7 décembre, veille de l'Immaculée Conception, quoiqu'elle fût déjà accablée par la maladie, elle alla au réfectoire, se tint à genoux pendant la collation des sœurs, et, les bras en croix, elle répéta deux fois ces paroles : *O Mater Dei, memento mei.* Puis elle ajouta en français : « O très sainte Mère de Dieu, par votre immaculée conception, souvenez-vous de m'assister toujours, mais surtout à l'heure de ma mort. » Le lendemain, elle se leva à cinq heures avec la communauté; mais à peine fut-elle descendue au chœur, que le froid de la fièvre la prit. On la voulut faire coucher. « Non, non, dit-elle, laissez-moi le contentement de communier avec la communauté. Ce jour m'est particulier; car il y a aujourd'hui trente et un ans accomplis que, par le commandement de mon bienheureux Père, je communie tous les jours, indigne que je suis de cette grâce. » Après la messe, il fallut l'emporter et la mettre au lit. Bientôt le médecin arriva et déclara que la maladie était grave. On exposa le saint Sacrement à la chapelle; on commença des neuvaines; on dit des messes; toutes les communautés religieuses se mirent en prière; Mme de Montmorency offrit sa vie pour sauver celle de sainte Chantal, et plusieurs religieuses en firent autant. Mais Dieu permit que « les ailes de cette colombe, qui s'élançoit vers les contrées éternelles,

[1] Dans le récit de la mort de sainte Chantal, nous avons consulté les autorités suivantes : 1° *Mémoires* de la mère de Chaugy; 2° *Lettre circulaire* de la mère de Musy, supérieure de Moulins; 3° *Mémoires originaux* et *Vie de Mme de Montmorency.*

fussent plus fortes pour l'emporter au ciel que toutes les puissances que l'on employoit pour la retenir sur la terre[1] ».

Ce moment de la mort, si grand même dans la vie des hommes les plus vulgaires, a dans la vie des saints une beauté incomparable. Ces belles âmes, qui depuis des années s'exerçaient à mettre dans leurs moindres actions toute la pureté et toute l'élévation dont elles étaient capables, quand elles approchent de ce grand acte qui doit couronner tous les autres, semblent réunir toutes leurs forces pour lui donner la perfection suprême.

C'est pour cela que la mère de Chantal avait été si heureuse de conférer de sa conscience avec saint Vincent de Paul, et que, quoiqu'elle sortît de la sainte table, sa première pensée, dès qu'elle sentit que la mort venait, fut de faire appeler le Père de Lingendes, de la Compagnie de Jésus, auquel, en l'absence de son confesseur ordinaire, elle désirait ouvrir son âme.

Elle fit, en effet, le 11 au soir, une petite revue de sa conscience, comme pour donner les derniers traits au bel ouvrage de sa vie, et après s'être confessée, elle pria le confesseur des sœurs de Moulins d'écrire à tous les monastères que les sœurs fussent bien fidèles à leurs règles, et que c'étaient ses derniers vœux.

Le 12, au matin, elle reçut le saint viatique avec d'extraordinaires sentiments de ferveur. Quand elle vit approcher son Sauveur, elle se souleva sur sa couche, et, faisant un vif effort, à cause de l'oppres-

[1] *Mémoires* de la mère de Chaugy, p. 282.

sion de sa poitrine et de la faiblesse où la fièvre l'avait réduite, elle dit d'une voix claire : « Je crois fermement que mon Sauveur Jésus-Christ est au très saint Sacrement de l'autel, je l'y ai toujours cru et confessé; je l'y adore et reconnois pour mon Dieu, mon Créateur, mon Sauveur et mon Rédempteur, qui m'a rachetée de son précieux sang. Je donnerois de bon cœur ma vie pour cette créance; mais je n'en suis pas digne. Je confesse que je n'attends mon salut que de sa seule miséricorde. »

Après la sainte communion, elle appela le confesseur et lui dit tout haut, en présence de la communauté : « Mon Père, tandis que j'ai le jugement sain, je vous demande de tout mon cœur les saintes huiles, vous suppliant de me les donner quand il sera temps. »

La journée fut mauvaise. Sur le soir on lui proposa de lui apporter la sainte communion à minuit; car ayant communié en viatique le matin, il fallait qu'elle communiât à jeun. Mais elle refusa par humilité, et aussi pour ne pas troubler la tranquillité de la nuit et du silence monastique. Et, comme on voulait du moins lui donner l'extrême-onction, car on craignait qu'elle ne mourût la nuit : « Pas encore, pas encore, dit-elle, je suis assez forte pour attendre. »

Sur les deux heures après midi, elle s'assit sur son lit, et, d'un visage serein, d'un œil ferme et d'une parole assez forte, elle dicta ses adieux et ses dernières instructions à tout l'Institut. Dans ce testament, écrit, dit-elle, sur le lit du trépas, elle recommandait l'obéissance aux intentions de saint François de Sales, la paix entre les sœurs, l'union

entre les monastères, une très grande fidélité à toutes les observances, la sincérité du cœur, la simplicité et la pauvreté de vie et la sainte charité. « Voilà, ajoutait-elle, tout ce que je vous puis dire, quasi dans l'extrémité de mon mal. » Elle suppliait ensuite toutes ses filles d'avoir un grand respect, une sainte révérence et une entière confiance pour Mme de Montmorency, qui est une sainte âme, disait-elle, que Dieu manie à son gré, et à qui tout l'Institut a des obligations infinies. « Elle vit parmi nos sœurs, continuait-elle, avec plus d'humilité, de simplicité et d'innocence que si c'étoit une paysanne. Rien ne me touche à l'égal de la tendresse où elle est de mon départ. Elle croit que vous la blâmerez de ma mort. Mais, mes chères filles, vous savez que la divine Providence a ordonné de nos jours, et qu'ils n'en eussent pas été plus longs d'un quart d'heure. Ce voyage a été d'un grand bien pour les maisons où nous avons passé et pour tout l'Institut. » Elle terminait en se recommandant aux plus cordiales prières de toutes ses filles, leur promettant de demander pour elles au Bienheureux l'esprit d'humilité, qui seul pouvait conserver l'Institut.

Quand elle eut achevé de dicter cette lettre et qu'on l'eut transcrite et mise au net, elle la signa. C'était le 12 décembre 1641, veille de sa mort. Cela fait, elle se recoucha, déclarant que sa conscience était en extrême paix et qu'elle n'avait plus rien à dire.

L'oppression redoubla vers le soir, et la maladie sembla un instant l'accabler, mais sans troubler son intelligence. Les sœurs qui entouraient sa couche ont noté avec un soin scrupuleux les derniers bégaiements

de cette grande âme, alors qu'elle semblait déjà envahie par instants de ces ombres de la mort que le jour éternel devait bientôt dissiper. « Qu'est-ce qu'une religieuse, disait-elle, sans l'observance de ses règles? » « Tout le bonheur de ce monde est de faire oraison. » « Oh! le beau jour que celui de demain! » Parfois elle ouvrait des yeux fort clairs, et les arrêtant sur M[me] de Montmorency, qui ne la quittait pas, et sur les sœurs qui pleuraient à son chevet, elle leur disait des paroles aimables pour les consoler.

Ne pouvant dormir pendant toute la nuit qui fut la dernière de sa vie, elle se fit lire le récit de la mort de sainte Paule par saint Jérôme, y donna une attention merveilleuse, et répéta plusieurs fois : « Qui sommes-nous, nous autres? Nous ne sommes que des atomes auprès de ces grandes et saintes religieuses. » Elle voulut aussi qu'on lui lût le chapitre du décès de saint François de Sales, afin de se conformer à lui, à la mort aussi bien qu'à la vie. On lui lut encore un chapitre du livre neuvième de l'*Amour de Dieu*, et quand on fut arrivé à ce passage où le Bienheureux dit : « Ma mère ou moi, car c'est tout un, sommes malades, je dois être indifférent à la bonté de Dieu, » elle regarda avec douceur M[me] de Montmorency, qui pleurait, et lui serrant la main : « Voilà qui est pour vous, Madame, » lui dit-elle. Et un peu après, comme on lui faisait dans les *Confessions* de saint Augustin le récit de la mort de sainte Monique, où il est dit entre autres qu'elle ne s'affligeait pas de mourir loin de son pays : « Voilà qui est pour moi, » dit-elle gracieusement.

A mesure que la mort approchait, son cœur si

tendre et si fort prenait je ne sais quoi de plus tendre et de plus affectueux encore, et elle laissait échapper de sa belle âme des paroles d'une élévation et d'une beauté incomparables.

On arriva ainsi au matin, et, avant que la communauté fût levée, elle fit retirer les sœurs qui la gardaient; et, ne conservant auprès d'elle que M[me] de Montmorency, elle l'entretint longuement de sa vocation religieuse, la conjurant de nouveau de ne pas enrichir le monastère, de renvoyer à sa famille tous ses biens, et de se donner complètement à Dieu. Après quoi, se sentant épuisée : « Adieu, Madame, lui dit-elle, il faut nous séparer. Souvenez-vous quelquefois de moi. »

Elle reçut l'extrême-onction à peu près sur les neuf heures du matin, avec une pleine connaissance et une ravissante ferveur, répondant elle-même à toutes les prières. Après la cérémonie, les sœurs s'étant mises à genoux, et le Père de Lingendes lui ayant demandé pour les sœurs sa bénédiction, après s'y être refusée d'abord, contrainte par l'obéissance, elle joignit les mains, et leva les yeux au ciel. « Mes chères filles, leur dit-elle alors, voici donc la dernière fois que j'ai à vous parler, puisque telle est la volonté de Dieu. Je vous recommande de tout mon cœur le respect et l'obéissance à vos supérieurs, regardant Notre-Seigneur en eux. Soyez parfaitement unies les unes aux autres, mais de la véritable union des cœurs. » Et elle répétá plusieurs fois ces paroles, « mais de l'union des cœurs, mais de l'union des cœurs... Vivez dans une grande simplicité et observance; par ce moyen, vous attirerez sur vous les bénédictions de Dieu. Je

prie la divine miséricorde de vouloir la répandre sur toutes les filles de la Visitation. » Et, après les avoir bénies, elle ajouta : « Mes filles, ne faites nul état des choses de cette vie qui passe; pensez souvent que vous vous trouverez un jour au même état où vous me voyez à présent. »

Toutes les sœurs fondaient en larmes. La sainte était émue et parlait avec ardeur. Le Père de Lingendes, pour mettre fin à une scène qui épuisait la mourante, fit signe aux sœurs de se retirer. « Il faut donc se séparer, dit la sainte, il faut se donner le dernier adieu. » Toutes alors s'approchèrent une à une pour lui baiser la main, et elle les regardait d'un œil de mère, et leur disait à chacune un mot à l'oreille, pour leur perfection.

Dès lors cette sainte mourante ne parla plus que de Dieu. Ses regards allaient sans cesse de l'image de Jésus crucifié à celle de la sainte Vierge, l'une et l'autre attachées à ses rideaux. On lui lut la Passion de Notre-Seigneur en français et la profession de foi selon le concile de Trente, et elle protesta qu'elle croyait cela fermement et qu'elle donnerait sa vie pour le soutenir. Elle disait souvent : *Maria, Mater gratiæ*, etc... Pendant qu'on lui faisait, d'après sa demande, les prières de la recommandation de l'âme : « Oh ! Dieu, dit-elle, que ces prières sont belles ! » Elle désira alors être un peu seule; mais soudain elle fit rappeler le confesseur. « O mon Père, lui dit-elle, mais je vous assure que les jugements de Dieu sont effroyables ! » Il lui demanda si elle avait peur. « Non pas, dit-elle ; mais je vous assure que les jugements de Dieu sont terribles. » Et elle retomba dans le silence.

Sur les cinq heures du soir, la communauté rentra de nouveau pour faire la recommandation de l'âme. La sainte était très faible, et le médecin avait annoncé qu'elle n'avait plus que quelques instants à vivre. Une sœur s'approcha et lui demanda si elle souffrait : « Oh ! oui, dit-elle ; mais qu'est-ce que cela auprès des souffrances de Jésus pour moi ? » Le père de Lingendes lui dit : « Avez-vous pensé, ma mère, à la bonté de Dieu ? Elle est si grande, que, comme c'est lui qui par amour nous a donné l'esprit, c'est lui qui par amour vient aussi nous le retirer. » Elle tressaillit : « Oh ! dit-elle que cette pensée est douce ! »

On lui mit alors dans la main gauche un cierge allumé ; elle prit dans sa droite le crucifix et le petit sachet qu'elle avait toujours pendu au cou et qui contenait sa profession de foi, ses vœux écrits de son sang, et les derniers avis de saint François de Sales ; et, ainsi parée, assise sur son lit, elle suivit les prières de la recommandation de l'âme. Quand elles furent finies, elle soupira un peu. « Ma mère, lui dit le père de Lingendes, ces grandes douleurs que vous endurez, ce sont les clameurs qui annoncent la venue de l'Époux. Le voilà qui vient. Ne voulez-vous pas aller au-devant de lui ? — Oui, mon Père, fit-elle, j'y vais. Jésus, Jésus, Jésus ! » Et en disant ces mots elle s'en alla à Dieu. Il était six heures et demie du soir, le 13 décembre 1641, un vendredi.

Pendant que la mère de Chantal était à l'agonie, quelqu'un lui avait dit : « N'espérez-vous pas que votre bienheureux père François de Sales vous viendra au-devant ? — Oui, certes, avait-elle répondu, je m'y fie, car il me l'a promis. »

Elle ne se trompait pas. Au moment où elle fermait les yeux, saint François de Sales descendait du ciel pour venir à sa rencontre. Il fut l'ange que Dieu envoya pour recueillir cette belle âme et pour la porter au ciel. Et Dieu voulut qu'un saint qui les avait beaucoup connus et aimés l'un et l'autre assistât à leur rencontre.

Écoutons-le.

« Je ne fais point de doute, écrit saint Vincent de Paul, que Dieu ne manifeste un jour la sainteté de la mère de Chantal, comme j'apprends qu'il fait déjà en plusieurs endroits du royaume et en plusieurs manières, dont en voici une qui est arrivée à une personne digne de foi, laquelle j'assure qu'elle aimeroit mieux mourir que de mentir. (C'est de lui-même qu'il parle.)

« Cette personne, ayant eu nouvelle de l'extrémité de la maladie de notre défunte, se mit à genoux pour prier Dieu pour elle, et la première pensée qui lui vint à l'esprit fut de faire un acte de contrition des péchés qu'elle avoit commis et qu'elle commet ordinairement; et immédiatement après, il lui parut un petit globe comme de feu, qui s'élevoit de terre et s'alla joindre, en la supérieure région de l'air, à un autre globe plus grand et plus lumineux que les autres; et il lui fut dit intérieurement que ce globe étoit l'âme de notre digne mère, le deuxième de notre bienheureux Père, et l'autre de l'essence divine; que l'âme de notre digne mère s'étoit réunie à celle de notre bienheureux Père, et les deux à Dieu, leur souverain principe.

« De plus, la même personne, qui est un prêtre

célébrant la sainte messe pour notre digne mère, incontinent après qu'il eut appris la nouvelle de son heureux trépas, et étant au second *Memento* où l'on prie pour les morts, il pensoit qu'il feroit bien de prier pour elle ; que peut-être elle étoit dans le purgatoire à cause de certaines paroles qu'elle avoit dites, il y avoit quelque temps, et qui sembloient tenir du péché véniel, et en même temps il vit derechef la même vision, les mêmes globes et leur union ; et il lui resta un sentiment intérieur que cette âme étoit bienheureuse, qu'elle n'avoit pas besoin de prières ; ce qui est demeuré si bien imprimé dans l'esprit de ce prêtre, qu'il lui semble la voir en cet état, toutes les fois qu'il pense à elle. »

« Ce qui pourroit faire douter de cette vision, ajoutait-il, est que cette personne a une si grande estime de la sainteté de la vénérable mère de Chantal, qu'il ne lit jamais ses *Réponses* sans pleurer, dans l'opinion qu'il a que c'est Dieu qui lui a inspiré ce qu'elles contiennent ; et que cette vision par conséquent est un effet de son imagination ; mais ce qui lui fait penser que c'est une vraie vision est qu'il n'est point sujet à en avoir et n'a jamais eu que celle-ci. En foi de quoi, j'ai signé la présente de ma main, et scellé de notre sceau [1]. »

Saint François de Sales venant à la rencontre de la mère de Chantal, et saint Vincent de Paul, debout au saint autel, assistant ravi à cette union ! quel couronnement admirable à la belle vie que nous venons de raconter !

[1] Procès de canonisation de sainte Chantal. — *Lettre* de saint Vincent de Paul aux filles de la Visitation.

Aussitôt que la sainte fut morte, Mme de Montmorency lui ferma les yeux et lui baisa les pieds, qu'elle mouilla de ses larmes. Elle baisa aussi avec un profond respect le saint nom de Jésus que la Bienheureuse avait gravé sur son cœur. Toutes les sœurs firent de même. On ouvrit le petit sachet, et l'on relut tout haut, en présence de ses restes vénérables, les saints vœux, les protestations de foi, les prières et les actions de grâces que la sainte avait écrites et signées de son sang, les unes à Dijon, sur l'autel de Notre-Dame-d'Étang, les autres à Saint-Claude, à Annecy, à Paris, à Lyon, monuments de la grâce de Dieu sur une âme privilégiée. Mme de Montmorency fit embaumer ce saint corps, et il fut exposé pendant deux jours dans la chapelle, proche la grille; des foules immenses le vinrent voir, et lui faire toucher des chapelets ou des linges. Après quoi la duchesse ordonna que ce saint corps fût immédiatement et secrètement emmené à Annecy, où la sainte avait dit qu'elle voulait reposer, près du corps de son bienheureux Père.

Mais, pour se dédommager du sacrifice héroïque qu'elle faisait en cédant ce saint corps, et afin de consoler les religieuses de Moulins, elle conserva le cœur de la Bienheureuse, et le fit enchâsser dans un grand reliquaire d'argent, enrichi de pierreries, soutenu par des anges. Ce cœur fut placé sur un autel, dans la chambre de la mère de Chantal, transformée en oratoire, tout proche du lit sur lequel la sainte était morte, et qui fut conservé précieusement. La duchesse de Montmorency y passait de longues heures en oraison, et elle baisait avec respect le lit « où

elle avoit vu, disait-elle, comment meurent les saints ».

Ce lit subsiste encore. Il n'est plus au monastère de Moulins, que le malheur des temps a profané, ni dans la chambre où mourut la sainte, et qui n'est plus une chapelle. Il est à Nevers, où les sœurs de Moulins, retirées de nos jours, le conservent comme un trésor ; et il est impossible de le voir, de contempler ce petit bois de lit, cette même paillasse, ce dur matelas, ces couvertures grossières, sans éprouver une émotion profonde.

Tout lit de mort est sacré. Mais celui qui a reçu le dernier soupir d'un saint, qui a entendu ses derniers actes d'adoration, de foi, d'humilité, de mépris de la terre, les plus grands, les plus beaux de tous ; où s'est consumé dans le feu de l'amour l'holocauste d'une vie déjà immolée par l'ardeur du repentir; d'où l'âme, rejetant les restes de sa mortalité, s'est élancée libre vers Dieu qui l'attendait : un pareil lit est un autel. On s'en approche avec respect ; on s'en retire recueilli et ému ; et rien peut-être ne dit plus éloquemment à l'âme comment il faut vivre et comment on doit mourir.

CHAPITRE TRENTE-CINQUIÈME

CANONISATION DE SAINTE CHANTAL

Le corps de sainte Chantal arriva à Annecy le 30 décembre 1641. De Moulins à Lyon, les officiers de Mme de Montmorency, chargés de conduire le cortège funèbre, avaient fidèlement exécuté ses ordres ; ils avaient voyagé rapidement et secrètement. Lyon surtout avait été traversé la nuit et à la hâte, et les deux Visitations de cette ville n'avaient pas même su que le corps de leur sainte fondatrice passait à leur porte. Mais au sortir de Lyon, quand on eut fait quelque chemin du côté de la Savoie, les officiers de Mme de Montmorency, persuadés qu'il n'y avait plus de danger, ralentirent leur marche et laissèrent échapper leur secret. Aussitôt le voyage devint un triomphe. A Montluel, le peuple accourut en foule dans la chapelle de la Visitation, et les sœurs passèrent la nuit en prière autour de la châsse précieuse. A Belley, Mgr Camus sortit de la ville, vêtu pontificalement, accompagné de son clergé, précédé de la musique, suivi d'une foule immense portant des flambeaux, et alla attendre sur la route les saintes reliques

de la vénérable mère. A Saint-Rambert, à Seissel, à Rumilly, la foule augmenta encore. Partout les cloches sonnaient, les églises se tendaient de noir; on voyait sortir des villes et des villages des populations entières, jalouses de saluer une dernière fois la sainte fondatrice.

Mais nulle part la foule n'était si compacte et si émue qu'à Annecy. Le corps fut porté solennellement dans l'église du premier monastère de la Visitation, et la bière, ouverte pour satisfaire l'impatience et la pieuse curiosité du peuple. Un miracle éclatant manifesta, ce jour-là même, la sainteté de la mère de Chantal. Dans la foule de ceux qui s'approchaient pour baiser ses pieds, se présenta un jeune libertin livré publiquement à de honteuses passions. Or, au moment où il approchait ses lèvres, la sainte retira ses pieds. Tout le monde le vit, et poussa un cri de joie [1].

Après qu'on eut donné quelques jours à la foule pour satisfaire sa dévotion, le saint corps, qui ne pouvait être inhumé dans l'église à cause des réparations qu'on y faisait alors, fut déposé dans le chœur intérieur du monastère, et peu après, toujours pour la même cause, transporté dans la sacristie, où il demeura à peu près un an [2]. « Or, écrit la mère de Chaugy, ce fut chose vraiment remarquable, qu'au même instant que le corps entra dans le monastère nos pauvres cœurs, qui, depuis la nouvelle de notre

[1] *Procès de béatification*, t. II, p. 309.

[2] Extrait des registres du greffe de l'évêché de Genève. Inhumation et sépulture de la révérende mère sœur Jeanne-Françoise Frémyot dite de Chantal, première religieuse et fondatrice de l'ordre de la Visitation Sainte-Marie.

perte, avoient été si oppressés de douleur que nous ne pouvions nous voir à paupières sèches, furent tous universellement saisis d'une joie intérieure et d'une certitude spirituelle si grande de la gloire de cette sainte âme qui nous rendoit son corps, que cela sécha nos larmes, et nous ne pouvions dire que ces mots : « Oh ! qu'elle est avant dans le ciel, et que nous sommes heureuses d'avoir une telle avocate devant Dieu [1] ! »

La vision célèbre de saint Vincent de Paul, mise en écrit par le saint prêtre lui-même avec les plus vives expressions de vénération pour la mère de Chantal, courut rapidement tous les monastères et contribua encore à sécher les larmes. Il en fut de même d'une autre vision que M. de Maupas raconte ainsi : « Après la mort de la mère de Chantal, une âme de grande vertu la vit en sa forme et son habit ordinaire, à genoux, la face lumineuse, les bras croisés sur sa poitrine, un crucifix au milieu penchant un peu du côté du cœur ; le corps incliné, les yeux élevés vers la gloire où elle alloit entrer ; et, cette personne se demandant à elle-même qui portoit et soutenoit ainsi à genoux la mère de Chantal, il lui fut répondu : Son amour et son désir [2]. »

Aussi, quand l'année fut finie, la mère de Blonay, dans le service solennel qu'elle fit célébrer pour la sainte fondatrice, ne voulut souffrir aucun appareil qui sentît le deuil et les funérailles ; elle fit tendre l'église en blanc, la fit orner de fleurs, et pria Mgr Charles-Auguste de Sales de parler sur les vertus de la Bienheureuse ; ce qu'il fit avec un talent et un

[1] *Mémoires*, p. 294.
[2] *Vie de la vénérable mère de Chantal*, p. 426.

cœur incomparables [1]. Pendant ce temps on achevait les réparations de l'église, on préparait le tombeau, et enfin, après sept ans d'attente, tout fut prêt pour la translation solennelle. Le 11 décembre 1648, Mgr Charles-Auguste de Sales, devenu évêque d'Annecy, entra au monastère pour reconnaître le précieux dépôt, que lui montrèrent la mère de Chaugy, supérieure, et la mère de Blonay, déposée, et qui fut ensuite porté processionnellement dans l'église, au milieu d'une foule immense, et placé dans la chapelle Sainte-Lucie [2]. Le tombeau, en marbre, ne reçut aucune inscription. On l'avait seulement orné de quelques sculptures représentant la vénérable mère étendue sur son lit de mort et environnée de ses religieuses [3].

Beaucoup de personnes qui regardaient avec raison la mère de Chantal comme une pierre angulaire de la Visitation, s'étaient imaginé que cet Institut, qui n'avait pas de lien, et qui ne subsistait, disait-on, dans l'unité que par l'immense ascendant de la sainte, se dissiperait aussitôt après sa mort. On le prophétisait tout haut; mais on se trompait, et il fut bientôt évident que l'esprit de la vénérable fondatrice lui avait survécu et habitait dans toutes ses filles. En effet, à peine elle eut fermé les yeux, que tous les monastères, par un mouvement non concerté quoique unanime, envoyèrent des messagers au monastère d'Annecy pour renouveler et renouer leur union avec lui, et déclarer qu'ils le regarderaient toujours comme la sainte source d'où ils étaient sortis, le centre dans

[1] *Vie de la mère de Blonay,* ch. xv.
[2] Extrait des registres du greffe.
[3] *Circulaire* de la mère Favre de Charmette.

lequel ils devaient toujours se réunir, et le lieu où résidait, avec les corps des saints fondateurs, la plénitude de leur esprit. Promesse solennelle qui subsiste depuis trois siècles sans avoir jamais été violée.

Et en même temps que la vie intérieure de l'Ordre ne diminuait pas, son extension extérieure ne cessait de croître. Sainte Chantal avait laissé quatre-vingt-six monastères : chaque année en voyait naître de nouveaux. A la fin du siècle, ce nombre s'était élevé de quatre-vingt-six à cent-quarante-six. Il y avait des Visitations non seulement en France, en Suisse, en Savoie, en Piémont, en Lorraine, en Italie, comme du temps de la sainte ; il y en avait en Sicile, dans les Pays-Bas, en Bavière, en Autriche, jusqu'en Pologne. Vainement le dix-huitième siècle, en refroidissant les âmes et en multipliant les préjugés, comprima le développement de presque tous les Ordres religieux, rien ne put arrêter l'élan de la Visitation. On la vit se répandre en Espagne, en Portugal, en Angleterre, pénétrer même en Russie, passer ensuite en Asie, s'établir au mont Liban, et de là, s'élançant en Amérique, fleurir en paix dans les plus brillantes villes des États-Unis.

La gloire de sainte Chantal se propageait avec son Institut. Chaque année de nouveaux miracles attestaient sa puissance auprès de Dieu. Les guérisons les plus éclatantes avaient été obtenues par son intercession à Rumilly, à Thonon, à Mamers, à Annecy, à Saumur, à Nevers, à Pignerol, à Saint-Amour, à Orléans, à la Roche, à Rome[1]. Malheureusement nulle

[1] *Histoire de sainte Chantal,* par le P. Beaufils.

part on ne recueillait ces faits d'une manière authentique ; nulle part les évêques des diocèses où la mère de Chantal avait vécu, et qui étaient pleins de sa gloire, ne songeaient à faire dresser des procès-verbaux ni à commencer des interrogatoires qui pussent un jour servir à sa canonisation. Déjà quarante ans s'étaient écoulés depuis qu'elle avait quitté la terre; on avait laissé mourir une à une, sans les interroger, toutes les personnes qui l'avaient connue le plus intimement, et qui auraient pu donner les renseignements les plus précieux sur ses vertus. Elle qui avait mis tant de zèle à faire commencer immédiatement le procès du saint évêque de Genève, n'avait trouvé personne pour s'occuper du sien. Le dix-septième siècle s'achevait, et on eût dit que les Visitations, sans avoir oublié leur sainte fondatrice, n'avaient nul souci de sa gloire et ne tenaient pas à honneur de voir ses restes sacrés sur les autels.

Il n'en était rien cependant. Non seulement dans les Visitations, où elle était proclamée sainte et tendrement honorée, quoiqu'en secret ; non seulement à Annecy, où des pèlerins venaient en foule à son tombeau ; mais partout, en France, en Italie, en Savoie, on soupirait après le jour où l'on pourrait lui dresser des autels. Qui donc alors empêchait de commencer son procès de canonisation, surtout en présence de continuels miracles et d'une renommée de sainteté si universellement et si solidement établie?

Une erreur singulière, répandue depuis peu parmi les théologiens et les canonistes, était seule la cause de cette froideur apparente. En 1634, sept ans avant la mort de la mère de Chantal, le pape Urbain VIII

avait publié, relativement à la béatification des saints, un décret qui avait été mal compris. Ce pontife, jaloux de la gloire des saints et inspiré de prendre les plus sévères précautions pour la mettre à l'abri de toute discussion, avait ordonné d'une part que le peuple n'eût plus la liberté de prévenir le jugement de l'Église en rendant un culte public aux personnes qui n'étaient pas encore béatifiées; et de l'autre que la congrégation des Rites n'entamât plus aucun procès concernant les vertus et les miracles des personnes mortes en odeur de sainteté, à moins qu'il ne se fût écoulé cinquante ans depuis leur mort. Cette sage défense faite à la congrégation des Rites, on avait cru à tort qu'elle regardait aussi les évêques, et que défense leur était également faite de procéder à aucune information et à aucun interrogatoire avant la fin des cinquante ans. C'était une erreur; car qui ne voit que si, pour commencer les informations juridiques, on attendait qu'un si grand laps de temps se fût écoulé, il n'existerait presque plus aucun témoin oculaire qui pût déposer sur les vertus des serviteurs de Dieu, et qu'ainsi les principales preuves ayant disparu, les procès de canonisation deviendraient impossibles? On le sentait, il est vrai; mais, comme on croyait que le décret du pape Urbain VIII était formel, on obéissait avec regret, mais enfin on obéissait, et les procès de canonisation de plusieurs serviteurs de Dieu étaient partout ajournés.

Telle était la raison qui arrêtait les plus pieux et les plus zélés pour la gloire de sainte Chantal; aussi, à peine les cinquante années furent-elles écoulées, qu'on vit toutes les Visitations commencer des prières,

échanger des lettres, faire des démarches pour procurer à leur vénérable fondatrice l'honneur d'être placée sur les autels. Ce ne fut néanmoins qu'en 1715 que s'ouvrirent à Annecy, sous la direction de l'évêque de Genève, les informations juridiques. Les commissaires se rendirent à Dijon, à Autun, à Bourbilly; et, après avoir parcouru la Bourgogne, conduits et libéralement défrayés par M. de Toulongeon, petit-fils de la sainte, ils allèrent à Moulins, à Bourges, à Paris, partout où elle avait vécu, afin de recueillir les souvenirs et les témoignages de sa vertu. On vit en même temps les personnages les plus distingués du monde chrétien faire les plus belles instances pour obtenir du Saint-Siège la canonisation de la mère de Chantal. Dans le recueil considérable et précieux des lettres écrites à ce sujet au Souverain Pontife, il y en a de presque tous les souverains de l'Europe catholique, de quelques républiques, de plusieurs cardinaux, d'un très grand nombre d'évêques, de généraux d'ordre, d'abbés, d'universités, de parlements, de magistrats des villes [1]. Non seulement la France et la Savoie, mais encore l'Italie, l'Allemagne, la Suisse, la Pologne, l'île de Malte, s'unissaient pour chanter les louanges de la vénérable mère de Chantal, et

[1] Voir à Annecy le recueil des copies de toutes ces lettres. Nous avons à Dijon un recueil spécial des lettres adressées au pape par les personnes les plus distinguées de Bourgogne. Il y en a du prince Louis-Henri de Bourbon, prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, du président de Berbisey, parent de la sainte, du Parlement, de la Chambre des comptes, de la Chambre du trésor de Dijon, du vicomte mayeur et des échevins, de Mgr Zamet, évêque de Langres, des chanoines de la Sainte-Chapelle, etc. (Archives de la Visitation de Dijon, manuscrit in-8°.)

pour solliciter le bonheur de lui élever des autels.

Des procédures faites par les autorités des Ordinaires furent achevées en 1718, et portées à Rome vers 1719. Mais à peine les postulateurs de la cause l'eurent soumise à la sacrée congrégation des Rites, qu'on se trouva en présence d'une difficulté considérable. C'était l'usage, sauf le cas d'un culte immémorial rendu à un saint personnage, et sauf aussi quelques autres cas très rares dans lesquels ne se trouvait pas la mère de Chantal, qu'on ne pût procéder à la canonisation d'un saint que sur des dépositions de témoins oculaires attestant ses vertus ou son martyre. Or ici, par suite de l'erreur que nous avons signalée, il n'y avait point de témoins oculaires. Les commissaires apostoliques avaient eu beau parcourir la Savoie, la Bourgogne, la France, l'Italie, ils avaient partout rencontré les enfants de ceux qui avaient connu la sainte ; mais les contemporains avaient disparu, à l'exception de trois ou quatre vieillards, dont les dépositions étaient précieuses, mais insuffisantes pour servir de base à un procès de canonisation.

Cette difficulté très grave, à laquelle on ne voyait pas de solution, et quelques autres difficultés qui s'y joignirent, amenèrent bientôt des lenteurs, et firent même concevoir les plus vives craintes sur l'heureuse issue de cette cause. Commencée en 1715, introduite à Rome en 1719, reprise en 1722, interrompue ensuite jusqu'en 1737, elle n'avançait pas. On touchait au centième anniversaire de la mort de la sainte, et malgré les plus héroïques vertus, malgré la renommée de sainteté la plus éclatante, en dépit de tant de

miracles, la grande sainte, victime dans sa tombe d'une erreur des théologiens et des canonistes, se voyait privée des honneurs du culte public par l'inexorable sévérité des lois et des usages de l'Église sur la béatification des saints.

Au milieu de ces craintes et de ces inquiétudes, les religieuses d'Annecy eurent pourtant une grande joie, bientôt partagée par tout l'Institut. La suite des enquêtes exigeait l'ouverture du tombeau de la mère de Chantal et la reconnaissance de ses reliques. En conséquence, le 1er décembre 1722, Mgr de Rossillon de Bernex, évêque de Genève, accompagné des commissaires apostoliques, se rendit à la chapelle du premier monastère de la Visitation d'Annecy, et là, en présence de Son Altesse sérénissime Mme la princesse Éléonore-Philippe de Hesse-Rhinfelds-Rotembourg, sœur de Son Altesse royale Mme la princesse de Piémont, toutes les sœurs étant debout derrière leur grille, il fit desceller la pierre du tombeau [1]. On trouva une châsse de plomb enfermée dans un cercueil de noyer sur lequel était écrit :

ICI GIST LE CORPS
DE NOSTRE TRÈS-HONORÉE SŒUR JEANNE-FRANÇOISE FRÉMYOT,
FONDATRICE DES FILLES DE LA VISITATION SAINTE-MARIE,
ET PREMIÈRE RELIGIEUSE D'ICELUY;
LAQUELLE EST DÉCÉDÉE AU MONASTÈRE DE MOULINS
LE TREIZIÈME DÉCEMBRE MIL SIX CENT QUARANTE ET UN,
A SEPT HEURES DU SOIR, JOUR DE SAINTE-LUCIE.

Quelque lourd que fût ce précieux trésor, les sœurs

[1] Les détails suivants sont tirés d'une circulaire adressée à tout l'Institut, le 2 janvier 1729, par la mère Françoise-Madeleine Favre de Charmette, supérieure de la Visitation d'Annecy.

ne voulurent céder à personne l'honneur de le porter, et, aidées seulement de leur confesseur, elles le mirent sur leurs épaules et le transportèrent dans la salle du chapitre.

Là, Mgr de Genève fit ouvrir le cercueil de plomb; et alors, écrit la mère Favre de Charmette, « nous vîmes notre vénérable fondatrice, revêtue de notre saint habit, le chapelet au côté, un crucifix sur sa poitrine; son petit habit paroissoit comme en entier avec quelques taches blanches causées par l'humidité du caveau, qui est situé sur un des canaux du lac. Nous aperçûmes sur le chef de la vénérable servante de Dieu un reste de couronne qui n'avoit pas perdu toute sa verdeur. Il ne paroissoit rien de dérangé dans sa personne. On la reconnoissoit au tableau original que nous avons. Un air de majesté et de sainteté qui se montroit sur son visage attira toute notre vénération et notre respect, et nous rendions intérieurement grâces à Dieu de ce qu'il nous avoit faits les dépositaires d'un si précieux trésor... Au bas des mains de la vénérable servante de Dieu, nous trouvâmes une petite boîte scellée en deux endroits du sceau de la Visitation, en cire rouge d'Espagne. On l'ouvrit, et on y trouva des papiers qui apparemment étoient ceux dont il est parlé dans la Vie de cette grande servante de Dieu, et dont il est dit qu'elle avoit demandé qu'ils fussent ensevelis avec elle. Ces papiers étoient si usés, qu'on n'a pas pu les déchiffrer. »

Quand les sœurs eurent pendant longtemps vénéré leur sainte fondatrice, l'évêque les fit retirer, et, accompagné des commissaires ecclésiastiques et d'experts nommés par lui, il procéda à la reconnaissance

canonique des reliques, et fit tout disposer pour les ensevelir de nouveau, jusqu'au jour où l'Église permettrait de les placer sur les autels. Une nouvelle châsse en plomb, doublée de taffetas blanc et enfermée dans une châsse en noyer, fut préparée, et on laissa aux religieuses l'honneur et la consolation de revêtir de nouveaux habits religieux leur vénérable mère. L'étoffe en avait été filée et teinte par toutes les sœurs, et tous les habits faits par elles, à l'exception du voile, qui fut cousu par Son Altesse sérénissime Mme la princesse.

La sainte ayant été entièrement revêtue, sa croix d'argent pendue à son cou avec le ruban de laine, le crucifix entre ses mains, une couronne sur sa tête, l'évêque permit qu'elle restât ainsi quelque temps exposée à la vénération des sœurs. Nulle plume ne saurait peindre le recueillement, la modestie, la joie sainte des religieuses agenouillées auprès de leur vénérable mère, et lui demandant « de les soutenir dans la fidélité aux saintes instructions qu'elle leur avait laissées, dans la fermeté et la pureté de la foi, et dans la parfaite soumission au Saint-Siége ». Un seul regret se mêlait à ces joies, c'est que toutes les sœurs de l'Institut ne fussent pas là, et que toutes ensemble, au lieu d'enfouir de nouveau sous terre ces reliques sacrées, elles ne pussent les porter triomphalement sur l'autel. Elles en avaient du moins l'espérance, mais qui ne devait se réaliser que bien tard; et, de toutes les sœurs qui assistèrent aux cérémonies que nous venons de décrire, bien peu devaient voir se lever ce jour après lequel elles soupiraient si ardemment.

Le procès de béatification n'avançait pas. Les années s'écoulaient, aggravant les anciennes difficultés, en apportant de nouvelles, et diminuant les espérances. Ce que l'on craignait arriva enfin. Le centième anniversaire de la mort de sainte Chantal sonna (1741) sans que les religieuses eussent le bonheur de voir leur vénérable mère sur les autels, sans que les fidèles pussent manifester en public les sentiments de vénération, de confiance et d'amour qui étaient dans tous les cœurs. Et déjà de toutes parts on commençait à dire que de si actives démarches ayant été infructueuses pendant vingt-six ans, il était bien à craindre qu'elles ne le fussent toujours.

Dieu, cependant, avait résolu de ne pas retarder davantage la glorification de sa servante. En 1740, l'année même qui précéda le centième anniversaire de la mort de sainte Chantal, était monté sur le trône de saint Pierre un homme d'une science immense, et qui, ayant approfondi toutes les parties de la science sacrée, s'était spécialement occupé de la béatification et de la canonisation des saints, et composait alors sur ce difficile sujet un vaste et magnifique ouvrage en cinq volumes in-folio, trésor précieux d'érudition et de critique. Tour à tour consulteur du saint office, promoteur de la foi, avocat consistorial, secrétaire de la congrégation du Concile, canoniste de la sacrée pénitencerie, par ses charges comme par ses écrits, l'immortel cardinal Lambertini, qui prit le nom de Benoît XIV, était admirablement préparé à éclaircir toutes les difficultés qui entravaient alors la marche des procès de canonisation. Aussi, à peine assis sur la chaire de saint Pierre, il évoque toutes les causes

commencées, et en particulier celle de sainte Chantal, en presse l'examen, et, après de longues et sérieuses discussions qu'il préside lui-même, il publie enfin, en 1751, le décret si impatiemment désiré de la béatification de sainte Chantal. Ce décret est un chef-d'œuvre. Nous le donnons en entier, malgré sa longueur. On verra, en le lisant, ce que sont ces grands procès de canonisation que le monde connaît si peu, et avec quelle prudence, quelle sagesse, quelle inflexible sévérité sont conduites ces procédures à la suite desquelles d'humbles chrétiens montent sur les autels, aux applaudissements mérités du ciel et de la terre[1].

BENOIT XIV

PAPE

Quoique la vénérable servante de Dieu Jeanne-Françoise Frémyot de Chantal soit morte depuis le 13 décembre de l'année 1641, et même en grande réputation de sainteté, comme on peut le voir par tous les témoignages qu'en ont laissés par écrit les plus respectables auteurs de ce temps-là, qui se sont aussi étendus sur les grands honneurs rendus à son corps lorsque, peu de temps après sa mort, il fut transporté avec une sainte pompe de l'église de Moulins à Annecy :

[1] Le décret est ainsi intitulé : *Sanctissimi Domini nostri Benedicti Papæ XIV Decretum in causâ Gebennen. Beatificationis et canonisationis ven. servæ Dei J. Franciscæ Fremyot de Chantal, ordinis monialium a Visitatione sanctæ Mariæ nuncupatorum fundatricis. Editum die XXI Augusti MDCCLI. Romæ MDCCLI. Ex typographia reverendæ cameræ apostolicæ.* In-4° de 31 pages. A côté du texte latin on avait placé une traduction française. C'est cette traduction que nous donnons. Elle fut distribuée à tous ceux qui assistaient à la cérémonie et envoyée à tous les monastères.

cependant les informations juridiques de ses vertus et de ses miracles ne furent point faites pour lors, ni plusieurs années après, par les ordinaires des endroits où elles pouvaient avoir lieu; soit parce qu'il est plus aisé de trouver gens qui conseillent ce qu'il y auroit à faire, qu'on n'en trouve qui mettent réellement la main à l'œuvre; soit aussi parce qu'on s'imaginait voir un obstacle à ces informations dans le décret d'Urbain VIII notre prédécesseur, d'heureuse mémoire, publié il n'y avoit pas longtemps, et par lequel il fut défendu de procéder dans la cause de la béatification des serviteurs de Dieu à moins qu'il ne se fût écoulé l'espace de cinquante ans depuis leur mort. Les paroles de ce décret sont celles qui suivent : *Sa Sainteté a expressément défendu à la sacrée congrégation des Rites de procéder à l'avenir dans les causes de canonisation ou de béatification des serviteurs de Dieu, ou à la déclaration du martyre, à moins qu'il ne se soit écoulé l'espace de cinquante ans depuis leur mort;* et c'est ce qui donna lieu à une opinion fausse, qui faisoit croire à plusieurs qu'il n'étoit pas même permis avant ce temps-là de ramasser les preuves authentiques, ni d'instruire les procès touchant le martyre, les vertus ou les miracles des serviteurs de Dieu morts en odeur de sainteté; quoique cependant ce souverain pontife n'eût d'autre objet, en portant une pareille loi, que de défendre de proposer avant l'expiration du terme de cinquante ans aucun doute dans la congrégation des Rites touchant la preuve du martyre, des vertus ou des miracles; mais laissant toujours à quiconque il appartient le droit et la faculté de faire compiler en attendant sur cela, lorsqu'on le trouveroit à propos, les procédures qu'on fait d'autorité ordinaire et celles qui sont ordonnées par le Saint-Siège; sans quoi il est évident qu'après ce laps de temps il ne resteroit plus d'espérance d'avoir des témoins oculaires pour déposer dans les procédures des Ordinaires ou du Saint-Siège, et qu'à peine en trouveroit-on une suffisante quantité d'auriculaires qui déposassent d'après des témoins oculaires, et c'est ce dont nous avons traité nous-même dans notre ouvrage sur la *Canonisation des Saints,* livre II, chapitre dernier.

Cette erreur, presque universellement répandue, ayant fait différer les procédures des Ordinaires touchant les vertus

et les miracles de la vénérable servante de Dieu Jeanne-Françoise jusqu'à l'année 1715, d'autres délais nécessaires renvoyèrent aussi jusqu'au mois de juillet 1719 la proposition du doute ordinaire dans la congrégation des Rites sur l'introduction de cette cause pour la béatification et la canonisation, savoir : *Si on devait signer, ou non, la commission pour l'introduction de cette cause;* car ce n'est qu'après que cette commission a été signée par le Pape qu'on met la main à la confection des procédures apostoliques.

Cependant, lorsque les postulateurs commencèrent à parler de proposer une telle instance, nous, qui exercions pour lors les fonctions de promoteur de la foi, nous déclarions ouvertement que, s'agissant d'une cause qui ne se proposoit pas par la voie d'un *culte immémorable,* ou de quelque autre cas excepté dans les décrets d'Urbain VIII, mais par une voie appelée de *non-culte,* et que, conformément à l'usage observé dans la congrégation des Rites (quoique cet usage ne fût prescrit par aucune loi canonique ni par aucun décret des papes), c'étoit par des témoins oculaires que dans de pareilles causes, portées par voie de *non-culte,* se devoient prouver le martyre ou les vertus; la cause dont il s'agissoit couroit risque d'être condamnée à un éternel silence, et il étoit bien à craindre qu'on en refusât l'introduction par la signature de commission; puisque les procédures faites par l'autorité des Ordinaires, et soixante-quatorze ans après le décès de la servante de Dieu, ne présentant aucun témoin oculaire qui déposât sur les vertus, il n'étoit pas possible d'espérer qu'on pût trouver dans la suite de pareils témoins qui, dans les procédures apostoliques, après que la commission de l'introduction auroit été signée, pussent déposer, pour avoir vu par eux-mêmes, sur les vertus de cette servante de Dieu.

Mais le cardinal Thomas Ferrari, d'heureuse mémoire, un des cardinaux qui composoient la congrégation des Rites, dont l'avis étoit toujours dicté par une doctrine et une prudence consommées, qui avoit déjà lu avec attention toutes les pièces importantes qui favorisoient la cause de la vénérable servante de Dieu, et qui en avoit mûrement examiné tous les mérites, répondoit au contraire, et avec raison, qu'il ne paroissoit nulle part aucune loi expresse qui empè-

châtque, dans les causes portées par voie de *non-culte,* et dont l'instruction du procès avoit été différée sans fraude, et pour des raisons légitimes, on n'admît, comme une preuve suffisante du martyre ou des vertus, la déposition qu'en feroient des témoins auriculaires, d'après des témoins oculaires, principalement lorsque ces dépositions se trouveroient adminiculées par les témoignages de personnes célèbres par leur piété, et des graves écrivains du même siècle; qu'il espéroit avec d'autant plus de confiance que cette cause auroit un jour un succès heureux, qu'il la voyoit abondamment munie de telles preuves, qu'on pouvoit compulser juridiquement dans les procédures apostoliques, et qu'ainsi il assuroit qu'il ne craindroit pas de donner son suffrage pour cette introduction, et pour la signature de la commission. L'avis d'un si grand homme eut tant de poids, même après sa mort, que, nonobstant les difficultés que nous avons exposées ci-dessus, et que nous eûmes soin de relever de vive voix et par écrit, il fut suivi par la plupart des cardinaux qui assistèrent à la congrégation ordinaire, où le doute fut discuté, et qu'il fut confirmé par un jugement supérieur de Clément XI, notre prédécesseur, de glorieuse mémoire, qui régnoit alors; et ce souverain pontife, extrêmement versé dans ces matières, et auquel nous-même, en qualité de promoteur de la foi, avions fait rapport de toutes choses, signa de sa propre main, le 19 du même mois de juillet 1719, la commission pour l'introduction de cette cause, comme nous l'avons déjà rapporté dans notre ouvrage sur la *Canonisation des Saints,* livre III, chap. III.

Après ces faits, et pendant le cours des années suivantes, on vit émaner tous les décrets et les jugements nécessaires pour le progrès de la cause, soit pour l'examen et l'approbation des ouvrages et des lettres écrites par la vénérable servante de Dieu, soit touchant l'observance des décrets apostoliques qui défendent de rendre un culte prématuré aux serviteurs de Dieu, soit enfin sur ce qui concerne la validité des procédures déjà faites, et par l'autorité des Ordinaires, et bientôt après par commission spéciale du Saint-Siège. Lorsque, enfin, en 1737, on se proposait d'examiner le doute le plus essentiel sur les vertus de cette servante de Dieu, après tout le temps qui s'étoit passé depuis 1719, on renou-

vela la même difficulté qui s'étoit élevée anciennement, de ce qu'on manquoit de témoins oculaires qui déposassent sur les vertus, et que sans leur secours ces mêmes vertus ne pouvoient se prouver dans cette cause, à laquelle on procédoit par la voie de *non-culte.* Mais on eut recours à ce qui avoit déjà été discuté depuis longtemps sur cela, et, après avoir examiné la question dans une congrégation des Rites, et l'avoir exposée au jugement du pape Clément XII, d'heureuse mémoire, ce souverain pontife donna, le 20 février de la même année 1737, un décret par lequel il ordonnoit que, sans s'arrêter à pareilles difficultés, on allât en avant dans la cause dont il s'agissoit, comme nous l'avons dit aussi dans notre ouvrage touchant la *Canonisation des Saints,* livre III, chap. III.

Après cela encore, tandis qu'on travailloit à décider des mêmes vertus, on apporta contre la servante de Dieu certaines oppositions qui avoient été déjà également objectées et réfutées dans la cause de saint Vincent de Paul, confesseur et directeur de cette vénérable servante de Dieu, Jeanne-Françoise. Dans ces entrefaites, élevé nous-même au souverain pontificat, quoique indigne, nous ordonnâmes qu'il se tînt par-devant nous une congrégation ordinaire des Rites, que nous fixâmes au 2 septembre 1744; et, après y avoir mûrement examiné l'affaire, nous en portâmes peu de jours après notre jugement, qui fut conforme au sentiment unanime de tous ceux qui avoient assisté à cette congrégation, et par lequel nous prononçâmes : *Que les objections proposées ne sembloient aucun obstacle à ce qu'on procédât à l'examen des vertus de la vénérable servante de Dieu, et que, sans s'arrêter à ces difficultés, on s'en tînt seulement à examiner s'il n'y auroit autre chose qui pût ternir l'éclat de ces vertus.* Ce décret, donné par nous le 10 du même mois de la même année, est rapporté tout au long dans la nouvelle édition faite à Padoue de notre ouvrage touchant la *Canonisation des Saints,* livre II, chap. dernier, numéro 12. En suite de ce décret, et conformément à ce qu'on y avoit prescrit après la tenue des congrégations antipréparatoire et préparatoire, il s'en tint enfin une générale par-devant nous le 3 mars 1743. On examina le doute ordinaire, savoir : *S'il conste des vertus théologales, la Foi, l'Espérance et la*

Charité, et des cardinales, la Prudence, la Justice, la Force et la Tempérance, et de leurs annexes, dans un degré éminent, dans le cas et à l'effet dont il s'agit. Or les avis des consulteurs y étoient favorables, et nous-même, par la lecture que nous avions faite de toutes les pièces qui concernoient cette cause, et après avoir examiné avec soin les représentations des postulateurs, ainsi que les observations du promoteur de la foi, avoir entendu les informations faites par les suffrages des consulteurs, que nous nous fîmes présenter, et que nous lûmes avec la dernière attention avant que la congrégation se tînt, nous ne doutâmes plus que l'héroïcité de ces vertus ne fût pleinement prouvée et démontrée. Cependant nous différâmes de déclarer le jugement que nous devions porter, pour avoir le temps d'examiner encore toutes choses, et d'implorer par nous-même et par d'autres les lumières d'en haut dans une affaire de si grande importance. Nous n'avions rien trouvé, à la vérité, qui dût nous faire douter, quant à la substance de la preuve des vertus de la vénérable servante de Dieu; mais il nous restoit encore quelque chose à examiner pour la forme du décret qui devoit émaner sur cela.

Car le 24 avril 1741 nous avions publié notre décret sur l'approbation des vertus héroïques du vénérable serviteur de Dieu François Caraccioli, fondateur de la congrégation des Clercs réguliers appelés Mineurs, dont les vertus n'avoient point été prouvées par des témoins oculaires, mais par des témoins auriculaires qui déposoient d'après des témoins oculaires, dont les dépositions cependant se trouvoient étayées de plusieurs adminicules : et ce fut à cette occasion que nous publiâmes le même jour un autre décret général, dans lequel nous avons établi certains principes et prescrit une règle convenable à ce sujet, en ordonnant que dans les causes des serviteurs de Dieu où l'on procédoit par la voie de *non-culte,* et dans lesquelles le martyre ou les vertus ne seroient justifiés que par des témoins auriculaires qui auroient déposé d'après des témoins oculaires, pourvu qu'ils eussent les qualités nécessaires, qu'ils fussent étayés d'efficaces adminicules, et qu'il ne manquât aucune des circonstances énoncées dans le décret, on pourroit procéder jusqu'à la béatification formelle de ces serviteurs de Dieu, nonobstant le défaut de

la preuve directe; mais que, pour cet effet, au lieu de deux miracles qu'il suffit de prouver suivant la loi générale et la coutume, il en faudroit quatre, qui devroient être pleinement constatés par des témoins oculaires, comme l'on peut voir dans les décrets dont nous avons parlé, soit dans le décret général, soit dans le décret particulier, rapportés l'un et l'autre au livre III, chap. III, numéro 25 et les suivants, de nos ouvrages de la susdite édition de Padoue. Il ne laissoit pourtant pas que d'y avoir des personnes qui nous représentoient que nous pouvions permettre, dans le cas dont il s'agit, qu'après l'approbation des vertus de la vénérable Jeanne-Françoise, la preuve de deux miracles pût suffire pour procéder à sa béatification, quoique celle de ses vertus ne fût appuyée que sur des témoins auriculaires *a videntibus,* attendu le témoignage des personnages respectables qui avoient été ses contemporains, du nombre desquels étoient saint François de Sales et saint Vincent de Paul; et les mêmes personnes appuyoient leurs représentations sur les décrets d'Urbain VIII, qui exceptoient de la rigueur des lois nouvelles les causes des serviteurs de Dieu dont le culte étoit fondé sur un laps de temps immémorable, ou sur les *écrits des Pères de l'Église et des saints personnages,* ajoutant que, si François de Sales et Vincent de Paul n'étoient pas du nombre des premiers, on ne pouvoit pas douter qu'ils ne fussent parmi les seconds. Mais nous, sachant combien il est difficile de conduire et de porter à fin un jugement sur cette sorte de cas, excepté à titre de culte fondé sur les écrits des Pères et saints personnages; vu plusieurs difficultés que nous avons indiquées dans le chapitre XIX, numéro 5 et les suivants, du livre second de la *Canonisation des Saints;* et, ce qui est encore plus essentiel, faisant réflexion que la cause dont il s'agit avoit été commencée et poursuivie jusqu'à présent par la voie de *non-culte;* nous avons jugé qu'elle devoit être soumise à la loi du susdit décret général, et que par conséquent il ne falloit pas moins de quatre miracles pour procéder à la béatification de la servante de Dieu. C'est pourquoi, dans le décret que nous avons publié sur l'approbation de ses vertus, le 31 du même mois de mars 1743, nous nous sommes servi des paroles suivantes : *Que les susdites vertus étoient tellement prouvées, que l'on pouvoit*

avec sûreté passer à la discussion des miracles dans le cas et pour l'effet dont il s'agit; mais que, comme elles n'étoient prouvées que par des témoins auriculaires, quoique adminiculés en plusieurs manières, il falloit qu'on suppléât à ce qui manquoit à la preuve des vertus par celles des miracles, et qu'on ne pouvoit en venir à la béatification que préalablement on n'eût prouvé quatre miracles, qui seroient constatés par des témoins oculaires, suivant la forme du décret général rendu à ce sujet le 23 *avril* 1741; et ce décret se trouve imprimé dans le chapitre VI du livre IV, part. I, n° 1, de notre ouvrage sur la *Canonisation des Saints* de l'édition de Padoue.

Le jugement sur les vertus étant achevé, comme il falloit procéder à l'autre jugement sur les miracles opérés par l'intercession de la même vénérable servante de Dieu, on en proposa l'examen aux consulteurs de la congrégation des sacrés Rites, en premier dans la congrégation antipréparatoire qui se tint le 26 janvier 1745, ensuite dans l'autre congrégation appelée préparatoire, tenue le 5 septembre 1746, et puis encore dans une autre congrégation de la même espèce, qui, pour un plus grand éclaircissement de la vérité, fut tenue extraordinairement le 11 juillet 1748, et enfin dans la congrégation générale, où non seulement les consulteurs, mais encore nos vénérables frères les cardinaux donnèrent leurs suffrages, et qui se tint par-devant nous le 13 du mois de juillet dernier de la présente année 1751, et dans laquelle le doute suivant fut proposé : *S'il conste, et de quels miracles il conste, dans le cas et pour l'effet dont il s'agit.*

Parmi bien des miracles qui furent proposés à examiner par les postulateurs, et qui furent discutés dans lesdites premières congrégations, quatre guérisons ont été choisies que des experts députés pour en dire leur avis suivant la vérité, après avoir prêté serment, n'ont pas hésité à reconnaître pour miraculeuses; et voici comme ces quatre guérisons se sont opérées :

Gabrielle-Angélique Morel, qui fut ensuite religieuse professe dans le couvent de l'ordre de la Visitation de la ville d'Avallon, diocèse d'Autun, eut, depuis sa naissance jusqu'à la quinzième année de son âge, la hanche, la cuisse, la jambe et le pied droits d'un demi-palme plus courts que la hanche,

la cuisse, la jambe et le pied gauches; et pendant tout ce temps tout le monde l'a vue boiter extraordinairement, de façon que son corps penchoit entièrement du côté droit; ce qui étoit cause que cette fille ne pouvoit être un moment à genoux sans qu'on mît sous le genou droit un coussin ou quelque autre appui; elle pouvoit encore moins marcher, à moins que le talon de son soulier droit ne fût beaucoup plus haut que son soulier gauche, pour pouvoir au moins toucher à terre et y appuyer le bout des doigts du pied. Outre cela elle avoit la jambe droite plus sèche, moins nourrie et moins susceptible de chaleur que la jambe gauche; et, s'agissant d'un mal de naissance, il n'y eut personne qui cherchât ou qui tâchât d'y apporter remède. Cette pauvre fille, qui avoit déjà atteint l'âge de quinze ans, avoit une extrême envie de se faire religieuse; mais, ayant été refusée par les Ursulines du diocèse de Langres, elle craignoit aussi de l'être par les religieuses de la Visitation de ladite ville d'Avallon, chez lesquelles elle se trouvoit pour lors, se voyant incapable de faire les fonctions de religieuse. Mais elle eut recours à la vénérable servante de Dieu Jeanne-Françoise; elle lui fit une neuvaine, pendant laquelle sa guérison avança si fort, que le quatrième jour elle reçut la sainte communion à genoux, de façon que cette situation ne lui causa aucune peine, parce que son corps étoit en équilibre sur ses deux genoux, devenus parfaitement égaux; enfin, au neuvième et dernier jour de la neuvaine, elle eut la jambe et le pied droits tout à fait semblables à la jambe et au pied gauches en longueur, en grosseur, en vigueur, en chaleur et en sentiment, et, ne boitant plus, elle jouit de l'entière liberté de ses jambes; et elle marcha depuis parfaitement, comme si elle n'avoit jamais boité.

La seconde guérison est celle d'Élisabeth Dromier de la Pérouse, religieuse professe du même ordre de la Visitation, dans la ville de Saint-Amour, diocèse de Lyon, qui, dès la huitième année de son âge, se trouvant d'une complexion très foible, fut souvent malade, et se trouva presque accablée d'une foule de maux. Un dévoiement presque continuel, des coliques d'estomac, un rhumatisme, une fièvre continue, une toux violente, l'affoiblirent d'abord. Quand elle parvint ensuite à l'adolescence, et qu'elle eut fait profession

de ses vœux, sa fièvre devint beaucoup plus forte, et elle fut sujette à un vomissement si fréquent, qu'elle rendoit non seulement son boire et son manger, mais quelquefois du sang vif, et qu'on lui vit une côte de son côté gauche qui s'étoit déplacée et élevée. Après l'épreuve inutile de plusieurs remèdes que les médecins lui firent prendre pendant longtemps, elle en fut abandonnée, et elle resta demi-morte dans un lit pendant l'espace de trois mois, et dans un état de foiblesse si déplorable, que non seulement elle y étoit couchée à la renverse sans pouvoir se remuer et sans pouvoir dormir, mais, qui plus est, elle perdit entièrement la voix. Se trouvant aux portes de la mort, elle invoque la servante de Dieu Jeanne de Chantal, et lui fait une neuvaine, au dernier jour de laquelle ayant communié, elle se trouve délivrée de tant de maux; et ayant recouvré ses forces et sa santé, elle saute du lit, elle s'habille elle-même; elle rend grâces tant en particulier qu'en public à sa bienfaitrice; elle mange à la table commune, et elle fait toutes les fonctions de religieuse jusqu'aux plus pénibles, continuant à jouir d'une santé parfaite.

La troisième guérison fut celle de Claire de Rossi, fille romaine. Comme elle ne quittoit point sa mère, qui étoit attaquée d'une étisie dont elle mourut, elle prit le mal, elle fut tourmentée par une fièvre violente et continue, par des douleurs de tête, une nausée d'estomac, une difficulté de respirer et de se coucher sur le côté droit, et par une toux continuelle et fatigante qui lui faisoit faire des crachats jaunes et purulents, où l'on voyoit quelquefois du sang mêlé, et lui faisoit rendre des abcès pleins de pus qui faisoient craindre qu'elle n'en restât suffoquée. On ne peut pas douter que son étisie n'augmentât tous les jours, vu l'extinction de sa voix. la sueur froide qui ne la quittoit point, et la maigreur de tout son corps; ses forces l'abandonnèrent ensuite, au point que le curé, qui lui avoit déjà administré tous les sacrements de l'Église, non seulement crut qu'elle alloit mourir bien vite, mais l'auroit prise réellement pour morte, s'il n'eût fait l'expérience accoutumée d'un cierge allumé qu'il présenta à sa bouche pour voir si elle respiroit; cependant cette fille, qui étoit abandonnée des médecins depuis neuf mois et qu'on alloit porter au tombeau, invoque la vénérable servante de

Dieu, et lui fait une neuvaine suivant la coutume. Toute la force de son mal fut dissipée depuis le troisième ou quatrième jour jusqu'au neuvième : sa fièvre, sa sueur, sa toux, ses insomnies et ses crachats purulents cessèrent. Elle recouvra sa couleur, son appétit et ses forces, au point qu'elle sortit du logis parfaitement guérie à la vue de tout le monde.

La quatrième guérison miraculeuse arriva en la personne d'Eugénie Trochon, religieuse professe du susdit ordre de la Visitation dans la ville de Saumur, diocèse d'Anjou. Trois ans après qu'elle fut entrée en adolescence, elle fut attaquée d'une petite fièvre quotidienne et d'une toux convulsive. Étant ensuite plus avancée en âge, elle fut atteinte d'un asthme violent, qui lui ôtoit la respiration au point qu'elle en seroit morte sans le secours des saignées qu'on lui fit très fréquemment pendant huit ans, et souvent plusieurs fois dans un même jour. Les remèdes qu'on lui donna furent tous inutiles. et les vomissements surtout, qui lui furent causés par l'émétique qu'elle prit, au lieu de la soulager, firent empirer son mal; car l'humeur maligne qui en étoit cause lui tomba sur le côté droit, et il lui vint une forte paralysie, laquelle, ayant duré plusieurs mois, lui rendit enfin le bras et la jambe incapables d'aucun mouvement, et lui ôta même en partie le sentiment. Cette religieuse passa quarante jours au moins dans ce déplorable état sans qu'on lui fît aucun remède, et elle se trouvoit si énervée, que les religieuses, en la transportant d'un lieu à l'autre, lui tiroient sa jambe pendante avec une petite corde qu'elles y avoient attachée; étant réduite à cette extrémité, elle implore le secours de la vénérable servante de Dieu dans une neuvaine qu'elle lui fait, au dernier jour de laquelle elle se lève, elle marche, elle se met à genoux, et fait toutes les autres fonctions qu'elle n'avoit pu faire pendant longtemps.

Avant que d'assembler la susdite congrégation générale où nous avons coutume d'assister, nous examinâmes toutes les preuves du procès, tous les écrits tant des postulateurs que du promoteur de la foi, et les consultations des experts; nous entendîmes les informations qui nous furent données de vive voix par les parties, et nous lûmes les vœux par écrit des consulteurs. Ladite congrégation s'étant tenue enfin, nous entendîmes les avis des cardinaux sur les susdites gué-

risons, et, quoique le nombre des vœux affirmatifs fût suffisant pour pouvoir les approuver comme miraculeuses, néanmoins nous crûmes devoir encore suspendre notre jugement, afin d'implorer le secours du Père des lumières pour découvrir plus sûrement la vérité, et afin de prendre de nouvelles mesures qui ne laisseroient rien à désirer à l'examen et à la discussion des choses qui avoient été faites jusqu'alors.

Dans notre ouvrage de la *Canonisation des Saints* que nous avons déjà allégué plusieurs fois, et que nous citerons encore plus bas, parce que nous avons eu un soin particulier d'y compiler tout ce qui regarde la béatification des serviteurs de Dieu et la canonisation des bienheureux, le sentiment du Saint-Siége et la pratique de la congrégation des Rites appuyée sur les auteurs les plus graves, nous avons démontré au livre IV, partie I, chapitre VIII, qu'il n'y avoit que la guérison d'une maladie grave qui puisse être regardée comme miraculeuse, et que le sujet d'un miracle ne peut consister dans un mal léger qui peut se guérir aisément; et c'est ce qui faisoit que nous avions quelque doute sur le quatrième des susdits miracles, s'agissant d'une paralysie qui n'avoit duré que quarante jours dans un degré complet.

Outre cela, suivant ce que nous avons prouvé dans le même endroit de notre ouvrage, la seule gravité du mal ne suffit pas pour que la guérison en soit miraculeuse, à moins que d'autres circonstances n'y concourent. Il faut, entre autres choses, que la guérison soit instantanée et que le recouvrement des forces perdues le soit pareillement, sans exclure pourtant l'instantanéité morale, qui se vérifie lorsque la guérison du mal et le recouvrement des forces sont arrivés dans l'espace de peu de jours, pourvu qu'il conste qu'une guérison de cette espèce, de la manière dont elle s'est passée, et dans le temps qu'elle a été opérée, n'ait pu être l'effet de la nature ou de l'art, et qu'elle n'ait été obtenue de la manière et dans le temps susdits que par l'intercession de quelque serviteur de Dieu. L'on peut voir là-dessus le chapitre VIII, nº 17, du livre IV, partie I, de notre ouvrage. Toutes ces considérations nous faisoient naître d'autres difficultés sur la première et la troisième des guérisons susrapportées, qui quoique arrivées dans le temps de la neu-

vaine faite à l'honneur de la servante de Dieu, n'avoient été opérées que dans plusieurs jours par degrés.

C'est pourquoi, pour pouvoir porter un jugement, dans une cause aussi grave, qui fût exempt d'erreur, autant que l'esprit humain peut y parvenir avec l'aide du Seigneur, nous interrogeâmes de nouveau les susdits experts qui, ayant été consultés pour la vérité, avoient déjà cru que lesdites quatre guérisons étoient miraculeuses, et nous leur proposâmes à examiner en premier lieu si, ayant devant les yeux la règle susdite, que les maladies légères ne peuvent former le sujet propre d'un miracle, ils croyoient que la maladie dont il est fait mention dans la quatrième des guérisons rapportées étoit assez grave et d'une guérison difficile, pour l'effet dont il s'agit; et en second lieu si, en mettant à part toutes les conjectures et les raisonnements tirés de leur art, dont leurs écrits sur la première et la troisième desdites guérisons étoient pleins, et en examinant simplement la nature des maladies telle qu'elle tomboit sous les sens, et leur durée, et faisant en même temps attention au défaut de remèdes dans le premier cas, et à leur inutilité dans le second, ils jugeoient que réellement lesdites guérisons excédoient entièrement les forces de la nature, quoique opérées dans une instantanéité morale et non mathématique. Nous ne voulûmes pas qu'ils nous fissent leur réponse de vive voix, mais par écrit, en leur assignant un temps convenable pour qu'ils examinassent mûrement la chose. Outre cela, étant persuadé des lumières et du savoir de notre premier médecin, non seulement parce qu'il a enseigné pendant longtemps, avec un grand applaudissement, la médecine dans notre Université de Bologne, mais encore vu la longue expérience qu'il a acquise en exerçant sa profession pendant quarante ans, et en traitant avec succès toutes sortes de maladies, même les plus difficiles, nous lui donnâmes aussi à examiner les quatre susdites guérisons, dont nous lui fîmes faire une description exacte, et, sans lui communiquer le sentiment des autres experts, nous lui ordonnâmes de mettre le sien par écrit. Et s'étant tous accordés à croire que les quatre guérisons susdites, si ce n'étoit quant à la substance, du moins quant à la manière et au temps qu'elles ont été opérées, excédoient les forces de la nature; nous, toute chose bien

examinée, et après avoir invoqué de nouveau le secours des lumières divines, nous avons cru qu'il ne restoit aucun doute pour les approuver comme miraculeuses. C'est pourquoi, par la teneur du présent décret, nous approuvons les quatre guérisons, et nous permettons, et respectivement ordonnons qu'on les publie comme des miracles du troisième genre suivant la doctrine du Docteur angélique saint Thomas, part. I, quest. CV, art. 8, et liv. III *contre les Gentils*, chap. CI, communément suivie par les théologiens et les canonistes, et à laquelle la congrégation des sacrés Rites se conforme tous les jours dans ses décisions, comme l'on peut voir dans notre susdit ouvrage, liv. IV, part. I, chap. I, n° 6 et suivants.

Nous avons prouvé encore dans le même ouvrage, tant par les autorités que par les exemples rapportés au livre I, chap. XXVI, n° 1, et chap. XXXII, n° 3, et au liv. IV, part. I, chap. VI, n° 5, que les miracles du troisième genre suffisent pour la béatification des serviteurs de Dieu et pour la canonisation des bienheureux.

Dans le temps que les susdits miracles proposés par les postulateurs s'examinoient à la congrégation des sacrés Rites, nous reçûmes une lettre de notre vénérable frère l'évêque d'Orléans, où il nous apprenoit que la toute-puissance de Dieu venoit d'opérer un autre miracle par l'intercession de la même servante de Dieu Jeanne-Françoise de Chantal, en la personne de notre bien-aimée fille Suzanne Bienfait, religieuse professe dans le couvent de la Visitation de Sainte-Marie de la ville d'Orléans, sur lequel ledit évêque avoit fait dresser une procédure juridique, en faisant examiner ladite religieuse, qui avoit été longtemps malade, les médecins et les chirurgiens qui avoient assisté à sa cure, ainsi que les autres religieuses du monastère qui avoient été présentes à tout ce qui s'étoit passé, et il promettoit de nous envoyer ladite procédure, comme, en effet, nous l'eûmes par ses soins sous nos yeux dans une forme authentique.

Le fait exposé dans cette procédure et rapporté par les susdits témoins jurés, qui ont tous jugé qu'il étoit miraculeux, s'est passé de la façon suivante : Suzanne Bienfait, religieuse professe de la Visitation de la sainte Vierge Marie, avoit eu depuis trois ans une tumeur squirreuse du côté

droit, vers le foie, qui paroissoit en dehors plus grosse que le poing; neuf mois avant sa guérison, cette tumeur s'avança du côté gauche, et à peine y touchoit-on que la malade y sentoit des douleurs très aiguës dont elle étoit tourmentée. A cela se joignirent des maux de tête, des insomnies, un manque d'appétit, un vomissement fréquent et des douleurs dans les entrailles. Pour comble de maux, elle tomba dans une paralysie qui la priva de tout mouvement et de tout sentiment dans les jambes, lesquelles étoient parvenues à un degré de froideur si grand, que les fomentations qu'on leur appliquoit avec de l'eau bouillante n'en diminuoient point l'engourdissement, et ne lui excitoient aucune sensation. Sa jambe droite surtout étoit devenue sèche et aride, de façon qu'on n'y voyoit que la peau et l'os. Ces maux empirant tous les jours, elle resta deux mois sans faire aucun remède; mais, ayant imploré le secours de la servante de Dieu et lui avant fait une neuvaine, tout à coup au neuvième jour elle recouvra entièrement sa santé; car elle n'eut plus de maux de tête ni colique. Sa paralysie se dissipa; sa jambe, qui étoit sèche et aride, devint dans un instant plus charnue; et, ses forces se trouvant rétablies dans un moment, elle fit tout de suite tout ce que faisoient les autres religieuses bien portantes, suivant leur Institut et leur façon de vivre. Quant à la continuation de l'état de sa santé, il ne peut y avoir aucun doute, puisque dix-sept mois après, l'évêque l'ayant été voir lui-même, la trouva bien portante, et que la même chose fut attestée par les religieuses dudit monastère, que l'évêque ne manqua pas de faire examiner pour cet effet.

Tous les requis nécessaires pour un miracle concourent dans ce fait, et ils sont constatés par les dépositions uniformes des témoins, qui, comme nous avons déjà dit, ont été examinés moyennant serment. C'est pourquoi, si l'on regarde les preuves de ce miracle selon les règles naturelles de la foi humaine, et même, prenant la chose en abstrait, si l'on en souhaite une preuve en certains sens juridique, il semble qu'il n'y manque rien de ce qui peut nous en assurer la vérité. Mais il y a une autre raison qui rend ladite procédure entièrement nulle et invalide, de manière que, si nous voulions suivre la rigueur des lois, nous n'y devrions avoir aucun égard.

Car les évêques et les autres Ordinaires ont bien la faculté de faire des procédures sur les miracles que Dieu opère par l'intercession de ces saints qui sont déjà dans le canon et que l'Église honore, tout comme il leur est encore permis de former des procédures dans les causes des serviteurs de Dieu qui ne sont encore ni béatifiés ni canonisés, pourvu que le Saint-Siége n'y ait pas encore mis les mains pour procéder à leur béatification ou canonisation. Mais quand la procédure dont il s'agit fut faite, il y avoit déjà bien longtemps que le Souverain Pontife avoit signé la commission de la cause de la béatification de la servante de Dieu Jeanne-Françoise Frémyot de Chantal. Or c'est précisément dans la signature de cette commission que consiste l'apposition des mains du Saint-Siége, de sorte qu'il n'étoit permis à aucun des Ordinaires de s'ingérer de son propre droit dans cette cause, et de faire des procédures soit sur les vertus, soit sur les miracles; et, au cas qu'il arrivât que lesdits Ordinaires en fissent faire quelqu'une de la sorte, elle seroit regardée comme nulle et inutile pour la béatification et la canonisation, à cause du décret irritant, qui est au moins virtuellement compris dans l'apposition des mains du supérieur. Nous avons examiné plus au long ces règles de droit dans notre susdit ouvrage de la *Canonisation des Saints*, livre II, chap. I et chap. XXXV, n° 12, et livre IV, partie II, chapitre dernier, et nous avons fait voir qu'elles étoient appuyées sur les sanctions canoniques, sur les décrets du concile de Trente, et sur les constitutious et rescrits des Souverains Pontifes.

Mais comme cette procédure, bien loin d'être faite au mépris du Saint-Siége par notre vénérable frère l'évêque d'Orléans, a été plutôt faite par respect pour luy, comme il paroît par ce que nous venons de dire, et que d'ailleurs tout ce qui est prescrit par le droit commun y a été exactement observé, nous avons pris volontiers la détermination de dispenser de cette nullité qui naît de ce que le Saint-Siége avoit mis précédemment la main à la cause dont il s'agit, et nous ordonnons par la plénitude de notre pouvoir apostolique et par le présent décret, qu'elle ne fasse aucun obstacle pour cette fois. En suite de quoi nous ne refusons pas de reconnoître ladite procédure pour valide, afin d'en faire usage,

comme ci-après, nous conformant en cela aux exemples de nos prédécesseurs, qui pour de justes causes se sont servis du même pouvoir, non seulement pour dispenser de telle sorte de nullité, mais encore pour consolider d'autres procédures, comme l'on peut voir dans notre ouvrage susdit de la *Canonisation des Saints,* liv. II, chap. LIII, n° 8, où nous avons rapporté l'exemple du pape Benoît XIII, notre prédécesseur, qui dispensa d'une semblable nullité dans les causes de saint Turribius et de sainte Julienne de Falconiéri. On peut encore voir le chapitre V, n° 12, et le chapitre XXXVIII, n° 14, du livre II, où nous avons raconté ce que le même Souverain Pontife fit dans la cause de sainte Agnès de Monte-Pulciano, et ailleurs.

Ladite procédure faite à Orléans étant convalidée comme dessus, et ayant lu avec attention les dépositions des témoins et des experts qui y ont été examinés, nous avons trouvé que toutes les circonstances nécessaires pour former un vrai miracle, suivant ce que nous avons enseigné dans notre susdit ouvrage, livre IV, part. I, chap. VIII, n° 2 et suivants, concouroient dans la guérison de sœur Suzanne Bienfait. C'est pourquoi, après avoir entendu notre bien-aimé fils le promoteur de la foi, et après avoir lu son sentiment par écrit, nous approuvons ladite guérison comme un miracle de troisième genre; mais nous ordonnons qu'il ne sera censé être approuvé qu'en qualité de *surnuméraire;* et c'est afin que l'on n'abuse point à l'avenir de cet exemple pour procéder à la béatification de quelque serviteur de Dieu ou à la canonisation de quelque bienheureux, sur des miracles dont les procédures pourront avoir été faites de la seule autorité des Ordinaires, quoique convalidées dans la suite par l'autorité apostolique, cela étant contraire à ce que nous avons enseigné dans notre susdit ouvrage, livre II, chap. VI, n° 9. Au reste, cette approbation des miracles comme surnuméraires n'est point du tout nouvelle ou inusitée lorsqu'il s'agit de miracles pleinement prouvés, auxquels pourtant il manque quelque chose qui empêche qu'on y ait égard pour l'effet de la béatification ou de la canonisation. Nous avons rapporté un exemple de cette sorte d'approbation dans la cause de saint Stanislas Kostka dans le livre II, chap. XXVI, n° 8, de notre susdit ouvrage de la *Canonisation des Saints.* Car,

étant nécessaire, afin de passer de la béatification de quelque serviteur de Dieu à sa canonisation, que le Saint-Siége approuve deux miracles qui doivent avoir été opérés après qu'on a accordé le culte, parmi les miracles qu'on proposoit pour obtenir la canonisation dudit bienheureux Stanislas, entre les deux qui s'étoient passés après sa béatification, on en proposoit encore un qui étoit arrivé auparavant, et auquel par conséquent on n'eut aucun égard dans les congrégations où les miracles furent examinés. Mais le pape Clément XI, notre prédécesseur, ayant mûrement examiné les preuves de ce dernier miracle, et ayant trouvé que tous les requis y concouroient : et comme nous remplissions alors la place de promoteur de la foi, nous ayant entendu à ce sujet et lu notre sentiment, que nous mîmes par écrit suivant l'ordre qu'il nous avoit donné; par le même décret du 13 novembre de l'année 1714, où il approuva les autres miracles arrivés après que le bienheureux Stanislas eut été exposé à la vénération des fidèles, il approuva encore celui qui s'étoit passé auparavant en qualité de *surnuméraire;* comme l'on peut voir en lisant la teneur entière du décret que nous avons inséré à l'endroit ci-devant cité.

Après avoir approuvé comme ci-dessus les quatre miracles nécessaires pour la béatification de la servante de Dieu dans le cas dont il s'agit, et un cinquième miracle en qualité de surnuméraire, il nous restoit à faire proposer à la congrégation générale des sacrés Rites, assemblée de nouveau par-devant nous, le doute suivant : *si, attendu l'approbation des quatre miracles, on pouvoit procéder avec sûreté à la béatification de la servante de Dieu.* Mais, comme il s'agit d'une cause dont les articles ont été depuis longtemps discutés très exactement, dans laquelle on a tenu deux congrégations de plus qu'à l'ordinaire sur les principales difficultés touchant les vertus et les miracles, nous croyons qu'il est juste et équitable d'ordonner et déclarer dès à présent que, attendu l'approbation des vertus de la vénérable servante de Dieu Jeanne-Françoise Frémyot de Chantal, fondatrice de l'ordre des religieuses appelé de la Visitation Sainte-Marie, dans un degré héroïque, et attendu l'approbation des miracles qu'il a plu à Dieu d'opérer par son intercession, comme dessus, l'on peut procéder sans

aucun délai à la béatification de la même servante de Dieu. Nos vénérables prédécesseurs les Souverains Pontifes nous ont laissé des exemples de cette équité, et nous les avions déjà suivis dans la cause du bienheureux Jérôme Émiliani, fondateur de la congrégation des Clercs réguliers de Somasque, où nous ordonnâmes, après avoir dispensé de la proposition du doute susdit à la congrégation générale, qu'on pourroit procéder tout de suite à sa béatification, comme il conste par le décret que nous rendîmes à ce sujet le 5 août de l'an 1747, et qui sera inséré au plus tôt dans le tome V de notre ouvrage de la *Canonisation des Saints* de l'édition romaine, à laquelle on travaille actuellement avec toute la diligence possible.

Il convient donc que, conformément aux vœux du peuple chrétien, aux instances réitérées des rois et des princes catholiques, aux prières des vénérables pasteurs de l'Église, le Saint-Siège accorde encore les honneurs de la béatification à cette vénérable servante de Dieu, mère d'un Ordre de religieuses très édifiant, modèle de la perfection chrétienne dans l'état conjugal, dans le recueillement du veuvage, dans la sainteté de l'état religieux, et dans la sollicitude qu'exige le soin d'une fondation d'Ordre et de son gouvernement; dont les vertus propres à chacun de ces quatre genres de vie y ont également éclaté dans un degré héroïque; dont la sainteté a été attestée par un si excellent maître de perfection qu'étoit saint François de Sales, lequel, après avoir longtemps conversé avec elle et dirigé sa conscience, dans une de ses lettres écrite le 3 avril de l'an 1611 (qu'on peut voir dans l'édition de Paris de l'an 1669), ne craignit point de dire qu'elle paroîtroit devant Dieu aussi sainte que sainte Paule, sainte Angèle et sainte Catherine de Gênes. Et puisque la vénérable Jeanne-Françoise s'est donné tant de peines et de soins pour la canonisation dudit saint François de Sales, comme on voit dans l'histoire de sa vie écrite très fidèlement par l'évêque du Puy appelé Maupas de la Tour, page 360, chap. XVII, et page 381, chap. XIX, il étoit bien juste aussi que cette prédestination du saint évêque contribuât à la béatification de la servante de Dieu. En effet, on ne peut pas douter que l'événement n'ait justifié cette prédiction, non seulement vu les autres témoignages juridiques qu'on a re-

cueillis touchant les vertus héroïques de la servante de Dieu, mais encore par tout ce qu'en a attesté le même saint François de Sales dans plusieurs autres endroits de ses écrits; en quoi il est pleinement secondé par les respectables témoignages de saint Vincent de Paul. Ces témoignages et ces attestations ne doivent pas avoir moins de poids dans ce cas que dans la cause de la béatification et canonisation de sainte Catherine Fieschi Adorni, appelée vulgairement sœur Catherine de Gênes, où l'on fit beaucoup de cas des éloges que le même saint François de Sales lui a donnés, comme nous avons rapporté dans notre susdit ouvrage de la *Canonisation des Saints*, livre II, chap. XXIV, nº 37.

Si, dans l'extension de ce décret, nous sommes entré dans un détail de tout ce qui appartient à la cause plus long qu'à l'ordinaire, ç'a été parce que notre bien-aimé fils Pierre de Tencin, cardinal-prêtre de la sainte Église romaine, archevêque de Lyon, par notre concession et dispensation apostolique protecteur de tout l'ordre des religieuses de la Visitation et en même temps rapporteur de cette cause, se trouvant absent de Rome, et nous étant chargé nous-même de suppléer à ce qu'il auroit dû faire comme tel, nous avons cru qu'il étoit de notre devoir d'exposer et de mettre au jour le fait qu'on apelle concordé, contenant toute la suite de cette cause; et, ne l'ayant pas fait auparavant, nous avons jugé à propos de mettre dans le présent décret tout ce qui auroit dû être narré dans ce fait concordé. Quant aux autres choses qui auroient dû passer par le cardinal rapporteur de la cause, elles ont été faites avec beaucoup de soin et de zèle par notre bien-aimé fils Prosper Colonna de la Sciarra, cardinal-diacre de la sainte Église romaine, à qui nous en avions donné la commission.

Ce décret que nous avons dicté et souscrit de notre main ce jourd'hui 21 août, jour anniversaire de notre couronnement et de la naissance dudit saint François de Sales, né ledit jour en l'année 1567 (comme atteste Charles-Auguste de Sales, son neveu, dans sa Vie, au livre I, chap. II), après avoir célébré le saint sacrifice de la Messe, a été remis par nous à notre bien-aimé fils le secrétaire de la congrégation des sacrés Rites, pour qu'il soit conservé dans les actes de la même congrégation avec les dernières consultations faites par notre

ordre en sens de vérité par les susdits experts, sur les quatre miracles approuvés pour l'effet de la béatification comme dessus; avec la procédure faite par l'évêque d'Orléans sur le cinquième miracle par nous approuvé comme surnuméraire de la manière susdite, et avec le sentiment du Promoteur de la foi, par nous requis sur ledit miracle; et nous avons ordonné que le tout soit joint ensemble et soigneusement gardé, pour que la mémoire en soit conservée à perpétuité.

La cérémonie de la béatification de sainte Chantal se fit à Saint-Pierre de Rome, le 21 novembre 1751, avec un éclat et une pompe inaccoutumés. L'image de la sainte avait été placée au centre de cette gloire magnifique qui surmonte et couronne la chaire de Saint-Pierre, dans l'abside de l'église. Deux grands tableaux représentant, l'un saint François de Sales, l'autre saint Vincent de Paul, avaient été mis à droite et à gauche, comme pour rendre sensible la joie de ces deux saints, qui pendant leur vie mortelle s'étaient partagé la direction de la Bienheureuse, et au témoignage desquels elle devait en grande partie les honneurs de son triomphe. Au-dessus du portail principal de la basilique, on avait placé une grande toile, peinte à la détrempe, représentant le plus célèbre et surtout le plus populaire des miracles de la sainte, la guérison de Claire de Rossi, opérée à Rome même, quelques années auparavant. Dès le matin, l'enthousiasme éclata et amena dans la basilique des foules immenses. Le roi d'Angleterre, Jacques III, un grand nombre de princes, les ambassadeurs de toutes les nations catholiques, assistaient à la cérémonie, à laquelle s'étaient rendus les cardinaux, les prélats, les généraux d'Ordre; à la fin de la messe, Benoît XIV

vint aussi, escorté de sa cour, à travers les flots du peuple, déposer ses hommages aux pieds de cette femme admirable, pour laquelle il avait la plus tendre dévotion [1].

Ces honneurs se renouvelèrent dans toutes les parties du monde catholique, en France, en Savoie, en Italie, en Allemagne, en Pologne, en Espagne, en Amérique, partout où il y avait des monastères de la Visitation. Il faudrait avoir lu les *Circulaires* de l'année 1752 pour se faire une idée de l'allégresse et de l'enthousiasme avec lesquels fut célébrée cette fête de la béatification de sainte Chantal. Les prières, les chants, les processions, les emblèmes, les peintures, les pièces de poésie, rien ne pouvait satisfaire le besoin qu'éprouvaient les filles de la Bienheureuse de rendre enfin à leur sainte mère les honneurs qu'ils lui souhaitaient depuis si longtemps.

Le clergé de France se réunit peu après en assemblée générale. D'un commun élan, et comme par enthousiasme, il fut décidé qu'on écrirait au Souverain Pontife pour le remercier et solliciter la canonisation de la bienheureuse mère de Chantal.

« Nos désirs pourroient d'abord paroître un peu précipités, disaient les évêques à Benoît XIV ; mais leur motif et leur équité justifieront notre empressement. Nos prières sont trop justes pour être prématurées. » « Tel fut, ajoutaient-ils, l'héroïsme de cette illustre femme, tel fut l'éclat de ses exemples et

[1] Relation de la solennité de la béatification de la Vénérable servante de Dieu Jeanne-Françoise Frémyot de Chantal, fondatrice de l'ordre de la Visitation Sainte-Marie, célébrée à Rome dans la basilique du Vatican, le 21 novembre 1751.

la renommée de ses vertus, que les vœux les plus constants et les plus unanimes de tous les François n'ont cessé pendant un siècle presque entier de soupirer après son triomphe. Il n'étoit pas encore permis à son culte de paroître en public, et déjà ce culte régnoit dans le fond de tous les cœurs. Chaque jour lui donnoit une ardeur nouvelle. Il paroît enfin sous vos auspices, très Saint-Père, ce culte depuis si longtemps impatient d'éclater; il triomphe de toutes parts au milieu des applaudissements des peuples. Le seul objet qui reste à nos désirs, c'est que la même main qui a si heureusement commencé cet ouvrage daigne l'accomplir et le couronner... S'il est vrai que la béatification de cette vénérable servante de Dieu ait excité parmi le peuple chrétien une piété si vive et si grande, une joie si éclatante, que ne devons-nous pas espérer d'un titre plus auguste, d'un culte plus célèbre, d'un nom plus glorieux ! »

Les évêques de France terminaient leur lettre par ces belles paroles : « Nous ne doutons pas, très Saint-Père, que les suffrages les plus unanimes de tout l'univers chrétien ne s'empressent d'appuyer et de seconder nos vœux. Mais c'est ici un avantage naturel à la France et dont la propriété nous doit être d'autant plus chère et plus précieuse; c'est parmi nous qu'il est né, c'est parmi nous qu'il a été cultivé, cet arbre heureux qui a répandu de tous côtés ses rameaux dans l'univers, qui présente à l'innocence et à la piété un abri si favorable, et qui ne cesse de donner à Jésus-Christ et à son Église les fruits les plus beaux et les plus doux. Concitoyens, amis, parents de cette illustre femme, c'est à ces titres que

nous revendiquons sa gloire; l'amour de la patrie vient couronner l'amour de la religion [1]. »

Mais, quels que fussent les désirs du pape Benoît XIV, quels que fussent son activité et son zèle, il ne devait pas lui être donné d'achever cette œuvre. Il avait rendu à Dieu sa grande âme, lorsque les procédures relatives à la canonisation de sainte Chantal furent achevées. Ce fut son successeur Clément XIII, qui en 1767 eut la joie de publier la bulle et de présider à la fête de la canonisation de la vénérable mère de Chantal. L'élan des cœurs catholiques fut en cette occasion plus vif encore qu'en 1751, les hommages plus ardents et plus enthousiastes. Pendant une année entière, toutes les églises et toutes les Visitations tressaillirent de joie, et saluèrent des démonstrations du plus tendre amour cette sainte et illustre femme, devenue de plus en plus leur gloire et leur appui.

Hélas! c'étaient les dernières joies de l'Église de France. Déjà on pouvait apercevoir à l'horizon les signes avant-coureurs d'une tempête qui, planant sur l'Europe catholique, allait dans quelques années éclater sur l'Église de France et y amonceler les ruines. La paisible Savoie touchait de trop près la France en feu pour ne pas souffrir de ses malheurs. Le vingt-troisième anniversaire de la canonisation de sainte Chantal n'avait pas été célébré, lorsque les religieuses du premier et du second monastère d'Annecy furent chassées par l'armée républicaine de

[1] *Lettre* du clergé de France à notre très saint-père le pape Benoît XIV, pour lui demander la canonisation de la bienheureuse mère de Chantal.

1793, le clergé catholique exilé ou mis en prison, et un clergé schismatique installé dans les églises et préposé par conséquent à la garde des corps sacrés de saint François de Sales et de sainte Chantal. Qu'allaient devenir ces reliques précieuses, à une époque où les églises de France étaient dévastées, et les ossements de nos apôtres, de nos martyrs, de nos vierges, jetés à la voirie? Quatre pieux habitants d'Annecy dont les noms méritent de passer à la postérité la plus reculée, MM. Burquier, Amblet, Rochette et Belleydier résolurent d'arracher ces saintes reliques à la profanation qui les attendait. Ils exhumèrent donc pendant la nuit deux corps du caveau des religieuses de Sainte-Claire, et les substituèrent à ceux de saint François de Sales et de sainte Chantal, avec tant d'adresse, que le clergé schismatique ne s'aperçut d'aucun changement dans les châsses qu'il savait être le plus grand trésor de la ville d'Annecy[1]. Et ainsi les corps de ces deux saints furent sauvés de la profanation et conservés pendant les troubles sous un parquet de la maison de M. Amblet.

Leurs deux cœurs ne furent pas moins miraculeusement protégés. Celui de saint François de Sales était à Lyon; celui de sainte Chantal à Moulins. Lorsque saint François de Sales était mort, et qu'on s'était mis en devoir de transporter son saint corps à Annecy, il avait fallu laisser son cœur à Lyon, autrement la population n'eût jamais consenti à se dessaisir d'un si précieux trésor. Pareille chose était

[1] *Relation* de la translation des reliques de saint François de Sales et de sainte Chantal. Annecy, Burdet, 1826.

arrivée à Moulins, lorsque la sainte fondatrice y avait rendu le dernier soupir ; et, comme les sœurs de Paris réclamaient ce cœur, et à raison, puisque la sainte le leur avait donné, Mme de Montmorency avait fait d'actives démarches auprès du roi pour conserver ce trésor, et avait réussi. L'évêque d'Autun lui avait même écrit à ce sujet une lettre toute chevaleresque, dans laquelle il déclarait que pareille relique valait bien une bataille, et qu'il se ferait tuer à la porte du monastère plutôt que de permettre à qui que ce soit d'emporter le cœur de la sainte fondatrice[1].

Quand la Révolution eclata, les sœurs de Lyon se retirèrent à Venise, et, protégées par la liberté de cette petite république, elles y reconstruisirent leur monastère, bâtirent leur chapelle, et le cœur de saint François de Sales y fut placé sous un dais, dans un reliquaire de cristal orné de pierreries. D'autre part les sœurs de Moulins, dispersées par le même orage, se réunirent plus tard à la Charité-sur-Loire, puis de là elles vinrent à Nevers, emportant avec elles le cœur de la bienheureuse, placé, lui aussi, dans un reliquaire de cristal monté en or.

C'est là, à Venise et à Nevers, que sont aujourd'hui ces deux reliques immortelles. Le temps a desséché les corps de ces deux saints; mais on dirait qu'il n'a rien pu sur leurs cœurs. A deux siècles de

1 Voici cette lettre. On y sent, sous la robe d'un évêque, battre le cœur d'un chevalier : « Madame, l'intérêt que je prends à la conservation du cœur de Mme de Chantal dans votre maison m'oblige de vous assurer qu'à moins d'un ordre du roi j'irai avec tous mes amis périr à votre porte avant de souffrir qu'on l'enlève; et c'est un gage qui mérite bien une bataille pour le conserver. » (*Vie de Mme de Montmorency*, 188.)

distance, ils semblent être encore sensibles. Il sort de celui de saint François de Sales, de ce cœur si doux, si bon, si compatissant à toutes les peines, une huile parfumée qu'on recueille avec respect et qui adoucit les douleurs, surtout celles de l'âme. Quant au cœur de sainte Chantal, Dieu l'a honoré d'une autre manière, ce cœur qui a tant aimé et qui a tant souffert, qui a battu pour de si grandes choses, et qui a été brisé par de si grandes douleurs : le cœur de cette femme si forte et si tendre se gonfle parfois comme un cœur qui souffre, et on l'a vu, à la veille des grandes crises qui ont désolé l'Église, s'enfler et grossir à la manière d'un cœur qui va éclater en sanglots [1]. Saintes et immortelles reliques ! restez à jamais dans les monastères qui vous possèdent, et versez sur la France et sur l'Italie, sur le monde et sur l'Église les parfums et les lumières dont vous avez été remplis.

Cependant la piété des fidèles souffrait de voir les corps des deux saints fondateurs éloignés l'un de l'autre, et placés dans des églises différentes. En 1804, le 29 septembre, Mgr de Mérinville, ancien évêque de Dijon, et alors évêque de Chambéry et de Genève, les avait reconnus, et, deux ans après, Mgr de Sales, son successeur, s'étant assuré de nouveau, le 26 mai 1816, de leur incontestable authenticité, les deux corps avaient été exposés à la vénération des fidèles, celui de saint François de Sales dans la cathédrale d'Annecy, et celui de sainte

[1] Voir, à la fin de ce volume, la note 3. Avec le cœur, le monastère de Nevers possède aussi les deux yeux de la sainte fondatrice.

Chantal dans l'église Saint-Maurice. C'était quelque chose ; mais cela ne suffisait pas. Aussi, dix-huit ans après, le premier monastère de la Visitation ayant été rétabli en 1824 par les soins de Mgr de Thiollaz, évêque d'Annecy, et la chapelle bâtie en 1826 par la munificence de la reine de Sardaigne, Marie-Christine, il parut convenable que les corps des deux saints fondateurs fussent rendus à leurs filles. On les porta donc solennellement, en présence du roi et de la reine, de neuf archevêques et évêques, de plus de cinq cents ecclésiastiques et d'une foule immense, à la chapelle de la Visitation. Le corps de saint François de Sales fut placé au-dessus du maître-autel, celui de sainte Chantal dans la première chapelle à droite, adossée au chœur des religieuses, et y communiquant par une petite grille.

C'est là que, dans de splendiddes châsses, dons de la piété des rois de Sardaigne et de la famille de Sales, sur un lit d'or et de velours, et sous un verre qui n'arrête pas l'œil du pèlerin, reposent ces deux grands saints, trop unis dans la vie pour que la piété des peuples ne les ait pas aussi unis dans la tombe.

Ah ! puisse-t-il toujours en être ainsi ! Puisse le corps de sainte Chantal, ce corps sanctifié par la pénitence, le travail, le sacrifice, usé dans de si grands travaux pour Dieu, demeurer à jamais près du corps sacré de saint François de Sales, dans l'humble chapelle de la Visitation d'Annecy.

Puisse la Révolution, qui fait le tour du monde, agitant partout sa torche sanglante, respecter ces ossements précieux ! Et que jamais, ô mon Dieu,

des mains sacrilèges n'osent profaner de si saintes tombes !

Et s'il fallait connaître cette douleur après tant d'autres, ah ! que du moins l'esprit de ce grand évêque, de cette femme héroïque, subsiste toujours parmi nous ! Puisse-t-il nous inspirer sans cesse la force, la générosité, le dévouement, des vertus grandes comme nos malheurs, et continuer à susciter des âmes généreuses, qui, au milieu de l'affaiblissement des courages et de l'abaissement des caractères, dans la disparition des grandes mœurs, nous fassent encore admirer quelque ombre de ce que la langue des livres saints a si bien nommé UNE FEMME FORTE !

FIN DU TOME SECOND ET DERNIER

APPENDICE

NOTES

ET

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU TOME SECOND

I

NOTES SUR LES RELATIONS DE SAINTE CHANTAL AVEC LA MÈRE ANGÉLIQUE ARNAULD ET AVEC L'ABBÉ DE SAINT-CYRAN

(Voyez page 76.)

J'ai renvoyé à la fin de ce volume, afin de pouvoir les examiner plus à loisir et à fond, les relations de sainte Chantal avec la mère Angélique Arnauld et avec l'abbé de Saint-Cyran, au moment où celle-ci inclinait au jansénisme, et où celui-ci, se démasquant plus qu'il n'avait fait jusqu'alors, attirait sur lui le regard inquiet de Richelieu et se faisait enfermer à Vincennes. Ces relations, et surtout les neuf lettres qu'on prétend avoir été adressées à sainte Chantal par la mère Angélique, de 1636 à 1641, ont beaucoup occupé les examinateurs du procès de béatification de sainte Chantal. Il en est résulté des débats contradictoires très longs, qui ont duré plusieurs mois, et qui remplissent plus de cent pages in-folio dans la procédure. Ayant eu entre les mains ce dossier, qui est intitulé : *Recueil des difficultés arrivées dans la poursuite de la béatification de notre sainte mère de Chantal,* 1 vol. in-folio, j'ai cru devoir, à l'honneur de la sainte et dans l'intérêt de la vérité, pour éclaircir un point curieux et jusqu'ici très obscur, résumer ces débats,

après lesquels fut rendu un décret de *passer outre*, approuvé par Clément XII, le 6 mars 1735.

Les jansénistes ont fait grand bruit des relations de sainte Chantal avec la mère Marie-Angélique et avec l'abbé de Saint-Cyran; ils ont insinué de mille manières que sainte Chantal avait la plus absolue confiance dans la mère Angélique et dans l'abbé de Saint-Cyran, et qu'au fond elle partageait leurs principes. Ils ont produit à l'appui de ces idées neuf lettres qu'elle aurait écrites à la mère Angélique, de 1636 à 1641, et un billet qu'elle aurait échangé avec l'abbé de Saint-Cyran, le 28 octobre 1641. Il faut donc montrer, comme l'ont fait les postulateurs de la cause, que, même en admettant la parfaite authenticité de ces lettres, seuls monuments que les jansénistes aient jamais produits, on n'en saurait rien conclure contre les sentiments et les vertus de la vénérable mère de Chantal. Après quoi nous verrons ce qu'il faut penser de l'authenticité de ces lettres, fabriquées ou falsifiées, cela est évident, par les jansénistes pour les besoins de leur cause.

Pour ce qui est d'abord de l'abbé de Saint-Cyran, il s'en faut bien, comme on a essayé de le faire croire, qu'il ait été le directeur de sainte Chantal. Il avoue lui-même qu'il ne lui a jamais écrit qu'un seul billet, le 21 octobre 1641; qu'il ne l'a jamais vue; qu'il ignorait la nature de ses peines intérieures; que Dieu n'avait pas voulu permettre qu'il fût son consolateur; que ce n'était qu'à la sollicitation de la sœur Marie-Angélique, et non point sur la demande de la vénérable servante de Dieu, qu'il lui écrivait cet unique billet, lorsqu'elle était à Paris, quelques semaines avant sa mort.

De son côté, la mère de Chantal n'a aussi, de l'aveu des adversaires, écrit qu'un seul billet à l'abbé de Saint-Cyran, le 28 octobre 1641, trois jours après la prétendue lettre de cet abbé; et il suffirait de lire ce billet pour sentir qu'il n'existait aucune intimité entre eux. On y voit qu'elle n'écrit à l'abbé de Saint-Cyran qu'à la sollicitation de la mère Marie-Angélique; qu'elle le remercie poliment, mais froidement, des prières qu'il faisait pour elle; elle n'entre dans aucun détail sur ses peines intérieures; elle ne lui demande aucun conseil. Elle ne lui donne que le titre de monsieur, non celui de père, comme elle en avait l'habitude vis-à-vis

des prêtres en qui elle avait confiance. Bref, ce ne sont que quelques lignes de politesse et de condoléance à une personne étrangère, mais malheureuse.

Il est vrai que, dans ses lettres à la mère Marie-Angélique, sainte Chantal parle de l'abbé de Saint-Cyran en de tout autres termes; elle se recommande vivement à ses prières, lui donne mille témoignages d'estime, et cela en 1640, lorsqu'il était déjà en prison. Mais le sentiment le plus universellement répandu sur les motifs de cet emprisonnement était qu'il avait été arrêté par raison d'État. C'était, disait-on, pour n'avoir pas voulu souscrire à la dissolution du mariage de M. le duc d'Orléans, Gaston, frère de Louis XIII, avec la princesse Marguerite de Lorraine, mariage que le cardinal de Richelieu fit déclarer nul par le Parlement de Paris en 1634, et ensuite par l'assemblée du clergé de France en 1635, dans la vue de marier ce prince à la duchesse d'Aiguillon, sa nièce. On disait aussi que cet emprisonnement avait été occasionné par le refus que fit Saint-Cyran d'un évêché que le cardinal de Richelieu lui avait offert pour l'engager dans ses intérêts. Car ce dernier avait, disait-on, dessein d'établir en France un patriarcat dont il se serait fait pourvoir, et au moyen duquel il eût fort molesté le pape Urbain VIII. Vrais ou faux, ces bruits couraient alors, et tous les Mémoires du temps en sont remplis. Les circonstances de cet emprisonnement n'étaient d'ailleurs pas de nature à rendre l'abbé de Saint-Cyran suspect en matière de religion : c'était la puissance séculière qui avait fait procéder contre lui, tribunal incompétent dans les questions de foi. Il était enfermé à Vincennes, forteresse royale destinée aux prisonniers d'État, comme le remarque Moréri, etc. On conçoit donc que sainte Chantal ait pu se tromper, comme tant d'évêques de France et de personnes de piété, sur les motifs de cette arrestation.

Mais, dit-on, saint Vincent de Paul connaissait parfaitement l'abbé de Saint-Cyran; il l'avait démasqué, et il paraît que les dispositions de ce saint prêtre n'avaient pas peu contribué à faire arrêter le sectaire; comment donc admettre que saint Vincent de Paul, qui voyait si intimement sainte Chantal et la dirigeait, ne l'ait pas avertie ? Il l'eût fait sans nul doute s'il y avait eu entre sainte Chantal et l'abbé de Saint-Cyran des relations dangereuses pour cette dernière ; mais,

comme ils ne s'étaient jamais vus, qu'ils ne s'étaient écrit qu'une fois, qu'au moment de l'échange de ces deux billets sainte Chantal était à Paris, faisant une retraite et une confession générale à saint Vincent de Paul, celui-ci jugea qu'il était inutile de l'avertir. D'ailleurs il s'en fallait bien que saint Vincent de Paul désespérât de l'abbé de Saint-Cyran; même après sa sortie de prison, saint Vincent de Paul allait encore le voir, et, comme il mourut avec les secours extérieurs de la religion, il assista à ses funérailles en compagnie de plusieurs évêques. Longtemps même après la mort de sainte Chantal, la réputation de Saint-Cyran était encore excellente. Ce ne fut qu'en 1656 que le clergé de France, réuni en assemblée générale, ordonna que l'éloge que MM. de Sainte-Marthe avaient fait de Saint-Cyran fût biffé; ce qui prouve qu'avant cela sa doctrine n'avait pas été publiquement regardée comme suspecte, ni sa réputation flétrie. On conçoit donc que sainte Chantal, morte en 1641, n'ait eu aucun soupçon sur des doctrines dangereuses de l'abbé de Saint-Cyran, si habile à les dissimuler, et qui induisit en erreur tant de personnes de piété avec lesquelles il avait un commerce journalier.

Voilà pour les relations de sainte Chantal avec l'abbé de Saint-Cyran. Quant à la mère Marie-Angélique, il est encore plus facile d'établir que la sainte n'a jamais soupçonné qu'elle fût suspecte d'aucune erreur. Plus jeune de dix-neuf ans que la sainte, la mère Marie-Angélique ne mourut aussi que vingt ans après elle, le 6 août 1661; et ce fut surtout dans les dernières années de sa vie qu'elle se posa tout à fait en sectaire. Mais jusque-là elle était tenue pour une personne d'une vertu et d'un mérite très distingués. Non seulement en 1627 Urbain VIII la comblait d'éloges et louait, dans un bref rendu public, son zèle, son expérience, sa capacité, sa singulière piété; mais même en 1646, cinq ans après la mort de sainte Chantal, Innocent X, dans une bulle datée de la seconde année de son pontificat, accordait à son monastère les plus grands privilèges spirituels; ce qui prouve qu'on n'avait encore aucun soupçon sur son compte en fait de religion. Et en supposant même qu'on eût pu être trompé à Rome, il est à remarquer que la mère Marie-Angélique n'était pas tenue en moins grande estime par tout le clergé de France.

En effet, non seulement l'archevêque de Paris donna l'*exequatur* au bref d'Innocent X, mais, en 1656, quinze ans après la mort de sainte Chantal, le clergé de France approuva le tome Ier de la *Gallia christiana*, où se trouve un magnifique éloge de la mère Angélique, et il n'exigea aucun retranchement, comme il avait fait pour ce qui regardait l'abbé de Saint-Cyran.

La vénérable servante de Dieu n'avait donc pu ni dû, par conséquent, mal penser des religieuses de Port-Royal, ni éviter une liaison avec elles. Elle avait, au contraire, de justes motifs de les aimer, principalement la mère Marie-Angélique, avec laquelle elle avait eu, quand elle était plus jeune, des rapports si intimes et si saints.

Ainsi, pour résumer toute la première partie de cette note, en admettant la parfaite authenticité du billet échangé entre sainte Chantal et l'abbé de Saint-Cyran, et des neuf lettres adressées par celles-ci à la mère Marie-Angélique, on ne saurait rien en conclure contre les sentiments ou les vertus de la vénérable servante de Dieu. Mais j'ai hâte d'ajouter que la parfaite authenticité de ces monuments est loin d'être démontrée, et qu'il y a, au contraire, des raisons très graves de croire que ce sont des pièces fabriquées ou falsifiées.

Ces lettres, en effet, se trouvent pour la première fois dans un recueil de lettres données au public en 1645, sous le nom de l'abbé de Saint-Cyran, par Robert Arnauld d'Andilly, connu pour un des plus opiniâtres défenseurs des erreurs de Jansénius, ce qui suffirait déjà pour faire suspecter leur authenticité. De plus, ce recueil paraît en 1645, au lendemain de la condamnation de Jansénius (1642) et dans le but évident et à peine dissimulé de couvrir son ami, l'abbé de Saint-Cyran, de l'autorité et de l'amitié d'un certain nombre de personnages éminents en vertus. Aussi, à peine ces lettres de Saint-Cyran ont paru, que de toutes parts on met leur authenticité en doute. On somme Arnauld d'Andilly de produire les originaux, ce qu'il promet expressément et ne fait pas. Après lui, ses amis finissent par dire qu'ils sont égarés. Les originaux des neuf lettres de sainte Chantal en particulier sont encore plus introuvables. Les recherches faites de tous côtés avec le plus grand soin et par ordre de la sacrée Congrégation, en 1737, n'aboutissent à aucun résultat.

Il faut avouer cependant que ces neuf lettres, qui paraissent pour la première fois dans un recueil janséniste, en 1645, se trouvent aussi imprimées à la fin de la *Vie abrégée* de la vénérable mère de Chantal écrite par Bussy-Rabutin, ce qui ferait croire qu'elles ne sont pas supposées, n'étant pas probable qu'il ait consenti à insérer des lettres fausses à la fin de son recueil. Mais il est à remarquer qu'elles ne se trouvent point dans la première édition, imprimée à Paris en 1696, ni dans aucune autre, excepté dans celle de Bruxelles, imprimée en 1698, après la mort du comte de Rabutin. D'où il est évident que l'origine de ces lettres est absolument suspecte. Ajoutons que l'ordre de la Visitation n'a jamais voulu les reconnaître. Elles avaient à peine paru, que, dès 1722, la supérieure du monastère d'Annecy les désavouait et les traduisait elle-même au tribunal des notaires apostoliques. Plus tard, en 1823, le libraire Blaise, ayant donné une nouvelle édition des œuvres de saint François de Sales dans laquelle il inséra ces neuf lettres de sainte Chantal à la mère Angélique, des protestations arrivèrent de toutes parts. Le monastère de Paris en particulier, non content d'adresser à tout l'Ordre une circulaire, en date du 31 janvier 1825, pour l'engager à se défier d'une édition qu'il attribuait à tort, je crois, à des mains jansénistes qui se cachaient, crut devoir insérer dans les journaux du temps une réclamation publique. Et peu après, Blaise, ayant donné une nouvelle édition des œuvres de saint François de Sales, et y ayant maintenu ces neuf lettres, de nouvelles circulaires coururent tout l'Ordre, portant partout l'expression de l'inquiétude générale. Je citerai en particulier la circulaire du monastère de Venise, qui n'est autre que l'ancien monastère de Lyon transplanté par la révolution en Italie. Elle est en date du 2 avril 1834, et déclare nettement qu'il faut se défier de ces lettres, produites par les jansénistes, où ils ont caché leur venin.

Il suffit, du reste, de lire ces neuf lettres pour comprendre l'émotion de l'ordre entier de la Visitation, et pour dire avec lui : Non, ces lettres ne sont pas de sainte Chantal. Elle ne les a pas écrites, ou, si elle les a écrites, elle ne les a pas adressées à la mère Angélique; ou, s'il fallait absolument

qu'elle les eût adressées à la mère Angélique, alors on pourrait affirmer qu'elles ont été falsifiées.

Quand on connaît la mère de Chantal, son esprit, sa sainteté, son attention à donner l'exemple en tout; quand on sait ce que sont les règles de la Visitation et qu'on a présente à l'esprit l'histoire de ses origines, on éprouve en présence de ces lettres l'impression que produit un faux.

Est-ce la mère de Chantal, par exemple, qui, écrivant à la mère Angélique, non seulement l'appelle son unique mère, mais lui écrit : « Je n'ai plus aucune créature à qui je puisse avoir confiance qu'en vous, » quand elle avait alors autour d'elle la mère de la Roche, la mère de Beaumont, la mère Angélique Lhuillier et tant d'autres, et qu'à ce moment même nous la voyons s'abandonner comme un enfant, avec une si vive joie et des marques d'une si extraordinaire estime, entre les mains de la mère de Blonay?

Est-ce la mère de Chantal qui, écrivant à la mère Angélique, lui expose non seulement ses peines les plus secrètes, mais la direction qu'elle reçoit de ses supérieures, et lui dit : « Puis-je laisser de continuer? » Et encore : « Je continue mes communions journalières avec de grandes peines et tentations quelquefois, et tous les autres exercices. Ne dois-je pas le faire? Notre bonne mère disoit que oui. »

Et à qui veut-on que la mère de Chantal ait écrit de pareilles lettres? A une étrangère, quand la règle enjoint si expressément aux religieuses de ne pas chercher au dehors, mais dans leurs supérieurs, la direction dont elles ont besoin, quand la mère de Chantal le recommandait si vivement et le pratiquait si bien. Elle avait saint François de Sales, M. Michel Favre, M. Marchez, saint Vincent de Paul, pour directeurs; elle avait pour supérieures la mère de Chatel, la mère Favre, la mère de Blonay, et elle s'y tenait. — Lui faire écrire des lettres pour dire à une étrangère, à une personne du dehors : « Je n'ai de confiance qu'en vous; — mes supérieures et confesseurs me donnent tel ou tel conseil, puis-je m'y tenir? » c'est une monstruosité!

Et à quelle personne veut-on encore que la mère de Chantal ait adressé ces lettres? A la mère Angélique Arnauld? Vraiment on n'y pense pas. La mère de Chantal avait vingt ans de plus que la mère Angélique. Elles s'étaient connues en 1619.

On a vu quelles étaient leurs relations. Elles s'aimaient beaucoup ; mais dans cette intimité, sainte Chantal était la mère, Mme Angélique était la fille. C'était celle-ci qui accusait ses fautes, ses imperfections ; c'était celle-là qui donnait les conseils. Vingt années se passent, les deux religieuses se perdent de vue, cessent leurs rapports ; du moins il n'existe aucun billet qui puisse constater qu'elles ont continué à s'écrire. Au bout de ce temps, la mère de Chantal revient à Paris, âgée de soixante-dix ans, fondatrice de quatre-vingts monastères, si vénérée qu'il faut qu'elle passe des jours entiers au parloir, occupée à donner ses mains à baiser à la foule. Et à ce moment les rôles changent. C'est la mère de de Chantal qui devient la fille de la mère Angélique, qui lui demande toutes ses permissions, qui lui soumet la direction qu'elle reçoit de ses supérieurs, qui lui dit : « Je n'ai plus aucune créature au monde en qui je puisse avoir confiance qu'en vous ! » C'est fou, c'est fabriqué pour les besoins d'une cause ou d'un parti.

Et puis quel est « ce grand serviteur de Dieu » qui revient dans toutes les pages de cette correspondance, et en vue duquel évidemment elle a été composée? C'est M. l'abbé de Saint-Cyran, dit-on. Du moins on l'a mis en marge dans l'édition de 1698, faite à Bruxelles ; car dans celle de 1645 on ne l'eût pas osé, il était encore trop tôt. Mais soit : c'est de M. de Saint-Cyran qu'il est question dans ces lettres. C'est lui que la sainte appelle « ce grand serviteur de Dieu », « ce vertueux prélat », « ce vrai bon serviteur de Dieu », duquel « elle attend les avis », « à qui elle a si grand désir de se faire connoître », et dont elle dit : « Dieu sait ma douleur de me voir privée du seul bien que j'estime et souhaite. » Elle ne le connaît pas. Elle ne l'a jamais vu. Ils ne se sont jamais écrit. Elle détaille toutes ses peines à la mère Angélique pour qu'elle les mette sous les yeux du grand serviteur de Dieu ; et quand l'abbé de Saint-Cyran écrit quelques lignes à la mère de Chantal, c'est pour lui déclarer qu'il n'a aucune idée de ses peines intérieures. Et quand la mère de Chantal, après avoir écrit neuf fois à la mère Angélique pour arriver par elle à ce grand serviteur de Dieu qu'elle honore tant, auquel elle veut tant se faire connaître, se décide enfin à lui écrire, on ne trouve sous sa plume que quelques lignes

froides, polies, réservées, accordées, elle le dit expressément, aux prières de la mère Angélique; et, ce qui est remarquable, sans aucune allusion à une prétendue lettre que l'abbé de Saint-Cyran lui aurait écrite trois jours auparavant. On touche du doigt les invraisemblances et les contradictions.

Assurément, il serait téméraire, à la distance où nous sommes et en l'absence des pièces originales, de vouloir saisir sur le fait la main du faussaire et d'indiquer son travail d'altération. On me permettra du moins de dire ce que je pense. Des neuf lettres attribuées à la mère de Chantal, les unes sont fabriquées, les autres falsifiées. Les lettres CCCCX, CCCCXI, CCCCXII, CCCCXV (édit. de Blaise) sont bien de la mère de Chantal. Quel faussaire eût jamais inventé cette peinture si vraie des peines de la sainte, cette belle exposition des profonds principes de Direction de la mère de Chatel? Ces lettres sont vraies. Seulement elles n'ont jamais été adressées à la mère Angélique; ce sont des lettres écrites à une supérieure de la Visitation, peut-être à la mère de Blonay; je ne vois qu'elle à qui la sainte ait pu parler ainsi en ce temps; peut-être aussi, car la mère de Blonay ne vint jamais à Paris, peut-être aussi à la mère Angélique Lhuillier, à laquelle nous voyons la sainte écrire pour les choses les plus délicates, et pour laquelle elle consulte quelquefois saint Vincent de Paul et Mgr l'archevêque de Sens. On a biffé l'adresse ou les adresses de ces lettres, car rien ne prouve qu'elles aient été adressées à la même personne, et l'on y a mis le nom de la mère Angélique de Port-Royal; c'est la première altération.

Dans ces lettres, il est question d'un grand serviteur de Dieu. C'est probablement saint Vincent de Paul, que sainte Chantal consultait sans cesse depuis 1622; c'était peut-être aussi Mgr de Bellegarde, archevêque de Sens, en qui elle avait grande confiance. Peut-être aussi était-il question de l'un et de l'autre, selon les différentes lettres, l'un appelé « le bon serviteur de Dieu », l'autre « notre vertueux prélat ». Les jansénistes se sont emparés de cette désignation vague, et, pour donner le change, l'ont entourée de quelques mots qui excluaient saint Vincent de Paul et appelaient M. de Saint-Cyran; par exemple dans le passage suivant: « Il me semble,

dit la mère de Chantal, qu'il n'y a qu'un cœur entre nous, et que vos prières et celles de ce digne serviteur *que vous m'avez acquises par la miséricorde de Dieu.* » On voit ce qui a pu être ajouté, et combien facilement et dans quel but.

Je les soupçonne même d'avoir publié à dessein ce mot : « ce bon serviteur de Dieu, » de l'avoir glissé dans les en-têtes de lettres, dans les salutations finales, partout où ils ont pu le mettre : « Je vous supplie de recommander à Dieu, etc., *et que le bon serviteur de Dieu fasse de même.*» « Je salue nos très chères sœurs *et le bon serviteur de Dieu.* » « Je me soulage en vous disant quelque chose de ma peine *et à ce bon serviteur de Dieu,* » etc. On voit le procédé, qui n'est pas difficile, et qui, pour le dire en passant, est absolument opposé à la manière de faire de la sainte.

Pour multiplier ainsi dans ces neuf lettres les allusions et les souvenirs du bon serviteur de Dieu, on va quelquefois trop vite et l'on fait des contresens. Une de ces lettres, publiée par les jansénistes, non pas entière, mais en fragments, c'est la CCCCXII^e de l'édition de Blaise, a été publiée en entier par les religieuses de la Visitation. Or on y voit dans la version janséniste une altération et un contresens dans le but de faire croire qu'il s'agissait dans cette lettre de l'abbé de Saint-Cyran, tandis qu'il s'agissait de saint François de Sales. Voici le fait, qui a son importance, puisque nous tenons ici la main du faussaire. Sainte Chantal éprouva une grande peine intérieure, nouvelle, ce lui semble; car elle ne se rappelle pas avoir jamais eu la pareille. Tout à coup elle rencontre dans les lettres de saint François de Sales une lettre ancienne dans laquelle cette peine est décrite admirablement. Elle s'en étonne, elle ne peut en croire ses yeux. Elle en appelle à une personne amie, à Mme Angélique, si vous voulez, pour s'assurer qu'elle ne se trompe pas. Elle lui dit : « Lisez la lettre LXVe du livre IV. Elle me donne quelque petit soulagement de lumière que le bienheureux m'entendoit... Si vous me dites que vous connoissez bien que ce grand serviteur de Dieu (saint François de Sales) parle de ma souffrance, cela me donne une grande force. J'ai admiré cette lettre-là ; car je n'ai nul souvenir d'avoir jamais eu semblable peine. Autrefois c'étoient des tentations que j'avois contre quelque

chose de la foi, comme il se voit dans ses épîtres; mais ce que je sens est tout différent. Aussi est la lettre différente des premières, ce qui me fait croire que Dieu permit que j'eusse autrefois quelque courte atteinte de ce que je sens maintenant pour faire écrire cela au bienheureux. » Voilà qui est parfaitement clair; mais le désir de faire paraître sainte Chantal consultant Saint-Cyran aveugle les jansénistes. Au lieu de cette phrase, si bien expliquée par ce qui précède et ce qui suit : « Si vous me dites que vous connoissez bien que ce grand serviteur de Dieu (saint François de Sales, qu'on vient de nommer) parle (dans la lettre que je vous cite) de ma souffrance, cela me donne une grande force; » ils écrivent, en altérant légèrement le texte : « Que si vous me disiez que ce grand serviteur de Dieu *et vous,* voyez et connoissez bien ce qu'est ma souffrance, » etc. Ce n'est rien, ce me semble; mais par ce petit mot : « Ce grand serviteur de Dieu et vous, » voilà saint François de Sales exclu, et en rapprochant cette phrase de celle qui suit : « J'ai grand désir de me faire connoître à vous et à ce digne serviteur de Dieu, » voilà Saint-Cyran substitué au saint évêque de Genève.

Après avoir indiqué ce travail de falsification, que j'abrège, nommerai-je les lettres fabriquées? La CCCCXIII^e^ l'est probablement, et probablement aussi le premier paragraphe de la CCCCXV^e^, et peut-être aussi la CCCCXIV^e^, imitation et sorte de calque de la première des lettres de sainte Chantal à saint François de Sales; et peut-être même la CCCCXVII^e^. Je soupçonne tous ces petits billets courts, qui ne contiennent rien d'original, d'avoir été fabriqués pour accompagner et pour corroborer et expliquer les lettres vraies falsifiées. Mais je n'insiste pas, étant trop difficile, ainsi que je l'ai remarqué au commencement, de rien préciser avec exactitude en l'absence des pièces originales. J'en ai assez dit, du reste, pour montrer en général le peu de valeur de ces lettres, et pour établir solidement, je pense, que trop d'obscurité les enveloppe pour qu'elles puissent jamais être acceptées comme des monuments authentiques. Le fussent-elles d'ailleurs par quelques-uns, nous avons prouvé qu'on n'en peut rien conclure contre les sentiments et les vertus de la vénérable servante de Dieu, et cela suffit à notre dessein.

II

PROCÈS-VERBAL DE L'ÉRECTION DE LA VISITATION EN ORDRE RELIGIEUX[1].

(Voyez page 52.)

« François de Sales, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique, évêque et prince de Genève, et commissaire député du Saint-Siège apostolique par la teneur du bref donné à Rome à Sainte-Marie-Majeure, sous l'anneau du Pêcheur, le 23 avril de l'année courante, mettant ledit bref en exécution, ayant vu et considéré toutes choses, avons érigé et érigeons cette maison de la congrégation de la Visitation de la bienheureuse Vierge Marie en monastère sous la règle de Saint-Augustin, déclarant, par la même autorité apostolique, que toutes les sœurs ou religieuses de ladite maison et le monastère doivent user et jouir dorénavant de toutes et chacune des immunités, privilèges, indults et concessions dont jouissent les autres monastères de religieuses qui vivent sous la même règle. Nous enjoignons aussi et imposons auxdites sœurs d'observer désormais la clôture selon le décret du saint concile de Trente, avec toutes les lois de la solennité des vœux ; et parce que nos bien-aimées sœurs en Jésus-Christ Jeanne-Françoise Frémyot, la supérieure, et Marie-Madeleine de Mouxy, nous ont déclaré qu'elles avaient encore dans le siècle la propriété de quelques biens, dont elles n'ont pas pu jusqu'à présent commodément disposer, et cependant auxquels elles désirent de renoncer et de les céder avant d'être tenues à la loi de la solennité des vœux, nous fixons à toutes deux le terme de six mois à compter du jour de la date des présentes, afin qu'elles puissent disposer desdits biens dans cet intervalle de temps, après lequel terme elles seront obligées de déclarer si elles veulent se soumettre à ladite solennité des vœux ; et nous, après que ce terme sera échu, et que nous aurons reçu leur déclaration,

[1] Archives de la Visitation d'Annecy. — Registres de l'évêché de Genève.

nous pourvoirons à leur état selon que nous le jugerons expédient.

« Donné à Annecy, le 16 octobre 1618, un jour de dimanche, en présence des révérends Jean-François de Sales, chantre et chanoine de l'église de Genève, vicaire et official de l'évêché; et Philibert Roger, docteur en sainte théologie, Étienne Decombaz, Gallois de Régard, François Roux, chanoines en ladite église de Genève; le sieur Michel Favre, prêtre, et les sieurs François Favre et Guichard Rosset, témoins. »

III

V ✝ J

ÉCRIT CONCERNANT LE COEUR DE SAINTE CHANTAL

Ce qui suit est la copie fidèle d'un écrit fait par notre très honorée mère Marie-Augustine de Damas, qui était supérieure lors de la révolution de 1793.

Le cœur de sainte Jeanne-Françoise de Chantal, fondatrice de l'ordre de la Visitation, est conservé dans le monastère de Moulins en Bourbonnais [1], renfermé dans un reliquaire de vermeil doré à doubles cristaux, et déposé dans le petit tabernacle du retable de l'autel ou oratoire érigé dans la chambre où cette sainte fondatrice a rendu les derniers soupirs. Depuis très longtemps les religieuses s'apercevaient que cette précieuse relique était d'une couleur fort brune, desséchée, aplatie, avait perdu la forme d'un cœur et semblait diminuer notablement, lorsque le 13 décembre 1789, jour anniversaire de la mort de cette sainte, leur confesseur leur suggéra de lui rendre quelques hommages particuliers afin de l'intéresser dans ces moments d'affliction pour la conservation de son Ordre, et prier pour l'Église et l'État. En conséquence, dès le matin il fut placé dans le siège de la supérieure, orné de guirlandes de fleurs, deux cierges allumés, et tout le jour des religieuses en station. Une

[1] Aujourd'hui il est à Nevers.

d'elles, priant devant cette sainte relique avant la messe conventuelle, se plaignait amoureusement à elle de la diminution de son cœur et en parla à la récréation. La supérieure le passa à monsieur le confesseur pour le placer sur l'autel pendant la messe et satisfaire sa piété ; il le lui rapporta à la fin du sacrifice, et fit en ce moment une exhortation très touchante à la communauté. Durant les vêpres, la supérieure s'aperçut la première du changement de ce saint cœur ; ce qui la frappa tellement, que, croyant que ses yeux et le jour lui faisaient illusion, elle prit toutes les précautions possibles pour s'assurer qu'elle ne se trompait pas, et n'en parla cependant à personne jusqu'à l'oraison du soir, que, le rapportant à l'oratoire, accompagnée de la plupart des religieuses, elle le plaça sur l'autel et les pria de s'approcher pour le considérer sans leur en dire le motif. Il n'y en eut pas une qui ne fît un cri de surprise et de joie en voyant le changement opéré dans ce précieux trésor. Il touche du haut en bas les deux extrémités du reliquaire ; la pointe est retournée comme si elle était gênée. Avant cet événement il y avait un vide remarquable dans le haut du reliquaire. Les oreillettes se sont élargies ; il s'est gonflé et a repris la forme et la couleur d'un cœur embaumé, qu'il n'avait presque plus. Cette merveille fit un mouvement subit de joie, d'admiration et de reconnaissance, qui fut encore augmenté lorsque la sœur assistante alla demander à monsieur leur confesseur comment il l'avait trouvé, sans lui en dire le motif. « De toute beauté, répondit-il ; je ne pouvais en détourner « les yeux ; ce qui m'a fait d'autant plus de plaisir qu'au « mois de mai dernier, que je passai pour aller aux Septfonts « et que la supérieure me le fit vénérer selon mes désirs, « il me parut petit et desséché. Je ne voulus pas dire ce « que j'en pensais, crainte de lui causer de la tristesse et à « sa communauté ; mais aujourd'hui il est tout différent de « que je l'avais vu. »

Il est comme certain que c'est pendant l'auguste sacrifice de nos autels que cette merveille s'est opérée. Depuis ce temps il est demeuré dans le même état de beauté et de dilatation. Et aujourd'hui 24 mars, qu'il y a près de trois mois et demi de cet événement, on l'a fait voir à un habile chirurgien anatomiste.

Et voici ce qu'il a fait écrire sous sa dictée :

« Le cœur est réduit à un peu plus de moitié de sa gros- « seur naturelle ; les deux ventricules sont très distincts et « dans l'état naturel ; les deux oreillettes se distinguent par- « faitement, surtout la gauche. La sortie des gros vaisseaux, « l'aorte à sa sortie du ventricule gauche est aussi très dis- « tincte, ainsi que l'artère pulmonaire à sa sortie du ventri- « cule droit. On peut assurer qu'il est dans un état à rester « toujours le même. Il est d'expérience que les préparations « anatomiques, parvenues à un certain état de dessiccation, « exposées même à l'humidité de l'air, n'acquièrent pas plus « de volume et sont sujettes à être attaquées par les in- « sectes, à moins qu'on ne prenne les plus grandes précau- « tions pour en empêcher ; d'où il résulte que, si ces inci- « dents étaient arrivés, il serait tombé en putréfaction. Ce « cœur est actuellement dans le meilleur état ; et si, comme « on l'assure, il était avant le treize décembre mil sept cent « quatre-vingt-neuf petit et desséché, la grosseur et la con- « sistance qu'il a acquises ne peut être qu'un effet surna- « turel : l'expérience ayant appris, comme tout le monde « sait, que les parties embaumées depuis du temps, ou des- « séchées soit par la chaleur du soleil ou autres causes, ne « reprennent jamais un degré de consistance, d'extension et « de dilatation. »

Plus le chirurgien l'a examiné, plus il a vu qu'il est impossible qu'il se soit fait des fermentations qui aient pu produire plus d'expansion dans toutes ses parties.

Aujourd'hui, 3 juin 1793, ce saint cœur est toujours dans le même état de beauté.

Sœur MARIE-AUGUSTINE DE DAMAS, *supérieure*.

PROCÈS-VERBAL DRESSÉ A L'OCCASION DES DIVERS CHANGEMENTS OPÉRÉS DANS LE COEUR DE SAINTE JEANNE-FRANÇOISE FRÉMYOT DE CHANTAL.

(Voyez page 578.)

Cejourd'hui quatre du mois de mai de l'an mil huit cent trente-un, nous soussigné supérieur du grand séminaire de

Nevers et vicaire général du diocèse, ayant été invité par madame la supérieure du monastère de la Visitation de la Charité-sur-Loire à venir constater les changements opérés dans le cœur de sainte Jeanne-Françoise Frémyot de Chantal, conservé dans ledit monastère, nous nous y sommes transporté. Nous étant fait présenter le saint cœur, renfermé dans un reliquaire de vermeil, nous l'avons vénéré. Nous avons ensuite interrogé la supérieure et les conseillères de la communauté sur les différents changements qu'elles avaient aperçus dans l'état du saint cœur. Toutes ont unanimement affirmé :

1° Qu'elles et toutes les sœurs de la communauté avaient remarqué, dans les derniers jours du mois de juillet ou dans les premiers jours du mois d'août de l'année mil huit cent vingt-huit, que le cœur de sainte Chantal avait diminué d'un peu plus d'un tiers ; de telle sorte qu'il ne touchait plus d'aucun côté aux bords intérieurs du reliquaire, fait en forme de cœur ;

2° Que n'ayant plus considéré attentivement cette précieuse relique depuis l'époque de sa diminution, elles ne se sont aperçues positivement d'un changement notable dans ce saint cœur que le deux juin de l'année mil huit cent vingt-neuf ; que depuis ce jour elles l'ont vu prendre un développement remarquable, surtout au commencement d'octobre mil huit cent trente. A cette époque, la partie supérieure et la partie inférieure du saint cœur touchaient d'une manière bien visible les deux extrémités du reliquaire ;

3° Que ce présent jour, quatre du mois de mai, elles remarquaient que la partie supérieure du saint cœur avait subi un aplatissement notable, perdu quelque chose de sa largeur, et que la partie inférieure s'était gonflée et étendue des deux côtés, surtout du côté gauche du cœur, de manière à se presser contre le bord inférieur du reliquaire.

Après avoir entendu les témoignages mentionnés desdites religieuses de la Visitation, nous avons pris connaissance de l'écrit d'un célèbre médecin par qui le saint cœur avait été attentivement examiné le douze avril mil huit cent trente-un. Nous croyons devoir en extraire le passage suivant :

Après avoir rapporté le récit fait par les religieuses des changements survenus au saint cœur, récit qui d'ailleurs

s'accorde de point en point avec ce que nous avons nous-même recueilli de la bouche de ces religieuses, il ajoute : « M'étant fait présenter cette inappréciable relique, je dé-« clare l'avoir trouvée bien enchâssée et bien exempte de « toute action extérieure, non moins bien embaumée et à la « manière que ces sortes d'opérations sont pratiquées à l'É-« cole de médecine de Paris pour la conservation des pièces « anatomiques. J'avoue, et je puis déclarer n'avoir jamais « ouï dire que pareil phénomène ait été observé sur les pièces « également conservées à l'École de médecine de Paris. Ces « pièces d'anatomie dont je parle sont cependant soumises « à l'action de tous les agents extérieurs tels que l'humidité, « la chaleur, le froid, etc., qui tendent avec le temps à tout « détruire ; et depuis des siècles elles n'ont éprouvé aucun « changement. Les faits rapportés par les religieuses, qui « les ont observés avec soin, ne sont point explicables ni « par la physique ni par la chimie ; et n'ayant pas d'exem-« ples de pareilles observations, on peut en conclure qu'ils « sont le résultat de phénomènes surnaturels et au delà de « nos connaissances acquises aujourd'hui. »

Pour nous, nous attestons : 1° qu'ayant considéré attentivement le saint cœur dans les derniers jours du mois de septembre mil huit cent trente, nous le trouvâmes dans un très bon état, sans que nous puissions affirmer qu'il eût pris quelque accroissement notable ; 2° que le vingt-un mars mil huit cent trente-un il nous fut de nouveau présenté, et que notre premier sentiment à la vue du saint cœur fut un sentiment de surprise et d'admiration. Nous affirmâmes alors qu'on ne pouvait douter aucunement d'un accroissement notable. La partie supérieure du saint cœur était gonflée d'une manière très sensible, et nous parut assez semblable à une lèvre épaisse repliée sur elle-même ; 3° que le quatrième du mois de mai, présent jour, nous l'avons examiné avec une très grande attention, et nous avons reconnu que la partie supérieure s'était aplatie et que la partie inférieure s'était de beaucoup développée, surtout du côté gauche du cœur, se pressant de ce côté contre le bord intérieur du reliquaire.

Tel est le témoignage que nous croyons devoir rendre à la vérité sur les changements que nous avons remarqués nous-

même dans le saint cœur. Nous avons eu soin d'écarter de nos souvenirs ce qui n'est pas rigoureusement certain, afin de ne garantir par notre témoignage que ce dont nous avons une pleine conviction. Ce que nous avons remarqué de nos propres yeux, joint à ce qui a été remarqué à plusieurs reprises par toutes les religieuses de la communauté, ne laisse dans notre esprit aucun doute sur la réalité des différents changements mentionnés ci-dessus. Quant à la cause de ces changements, nous croyons, avec l'habile médecin dont nous avons rapporté plus haut les propres paroles, qu'elle ne se trouve pas dans l'ordre naturel, et qu'elle appartient par là même à l'ordre surnaturel ; ce qui doit ranimer notre foi et soutenir notre espérance, dans les temps difficiles où nous vivons. Puisque Dieu seul a pu opérer un semblable prodige, nous sommes donc de nouveau bien assurés que la religion dont sainte Chantal fut dans son siècle un des plus beaux ornements par ses héroïques vertus est véritablement divine. Nous trouvons également dans ce miracle un motif pressant d'espérer que Dieu nous protégera ; car il n'a pas coutume d'opérer de telles merveilles en faveur de ceux qu'il est décidé à abandonner en punition de leurs crimes.

Fait à la Charité-sur-Loire, le quatrième jour du mois de mai de l'an mil huit cent trente-un.

Frain,
Supérieur du séminaire, vicaire général.

Sœur Marie-Magdeleine Nantier, *supérieure;* sœur Marie-Augustine Rigaud, *assistante;* sœur Joséphine-Emmanuelle de Royer, *conseillère;* sœur Anne-Marie Marcou, *conseillère;* sœur Marie-Thérèse-Éléonore Olivier, *conseillère;* sœur Marie de Chantal Andrieu; sœur Marie-Séraphique Senly; sœur Marie-Angélique Morizot; sœur Marie-Josèphe Desgranges; sœur Marie-Théodore Quenouille; sœur Marie de Sales Charlet.

ATTESTATION

Je soussigné, docteur en médecine, domicilié en la ville de la Charité-sur-Loire, déclare qu'ayant été interrogé par les religieuses de la Visitation Sainte-Marie établies en la susdite ville, sur la question de savoir s'il était possible d'expliquer par la physique ou la chimie des faits qu'elles avaient eu l'occasion d'observer plusieurs fois et à des époques très reculées sur le cœur de sainte Chantal, leur fondatrice, qu'elles ont à leur disposition depuis le bienheureux trépas de cette sainte, arrivé le treize décembre mil six cent quarante et un, ce cœur bien embaumé et bien enchâssé avec tout le soin qu'on pouvait apporter à une pareille opération faite à l'époque du décès de sainte Chantal. Les religieuses ci-dessus mentionnées assurent l'avoir vu diminuer deux fois et prendre une couleur terne ; ce qui à chaque fois leur a donné l'idée et la crainte de voir tomber ce saint cœur en poussière. La première fois cette relique a été réduite à la moitié de son volume ordinaire, et la seconde elle a diminué d'un peu plus d'un tiers seulement. La première diminution a eu lieu en l'année mil sept cent quatre-vingt-huit ou environ; elle existait encore le treize décembre mil sept cent quatre-vingt-neuf. La deuxième on l'a remarquée le dernier jour de juillet ou le premier jour d'août de l'année mil huit cent vingt-huit; et chaque fois les religieuses protestent de l'avoir vu reprendre son état naturel. La première fois le miracle s'opéra tout à coup et pendant son exposition sur l'autel au moment du saint sacrifice de la messe, le treize décembre mil sept cent quatre-vingt-onze.

Quant à la récidive de ce miracle, les religieuses ne peuvent assurer quelle en a été l'époque, étant restées quelque temps après la diminution de la relique sans la considérer attentivement; elles ne se sont aperçues positivement de l'heureux changement que le 2 juin mil huit cent vingt-neuf. Ce cœur a repris son ancienne splendeur, sa couleur et son volume ordinaires.

M'étant fait apporter cette inappréciable relique, je déclare l'avoir trouvée bien enchâssée et bien exempte de toute

action extérieure, non moins bien embaumée et à la manière que ces sortes d'opérations sont pratiquées à l'École de médecine de Paris pour la conservation des pièces anatomiques.

J'avoue et je puis déclarer n'avoir jamais ouï dire que pareil phénomène ait été observé sur les pièces également conservées à l'École de médecine de Paris. Ces pièces d'anatomie dont je parle sont cependant soumises à l'action de tous les agents extérieurs, tels que l'humidité, la chaleur, le froid, etc. etc., qui tendent avec le temps à tout détruire, et depuis des siècles elles n'ont éprouvé aucun changement.

Les faits rapportés par les religieuses, qui les ont observés avec soin, ne sont point explicables ni par la physique ni par la chimie; et n'ayant pas d'exemple de pareilles observations, on peut en conclure qu'ils sont le résultat de phénomènes surnaturels et au delà de nos connaissances acquises aujourd'hui.

Ce douze avril mil huit cent trente et un.

MATHIEU, *médecin.*

IV

LISTE DES MONASTÈRES DE LA VISITATION

(Tirée des livres de la Visitation.)

1. Le premier monastère d'ANNECY en Savoie; établi le 6 juin 1610. Rétabli le 2 juillet 1824.

2. Le premier monastère de LYON, archevêché, sorti d'Annecy; établi par notre sainte mère de Chantal, le 2 février 1615. Transféré à Mantoue en 1793, puis à Venise en 1801.

3. MOULINS en Bourbonnais, sorti d'Annecy; établi le 25 août 1616. Rétabli d'abord à la Charité-sur-Loire, et depuis à Nevers.

4. Le premier monastère de GRENOBLE, évêché, en Dauphiné, sorti d'Annecy; établi le 8 avril 1618. *Supprimé.*

5. BOURGES, archevêché en Berri, sorti d'Annecy, établi le 15 novembre 1618. *Supprimé.*

6. Le premier monastère de PARIS, archevêché, sorti

d'Annecy, et établi par notre sainte Mère, qui en fut la première supérieure, le 1er mai 1619. Rétabli en 1807.

7. MONTFERRAND en Auvergne, au diocèse de Clermont : la supérieure et une sœur étaient du monastère d'Annecy, et les autres sœurs, de celui de Lyon ; établi le 7 juin 1620. *Supprimé.*

8. NEVERS, évêché, au Nivernais : la supérieure et l'assistante étaient du monastère d'Annecy, et les autres sœurs, de celui de Moulins ; établi le 21 juillet 1620. *Supprimé.*

9. ORLÉANS, évêché, en Beauce, sorti d'Annecy ; établi le 9 septembre 1620. Rétabli le 1er janvier 1803.

10. VALENCE, évêché, en Dauphiné, sorti de Lyon ; établi le 8 juin 1621. Rétabli le 21 novembre 1815.

11. DIJON, évêché, en Bourgogne, sorti d'Annecy ; établi le 8 mai 1622. Rétabli en 1822.

12. BELLEY, évêché, en Bugey, sorti d'Annecy ; établi le 20 août 1622. *Supprimé.*

13. SAINT-ÉTIENNE en Forez, au diocèse de Lyon, sorti de Lyon ; établi le 1er octobre 1622. Rétabli en 1835 par le monastère de Romans.

14. Le premier monastère de MARSEILLE, évêché, en Provence, sorti d'Annecy : il y avait une sœur, du premier monastère de Lyon ; établi le 14 mai 1623. Rétabli le 17 août 1806.

15. RIOM en Auvergne, diocèse de Clermont : la supérieure était d'Annecy, et les autres sœurs du monastère de Moulins ; établi le 8 décembre 1623. Rétabli en 1818.

16. CHAMBÉRY en Savoie (autrefois au diocèse de Grenoble, aujourd'hui archevêché), sorti d'Annecy ; établi le 17 janvier 1624. Rétabli le 30 septembre 1806.

17. Le premier monastère d'AVIGNON, archevêché, au comté de Provence, sorti de Lyon ; établi le 10 mars 1624. Rétabli le 15 juillet 1821.

18. Le premier monastère d'AIX, archevêché, en Provence, sorti de Grenoble ; établi le 2 août 1624. Rétabli par le monastère de Tarascon en octobre 1858.

19. AUTUN, évêché, en Bourgogne, sorti de Moulins ; établi le 8 septembre 1624. Rétabli le 16 juillet 1836.

20. EMBRUN, archevêché, en Dauphiné, sorti de Grenoble ; établi le 25 avril 1625. *Supprimé.*

21. Thonon en Chablais (autrefois au diocèse de Genève, aujourd'hui d'Annecy), sorti d'Annecy : premièrement établi à Évian le 6 août 1625, et depuis transféré à Thonon le 22 juillet 1627. Rétabli le 6 juin 1837.

22. Rumilly en Savoie (autrefois au diocèse de Genève), sorti d'Annecy le 29 septembre 1625. *Supprimé.*

23. Blois, évêché, en Touraine : la supérieure était d'Annecy, et les sœurs, du monastère de Nevers; établi le 4 novembre 1625. Cette communauté, quoique expulsée pendant la révolution de 1792, resta unie sous la règle et l'obéissance. Elle fut transférée au Mans, le 12 novembre 1822.

24. Pont-a-Mousson en Lorraine, au diocèse de Toul, sorti d'Annecy; établi le 6 mai 1626. *Supprimé.*

25. Le second monastère de Paris, sorti du premier : la supérieure et une sœur étaient d'Annecy; établi le 13 août 1626. Rétabli en 1800. Cette communauté resta unie pendant la révolution de 1792.

26. Paray en Charolais, au diocèse d'Autun, sorti de Lyon; établi le 4 septembre 1626. Rétabli le 4 juin 1823.

27. Bourg en Bresse (autrefois au diocèse de Lyon, aujourd'hui de celui de Belley), sorti d'Annecy; établi le 19 mars 1627. Rétabli en 1806.

28. Crémieu en Dauphiné (autrefois au diocèse de Vienne), sorti d'Annecy; établi le 21 septembre 1627. *Supprimé.*

29. Caen en Normandie, au diocèse de Bayeux, sorti du premier monastère de Paris : premièrement établi à Dol, le 21 octobre 1627, et depuis transféré à Caen, 16 novembre 1631. Rétabli le 21 novembre 1806.

30. Le second monastère de Lyon, sorti du premier; établi le 21 décembre 1627. Rétabli le 4 novembre 1809, par d'anciennes professes de Châlon-sur-Saône.

31. Crest en Dauphiné, au diocèse de Die, sorti de Valence : la supérieure était du premier monastère de Lyon; établi le 8 mai 1628. *Supprimé.*

32. Saint-Flour, évêché, en Auvergne, sorti de Montferrand; établi le 8 septembre 1628. Rétabli en 1804.

33. Montargis en Gâtinais, au diocèse de Sens, sorti d'Orléans; établi le 5 octobre 1628. *Supprimé.*

34. Le premier monastère de Rennes, évêché, en Bre-

tagne, sorti d'Orléans; établi le 27 octobre 1628. Rétabli en 1815.

35. ARLES, archevêché, en Provence : la supérieure était du monastère de Grenoble, deux sœurs, de celui d'Avignon, et les autres sœurs, de celui d'Aix; établi le 6 juillet 1629. *Supprimé.*

36. CONDRIEU en Dauphiné (autrefois au diocèse de Vienne, aujourd'hui de celui de Lyon), sorti du premier monastère de Lyon ; établi le 1er janvier 1630. Rétabli le 8 octobre 1821.

37. DIGNE, évêché, en Provence : la supérieure était du premier monastère de Grenoble, et les sœurs, de celui d'Embrun ; établi le 25 mars 1630. *Supprimé.*

38. LE PUY, évêché, en Auvergne, sorti du premier monastère de Lyon; établi le 14 juillet 1630. Rétabli le 24 mars 1808.

39. BESANÇON, archevêché, en Franche-Comté, sorti de Dijon; la supérieure était d'Annecy; établi le 25 août 1630. *Supprimé.*

40. NANTES, évêché, en Bretagne : la supérieure était de Grenoble, et les sœurs, de celui de Moulins; établi le 15 septembre 1630. Rétabli le 9 juillet 1810.

41. Le premier monastère de ROUEN, archevêché, en Normandie, sorti du premier monastère de Paris; établi le 27 octobre 1630. Rétabli en 1806.

42. MEAUX, évêché, en Brie, sorti du premier monastère de Paris; établi le 14 juin 1631. Rétabli le 1er mai 1802.

43. MONTPELLIER, évêché, en Languedoc, sorti d'Annecy; établi le 17 juin 1631. Rétabli en 1818.

44. SISTERON, évêché, en Provence : la supérieure et une sœur étaient d'Annecy; deux sœurs, du premier monastère de Grenoble, et deux, de celui de Chambéry; établi le 20 juin 1631. *Supprimé.*

45. TROYES, évêché, en Champagne, sorti du deuxième monastère de Paris, établi le 6 juillet 1631. Cette communauté, quoique expulsée pendant la révolution de 1792, resta unie sous la règle et l'obéissance, et rentra dans son monastère le 25 octobre 1807.

46. APT, évêché, en Provence : la supérieure et quatre sœurs étaient du monastère de Grenoble; une, d'Annecy, et une, de celui de Thonon; établi le 6 juillet 1631. *Supprimé.*

47. BEAUNE, au diocèse d'Autun, sorti de Dijon : une sœur était d'Annecy, et une, du monastère de Belley; établi le 17 janvier 1632. *Supprimé.*

48. FORCALQUIER, au diocèse de Fréjus en Provence, sorti d'Annecy; établi premièrement à Rié le 17 août 1631, et depuis transféré à Forcalquier le 9 mars 1632. *Supprimé.*

49. ROMANS (autrefois au diocèse de Vienne en Dauphiné, aujourd'hui de celui de Valence) : la supérieure était du premier monastère de Lyon, et les sœurs, de celui de Valence; établi le 10 juin 1632. Rétabli le 4 août 1801.

50. DRAGUIGNAN, évêché, en Provence, sorti d'Aix : la supérieure était d'Annecy; établi le 2 juillet 1632. *Supprimé.*

51. MACON, sorti du premier monastère de Lyon; établi le 2 juillet 1632. Rétabli le 24 septembre 1805.

52. VILLEFRANCHE en Beaujolais, au diocèse de Lyon : la supérieure était du premier monastère de Lyon, et les sœurs, du second; établi le 21 septembre 1632. *Supprimé.*

53. VANNES, évêché, en Bretagne, sorti de Moulins; premièrement établi au Croisic, le 28 septembre 1632, et depuis transféré à Vannes, le 8 septembre 1638. *Supprimé.*

54. LA VALDOTTE, évêché, en Savoie, sorti de Chambéry : une sœur était d'Annecy; établi le 15 octobre 1632. *Supprimé.*

55. NANCY, évêché, en Lorraine : la supérieure et une sœur étaient d'Annecy, et une sœur, de celui de Pont-à-Mousson; établi le 24 décembre 1632. Rétabli le 21 novembre 1807.

56. METZ, évêché, en Lorraine : la supérieure était du monastère de Moulins; les sœurs, de celui de Riom; établi le 24 avril 1633. Rétabli le 5 octobre 1817.

57. TOURS, archevêché, en Touraine, sorti d'Orléans; établi le 5 mai 1633. *Supprimé.*

58. MONTLUEL, au diocèse de Belley; établi premièrement à Saint-Amour le 22 mai 1633, et depuis transféré à Montluel au mois d'octobre 1640. La supérieure était d'Annecy, et les sœurs, de Bourg-en-Bresse. Rétabli le 19 avril 1820.

59. PONT-SAINT-ESPRIT, en Languedoc, au diocèse de Viviers, sorti d'Annecy : la supérieure était du premier monastère de Lyon; établi le 14 juin 1633. *Supprimé.*

60. SEMUR, sorti de Dijon; établi le 27 août 1633. *Supprimé.*

61. Poitiers, évêché, en Poitou, sorti de Bourges; établi le 6 novembre 1802.

62. Mamers, au diocèse de Chartres, sorti de Blois : la supérieure était du monastère de Nevers; établi le 29 novembre 1633. *Supprimé.*

63. Gray, au diocèse de Besançon, sorti de Besançon; premièrement établi à Champlitte le 13 mars 1634, et depuis transferré à Gray en 1637. La supérieure était du monastère de Dijon. *Supprimé.*

64. Toulon, évêché, en Provence, sorti d'Aix; établi le 25 mars 1634. *Supprimé.*

65. Le second monastère d'Annecy, sorti du premier; établi le 11 juin, jour de la très sainte Trinité 1634. *Supprimé.*

66. Le Mans, évêché, au duché du Maine, sorti du premier monastère de Paris; établi le dernier juillet 1634. Rétabli en 1822 par la translation de la communauté de Blois. (Voyez Blois, nº 23.)

67. Pignerol (aujourd'hui évêché). La supérieure et deux sœurs étaient d'Annecy, et les autres sœurs, du monastère d'Embrun; établi le 27 septembre 1634. Cette communauté, obligée de sortir de son monastère le 7 octobre 1802, resta unie sous les règles et l'obéissance; elle rentra le 20 décembre 1803 dans son monastère, dont elle avait conservé la possession.

68. Grasse (autrefois évêché) en Provence (aujourd'hui du diocèse de Fréjus), sorti de Chambéry: une sœur était d'Annecy; une, du monastère de Thonon, et une, de celui d'Aix; établi le 28 octobre 1634. Rétabli en 1807.

69. Melun en France, au diocèse de Sens, sorti de Montargis : la supérieure était d'Annecy; établi le 25 mars 1635. *Supprimé.*

70. Le premier monastère de Nice, évêché, en Piémont, sorti de Marseille : la supérieure était du premier monastère de Lyon, et deux sœurs, d'Annecy; établi le 29 juillet 1635. Rétabli le 11 septembre 1819.

71. Angers, évêché, en Anjou, sorti du deuxième de Paris; établi le 6 janvier 1636.

72. Chalon-sur-Saône, évêché, sorti de Dijon : la supérieure était du premier de Lyon; établi le 22 février 1636. *Supprimé.*

73. FRIBOURG (autrefois évêché) en Suisse (aujourd'hui du diocèse de Lausanne) : la supérieure était du premier monastère d'Annecy, et les sœurs, de celui de Besançon ; établi le 16 juillet 1636.

74. PÉRIGUEUX, évêché, capitale du Périgord ; premièrement établi à Guéret le 10 août 1836, et transféré à Périgueux le 24 mars 1641 : la supérieure était du monastère de Moulins ; les sœurs, de celui de Riom. Rétabli le 21 novembre 1809.

75. CHAROLLES, au diocèse d'Autun, sorti d'Autun : la supérieure était de Moulins ; établi le 25 mai 1637. *Supprimé.*

76. ALBI, capitale et archevêché de l'Albigeois, sorti de Saint-Flour : la supérieure était de Montferrand ; établi le 25 mai 1638. *Supprimé.*

77. TURIN, archevêché, en Piémont, établi par notre sainte Mère le 21 novembre 1638 : la supérieure et quelques sœurs étaient du premier monastère d'Annecy, et les autres, du second. Rétabli en 1825.

78. LA CHATRE, au diocèse de Bourges en Berri : la supérieure et les sœurs étaient du monastère de Nevers, et l'assistante, de celui de Moulins ; établi le 25 mars 1639. *Supprimé.*

79. SAINT-DENIS en France, sorti du premier monastère de Paris ; établi le 30 juin 1639. *Supprimé.*

80. DIEPPE, au monastère de Rouen : la supérieure et les sœurs étaient du monastère de Rouen, et l'assistante, du premier de Paris ; établi le 25 avril 1640. *Supprimé.*

81. BORDEAUX, archevêché, sorti du premier monastère de Lyon ; établi le 2 juillet 1640. *Supprimé.*

82. AMIENS, évêché, en Picardie, sorti du deuxième de Paris : la supérieure était du premier ; établi le 14 septembre 1640. Rétabli en 1803. Cette communauté, réunie en 1797, ne date son rétablissement que de 1803, époque de l'élection.

83. BAYONNE, évêché, sorti du premier monastère de Paris ; établi le 21 septembre 1641. *Supprimé.*

84. Le deuxième monastère de RENNES, sorti du premier ; établi le 16 juillet 1641. *Supprimé.*

85. Le troisième monastère de LYON, sorti du premier ; établi le 27 septembre 1641. *Supprimé.*

86. TARASCON (autrefois du diocèse d'Avignon, aujourd'hui

de celui d'Aix), sorti du premier monastère d'Avignon ; établi le 14 octobre 1641. Rétabli le 23 novembre 1843.

87. VILLEFRANCHE en Rouergue, au diocèse de Rodez, sorti de Montferrand ; établi le 25 mai 1642. *Supprimé.*

88. Le deuxième monastère de ROUEN, sorti du premier; établi le 6 juin 1642. Rétabli le 25 décembre 1806.

89. VERCEIL, évêché, dans le Milanais, sorti de la Valdotte ; établi le 1er juillet 1642. *Supprimé.*

90. MONTBRISON, au diocèse de Lyon, sorti de Saint-Étienne en Forez ; établi le 13 août 1642. *Supprimé.*

91. AGEN, évêché, en Guienne, sorti de Bordeaux : la supérieure et quelques sœurs étaient du premier monastère de Lyon; établi le 4 novembre 1642. *Supprimé.*

92. Le deuxième monastère d'AVIGNON, sorti du premier; établi le 22 novembre 1642. *Supprimé.*

93. SALINS, au diocèse de Besançon, sorti de Gray : la supérieure était du premier monastère d'Annecy ; une sœur, de celui de Besançon, et les autres, de Gray ; établi le 21 août 1643. *Supprimé.*

94. MONTÉLIMAR, au diocèse de Valence : la supérieure et les sœurs étaient des monastères de Crest et de Valence; établi le 5 septembre 1643. Rétabli le 15 octobre 1806.

95. LIMOGES, capitale et évêché du Limousin, sorti de la Châtre : la supérieure était du monastère de Nevers; deux sœurs, de celui de Bourges, et les autres, de la Châtre; établi le 29 décembre 1643. Rétabli le 20 mai 1813.

96. ISSOUDUN, au diocèse de Bourges en Berri, sorti de Bourges ; établi le 10 juillet 1644. *Supprimé.*

97. CASTELLANE, au diocèse de Sénès, sorti d'Apt : la supérieure et une sœur étaient du monastère de Grasse ; établi le 15 août 1644. *Supprimé.*

98. VIENNE, archevêché, en Dauphiné, sorti de Condrieu; établi le 8 septembre 1644. *Supprimé.*

99. TULLE, évêché, dans le bas Limousin, sorti de Périgueux : la supérieure était du monastère de Riom ; établi le 21 novembre 1644. *Supprimé.*

100. SAINT-MARCELLIN (autrefois au diocèse de Vienne, aujourd'hui de celui de Grenoble), sorti de Romans; établi le 28 avril 1645. Rétabli le 24 juillet 1817.

101. SOLEURE, au diocèse de Lausanne, sorti de Fribourg :

la supérieure était d'Annecy; établi le 1er novembre 1645.

102. La Flèche, au diocèse d'Angers, sorti de Nantes; établi le 18 mars 1646. *Supprimé.*

103. Avallon en Bourgogne, diocèse d'Autun : la supérieure était du monastère de Moulins; trois sœurs, de celui de Semur, et deux, de Châlon; établi le 17 avril 1646. *Supprimé.*

104. Dôle en Franche-Comté (autrefois au diocèse de Besançon, aujourd'hui de celui de Sainte-Claude), sorti d'Annecy : une sœur était du monastère de Gray, et une, de celui de Fribourg; établi le 6 juin 1646. Rétabli le 26 juillet 1826. (Voyez Poligny, n° 182.)

105. Toulouse, archevêché, en Languedoc, sorti de Montpellier; établi le 1er janvier 1647. Rétabli en mai 1807.

106. Chartres, évêché, en Beauce, sorti d'Orléans; établi le 15 avril 1647. Rétabli en 1814.

107. Saumur, au diocèse d'Angers, sorti d'Angers : la supérieure et quatre sœurs étaient du monastère de Paris; établi le 25 juillet 1647. *Supprimé.*

108. Loudun, au diocèse de Poitiers, sorti de Blois : la supérieure et quatre sœurs étaient du monastère de Blois, et trois, de celui de Limoges; établi le 12 janvier 1648. *Supprimé.*

109. Bourbon-Lancy, au diocèse d'Autun, sorti de Riom; établi le 25 janvier 1648. *Supprimé.*

110. Le deuxième monastère de Grenoble, sorti du premier; établi le 7 juin 1648, jour de la sainte Trinité. *Supprimé.*

111. Compiègne en Picardie, au diocèse de Soissons, sorti du premier de Paris; établi le 13 juin 1649. *Supprimé.*

112. Clermont, évêché, en Auvergne, sorti de Montferrand; établi le 2 septembre 1649. Rétabli en 1824.

113. Billom en Auvergne, au diocèse de Clermont, sorti du premier de Paris; établi le 11 juin 1650. *Supprimé.*

114. Mons en Hainaut, au diocèse de Namur, sorti du deuxième de Paris; établi le 15 août 1650. *Supprimé.*

115. Abbeville, au diocèse d'Amiens, sorti d'Amiens; établi le 16 août 1650. *Supprimé.*

116. Chaillot, au diocèse de Paris, sorti du premier de Paris; établi le 28 juin 1651. *Supprimé.*

117. Seyssel, au diocèse de Genève, sorti d'Annecy; établi le 2 juillet 1651. *Supprimé.*

118. Aurillac, au diocèse de Saint-Flour, en Auvergne, sorti de Saint-Flour; établi le 2 juillet 1651. Rétabli le 30 septembre 1822.

119. La Rochefoucauld, au diocèse d'Angoulême, sorti de Limoges : la supérieure et deux sœurs étaient du monastère de Bourges; établi le 12 juillet 1651. *Supprimé.*

120. Le deuxième de Marseille, sorti du premier; établi le 22 mai 1652. Rétabli le 10 août 1808.

121. Le deuxième monastère d'Aix en Provence, sorti du premier; établi le 28 octobre 1652. *Supprimé.*

122. Saint-Amour, au diocèse de Lyon, avait été établi en 1633, fut transféré à Montluel, à cause des guerres, en 1640; depuis a été rétabli par le susdit monastère de Montluel le 15 août 1653. *Supprimé.*

123. Langres, évêché, en Champagne, sorti du premier monastère d'Annecy; établi le 19 novembre 1653. *Supprimé.*

124. Varsovie, capitale et évêché de la Pologne : la supérieure et quelques sœurs étaient de Lyon, et les autres, du monastère de Troyes; établi le 9 août 1654.

125. Arone, au diocèse de Novarre, sorti de Verceil; établi le 8 août 1657.

126. Auxerre, évêché, en Bourgogne, sorti d'Orléans; établi le 12 février 1659. *Supprimé.*

127. Alençon, au diocèse du Mans, sorti de Mamers; établi le 8 juin 1659. Rétabli peu après la révolution de 1792, et dissous en 1826.

128. Brioude, au diocèse du Puy, sorti de Saint-Flour; établi le 21 décembre 1659. Rétabli en 1804.

129. Thiers, au diocèse de Clermont en Auvergne, sorti de Montferrand; établi le 4 février 1660. *Supprimé.*

130. Le troisième monastère de Paris, sorti du second; établi le 31 juillet 1660. Rétabli le 1er octobre 1803. Transféré à Boulogne-sur-Mer le 12 septembre 1841.

131. Bourg-Saint-Andéol, au diocèse de Viviers, sorti de Toulouse : la supérieure et une sœur étaient du premier monastère de Grenoble; établi le 15 juillet 1763. *Supprimé.*

132. Monaco, au diocèse de Nice, sorti du premier monastère d'Aix; établi le 25 novembre 1663. *Supprimé.*

133. Nîmes, évêché, en Languedoc, sorti de Montpellier; établi le 12 juillet 1664. *Supprimé.*

134. Saint-Rémo, au diocèse de Gênes : la supérieure et une sœur étaient de Nice, et deux sœurs, du premier monastère d'Annecy; établi le 29 octobre 1666.

135. Bruxelles, capitale du comté de Brabant, au diocèse de Malines, sorti de Mons en Hainaut; établi le 12 février 1667. Rétabli le 21 novembre 1845.

136. Munich, évêché, en Bavière, sorti de Verceil; établi le 29 septembre 1667, transféré à Indursdorff en 1783, et à Dietramszell en 1831.

137. Le deuxième monastère de Nice, sorti du premier; établi le 5 avril 1659. *Supprimé.*

138. Modène, évêché, en Italie, sorti du premier monastère d'Aix; établi le 23 avril 1669.

139. Rome, en Italie, sorti de Turin; établi le 9 avril 1671. Rétabli en 1814.

140. Carpentras, évêché, en Avignon, sorti du premier monastère d'Annecy; établi le 21 août 1673. *Supprimé.*

141. Cracovie, archevêché, en Pologne, sorti de Varsovie; établi le 21 décembre 1681.

142. Strasbourg, évêché, en Alsace, sorti de Besançon; établi le 8 septembre 1683. *Supprimé.*

143. Saint-Céré, au diocèse de Cahors : la supérieure et quelques sœurs étaient du monastère d'Aurillac, et les autres, de celui de Tulle; établi le 23 janvier 1684. Rétabli le 9 juillet 1807.

144. Naples, archevêché, en Italie, sorti de Rome : il y avait deux sœurs du monastère de Turin; établi le 12 juillet 1691. (Cette communauté fut conservée comme maison d'éducation, autorisée comme monastère en 1828, et entièrement rétablie le 25 avril 1829.)

145. Amberg, évêché, en Allemagne, sorti de Munich; établi le 24 mai 1692. *Supprimé.*

146. Vilna, évêché, en Pologne, sorti de Varsovie; établi le 22 juillet 1694.

147. Saint-Vitos en Frioul, États de Venise, sorti du premier monastère d'Annecy; établi le 23 septembre 1708.

148. Salo, diocèse de Brescia, en Italie, sorti d'Ancône; établi le 12 décembre 1712.

149. Milan, à Sainte-Sophie, archevêché, en Italie, sorti d'Ancône; établi le 13 juillet 1713.

150. Massa di Valdinievole, diocèse de Pescia, sorti de Turin; établi le 10 juillet 1713.

151. Vienne en Autriche, sorti de Bruxelles; établi le 3 août 1717.

152. Pescia, évêché, en Toscane, sorti de Massa; établi le 10 décembre 1720.

153. Squilace, évêché, en Calabre, sorti de Rome; établi le 31 mai 1722. *Supprimé.*

154. Lublin, diocèse de Cracovie, sorti de Cracovie; établi le 20 juin 1723.

155. Darf, dans la Valcomanique, sorti de Salo; établi en 1729. *Supprimé.*

156. Palerme, archevêché, en Sicile, sorti du premier monastère d'Annecy; établi le 5 août 1731.

157. Pistoie, évêché, en Toscane, sorti de Massa; établi le 28 février 1737.

158. Alzano, dans les États de Venise, diocèse de Bergame, sorti d'Arone; établi le 25 mars 1737.

159. Saint-Georges, diocèse de Bénévent, dans l'État napolitain, sorti de Rome; établi le 13 juin 1737.

160. Antoura, sous la juridiction du patriarche maronite, au mont Liban (Asie); établi en 1744.

161. Roveredo, diocèse de Trente, en Italie, sorti de Munich; établi le 9 mai 1747. *Supprimé.*

162. Le premier monastère de Madrid, archevêché, en Espagne, sorti du premier monastère d'Annecy; établi le 18 février 1749.

163. Miazino, diocèse de Novarre, en Italie, sorti de Darff; établi le 19 novembre 1749. *Supprimé.*

164. Sultz-Bach, en Bavière, établi en 1755. *Supprimé.*

165. Gênes, archevêché, sorti des monastères de Saint-Rémo et du premier de Nice; établi en 1768.

166. Offagna, diocèse d'Asimo, sorti de Pescia; établi le 7 décembre 1772.

167. Lisbonne, archevêché, en Portugal, sorti du premier monastère d'Annecy; établi le 30 janvier 1784.

168. Le deuxième monastère de Madrid, sorti du premier de cette ville; établi en 1798.

169. Venise, archevêché, dans la Lombardie; établi en 1801. (Voyez Lyon, nº 2.)

170. Westbury, district occidental d'Angleterre; établi à Shepton-Mallet en 1803; transféré à Westbury en 1831.

171. Marvéjols, diocèse de Mende; établi à Saint-Flour en 1804; transféré à Marvéjols en 1812.

172. Catalayud, évêché, en Espagne; établi le 6 octobre 1806 par des sœurs françaises émigrées.

173. Quimper, établi en 1807. Dissous en 1817.

174. Côte-Saint-André, diocèse de Grenoble; établi en 1808 par d'anciennes professes de Saint-Marcellin et une supérieure de Romans.

175. Sorésine, évêché, en Italie, sorti d'Alzano; établi le 25 avril 1816.

176. Georgetown, diocèse de Baltimore; établi en 1829 par une supérieure de Fribourg, et deux sœurs du Mans et de Valence. (Les religieuses de ce monastère vivaient sous notre règle dès l'année 1779.)

177. La Charité, diocèse de Nevers; établi en 1818 par d'anciennes professes de Moulins et de Paray.

178. Mayenne, diocèse du Mans, sorti d'Alençon; établi le 6 septembre 1818.

179. Brescia, évêché, sorti d'Alzano; établi le 18 septembre 1818.

180. Côme, évêché, dans la Lombardie; établi en avril 1819 par des sœurs de Milan. (Cette maison, de l'ordre de Saint-François d'Assise, suivait nos règles dès l'année 1782.)

181. Bologne, archevêché, dans les États de l'Église, sorti de Modène; établi le 13 octobre 1819.

182. Poligny, établi en 1822, transféré à Dôle le 26 juillet 1826.

183. Gex, diocèse de Belley, sorti de Bourg; établi le 13 octobre 1824.

184. Lucques, évêché, en Toscane, sorti de Poligny; établi le 9 décembre 1824.

185. Reims, archevêché; établi le 25 janvier 1826, par des sœurs des monastères de Paris et de Lyon.

186. Orihuela, évêché, en Espagne, sorti du premier monastère de Madrid; établi le 10 avril 1826.

187. Pise, archevêché, en Italie, sorti de Pistoie; établi le 15 décembre 1827.

188. Hamieniek, évêché, en Podolie (Russie); fondé par

Wilna, à Romanow, en 1824, et transféré à Hamieniek en 1830.

189. DIETRAMSZELL, en Bavière; établi en 1831. (Voyez Munich, n° 136.)

190. GLEINK, diocèse de Lintz, en Autriche, sorti du monastère de Vienne; établi le 21 août 1832.

191. MOBILE, évêché, dans les États-Unis, sorti de Georgetown; etabli le 29 janvier 1833.

192. KASKASKIA, diocèse de Saint-Louis, sorti de Georgetown; établi en 1833, transféré à Saint-Louis en 1844, et réuni au premier monastère de cette ville en 1846.

193. VOIRON, diocèse de Grenoble, sorti de la Côte-Saint-André; établi le 15 juin 1834.

194. ZOUCH-MICHAEL, sous la juridiction du patriarche maronite au mont Liban (Asie), sorti d'Antoura; établi le 16 juillet 1836.

195. BALTIMORE, archevêché, dans le Maryland, sorti de Georgetown; établi le 12 novembre 1837.

196. PIELENHOFEN, diocèse de Ratisbonne, en Bavière, sorti de Dietramszell; établi le 29 janvier 1830.

197. REGGIO, archevêché, dans la Calabre, sorti de Naples; établi le 15 octobre 1839.

198. PADOUE, évêché, en Lombardie, sorti de Modène; établi le 16 octobre 1839.

199. ORNANS, diocèse de Besançon, sorti de Gex; établi le 8 novembre 1840.

200. BOULOGNE-SUR-MER, diocèse d'Arras; établi le 12 septembre 1841. (Voyez Paris, n° 130.)

201. SAINT-LOUIS, évêché, dans l'Amérique septentrionale (Missouri), sorti de Kaskaskia; établi en 1844.

202. FRÉDÉRIK, dans le Maryland, sorti de Georgetown; établi le 11 septembre 1846.

203. BENERBERG, diocèse de Munich, en Bavière, sorti de Dietramszell.

204. PHILADELPHIE, évêché, dans la Pensylvanie, sorti de Georgetown; établi le 15 février 1848.

205. WHELING, évêché, dans la Virginie, sorti de Baltimore; établi en avril 1848.

FIN DES NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES DU TOME SECOND

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE DIX-NEUVIÈME

EN DEVENANT MÈRE SELON LA GRACE, SAINTE CHANTAL NE CESSE PAS D'ÊTRE MÈRE SELON LA NATURE. — SES ENFANTS ET SES PETITS-ENFANTS. . . 1

CHAPITRE VINGTIÈME

CHAPITRE VINGT-UNIÈME

CHAPITRE VINGT-DEUXIÈME

CHAPITRE VINGT-TROISIÈME

CHAPITRE VINGT-QUATRIÈME

CHAPITRE VINGT-CINQUIÈME

CHAPITRE VINGT-SIXIÈME

CHAPITRE VINGT-SEPTIÈME

CHAPITRE VINGT-HUITIÈME

CHAPITRE VINGT-NEUVIÈME

CHAPITRE TRENTIÈME

CHAPITRE TRENTE-UNIÈME

CHAPITRE TRENTE-DEUXIÈME

CHAPITRE TRENTE-TROISIÈME

CHAPITRE TRENTE-QUATRIÈME

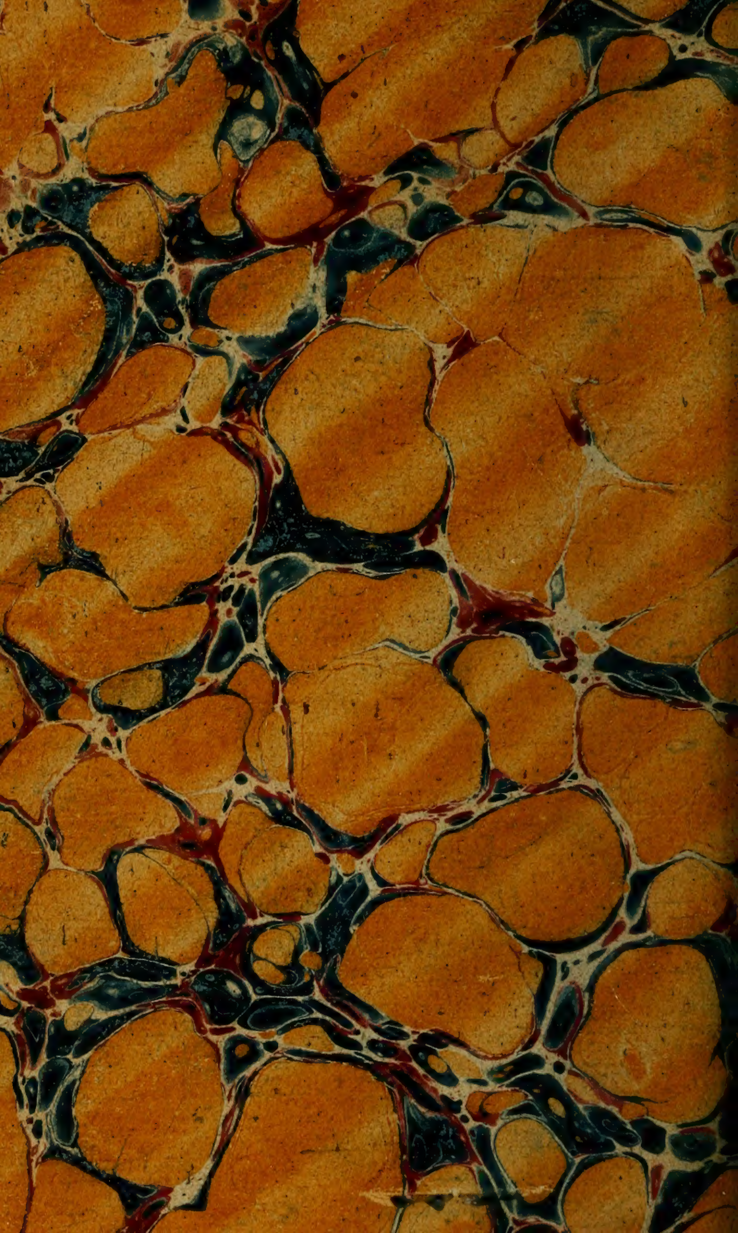
CHAPITRE TRENTE-CINQUIÈME

APPENDICE

NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME SECOND

8728. — Tours, impr. Mame.




BX 4700 .C56 B67 1879 v.2
SMC
Bougaud, Emile, 1824-1888.
Histoire de Sainte Chantal
47233621
AXH-9131

